

UNIVERSITY OF TORONTO



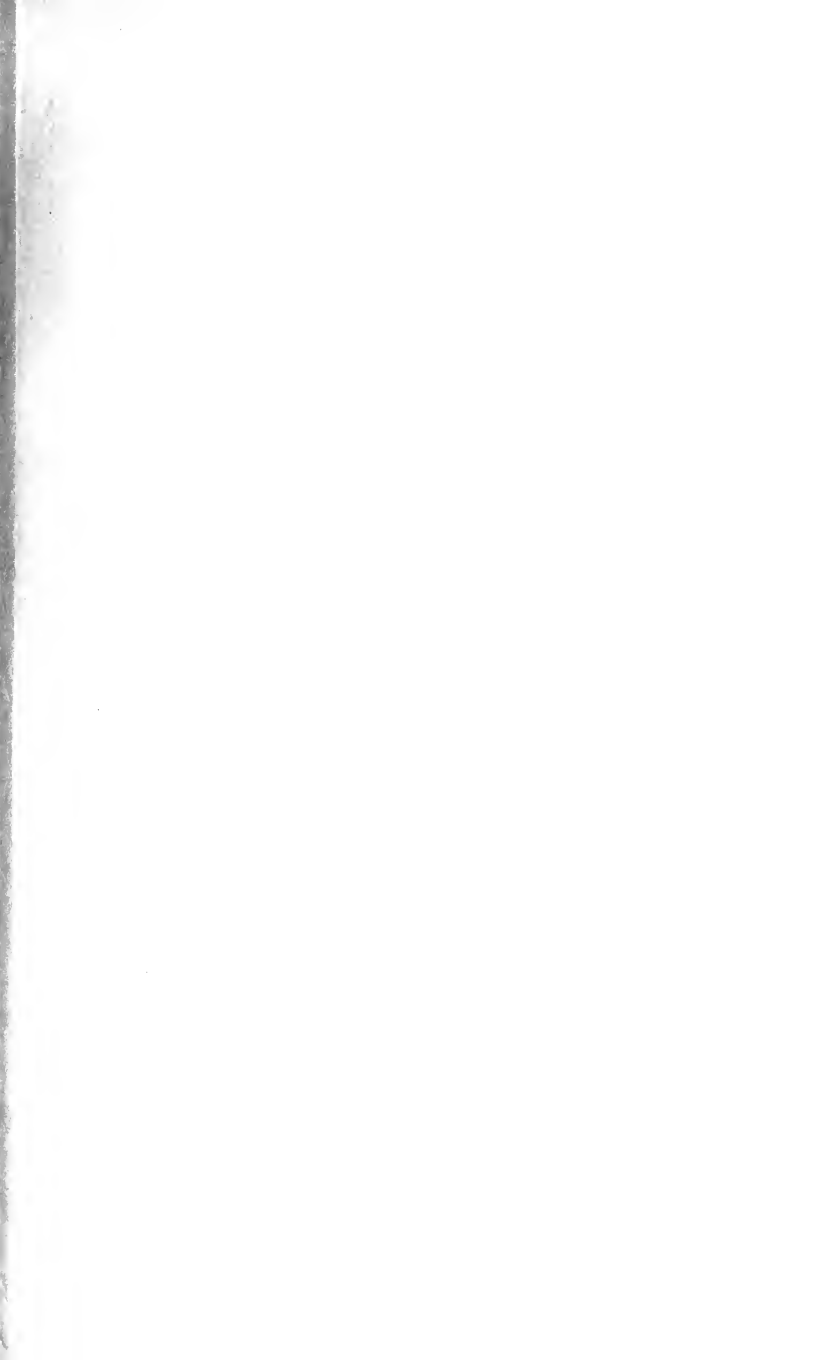
3 1761 00362216 4

HANDBOUND
AT THE



UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS





5165 I
24



903747.

DB
3
F683
Bd. 48
Hft 1

FONTES RERUM AUSTRIACARUM.

ÖSTERREICHISCHE GESCHICHTS-QUELLEN.

HERAUSGEGEBEN

VON DER

HISTORISCHEN COMMISSION

DER

KAISERLICHEN AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN IN WIEN.

ZWEITE ABTHEILUNG.

DIPLOMATARIA ET ACTA.

XLVIII. BAND.

ERSTE HÄLFTE.



WIEN, 1896.

IN COMMISSION BEI CARL GEROLD'S SOHN
BUCHHÄNDLER DER KAIS. AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN.

III

BRIEFE

DER

ERZHERZOGIN MARIE CHRISTINE

STATTHALTERIN DER NIEDERLANDE

AN

LEOPOLD II.

NEBST EINER EINLEITUNG:

ZUR GESCHICHTE DER FRANZÖSISCHEN POLITIK LEOPOLDS II.

HERAUSGEGEBEN

VON

D^R. HANNS SCHLITTER.



WIEN, 1896.

IN COMMISSION BEI CARL GEROLD'S SOHN

BUCHHÄNDLER DER KAIS. AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN.

1871

VORWORT.

Die vorliegende Sammlung von Briefen der Erzherzogin Marie Christine an Leopold II.¹ wird im k. und k. Haus-, Hof- und Staatsarchive aufbewahrt und kann mit den Beilagen,² die grösstentheils im Anhange abgedruckt sind, als eine wichtige Quelle für die Kenntniss der belgischen und französischen Politik dieses Kaisers betrachtet werden. Sie ergänzt gleichzeitig die Publicationen von Beer,³ Feuillet de Conches und Wolf.⁴

Verschiedene Spuren weisen aber darauf hin, dass nicht alle in der vorliegenden Sammlung enthaltenen Briefe von Marie Christine selbst verfasst, sondern dass ihr vielmehr einige dictirt worden sind. Denn wenn wir auch das Eine gelten lassen, dass die Erzherzogin als die begabteste unter den Töchtern Maria Theresias den weiten, staatsmännischen Blick besass, der sich in ihrer Correspondenz verräth, so kann doch wieder die kühle Berechnung, die aus vielen ihrer Briefe hervorgeht, unmöglich mit ihrem übersprudelnden und leidenschaftlichen Wesen in Einklang gebracht werden. Es liegt deshalb die Vermuthung nahe, dass viele dieser Schreiben den Gemahl der Erzherzogin, Herzog Albert von Sachsen-Teschen, zum Verfasser haben, dessen nüchternem und zugleich scharfem Verstande die Art und Weise des Concepts viel eher ent-

¹ Herr Hofrath Heinrich Ritter von Zeissberg hatte die Güte, mir zum Zwecke dieser Publication einen grossen Theil seiner Abschriften in der zuvorkommendsten Weise zu überlassen, wofür ich ihm an dieser Stelle meinen verbindlichsten Dank sage.

² Zwei Cartons mit der Aufschrift: „Allegati al carteggio dell'archiduchessa Maria et del principe Alberto.“

³ Adolf Beer: Leopold II., Franz II. und Katharina II. Ihre Correspondenz. (Aus der Correspondenz Leopolds mit Marie Christine) 209—223.

⁴ Adam Wolf: Leopold II. und Marie Christine. Ihr Briefwechsel. 1781 bis 1792.

spricht.¹ Auch sind die meisten orthographischen Fehler derart, dass sie nur auf ein Missverstehen des Dictirten zurückgeführt werden können.²

Immerhin zeichnen sich auch jene Briefe, von denen man mit Bestimmtheit voraussetzen darf, dass sie von der Erzherzogin herrühren, wenn zwar nicht durch eine schöne Sprache, so doch durch tiefe Auffassung aus; unschwer sind sie zu erkennen, denn aus jedem Satze spricht das lebhafte Temperament Marie Christinens, die auch in dieser Hinsicht ihrer grossen Mutter glich.

Zeissberg hat diese Briefe in der ergiebigsten Weise zum Zwecke seiner Darstellung: ‚Zwei Jahre belgischer Geschichte, 1791, 1792‘³ benützt, bei der ihn der Gedanke leitete, ‚dem belgischen Standpunkte‘, welcher die Arbeiten Borgnet's und Juste's charakterisire, ‚den österreichischen Standpunkt gegenüberzustellen‘.⁴ Er bemerkt, dass die Geschichte der letzten Jahre österreichischer Herrschaft in Belgien ‚an Borgnet einen ebenso kundigen als formgewandten Darsteller gefunden habe, so dass es fast als Vermessen bedünken möchte, dieser classischen Schilderung eine neue an die Seite setzen zu wollen‘.⁵ Eben derselbe Beweggrund, nur im Hinblick auf Zeissberg, hat den Herausgeber veranlasst, die belgischen Verhältnisse in jener Zeitepoche nicht noch einmal zu schildern, sondern vielmehr das Verhalten Leopolds gegenüber der französischen Revolution in gedrängter Kürze darzustellen.

¹ So u. A. die Briefe vom 1. Jänner und 3. März 1792. S. 225, 271. In einem Briefe vom 16. Februar 1792 berief sich die Erzherzogin selbst darauf, indem sie schrieb: ‚. . . Je vous rends sous sa dictée ce qu'il écrirait sans cela lui-même.‘ S. 253.

² So z. B. *été* statt *était*; *non* statt *nos* oder *n'ont*, und umgekehrt; *son* statt *s'ont*, *se peut* statt *ce peu* u. s. w. Der Unterschied in den Charakteren der beiden Gatten offenbarte sich auch in ihrer Schrift: hier die sich überhastenden und oft kaum leserlichen Schriftzüge der leidenschaftlichen Erzherzogin, dort die zierlichen und gerundeten des Herzogs, der auch inmitten der grössten politischen Stürme die Fassung nicht verlor und sich einer stets deutlichen Schrift befloss.

³ Sitzungsberichte der kais. Akademie der Wissenschaften in Wien, philosophisch-historische Classe, Band CXXIII, Abh. VII, 1891.

⁴ Vorwort 2.

⁵ *Ibidem*.

Als Leopold II. das österreichische Erbe übernahm, war sein Bestreben dahin gerichtet, ein Friedensfürst in der strengsten Bedeutung des Wortes zu sein. Mit Hinweis auf dieses Ziel suchte er die deutsche Kaiserkrone zu erlangen, deren Besitz er für sein Haus als von grösster Wichtigkeit erachtete.¹ Noch am 26. Februar 1790, da er kaum die Nachricht von dem Hinscheiden Joseph's II. vernommen hatte, richtete er ein Schreiben an seinen Bruder Maximilian, in welchem er ihn ersuchte, er möge im Vereine mit den übrigen Kurfürsten die Dauer des kaiserlichen Vicariats abzukürzen trachten und ihm zur Erlangung der Kaiserkrone behilflich sein; er hingegen wolle sich verpflichten, in der Wahlcapitulation die Rechte und Privilegien der deutschen Fürsten zu sichern. Die Ueberzeugung müsse einmal platzgreifen, dass der Wiener Hof weder darnach strebe, sei es durch Kriege, sei es durch Tausch, seine Macht zu erweitern, noch dass er irgend Jemanden in seinem rechtlichen Besitze stören wolle. ‚Ich wünsche nur — rief Leopold aus — Frieden zu machen, ihn zu erhalten und dem Wohle meiner Staaten mich zu widmen, ohne je die übrigen mittelbar oder unmittelbar zu beunruhigen, die Bisthümer einzuziehen oder sie zu säcularisiren, und ohne endlich irgend etwas von dem Allen zu thun, was man uns stets fälschlich angedichtet hat — im Gegentheil! Der König von Preussen ist es, der das Uebergewicht im Reiche gewinnt und die Gesetze nicht achtet, wie er bei der Lütticher Angelegenheit deutlich bewiesen hat.‘²

¹ ‚Pour moi je crois de la dernière importance pour la maison d'y avoir la couronne Impériale.‘ Leopold an seinen Bruder Maximilian, Kurfürsten von Köln, 26. Februar 1790. St.-A.

² ‚Je vous donne — heisst es weiter — carte blanche et la liberté de faire ce que vous voulez, pourvu que vous tâchiez de me faire avoir la

Von dieser Friedenspolitik geleitet, reichte Leopold dem Nachfolger Friedrichs II. die Hand zur Versöhnung. Aber noch einmal hatte es den Anschein, als ob die alten Gegensätze wieder aneinanderprallen sollten; ein Krieg drohte unvermeidlich zu sein, und mit Bangen dachte Leopold an die Möglichkeit eines solchen.¹ Um ihn abzuwenden, entschloss er sich, die äusserste Nachgiebigkeit zu üben, damit die Partei, auf deren Fahne unvertilgbarer Hass zwischen Oesterreich und Preussen geschrieben stand, gänzlich entwaffnet werde. Dies gelang ihm in der That; nur konnte die Aussöhnung der beiden deutschen Mächte, welche im Reichenbacher Vertrage vom 27. Juli 1790 ihren Ausdruck fand, keine bleibende sein, und sie musste, wenn auch erst Jahre darnach, dem früheren feindseligen Verhältnisse weichen. Denn Preussen hatte den Ruhm, ‚als Schiedsrichter Europas drei Kaisern den Frieden dictirt zu haben‘,² viel zu theuer erkaufte, als dass es nach eingetretener Ernüchterung nicht der vortheilhaften Stellung eingedenk gewesen wäre, die es vor dem Abschlusse jenes Vertrages eingenommen hatte.³ So recht befriedigt war auch Leopold nicht. Einzig und allein deshalb, um die Monarchie, die ohnehin in Folge innerer Unruhen arg gefährdet war, nicht preiszugeben, entschloss er sich, seinen ‚dumpfen Widerwillen zu besiegen und — wie er an Katharina II. schrieb — einen in jeder Hinsicht unangenehmen und unvortheilhaften Zustand als Grundlage des Friedens anzunehmen‘.⁴ Unzufriedener aber als der Kaiser war der greise Staatskanzler; noch lange Zeit ver-

couronne Impériale et de rassurer et inspirer en Empire de la confiance pour moi et à diminuer le crédit de la Ligue Germanique.⁴

¹ ‚Ma situation — schrieb Leopold — devient de jour en jour plus critique. Le roi de Prusse a fait ses alliances avec la Pologne et a promis de nous attaquer et faire la guerre; il continue à semer la révolte dans les provinces et surtout en Hongrie; et l'Angleterre va nous faire la proposition de rendre la Galicie, et puis ensemble d'accord ils vont déclarer l'indépendance des Pays-Bas . . . Je suis bien fâché de devoir faire la guerre; mais le roi de Prusse voulant la faire absolument sans aucun motif malgré toutes mes propositions, je ne puis que confier dans la justice de Dieu et de ma cause.‘ Schreiben an Maximilian vom 20. März 1790. St.-A.

² Sybel, I, 186.

³ Vgl. *ibid.* I, 187. Häusser, I, 322. Heigel, IV, 268 u. f.

⁴ Beer: Leopold II., Franz II. und Katharina II., 128. Heigel, IV, 269.

mochte Fürst Kaunitz seinen Groll nicht zu unterdrücken, der immer wieder in hellen Flammen auffloderte. So schrieb er fast ein Jahr nach dem Abschlusse der Verhandlungen Folgendes an den österreichischen Gesandten in Berlin: „Die Ehre eines Monarchen besteht nicht darin, dass er einem anderen willkürliche Gesetze vorschreibt und seine Glorie auf Kosten der Ehre desselben verbreite. Sie verlangt vielmehr, die Billigkeit und Freundschaft anderer Fürsten mit Gleichem zu vergelten, und lässt sich mit unfreundlichen Massregeln nur dann vereinbaren, wenn es um verletzte eigene Sicherheit oder Würde, oder um Rettung eines wesentlichen, für das politische Gleichgewicht dringlichen Staatsinteresses zu thun ist. Nicht gekränkte Ehre, sondern politische Beweggründe waren es, welche das Betragen des preussischen Hofes in diesem Kriege bis auf die Reichenbacher Verhandlungen leiteten, die ihn bewogen, anfänglich den Ausbruch desselben befördern zu helfen, späterhin die Pforte von allen mässigen Friedensgesinnungen abzubringen, um endlich nach drei erschöpfenden Feldzügen, unter Begünstigung innerer im Stillen genährter Verlegenheitsquellen, als Schiedsrichter aufzutreten und einen für Oesterreich verkleinerlichen Frieden vorzuschreiben. Nie wäre der Reichenbacher Vergleich zu Stande gekommen, wäre Leopold II. jenem Begriffe der Ehre gefolgt, der ihn Alles auf das Spiel zu setzen aufforderte, um sich dem Zwange einer zu weit getriebenen Härte zu entziehen. Allein in die Wahl zwischen kränkenden Bedingnissen und der unmittelbaren Gefahr seiner erschöpften und zerrütteten Staaten gesetzt, glaubte er, dass es einem weisen Fürsten rühmlicher sei, eine Partei zu wählen, die ihm unter minder dringlichen Umständen zu ergreifen seine Ehre nie erlaubt hätte und nie erlauben würde.“¹

Immerhin konnte es Leopold als ein kostbares Ergebnis seines Verhaltens betrachten, dass er nach jeder Richtung hin freie Hand besass, sein Friedenswerk fortzusetzen; keine Gewitterschwüle beengte ihn mehr, denn jener Vertrag hatte die elektrische Spannung, die in der politischen Atmosphäre Nord- und Mitteleuropas lagerte, mit einem Male zertheilt. Ohne Schwierigkeit vollzog sich am 30. September 1790 die Wahl

¹ Kaunitz an den Fürsten Reuss, 18. Juni 1791. St.-A.

Leopolds zum deutschen Kaiser,¹ welcher am 9. October die Krönung in Frankfurt folgte.

Vor der gefährlichen Wendung, welche die Dinge in Frankreich genommen hatten, trat der Gegensatz zwischen den einstigen Rivalen so stark in den Hintergrund zurück, dass sogar Preussen im September 1790 den ersten Schritt that, um eine nähere Verständigung mit Oesterreich herbeizuführen.² Das Fortschreiten der revolutionären Bewegung, besonders aber die kritische Lage, in der sich die königliche Familie befand, erfüllten das Herz Friedrich Wilhelms mit wahrer Betrübniß, und dieses konnte ohnehin leicht entflammt werden, wenn es galt, eine edle Handlung zu vollbringen. Leopold hingegen beurtheilte die Dinge viel nüchterner, und obwohl auch er die Gefahr nicht verkannte, in der Marie Antoinette und ihr Gemahl schwebten, und obwohl auch in ihm das gemeinschaftliche monarchische Interesse sich regte, so hielt er es doch für angezeigt, die weitere Entwicklung ruhig abzuwarten und

¹ Hier möge auf folgende interessante Stelle aus einem Schreiben des Kurfürsten von Mainz an Leopold, ddo. 13. August 1790, verwiesen werden: „ . . . je voudrais que V. M. pût former dans Sa propre maison un candidat digne de Lui succéder un jour, et qui marchât sur Ses traces. Ce grand aperçu part d'un cœur patriotique; il a fait naître l'idée chez moi s'il ne serait pas possible de faire en même temps ou à peu de jours de distance un empereur et un roi des Romains — événement qui ne se trouve pas, il est vrai, dans notre histoire, mais qui pour cela n'est ni anticonstitutionnel ni infaisable. . . . La maison de V. M. a deux voix dans le collège électoral: celle de Bohême et celle de Cologne; j'ai lieu de croire que, si l'on pouvait soupçonner qu'une troisième pourrait y être admise par une élection ecclésiastique, cela donnerait beaucoup d'ombrage partout et rendrait difficiles bien des choses, au lieu que rien n'attirera plus la confiance de l'Empire à son chef que son soutien pour des élections ordinaires des princes ecclésiastiques . . .“ Leopold theilte dieses Schreiben sofort dem Kurfürsten von Sachsen mit und ersuchte ihn um seine Ansicht. „Il ne me reste donc — äusserte sich Leopold — qu'un moyen de concilier les ménagements que je leur (den Mitgliedern des Kurfürstencollegiums) dois . . . c'est de leur épargner un refus direct au cas que la chose ne fût point goûtée de quelqu'un d'entre eux en abandonnant à Mr. l'électeur de Mayence de communiquer le premier avec les cours électorales sur le projet . . . et me réservant de faire suivre mes propres demarches . . .“ St.-A. Die Wahlcapitulation Leopolds enthielt aber im Artikel VIII, §. 10 über die Wahl eines römischen Königs zu Lebzeiten des Kaisers dieselbe einschränkende Bestimmung, wie sie in den Wahlcapitulationen früherer Kaiser ausgesprochen ist.

² Beer, 36 u. f.

sich auf eine beobachtende Stellung zu beschränken. Darin befand sich der Kaiser im entschiedenen Gegensatze zu den Emigranten, deren Haupt Graf Artois war, und die nichts Geringeres beabsichtigten, als mit den Waffen in der Hand die königliche Autorität wieder herzustellen. Nichts lag jedoch dem französischen Königspaare selbst ferner, als mit diesem gefährlichen Ansinnen sich einverstanden zu erklären oder ihm gar irgendwie Vorschub zu leisten; vielmehr sollten in unauffälliger Weise Mittel und Wege gefunden werden, um einem Zustande zu entrinnen, der für die Länge der Zeit nicht haltbar war; und so mag vielleicht damals bereits in Marie Antoinette und Ludwig XVI. der Gedanke gereift sein, sich demselben durch die Flucht zu entziehen.

In geheimer Mission war schon im October 1789 ein Vertrauensmann Namens Fontbrune nach Madrid gesendet worden, um mit Karl IV. über eine Anleihe von fünf Millionen zu unterhandeln.¹ Ende März 1790 wurde Fontbrune beauftragt, sich nach Wien, vorerst aber nach Turin zu begeben. Er hatte eine geheime Unterredung mit Marie Antoinette, die ihm eine von Ludwig XVI. unterzeichnete Vollmacht übergab und Instructionen ertheilte, welche in folgenden Ausdrücken abgefasst waren: ‚Die Prinzen wollen mit den Waffen in der Hand in Frankreich erscheinen; man muss sie davon abzuhalten trachten, denn es ist klar, dass unser Leben dabei ins Spiel kommt; sie verlangen einen Protest von Seite des Königs. Sie müssen den Prinzen das Unmögliche eines solchen Schrittes begreiflich machen, den Zwiespalt zu beseitigen suchen, den man mit Absicht zwischen uns sät, und ein gegenseitiges Vertrauen herstellen, das auf unserem gemeinschaftlichen Interesse beruht.‘

Mit diesem Auftrage versehen, wendete sich Fontbrune zunächst nach Turin, wo er sich dem Grafen Artois als Abgesandter des Königs und der Königin vorstellte. Wenn auch Artois für den Augenblick die Richtigkeit der Ausführungen Fontbrune's einzusehen schien, so entsprach jedoch sein späteres

¹ Dieses und das Folgende ist einer Denkschrift Fontbrune's entnommen, die im St.-A. aufbewahrt wird und deren Veröffentlichung ich mir vorbehalte. „ . . . Il fut chargé — schrieb Graf Fersen am 2. April 1791 dem Baron Breteuil — de porter au roi d'Espagne une protestation contre tout ce que le roi pourrait faire ou signer.“ (Pingaud, I, 193, i. d. Anm.)

Verhalten keineswegs den gehegten Erwartungen. Vor seiner Abreise von Turin hatte Fontbrune auch Gelegenheit, dem Könige von Sardinien mitzuthemen, dass die königliche Familie von Frankreich mit Zuversicht auf seinen Beistand rechne, sobald die Umstände einen solchen erheischen, und auch davon überzeugt sei, dass er die Prinzen von jedem unbedachten Schritte abhalten werde. Er begab sich sodann nach Venedig, wo er den französischen Gesandten Marquis Bombelles aufsuchte, von dem er wusste, dass er in regem Briefwechsel mit dem Grafen Artois stand. In ihm erwuchs dem Vertrauensmanne Marie Antoinettens ein gefährlicher Widersacher; denn Bombelles erblickte einzig und allein in dem Grafen Artois das Heil Frankreichs, und er sprach, ohne gleich diesem auf die königliche Familie und die gegebenen Verhältnisse Rücksicht zu nehmen, einem schleunigen Einschreiten das Wort. Deshalb musste ihm die Sendung Fontbrune's umso unerwünschter sein, als sie gerade die Verhinderung eines gewaltsamen Vorgehens zum Zwecke hatte.

Ende Mai 1790 traf Fontbrune in Wien ein, wo er sich Kaunitz und Colloredo vorstellte; mit dem Kaiser aber hatte er geheime Zusammenkünfte, und zwar einmal in Schönbrunn, zweimal im Augarten und einmal des Nachts im Garten des Grafen Harrach. Nach den Aufzeichnungen Fontbrune's soll sich Leopold dahin geäußert haben, dass er das Verhalten der Königin völlig billige und soweit seine Person in Betracht käme, vor Allem die Ruhe im eigenen Lande wieder herstellen müsse; er werde nicht ermangeln, Truppen nach Belgien zu senden. In der ersten Zeit werde er den Marschall Bender, dann aber, sobald es sich darum handeln sollte, gegen Frankreich aufzutreten, den Fürsten Hohenlohe mit dem Oberbefehle betrauen. Ferner wolle er die fremden Regimenter, welche die Nationalversammlung aufzulösen beabsichtige, in seinen Sold nehmen, um sie bei gelegener Zeit dem Könige wieder zur Verfügung zu stellen.¹ Ein anderes Mal, so berichtet uns Fontbrune, klagte Leopold darüber, dass die Königin zu viele Personen in ihr Vertrauen ziehe, und er rief dabei aus: „Ich

¹ Denselben Gedanken sprach Leopold in einem Briefe an Marie Christine vom 31. Juni 1791 aus; er forderte sie auf, ihn geheim zu halten und blos ihrem Gemahle und Marschall Bender davon Mittheilung zu machen. (Wolf 168.)

habe es stets gesagt und werde es immer wieder betonen: man braucht Zeit! Sie werden sehen, dass alle diese Schliche die Gemüther nur aufreizen und im Grunde genommen zu nichts führen. Ach! warum sich Solcher bedienen, die uns niemals anhänglich waren!¹

Auch bei anderen Gelegenheiten soll sich Leopold in ähnlicher Weise geäußert haben. Unschwer ist zu erkennen, dass er es vorzog, in allgemeinen Redensarten sich zu bewegen, und sich wohl hütete, eine bindende Zusage zu machen. Um so deutlicher gab er in einem Schreiben vom 25. Juni 1790, worin er auch Fontbrune lobend erwähnte,² Marie Antoinette zu verstehen, dass sie unter allen Umständen auf seinen Beistand bauen dürfe.³

Vergebens bemühte sich hingegen Graf Artois, den Kaiser für seine Pläne zu gewinnen; und da war es wohl die am wenigsten geeignete Person, deren er sich zu diesem Zwecke bediente, als er den Marquis Bombelles beauftragte, nach Fiume zu reisen, wohin sich der Kaiser im August begeben hatte. Bombelles übergab Leopold II. eine Denkschrift, worin diesem nahegelegt wurde, wie nothwendig es sei, über eine genügende Anzahl von Truppen, vor Allem aber, und zwar schon jetzt über eine grössere Summe Geldes verfügen zu können. Im Namen des Grafen Artois richtete Bombelles die Bitte an den Kaiser, er möge das Geld aus Eigenem vorstrecken, im entgegengesetzten Falle aber die Bürgschaft für ein Darlehen übernehmen, das man dann bei dem Herzog von Modena aufnehmen wolle. Der Kaiser ermuthigte Bombelles, sein Glück in Modena zu versuchen, er selbst verpflichtete sich weder zu dem Einen noch dem Andern.

In Wien stellte sich dem Kaiser ein zweiter Abgesandter des Grafen Artois, Marquis de Castelnau, vor,⁴ der ebenfalls

¹ „ . . . Je l'ai dit, je le répéterai: il faut du temps; vous verrez que toutes ces menées ne feront qu'aigrir les esprits et n'aboutiront à rien. He! pourquoi se servir de ceux qui n'ont pas été bien pour nous . . .“

² Arneth 131.

³ Fontbrune erzählt, dass ihm der Kaiser diesen Brief mit folgenden Worten zur Ueberreichung an die Königin übergeben habe: „elle est écrite comme un marchand écrivait à sa sœur; elle est cachetée avec une bague, mais la reine connaît mon écriture; au reste j'espère qu'elle sera contente . . .“ Der Brief war in der oben angedeuteten Weise geschrieben.

⁴ Französischer Agent in Genf.

beauftragt war, Geld und Truppen zu begehren und Leopold für die Sache der Emigranten zu gewinnen.¹ Gelegentlich eines Gesprüches entschlüpfte Castelnau die Aeusserung, was denn daran gelegen sei, wenn im Falle eines gewaltsamen Vorgehens der König und die Königin von Frankreich in persönliche Gefahr geriethen? Wenn man nur die königliche Autorität gerettet habe, welche alsdann bei dem Grafen Artois verbliebe! Klarer konnte dem Kaiser wohl nicht zu verstehen gegeben werden, für wen im gegebenen Falle die Kastanien aus dem Feuer zu holen wären.

Als Leopold nach Frankfurt reiste, begaben sich auch Castelnau und Fontbrune dahin.² Allein, nachdem Seine Majestät — so heisst es in einem amtlichen Schriftstück³ — diese als Intriganten erkannt hatte, wurden sie nicht mehr empfangen.⁴

Der Kaiser wurde in seinem Verhalten umsomehr bestärkt, als er bald darnach durch die Vermittlung der Gräfin Circello einen Brief der Königin erhielt, in welchem er inständig gebeten wurde, nichts zu unternehmen, was ihre Person blossstellen könnte, und nur zu glauben, was ihm Flachslanden⁵ mittheilen würde. Weder Fontbrune noch Castelnau waren in diesem Briefe genannt.⁶

¹ Vgl. auch das Schreiben des Fürsten Kaunitz an den Kaiser vom 29. August 1790 bei Beer 370. Als der Kaiser auf der Fahrt nach Wien sich kurze Zeit in Laibach aufhielt, wurde er auch hiér von einem Abgesandten des Grafen Artois in derselben Angelegenheit belästigt. (Leopold an Kaunitz, Laibach, 3. September 1790 bei Beer 371.)

² Fontbrune behauptet, vom Kaiser ausdrücklich dazu aufgefordert worden zu sein.

³ ‚Fontbrune betreffender Aufsatz‘ in italienischer Sprache.

⁴ Fontbrune hingegen rühmt sich des Wohlwollens von Seite des Kaisers, der ihm eines Tages Folgendes gesagt haben soll: *Mr. de Bombelles s'est déguisé pour venir à Fiume me parler de la part du comte d'Artois; il est très ardent et désirerait de faire croire qu'il est en état de conduire l'Europe; il ignore certainement que L. L. M. M. et moi ne pouvons nous méfier de vous; je ne vous dirai pas tout ce qu'il m'a dit contre vous. Il suffit que je vous assure qu'on ne me fera pas varier.*

⁵ Baron Flachslanden war französischer General und Deputirter. Ueber seine Mission an den Kaiser schrieb Vaudreuil dem Grafen Artois bereits am 7. August 1790. (Pingaud, I, 257.)

⁶ Dieser ist uns nicht erhalten. Am 7. November 1790 jedoch schrieb Marie Antoinette Folgendes an den Kaiser: *„Il y a longtemps . . . que je n'ai su des nouvelles de Mr. de Fontbrune. Mandez-moi . . . ce qu'il est devenu, si vous avez continué d'en être content, et où il est.“* Arneth 141. Erst in einem späteren Briefe vom 19. December 1790 hat

So war der Standpunkt, den der Kaiser einzunehmen sich verpflichtet sah, ihm gleichsam von der königlichen Familie selbst vorgeschrieben worden. Nichts brachte ihn davon ab. Vergebens wurde er aufgefordert, eine geharnischte Erklärung zu erlassen, in der er ganz Frankreich für die Verletzung der königlichen Autorität verantwortlich mache und vor welcher die Partei, welche heute triumphire, zittern müsste;¹ er möge im Vereine mit den übrigen Grossmächten Europa vor einem weiteren Eindringen der demokratischen Ideen schützen; Preussen habe sich bereits willfährig gezeigt, Spanien könne gewonnen werden, Sardinien, das Reich und selbst die Eidgenossenschaft, welche ganz besonders die gefährliche Nachbarschaft Frankreichs fürchten müsse; würden sich gewiss bereit erklären, auf eine solche Coalition einzugehen; der Kaiser würde in diesem Falle eine Rolle übernehmen, die seiner Würde entsprechend sei und ohne dass man ihm vorwerfen dürfte, dass er einzig und allein für die Königin, für seine Schwester handle.² Graf Mirabeau, der jüngere Bruder des berühmten Volkstribunen gleichen Namens, versprach dem Kaiser mit seinem Ehrenworte, innerhalb eines Monats die Bildung einer Legion von 5000 Mann zu bewerkstelligen; mit Begeisterung würden diese seinem Rufe Folge leisten.³ Andere wieder bestürmten ihn, dass er die Truppen, die er nach Belgien schicken wolle, lieber gegen Paris marschiren lasse — ,denn nur dort könne man die Re-

Marie Antoinette ihren Bruder, nur ausdrücklich beglaubigten Personen zu vertrauen; selbst Fontbrune sei hievon nicht ausgenommen (ibid. 143). Und erst in einem Briefe vom 12. Jänner 1791 beklagte sich Leopold über Fontbrune, von dem er sagte: „Je ne m'en suis plus servi, son service n'étant ni bon ni fidèle . . .“ (ibid. 146).

¹ Aus einem Schreiben Flachslanden's an den Kaiser, ddo. Dettlingen, 1. October 1790. St.-A.

² Aus einer Denkschrift, die Flachslanden eingesendet wurde, und welche dieser dem Kaiser vorlegte.

³ „ . . . Depuis ce temps la nouvelle de ce qui s'est passé à Paris relativement à Mr. le comte de Mirabeau, m'a tellement et si douloureusement affecté, que je n'ai osé me présenter à la cour de V. M. Je dois aujourd'hui à ma qualité de gentilhomme français, de serviteur zélé et de sujet fidèle de l'auguste sœur de V. M. l'assurance formelle de la disposition où je sens de verser la dernière goutte de mon sang par le rétablissement des droits de mon légitime souverain. Je dois en outre compter à V. M. de mes moyens: plus de mille gentils hommes français se rendront au lieu que je leur désignerai, et je proteste sur mon hon-

volution in ihrem Ursprunge unterdrücken und die Hydra, welche ganz Europa bedrohe, in der Geburt ersticken.¹

Eine derartige Intervention, die vielleicht das Leben des Königs und der Königin gefährdet hätte, lag aber dem Kaiser fern. Er sprach die Absicht aus, Beiden zu helfen, doch müssten sie vorerst sich aus Frankreich geflüchtet haben und Alles widerrufen, was man sie zu thun gezwungen habe; der Adel und die Gutgesinnten müssten zurückberufen werden und auch die Ruhe in den Niederlanden wieder hergestellt sein.²

So machte Leopold II. bereits im Herbste 1790 seine Dazwischenkunft von der persönlichen Sicherheit der königlichen Familie abhängig;³ ja es ist sogar nicht ausgeschlossen, dass er es war, der Marie Antoinette zur Flucht gerathen hatte.⁴

neur qui est mon bout, de former en un mois un corps de 5000 hommes prêts à tout entreprendre sur l'une des frontières du Royaume; plusieurs moyens combinés de cette espèce peuvent former un ensemble . . .¹ Francfort, 13. Octobre 1790. Original. St.-A.

¹ Aus einer Denkschrift, die einem Briefe Flachslandens an den Kaiser vom 7. October 1790 beilag.

² 'Fontbrune betreffender Aufsatz.' Auch heisst es in der Denkschrift, die Flachsland dem Kaiser am 7. October 1790 übersendete: „ . . . L'empereur a pensé qu'il n'y aurait que la liberté de la famille Royale qui peut lui donner celle (la cause de la guerre) d'agir avec efficacité . . .“ St.-A.

³ Und zwar machte er sie, wie aus späteren Briefen deutlich erhellt, abhängig von der persönlichen Sicherheit der königlichen Familie ausserhalb Paris. So schrieb Leopold am 13. Jänner 1791 Folgendes an den Kurfürsten von Köln: „ . . . Jusqu'à ce que le roi, la reine et la famille ne seront pas hors de Paris, vous sentez bien que je ne puis prendre ici un ton haut, ni faire aucune démarche vigoureuse qui pourrait les compromettre . . .“ St.-A.

⁴ So schrieb Baron d'Escars am 6. December 1790 Folgendes an Leopold: „ . . . Si les dangers d'un tel parti laissaient encore quelques inquiétudes dans le cœur de V. M., pour calmer autant que je le puis Ses justes alarmes, je dois m'empresser de La prévenir que cette démarche est combinée et doit être exécutée par l'officier général de l'armée sans contredit le plus capable de la faire réussir. Mais V. M. I. qui elle-même a fait donner au roi et à la reine ce sage conseil, qui à la suite de cette démarche leur a fait promettre des secours généreux et puissants, reconnaîtra sans doute combien l'approche du moment de leur liberté éveille les soins et les sollicitudes de Mgr. le comte d'Artois pour être à l'instant même, investi de tous les moyens de les servir qui sont dans son cœur et dans son caractère. . . . Vienne, ce 6. Décembre 1790.‘ Eigenhändig, doch ohne Unterschrift.

Noch handelte es sich aber darum, zu ermitteln, welcher Zeitpunkt für die Ausführung eines solchen Unternehmens der geeignetste sei.

In einem Schreiben vom 30. October 1790 gestand Graf Artois dem Kaiser, dass er in der That die Vortheile erkenne, welche die Befreiung der königlichen Familie mit sich bringen würde, und er sprach sogar die Ueberzeugung aus, dass es gewiss die Lage des Königs nur verschlimmern hiesse, wollte er vor diesem Zeitpunkte handeln. Da jedoch mit einem längeren Hinausschieben seines Auftretens sein ungestümes Wesen sich nicht befreundet konnte, so beschwor er den Kaiser, seine Bemühungen zu verdoppeln, um endlich den König und die Königin zu bestimmen, dass sie den einzigen Ausweg ergreifen mögen, der ihnen übrig bleibe, um den entsetzlichen Gefahren vorzubeugen, die sie bedrohten.¹

So sehr Leopold von dem ersten Theile des Briefes Artois' befriedigt war, so wenig gefiel ihm der zweite; nicht auf die Schnelligkeit der Ausführung, sondern auf die Zulänglichkeit der Mittel kam es dem Kaiser vor Allem an; und diese — so schrieb er dem Grafen am 7. December — scheinen mir nach all den Nachrichten, die ich erhalte, noch keineswegs jenen Grad der Reife erlangt zu haben, der im Verhältnisse zu der Grösse eines Unternehmens steht, das für immer misslingen kann, sobald es in ungenügender Weise ins Werk gesetzt wird.²

Dieses Schreiben Leopolds kreuzte sich mit einer neuerlichen Eingabe des Grafen Artois vom 3. December, welche der Kaiser in gleichem Sinne beantwortete. Aber mit Rücksicht darauf, dass Jener die Tactlosigkeit begangen hatte, von den Briefen des Kaisers sowohl als auch von verschiedenen Verheissungen, die ihm gemacht worden waren, öffentlich zu sprechen, hütete sich Leopold mehr denn je, aus seiner Reserve hervorzutreten. Mit um so grösserem Nachdrucke betonte er die Nothwendigkeit, dass die Lage der königlichen Familie vorerst derart sein müsse, dass sie keine weiteren Gefahren für dieselbe einschliesse; in diesem Zustande der Freiheit müsste der König in aller Form die Hilfe der Fremdmächte anrufen. Aber auch die Verhältnisse im Innern des Landes müssten derart beschaffen

¹ St.-A.

² St.-A.

sein, dass sie den Erfolg verbürgten. So wesentlich es ferner sei, dass die ersten Höfe Europas sich alsdann mit einander ins Einvernehmen setzten, so dürften sie doch keinen bindenden Entschluss fassen, bis nicht der spanische Hof sich irgendwie geäußert habe; denn dieser sei in Folge gemeinsamer Abstammung und auf Grund des Familienvertrages in erster Linie an das Schicksal des königlichen Hauses von Frankreich gebunden.¹

So hatte in Leopold die Ueberzeugung allmählig Wurzel gefasst, dass der Umsturz, der sich in Frankreich vollzog, als eine Angelegenheit aller Monarchen zu betrachten sei, und sie war von nun an die Richtschnur seines ferneren Verhaltens. Aber Vorsicht und Klugheit kennzeichnen dasselbe und keineswegs das Bestreben, das ihm von mancher Seite vorgeworfen

¹ Schreiben Leopolds an den Grafen Artois, 25. December 1790. Irrthümlicher Weise bezieht sich Leopold darin auf einen Brief des Grafen Artois vom 6., während dieser vom 3. December datirt ist. In einem Vortrage vom 20. December hatte Fürst Kaunitz dem Kaiser den Entwurf eines Schreibens unterbreitet, worin er unter Anderem auf folgende Antwort einrieth: „... que pour cet effet il fallait 1^o que le roi Très-Chrétien avec toute sa famille fût en pleine liberté et en lieu de sûreté. 2^o qu'il désavouât solennellement la révolution, ainsi que solennellement il s'en était déclaré le chef. 3^o qu'il réclamât solennellement l'assistance de toutes les cours de l'Europe, qu'il jugerait à propos de réclamer pour être rétabli dans tous ses droits et notamment celle de la cour de Madrid, comme branche de la maison de Bourbon, et son allié le plus intime par le pacte de famille. 4^o qu'il informât toutes ces cours des moyens, par lesquels il serait dans le cas de pouvoir concourir aux secours qu'il leur demandait. 5^o qu'entre elles il s'établît un parfait concert, et qu'en conséquence on eût arrêté un plan conforme aux circonstances de l'époque de son exécution, et enfin tout ce qui pouvait être nécessaire ou propre à rendre le succès d'une aussi grande entreprise, si non assuré au moins vraisemblable. Qu'en y repensant de sang froid S. M. I. croyait ne pouvoir douter que Mr. le comte d'Artois ne sentît que tout ce que ci-dessus était réellement des préalables indispensables. Que S. M. au moins en était intimement convaincue, et que jusque là Elle croyait, que ni de Sa part, ni de la part d'aucune autre Puissance il ne pouvait raisonnablement être question de rien; mais qu'alors en échange l'heureux moment serait venu, dans lequel Elle pourrait avoir la satisfaction de pouvoir donner des preuves réelles de Sa bonne volonté et du vif intérêt qu'Elle prenait à la famille royale et à la Monarchie Française.“ (Précis de l'essentiel de ce que pourrait répondre S. M. l'empereur à Mr. le comte d'Artois. Beilage eines Vortrages vom 20. December 1790. St.-A.)

wird, mit schönen Worten seine Thatlosigkeit zu bemänteln. Gegenüber einer Partei, die im Sturmschritte die alte Ordnung der Dinge wieder herstellen wollte, und die sich ebenso durch Indiscretion als durch Eigennutz auszeichnete, gegenüber einem Minister, dem er zwar eine pietätvolle Gesinnung bewahrte, dessen Ansichten er aber nicht immer theilen konnte, da sie den seinen oft zu sehr widersprachen, und endlich einer politischen Constellation gegenüber, deren Gefüge er durch diplomatische Staatskunst zusammenzuhalten bestrebt war, konnte Leopold nur mit äusserster Vorsicht die Pflichten als Bruder der Königin mit denen harmonisch vereinigen, die ihm seine Eigenschaft als Monarch auferlegte. So klar ihm das Ziel war, das er anstrebte, um so verworrener waren die Wege, die er dazu einschlug, und deshalb mag es kommen, dass dem Geschichtsforscher, welcher die oft dunklen Pfade der Politik Leopolds verfolgt, sich immer wieder eine andere Vorstellung von dem Charakter dieses Kaisers aufdrängt. So offen das Wesen seines Vorgängers war, so verschlossen das Leopolds; Niemandem theilte er sich mit, aber gern horchte er den Ausführungen Anderer und richtete darnach sein Verhalten, soweit es für einen Schritt in Betracht kam, der ihn seinem Ziele näher brachte.

In seinem letzten Schreiben an Artois hatte Leopold auf Spanien hingewiesen, das in erster Linie berufen sei, das Verhalten der übrigen Mächte zu beeinflussen.¹ Er selbst aber hatte sich bereits mit Sardinien in Verbindung gesetzt, von dem er besorgte, dass es den überstürzten Plänen der Emigrantentheilung Vorschub leisten könnte. Es gelang ihm leicht, Victor Amadeus für sich zu gewinnen, so dass er auch von dieser Seite den Grafen Artois in Schach halten konnte.² Als ihn

¹ Vgl. über das Verhältniss Spaniens zu Frankreich den Abschnitt 4 von Dr. Heinrich Kretschmayr's Arbeit: „Die Beziehungen Oesterreichs zu den bourbon'schen Höfen unter der Regierung des Kaisers Leopold II.“ (Akademischer Verein deutscher Historiker in Wien. Bericht über das dritte Vereinsjahr 1891—1892.)

² „ . . . Je crois de ne pouvoir mieux y répondre qu'en m'empressant de Lui faire connaître que mes désirs et mes sentiments sur ce qui en forme l'objet, ont toujours été et sont parfaitement conformes aux Siens, et que prenant le même intérêt au sort du roi et de la Monarchie Française, je suis également disposé en ce qui dépend de moi de seconder à cet

aber der König ersuchte, etwas Bestimmtes über seine Absichten verlauten zu lassen, hütete sich Leopold gar wohl, ihm mehr anzuvertrauen, als er bereits Artois mitgetheilt hatte. Er zog es deshalb vor, ihm ein klares Bild von der Stellung zu entwerfen, in der er sich den Verhältnissen in Frankreich gegenüber befand, und in dieser Hinsicht ist sein Brief von grosser Bedeutung. ‚Ich entnehme mit vieler Befriedigung Ihren vertraulichen Zeilen — so schrieb er dem Könige am 12. December — dass meine Neigungen und Ansichten in Betreff der unglückseligen Lage des französischen Hofes mit den Ihrigen übereinstimmen. Marquis de Brem¹ wird Ihnen bestätigen, wie sehr ich fortgesetzt daran Antheil nehme, als Bruder und als Souverain. In der ersten Eigenschaft bin ich ebenso verpflichtet wie berufen, mich auf das Lebhafteste um das Schicksal der Königin, die meine Schwester ist, zu bekümmern, besonders wenn man sich hinreissen lassen sollte, die Pläne zu verwirklichen, die ihre Ehre und ihre Sicherheit gefährden. Aber meine Zärtlichkeit für sie könnte mich nur veranlassen, jedes gewaltsame Unternehmen, welches den Massregeln, sowohl sie als den König und andere gleich theuere Personen den Gefahren der Folgezeit zu entziehen, vorgreifen würde, als verfrüht zu betrachten und als geeignet, ihre Lage zu verschlimmern, wie es überhaupt das grösste Wagniss für sie wäre, wollte sie sich bei Ausführung dieses Schrittes von ihrem Gatten trennen.² Un- abhängig von diesen Sorgen eines brüderlichen Herzens weiss

égard les vues de V. M. I. et de concourir à en remplir le but. . . . En attendant V. M. I. peut déjà être assurée que je suis entièrement d'accord avec Elle sur la nécessité de ne rien précipiter, soit pour ne pas s'exposer à sacrifier les personnes du roi et de la reine de France au sort de quelles il est sûr d'ailleurs que celui de ma fille, la comtesse de Provence, serait dans tous les cas associé, soit pour ne pas gâter l'ouvrage plus tôt que l'avancer, et j'ai toujours été de cet avis. . . .’ Eigenhändiges Schreiben des Königs von Sardinien an Leopold II. Moncalieri, 8. November 1790. St.-A.

¹ Sardinischer Gesandter in Wien.

² So hatte Flachslanden am 1. October Folgendes an den Kaiser geschrieben: ‚. . . Au milieu de toutes ces atrocités . . . je suis tenté de croire qu'on ne veut que forcer la reine à fuir sans le roi et profiter ensuite de son absence pour obtenir de lui de consentir à tout ce qu'elle peut craindre. . . .’ St.-A. Wie weit die Königin selbst von einem solchen Gedanken entfernt war, geht so recht aus ihrem Schreiben an Leopold vom 27. December 1790 hervor. (Bei Feuillet I, 382.)

ich zu gut, was Souveraine sich schulden und was sie alle von der ansteckenden Wirkung der französischen Revolution zu befürchten haben, um nicht den Augenblick herbeizusehnen, in dem die Stimmung und die Vorbereitungen im Innern Frankreichs einen Grad der Reife erreicht haben werden, den die Grösse und die Gefahren des Unternehmens erheischen, und wo zugleich die allgemeine Weltlage den benachbarten Mächten es gestatten wird, zum Zwecke eines solchen genügend mitzuwirken, ohne dass sie sich selbst den Gefahren aussetzen, denen sie aus Mangel an Eintracht und gutem Einverständniss mit den übrigen Staaten Europas dann preisgegeben wären, wenn die Krisis ihren Höhepunkt erreicht hat. E. M. wissen, wie heiklich meine gegenwärtige Lage ist, und Sie werden daher der Richtigkeit einer solchen Anschauung nur beipflichten, und zwar umsomehr, als Sie gleich mir die Nothwendigkeit fühlen werden, dass nur der Wille, der Entschluss und das Beispiel des eigentlichen Herrschers von Frankreich zu combinirten Massregeln von Seite des Auslandes berechtigen dürfen; ein Grund mehr, vor Allem zu wünschen, dass dieser Fürst in der Lage sei, frei und sicher zu handeln.¹

So hatte sich Kaiser Leopold sowohl dem Grafen Artois als dem Könige von Sardinien gegenüber vollends freie Hand gewahrt und durch kein bindendes Versprechen irgend einer künftigen Entschliessung entgegengearbeitet. Am 3. Jänner 1791 übersendete Fürst Kaunitz diese Meisterstücke der Diplomatie, deren Urheber er selbst war,² mit der Bemerkung an den kaiserlichen Gesandten in Turin, „dass man diesseits zwar in vager Bereitwilligkeit Versicherungen eingegangen sei, solche aber mit so beschaffenen Klauseln und Voraussetzungen verknüpft habe, dass der hiesige Hof sich keineswegs zu Dingen, die ihn compromittiren könnten, anheischig machte, sondern vielmehr die vollkommene Freiheit vorbehielt, nach Massgabe der eintretenden Fälle die Partei, welche seinen Umständen und

¹ St.-A.

² In einem Vortrage vom 7. December hatte er dem Kaiser das Schreiben an Victor Amadeus mit der Bemerkung vorgelegt, „dass es den Zweck erreichen dürfte, der bekannten Absicht des Königs in Sardinien die diesfälligen politischen Absichten E. M. auszuforschen, auf eine Art auszuweichen, die allen Anschein der Offenherzigkeit und Vertraulichkeit beibehält.“ In demselben Vortrage unterbreitete er dem Kaiser auch die

Interessen entsprechen wird, zu ergreifen.¹ Gleichzeitig forderte er den Gesandten auf, dem Grafen Artois nahezu legen, Alles zu widerrufen, was in Folge seiner Indiscretion in die Oeffentlichkeit gedrungen sei, und ihm zu bemerken, dass im Falle auch diese Briefe bekannt würden, der Kaiser sich veranlasst sähe, alle jetzige und künftige Theilnahme an der Sache durch öffentliche Schritte, sowie durch die That selbst gänzlich zu desavouiren und von sich abzulehnen.²

Auch Friedrich Wilhelm gab seinen Standpunkt zu erkennen, indem er dem Grafen d'Escars, dem Agenten des Grafen Artois in Berlin, mittheilte, dass er unter folgenden drei Bedingungen seinen Beistand versprechen wolle: man möge ihm schriftlich und in aller Form den Beweis erbringen, dass Ludwig XVI. seine Hilfe verlange; auch der Kaiser müsste ihn mit Hinweis auf seine Freundschaft und sein Vertrauen darum ersuchen, und endlich habe Graf Artois in überzeugender Weise darzulegen, dass seine Partei die stärkere sei.³

Den Bemühungen des Baron Roll, Agenten des Grafen Artois in Berlin, gelang es, Friedrich Wilhelm umsomehr für die Bekämpfung der Revolution zu gewinnen, als der König auch von Bischoffswerder und dem General Prinzen Hohenlohe-Ingelfingen zu einer solchen gedrängt wurde. Man gab dem österreichischen Gesandten Fürsten Reuss zu verstehen, wie sehr der König wünsche, dass die alte Ordnung der Dinge in Frankreich wieder hergestellt werde und im Hinblick darauf eine Allianz Preussens mit Oesterreich zustandekomme.³

Noch hatte Oesterreich seinen Frieden mit der Pforte, der gegen den Willen Katharina's auf dem Status quo beruhen sollte, nicht abgeschlossen; seinem Versprechen, sich in einen Krieg mit der Türkei nicht zu mischen, setzte es die ausdrückliche Erklärung entgegen, niemals darein zu willigen, dass Russland durch eine dritte Macht angegriffen werde.⁴ Die Ab-

Antwort an den Grafen Artois vom 7. December, und zwar mit folgenden begleitenden Worten: „Glaubte ich dienlich das Unanständige, was seine verdeckte Insinuation mit sich bringt, auf eine indirecte Weise zu releviren, ihm aber auch zugleich in allgemeinen Ausdrücken Vertrauen und guten Willen zu erkennen zu geben.“ St.-A.

¹ An Gherardini, 3. Jänner 1791. St.-A.

² Aus einem Schreiben Flachsländens' an den Kaiser vom 5. November 1790.

³ Beer 37. Sybel, I, 276.

⁴ Ranke 9.

sicht des Königs, auf alle Fälle mit dem Wiener Hofe sich zu verbinden, überwog für den Augenblick jedes andere Bedenken. Dem Fürsten Reuss wurde daher bedeutet, dass Friedrich Wilhelm mit grosser Bereitwilligkeit und trotz dem Widerspruche Englands von dem Status quo zu Gunsten Russlands absehen würde, vorausgesetzt, dass auch Leopold II. eine Allianz mit Preussen wünsche, die alle Unruhen Europas mit einem Schlage bannen könnte.¹

Da Friedrich Wilhelm nicht mit Unrecht besorgte, dass das Endergebniss des gegenseitigen Meinungs-austausches auf dem sonst üblichen, aber etwas langwierigen Wege amtlicher Unterhandlungen eine zu grosse Verzögerung erfahren, ja vielleicht ganz in Frage gestellt werden könnte, entschloss er sich, eine Vertrauensperson an den Kaiser zu entsenden, welche die Angelegenheit rasch erledigen sollte. Der Mann, dem er diese Mission übertrug, war Bischoffswerder, ‚ein innerlich gehaltloser Geist, jedoch geschickt, nach Aussen durch geheimnissvolle Wichtigkeit zu imponiren, ein Charakter von sehr zweideutiger Reinheit, aber dem Könige durch mystisch-religiöse Tendenzen empfohlen, stets geistreicher, aber auch stets unklarer als die amtlichen Vertreter der preussischen Politik‘.²

So sehr sich Fürst Kaunitz gegen die Sendung Bischoffswerder's auflehnte, so sehr war Kaiser Leopold dafür; denn zum Mindesten konnte er etwas Näheres über die eigentlichen Absichten des Königs in Erfahrung bringen.³

Aber dem greisen Staatskanzler wollte es nie und nimmermehr gelingen, sich einem Systeme anzupassen, das seinen Anschauungen so gründlich widersprach, die sich gleichsam nach dem Gesetze der Trägheit noch immer in den Bahnen einer Politik bewegten, die unter Maria Theresia und Josef II. allerdings ihre Berechtigung hatte. In einer stattlichen Reihe von Denkschriften suchte er dem Kaiser den Beweis zu erbringen, dass eine Verständigung zwischen Oesterreich und Preussen unmöglich sei; auch Herzberg in Berlin trat einer Annäherung der beiden Mächte entgegen und so wenig es diesem glückte, Friedrich Wilhelm auf die Pfade zurückzubringen, die Fried-

¹ Sybel, I, 276. Beer 38.

² Sybel, I, 274.

³ Leopold II. an Kaunitz, 19. und 20. Jänner 1791 bei Beer, 386 f.

rich II. eingeschlagen hatte, ebensowenig vermochte Jener, die Gesinnung Leopolds zu ändern;¹ denn zu sehr war der Kaiser von dem Gedanken durchdrungen, dass nur ein gegenseitiges freundschaftliches Verhältniss nicht bloß das Glück beider Staaten, sondern auch des Reiches bedinge,² als dass er es über sich gebracht hätte, den Annäherungsversuch Friedrich Wilhelms schroff zurückzuweisen.

Unter solchen Verhältnissen verbürgte die Mission Bischoffswerder's schon im Voraus den gewünschten Erfolg. Und dieser war für beide Theile in der That kein geringer: dem Kaiser wurde es möglich gemacht, den Beschluss der Sistovaer Friedensverhandlungen noch weiter hinauszuschieben; Friedrich Wilhelm aber konnte im Falle eines Krieges gegen Russland, aller Voraussicht nach, der Neutralität Oesterreichs gewiss sein.³

Zwei Beweggründe waren es auch, welche den Kaiser bestimmten ein Bündniss mit Preussen zu schliessen: die verhängnissvolle Wendung, die unterdessen die Revolution in Frankreich genommen hatte, und die polnische Frage.⁴

Inzwischen hatte im Schoosse der königlichen Familie der Gedanke, dass ihr Heil nur in der Flucht zu suchen sei, bereits greifbare Formen angenommen.⁵

¹ Vgl. auch Beer's ausgezeichnete Darstellung: Zur Geschichte Leopold's II. (Leopold II., Franz II. und Katharina, 44 f.), und seinen Aufsatz in Sybel's Histor. Zeitschrift XXVII, 2—5.

² So hatte Leopold bereits am 27. März 1790 an seine Tochter nach Dresden geschrieben „que si la confiance mutuelle entre moi et le roi pouvait s'établir fondée sur l'estime personnelle et réciproque, cela ferait le bonheur des deux Etats de tous les deux et de l'Empire . . .“ Leopold II. an die Erzherzogin Therese, 27. März 1790. St.-A.

³ Sybel I, 278, 280.

⁴ Sybel gebührt, wie Beer (Histor. Zeitschrift XXVII, 5) hervorhebt, das Verdienst, als Erster auf den Zusammenhang des Revolutionskrieges mit den polnischen Angelegenheiten aufmerksam gemacht zu haben. Ich verweise, was diese Frage betrifft, auf die betreffenden Arbeiten Sybel's (Gesch. des Revolutionszeitalters I, 282 f. Kaiser Leopold II. Gegen Ernst Herrmann, Zeitschrift X, 387. Polens Untergang und der Revolutionskrieg, ibid. XXIII, 66) und Beer's (Zeitschrift XXVII, 1 f.)

⁵ Hier verweise ich, was die Vorbereitungen der Flucht Ludwig's XVI. betrifft, auf die übersichtliche Darstellung von Max Lenz in Sybel's Histor. Zeitschrift LXXII 1 und 213. Nur die Bemerkung sei mir gestattet, dass die

Je eifriger man sich insgeheim mit der Vorbereitung der Flucht beschäftigte, um so grösser wurde die Sorge, dass ein einziger unbedachter Schritt des Grafen Artois das Unternehmen vereiteln könnte. In dieser Furcht wurde man umsomehr bestärkt, als kurz vorher das Turiner Comité einen Anschlag auf Lyon geplant hatte. Ludwig XVI. richtete deshalb im December 1790 die dringende Aufforderung an seinen Bruder, sich ruhig zu verhalten, da er sonst genöthigt wäre, ihn vor aller Welt Lügen zu strafen. Ein gleiches Schreiben ging auch an den König von Sardinien ab.¹

Am 11. Jänner 1791 machte Marie Antoinette ihrem alten Rathgeber, Grafen Mercy, Mittheilung über den Fluchtplan, dessen nähere Details sie ihm erst dann auseinanderzusetzen versprach, wenn die Antworten des Wiener und Madrider Hofes eingelaufen seien.² Da Mercy eine sichere Gelegenheit mangelte, der Königin zu schreiben, so beauftragte er am 24. Jänner den kaiserlichen Geschäftsträger in Paris, Blumen-dorf, ihr nahezu legen, dass sie ja nichts überstürzen, und sobald die Umstände eine Flucht nothwendig erscheinen lassen sollten, die geeigneten Massregeln in Betreff der Wahl eines sicheren Stützpunktes ergreifen möge. Als einen solchen bezeichnete Mercy Strassburg oder Lyon;³ denn er betrachtete es als ein gefährliches Wagniss, eine Schilderhebung von Brabant aus zu unterstützen, wo der Aufruhr noch nicht niedergeschlagen war.⁴

Annahme von Lenz (S. 4), wonach ‚die Verhandlungen mit den fremden Mächten im October noch gar nicht begonnen waren‘, da Ludwig XVI. ‚erst am 20. November die Vollmacht unterzeichnete, welche den Marquis von Breteuil damit beauftragte‘, nicht stichhältig ist; denn wie wir gesehen haben, hatten bereits Fontbrune und nach ihm Flachslanden, dieser mit dem Kaiser allein, jener auch mit Spanien und Sardinien unterhandelt.

¹ Marie Antoinette an Leopold, 19. December 1790. Arneth 143. Wogegen Gherardini am 22. December berichtete, dass Ludwig XVI. an Victor Amadeus geschrieben habe: ‚de persuader le comte d'Artois de se tenir tranquille et de ne pas tenter de rentrer en France dans ce moment‘. St.-A.

² Lenz I, 15.

³ ‚Cette idée — schrieb er — n'est que de précaution dans le cas où les troubles subsistassent ici; je ferai l'impossible pour les dissiper.‘ St.-A.

⁴ ‚On nous travaille de la part de la Prusse; l'esprit de révolte subsiste; les missionnaires français agissent sur nos troupes sans succès jusqu'à

Wenige Tage darnach erhielt Blumendorf eine Depesche des Fürsten Kaunitz vom 26. Jänner. Der Kaiser — so hiess es darin — billige zwar die klugen Entschlüsse der Königin, nehme aber an ihrem Wohle zu innigen Antheil, um ihr nicht zu rathen, „ausser dem Falle einer bevorstehenden wirklichen Gefahr einen entscheidenden Schritt auf spätere Zeiten zu verschieben, um einerseits dafür die günstigste Gelegenheit zu wählen, andererseits aber die übrigen Höfe, deren Beistand oder Widersetzung auf den Erfolg Einfluss nehmen würde, nach und nach dahin zu stimmen, dass seinerzeit die etwaige Zustandebringung eines diesfälligen Concertes möglich würde, indem sich ein glücklicher Ausgang nur entweder von einer äusserst vortheilhaften Wendung der inneren französischen Umstände oder von einem solchen fremden Concerte, am besten aber von einer Vereinigung beider Voraussetzungen hoffen liesse“.¹

In einem Schreiben an Mercy, das sie am 3. Februar begann, am 13. aber beendete,² enthüllte sie ihm den ganzen Plan der Flucht, und dass man sich nach Erwägungen verschiedener Art für die Grenzfestung Montmédy als Zielpunkt entschieden habe. Ausgehend von der Voraussetzung einer unversöhnlichen Feindschaft der Tripelallianz gegen die Höfe von Wien und Paris schlug die Königin vor, die Mächte des Nordens heranzuziehen: Gustav III. habe schon mehrmals seine Hilfe angeboten und, wie verlautete, Spanien ein Bündniss angetragen, dem sich Russland und der Kaiser anschliessen sollten; Marie Antoinette beantragte ausserdem die Aufnahme Däne-

présent, mais de manière à inquiéter. La moindre secousse ranimerait la sédition; cela mettra un terrible obstacle à ce que l'empereur pourrait et voudrait faire pour son auguste sœur.⁴

¹ Beide Schreiben, das des Grafen Mercy und das des Fürsten Kaunitz, sind chiffirt und fehlten bisher. Ihren Inhalt bestimmte Lenz in geschickter Weise aus den Antworten der Königin (S. 15). Wenn Maria Antoinette in ihrem Briefe an Mercy vom 3., beziehungsweise 13. Februar (Feuillet, I, 444), auf sein Schreiben vom 24. Jänner sich bezieht, so kann darunter nur seine Depesche an Blumendorf verstanden sein. Weiters erwähnt die Königin (Feuillet, I, 451) eine Weisung an Blumendorf von 27. Jänner. Das Concept, das im St.-A. aufbewahrt ist, trägt zwar das Datum des 26. Jänner, doch ist nicht ausgeschlossen, dass die Absendung erst den Tag darnach erfolgte.

² Bei Feuillet, I, 444.

marks und des deutschen Reiches, um damit ein Bollwerk gegen die Pläne der Tripelallianz zu schaffen; zuvor aber müsste der Türkenkrieg beendet sein.¹ Die Königin erkannte ferner die Nothwendigkeit, nichts zu übereilen und nur dann zu handeln, wenn man des Beistandes der befreundeten Staaten gewiss sei, ‚aber — fügte sie hinzu — wenn man handeln wolle, so müsste dies im Monat April geschehen‘.²

In Sardinien und in der Schweiz war der Abgesandte Ludwig's XVI., Baron Breteuil, eifrig thätig gewesen;³ Beider Mächte glaubte man sicher zu sein. In Betreff Spaniens langte Ende Februar die Antwort an, dass es seinen Beitritt von der Zustimmung des Kaisers, Sardiniens und der Eidgenossenschaft abhängig mache. Dies bewog Marie Antoinette, neuerdings an ihren Bruder zu schreiben.⁴

Inzwischen hatte Graf Mercy, am 25. Februar, dem Kaiser den Brief der Königin vom 3./13. desselben Monats übersendet.⁵ In beredten Worten schilderte er ihm den grenzenlosen Jammer der königlichen Familie; man habe Pläne geschmiedet und über Schritte nachgedacht, dass man Bücher darüber schreiben könnte. So sehr sich die Nothwendigkeit eines richtigen Entschlusses ergebe, so schwer sei es, einen solchen zu fassen. Er verwies auf die Bestrebungen der Emigrantenpartei, die zwar über die Massregeln, welche in Angriff genommen werden sollten, nicht einig sei, aber immerhin den gleichen Zweck verfolge. Wenn nun eine vorzeitige und aller Voraussicht nach schlecht bewerkstelligte Schilderhebung stattfinden würde, so könnte eine solche die königliche Familie nur in die äusserste Gefahr bringen und sie nöthigen, vor der Zeit die Flucht zu ergreifen; ein Bürgerkrieg wäre alsdann unvermeidlich; wenn man auch seine Folgen weder voraussehen, noch irgendwie abschätzen könne, so dürften sich immerhin einige Vortheile für den König daraus ergeben, da zweifelsohne

¹ Nach Lenz 17.

² Feuillet, I, 452. Lenz 18.

³ Die Vollmacht Breteuil's s. bei Feuillet, I, 370.

⁴ Brief vom 27. Februar 1791. Arneth 146. Lenz 18.

⁵ ‚Je remets ici très humblement la copie d'une lettre de la reine, écrite de main propre, et dont je viens de brûler l'original, vu l'extrême importance qu'il n'en reste aucune trace,‘ schrieb Mercy an den Kaiser, doch führte er diesen Vorsatz nicht aus, denn das Original befindet sich im St.-A.

sich diesem der gesammte Adel anschliessen und im Vereine mit den Unzufriedenen und dem Clerus eine Erhebung der Provinzen veranlassen würde; auch dürfe man auf einen grossen Theil der Armee mit Sicherheit rechnen.

So wies Graf Mercy deutlich darauf hin, dass ein Bürgerkrieg die verlorene königliche Autorität wieder herstellen könnte. Gleichzeitig betonte er auch diesmal die Nothwendigkeit, dass nicht von Belgien, sondern vom Elsass oder von der Schweiz aus die Erhebung stattfinden solle.

Als Leopold II. diesen Brief und auch den der Königin erhielt, stand er eben im Begriffe, nach Italien zu reisen. Er antwortete seiner Schwester, „dass es ihm beim besten Willen nicht möglich sei, ohne die Mitwirkung und den Beistand mehrerer Hauptmächte Europas sie aus ihrer Bedrängniss so wirksam herauszuziehen, als er es wünsche, zumal das blosses Einverständniss mit der Schweiz und Sardinien nicht ausreichen könne. Im Uebrigen verwies er die Königin auf sein Schreiben an Mercy vom 12. März,¹ worin er seine Ansichten genauer, als es bisher geschehen war, aussprach. „So viel sich — bemerkte der Kaiser — von einer Sache, die so verwickelt ist und deren Umstände uns so wenig bekannt sind, urtheilen lässt, sind folgende vier Sätze die einzigen festen Punkte, aus denen sich dermalen mit Verlässlichkeit raisonniren und rathen lässt: 1. So lange die Personen des Königs und der Königin nicht in Sicherheit sind, ist an keine werkthätige² Unternehmung zu denken, und bis dahin, ja überhaupt bis zum Augenblick der Ausführung würden Demonstrationen wie z. B. die Nichtaufnahme der Gesandten etc. nichts nützen, sondern in- und auswärts Schaden bringen. 2. Die Flucht der königlichen Familie ist so lange nicht räthlich, bis nicht der Zeitpunkt kommt, in welchem man mit Wahrscheinlichkeit an die Combinirung und Ausführung einer fremden Unterstützung denken kann, weil die Gegenpartei Zeit bekommt, die ausgiebigsten und verderblichsten Massregeln zu ergreifen. 3. Dermal ist dieser Zeitpunkt noch zu sehr entfernt, um schon Pläne der Ausführung mit einiger Solidität entwerfen zu können. Unumgänglich ist es nöthig, den Ausgang des russischen Krieges,

¹ Brief Leopolds an die Königin vom 14. März 1791. Arneth, 151.

² In der Klammer steht daneben ‚fremde?‘

der alle Höfe in Spannung hält, abzuwarten; ja von der Art dieses Ausganges hängt die Wendung ab, welche das ganze europäische System und unser eigenes nehmen wird, da es unleugbar ist, dass wir zu schwach, zu entkräftet sind und unsere Sorgfalt zu getheilt ist, um etwas Gedeihliches für Frankreich, jetzt und so lange unsere Feinde die Obermacht haben, vornehmen zu können. 4. Allem diesen zufolge ist demnach temporisiren das einzig Rätliche, es sei denn, a) dass sich in dem Innern von Frankreich selbst Umstände und Gelegenheiten ereignen, eine Aenderung der Lage ohne besondere fremde Unterstützung zu erwirken; b) dass die persönliche Gefahr der königlichen Familie ein dringendes Rettungsmittel erheische, in welchem Falle nach dem Antrag des Grafen Mercy jene Gegend des Reiches zur Flucht zu wählen ist, wo sich die Anziehung wenigstens einiger Provinzen hoffen lässt. Dieses Mittel wäre zwar bedenklich, weil daraus wahrscheinlich eine Trennung des Reiches und mithin ein solches Verhältniss entsteht, dessen Consolidirung England und seine Allirten aus allen Kräften befördern würden. Es könnte also ein solches Mittel dem Temporisirungswege nur dann vorzuziehen sein, wenn man durch die Noth gezwungen wäre, um nicht Alles auf das Spiel zu setzen, wenigstens die Rettung seiner Person und eines Theiles des Reiches zu bewirken. Hiemit vereinigt sich noch die weitere Betrachtung, dass Spanien, welches mit Neapel in einer sehr unfreundlichen und mit uns in einer nichts weniger als vertraulichen Beziehung steht, durch die gemachte Aeusserung eher die Sache von sich ab und auf uns allein zu schieben zur Absicht, als einen ernstlichen guten Willen dabei haben dürfte. Aber auch diesen guten Willen als wirklich existirend vorausgesetzt, was kann solcher ohne einem näheren Concerte mit Preussen und vorzüglich mit England nützen, und wie sollte von Seite des letzten Hofes dieses Concert zu hoffen sein?¹

Was England betraf, hatte Mercy, bevor er noch im Besitze des kaiserlichen Schreibens war, seine Ansichten darüber der Königin mitgetheilt; diese Macht setze Alles daran, im

¹ ,Betrachtungen über die französischen Angelegenheiten und die letzten Schreiben der Königin, von S. M. dem Grafen Mercy in einem Schreiben ddo. 12. März mitgetheilt.' St.-A.

Vereine mit Preussen die Revolution in Frankreich und auch in Belgien in Flammen zu erhalten, damit Frankreich vernichtet werde; gelänge es aber, sich Englands Neutralität zu versichern, was man als ‚ein politisches Meisterstück‘ bezeichnen dürfe, so stünde einem Einschreiten seitens der grossen Mächte nichts mehr im Wege.¹

Auch Graf Fersen erachtete es als ein Gebot der Nothwendigkeit, die Neutralität Englands, sei es durch Zugeständnisse, sei es durch die Schaffung einer nordischen Allianz zu erzwingen. Ganz im Sinne der Königin rieth auch er zur Flucht, aber nicht eher solle man dieses Wagniss ausführen, bis nicht die Antworten aus Madrid und Wien eingelaufen seien.

Von dem Willen des Kaisers wurde Marie Antoinette durch ein Schreiben vom 29. März in Kenntniss gesetzt, das sie auch gleichzeitig darüber aufklärte, wie wenig sie von Spanien sich erwarten dürfe. Auch die übrigen Auseinandersetzungen ihres alten Freundes waren nicht darnach, sie aus der qualvollen Ungewissheit zu reissen, in der sie seit so langen Monden schwebte. Dass nur ein Bürgerkrieg, wie Jener jetzt unumwunden bemerkte, der gefährdeten Krone helfen könne; dass für den Fall, als der König die Freiheit erlangt habe, ihm von allen Seiten die Hilfskräfte zuströmen würden, vorausgesetzt, dass England neutral bleibe — dies Alles war kein Entgegenkommen auf den einzigen Wunsch, den Marie Antoinette hegte: gewiss zu sein, dass die Mächte an ihren Grenzen, die Frankreich berühren, in hinreichender Anzahl Truppen aufstellen, die als Stütz- und Sammelpunkt für alle Gutgesinnten und Missvergnügten dienen sollen.²

Tröstlicher lauteten die Nachrichten aus Schweden; aber vergebens bemühte sich Gustav III., die Königin von den freundschaftlichen Absichten des Berliner Hofes zu überzeugen; sie

¹ Brief vom 7. März, Arneth, 147. Lenz, 19, 20. Am 1. März hatte Mercy Folgendes an Blumendorf geschrieben: „ . . . J'ai déjà provoqué celle (l'idée) d'un concert avec l'Espagne, la Russie, la Suède, le Danemarck; mais cela tiendra à la paix Turque. Ce qu'il y a le plus à craindre dans tout ce qui se fera pour la France, c'est l'opposition certaine de l'Angleterre. J'ai des preuves évidentes de cette vérité. On n'a rien à attendre du roi de Prusse.“ Chiffriert. St.-A.

² Brief an Mercy, 14. April 1791. (Lenz, 23. Feuille, II, 37.)

gedachte vielmehr, diesen durch die Neutralität Englands unschädlich zu machen.¹

Inzwischen hatte der verhängnisvolle Schritt Ludwig's XVI., die Civilverfassung des Clerus zu sanctioniren,² die schlimmsten Geister der Revolution heraufbeschworen. Kein päpstliches Breve vermochte sie zu bannen; und als der König den Entschluss fasste, Ostern in St. Cloud zu feiern, erweckte er blos den Argwohn, dass er dies als Vorwand nehme, um über die Grenze zu entkommen. Am 18. April trat er die Fahrt an, aber der Pöbel fiel den Pferden in die Zügel, die Nationalgarde versagte den Dienst, und so musste der König, der sich von Allen verlassen sah, in seinen Palast zurückkehren.

Dieses Ereigniss konnte die königliche Familie in dem Vorsatze nur bestärken, unter allen Umständen ihrer Ketten frei zu werden. „Unsere Lage — schrieb Marie Antoinette am 20. April dem Grafen Mercy — ist entsetzlich; man muss ihr unbedingt im nächsten Monat ein Ende machen; der König wünscht es noch mehr als ich.“³ Die Nachricht von der schimpflichen Behandlung der königlichen Familie erschreckte auch Mercy im höchsten Grade; er theilte der Königin am 27. April mit, dass die ganze belgische Grenze bereits besetzt sei, und wenn es sich um nichts Anderes handle, als einen Stützpunkt zu haben, ein solcher bereits bestehe.⁴ Er kündigte ihr zugleich an, dass er auch dem Kaiser geschrieben habe.⁵ Noch glaubte er nicht an die Möglichkeit einer Flucht; gelänge sie aber, so würde im Augenblick der Bürgerkrieg aufflammen und wegen des Mangels an ergiebigen Hilfsquellen für das

¹ Fersen hatte der Königin bereits früher den Rath gegeben, „einen gutgesinnten und fähigen Unterhändler nach London zu schicken.“ Einen solchen erblickte man in dem Gouverneur der Tuilleries, Champenet, der auch im Mai 1791 die Reise nach London antrat. Lenz, 22, 26. Feuillet, II, 46. (Brief an Mercy, 6. Mai 1791.)

² Decrete vom 24. August 1790 und vom 5. Februar 1791.

³ Arneth, 155. Bereits Sybel (I, 252, Anm. 2) hat auf die Unrichtigkeit hingewiesen, dass die Misshandlung gelegentlich der Fahrt nach St. Cloud den Fluchtgedanken hervorgerufen habe, wie La Marck behauptete und auch Ranke (S. 84) annahm.

⁴ Arneth, 156. Lenz, 31.

⁵ Und zwar mit den Worten, „dass er einen Courier am 28. abgefertigt habe“, wiewohl sein Brief an die Königin vom Tage vorher datirt ist. Das Schreiben an Leopold ist allerdings vom 28. April.

Schicksal der königlichen Familie wohl verhängnissvoll werden. Er forderte den Kaiser dringend auf, schon mit Rücksicht auf den Einfluss, den die französischen Wirren auf die belgischen Provinzen ausüben könnten, einen entscheidenden Entschluss zu fassen.¹

Bald darnach erhielt Graf Mercy einen Brief der Königin vom 6. Mai, worin sie ihm mittheilte, dass man alle Anstalten zur Flucht getroffen und sich endgiltig für Montmédy als Ziel-punkt entschieden habe. Kein anderer Ausweg stünde mehr offen, um diesem unhaltbaren Zustand ein Ende zu machen. Die Rechte des Papstes seien verletzt, sein Bild öffentlich verbrannt worden,² und man drohe, das Gleiche mit den Bildern der übrigen Souveraine zu thun. Das Schweigen, zu dem sie Beide verdammt seien, bedeute ja eine Billigung dieser Vorgänge, und deshalb erheische es ihre Pflicht, so bald als möglich zu entfliehen. Habe der König einmal die Freiheit erlangt, so werde man mit Erstaunen sehen, wie gross die Anzahl der Unzufriedenen sei, welche dann zum Vorschein kommen und seine Partei ergreifen werde. Sie beschwor Mercy, dass er ihren Bruder bewegen möge, seine belgischen Truppen in Be-

¹ Dieser Brief, den Lenz vermisste (S. 31), lautet: „Je ne puis douter que V. M. I. ne soit déjà informée des événements qui ont eu lieu à Paris le 17 et le 18 de ce mois. Les lettres dont je joins ici très humblement des copies (Briefe La Marck's und Blumendorf's vom 21., beziehungsweise 23. April) exposent l'horreur de la situation du roi et de la reine, et le parti extrême qu'ils paroissent décidés à prendre pour en sortir. S'ils effectuent cette résolution — ce dont je doute encore par les difficultés qui se présenteront de toute part — on ne peut calculer l'issue d'une entreprise aussi périlleuse: si elle manque, le roi et la reine sont exposés à périr; si leur fuite réussait, la guerre civile éclatera à l'instant même, et la pénurie des ressources la rendra bien critique pour ces infortunés souverains. Entre temps cet objet est d'une si haute importance sous tous les rapports, même sous celui de l'influence qu'il peut avoir sur l'état actuel des provinces Belges que j'ai dû me hâter d'invoquer les ordres de V. M. pour tous les cas possibles et à prévoir.“ Eigenhändig. St.-A. Mercy übersendete dem Fürsten Kaunitz dieses Schreiben an Leopold II. mit folgenden Worten: „Ayant employé le jour et la nuit à copier des lettres de la reine qui ne doivent être connues de personne, et n'ayant pas le temps d'en faire des doubles copies, je ne crois pouvoir prendre un meilleur parti que celui . . . d'envoyer à V. A. sous cachet volant mon rapport à S. M. . . .“ Eigenhändig. St.-A.

² Am 3. Mai 1791. (Posselt, I, 54.)

reitschaft zu halten. Sie wisse gar wohl, dass es dem Kaiser aus politischen Rücksichten schwer fallen dürfte, seine Armee in Frankreich einrücken zu lassen; aber das Leben und die Ehre seines Verbündeten und Verwandten schwebten in Gefahr, ein Umstand, der für ihn massgebend sein müsse, sich über jedes Bedenken hinwegzusetzen.¹

¹ Das Schreiben der Königin, das bei Feuillet, II, 43, abgedruckt ist, weicht in einigen Punkten von einer eigenhändigen Abschrift des Grafen Mercy ab, die folgenden Wortlaut hat: „Notre position est affreuse et telle que ceux qui ne sont pas à portée de la voir, ne peuvent pas s'en faire une idée; depuis le 18 avril il n'y a plus pour nous d'alternative que celui, ou de faire aveuglement tout ce que les factieux exigent, ou périr par le glaive qui est sans cesse suspendu sur nos têtes. Croyez que je ne m'exagère pas les dangers; vous savez que tant que je l'ai pu, mon opinion a été pour la douceur, le temps et l'opinion publique; mais aujourd'hui tout est changé; ou il faut périr ou prendre un parti qui seulement nous reste. Nous sommes bien loin de nous aveugler sur les dangers de ce parti, mais s'il faut périr, ce sera au moins avec gloire et en ayant tout fait pour nos devoirs, notre honneur et la religion. Les derniers excès qui se passent sur l'affaire d'Avignon, les droits des souverains qui sont violés, le Pape que l'on brûle publiquement, la menace de brûler successivement tous les autres souverains, à commencer par l'empereur et le roi d'Espagne, tout nous fait une loi de quitter et de fuir un lieu où, par notre silence et notre impuissance, nous donnons une approbation tacite à de pareilles horreurs. Je crois les provinces moins corrompues que la capitale; mais c'est toujours Paris qui donne le ton à tout le Royaume. On s'aveuglerait beaucoup si on croyait que les événements du 17 et du 18, quelques horribles qu'ils soient, produiront quelque commotion dans les provinces; les clubs, les affiliations mènent la France d'un bout à l'autre; les honnêtes gens et les mécontents, quoiqu'en grand nombre, ou fuient leur pays, ou se cachent, parce qu'ils ne sont pas les plus forts et qu'ils n'ont pas de point de ralliement. Ce n'est que quand le roi pourra se montrer librement dans une ville fort, qu'alors on sera étonné du nombre des mécontents qui paraîtront, et qui jusqu'ici gémissent en silence. Mais plus on tardera, et moins on aura de soutien. L'esprit républicain gagne chaque jour dans toutes les classes; les troupes sont plus tourmentées que jamais, et il n'y aurait plus moyen de compter sur elles si l'on tardait encore; l'opinion publique est à son terme, plus elle ira, et plus décroîtra à présent. Le désir naturel à l'homme de chercher la tranquillité, la persuasion où l'on est jusqu'à présent que nous ne voulons rien faire, épuise la vente des biens nationaux, on peut compter qu'en retardant chaque assignat va faire un révolutionnaire dans la crainte d'y perdre par un nouvel ordre de choses. Il nous est absolument nécessaire de trouver de l'argent, et nous en cherchons de tout côté. Si

Am 16. Mai beantwortete Graf Mercy diesen Brief. Er gab der Königin zu verstehen, dass er für den Augenblick

nous en trouvions, comme nous désirons qu'il soit aux Pays-Bas et pas ici, mandez-moi quels sont les banquiers auxquels on pourrait s'adresser, soit à Bruxelles, soit dans une autre ville qui fût à notre portée, quand nous serons une fois hors d'ici. On m'a pressée de vendre mes diamants; je crois que cela serait inutile dans ce moment et qu'au contraire il y a telle occasion où ils pourront servir de ressources en les mettant en gage. Laborde m'a dit d'avoir envoyé mon argent en Angleterre avec deux millions à lui qui me sont destinés. Si on pouvait attirer tout cet argent à Bruxelles, ce serait au moins une ressource. Voyez dans votre sagesse ce que vous pouvez faire sur cela. Nous avons bien réfléchi à Mr. Barthélemy, à la fidélité et aux inconvénients que nous pouvons trouver en lui, et nous nous sommes décidés à envoyer à Londres un homme affidé sur lequel nous pouvons compter, pour l'informer d'abord de l'esprit et des intentions dans lesquelles est Mr. Barthélemy, et il ne lui parlera qu'autant qu'il en sera assuré. Nous lui avons donné des instructions qui ne tendent pour le moment qu'à nous bien instruire des dispositions de la cour de Londres, de son influence dans l'Europe et surtout ici, et de ses intentions envers nous et nos alliés. Au cas que nous puissions entreprendre quelque chose, et si nous pourrions acheter sa neutralité au prix de quelques avantages de commerce ou de cessions territoriales aux Indes ou aux Antilles, au reste nous ne pourrions négocier utilement sur ce point qu'autant que nous serions en liberté. Vous m'avez posé deux questions: 1^o Est-il possible ou utile d'attendre? Non; par l'exposé de notre position au commencement de cette lettre, je vous en prouve assez l'impossibilité. Si les princes et réfugiés de ce pays-ci venaient à croire qu'on les abandonne tout-à-fait, ils se livreraient à des partis désespérés qui, en les perdant, nous exposeraient aux plus grands dangers qui, après la journée du 18, sont plus que prouvés possibles; ou, s'ils réussissent, nous serions entièrement sous leur joug. Quant à l'utilité d'attendre, ce ne serait qu'en pouvant compter sur une nouvelle législature, or l'exaltation de toutes les têtes; la manière dont les factieux eux-mêmes sont partagés sur cette nouvelle assemblée, tout semble présager que les plus grands troubles, les plus grands malheurs en seraient encore la suite. 2^o En supposant la nécessité d'agir, est-on sûr d'un moyen d'évasion et d'un lieu sûr de retraite? J'ai répondu à cette question par ma lettre du mois de février. Il est plus que probable que le roi, une fois sorti d'ici, aura bientôt un parti très fort; les moyens d'évasion sont la fuite la plus prompte et la plus secrète; il n'y a que quatre personnes qui aient notre secret, ceux que nous emmènerons avec nous ne le sauront qu'au moment. A trente lieues d'ici nous trouverons quelque troupe pour protéger notre marche jusqu'au lieu de notre destination qui est toujours Montmédy, place forte et près de la frontière. Nous attendons des nouvelles d'Espagne; nous écrivons tout de suite à Turin

eine Flucht als unausführbar erachte; der Kaiser sei infolge der russisch-türkischen Händel selbst in so bedrängter Lage, dass sie auf seinen directen Beistand nicht zählen dürfe. Er forderte deshalb Marie Antoinette auf, Alles für die Erhaltung der eigenen Person zu opfern und gleichsam mit dem Strome zu schwimmen. Allmählig werde man in Frankreich zur Erkenntniss gelangen, dass das Streben nach einer republikanischen Regierungsform ein aussichtsloses sei, und auch der Staatsbankerott, der unmittelbar bevorstehe, werde dazu beitragen, die Schlechtgesinnten zu bekehren.¹ In einem Schreiben an Kaunitz aber, dem er am 25. Mai den Brief der Königin übersendete, drückte Graf Mercy die Hoffnung aus, dass eine ablehnende Antwort des spanischen Hofes die königliche Familie wohl veranlassen werde, den Fluchtgedanken wieder fallen zu lassen.²

Der Kaiser weilte damals in Italien.³ Schon bei seiner Ankunft in Venedig wurde er von Bombelles im Namen des Grafen Artois ersucht, diesen in Bologna zu empfangen oder zu gestatten, dass Calonne sich nach Florenz begeben. Leopold

quand nous aurons le dernier mot de Madrid. Quant aux 10 ou 12 mille Autrichiens que nous demandons à Luxembourg, Arlon, Virton, disponibles d'abord que nous les réclamerions, je conçois très-bien les répugnances politiques que l'empereur aurait à faire entrer ses troupes en France, mais réclamées par son beau-frère, par son allié dont la vie, l'existence et l'honneur sont en danger, je crois le cas bien digne d'exception, et ce serait pour lui-même que mon frère travaillerait, puisque les provinces Belges seront toujours exposées tant que ceci subsistera; enfin il est impossible que nous attendions au delà des derniers jours du mois, vers ce temps-là nous aurons la réponse positive de l'Espagne; entretemps nous n'avons d'autre moyen de sauver notre vie qu'en faisant tout ce que veulent les factieux. Mandez-moi que font chez vous les Français réfugiés; une démarche manquée de leur part pourrait nous perdre et nous ôter tout moyen d'évasion. Celui qui vous remettra cette lettre, est un homme sûr, mais qui ne sait rien de nos projets.⁴

¹ Graf Mercy an Marie Antoinette, 16. Mai 1791. Feuillet, II, 52.

² Graf Mercy an Kaunitz, Brüssel, 25. Mai 1791. Eigenhändig. St.-A.

³ Ueber seinen Aufenthalt in Italien unterrichtet uns eine Denkschrift, die Leopold dem Fürsten Kaunitz am 9. Mai übersendete, und auf welcher die folgende Darstellung beruht. Das Handschreiben des Kaisers ist bei Beer, 402 abgedruckt.

zog es vor, auf die letzte Bitte einzugehen.¹ Am 9. April langte er in Florenz an, wo sich ihm zwei Tage später Calonne vorstellte.² Dieser hatte zwei Unterredungen mit dem Kaiser, bei denen er darauf hinwies, dass in Betreff Frankreichs nichts ohne die Mitwirkung der europäischen Mächte unternommen werden könne; Sache des Kaisers sei es, sie zu einem Entschlusse zu drängen und vor Allem England und Preussen zu einer Erklärung zu bewegen, dass sie einer Gegenrevolution keine Hindernisse in den Weg legen würden; der Kaiser müsse die Initiative ergreifen, indem er seine belgischen Streitkräfte in Frankreich einrücken und die Reichstruppen gegen Lothringen marschiren lasse; Spanien, Sardinien und die Schweiz würden dann gewiss seinem Beispiele folgen und mit ihren Armeen Frankreich bedrohen. Man habe bereits Victor Amadeus diesen Plan mitgetheilt und auch den Vorschlag gemacht, im Namen des bourbonischen Hauses einen feierlichen Protest gegen alle bisherigen Verfügungen einzulegen, die Ludwig XVI. mit Gewalt aufgedrängt worden seien.³ Graf Artois aber wolle die Zusicherung erhalten, im Falle eines Angriffes auf Frankreich den Oberbefehl über die kaiserlichen Truppen übernehmen zu dürfen.

Leopold erwiderte, dass er ohne Wissen und Willen der königlichen Familie und ohne die Mitwirkung der übrigen Höfe nichts thun könne; auch sei eine bestimmte Aeusserung von Seite des Königs und der Königin ausständig und im Uebrigen müsse man auch die Antwort des spanischen Hofes abwarten. Dem Grafen Artois könne er den Oberbefehl über die kaiserliche Armee weder übergeben noch versprechen; er möge vielmehr seinen Eifer mässigen und nicht durch gewagte Unternehmungen Alles auf's Spiel setzen — eine Mahnung, die er in einem besonderen Schreiben wiederholte. Als Calonne sich von

¹ Fontbrune behauptet, dass der Kaiser die Absicht gelobt habe, weder Calonne noch Bombelles zu empfangen; aber — so heisst es in seiner Denkschrift — „lui ayant représenté que de le voir et même Mr. de Calonne, si le cas l'exigeait, ce serait le moyen le plus sûr pour que S. M. I. pût diriger les opérations de Monseigneur (Graf Artois) et empêcher qu'elles contrariassent le départ du roi dont on s'occupait avec assez de suite, S. M. I. consentit à le voir.“ St.-A.

² Unter dem angenehmen Namen eines Herrn de Vallis.

³ Dieser Protest sollte von den Königen von Spanien und beider Sicilien und auch von dem Infanten von Parma unterzeichnet werden.

Leopold verabschiedete, legte er ihm eine Denkschrift, welche den Inhalt ihrer Unterredungen umfasste, mit dem Ersuchen vor, sie zu unterfertigen; Leopold aber hielt es für angezeigter, diesem Wunsche nicht zu willfahren.

Kaum war Calonne abgereist, so traf bald nach ihm Bombelles in Florenz ein; von Artois gesendet, bat er den Kaiser im Namen des Prinzen, diesem eine Zusammenkunft in Mantua zu gewähren. Leopold erklärte sich zu einer solchen unter der Bedingung einverstanden, dass sie ohne Aufsehen stattfinden und gleichsam wie von ungefähr erfolge; für den Fall, als Artois selbst nicht in der Lage wäre zu kommen, möge er Calonne beauftragen, sich statt seiner in Mantua einzufinden.

Ferner richtete Bombelles auch diesmal im Namen des Grafen Artois die Bitte an den Kaiser, für eine Anleihe in Modena Bürgschaft zu leisten.¹ Entschiedener als das Jahr zuvor wies Leopold dieses Ansinnen zurück,² sowie er auch, seinem bisherigen Verhalten getreu, die üblichen Fragen Artois' beantwortete.³

Der weitaus wichtigere Auftrag jedoch, dessen Bombelles sich gleichzeitig entledigte, war ihm unter dem Eindrucke des Ereignisses vom 18. April von Breteuil zu Theil geworden, den Ludwig XVI. bereits im November 1790 bevollmächtigt hatte, mit den auswärtigen Mächten zu verhandeln. Mit ausdrücklichem Hinweis auf diese Instructionen unterbreitete Bombelles dem Kaiser eine Denkschrift Breteuil's, von der er bemerkte, „dass sie geradewegs vom König komme und Graf Artois nicht im Geringsten davon unterrichtet sei“. Im Namen Ludwig's XVI. wurde Leopold darin aufgefordert, ein Manifest an die Nationalversammlung zu erlassen und einem solchen durch die Mobilisirung der eigenen und der Reichstruppen grösseren Nachdruck zu verleihen; seine Heere sollten zum Theil an der französi-

¹ Siehe S. XIII.

² „Une semblable proposition ne ferait qu'alarmer le duc et l'indisposer contre l'archiduc Ferdinand son beau-fils, parce qu'il semblerait de vouloir s'assurer de son argent par cet emprunt.“

³ „... quand positivement S. M. lui donnerait ses troupes et où? quand et vers où S. M. ferait agir ses troupes tant vers l'Alsace que vers les Pays-Bas? quand S. M. publierait un manifeste contre l'Assemblée Nationale? et enfin quand il devait lui agir en France et faire faire l'explosion dans les provinces?“

schen Grenze Aufstellung nehmen, zum Theil in die Provinzen selbst einrücken, die Reichstruppen aber gegen das Elsass und den Breisgau marschiren. Baron Breteuil schloss mit der Bitte um ein Darlehen von fünfzehn Millionen, welche der König dringend benöthige; vier Millionen möge der Kaiser sofort, die übrigen jedoch allmählig vorstrecken.

Leopold entgegnete auch jetzt, „dass er, ohne vorher über die Absichten des Königs völlig im Klaren zu sein, sich zu nichts entschliessen könne“. Seine belgischen Truppen werde er nicht gegen die französische Grenze in Bewegung setzen, „da solches zu viel Lärm und nur eine schlechte Wirkung hervorbringen würde“. In Ansehung des Reiches müsse er sich an die vorgeschriebenen Gesetze halten, und er dürfe nicht anders denn im Sinne der Verfassung handeln;¹ er könne weder die Eidgenossenschaft noch Sardinien aufmuntern und auch keine Verpflichtungen ihnen gegenüber auf sich nehmen. In Betreff der fünfzehn Millionen sei er nicht in der Lage, dem Wunsche des Königs zu entsprechen, denn der türkische Krieg und die belgischen Wirren hätten eine bedenkliche Bresche in seine Finanzen geschlagen; immerhin sei er gerne bereit, dem König mit bescheidenen Mitteln zu helfen, weshalb er eine kleine Anleihe in Amsterdam aufnehmen würde, sobald ihn Jener darum ersuchen sollte. In keinem Falle aber könne er ein Manifest an die Nationalversammlung erlassen, denn ein solches käme einer Kriegserklärung gleich und würde nur zu noch ärgeren Ausschreitungen Veranlassung geben; ebenso wenig denke er daran, je Valenciennes oder andere französische Grenzstädte zu besetzen, es sei denn, „dass der König sich in einem dieser Plätze befinde“.

Im Uebrigen begann Leopold II. bereits über die grosse Anzahl von Agenten ungehalten zu werden, die ihn angeblich im Auftrage der königlichen Familie auf Schritt und Tritt verfolgten. „Jeder wolle — so äusserte er sich Fontbrune gegenüber — der eigentliche Abgesandte sein und verleumdet gleichzeitig den anderen.“² Er forderte Fontbrune auf — so be-

¹ Wobei Leopold auch bemerkte: „que les voyes seraient trop longues avant que d'engager les princes de l'Empire“.

² In Betreff des Grafen Bombelles berichtet uns Fontbrune folgende Aeusserung des Kaisers: „S. M. I. m'a ajouta: je ne peux précisément dire s'il veut parler pour Monseigneur ou pour le baron de Breteuil.“

hauptet dieser — Folgendes an die Königin zu schreiben: er betrachte es als eine dringende Nothwendigkeit, dass sie vor Ablauf von vier Monaten einen Entschluss gefasst habe; denn ein entscheidender Schritt könne nur vor der Auflösung der gegenwärtigen Nationalversammlung und vor Vollendung der Verfassung unternommen werden.

Von seinen Entschliessungen in Betreff der Prinzen aber liess er sich auch dann nicht abbringen, als einen Tag nach der Unterredung mit Bombelles ein Brief des Grafen Artois vom 28. April eintraf, worin er abermals aufgefordert wurde, im Verein mit den übrigen europäischen Mächten die königliche Familie aus ihrer bedrängten Lage zu befreien. Er übergab Bombelles zwei Schreiben, von denen das eine an Artois,¹ das andere an die Königin gerichtet war.²

So nahe es liegen mag, aus dem Inhalt dieses Briefes an Marie Antoinette auf ein zweideutiges Verhalten des Kaisers gegenüber seiner Schwester zu schliessen, so wenig ist ein solcher Vorwurf gerechtfertigt. Dass Leopold, so thut, als ob er keine Ahnung von den Absichten seiner Schwester habe, als ob er nicht wisse, wem er sich anvertrauen könne, nur deshalb mit seiner Hilfe zögere, sich in grausamer Verlegenheit befinde zwischen dem Wunsche zu helfen und der Furcht zu schaden, und dabei seine Unterredungen mit Bombelles, die Anleihe von 15 Millionen und den Fluchtplan mit keiner Silbe erwähnt³ — entsprang nur seinem Vorsatze, die königliche

¹ Dieser Brief war ganz im Sinne der früheren gehalten, die Leopold an Artois geschrieben hatte.

² Arneth, 161, und Feuillet, II, 41. (Im ersten Bande, wie Arneth bemerkt, unter dem irrigen Datum des 2. Mai 1790 bereits abgedruckt.) Nachdem beide Schreiben des Kaisers vom 2. Mai datirt sind, kann füglich Bombelles die Denkschrift Breteuil's nicht am 3. Mai dem Kaiser übergeben haben. Es liegt hier ein Irrthum Breteuil's vor, der mit eigener Hand eingetragen hatte: „Remis par Bombelles à l'empereur à Florence le 3 mai 1791 (Klinkowström, I, 113). Es ist zu verwundern, dass nicht schon Lenz darauf aufmerksam wurde (214). Denn wie konnte Leopold dem Marquis Bombelles, der zu Breteuil zurückging, einen Brief an die Königin anvertrauen, von dem Bombelles wohl annehmen musste, dass sich der Kaiser darin auf die Denkschrift Breteuil's bezog? Es ist wohl nicht voranzusetzen, dass Leopold den Brief, der an Marie Antoinette gerichtet war, mit Absicht zurückdatirte, um sie glauben zu machen, dass er von den Forderungen des Königs noch nicht unterrichtet gewesen sei.

³ Lenz, 214.

Familie in keiner Weise blosszustellen. Dieselben Beweggründe, die ihn veranlasst hatten, das Protokoll seiner Unterredungen mit Bombelles nicht zu unterzeichnen, leiteten ihn auch in diesem Falle. Je unsicherer die Wege waren, auf denen Marie Antoinette in den Besitz seiner Briefe gelangte, um so grössere Behutsamkeit erheischten sie; deshalb gab sich Leopold lieber den Anschein, die eigentlichen Absichten der Königin nicht zu kennen, als sie durch irgend eine Andeutung errathen zu lassen, wenn seine Briefe in unberufene Hände fielen.¹

Wie sehr er von der Absicht durchdrungen war, der königlichen Familie beizustehen, geht so recht aus seinem Verhalten gelegentlich der Verhandlungen hervor, die er mit Artois und Bombelles in Mantua pflog. Am 17. Mai dort angelangt, empfing er Tags darauf den Prinzen und seinen Begleiter d'Escars. Artois unterbreitete ihm einige Briefe von Ludwig XVI. und Madame Elisabeth und wies auch Aufträge vor, von denen er behauptete, dass sie ihm im Namen des Königs durch den General Durfort überbracht worden seien. Sie enthielten die Aufforderung an Artois, für Ludwig thätig zu sein und sowohl mit dem Kaiser als mit den übrigen Mächten zu unterhandeln. Bei einer zweiten Unterredung entwickelte Artois dem Kaiser seine Vorschläge und ersuchte ihn, sich darüber zu äussern. Nach langen Erörterungen kamen Beide überein, dass der Prinz seine Vorschläge niederschrieb und am Rande des Protokolls die Gegenansichten Leopolds beifügte, die ihm dieser in die Feder dictirte. Dieses Schriftstück zu unterzeichnen,

¹ ‚Diese Unschuldsmiene des Florentiners‘ veranlasste Ranke (84, Anm. 3), wie Lenz, 214, Anm. 2 bemerkt, die betreffenden bei Feuillet gedruckten Briefe als unecht zu bezeichnen. Am 11. Mai berichtete Chambrier Folgendes an den König von Preussen: ‚Le comte de Hauteville vient de m'apprendre que l'audience secrète, donnée par l'empereur au Sr. Calonne à Florence, occasionnait beaucoup de mouvements parmi le parti des princes fugitifs de France, et que maintenant le comte d'Artois se rendrait à Aix-la-Chapelle, qu'il avait à la vérité promis au roi de Sardaigne en quittant Turin de ne point se laisser entraîner par le prince de Condé dans des démarches téméraires; mais l'espérance de mettre en jeu l'empereur et une grande partie des princes de l'Empire a précipité son départ pour Allemagne avant même de savoir sur quoi il pourrait compter. L'on ne sait point ici que S. M. I. eut donné au Sr. de Calonne aucune assurance positive à des espérances vagues pour l'avenir, il n'en fallait pas d'avantage pour mettre en mouvement tout le parti.‘ Bericht aus Turin. Abschrift. St.-A.

schlug aber der Kaiser rundweg ab.¹ Was Artois verlangte, bestand in Folgendem: Einmarsch der kaiserlichen Armee für den Fall, als die königliche Familie am Leben bedroht würde oder die Flucht wagen sollte; Erlass eines Manifestes; davon abgesehen die Aufstellung eines österreichischen Corps von 30.000—35.000 Mann an der Südgrenze Belgiens als Stützpunkt für einen Einfall, den er selbst plante; zuvor aber ein Protest der bourbon'schen Höfe und eine Kundgebung, welche die Nationalversammlung für das Leben der königlichen Familie verantwortlich mache. Als nächstes Operationsziel bezeichnete Artois den französischen Hennegau und Valenciennes, von wo er eine gleichlautende Erklärung erlassen wollte; um sich der festen Plätze dieses Gebietes bemächtigen zu können, begehrte er, und zwar von vorneherein, vier österreichische Regimenter. Er rechnete ferner auf die Unterstützung von Seite Sardiniens, Spaniens und der Eidgenossenschaft, deren verbündete Truppen in das südliche Frankreich einbrechen sollten, während das Elsass den deutschen Fürsten zufallen würde. Der Kaiser möge sich besonders bei Preussen verwenden, und gleichzeitig wies Artois auf den Herzog von Braunschweig als auf denjenigen hin, der als der würdigste Führer der Reichsarmee zu betrachten sei. Der Kaiser wurde ferner ersucht, Bürgschaft für eine Anleihe zu übernehmen und eine andere bei dem preussischen Hofe zu vermitteln, wogegen sich Artois verpflichtete, Capitalien im Werthe von fünf Millionen, die er im französischen Flandern besitze, Ludwig XVI. zur Verfügung zu stellen, sobald derselbe aus Paris entkommen sei.

Diesen Vorschlägen des Grafen Artois setzte der Kaiser auch diesmal entgegen, dass er seine Hilfe nur für den Fall verspreche, als die Flucht gelungen oder ein Zusammenwirken der befreundeten Mächte erzielt worden sei; im Zustande vollkommener Freiheit müssten der König und die Königin Alles feierlich widerrufen, was sie unter dem Zwange der Gewalt gebilligt hätten, ihn selbst aber und seine Allirten zu Hilfe rufen. Vorerst werde er gegen Frankreich nichts unternehmen, weder mit den Waffen in der Hand, noch im Wege eines Manifestes, es sei denn, dass Spanien, Sardinien und das Reich solches billigten und man vor Preussen und England sicher sein dürfe.

¹ Abgedruckt bei Lenz, 238—246.

Dann allerdings würde er ein Manifest erlassen, die Führung seiner Regimenter jedoch nur seinen Generalen anvertrauen. Er erklärte sich bereit, für den Betrag von zwei Millionen, die in Amsterdam und Frankfurt aufgenommen werden sollten, Bürgerschaft zu leisten.¹ In Betreff Preussens versprach er, dass Fürst Reuss beauftragt werde, seine Absichten in Berlin bekanntzugeben, in Ansehung Spaniens jedoch einen Courier nach Madrid zu senden.² Von einem Einschreiten hinsichtlich der Schweiz hingegen wollte er nichts wissen.

Am 19. Mai erschien Graf Artois, und zwar diesmal mit Calonne und Durfort vor dem Kaiser. Er brachte das Protokoll mit, um es ihm vorzulegen, bevor es an den König gesendet werde. Leopold berichtete es in einigen Punkten,³ nahm eine Abschrift davon zu sich und erklärte Durfort, es genehmigt zu haben.

Am 20. Mai setzte Leopold den Fürsten Kaunitz von seinen Vereinbarungen mit Artois in Kenntniss und schrieb ihm zugleich: „Sie werden daraus entnehmen, was Graf Artois für romanhafte Ideen hat und wie er Alles in rosigen Farben sieht.“⁴ An demselben Tage richtete er auch ein Schreiben an Mercy, worin er ihm seinen Wunsch zu erkennen gab, dass der Fluchtplan ausgeführt werde — „aber — fügte er hinzu — so sehr ich ihn noch vor wenigen Monaten für angezeigt und vortheilhaft erachtete, für so bedenklich und gefährlich halte ich ihn jetzt, wenn er nicht gelingen sollte.“⁵

Diese Ansicht theilte auch Kaunitz, der ein entschiedener Gegner des Fluchtplanes war. Er hegte die Ueberzeugung, dass die königliche Familie ihn schon deshalb nicht ausführen werde, weil sie stets befürchten müsste, auch im Falle des Gelingens niemals vor den Anschlägen der Uebelgesinnten sicher

¹ Vgl. S. 3-8, Anm. 236.

² Vgl. Kretschmayr, 68.

³ „S. M. la corrigea en partie et on en remit une copie à S. M. qui assura de bouche à Mr. Durfort d'avoir vu le mémoire, de l'avoir approuvé et de sa bonne volonté pour le service de la reine et du roi.“ Diese Berichtigung dürfte sich wohl auf die Anmerkung bezogen haben, die Spanien betraf und von der auch Lenz (244, 245) erwähnt, dass eine spätere Eintragung erfolgt sei.

⁴ Beer, 404—410, und derselbe in der *Histor. Zeitschrift*, XXVII, 21—25.

⁵ Fenillet, II, 60.

zu sein.¹ Im Uebrigen kam es ihm nicht unerwünscht, dass Stück auf Stück von der früheren Machtstellung Frankreichs den Flammen der Revolution zum Opfer fiel, und so konnte ihm nichts ferner liegen, als die unumschränkte monarchische Regierungsform, wie sie Ludwig XIV. geschaffen hatte, mit Hilfe eines europäischen Vereines wieder aufleben zu lassen. Das Ziel eines solchen erblickte er vielmehr darin, ‚die französische Freiheitsschwärmerei von weiterer Verbreitung zu anderen Staaten abzuhalten‘ und ohne Waffengewalt einen haltbaren verfassungsmässigen Zustand herbeizuführen, der einem eingeschränkten monarchischen Regierungssysteme entsprach.²

¹ ‚Quant à moi, je ne croirai à l'évasion de la famille royale, que lorsque je la verrai. J'ai peine à penser qu'elle soit possible, et que sérieusement on ose la tenter, attendu que vraisemblablement ce serait sans succès, en s'exposant aux plus grands dangers; et supposé même qu'elle pût réussir, faute de moyens de toute espèce, vraisemblablement sans autre effet que celui d'avoir mis les personnes de la famille royale en liberté, sans avoir mis par là leur vie en sûreté; supposé que les factieux aient réellement le projet d'y attenter, les méchants ne manquent pas pour cet effet de moyens de loin comme de près. Ce dont je me flatte c'est que l'on ne tentera pas l'exécution de l'idée de l'évasion, parce que en y repensant à tête reposée, on en sentira l'impossibilité, et que certainement les réponses que l'on attendait d'Espagne n'y auront pas encouragé.‘ Aus einem Vortrage des Fürsten Kaunitz vom 9. Juni 1791, womit er dem Kaiser den Bericht des Grafen Mercy vom 25. Mai und das Schreiben der Königin vom 6. Mai unterbreitete. St.-A.

² Kaunitz an Mercy, 23. Juni 1791 (Vivenot, I, 538); vgl. Sybel, I, 254. Diesen Gedanken hatte bereits Spielmann in einer Denkschrift, die Kaunitz an den Kaiser nach Florenz gesendet hatte, ausgesprochen. Sie führt die Aufschrift: ‚Betrachtungen über die französischen Angelegenheiten.‘ Spielmann erklärte darin, dass der Fluchtplan als ein in jeder Hinsicht gefährliches Unternehmen zu betrachten sei. Im Falle des Misslingens würde die königliche Familie ihr Leben, zum Mindesten aber ihre persönliche Freiheit auf das Spiel setzen. Gelänge die Flucht, so würde man den König gewiss durch ein öffentliches Edict zurückberufen, ihm zu seiner Wiederkehr eine kurze Frist einräumen, und falls er diese verstreichen liesse, seinen Thron als erledigt erklären. Wie sollten die Mächte sich dazu verhalten, deren politisches Interesse in Anbetracht der französischen Verhältnisse so verschieden wäre? England werde sich nie dazu hergeben, die königliche Autorität in ihrem alten Umfange wieder herzustellen, und auch den Interessen der österreichischen Monarchie würde ein solches Unternehmen zuwiderlaufen. Welchen moralischen Werth hätte es jedoch, wenn sich England,

Aus keinem Briefe Leopolds geht jedoch hervor, dass ihm ‚nur daran lag, in der neuen Verfassung das Element des Königthums und der höchsten Gewalt zu retten‘,¹ oder ‚die Pariser Bevölkerung unter schweren Drohungen für die Sicherheit der königlichen Familie verantwortlich zu machen‘.² Seine Absichten waren vielmehr für den Augenblick dahin gerichtet, den Wünschen der Königin nach Möglichkeit zu willfahren, und sie treten so recht bei Gelegenheit der Besprechungen zu Tage, die er in der letzten Woche des Mai neuerdings mit Bombelles pflog. Dieser traf am 22. mit einem Schreiben Breteuil's vom 14. in Cremona ein. Er eröffnete dem Kaiser den Wunsch Ludwig's XVI., dass Graf Artois sich ruhig verhalte, da er fest entschlossen sei, vor dem Ende des Monats mit seiner Familie

Preussen und Spanien mit dem Kaiser verbünden würden, um sich auf Kosten der französischen Krone zu bereichern, und dann erst, wenn diese namhaft geschwächt wäre, an die Wiedereinsetzung der königlichen Gewalt zu schreiten? Abgesehen von den Zwistigkeiten, die ein solcher Raubzug verursachen würde, könnte er die Nation zu einer gewaltigen Schilderhebung gegen ihre auswärtigen Feinde vermögen. Nur in einem Punkte könnten sich die Interessen der europäischen Höfe vereinigen: ihr Möglichstes, im gegebenen Falle ‚durch eine thätige Demonstration, aber ohne wirkliche Anwendung der Gewalt‘ beizutragen, dass in Frankreich auf das Strengste beobachtet werde, ‚was man auch bei der beschränktesten monarchischen Regierungsform der Majestät eines Königs und seiner Familie schuldig sei‘. Unter dem Eindrücke der Nachricht, dass Ludwig XVI. erklärt hatte, die französische Verfassung aufrecht zu erhalten (am 23. April), schloss Spielmann seine Betrachtungen mit der Mahnung, ‚dass kein fremder Hof auch nicht das geringste Recht besitze, sich in die domestica einer unabhängigen Nation zu mischen und das für ungiltig anzusehen, was sie im Vereine mit dem Könige in ihrer innerlichen Staatseinrichtung zu verändern und festzusetzen für gut befunden hat‘. Wohl gab er zu, dass Ludwig XVI. nicht frei gehandelt haben mochte, aber dieser Umstand erschütterte seine Ueberzeugung nicht. So lange der König selbst und ein grosser Theil der Nation nicht verkündigt hätten, was es eigentlich für ein Bewandniss mit der freien Einwilligung des Königs habe, so lange müsse das, ‚was nun in seinem Namen und auf seinen Befehl öffentlich und ministerialiter erklärt worden sei, so wie es liege, verstanden und angenommen werden‘.

¹ Ranke, 86.

² Sybel, I, 254, der auch ohne weiteren Nachweis behauptet, dass Leopold ‚in diesem Sinne in den letzten Wochen des Mai das Hilfesuch seiner Schwester beantwortet habe‘.

zu entfliehen;¹ man solle den belgischen Truppen den Befehl ertheilen, auf Verlangen des Königs und sobald er die Freiheit erlangt habe, sich in Bewegung zu setzen. Bombelles schloss mit der Bitte um ein Darlehen von fünf Millionen. Leopold entgegnete, dass Graf Mercy bereits beauftragt sei, mit den Truppen, die in Flandern stünden, den König für den Fall, als er entflohen sei, zu unterstützen; auch habe er Mercy geschrieben, eine Anleihe bei Hope in Amsterdam aufzunehmen.

In der That hatte Leopold bereits am 20. Mai Mercy und Kaunitz von seinen Entschliessungen in Kenntniss gesetzt² und diesem mitgetheilt, dass er blos für eine Anleihe von zwei Millionen Bürgschaft leisten wolle; die Forderung von 15 Millionen aber müsse ‚in gehöriger Weise‘ zurückgewiesen werden.³ Fontbrune jedoch gab er zu verstehen, dass die Abreise der königlichen Familie aus Paris in einigen Wochen stattfinden werde; er möge sich nach Coblenz begeben und dort melden, dass er gewissenhaft auszuführen beabsichtige, was er in Mantua versprochen habe.⁴

Der unerhörte Betrug, dessen sich die Führer der Emigration schuldig machten, indem Graf Durfort statt des echten Protokolls ein von ihm selbst geschriebenes in den Tuileries überreichte, welches das reine Gegentheil von dem enthielt, was zwischen Leopold und Artois vereinbart worden war,⁵ bestärkte die Königin mehr denn je, den Fluchtplan auszuführen.

¹ ‚Que ce serait vers la France ou vers l'Alsace.‘ Aus einer Denkschrift über den Aufenthalt Leopolds in Italien; sie ist die Fortsetzung jener, die Leopold am 20. Mai Kaunitz übersendet hatte.

² Beer, 404. Feuillet, II, 60.

³ Damit steht im Widerspruch, was Breteuil am 29. Mai dem Grafen Fersen berichtete. (Klinkowström, I, 130. Vgl. Lenz, II, 215.)

⁴ ‚1er juin 1791. S. M. I. me dit . . . ,vraisemblablement le départ de L. L. M. M. aura lieu dans quelques semaines; le moment n'est point encore fixé; j'étais charmé que vous alliez à Coblenze; vous y direz que j'exécuterai exactement ce qui a été convenu à Mantoue; au cas que vous aperçussiez quelque mouvement trop précipité, vous m'en fairiez aviser le plus promptement possible, quoique je pense n'être pas à temps de remédier aux inconvénients qui pourraient en résulter; vous reviendrez à la fin du mois vers Padoue lors-même que vous apprendriez le départ du roi, ce que je ne présume pas être avant ce temps.‘

⁵ Vgl. Lenz, 218—220. Dieses Schriftstück lag dem Schreiben der Königin an Leopold vom 1. Juni 1791 bei. (Arneth, 167.)

Am 1. Juni schrieb sie ihrem Bruder, dass sie fest darauf beharre, und wiederholte ihre Bitte, 8—10.000 Mann bereit zu halten. Aber ausdrücklich bemerkte sie, dass jede Demonstration, jedes Manifest irgend welcher Art, sie und ihre Familie in die grösste Gefahr bringen würden, so lange sie noch in Paris sich befänden.¹ Einen ähnlichen Brief richtete sie an demselben Tage an den Grafen Mercy.² In der Folge schrieb Leopold zwei Briefe an Marie Antoinette,³ worin er ihr zwar seine Besorgniss nicht verhehlte, aber sie versicherte, dass Alles ihrem Wunsche gemäss geschehen werde. So lange sie mit ihrer Familie die Freiheit nicht erlangt habe, werde sich Alles ruhig verhalten, dann aber dürfe sie mit Gewissheit auf den Beistand der verbündeten Mächte zählen. Im Uebrigen verwies er die Königin auf die Befehle, die er Mercy ertheilt hatte.

Noch wusste aber dieser nichts von dem Entschlusse des Kaisers; denn Leopold hatte sein Schreiben nicht direct an ihn, sondern an Kaunitz mit der Weisung gerichtet, es Mercy zu übermitteln. Da Kaunitz, sei es aus Absicht⁴ oder aus anderen Beweggründen mit der Weiterbeförderung zögerte und sich seines Auftrages erst am 23. Juni entledigte,⁵ so sah sich Jener erst dann von dem Willen des Kaisers in Kenntniss gesetzt, als es für jede weitere Verfügung zu spät war.

Bereits in der Nacht des 20. Juni hatte König Ludwig mit seiner Familie Paris verlassen und bei dieser Gelegenheit dem Grafen Fersen einen Brief übergeben. Er war an den Kaiser gerichtet und für den Fall geschrieben, als die Flucht misslingen sollte; der König kündigte darin den europäischen Mächten an, dass sein letzter Versuch, die Freiheit zu erlangen, gescheitert sei und schloss mit der Bitte, ihm beizustehen.⁶ Die Flucht missglückte; der König wurde auf dem Wege erkannt und in Varennes verhaftet; am 25. Juni traf er wieder in Paris ein.⁷

¹ Arneth, 167.

² Ibid., 169.

³ Brief vom 6. und 12. Juni. Bei Arneth, 173, 177.

⁴ Wie Lenz behauptet (II, 225).

⁵ Schreiben des Grafen Mercy an den Fürsten Kaunitz. Brüssel, 1. Juli 1791. Bei Feuillet, II, 137.

⁶ Vgl. Anm. 133 auf S. 311.

⁷ Vgl. nebst anderen Berichten über die Flucht der königlichen Familie, das Schreiben der Erzherzogin Marie Christine an Leopold II. vom

Vier Tage nach dieser Katastrophe, am 29. Juni, erhielt Leopold in Verona die auf einem Irrthume beruhende Nachricht, dass die königliche Familie glücklich entkommen und in Mons angelangt sei. Ein Eilbote überbrachte diese Nachricht und Fontbrune, der eigens aus Koblenz gekommen war, bestätigte sie. In grosser Erregung, die er nur schwer bemeistern

22. Juli 1791 (S. 136). Im Tagebuche des Grafen Sinzendorf (St.-A.) finden wir eine im Wesentlichen gleichlautende Aufzeichnung (Eintragung vom 2. Juli 1791). Am 12. Juli schrieb Sinzendorf, „que l'ambassadeur de France se tient renfermé dans son jardin avec tous ses gens, depuis l'aventure du roi de France“. Am 13. Juli hatte er ein Gespräch mit Flachslanden, worüber er Folgendes berichtet: „Il croit que l'Assemblée Nationale était prévenue de la fuite du roi, qu'elle savait d'avance où l'arrêter, que c'est pour cela qu'elle a été si peu surprise, qu'elle avait besoin de cet incident pour ranimer son influence vacillante, pour regagner du crédit, pour réchauffer les esprits et pour empiéter encore d'avantage sur l'autorité royale“. Am 8. Juli berichtete Gherardini Folgendes: „Le roi (de Sardaigne) a trouvé à redire aussi aux arrangements qui ont été pris pour effectuer la fuite de L. M. T. Chr. Il aurait désiré qu'on eut mis toute la noblesse de France et tout le parti royaliste de l'Assemblée Nationale dans le secret, afin que d'un commun accord ils eussent pu coopérer tous à l'invasion, et il n'a point paru craindre qu'un nombre si prodigieux de confidens aurait anéanti le projet de la fuite dès sa naissance“. St.-A. Noch mag auf einen Bericht Thugut's an Spielmann, ddo. Brüssel, 25. August 1791, hingewiesen werden, worin es unter Anderem heisst: „ . . . Vous avez vu par ma dernière lettre qu'avant mon départ d'ici pour la France, j'étais instruit confusément que le corps aristocratique méditait quelque coup d'éclat; ni le comte de Mercy m'avait même fait mention d'un projet d'évasion pour la famille royale, mais il pourrait convenir avec moi des grands dangers qu'il pouvait y avoir dans une entreprise exécutée par un parti dans lequel il n'y avait absolument ni tête ni mesure et qui dans aucune occasion ne s'était montrée capable d'un conduite sagement combinée. . . . Vers le mi-juin la reine fit appeler Mr. de Blumendorf pour lui ordonner de me prévenir de sa part qu'il se passerait dans peu un événement extraordinaire dans lequel lui, Mr. Blumendorf, et moi pourrions être exposés à des grands risques, qu'ainsi elle nous conseillait de nous tenir prêts, tous les deux, à partir le plus secrètement que possible au premier avis qu'elle nous ferait parvenir.“ Thugut liess der Königin sagen, sie möge sich wegen seiner Person keine Sorge machen, „mais que j'osais la supplier à genoux de n'en tenter aucune (entreprise) sans que par des combinaisons exactes la réussite n'en fût à l'avance assurée. La reine parut accueillir cette réponse assez froidement. . . .“ (Copie. St.-A.) Vgl. auch: „Le retour de Varennes; raconté par Pétion“ bei Mortimer-Ternaux, 347.

konnte, fuhr der Kaiser noch an demselben Abend nach Vicenza. Hier theilte er dem Herzog von Polignac die erfreuliche Botschaft mit, worauf dieser sofort einen Officier absendete, um dem König Glück zu wünschen. In Padua aber traf ein Courier des Kurfürsten von Trier ein, welcher dem Kaiser meldete, dass König Ludwig in Varennes verhaftet und nach Paris gebracht worden sei. Zwei Stunden später kam ein Brief des Erzherzogs Ferdinand aus Mailand mit derselben Nachricht und Nachmittags eine Estafette aus Turin, dass der König zwar angehalten, aber wieder befreit worden sei. Diese letzte Meldung fand allseitigen Glauben, und Polignac sandte nun seinen Sohn mit einem Briefe des Kaisers nach Belgien.¹ Es war das Schreiben Leopolds an Marie Antoinette vom 2. Juli.² „Ach! — rief er darin aus — könnte ich doch in diesem Augenblick bei Dir und dem Könige sein, um Euch zu umarmen und Euch die Freude eines Bruders, eines Freundes und Verbündeten darüber zu zeigen, dass ich Euch endlich von all' den Gefahren befreit weiss, die Euch seit so langer Zeit bedroht haben! Alles was mein ist, ist Euer: Geld, Truppen, Alles, Alles! Verfüget frei darüber, wie Ihr nur wollt; ich verlange nichts, als Euch in irgend einer Weise nützen und meine unbegrenzte Freundschaft bei jeder, ganz besonders aber bei dieser Gelegenheit beweisen zu können.“

Am 5. Juli schrieb er abermals an Marie Antoinette und auch an den König: „Ihr habt nur zu befehlen, und Alles, was von mir abhängt, soll geschehen.“³ Er richtete gleichzeitig Briefe an die Könige von Spanien und Sardinien,⁴ an den Kurfürsten von Köln,⁵ an den Gesandten in Madrid,⁶ an den Grafen Mercy⁷ und an die Statthalter nach Brüssel.⁸

Der Kaiser war gesonnen, nicht selbständig, sondern nur im Einvernehmen mit dem Könige zu handeln; er erklärte sich

¹ Aus der Denkschrift des Kaisers.

² Arneth, 181.

³ Arneth, 182, 183.

⁴ Diese beiden Briefe sind noch unedirt; doch weichen sie im Wesentlichen nicht von dem Inhalte der übrigen ab.

⁵ Vivenot, I, 546.

⁶ Feuillet, II, 152.

⁷ Wolf, 242. Feuillet, III, 376. Vgl. auch Anm. 132, S. 310.

⁸ Wolf, 240.

zu Allem bereit, was dieser verlangen sollte, sei es ein Manifest, Aufstellung von Truppen an der Grenze oder gar ein Einmarsch nach Frankreich.¹ Die Vorschläge, die Fürst Kaunitz dem Kaiser in einem Vortrag vom 29. Juni unterbreitet hatte und welche das Einvernehmen mit den europäischen Mächten betrafen, waren durch die Nachricht von der gelungenen Flucht gegenstandslos geworden. Der Kaiser erledigte diesen Vortrag mit der Bemerkung, dass man jetzt nicht mehr auf den Beistand anderer Mächte zu warten brauche; Spaniens, Sardinien, der Schweiz und selbst Preussens sei man sicher, denn Bischoffswerder habe im Namen des Königs erklärt, dass die Truppen, die in Westphalen lägen, in Bereitschaft wären, Ludwig XVI. zu Hilfe zu eilen.² „Mein Entschluss in Betreff der französischen Angelegenheiten — schrieb Leopold an Kaunitz — ist gefasst. Als Verwandter, Freund und Verbündeter des Königs von Frankreich bin ich jetzt, wo er frei ist, wo er seine Autorität wieder gewonnen und Alles widerrufen hat, was in seinem Namen erfolgte und er sanctioniren musste, gewillt, ihn zu unterstützen und ihn mit allen meinen Kräften zu halten, sei es indem ich ihm die nöthigen Geldmittel verschaffe, die er im Augenblick benöthigen könnte, sei es durch eine besonders drohende Erklärung an die Nationalversammlung, sei es, dass ich meine belgischen Truppen gegen Frankreich marschiren oder gar dort einrücken lasse, sobald die Umstände es erfordern, oder sei es endlich, dass ich als Oberhaupt des Reiches die deutschen Fürsten, den König von Preussen und die Schweiz auffordere, dem König von Frankreich beizustehen.“³ Er beauftragte den Staatskanzler, die erforderlichen Weisungen an die Gesandten ergehen zu lassen und schon jetzt das Manifest an die Nationalversammlung auszuarbeiten, damit es im geeigneten Moment abgesendet werden könne; der Hofkriegsrath jedoch solle dem Marschall Bender die nöthigen Befehle ertheilen.³ Den Prinzen von Condé aber forderte Leopold auf, keinen selbständigen Schritt zu unternehmen, sondern sich vielmehr im

¹ Schreiben an Victor Amadeus.

² Diese Erklärung bezeichnet Sybel, I, 256, als unrichtig. Leopold hatte die Erklärung Bischoffswerder's auch Fontbrune kurze Zeit, nachdem dieser aus Coblenz eingetroffen war, mitgetheilt.

³ Handschreiben Leopolds an Kaunitz. Padua, 5. Juli 1791. St.-A.

Verein mit den übrigen Prinzen an die europäischen Höfe zu wenden.¹

Die Nachricht von der Gefangennahme Ludwig's XVI. änderte nichts an des Kaisers Entschlüssen.² So bietet Leopold II. in diesen Tagen fieberhafter Erregung, wo eine Botschaft die andere überholte und widerlegte, und unvermittelt die einander widersprechendsten Gefühle auf ihn einstürmten, als Mensch und als Fürst eine gleich fesselnde Erscheinung. Den Einflüsterungen seiner Minister entrückt, liess er in ungeschwächter Weise eine der schönsten Empfindungen menschlichen Herzens, die Liebe zur Schwester auf sich einwirken. In dieser Stimmung wurde er sich auch seiner Pflicht als Monarch bewusst. Die Nationalversammlung, in welcher die verwerflichsten Leidenschaften herrschten, hatte auch das Königthum mit Füßen getreten. Das war ein Schimpf, den Leopold als eine der fürstlichen Autorität persönlich angethane Schmach empfand. Deshalb hielt er es für dringend geboten, die Regenten Europas zu gemeinsamem Vorgehen gegen Frankreich aufzufordern. Als Schirmherr des Reiches wollte er das Schwert ziehen, und als solcher schickte er nach allen Weltgegenden seine Sendboten aus, den Kreuzzug gegen den Geist des Umsturzes zu verkünden, der ganz Europa bedrohte. Das heilige römische Reich deutscher Nation schien wieder einmal aus langem Schlaf zu erwachen, der Mahnruf seines Kaisers sollte es zu einem Kampfe erwecken, welcher der neuen Zeit, die unter Leopold bereits angebrochen war, nach hartnäckigem Ringen während der Herrschaft seines Nachfolgers zum Durchbruche verhalf.

Inzwischen war auch Kaunitz von dem Misslingen der Flucht und der Gefangennahme der königlichen Familie unter-

¹ Vgl. Handschreiben an Kaunitz vom 5. Juli 1791 (S. 310, Anm. 132).

² Fontbrune berichtet uns Folgendes: „L'empereur ayant appris l'arrestation du roi, expédia ainsi qu'on le sait, la fameuse circulaire de Padoue, m'ordonna de le suivre à Venise et ensuite à Vienne; je le vis une seule fois durant son séjour à Venise; il me témoigna ses craintes sur la vie de L. L. M. M., le désir qu'il avait que les Puissances agissent avec célérité; la crainte qu'il avait des lenteurs des ministres et même de celle de son cabinet.“

richtet worden. Eine Depesche des Grafen Metternich aus Coblenz vom 25. Juni hatte ihn davon in Kenntniss gesetzt. Das traurige Ereigniss rüttelte auch ihn auf und liess ihn erkennen, wie nothwendig es sei, ‚vor der Hand wenigstens das Leben des Königs und der Königin zu retten und für ihre persönliche Sicherheit zu sorgen‘.¹ Das geeignetste Mittel hiezu erblickte er in der Absendung eines Circularschreibens an die Könige von Spanien, England, Preussen, Sardinien, Neapel und an die Kaiserin von Russland. Den Entwurf eines solchen unterbreitete er dem Kaiser in einem Vortrag vom 30. Juni. Gleichzeitig sprach er sich gegen jedes eigenmächtige Vorgehen seitens des Grafen Artois und der übrigen Prinzen aus; denn wie ihm Metternich berichtet hatte, beabsichtigten diese ‚gegen die usurpirten Vorschriften der Nationalversammlung ein Manifest zu erlassen und es durch ein von den in hinreichender Anzahl anwesenden Parlamentsgliedern abzuhaltendes Lit de Justice bekräftigen zu lassen.‘² Dies würde jedoch, bemerkte der Staatskanzler, die Erhitzung der Gemüther nur steigern, niemals aber dämpfen. Er erachtete es als die Aufgabe und Pflicht der Prinzen, dass sie sowohl im Namen des Königs als in ihrem eigenen sich an die ersten Höfe Europas wenden und um deren Beistand in einer Angelegenheit ansuchen sollten, die alle Souveräne gleich betreffe. Im Uebrigen wäre es wohl angezeigt, wenn sie sich ruhig verhielten, da jeder gewaltsame Vorgang ‚bei der offenbaren Unzulänglichkeit ihrer Mittel und bei der auffallenden Planlosigkeit ihrer bisherigen Massregeln ganz unfehlbar das Uebel nur ärger machen würde‘.

Diesen Vortrag des Fürsten Kaunitz erhielt Kaiser Leopold am 6. Juli. Die Hoffnung, der er sich noch vor Kurzem hingegeben hatte, dass die königliche Familie vielleicht doch gerettet sei, begann immer mehr zu schwinden, und so theilte er Kaunitz mit, dass er seine Vorschläge in jeder Hinsicht billige. Er schrieb abermals an die verschiedenen Höfe und schloss jedem Briefe die Declaration bei, die der Kanzler abgefasst hatte. Dem Prinzen Condé jedoch theilte er seine Absichten mit und gab ihm auf diese Weise nochmals zu verstehen, dass er keinen eigenmächtigen Schritt unternehmen

¹ Vortrag vom 30. Juni 1791. St.-A.

² Aus dem Berichte des Grafen Metternich. St.-A.

möge.¹ Er ersuchte ferner den Fürsten Kaunitz, sich zu äussern, ob er nicht selbst ein geharnischtes Manifest an die Nationalversammlung erlassen solle, um diese einzuschüchtern und von weiteren Ruchlosigkeiten abzuhalten.²

So wendete sich Leopold am 6. Juli von Padua aus an die Kaiserin von Russland, an die Könige von England, Preussen, Spanien, Neapel und Sardinien und forderte sie auf, die Sache Ludwig's XVI. als die ihrige zu betrachten.³

Vor Allem kam es auf das Verhalten Preussens und Englands an. Dies hob Fürst Kaunitz in einer Depesche, die er am 20. Juli an den Gesandten in Berlin richtete, mit Nachdruck hervor. Er betrachtete eine wahre und aufrichtige Uebereinstimmung dieser Mächte mit dem Kaiser als das wesentlichste Erforderniss, ohne welches nichts geschehen könne. Der Gegenstand sei zu wichtig, als dass irgend ein Fürst etwas unternehmen oder in Vereinbarungen sich einlassen würde, wenn er an der Aufrichtigkeit eines der beiden Höfe zweifeln müsste. Im Interesse aller Monarchen liege es, gegen die Revolution aufzutreten; das Streben nach Unabhängigkeit, das sich in den belgischen Provinzen, in einem grossen Theile von Deutschland

¹ „J'ai reçu par le courrier qu'Elle m'a adressé la bien triste nouvelle de l'arrestation du roi de France, de la reine ma sœur et de leurs enfants. Elle peut se figurer combien j'en ai été saisi, et les circonstances cruelles que j'en prévois par la suite. Je La prie d'être persuadé que comme parent, ami et allié du roi, et comme souverain de la Monarchie Autrichienne et chef du corps Germanique, je déploierai tous les moyens qui seront en mon pouvoir, et je formerai un concert entre les cours d'Espagne, Angleterre, Prusse, Naples, Sardaigne et Russie, auxquels tous je me suis déjà adressé pour faire les déclarations les plus fortes à l'Assemblée Nationale et les appuyer par un concert de troupes et des moyens qui puissent assurer au roi et à sa famille sa sûreté, liberté et la constitution Française et empêcher l'introduction et la propagation de systèmes qui, en détruisant toute autorité, ne font que les malheurs des nations.“ St.-A.

² „ . . . en remettant à votre considération si vous ne le croyez pas convenable pour gagner de temps, de faire faire en attendant cette déclaration directement de ma part à l'Assemblée Nationale en France et au ministre de France à Vienne de la façon la plus efficace afin de les intimider et remédier aux scélératesses auxquelles ils pourraient être animés, s'ils ne croyaient pas des prompts résolutions et menaces.“ Handschreiben vom 6. Juli 1791. St.-A.

³ Vivenot, I, 185. Vgl. Anm. 134, S. 311.

und Italien, in Polen und in Ungarn bemerkbar gemacht habe, sei wohl Ursache genug, die europäischen Staaten mit banger Sorge zu erfüllen. Käme aber in Frankreich einmal die unbeschränkte Demokratie an's Ruder, so werde wohl kein Fürst in Europa sicher sein, ‚seinen Nachfolgern die Krone unbeschädigt zu hinterlassen‘. Die Erfahrung zeige, dass man den übertriebenen Hang nach Freiheit grossgezogen habe, indem man den Aufruhr in Belgien und Lüttich bis an die äusserste Grenze gehen liess; und bitter räche es sich jetzt an Frankreich, dass es die nordamerikanischen Colonien gegen England unterstützte. Darum müsse dem französischen Unwesen thatkräftig entgegengetreten und ihm ‚bis auf einen erträglichen Grad‘ Einhalt geboten werden.¹

Diese Grenze hatte der Kaiser nicht weit gezogen: sie beschränkte sich blos auf das nothdürftigste Erforderniss der allgemeinen Ruhe und Sicherheit, nämlich ‚auf Rettung der allerwesentlichsten Bestandtheile der monarchischen Regierungsform und auf Entfernung einer zügellosen Volksanarchie‘. Den Mächten blieb es anheimgestellt, sich über die Massregeln, die getroffen werden sollten, zu verständigen, wogegen der Kaiser es sorgfältig vermied, einer solchen Vereinbarung in irgend einer Weise vorzugreifen. Ein hauptsächlicher Beweggrund seiner Zurückhaltung entsprang der Voraussetzung, dass ohne die Mitwirkung des englischen Hofes jedes Unternehmen als unausführbar betrachtet werden müsse. Immerhin gab sich Leopold der Hoffnung hin, dass auch diese Klippe mit Hilfe Preussens, das in einem freundschaftlichen Verhältniss zu England stand, glücklich umschiffet werden könne.

Graf Mercy hingegen versprach sich von dem Schreiben Leopolds an die europäischen Fürsten einen nur geringen Erfolg. Er glaubte nicht, dass sich Spanien der vom Kaiser vorgeschlagenen Erklärung anschliessen werde, da es bereits am 1. Juli aus eigenem Antrieb aufs Schärfste gegen die schimpfliche Behandlung Ludwig's XVI. protestirt hatte.² Ebensowenig

¹ Postscriptum einer Weisung an den Fürsten Reuss. Wien, 20. Juli 1791. St.-A.

² Mercy nannte die Note des spanischen Hofes ‚insignifiante et plate‘ (Schreiben an Marie Christine. Spaa, le 16 juillet 1791. St.-A.), Lafuente ‚mehr lässlich als geschickt‘. Kretschmayr, 70.

setzte er es von England voraus, weshalb er meinte, dass auch Preussen sich ablehnend verhalten werde. Er war daher der Ansicht, dass ‚die edle und feste Sprache‘, deren sich der Kaiser in seinem Schreiben an die Mächte bedient hatte, nur dann eine grosse Wirkung hervorbringen könnte, wenn sie einstimmig getheilt würde, während sie sonst blos zu langwierigen und fruchtlosen Verhandlungen führen werde. Nur für den Fall dachte er an die Möglichkeit gemeinschaftlichen Handelns der europäischen Staaten, wenn die Nationalversammlung zu noch ärgeren Ausschreitungen sich hinreissen liesse und durch die Weiterverbreitung der demokratischen Ideen die Sicherheit der Throne gefährden würde. Oesterreich hätte alsdann, so setzte Mercy seine Ausführungen fort, eine mehr drohende als active Haltung einzunehmen. Die royalistische Partei aber müsste ihm die Mittel hiezu durch die Uebergabe der Grenzfestungen in Cambresis, Flandern und im französischen Hennegau bieten. Auf diese Weise stünde der Weg nach Paris offen, die belgischen Provinzen würden, was von wesentlicher Bedeutung sei, in Schach gehalten, während Spanien, Sardinien, die Schweiz und ein Verein der deutschen Reichsfürsten, verstärkt durch einige preussische Truppen, leichtes Spiel hätten, in Frankreich jenen Zustand der Ordnung herzustellen, der ihrem politischen Systeme entspräche.¹ Mit Rücksicht darauf, dass der Friede mit der

¹ Mercy an Leopold II. Spaas, 18. Juli 1791. Bei Fenillet, II, 167, der jedoch sonderbarer Weise das Datum nicht näher bezeichnete. Der Brief ist ganz eigenhändig von Mercy geschrieben und befindet sich im St.-A. Einen fast gleichlautenden hatte Mercy zwei Tage vorher an Marie Christine gerichtet. Der Anfang lautet wie folgt: ‚Ma lettre de hier venait d'être expédiée, lorsqu'un courrier m'a apporté celle que V. A. R. a daigné m'écrire du 14 et à laquelle étaient jointes deux dépêches de S. M. l'empereur; la première n'est qu'une réponse à mon rapport du 16 juin sur l'état des provinces Belges. V. A. R. me marque d'avoir copie de la seconde, et cette dernière est aussi essentielle que susceptible des plus sérieuses remarques. On y voit que l'empereur, frappé de l'événement qui l'occupe, s'est livré au premier mouvement de son cœur par des sentiments aussi touchants dans leurs motifs qu'énergiques dans leurs moyens; mais il s'agit de la possibilité dans leurs effets, et malheureusement il ne se présente à cet égard que des difficultés, des doutes et des dangers‘. Der Schluss dieses Briefes lautet: ‚J'apprends par Mgr. l'archiduc Maximilien que le projet de déclaration proposé aux cours a été envoyé à l'électeur de Trèves, et que ce prince s'est empressé à aller voir Monsieur et Mr. le comte d'Artois.

Pforte noch nicht geschlossen war, in Böhmen, Ungarn und in den belgischen Provinzen die Gährung noch fortwährte, und wohl auch im Hinblick auf den trostlosen Zustand der Finanzen erachtete es das Wiener Cabinet für angezeigt, den Weg diplomatischer Unterhandlungen, den es bereits eingeschlagen hatte, nicht wieder zu verlassen. Den Handschreiben Leopolds an die europäischen Fürsten und der gemeinschaftlichen Erklärung, die sie enthielten, folgte am 17. Juli ein Rundschreiben des Fürsten Kaunitz an die kaiserlichen Gesandten und Botschafter in Petersburg, Madrid, London, Neapel und Turin. Es betraf Vorschläge über die Mittel und Wege, welche zum Ziele führen sollten, und als solche bezeichnete der Staatskanzler den Abbruch des Handelsverkehrs mit Frankreich, die Abberufung der Gesandten aus Paris und die Einberufung eines Congresses nach Aachen oder Spaa; ferner sollten in Ansehung der Entschädigungsfrage gleichlautende Erklärungen abgegeben und auch in Betreff der Regierungsform, die man Frankreich geben wolle, ein Uebereinkommen getroffen werden.¹

Es war ein schwieriges Unternehmen, die Interessen dieser Mächte, welche angesichts der französischen Verhältnisse so weit auseinander gingen, auszugleichen und sie einer gemeinschaftlichen Politik dienstbar zu machen. In Ansehung Preussens hatte Leopold mit dem Obersten Bischoffswerder leichtes Spiel. Der Ehrgeiz dieses Mannes, der um jeden Preis ein Bündniß zwischen beiden Staaten bewerkstelligen wollte, bot ihm eine

Il serait très fâcheux qu'il leur eût communiqué la pièce en question, parce que les princes Français et leurs alentours pourraient faire un usage prématuré et fort dangereux d'une pareille notion. Dans l'entrevue que j'aurai ici avec Mr. de Fersen, je lui proposerai tout ce qui me paraîtra de plus raisonnable à dire à Vienne, pour que l'on s'y tienne en garde contre les démarches, insinuations et projets inconsidérés de ce comité errant, aussi dépourvu de ressources que de lumières, et qui n'est propre qu'à déconcerter tout ce qui pourrait être arrangé d'utile. Mr. de Breteuil qui est à Aix-la-Chapelle, me menace d'une visite; mais je m'observerai vis-à-vis de lui d'une manière à ne pas donner prise à son intrigante activité. Je crois m'être procuré une voie sûre à faire parvenir quelques avis à la reine. Il semble que cette infortunée princesse est un peu moins observée par les scélérats qui la surveillent...
Concept mit Correcturen von der Hand des Grafen Mercy. St.-A.

¹ Vivenot, I, 208. Vgl. Herrmann, 49, 667.

willkommene Handhabe seiner überlegenen Staatskunst, und so gelang es dem Kaiser leicht, einen vorläufigen Vertrag mit ihm abzuschliessen. Darin kamen beide Mächte überein, sich gegenseitig ihre Besitzungen zu garantiren; ohne Vorwissen des andern Theiles kein Bündniss mit Dritten einzugehen und nichts gegen den Besitzstand und die Verfassung Polens zu unternehmen. Der vierte Artikel aber enthielt das Versprechen, sich gegenseitig zu Hilfe zu eilen, wenn die innere Ruhe ihrer Staaten gestört werden sollte, und ferner, dass beide Höfe ungesäumt den europäischen Verein herbeizuführen bemüht sein würden.¹ Kaiser Leopold hatte abermals einen Sieg der Diplomatie über Preussen zu verzeichnen: der Vertrag liess ihm auch diesmal freie Hand, je nach Umständen den Weg einzuschlagen, der ihm der geeignete schien; der Abgesandte des Berliner Hofes jedoch musste sich ‚mit einem Linsengericht‘ abfinden lassen.²

Zwei Tage nach diesem Präliminarvertrag überreichte Fürst Reuss die Denkschrift des Kaisers. Am 28. Juli bereits erfolgte die Antwort Friedrich Wilhelms an seinen Gesandten in Wien. Der König erklärte darin, dass er ‚sehr bereit‘ sei, nach Abschluss des türkischen Friedens ‚einen activen Theil an den Massregeln zu nehmen, zu welchen die grossen Mächte Europas in Uebereinstimmung mit S. M. sich entschliessen würden‘. Er sprach den Gedanken aus, dass die vorgeschlagene Erklärung nur dann wirksam sein könne, wenn sie von einer hinreichenden Truppenmacht unterstützt wäre; nicht früher jedoch dürfe man sie erlassen, bis nicht eine vollständige Uebereinstimmung über die Mittel, um sie aufrecht zu erhalten, erzielt worden sei; der Kaiser möge daher ‚einen festen Plan‘ entwerfen, damit Jeder wisse, was er zu leisten habe. Hingegen verwarf Friedrich Wilhelm den Vorschlag, die Handelsverbindungen mit Frankreich abzubrechen, und ebensowenig erklärte er sich mit der Berufung eines Congresses einverstanden. Das eine würde nur eine sehr zweifelhafte Wirkung hervorrufen, das andere aber Aufsehen erregen, das man eben sorgfältig vermeiden müsste. Vortheilhafter wäre es, Wien zum Mittelpunkt der Verhandlungen zu machen. Auch von der Abberufung der Gesandten aus Paris rieth er mit dem Bedenken

¹ Vivenot, I, 217.

² Beer, 77.

ab, dass sie einer Kriegserklärung gleichkommen würde; man solle sich vielmehr zu diesem Schritt erst dann entschliessen, wenn ein wirklicher Bruch mit Frankreich erfolgt sei. Was die Regierungsform betraf, die Frankreich gegeben werden sollte, deckte sich die Anschauung des Königs völlig mit jener des Wiener Hofes; doch bemerkte Friedrich Wilhelm, dass man auch darüber die Mächte zu Rathe ziehen müsste, sowie auch er die Mitwirkung Englands als die unentbehrlichste Bedingung eines Einschreitens gegen die Revolution ansah; er gab die Zusicherung, dass er ein vertrauliches Schreiben an den Londoner Hof richten werde.¹

Während Jacobi ermächtigt wurde, eine Abschrift dieser Depesche dem Staatskanzler vorzulegen, brachte Friedrich Wilhelm in einer besonderen Nachschrift die Entschädigungsfrage zur Sprache. Jeder Anspruch auf Vergrösserung, hiess es darin, müsse fallen gelassen werden, wenn es gelingen sollte, die königliche Autorität, sowie man es wünsche, wieder herzustellen. Was würde aber im anderen Falle, welcher der wahrscheinlichere sei, mit Elsass und Lothringen geschehen, wenn man beide Länder trotz des Fehlschlagens der Restauration erobert hätte? Da für eine Rückgabe an Frankreich kein Grund vorliegen würde, was sollte man nach der Wiedereinsetzung der Reichsfürsten, deren Besitzungen etwa ein Viertel betrügen, mit den übrigen drei Vierteln machen? ‚Wenn es sich darum handelte — schrieb Friedrich Wilhelm — diese wieder unter die Herrschaft ihres alten Herrn, des Hauses Oesterreich zu stellen, so ist klar, dass ich mich dazu nicht gleichgiltig verhalten würde, und dass dadurch eine Spaltung und vielleicht sogar ein offener Bruch zwischen den Mitgliedern der Union verursacht werden könnte.‘ Die Nothwendigkeit erheische deshalb eine völlige Aufklärung darüber noch vor Beginn des Krieges.²

Fürst Kaunitz war mit der Antwort des Berliner Hofes nicht unzufrieden. Er unterbreitete sie am 7. August dem Kaiser mit dem Bemerkten, dass er die Bedenken des Königs in An-

¹ Friedrich Wilhelm II. an Jacobi. Berlin, 28. Juli 1791. Vivenot, I, 218.

² Vivenot, I, 218. Herrmann, 50. Nachschrift bei diesem pag. 57. Aus dem ersten Schreiben ist aber nicht ersichtlich, dass der König sich erboten habe, ‚den Verzicht auf selbstsüchtige Vergrösserung zu unterschreiben‘, wie Sybel, I, 303 behauptet.

sehung des Congresses und der Abberufung der Gesandten vollständig billige.¹

Was die übrigen Mächte betraf, hatte England seine Einmischung in die französischen Angelegenheiten rund abgelehnt und erklärt, sich im Falle eines Krieges neutral zu verhalten.² Erfreulicher lauteten dagegen die Antworten Sardinien's³ und Neapels.⁴

Karl IV. von Spanien hatte sich zwar noch nicht geäußert, doch konnte Leopold einem Briefe des Königs von Sardinien entnehmen, dass auch sein Beitritt so gut wie sicher sei.⁵

Der Kaiserin von Russland war nichts erwünschter, als in Polen freies Spiel zu haben, und deshalb machte sie gern ihren Einfluss geltend, um die Aufmerksamkeit Leopolds auf Frankreich zu lenken.⁶ Am 9. Juli bereits hatte ihr Gustav III. ein Bündniß vorgeschlagen und den Kreuzzug des vereinigten schwedisch-russischen Heeres, das gegen die Revolution zu Felde ziehen und sich den Truppen der Verbündeten anschließen sollte, in verlockenden Farben geschildert.⁷ Dieselbe Politik, die sie veranlasst hatte, in Joseph II. den romantischen Gedanken der Errichtung eines weströmischen Kaiserreiches zu erwecken, damit sie selbst desto freier im Osten schalten könne, beherrschte sie auch jetzt. Gleichzeitig mit Gustav III. schloss sie einen Vertrag mit den Prinzen; als Beweis, dass sie nur diese als die rechtmässige Regierung Frankreichs anerkenne, beglaubigte sie bei ihnen einen eigenen Gesandten, während sie dem Geschäftsträger Ludwigs XVI. in Petersburg bedeuten liess, nicht mehr bei Hof zu erscheinen. Ferner unterstützte sie die Prinzen auch mit einer bedeutenden Geldsumme.⁸

Von allen Seiten wurde der Kaiser mit phantastischen Anträgen überschüttet. Gustav III.,⁹ Monsieur¹⁰ und Graf

¹ Vortrag an den Kaiser, 7. August 1791. Bei Beer, 422.

² Der König von England an Leopold II., 23. Juli 1791. Vivenot, I, 227.

³ Brief vom 13. Juli 1791. St.-A.

⁴ Brief vom 15. Juli. St.-A.

⁵ Brief vom 14. Juli 1791. St.-A.

⁶ Katharina II. an Leopold, 11. August 1791 (Beer 149).

⁷ Fenillet, III, 391.

⁸ Vgl. Ann. 193, S. 323.

⁹ Brief vom 23. Juli 1791. St.-A.

¹⁰ Brief vom 18. Juli, 27. Juli, 9. August. St.-A.

Artois¹ richteten Schreiben an ihn, in denen sie ihn drängten, sich endlich an die Spitze der Bewegung zu stellen; umfangreiche Denkschriften liefen ein, die alle in diesem einen Wunsche gipfelten.² Unerschütterlich blieb Leopold. Er erklärte, vor dem Zustandekommen des europäischen Vereins nichts unternehmen und auch dann über die Punkte nicht hinausgehen zu wollen, die er in der gemeinsamen Erklärung festgesetzt habe; er werde übrigens die Aufgabe aller Mächte als abgeschlossen betrachten, wenn die Nationalversammlung die Forderungen, die an sie gestellt worden seien, erfüllt habe.³

Inzwischen hatte sich die Lage der königlichen Familie wesentlich geändert. Die weitaus stärkere Partei der Nationalversammlung, die Constitutionellen, waren dem Throne näher getreten und boten Alles auf, um der Verfassung zum Siege zu verhelfen und damit, wie sie behaupteten, die Monarchie zu retten.⁴ Eine Schilderhebung der Emigranten, eine bewaffnete Dazwischenkunft der Fremdmächte mussten bei Zeiten verhindert werden, damit an dem verletzten Nationalgefühl Frankreichs ihr Vorhaben nicht scheitere.⁵ Deshalb veranlassten sie den König, eine Denkschrift an den Grafen Artois abzusenden, worin dieser aufgefordert wurde, nichts gegen Frankreich zu unternehmen und den Bürgerkrieg nicht heraufzubeschwören; er möge bedenken, dass man eben im Begriffe sei, dem König die Verfassung vorzulegen, der sie entweder als eine Bedingung seines Königthums annehmen oder, wenn er sie verwerfe, dem Throne entsagen müsse.⁶ Durch den Grafen Mercy aber suchten

¹ Brief vom 9. August. Briefe der Grafen von Provence und des Grafen Artois vom 2. Juli, 8. Juli. St.-A.

² Unter Anderen: eine Denkschrift eines Mitgliedes der Rechten, welche Monsieur dem Kaiser am 18. Juli übersendete; eine Denkschrift, die Flachslanden am 7. Juli dem Kaiser überreichte.

³ Kaunitz an Mercy, 19. August 1791 (Vivenot, I, 552).

⁴ Vgl. die Note bei Feuillet, II, 209.

⁵ Blanc, VI, 26.

⁶ Mémoire envoyé par ordre du roi, à Monseigneur le comte d'Artois, le 31 juillet 1791, et porté à Coblenz par le chevalier de Coigny (Mirabeau et La Marck, III, 163–171). In einer Denkschrift vom 3. August, welche Pellenc au Mercy schickte, berichtete er, dass Coigny noch ausserdem ermächtigt gewesen sei, Artois Geld und Stellen zu versprechen (vgl. Anm. 147, S. 313).

sie die fremden Höfe zu beeinflussen. Schon früher hatten sich einige hervorragende Mitglieder der Nationalversammlung¹ an diesen gewendet, damit ein Vergleich zwischen dem Könige und der Nation erzielt werde;² jetzt wurde der Abbé Louis mit einer ähnlichen Mission an Mercy betraut.³

Der Königin, deren Thatkraft seit dem missglückten Fluchtversuche gebrochen war, erübrigte nichts, als mit den Constitutionellen, denen sie im Grunde ihres Herzens doch misstraute, in Verhandlung zu treten. Halb schloss sie sich ihnen an, halb stiess sie sie wieder zurück. So schrieb Marie Antoinette am 30. Juli, durch sie gedrängt, einen Brief an den Kaiser, worin sie diesem erklärte, dass sich Alles zum Guten wende und man deshalb Frankreich sich selbst überlassen müsse.⁴ Tags darauf hingegen eröffnete sie sich in rückhaltloser Weise ihrem alten Freunde, dem Grafen Mercy. Sie theilte ihm mit, dass man sie gezwungen habe, dem Kaiser zu schreiben; sie betrachte es als eine Nothwendigkeit, dass die Antwort derart verfasst sei, um vorgewiesen zu werden; dann könne man in Paris an eine Verständigung denken.⁵ Am 7. August schrieb sie Mercy, sie bestehe darauf, dass die Mächte mit einander unterhandeln, „aber — fügte sie hinzu — ich glaube, dass es ungemein gefährlich wäre, wollte man Miene machen, einzufallen“.⁶

Dem Kaiser wurde auch von anderer Seite in Aussicht gestellt, dass sich eine Klärung der Verhältnisse auf friedlichem Wege vollziehen werde: eine Depesche des Grafen Montmorin an den französischen Botschafter in Wien vom 3. August, welche dieser dem Fürsten Kaunitz überreichte, enthielt das Versprechen, dass mit Hilfe der Gutgesinnten die königliche Autorität wieder in ihre früheren Rechte treten werde.⁷ Als Leopold den Brief seiner Schwester empfing, konnte er seinem Inhalt unschwer entnehmen, dass ihn die Königin nicht freiwillig abgefasst habe. So bot sich ihm eine willkommene Ge-

¹ Méréville, Lameth, Barnave, Duport und Lafayette.

² Mercy an Leopold II., 18. Juli 1791. St.-A.

³ Blanc, VI, 29. Vgl. Pellenc's Denkschrift, S. 314.

⁴ Arneth, 188.

⁵ Ibid., 193 (eine Bitte, die sie im folgenden Briefe wiederholte).

⁶ Ibid., 196.

⁷ Copie de la lettre de Mr. de Montmorin à Mr. de Noailles, de Paris, 3 Août 1791. St.-A.

legenheit, auch denen, welche die Urheber dieses Schreibens waren, seine Meinung, wenn zwar nicht unmittelbar, doch um so rückhaltloser zu verkünden.¹ Die Antwort, die er am 17. August nach Paris abgehen liess, war deshalb mehr an sie als an die Königin gerichtet. Er deutete ihnen darin in nicht misszuverstehender Weise an, was sie zu gewärtigen hätten, wenn sich ihre Versprechungen nicht erfüllen sollten. Er berief sich auf die Verheissung Montmorin's, aber er betonte zugleich, dass die Verfassung von dem Könige freiwillig angenommen werden müsse; nur dann hege er die Ueberzeugung, dass man in der That die Erhaltung der Monarchie anstrebe.²

So sehr also der Kaiser von dem Wunsche erfüllt war, es möge die französische Nation selbst durch ihr Verhalten ein Einschreiten der europäischen Höfe unnütz machen, ebenso fest war er auch entschlossen, im entgegengesetzten Falle sein Wort einzulösen. Er hatte seinen Frieden mit der Pforte unterzeichnet, Preussen den Bischoffswerder'schen Vertrag ratificirt — einem innigeren Einvernehmen mit Friedrich Wilhelm stand nichts mehr im Wege. Unter diesen Verhältnissen schickte er sich an, nach Pillnitz abzureisen.

Da traf am 19. August Graf Artois in Wien ein. Bereits in einem Schreiben vom 9. hatte er den Kaiser ersucht, ihm

¹ Vgl. Fersen, I, 14 (Eintragung vom 14. August) und das Schreiben an den schwedischen Gesandten in Petersburg. Brüssel, 19. Januar 1792, *ibid.*, II, 134.

² Arneth, 198. In einem Vortrage vom 16. August hatte Kaunitz dem Kaiser folgenden Entwurf eines Schreibens an die Königin unterbreitet: „La constitution quelconque que le roi Très Chrétien trouvera bon d'adopter et d'accorder à ses sujets, sera la règle de notre conduite relativement à la France. Mais sa détermination telle qu'elle puisse être, ne pourra être censée sa volonté que lorsqu'il se trouvera être en parfaite liberté. Et elle ne pourra être regardée comme telle que lorsqu'il l'aura déclarée de quelque lieu hors de son Royaume, dans lequel il se trouverait hors de toute gêne. Il s'ensuit que ce n'est que lorsqu'il se trouvera en pareille situation, que l'on pourra envisager, comme de lui, ce qu'il trouvera bon de statuer, quoique ce puisse être; et je vous déclare moyennant cela, que sans ce préalable, lequel seul peut nous mettre à même de juger de ses véritables intentions, conjointement avec d'autres souverains de l'Europe, j'employerai tous les moyens qui sont en ma puissance, pour rétablir le roi sur son trône, avec la dignité et le pouvoir convenable à un monarque et à la prospérité de la Monarchie Française.“ Dicté par S. A. St.-A.

nach Pillnitz folgen zu dürfen.¹ Kaunitz sowohl als Cobenzl waren entschieden dagegen, dass die beabsichtigte Zusammenkunft Leopolds mit dem König von Preussen und dem Kurfürsten von Sachsen durch das Erscheinen des Prinzen ihres privaten Charakters entkleidet werde. Cobenzl forderte den Kaiser auf, er möge Artois bedeuten, wie unziemlich sein Begehren sei, und ihm begreiflich machen, dass er mit den genannten Fürsten nur deshalb zusammenkomme, um allein und ungestört mit ihnen zu reden; kein Dritter dürfe sie in Folge dessen stören. Noch habe man Ludwig XVI. den Entwurf der neuen Verfassung nicht vorgelegt, und man wisse nicht, wie er sich dazu verhalten werde; erst dann, wenn der König sich geäußert habe, könne die französische Frage wieder in den Vordergrund treten, bis dahin aber müssten die Höfe sich ruhig verhalten.²

Zu einem schriftlichen Bescheid, der aller Voraussicht nach im ablehnenden Sinne erfolgt wäre, war es indessen zu spät; denn in einem Briefe aus Regensburg vom 16. August kündigte Artois dem Kaiser an, dass er am Morgen des 19. in Wien eintreffen werde. Gewichtige Gründe seien es, die ihn verhinderten, eine Antwort abzuwarten, seine Reise dürfe keinen Aufschub erleiden.³

Die Sendung Coigny's, zu der man, wie bereits oben bemerkt wurde, Ludwig XVI. genöthigt hatte, war die Ursache dieses unerwarteten Besuches. In einer Denkschrift, die im Namen der Prinzen sowohl an Leopold als an den König von Preussen gerichtet war,⁴ berief sich Artois, der sie dem Kaiser

¹ St.-A.

² Cobenzl an Leopold II., August 1791. St.-A. Dieser Originalvortrag ist nicht näher datirt; doch ist er aller Wahrscheinlichkeit nach erstattet worden, als der Brief des Grafen Artois vom 9. August eingetroffen war.

³ Artois an Leopold II. Ratisbonne, ce 16. Août 1791. St.-A. „Il est allé à Vienne et à Berlin — schrieb am 19. August Vaudreuil an den Grafen d'Antraigues — non pour assurer les secours qui nous sont promis, mais pour en hâter l'époque“. Pingaud, II, 20.

⁴ Exposé que les frères du roi de France présentent à S. M. l'empereur et à S. M. le roi de Prusse, des motifs qui leur ont fait prendre la résolution que l'un d'eux (le comte d'Artois) se rendit près d'Elles en diligence pour leur donner connaissance des circonstances très pressantes, survenues dernièrement, et leur proposer ce qu'elles paraissent exiger.

am 19. August überreichte, auf einen Brief, den der König jenem Vertrauensmann beim Abschied mitgegeben hatte. Er lautete an den Grafen von Provence und enthielt folgende Anforderung: ‚Vergiss ganz und gar, was mich persönlich und unsere gemeinsamen Interessen betrifft, und beschäftige Dich bloß mit dem Wohle von 25 Millionen Einwohnern.‘¹ Ferner theilte Artois dem Kaiser mit, was ihm Coigny eröffnet hatte: wie nothwendig es sei, den Muth des Königs und seiner Getreuen zu beleben, der Nationalversammlung aber Furcht und Entsetzen einzujagen. Nur eine drohende Haltung der europäischen Mächte und eine öffentliche Kundgebung, dass sie einschreiten wollen, könne beides ermöglichen.

Der Plan eines Vorgehens gegen Frankreich war in einer zweiten Denkschrift näher ausgeführt; auch diese hatte Artois mit seinem Bruder, dem Grafen von Provence, vereinbart,² und er übergab sie dem Kaiser am 20. August.³ In zehn Artikeln wurden darin folgende Forderungen aufgestellt: Um das Vertrauen Ludwigs zu stärken und seine Unterdrücker einzuschüchtern, sollen die Brüder des Königs und die Fürsten des Bourbon'schen Hauses ein Manifest erlassen und darin alle Beschlüsse der Nationalversammlung als ungiltig verwerfen; der

Original. Beilage des Schreibens des Grafen Artois an Leopold II., Wien, 19. August 1791. St.-A.

¹ ‚Oubliez entièrement ce qui me regarde personnellement et nos intérêts communs pour ne vous occuper que du bonheur de 25 millions d'habitants.‘ Vgl. auch Fersen (I, 18), der die Reise des Grafen Artois durchaus missbilligte: ‚Sottise de venir et d'amener Calonne,‘ schrieb er in sein Tagebuch. Vgl. auch seinen Brief an Gustav III. vom 20. August 1791 (I, 161).

² ‚Points à fixer préalablement aux grandes opérations, et sur lesquels la circonstance présente demande que l'empereur veuille bien prononcer sans délai. 20 août 1791.‘ Bei Vivenot, I, 231. Fersen, I, 163. Herrmann, 89.

³ ‚J'ai l'honneur de faire passer à V. M. le mémoire que je Lui ai lu ce matin. J'ose La supplier de daigner fixer Son attention sur tous les articles. Je sou mets en même temps à V. M. la lettre que je compte écrire au roi de Prusse; je La prie de vouloir bien me mander si Elle l'approuve, et d'être assez bonne pour fixer en même temps l'heure à laquelle je dois me rendre demain matin à Ses ordres. Je rendrais trop mal à V. M. tout le bonheur que j'éprouve depuis le moment où je L'ai vue, mais je La supplie d'être fermement convaincue que rien ne peut égaler ma profonde reconnaissance. . . .‘ Vienne, ce 20 août 1791. Eigenhändig. St.-A.

Graf von Provence müsse die Regentschaft übernehmen, damit Frankreich nicht länger ohne Regierung sei, und die Nationalversammlung für die Sicherheit der königlichen Familie verantwortlich machen; gleichzeitig mit jenem Manifeste müsse eine gemeinsame Erklärung von Seite der Mächte erfolgen, worauf der Graf von Provence eine Anleihe von zwölf Millionen eröffnen wolle; endlich möge der Kaiser im Vereine mit Preussen und Sardinien seine Armee gegen die französische Grenze rücken lassen, seine belgischen Streitkräfte marschbereit halten und die Truppen, die im Breisgau stünden, verstärken.

Leopold hielt mit einer Entgegnung zurück; er wollte sich vorerst mit Friedrich Wilhelm verständigen. Er erklärte deshalb dem Grafen Artois, dass er ihm eine Antwort, und zwar schriftlich, erst nach der Pillnitzer Zusammenkunft ertheilen werde.¹ Er habe jedoch gegen seine Reise nach Pillnitz nichts einzuwenden, nur müsse er auch den König von Preussen und den Kurfürsten von Sachsen um ihre Zustimmung ersuchen.² Er möge sich daher nach Dresden begeben. Noch an demselben Tage sendete Graf Artois die Denkschrift an Friedrich Wilhelm ab und begleitete sie mit einem Briefe, welcher den vollen Beifall des Kaisers fand.³

¹ „J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire avec la copie de votre lettre au roi de Prusse et les points dont nous avons parlé ce matin. La lettre est on ne peut pas mieux, et quant aux points, je vous y donnerai la réponse par écrit après l'entrevue de Pillnitz. Si vous voulez bien venir demain chez moi à dîner avec vos Messieurs, vous me ferez un plaisir particulier, et si vous voulez venir à une heure chez moi, nous pourrons raisonner avant le dîner tout que vous voudrez.“ Leopold II. an Artois. 20. August 1791. St.-A.

² Vgl. Anm. 156, S. 316.

³ „Les circonstances sont devenues si pressantes depuis les dernières lettres que nous avons eu l'honneur, Monsieur et moi, d'écrire à V. M. qu'il nous a paru indispensable que je partisse sur le champ pour Vienne, sans attendre le retour de nos courriers. L'empereur auquel j'ai soumis notre position, a bien voulu approuver que je me rende sans délai à Dresde, et S. M. I. a approuvé également que j'envoie sur le champ à V. M. les différentes pièces que j'ai mises sous ses yeux. Je conjure V. M. de les lire avec attention et intérêt, et je la supplie en même temps d'être assez bonne pour vouloir bien me faire connaître à Dresde, si Elle approuve que je puisse conférer avec Elle et avec S. M. I. sur les objets aussi importants que pressés, qui ont nécessité mon voyage. J'ai l'honneur d'envoyer à V. M. une lettre de Monsieur; elle Lui prouvera toute l'étendue de notre confiance et la vérité de nos sentiments

Die Zusammenkunft des Kaisers mit dem Könige und dem Kurfürsten fand am 25. August statt und währte bis zum 27.¹ Ohne die Ankunft des Grafen Artois mit seinem Gefolge in Pillnitz — schrieb Spielmann an den Fürsten Kaunitz — würde allem Ansehen nach kein specifiqucs Geschäft auf das Tapet gekommen sein.²

Mit dem Inhalte der Denkschrift erklärten sich Leopold und Friedrich Wilhelm ebenso wenig einverstanden als mit dem Manifeste, welches die Prinzen des bourbon'schen Hauses erlassen sollten. Dem Grafen Artois wurde daher bedeutet, dass König Ludwig über den Plan eines europäischen Vereines nicht im Unklaren sein könne, und dies sei ein genügender Grund, um sein Vertrauen zu stärken; hingegen würde die Uebertragung der Regentschaft an den Grafen von Provence nur die entgegengesetzte Wirkung hervorrufen. Das Manifest dürfe auf keinen Fall veröffentlicht werden, bevor nicht der König von Spanien seine Einwilligung gegeben habe; auch von einer gemeinsamen Erklärung der verbündeten Mächte, welche man als die kräftigste Stütze eines solchen betrachten müsse, könne vor dem Zustandekommen des europäischen Vereines keine Rede sein.³

Ausserdem unterzeichneten beide Monarchen eine Erklärung, in der sie betonten, dass die Lage, in der sich Ludwig XVI. thatsächlich befinde, alle Fürsten Europas gleichmässig betreffe. Deshalb würden sie nicht ermangeln, im Verein mit diesen und mit allen Kräften, die ihnen zu Gebote ständen, dahin zu wirken, dass es dem Könige von Frankreich

pour un souverain dont l'âme est aussi noble que généreuse. Qu'il me soit permis de jouir en ce moment du bonheur que j'éprouverai en faisant personnellement connaissance avec V. M., et en Lui témoignant verbalement ma profonde reconnaissance pour Ses bontés! Nachschrift: „Le mémoire intitulé Points à fixer contient des objets qui ne dépendent uniquement que de la volonté de l'empereur; mais ce souverain, ne voulant agir que d'accord avec V. M., a désiré lui-même, que j'envoie ce mémoire avec celui qui est adressé aux deux souverains collectivement, et j'ai saisi avec empressement cette nouvelle manière de prouver à V. M. la confiance absolue qu'Elle m'a si bien inspirée“. Copie d'une lettre écrite au roi de Prusse le 20 août 1791. St.-A.

¹ Herrmann, 86.

² Prag, 31. August 1791. Vivenot, I, 236.

³ Herrmann, 93. Vivenot, I, 233. Fersen, I, 166.

ermöglicht werde, im Zustande vollkommener Freiheit die Grundlagen einer monarchischen Regierung zu befestigen, die sowohl den Rechten der Souveraine, als dem ‚Wohle der französischen Nation entsprechend sei‘. ‚Nur dann und in diesem Falle‘ wären der Kaiser und der König von Preussen entschlossen, ihre Streitkräfte zu entfalten, damit das angestrebte Ziel erreicht werde. Auf Drängen Calonne's fügten sie noch hinzu, dass sie im Uebrigen ihre Truppen anweisen würden, sich in Bereitschaft zu halten.¹

Ohne dieses Versprechen wäre die Pillnitzer Declaration nicht über die früheren Erklärungen und den Inhalt des Rundschreibens vom 17. Juli hinausgegangen. Infolge der Verpflichtung jedoch, die Leopold II. und mit ihm Friedrich Wilhelm auf sich genommen hatten, änderte sie die Stellung der beiden Monarchen gegenüber der französischen Revolution; für den Kaiser bedeutete sie ‚einen weiteren Schritt auf der zu Mantua und Padua betretenen Bahn,‘² für den König von Preussen aber, dem noch vor Kurzem ein bewaffnetes Einschreiten nicht unerwünscht gewesen wäre,³ eine Mässigung seiner Kriegsgelüste. Zu Pillnitz hatte sich Graf Artois bemüht, ihn durch den Fürsten Hohenlohe zum Kriege zu bewegen; Friedrich Wilhelm blieb standhaft, und er zog es vor, sich der klügeren Politik des Kaisers anzuschliessen.⁴ Leopold II. hatte demnach alle Ursache, mit diesem Erfolge zufrieden zu sein.

¹ Vivenot, I, 234. In Betreff des letzten Zusatzes finden wir in den Pillnitzer Acten des St.-A. folgenden Vermerk: ‚Mr. de Calonne propose d'ajouter conformément à ce que lui a dit Mr. le comte d'Artois et qu'il croit d'une conséquence décisive les mots suivants: . . .‘ Vgl. Louis Blanc, VI, 39.

² Langwerth von Simmern, 158.

³ ‚Il (Bischoffswerder) me répéta encore combien son maître désirait que l'empereur agit, qu'il avait conservé à cet effet sur pied de guerre le corps du prince de Hohenlohe, toute l'inspection de Magdebourg, et les troupes de Westphalie.‘ Graf Fersen an Gustav III. Wien, 17. August 1791. (Fersen, I, 160.)

⁴ Vgl. Leopolds Schreiben an Kaunitz. Prag, 30. August 1791. Bei Beer, 425 und Feuillet, II, 260. Sybel erwähnt I, 309 ein früheres Schreiben des Kaisers; dieser soll darin ausgesprochen haben: ‚das ist mir Gesetz und Propheten: wenn England fehlt, so ist der Fall (einer Intervention) nicht vorhanden‘. Weder im St.-A., noch bei Beer und in anderen Publicationen findet sich ein solcher Brief, über dessen Provenienz sich auch Sybel nicht äussert.

Von Prag aus, wo er am 30. August eintraf, schrieb er Folgendes an seinen Bruder Maximilian, den Kurfürsten von Köln: ‚Was den König von Preussen betrifft, so habe ich ihn offenerzig und verlässlich gefunden, günstig gestimmt und von dem aufrichtigen Wunsche erfüllt, in guter Nachbarschaft mit mir zu leben und den Plänen Herzberg's nicht mehr zu folgen; das genügt mir. In Ansehung unseres beiderseitigen Defensivbündnisses kann ein solches Niemandem Schaden verursachen; es sichert vielmehr die Ruhe Europas, besonders wenn Russland und, wie ich vermuthe, auch England beitreten.¹ Der deutsche Fürstenbund aber, über den sich der König öffentlich lustig macht, wird aller Wahrscheinlichkeit wohl ein Ende haben.²

Er übersendete dem Kurfürsten eine Abschrift der Pillnitzer Declaration, an die er die Hoffnung knüpfte, ‚dass sie wohl einigen Eindruck in der Nationalversammlung hervorbringen werde‘, ohne dass sie selbst und die Clausehn, die sie enthalte, ihn und den König blossstellen könnten.

Im weiteren Verlaufe seines Briefes setzte er seinen Bruder, nicht ohne Humor, von dem Begehren des Grafen Artois in Kenntniss und berichtete ihm, wie er und der König sich dazu verhalten hätten.³ ‚Ich theile Dir das Alles mit — schloss

¹ Vgl. Leopolds Brief an Marie Christine vom 30. Juli, bei Wolf, 256. Ein Bericht Stadion's vom 12. August mag wohl in dem Kaiser die Hoffnung auf den Beitritt Englands wachgerufen haben. Vgl. S. 316, Ann. 160.

² Lettre de S. M. à l'électeur de Cologne. Undatirt. St.-A. Vor dem Absatze, der über den Fürstenbund handelt, steht Folgendes: ‚il y a quelqu'arrangement sur la succession de Pologne, et du reste rien de préjudiciable à personne et surtout pas à l'Empire ni à ses princes‘.

³ ‚Quant aux Français, le comte d'Artois, Calonne, Bouillé etc. sont venus à Vienne la veille de mon départ pour Pillnitz; m'ont obligé d'y rester deux jours de plus; d'aller ensuite jour et nuit à Pillnitz où ils m'ont suivi; malgré moi m'ont forcé d'avoir des sessions avec eux et le roi de Prusse qu'ils n'ont pas laissé un moment en repos; voulaient faire déclarer par nous Monsieur régent; que je lui adresse les princes d'Empire avec leurs prétentions; que je reçusse des ambassadeurs de lui; que nous donnions 80 m. hommes chacun pour ouvrir d'abord la campagne en 15 jours, pour prendre et leur donner l'Alsace pour s'y établir avec tous leurs Français et y passer l'hiver, enfin mille folies pareilles comme vous verrez par les points qu'ils m'ont donnés. . . . Le comte d'Artois a fait tenir une conférence militaire sur ses projets entre le maréchal Lacy, le prince Hohenlohe au service de Prusse qui est dans leur goût, Bouillé et Mr. de Calonne; figurez-vous le résultat et l'impatience du maréchal.‘

Leopold seinen Brief — damit, wenn die Franzosen und Graf Artois erzählen, sie hätten von mir und dem Könige etwas Anderes erlangt, Du wissest, dass es nicht wahr sei, und dass der König von Preussen, der völlig mit mir übereinstimmt, nicht nach der Ehre geize, auf unsere Kosten der Agamemnon dieses trojanischen Krieges zu sein.¹

Wenn der Kaiser sich der Hoffnung hingegeben hatte, für einige Zeit von den Zudringlichkeiten der französischen Prinzen befreit zu sein, so sah er sich darin bereits in den nächsten Tagen auf das Gründlichste enttäuscht. Ein Schreiben des Grafen Artois vom 29. August forderte ihn auf, den Worten die That folgen zu lassen und seine Truppen in Bereitschaft zu halten.¹ Der Abgesandte des Prinzen, Herzog von Polignac, überbrachte dem Kaiser zwei Denkschriften. In der einen wurde hervorgehoben, wie nothwendig es sei, dass Oesterreich und Preussen je 12.000 Mann gegen die französische Grenze marschiren liessen, damit diese Streitmacht die Schilderhebung, welche die Emigranten planten, im geeigneten Augenblick und sogar noch vor dem Zustandekommen des europäischen Vereines unterstütze. Die zweite Denkschrift enthielt einen Zusatz des Manifestes der bourbon'schen Prinzen, worin die Nationalversammlung zu nichts Geringerem aufgefordert werden sollte, als dass sie bis zum 15. October die königliche Familie in Freiheit setze, ihr den Aufenthalt in einer Grenzstadt gestatte, wo sodann die Truppen der Verbündeten für die Sicherheit der königlichen Familie zu sorgen hätten. Sobald die angekündigte Frist verstrichen sei, wolle sich der Graf von Provence zum Regenten Frankreichs proclamiren lassen.²

Mit gerechter Entrüstung wies Kaiser Leopold dieses Ansinnen der französischen Prinzen zurück. In einem Schreiben vom 5. September erklärte er dem Grafen Artois, dass seine Forderung in Allem und Jedem der Pillnitzer Declaration wider-

¹ Bei Vivenot, I, 235. Ueber den Plan der Prinzen vgl. im Anhang S. 317, Anm. 167. Marie Christine schrieb dem Kaiser darüber Folgendes: ‚Wenn dieser Plan zur Ausführung gelangt, so kannst Du über die belgischen Provinzen das Kreuz machen.‘ Brief vom 21. August 1791. S. 159.

² Mémoire ddo. Dresden, 29. August 1791, und Projet d'article à insérer dans le manifeste des frères du roi et princes de la maison de Bourbon. St.-A.

spreche, und dass er unter allen Umständen gesonnen sei, sich strenge an diese zu halten.¹

Ein Schreiben Karls IV. von Spanien, das er in der Zwischenzeit erhalten hatte, konnte Leopold in seinem Vorsatze nur bestärken. Der König versprach ihm darin, sich bedingungslos dem unterordnen zu wollen, was der Kaiser zu thun für gut finden werde.²

Leopold setzte den Grafen Artois von dem Inhalte dieses Briefes mit der Ermahnung in Kenntniss, dass die Prinzen nichts unternehmen mögen, was mit den Pillnitzer Vereinbarungen nicht übereinstimme, im entgegengesetzten Falle würde er sich zu der Erklärung genöthigt sehen, dass ohne seine Einwilligung Schritte gethan worden seien, die er stets als erfolglos und auch als gefährlich betrachtet habe.³

Ob und inwieweit das Schreiben des Grafen Artois auf die Berufung der Ministerconferenz von Einfluss war, die bereits am 10. September in Gegenwart des Kaisers und des Erzherzogs Franz in Prag stattfand,⁴ wird wohl nie entschieden werden können. Ihr Zweck bestand darin, Beschlüsse zu fassen, wie man sich den Mächten gegenüber verhalten solle, welche dem europäischen Vereine beitreten würden, und ‚welche unkostspielige Vorkehrungen‘ Oesterreich einstweilen treffen müsse; denn der kaiserliche Hof dürfe den Argwohn nicht erregen, als ob er an dem Zustandekommen jenes Vereines nicht selbst werkhätigen Antheil nehmen wolle; aber er dürfe sich auch nicht durch voreilige Massregeln blossstellen. Schwer fiel das Votum des greisen Feldmarschalls Grafen Lacy ins Gewicht,⁵ der die Tragweite der Pillnitzer Declaration gar wohl erkannte. Er erklärte, dass eigentlich jedes Interesse Oesterreichs, sich in die französischen Angelegenheiten zu mischen, von dem Zeitpunkte an aufgehört habe, als die königliche Familie

¹ Bei Vivenot, I, 243.

² Ibid., I, 234.

³ Dieser Brief war auf Veranlassung Cobenzl's, der den Kaiser nach Prag begleitet hatte, an Artois geschrieben worden, ‚damit diesem Prinzen endlich unsere Meinung ohne Schonung gesagt werde‘. Cobenzl an Kaunitz. Prag, 7. September 1791. St.-A.

⁴ Das Protokoll ist bei Vivenot, I, 245 abgedruckt. Anwesend waren: die Fürsten Starhemberg und Rosenberg, Feldmarschall Lacy, Graf Cobenzl, Staatsreferendar Spielmann, Protokollführer Hofrath Collenbach (St.-A.).

⁵ ‚Votum des Feldmarschalls Grafen Lacy.‘ St.-A.

nach Paris zurückgekehrt sei und man mit Zuversicht hoffen durfte, dass für ihre persönliche Sicherheit nichts mehr zu befürchten stand. ‚Ein kaltblütiges Nachsehen — liess sich Lacy vernehmen — wäre für unser Staats-, ja sogar Particularinteresse, in Rücksicht der Königin, das Angemessenste gewesen.‘ Abgesehen davon, dass Lacy in vollkommener Uebereinstimmung mit den Anschauungen des Fürsten Kaunitz und Spielmann's eine Wiederherstellung der alten Regierungsform in Frankreich gefährlich für Oesterreich erachtete, zweifelte er auch an der Möglichkeit, ‚mit bewaffneter Hand eine solche Verfassung zu bestimmen, die Oesterreich und den verbündeten Mächten zu entsprechen fähig wäre‘.

Allein, führte er aus, die Verhältnisse seien andere geworden, Oesterreich habe nicht mehr freie Hand, und es erübrige ihm blos, seinem bisherigen Verhalten gemäss zu handeln.¹ So gab Graf Lacy sein Votum dahin ab, dass der Kaiser sowohl als der König von Preussen verpflichtet seien, im Sinne der Pillnitzer Erklärungen vorzugehen.²

Man kam demnach überein, das auszuführen, was bereits beschlossene Sache war: zwei Regimente nach Belgien und den Vorlanden abzusenden, ferner die Erklärung abzugeben, dass man die Truppen, welche sich dort befänden, ungefähr 50.000 Mann, dann zur Verfügung stellen werde, sobald der Verein der europäischen Mächte thatsächlich zu Stande gekommen sei.³

¹ ‚... ist ... zu besorgen, dass durch unsere Unentschlossenheit wir völlig entblösst, wider unseren Willen und mit denen nachtheiligsten Folgen durch die bereits durch uns hiezu aufgeforderten Mächte hineingezogen werden, wodurch sowohl dem Staatsinteresse als dem Ansehen und der Consideration der Monarchie sehr nahe getreten würde, so dass die Umstände mir auf dem Punkte zu sein scheinen, zwischen beiden Uebeln eines zu wählen. Dann, wenn auch durch einstweilige Scheinmittel nur Zeit gewonnen werden wollte, in der Hoffnung, dass auswärtige Zufälle uns aus der Verlegenheit ziehen werden, so stellt sich doch abermals, wann diese Scheinmittel fehlschlagen, oder derlei Zufälle sich nicht ereignen, in unserer dermaligen Lage die Verlegenheit neuerdings dar, zwischen zwei Uebeln eines zu wählen, welches mit der Würde der österreichischen Monarchie nicht vereinbarlich wäre.‘

² ‚... dass nämlich, wann beide Monarchen auch nur den ersten Schritt durch ihre Erklärung zur thätigen Theilnahme an den französischen Unruhen zu thun geruhen, es ihrer Würde daran liege, auch nach dieser ihrer Erklärung vorzugehen.‘

³ Vgl. Beer, 83.

Das war das Aeusserste, wozu sich der Kaiser entschloss. Vergebens bemühte sich Fürst Hohenlohe-Ingelfingen, der am 6. September in Prag eingetroffen war,¹ den Kaiser in eine kriegerische Stimmung zu versetzen;² seine Mission scheiterte ebenso an der Standhaftigkeit Leopolds wie die des Grafen Fersen, der im Auftrage des Königs von Schweden, am 21. September den Entwurf einer Convention überreichte; diese enthielt im Wesentlichen dasselbe, was Gustav III. bereits am 9. Juli Katharina von Russland vorgeschlagen hatte.³ In einem Vortrag vom 23. September setzte Fürst Kaunitz dem Kaiser auseinander, dass der Antrag des Königs schon mit Rücksicht auf England und Holland, die sich beide noch nicht ‚genugsam‘ geäußert hätten, zurückgewiesen werden müsse. Andererseits würde die Aufnahme der schwedischen Flotte in Ostende in ganz Europa als ein Vorhaben des Kaisers ausgelegt werden, ‚gegen Frankreich zu wirklichen einseitigen Hostilitäten zu schreiten‘. Und so wurde dem Grafen Fersen auf Antrag des Staatskanzlers bedeutet, dass der Kaiser ‚aus diesem Grunde die Aufnahme einer königlich schwedischen Flotte in Ostende, vorausgesetzt, dass sie daselbst physisch möglich sei, bis auf jenen Zeitpunkt verschieben zu müssen glaube, wo der europäische Verein bewerkstelligt und die allerseits zu leistende Hilfe festgesetzt sein werde‘.⁴

In wie weiter Ferne aber solches lag, deutete der Kaiser in einem Briefe an, den er bereits am 5. September an seine Schwester Marie Christine geschrieben hatte.⁵ England bestand darauf, neutral zu bleiben, und war zugleich von Schadenfreude über das Schicksal Frankreichs erfüllt.⁶ So schwand die Hoffnung, die Leopold vor Kurzem noch gehegt hatte, dass Eng-

¹ Cobenzl an Kaunitz. Prag, 7. September 1791. Bei Vivenot, I, 244.

² Vgl. Häusser, I, 392. Später erfuhr die kaiserliche Regierung, dass dem Fürsten Hohenlohe grosse Versprechungen von Seite der französischen Prinzen gemacht worden seien, wenn er zur Verwirklichung ihrer Pläne beitragen würde, ‚daher also seine Zudringlichkeit!‘ hiess es in einer Depesche aus Berlin (Bericht vom 10. October 1791. St.-A.).

³ Note du comte de Fersen. Prague, 21 septembre 1791. St.-A. Vgl. Beer, 86.

⁴ St.-A. Vgl. das Schreiben des Grafen Fersen an Baron Taube. Prag, 26. September 1791 (Fersen, I, 191).

⁵ Wolf, 265.

⁶ Cobenzl an Mercy. Prag, 5. September 1791. Bei Vivenot, I, 554.

land seinem Bündnisse mit Preussen beitreten werde. Katharina II. versicherte zwar, dass sie die Anschauungen Leopolds völlig theile,¹ aber aus der officiellen Note, welche der Staatskanzler erhielt, ging nicht undeutlich hervor, dass ihre Unterstützung sich wohl nur auf Geldbeiträge beschränken werde.² Wie die Dinge lagen, war wenig Aussicht vorhanden, dass ein Einverständniss der europäischen Mächte vor dem nächsten Frühjahre erzielt werden konnte, ja man zweifelte überhaupt an der Möglichkeit desselben, ‚wenn nicht erschwerende und dringliche Auftritte in Frankreich‘ dazu auffordern sollten.³

So blieb dem Kaiser nichts Anderes übrig, als den weiteren Verlauf der Dinge ruhig abzuwarten und sich in nichts einzulassen, was einseitig und bedenklich schien, und andererseits ‚den Schein zu retten und eine anständige Convenance zu zeigen‘.⁴

‚Um daher über den Ernst seines Willens keinen Zweifel übrig zu lassen‘, führte er noch im September die Beschlüsse aus, die in der Prager Conferenz gefasst worden waren.⁵

Die Entscheidung lag an Frankreich: ‚vermuthlich wird uns des guten Louis' XVI. Poltronnerie und Schwäche aus aller

¹ Katharina II. an Leopold II., 11. August 1791. Bei Beer, 149, und Vivenot, I, 550.

² Cobenzl an Mercy, 29. September 1791. Bei Vivenot, I, 558. Depesche des Grafen Ostermann an den Fürsten Galitzin. 15. August 1791. St.-A.

³ Cobenzl an Mercy, 29. September 1791.

⁴ Kaunitz an Reuss, 27. September 1791. Beer, 84.

⁵ ‚... haben Höchstselbe bereits zum Voraus beschlossen, dass Sie hiezu ihrerseits den grössten Theil der in den Nieder- und Vorlanden befindlichen 50.000 Mann ausmachenden Truppen bestimmen. Ihre Anwesenheit in loco gestattet die Verfügung, dass das zu verwendende Truppen-corps sobald als das gemeinschaftliche Concert festgesetzt und in Ausübung gebracht wird, an dem Verwendungsorte versammelt werde, wornach zur eigenen Bedeckung der Niederlande ebenso viele Mannschaft, als daraus genommen würde, von den böhmischen Truppen dahin wieder abgeschickt werden solle. Nebst diesem vorläufigen Beitragsentwurf ist bereits ferner beschlossen worden, zur einstweiligen Verstärkung der niederländischen und vorländischen Truppen zwei Cavallerieregimenter dahin unverzüglich abzusenden, den Rückmarsch des aus den Niederlanden zurückbeordneten Hussarencorps einzuhalten und ein paar Bataillone nach den Vorlanden ebenfalls gleich abzuschicken.‘ Kaunitz an Reuss, 27. September 1791. St.-A.

Verlegenheit ziehen, worüber wir nicht lange mehr in Ungewissheit bleiben können', hatte Fürst Kaunitz am 4. September an Spielmann geschrieben.¹

Graf Mercy hatte Recht behalten: fruchtlose Verhandlungen waren das Ergebniss der kaiserlichen Politik, und jeder Staat nahm mehr oder minder eine Stellung ein, die seinen eigenen Interessen entsprach. Marie Antoinette aber wusste nicht, wozu sie sich entschliessen sollte; im Zweifel über die zu ergreifenden Massregeln und keineswegs über die Dinge selbst, war sie bloß standhaft in ihrer Abneigung und ihrem Widerwillen.² Stolz und Erbitterung beherrschten ihre Seele: es verletzte sie, dass vielleicht fremde Mächte über das Schicksal Frankreichs entscheiden sollten, und um so heftiger grollte sie deshalb den Emigranten, die sie beschuldigte, es auf die Erniedrigung des Königs abgesehen zu haben. In einem Schreiben an Mercy vom 21. August klagte Marie Antoinette, dass man sie in Ungewissheit über die äusseren Vorgänge lasse; Alles müsse aufgeboten werden, damit das Misstrauen schwinde; deshalb sollten die Emigranten, besonders aber die Prinzen sich ruhig verhalten und nur die Verbündeten handeln lassen. Keine Bitten, keine Vernunftgründe hätten gefruchtet; der Kaiser möge daher seinen Einfluss geltend machen und fordern, was sie und ihr Gemahl zu erlangen nicht im Stande seien. Das wäre der beste Dienst, den er ihr erweisen könne. 'Diese feigen Memmen — rief sie aus — die uns verlassen haben, wollen jetzt, dass wir allein ihren Interessen dienstbar seien! Ich klage nicht die Brüder des Königs an, denn ich halte ihr Herz und ihre Absichten für aufrichtig, aber sie sind ungeben und geleitet von ehrgeizigen Leuten, die sie verderben werden, so wie sie uns als die Ersten zu Grunde gerichtet haben.'³ In

¹ Vivenot, I, 242.

² In treffender Weise charakterisirt Mortimer Ternaux (I, 20) die Königin, indem er sagt: 'Louis XVI ne savait pas s'il devait ou non être roi constitutionnel; Marie Antoinette savait qu'elle ne voulait pas qu'il le fût. Hésitant sur les moyens, jamais sur le fond des choses, elle n'avait aucun système arrêté; elle ne fut ferme que dans ses répugnances et dans ses ressentiments'.

³ Brief an Mercy, 21. August 1791. (Arneth, 204.)

einer Nachschrift vom 26. August sprach sie die Ueberzeugung aus, dass angesichts ihrer Lage der König nicht anders als die Verfassung annehmen könne.¹

Was sie von den Mächten forderte, entwickelte sie dem Kaiser in einer umfangreichen Denkschrift. An ihm sei es, der Revolution ein Ende zu bereiten, ohne dass Frankreich mit Krieg überzogen werde; ohne dass der Bürgerkrieg, den der König verabscheue, im Inneren des Landes wüthe, könnten die Verhältnisse sich zum Bessern gestalten. Im Vereine mit den europäischen Staaten, den er ja selbst vorgeschlagen habe, müsse der Kaiser Frankreich Achtung gebieten, ohne dass jedoch die Truppen der Verbündeten die französische Grenze verletzen. Die Mächte müssten sich verpflichten, sich in die inneren Angelegenheiten des Landes nicht zu mischen; sie dürften blos mit dem König verhandeln, sobald dieser frei sei; sie dürften keinen Vertrag abschliessen, weder mit der Nationalversammlung, noch mit den Generalständen, noch mit den Prinzen. An den König müsse das Manifest gerichtet und nur von ihm die Antwort erwartet werden. Den Mächten könne es doch nicht gleichgiltig sein, ob Frankreich ein Königthum bleibe oder eine Republik werde; in ihrem Interesse liege es, dass die Monarchie bestehe, und dass das Ansehen der Krone wieder hergestellt werde; dann könnten sie begehren, dass diese Monarchie ihre alten Verträge gewissenhaft beobachte. Sie müssten aber jede Schilderhebung der Emigranten eben jetzt, wo der König die Verfassung annehmen wolle, zu verhindern trachten; der Ausbruch des Bürgerkrieges wäre im anderen Falle unvermeidlich. „Die Revolution — so schloss die Königin ihre Denkschrift — wird im Innern einer jeden Stadt obsiegen, sie wird sich vollziehen in Folge der Erwartung eines Krieges, aber nicht durch diesen selbst. Der König wird, sobald er wieder zu Macht und Ansehen gelangt ist, in den Stand gesetzt sein, mit den Fremdmächten zu unterhandeln, und die Prinzen werden, sobald überall Ruhe herrscht, zurückkehren und ihren früheren Rang am Hofe und in der Nation einnehmen.“²

So hatte sich Marie Antoinette für den besseren Theil — für die Annahme der Verfassung entschieden; schreckte sie

¹ Arneth, 205.

² Feuillet, II, 287—309.

doch vor dem Gedanken zurück, dass die Parlamente des alten Feudalstaates auf Kosten der königlichen Autorität wieder zu Macht gelangen könnten. Aber wie schwer es ihr trotzdem würde, dem Drängen der Constitutionellen nachzugeben, erhellt so recht aus einem Schreiben, das sie am 12. September, einen Tag, bevor die Annahme erfolgte, an Mercy richtete. „Nun sind die Würfel gefallen — rief sie aus — jetzt handelt es sich bloß darum, sein Verhalten nach den Umständen zu regeln. Beklagen Sie mich! Ich versichere Sie, meine Lage erfordert bei Weitem mehr Muth, als wenn man sich mitten im Schlachtgetümmel befinden würde, umsomehr, als ich mich gewaltig getäuscht habe; nur Unheil erblicke ich in der geringen Thatkraft der Einen und in dem bösen Wollen der Anderen. Mein Gott! ist es denn möglich, dass ich, die ich Charakter besitze und so recht das Blut fühle, das in meinen Adern rollt, bestimmt bin, meine Tage in einem solchen Jahrhundert und mit solchen Menschen zu verbringen! Aber glauben Sie ja nicht, dass mir etwa der Muth dazu fehle. Nein! nicht für mich, für mein Kind werde ich mich aufrecht halten, und bis zum Ziele werde ich meine lange und schmerzreiche Bahn vollenden. Ich sehe nicht mehr, was ich schreibe. Leben Sie wohl!“¹

Am 13. September erklärte Ludwig XVI., dass er die Verfassung annehmen wolle, am 14. beschwor er sie in der Nationalversammlung. Vier Tage zuvor hatten seine Brüder ein Schreiben an ihn gerichtet, worin sie mit allen Mitteln der Beredsamkeit Einsprache gegen die Annahme erhoben. Sie stellten dem König den Beistand der europäischen Mächte in Aussicht, und als Beweis, dass ein solcher bevorstehe, legten sie ihrem Schreiben ein Exemplar der Pillnitzer Declaration bei.

Von dem Inhalt derselben war jedoch König Ludwig bereits durch einen offenen Brief seiner Brüder unterrichtet worden,²

¹ Arneth, 210.

² Die Prinzen hatten in der Zwischenzeit die Pillnitzer Declaration veröffentlicht, und zwar, wie Graf Artois behauptete und auch verbreitete, mit Zustimmung des Kaisers. Vgl. sein Schreiben an Leopold II. vom 29. August 1791, worin es heisst: ‚V. M. a fait beaucoup pour le roi mon frere et pour la France entière, en signant la déclaration qu'elle nous permet de rendre publique.‘ Vivenot, I, 235. Vgl. auch das Schreiben der Erzherzogin Marie Christine an Leopold II. vom 18. Sep-

und sie hatte ihn in seinem Vorsatze nur bestärkt, die Verfassung anzunehmen.¹ In einem Schreiben an die Prinzen rechtfertigte er sein Verhalten und richtete die dringende Bitte an sie, das ihrige darnach zu regeln. Zwei Wege seien ihm offen gestanden: mit Gewalt einen geordneten Zustand herbeizuführen oder dem Willen des Volkes nachzugeben. Das Eine hätte eine bewaffnete Dazwischenkunft der Mächte und damit einen blutigen Krieg zur Folge gehabt. Das Andere bedeute den Frieden. „Und diesen — schrieb Ludwig an seine Brüder — habe ich dem Kriege vorgezogen, weil es mir tugendhafter und zugleich vortheilhafter erschien. Ich habe mich mit meinem Volke vereinigt, was das geeignetste Mittel ist, um es wieder zu gewinnen. Von zwei Systemen habe ich jenes gewählt, das mich weder vor meinem Volke, noch vor meinem Gewissen schuldig spricht.“

Während er dieses schrieb, erhielt König Ludwig den Brief der Prinzen, den er bereits gedruckt gelesen hatte. „Ihr wisst nicht — rief er aus — wie sehr mich dieser Euer Schritt betrübt hat; hat es mich doch schon verletzt, als ich sehen musste, dass Graf Artois ohne meine Einwilligung zu jener Konferenz nach Pillnitz gegangen ist. Doch will ich Euch keinen Vorwurf machen, mein Herz hindert mich daran; nur das Eine will ich Euch bemerken: wenn Graf Artois ohne mich handelt, so arbeitet er meinen Absichten entgegen, wie ich dann auch die seinigen vereiteln werde. Ich besitze den Muth, die Verfassung anzunehmen, um dadurch der Nation Zeit zu lassen, das Glück kennen zu lernen, das man ihr vorgegaukelt hat, und Ihr wollt, dass ich auf diesen so nützlichen Versuch ver-

tember 1791, S. 178 und im Anhange S. 322, Anm. 188. Der offene Brief der Prinzen hatte keinen besonderen Eindruck in Frankreich hervorgerufen; er war ein Gegenstand blosser Neugierde. Vgl. das Schreiben La Marck's an Mercy aus Paris vom 28. September 1791 bei Bacourt, III, 239.

¹ „Nous voici dans une nouvelle position depuis l'acceptation du roi — schrieb Marie Antoinette am 26. September 1791 an den Grafen Fersen — la refuser aurait été plus noble, mais cela était impossible dans les circonstances où nous sommes. . . . Les folies des princes et des émigrants nous ont aussi forcés dans nos démarches; il était essentiel, en acceptant, d'ôter tout doute que ce n'était pas de bonne foi.“ (Fersen, I, 192.) Vgl. das Schreiben des Grafen La Marck an Mercy aus Paris vom 16. September 1791. (Bacourt, III, 232.)

zichte? Ihr schmeichelt Euch, besonders schlau zu verfahren, indem Ihr erkläret, dass Ihr gegen meinen Willen marschiret; auf welche Weise aber soll man dies Jemandem begreiflich machen, nachdem ja die Erklärung des Kaisers und des Königs von Preussen mit Eurer Bitte begründet wird? Wird man je glauben können, dass meine Brüder den Befehlen nicht nachkommen, die ich ihnen ertheile? Ihr wollt also, dass ich mich der Nation zeige, wie ich mit der einen Hand die Verfassung annehme, mit der anderen jedoch die auswärtigen Mächte aufreize? Welcher Mann von Charakter dürfte ein solches Vorgehen billigen? Ich hoffe, dass Ihr noch auf bessere Gedanken kommen werdet.¹

Aber der Friede war doch nur ein scheinbarer, und wenn auch der König für den Augenblick die Liebe des Volkes wieder gewonnen hatte, so bedeutete dies nur einen Stillstand der Revolution und nicht ein gänzlichcs Aufhören derselben. Einer tückischen Krankheit gleich, die nach Anwendung radicaler Heilmittel einige Zeit durch keine äusseren Merkmale sich verräth, aber dann um so heftiger hervortritt, hatte sich auch der Fiebertaumel der Nation in Folge des Heilmittels gelegt, das in der Annahme der Verfassung bestand; aber die Wurzel des Uebels war dadurch nicht getroffen worden, und verheerender denn je kam es wieder zum Vorschein.

In völliger Uebereinstimmung mit der Königin hatte auch Graf Mercy die Unmöglichkeit zugegeben, die Annahme einer unnatürlichen Verfassung zu vermeiden, vorausgesetzt, dass der König bezeuge, dass er sie, indem er sie genehmige, als solche betrachte.² Auch er ging von der Ueberzeugung aus, dass Ludwig XVI. vor Allem das öffentliche Vertrauen gewinnen müsse, wenn er sein Königthum wieder herstellen wolle. Die Revolution betrachtete er deshalb als keineswegs beendet. Frankreich — so schrieb er dem Kaiser im Hinblick auf die Eröffnung der neuen legislativen Versammlung — ist mehr denn je im Zustand der Revolution; ja es ist sogar möglich, dass die

¹ Louis XVI à ses frères, les comtes de Provence et d'Artois, Septembre 1791. Feuillet, II, 328—336.

² „Je n'ai pu qu'adhérer au sentiment de la reine sur l'impossibilité d'éviter l'acceptation d'une constitution monstrueuse, pourvu que le roi témoigne qu'il envisage comme telle en la recevant.“ Mercy an Leopold II. Brüssel, 4. September 1791. St.-A.

Stürme, welche dieses unglückliche Königreich bedrohen, einmal noch heftiger wüthen werden als jene, von denen es bereits heimgesucht war.¹

Am 18. September setzte Ludwig XVI. den Kaiser in Kenntniss, dass er sich entschlossen habe, die Verfassung anzunehmen, da er sie als das Ergebniss der Wünsche des weit-aus grössten Theiles der Nation betrachte.²

In einem Vortrage vom 28. September beantragte Fürst Kaunitz, der Kaiser möge das Schreiben Ludwigs sofort und in dem gleichen officiellen Stile beantworten. Es genüge, wenn er in seiner Erwiderung das Geschehene einfach zur Kenntniss nehme und ihm für die Mittheilung danke. Er solle aber gleichzeitig versprechen, dass er seine Verbündeten von dem Schritte des Königs, ihn selbst aber von seiner eigenen Ansicht in Kenntniss setzen werde, sobald sich die übrigen Höfe geäußert hätten. Zum Schlusse möge der Kaiser noch den Wunsch ausdrücken, dass die Zukunft allen Erwartungen entspreche.³

An Baron Spielmann aber, der mit Leopold II. in Prag weilte, schrieb Kaunitz noch an demselben Tage: „Le roi a mieux aimé être roi sur le pied de la constitution que de ne plus l'être du tout — das ist, dünkt mir, ungefähr das Resultat von Allem, was man dieserwegen sagen könnte, und nach meinem Sinne sollten wir et compagnie Gott danken, dass ce bon homme de roi nous ait tirés par sa détermination du mauvais pas, dans lequel nous nous trouvions embarqués.“⁴

Weniger zuversichtlich als sein Staatskanzler sah der Kaiser die Dinge an; ja er hielt sie für noch verworrener, als sie es früher waren. Ueberzeugt, dass Ludwig XVI. gegen seinen Willen zur Annahme genöthigt worden sei, zögerte er mit der Antwort umsomehr, als ihm von anderer Seite die Nachricht überbracht wurde, dass die königliche Familie abermals einen Fluchtversuch plane.⁵ Unter solchen Verhältnissen

¹ Brief vom 16. September an den Kaiser. St.-A.

² Bei Arneth, 212, und Vivenot, I, 257.

³ Vortrag vom 28. September 1791. St.-A.

⁴ Vivenot, I, 259.

⁵ Aus der Denkschrift Fontbrune's, worin es heisst: „Vers le 17 octobre 1791. A son retour de Prague l'empereur dit: vous avez vu l'acceptation; elle est certainement forcée. . . . Je viens d'apprendre qu'il forme un autre projet d'évasion, il faut être sûr de passer ou de

hielt er es für angezeigt, die Ereignisse selbst an sich herantreten zu lassen.¹

Sein Verhalten jedoch verdächtigte ihn bei den Emigranten, die nach dem Kriege lechzten und mit dem Schwerte die Entscheidung herbeiführen wollten. Sie beschuldigten ihn, dass er die übrigen Mächte verhindere, Frankreich zu retten, und sie rächten sich, indem sie den Geist der Widerspenstigkeit, der in den belgischen Provinzen nicht gänzlich überwältigt war, wach zu erhalten suchten. Sie erklärten öffentlich, dass der König die Verfassung nicht freiwillig sanctionirt habe, und dass sie sogar im entgegengesetzten Falle gegen die Annahme Einsprache erheben müssten; ihre Ehre gebiete ihnen diesen Schritt, und es bliebe ihnen nichts übrig, als, wenn auch schweren Herzens, im Widerspruche mit dem Könige zu handeln.² Und doch war ihr Treiben nur auf die Erhöhung des eigenen Ruhmes gerichtet; mit bewaffneter Hand wollten sie in Frankreich einfallen,

s'attendre à perdre la vie si l'entreprise échoue; c'est un parti bien dangereux. Jusques à présent, je l'ai servi selon ses désirs; ses irrésolutions perpétuelles et les divers plans qu'il forme, pouvant avoir des suites fâcheuses, je crois de voir aviser aux moyens de pouvoir commencer avec le plus d'avantage possible une guerre qui tôt ou tard sera peut-être inévitable.' An Marie Christine aber schrieb er am 9. October Folgendes: „Les affaires de France depuis la déclaration du roi sont bien plus difficiles que ci-devant; car on ne peut pas lui répondre qu'on ne croit pas à ce qu'il dit, et on n'a pas de preuve du contraire“ (Wolf, 267). In Betreff des Fluchtplanes hatten die Prinzen bereits am 3. October dem Grafen Fersen, der sich damals in Coblenz aufhielt, diese Nachricht mitgetheilt (Fersen, I, 31). Am 27. October eröffnete Vaudrenil dem Kaiser, dass die Abreise aus Paris auf diesen Tag festgesetzt worden sei (Vaudrenil an Artois, 28. October 1791. Bacourt, II, 39). In der zweiten Hälfte des November verbreitete sich sogar das Gerücht, dass die königliche Familie glücklich entkommen sei und sich in Raismes, unweit von Valenciennes, bei dem Grafen La Marek in Sicherheit befinde (Fersen an Marie Antoinette, 26. November 1791, I, 258). Ob Marie Antoinette und ihr Gemahl in der That beabsichtigt hatten, ein zweites Mal einen Fluchtversuch zu wagen, kann wohl mit Bestimmtheit nicht behauptet werden. In einem Schreiben an Mercy vom 6. December leugnete sie es und wies dabei auf einen Secretär des Grafen Georg Metternich als denjenigen hin, welcher dieses falsche Gerücht verbreitet habe (Arneth, 229).

¹ Vgl. sein Handschreiben an den Fürsten Kaunitz, ddo. Prag, 2. October 1791. Bei Beer, 426.

² Marie Christine an Leopold II., 25. September 1791. S. 180.

um dort Alles so in Stand zu setzen, wie es ihnen gefiel,¹ und ohne zu bedenken, dass man nicht mit Gewalt einer Bewegung Einhalt gebieten konnte, die in Folge ökonomischer Misswirthschaft entstanden war.

Die Lage des Kaisers war eine schwierige, und mit Spannung sah er der weiteren Entwicklung der Dinge entgegen.² Graf Artois bestürmte ihn von Neuem mit seinen Anträgen; er kündigte ihm die Ankunft Polignac's an, der ihm sagen würde, durch welche unerhörte Mittel der König zur Annahme der Verfassung gezwungen worden sei.³ Friedrich Wilhelm forderte er auf, seine Truppen gegen den Rhein in Bewegung zu setzen, da Leopold bereits 12.000 Mann gegen Frankreich aufgeboten habe.⁴ Von einem thätigen Eingreifen wollte aber auch Friedrich Wilhelm für den Augenblick nichts wissen. Er verurtheilte das Benehmen der Prinzen, die stets wieder auf den Gedanken zurückkamen, ein Manifest an die Nationalversammlung zu erlassen, und er drückte den Wunsch aus, dass sie die Sache der königlichen Familie nicht schlimmer machen sollten, als sie es ohnehin schon sei.⁵ Er pflichtete vollends der Anschauung Leopolds bei, dass man vorerst bestimmtere Nachrichten seitens des Königs und der Königin erhalten müsse, und dann werde er gewiss eine mit dem kaiserlichen Hofe vollkommen gleichlautende Sprache führen, welche sowohl aus der wechselseitigen Freundschaft zwischen beiden Höfen entspringe, als auch die nöthige Vorsicht erfordere.⁶

Noch war der Argwohn gegen Preussen nicht ganz verschwunden; noch immer hegte man den Verdacht, dass es seine eigentlichen Absichten verberge. Der König — berichtete Reuss am 15. October — habe vor Kurzem versprochen, dass er den Landgrafen von Hessen-Cassel schriftlich ersuchen werde, den französischen Prinzen seinen Beistand zu leihen; nun aber

¹ Marie Christine an Leopold II., 15. August 1791. S. 152.

² Mit der Auffassung Sybel's, dass dem Kaiser die Annahme der Verfassung, zugleich eine rettende Aussicht in der peinlichsten diplomatischen Lage war' (I, 313), können wir uns nach dem, was Léopold II. selbst geäußert hatte, nicht einverstanden erklären. (Vgl. S. LXXVIII, Anm. 5.)

³ Schreiben vom 28. September 1791. St.-A.

⁴ Bericht aus Berlin, 10. October 1791. St.-A.

⁵ Bericht aus Berlin, 11. October 1791. St.-A.

⁶ Ebenda.

wolle er nichts mehr davon wissen. ‚Ich werde demzufolge eifrig auf der Lauer bleiben, ob man auch fortfahre, sich auf diese Art gegen Andere zu äussern.‘ Da jedoch auch Oesterreich verdächtigt wurde, ‚als wolle es die Preussen nur vor den Riss stellen‘, hielt es Reuss für geboten, stets wieder zu versichern, ‚dass der kaiserliche Hof nicht allein selbst immer in Bereitschaft bleibe, sondern wünsche, das Concert zu Stande zu bringen und alsdann aufrecht zu erhalten‘.¹

Marie Antoinette war es selbst, welche jetzt mit aller Entschiedenheit verlangte, dass ein bewaffneter Congress zu Stande komme, der die Gutgesinnten ermuntern, die Jakobiner aber einschüchtern sollte.² Sie erkannte die Gefahr, welche dem Königthum aus der gesetzgebenden Versammlung erwuchs. Der Jakobinerclub war aufs Neue erstarkt und suchte die Fäden zu zerreißen, welche den König mit der Partei der Constitutionellen verbanden; er warf sich gleichsam zum Schirmer der Verfassung auf, indem er die schärfsten Massregeln gegen diejenigen vorschlug, die als die grössten Feinde der Verfassung galten: gegen die Emigranten und die Priester, welche den Eid verweigerten.³

Das waren zwei Klippen, an denen das Königthum Ludwigs XVI. zu zerschellen drohte. Einem Decret, welches die Emigranten zur Rückkehr aufforderte,⁴ gab der König seine Sanction, aber einem anderen, das ihnen die Todesstrafe ankündigte, versagte er dieselbe; ebenso weigerte er sich, das Decret zu unterzeichnen, welches das kirchliche Gebiet völlig dem Einfluss der politischen Autorität unterwarf.⁵ Damit hatte sich Ludwig XVI. in schroffen Gegensatz zu der Partei gestellt, die in der legislativen Versammlung weitaus die stärkere war und die in der Hefe des Volkes ihre Anhänger zählte. Immer mehr schwand die Hoffnung, die feindlichen Elemente zu bezähmen, und so erblickte Marie Antoinette nur in einer thatkräftigen Dazwischenkunft der europäischen Mächte Rettung aus der Noth. Am 19. October schrieb sie dem Grafen

¹ Bericht aus Berlin vom 15. October 1791. Chiffriert. St.-A.

² Marie Antoinette an den Grafen Mercy, 28. September 1791. (Feuillet, II, 385.)

³ Ranke, 131.

⁴ Decret vom 14. October 1791.

⁵ Vgl. Ranke, 133, 134.

Mercy, Alles aufzubieten, damit ein Congress zu Stande komme; dem gefährlichen Treiben der Emigranten müsse ein Ende bereitet werden, man müsse diesen Leuten entgentreten und damit beweisen, dass der französische Hof nicht in Verbindung mit ihnen stehe.¹ Am 26. October beantwortete Mercy dieses Schreiben der Königin; er versicherte sie, dass der Wiener Hof fest entschlossen sei, einen Congress zu berufen; aber um einen solchen nicht zu vereiteln oder lahmzulegen, müsse der König Gewandtheit und Umsicht zeigen; deshalb sei vor Allem erforderlich, dass er zwar scheinbar auf die Ideen der Revolutionäre eingehe, jedoch Mittel und Wege suche, um die Fremdmächte über seine wahren Anschauungen und Absichten nicht im Unklaren zu lassen. Er habe die Verfassung angenommen, obwohl er wusste, dass sie unausführbar sei und der Nation ebenso wie der königlichen Autorität zuwiderlaufe. Er habe das Versprechen gegeben, diese neue Form der Regierung einzuhalten, aber er sei nicht im Stande, etwas zu ermöglichen, was nicht in der Natur der Sache liege. Und darum handle es sich eben, dies dem Volke so recht fühlbar zu machen, damit es aus eigener Erfahrung sich von dem überzeuge, was ihm durch Vernunftgründe nicht beigebracht werden konnte.²

Angesichts dieser Verwicklungen wurde sich der Kaiser nicht klar darüber, womit eine Dazwischenkunft der europäischen Mächte begründet werden sollte; denn wie er jetzt die Sachlage beurtheilte, hielt er dafür, dass eine Gegenrevolution nur in Frankreich selbst sich bilden und nicht durch ein bewaffnetes Einschreiten von Aussen erfolgen dürfe.³ In einer ausführlichen Denkschrift setzte er der Königin auseinander, dass sich das Verhalten eines europäischen Vereines nur den französischen Verhältnissen anpassen könne; im anderen Falle seien der Ausbruch von Gewaltthätigkeiten, der Umsturz der Monarchie, ja sogar die Ermordung der königlichen Familie zu befürchten. Die einzige Ursache für das Zustandekommen des europäischen Vereines erblickte der Kaiser in dem Be-

¹ Arneth, 215. Feuillet, IV, 212.

² Brief vom 26. October 1791 (Arneth, 217). In einem ähnlichen Sinne hatte Graf Mercy bereits am 9. October an den Kaiser geschrieben (Feuillet, II, 416).

³ Leopold II. an Marie Christine, 17. und 25. October 1791. (Feuillet, V, 37, und Wolf, 272.)

schlusse, der Avignon für einen untrennbaren Theil Frankreichs erklärt hatte,¹ und in einer Rüstung der Nation² — ein Gedanke, den bereits Marie Antoinette in ihrem Briefe an Mercy vom 28. September ausgesprochen hatte.³

Fürst Kaunitz aber hob hervor, dass es der kaiserlichen Regierung gleichgiltig sein könne, welche Beweggründe den König veranlasst haben mochten, die Verfassung zu sanctioniren; es genüge die einfache Thatsache, dass die Annahme erfolgt sei, und diese dürfe nach dem Schreiben Ludwigs XVI. an seine Brüder, worin er sich gleichzeitig gegen jede bewaffnete Dazwischenkunft verwahrt habe, nicht anders denn als eine freiwillige angesehen werden.⁴ Aber auch nicht minder massgebend waren die Briefe, die Marie Antoinette bereits am 1. Juni und 7. August an den Grafen Mercy gerichtet hatte.

In dem Bestreben, die Möglichkeit eines Einschreitens der europäischen Mächte zu beschränken, wurde Kaunitz von dem Staatsreferendar Baron Spielmann getreulich unterstützt, wenn nicht überboten; denn sogar das Antwortschreiben an Ludwig XVI., das der Fürst inzwischen entworfen hatte,⁵ entsprach,

¹ Decret vom 14. September 1791 (Posselt, I, 64).

² October 1791. Feuillet, II, 421—432. Dieses Schreiben, das wohl unter dem Eindrucke des Briefes der Königin an Mercy vom 28. September 1791 abgefasst wurde, hat Marie Antoinette nicht erhalten. Vgl. S. CIII.

³ Ibid., II, 386. Vgl. Fersen, I, 195.

⁴ „La façon de penser que témoignent la reine dans sa lettre au comte de Mercy, et le roi dans son mémoire adressé à ses frères relativement à ses circonstances personnelles ainsi qu'à celles de son Royaume, prouvent à l'évidence 1^o que l'acceptation de la constitution a été libre; attendu qu'elle a été accordée à la suite d'un raisonnement réfléchi, bon ou mauvais, cela est égal quant à l'effet; et que par conséquent on n'est plus en droit de révoquer en doute si elle l'a été; 2^{do} que le roi est déterminé à s'y tenir, salvo meliori, et qu'il s'oppose à toute intervention étrangère par la voie des armes. Ce qui résulte de ces deux observations va sans dire.“ ,Observations du prince de Kaunitz-Rietberg sur les dépêches du comte de Mercy, rendues par le comte de Schafgotsch le 17 octobre 1791. Dictées par S. A.“ St.-A.

⁵ Dieses Schreiben hatte folgenden Wortlaut: „Monsieur mon frère! L'ambassadeur de V. M. m'a remis de sa part la lettre officielle, par laquelle Elle m'informe qu'Elle avait jugé à propos d'adopter la constitution, qui avait été présentée à Son acceptation, et je La remercie de cette atten-

f*

so förmlich es auch gehalten war, noch keineswegs der strengeren Auffassung Spielmann's.¹ Dieser sah darin die Behauptung aufgestellt, dass es den übrigen Mächten nicht gleichgiltig sein dürfe, welches Regierungssystem Frankreich in Zukunft beobachten wolle; dies verstosse ‚gegen die unleugbare Wahrheit‘, dass jeder unabhängige Staat berechtigt sei, sich ein solches nach freiem Ermessen zu wählen, und ohne dass andere Staaten im Geringsten beanspruchen könnten, ‚sich für oder wider darein zu mischen‘. Als einen Beweis für die Richtigkeit seiner Anschauung führte er das Verhalten Oesterreichs gegenüber der neuen polnischen Verfassung an. Aus eben diesem Grunde rieth Spielmann auch davon ab, dass man dem König mit einer Dazwischenkunft der Verbündeten drohe, falls die Hoffnung, welche der Kaiser an die ihm angekündigte Regierungsform knüpfe, sich nicht erfüllen sollte. Aber auch vom Standpunkte ‚des allgemeinen Interesses‘ hielt er eine derartige Erklärung für unbegründet; denn mehr als ein Hof müsse ‚vorzüglich mit England‘ das Verlangen hegen, dass die neue Ordnung der Dinge in Frankreich nicht nur keine segensreiche für dieses Königreich sein, sondern vielmehr zu seinem Verderben führen möge.

tion. Par une suite de l'intérêt, qu'à titre de parent, allié et voisin je prends à Sa personne, à Sa famille, à la dignité de Sa couronne, et à la prospérité de la France, je désire bien sincèrement que le parti auquel V. M. a trouvé bon de Se déterminer, et les arrangements convenables, qui pourront en résulter, puissent répondre à Ses vœux et à Ses espérances; mais comme ce n'est que le temps et l'expérience qui pourront nous en assurer, je ne puis avec celles des Puissances de l'Europe, qui avec moi sont déterminées à s'intéresser aux destinées de V. M. et à celles de Son Royaume, qu'attendre les événements qui serviront de règle à nos déterminations à venir sur l'un et l'autre de ces deux objets, auxquels nous prenons conjointement un très vif intérêt; puissent-ils être conformes à nos vœux! . . . St.-A.

¹ Wird das Wesentliche dieses Antwortschreibens ausgezogen, so zerfällt es in folgende Sätze: 1. ‚Le système du gouvernement à venir de la France ne pouvant être indifférent aux autres Puissances;‘ 2. ‚l'empereur souhaite d'autant plus vivement que le dit système soit conforme à la dignité du roi et au plus grand possible de son Royaume;‘ 3. ‚qu'au cas contraire il sera dans la nécessité de devoir se livrer conjointement avec d'autres Puissances à des déterminations dont il souhaite sincèrement pouvoir se dispenser.‘ Eigenhändiges Schreiben an Kaunitz, 17. October 1791. St.-A.

Spielmann entwarf nun selbst ein Antwortschreiben an Ludwig XVI.,¹ das von Leopold genehmigt und am 23. October nach Paris abgesendet wurde. Es war in allgemeinen Ausdrücken abgefasst und enthielt den Wunsch, die Annahme der Verfassung möchte dem König sowohl als der Nation zum Nutzen gereichen und den ungünstigen Eindruck verwischen, welchen die früheren Ereignisse bei den europäischen Höfen hervorgebracht hätten.²

Marie Christine aber setzte der Kaiser davon mit folgenden Worten in Kenntniss: „Ich glaube, dass Jedermann ungefähr so antworten wird. Es kann daher keine Rede sein von Truppen oder Geld für die Prinzen. Selbst Russland, das so viel Lärm für sie macht, wird nichts Entscheidendes thun. Sie sollten trachten, bei den Sünden der Versammlung, bei der Unhaltbarkeit des gegenwärtigen Systems die Autorität des Königs zu stärken, die Gemüther den jetzigen Umständen abgeneigt zu machen und so eine wahre Gegenrevolution hervorzurufen.“³ „Dem König und der Königin — so schrieb er zwei Wochen später — bleibt nichts Anderes übrig, als der gesetzgebenden Versammlung Zeit zu lassen, sich in Misscredit zu bringen, die Gesetze genau zu beobachten, eine Partei zu bilden und die Umstände zu benützen. Es wäre gut, wenn der französische Bienenschwarm daran denken würde, sich zurückzuziehen; wenn das Geld ausgeht, wird er sehr lästig fallen.“⁴

Welche Stellung er fortan der Revolution gegenüber einzunehmen gedachte, gab Leopold der Kaiserin von Russland,⁵

¹ „Nach reifer Ueberlegung und innerster redlicher Ueberzeugung — so schloss Spielmann seine Ausführungen — weiss ich, wenn man nicht insoutenable Sätze darstellen, nicht zu wenig oder aber einseitig, und ohne vorher mit den übrigen Höfen concertirt zu haben, zu viel zu sagen, wenn man von dem Esprit und den Grundsätzen des etablirten Concertes nicht abgehen will oder soll, nichts Anderes zu sagen, als was in dem von mir unterthänigst vorgelegten Schreibensaufsatze gesagt worden, welcher salva substantia in der Diction alle für gut findenden Aenderungen und Verbesserungen erhalten kann.“ Spielmann an Kaunitz, 17. October 1791. St.-A.

² Bei Vivenot, I, 269. Vgl. das Schreiben Leopolds an Marie Christine vom 25. October 1791. (Wolf, 271.)

³ Wolf: Marie Christine, II, 116.

⁴ Ibid., II, 117.

⁵ Brief vom 12. November 1791. Bei Beer, 160.

dem König von Sardinien und den französischen Prinzen¹ in besonderen Schreiben deutlich zu verstehen. Noch schärfer kennzeichnete er sie in dem Circularerlass, den Fürst Kaunitz am 12. November an die Gesandten in Petersburg, Madrid, Berlin, Neapel und Stockholm richtete. Darin wurde erklärt, dass die Gefahren, welche die Freiheit und die Ehre der königlichen Familie, sowie die Erhaltung der Monarchie bedroht hätten, nicht mehr vorhanden seien. Immerhin jedoch könnten sich die Verhältnisse in ungünstiger Weise ändern und ein gemeinsames Vorgehen rathlich erscheinen lassen.² Für diesen Fall stellte Fürst Kaunitz ‚ein vorzubereitendes Einverständniß‘ in Aussicht.³ So handelte es sich jetzt nicht mehr um ‚ein actives Concert‘ gegen Frankreich, sondern vielmehr um ‚eine Politik des Abwartens und Beobachtens.‘⁴

In seiner Ueberzeugung, dass jeder Anlass eines Einschreitens fehle, sah sich Kaunitz bereits in den nächsten Tagen bestärkt. Am 24. October überbrachte ihm der französische Gesandte zwei offene Schreiben Ludwigs XVI. an die Prinzen,⁵ worin der König mit Nachdruck erklärte, dass er die Verfassung freiwillig angenommen habe; sein Entschluss sei unänderlich und nur die Zeit im Stande, eine Aenderung der Gesetze zu bewerkstelligen; niemals werde er dieser vorgreifen und auch nicht dulden, dass man in gewaltsamer Weise die Ruhe des Landes störe und die Verfassung angreife, die er beschworen habe. Er forderte seine Brüder auf, gewiss nicht daran zu zweifeln, dass er frei gehandelt; sie mögen nach Frankreich zurückkehren, im entgegengesetzten Falle gebiete er es ihnen.

Aber wie anders dachte der König, der eine solche Sprache führte, und wie unterschied sich seine wirkliche Lage von der, die Fürst Kaunitz und mit ihm der Kaiser zum Ausgang ihrer Politik genommen hatten! Indem sich Ludwig XVI. der

¹ Diese beiden Schreiben sind vom 9. November. St.-A.

² Vivenot, I, 270. Vgl. auch das Schreiben an Mercy vom gleichen Tage. (Ibid., I, 560.)

³ Ranke.

⁴ Vgl. die Vorlage der Staatskanzlei an die Conferenzzmitglieder vom 17. Jänner 1792. Bei Vivenot, I, 330.

⁵ Schreiben vom 16. October und 11. November. Bei Feuillet, IV, 201, 241. Vortrag vom 24. November 1791. St.-A.

gesetzgebenden Versammlung immer nachgiebiger zeigte, glaubte er dadurch ihr Vertrauen zu gewinnen — hatte doch Mercy ihm dazu gerathen. In Wahrheit gab er sich und die Monarchie seinen Feinden preis, um schliesslich in eine Bahn einzulenken, die für ihn verhängnissvoll wurde. Am 29. November sanctionirte er ein Decret, welches die deutschen Fürsten aufforderte, in ihren Ländern keine Zusammenrottungen und Werbungen der Emigranten mehr zu dulden — ein Begehren, das dadurch einen noch stärkeren Nachdruck erhielt, als Frankreich die nöthigen Streitkräfte an den Grenzen versammelte.¹ Somit hatte sich die Sachlage wesentlich verändert: nicht das übrige Europa, Frankreich war es, von wo der erste Schritt zum Kriege erfolgte.

Noch hoffte Ludwig XVI. auf diese Weise sein gefährliches Spiel zu gewinnen, ob nun der Krieg einen glücklichen oder unglücklichen Ausgang nehmen sollte. Der eine Fall — so hoffte er — würde ihm das völlige Vertrauen der Nation einbringen, der andere hingegen zur Folge haben, dass die Nation selbst an die Constitution Hand anlege.² So stellte sich Ludwig an die Spitze der Revolution, um durch sie seine königliche Autorität wieder zu erlangen; aber nur in der Mitwirkung der europäischen Mächte erblickte er die Handhabe, um die Bewegung zu lenken.

Angesichts des Verhaltens Leopolds war der König genöthigt, sich selbst und ohne Vermittlung an die verschiedenen Höfe zu wenden und diese zu einem Congress aufzufordern.³ Das erste Schreiben war an den König von Preussen gerichtet, und dieser erwiderte es mit dem Bescheid, ‚dass er gern auf den Congress eingehen würde, wenn Kaiser Leopold einen solchen berufen und Ludwig ihm alle etwaigen Kosten ersetzen wollte‘.⁴

So lag die Entscheidung abermals in der Hand des Kaisers, dessen Handlungsweise zu schweren, wenn auch ungerechtfertigten Verdächtigungen Anlass gab. Es hiess, dass nur er ein

¹ Sybel, I, 329.

² Vgl. Ranke, 141.

³ Das Schreiben Ludwigs an Friedrich Wilhelm vom 3. December, an Gustav III. vom 10. December bei Feuillet, IV, 269, 271. Das Schreiben der Königin an Katharina II. *ibid.*, IV, 276.

⁴ Schreiben vom 3. Jänner 1792. Bei Fersen, II, 129. Vgl. Sybel, I, 340.

Eingreifen der Mächte verhindere, wogegen Friedrich Wilhelm eine weitaus wärmere Theilnahme an den Tag gelegt habe. Er führe eine doppelzüngige Sprache, denn er soll sich den französischen Prinzen gegenüber geäußert haben, dass die Erklärung Englands, sich jeder Verwendung der belgischen Truppen gegen Frankreich widersetzen zu wollen, ihn an einer Bethätigung seiner Absichten hindere; in Wahrheit sei ihm eine ganz andere Antwort von Seite des englischen Hofes zu Theil geworden.¹

Sogar Mercy behauptete, dass dem Kaiser nur deshalb der Gedanke eines Congresses nicht behage, weil er besorge, sich in mehr einlassen und weiter gehen zu müssen, als ihm lieb wäre.² Und doch erklärte er jetzt selbst, und zwar im Widerspruch mit seinen früheren Darlegungen, einen Congress für unnütz, ja für schädlich.³

In den ersten Tagen des December erhielt Leopold II. ein Schreiben der französischen Prinzen, worin er aufgefordert wurde, seine Versprechungen zu verwirklichen; Alles zeige sich bereit, nur er zögere. Die Gelegenheit sei zu günstig, als dass er sie versäumen dürfe. Die Nationalversammlung sei der Verachtung anheimgefallen, der trostlose Zustand der Finanzen kündige schon jetzt einen Bankerott an, keine Ordnung, keine rechtmässige Gewalt beherrsche die Nation. „Unsere Feinde — schrieben die Prinzen — kennen die Gefahr, in der sie schweben, sie sehen ihr unvermeidliches Verderben voraus, aber noch bleibt ihnen die Kühnheit des Verbrechens, und so können wir nicht umhin, ohne Scheu einem Fürsten, der die Wahrheit liebt, zu verkünden, dass das mysteriöse Verhalten Eurer Majestät sie in ihren Hoffnungen bestärkt und in ihren

¹ Stadion an Kaunitz. London, 11. October 1791. Chiffriert. St.-A.

² Graf Fersen an Taube, 4. November 1791 (Fersen, I, 216). In ähnlicher Weise hatte Graf Mercy den Kaiser bereits in einem Schreiben an La Marck vom 6. September verdächtigt; es heisst darin: „. . . Dans le nombre de ces intéressés il en est un qui se refuse de partager les chances qu'il s'agit de courir; par cela même on peut le regarder, et on le regarde en effet comme un opposant d'autant plus suspect que, sous différents rapports, ses convenances contrastent avec celles des autres, et que ces derniers entrevoient des moyens ouverts ou cachés, qui pourraient être mis en œuvre pour déjouer leur marche et la remplir d'écueils et de dangers.“ (Bacourt, III, 189.)

³ Mercy an Marie Antoinette, 30. November 1791 (Arneht, 227. Vgl. Ranke, 145).

blutdürstigen Plänen aneifert.¹ Dieses von Selbstüberhebung strotzende Schreiben beantwortete Leopold II. in gebührender Weise. Er erklärte den Prinzen, sie müssten gleich ihm überzeugt sein, dass der König freiwillig die Verfassung angenommen habe und unter keinen Umständen von einer Gegenrevolution etwas wissen wolle. Auch er, der Kaiser, theile diese Ansicht Ludwigs XVI., „dass gewaltsame Massregeln nicht nur keinen Erfolg erzielen, sondern den König und seine Familie sicheren Gefahren aussetzen, Frankreich aber in den Abgrund des Verderbens schleudern würden.“²

Erst die drohende Stellung, welche Frankreich gegenüber den deutschen Fürsten einzunehmen begann, veranlasste Leopold, aus seiner bisherigen Reserve hervorzutreten und sich so recht als Kaiser zu zeigen.

Der Kurfürst von Trier hatte einer Aufforderung der gesetzgebenden Versammlung, die Emigranten zu entwaffnen,³ zwar Folge geleistet, aber sich gleichzeitig an den Kaiser um Hilfe gewendet.⁴ Leopold zögerte nicht, ihm diese für den Fall zu versprechen, als er angegriffen werden sollte;⁵ Marschall Bender wurde deshalb beauftragt, sich in Bereitschaft zu halten.⁶

¹ Schreiben vom 16. November 1791 (Fersen, I, 228).

² Leopold II. an die französischen Prinzen, 3. December 1791 (Feuillet, IV, 283). Den Entwurf dieser Antwort hatte Fürst Kaunitz dem Kaiser am 2. December mit dem Bemerken unterbreitet, „dass der zudringliche Ton dieses Schreibens und besonders die unterlinirten unanständigen und beleidigenden Stellen desselben eine solche Antwort unmassgebiger erfordern, die ihnen die billige Empfindlichkeit E. M. zu erkennen gibt“. St.-A.

³ Decret vom 14. December 1791 (Posselt, I, 74).

⁴ Der Kurfürst von Trier an Leopold II., 18. December 1791 (Vivenot, I, 563).

⁵ Diese Zusage versetzte Marie Christine in grosse Bestürzung. Sie erklärte dem Kaiser, dass er, ohne die Provinzen preiszugeben, die Truppen nicht daraus entfernen dürfe. Sie berief sich auf ein Gutachten Bender's und auf Mercy, der ihre Anschauung theilte (Schreiben an Leopold II., 30. December 1791, S. 219). Leopold beharrte zwar auf seinem Beschlusse, aber er gab Marie Christine die Zusicherung, dass er im gegebenen Falle die belgischen Truppen durch andere ersetzen werde (Schreiben vom 10. Jänner 1792. Bei Wolf, 296).

⁶ „ . . . In der ungezweifelten Voraussetzung, dass ernannter Herr Kurfürst seiner gegebenen Versicherung gemäss sich in seinen Landen respectu der französischen Emigranten nach den in Meinen Niederlanden

Eine günstigere Gelegenheit konnte sich dem Kaiser nicht bieten, Frankreich seine friedlichen Gesinnungen, aber auch seine Absicht zu erkennen zu geben, dass er eine Verletzung des Reichsgebietes mit bewaffneter Hand zurückweisen werde. In diesem Sinne war die Note abgefasst, die Fürst Kaunitz am 21. December dem französischen Gesandten überschickte. Der Befehl, der an Marschall Bender erlassen wurde, den Kurfürsten in Falle eines Angriffes zu schützen, war darin mit dem Hinweis begründet, dass der Kaiser zwar völlig über die gerechten und gemässigten Absichten des Königs beruhigt sei, aber nicht wissen könne, ob solche Grundsätze in Frankreich stets die herrschenden sein würden. Ferner kündigte man dem Gesandten an, dass der Kurfürst die Entwaffnung der Emigranten angeordnet habe und sich streng an die Vorschriften halten werde, die betreffs der Auswanderer bereits in den belgischen Provinzen in Vollzug gebracht worden seien.¹

Frankreich hätte somit keine Ursache gehabt, gegen das Reich Krieg zu führen, und der Kaiser hütete sich wohl, einen solchen heraufzubeschwören. Ein neuerliches Schreiben der Prinzen vom 11. December² erwiderte er mit dem Hinweis auf die getroffenen Verfügungen, wobei er bemerkte, dass man wohl nicht mehr an seinen guten und aufrichtigen Gesinnungen, die er dem Könige und auch Frankreich gegenüber hege, im Mindesten zweifeln dürfe.³ Vier Tage nach der Absendung dieser

festgesetzten Massregeln benehmen, folglich Alles vermeiden wird, was eine feindliche französische Unternehmung auf sein Gebiet provociren und rechtfertigen könnte, werden Sie an meinen Feldmarschall Freiherrn von Bender den Befehl erlassen, dass er auf den Fall, wenn erwähnter realisirter Voraussetzung ohngeachtet, gegen alle bessere Vermuthung französischerseits etwas Feindseliges in dem Gebiete des Herrn Kurfürsten von Trier entweder wirklich unternommen, oder eine offenbare imminente Gefahr eines solchen Unternehmens eintreten würde, mit einem den Umständen angemessenen Truppencorps parate hinlängliche Hilfe leisten und Gewalt mit Gewalt ohne aller Schonung abtreiben soll.⁴ Handschreiben Leopolds II. an den Präsidenten des Hofkriegsrathes Grafen Wallis. Wien, 22. December 1791. K. u. k. Kriegsarchiv.)

¹ Note an den französischen Gesandten, 21. December. (Vivenot, I, 566.)
² St.-A.

³ „Personne ne peut ni douter de mes sentiments pour le bien-être du roi et de la France, ni ajouter aux mouvements qu'ils m'inspirent, et je crois de même qu'on peut s'en rapporter à moi sur la convenance, la possibilité et la bonté des mesures que j'adopte en conséquence.“

Antwort traf ein Brief des Kurfürsten von Trier ein. Dieser hatte sich von den französischen Prinzen ins Bockshorn jagen lassen und ihren Erzählungen von allerlei Kriegsrüstungen Glauben beigemessen. Er beschwor den Kaiser, ihm mit seinen belgischen Truppen beizustehen und der Regierung in Brüssel die nöthigen Befehle zu ertheilen.¹ Aber Leopold war nicht geneigt, auf blosse Gerüchte und Einflüsterungen hin seine beobachtende Stellung aufzugeben. Nur für den Fall eines wirklichen Angriffes oder einer drohenden Truppenconcentrirung an der Grenze sagte er seine Hilfe zu; er halte unverbrüchlich daran fest, ‚sich unter keinen Umständen gegen die Absichten des Königs und ohne die thatsächliche Mitwirkung der übrigen Mächte in die französischen Angelegenheiten zu mischen‘. Der Kurfürst möge daher jeden Schein einer Rüstung zu vermeiden trachten und auch die Prinzen in diesem Sinne beeinflussen.²

Der Kaiser sowohl als Kaunitz hegten die Hoffnung, dass die Note an den französischen Gesandten nicht verfehlen werde, einen günstigen Eindruck in der gesetzgebenden Versammlung hervorzurufen. In dieser Voraussetzung war auch dem Kurfürsten von Trier ‚ein den Umständen angemessenes Truppen-corps‘ nur deshalb zu seinem Schutze versprochen worden, um ihm ‚guten Willen‘ zu zeigen, aber gleichzeitig ‚der Assemblée Nationale zu imponiren‘. Man verliess sich darauf, ‚dass von Seite des Königs und des Ministeriums mit äusserster Sorgfalt gegen alle feindliche Unternehmung in dem kürtrier’schen Gebiete gewacht würde‘. Im Falle eines Einbruches hätte man es gewiss nur mit einem ‚zusammengerotteten Gesindel‘ zu thun, das man ‚mit weniger regulirter Mannschaft‘ zerstreuen könnte.³

So hielt die kaiserliche Regierung einen Angriff für ausgeschlossen, ‚wenn anders — schrieb Kaunitz an Metternich — in Frankreich und bei der Assemblée Nationale nicht aller Menschenverstand verbannt ist‘. Dann allerdings war man ge-

(Schreiben an die Prinzen vom 20. December 1791. St.-A.) Auf Vorschlag des Fürsten Kaunitz hatte Leopold diesen Brief nicht eigenhändig geschrieben, sondern blos unterzeichnet (Vortrag vom 20. December 1791. St.-A.).

¹ Brief vom 18. December 1791 (Vivenot, I, 563).

² Brief Leopolds vom 26. December 1791. St.-A.

³ Note des Staatskanzlers an den Hofkriegsrathspräsidenten, 23. December 1791. St.-A.

willt, ‚Gewalt gegen Gewalt anzuwenden‘ und nicht nur das gesammte Reich, sondern auch die übrigen Mächte zur Theilnahme aufzufordern.¹ Diese Drohung wurde auch in einer Note ausgesprochen, die Fürst Kaunitz am 5. Januar 1792 dem französischen Gesandten übermittelte.² Eine gleichlautende Erklärung erfolgte von Seite des Berliner Hofes.³

In der Politik, die Kaiser Leopold bisher der Revolution gegenüber beobachtet hatte, machten sich, wie wir gesehen haben, zwei Wandlungen bemerkbar. Die eine offenbarte sich in seinem Rundschreiben aus Padua, worin er den Gedanken eines activen Vereines der europäischen Höfe vertrat; die andere vollzog sich, als König Ludwig in aller Form erklärt hatte, freiwillig die Verfassung angenommen zu haben. Sie findet ihren Ausdruck in dem Circularerlass des Staatskanzlers vom 12. November, der ein beobachtendes und abwartendes Verhalten als Grundlage der kaiserlichen Politik aussprach. In beiden Fällen glaubte Leopold II. in völliger Uebereinstimmung mit den Wünschen seiner Geschwister gehandelt zu haben. Er hatte sich getäuscht; die letzten Briefe der Königin an Mercy machten ihm klar, dass man in den Tuilerien nichts weniger als ein passives Verhalten von seiner Seite erwarte. Im Widerspruch mit ihren früheren Forderungen⁴ verlangte Marie Antoinette einen bewaffneten Beistand der Mächte; sie betheuerte, dass die öffentlichen Erklärungen des Königs nur deshalb geschehen seien, um seine Stellung zu festigen und das Vertrauen der Nation zu gewinnen. Aber nie und nimmer könne sie daran denken, dass eine Verfassung in Kraft verbleibe, welche das Unglück und den Untergang des Königreiches bedeute. Ein erträglicher Zustand könne niemals durch die

¹ Kaunitz an Metternich, 8. Jänner 1792. St.-A.

² Bei Vivenot, I, 567.

³ Vgl. Ranke, 175. Am 8. Jänner theilte Fürst Kaunitz dem Grafen Metternich mit, ‚dass die in der Antwort an den französischen Botschafter enthaltene Stelle von den Worten: qu'une invasion de troupes Françaises bis auf die Worte: de s'y opposer de toutes ses forces mit dem Berliner Hofe concertirt worden sei‘.

⁴ Besonders mit jenen, die in ihren Briefen vom 1. Juni und 7. August enthalten waren.

Nation, sondern nur durch ein entschiedenes Eingreifen von Seite der Verbündeten herbeigeführt werden.¹ ,Welches Unglück — so schrieb sie am 7. December dem Grafen Fersen — dass uns der Kaiser verrathen hat! Wenn er nur wenigstens seit September, als ich einen ausführlichen Brief an ihn richtete, uns zu Diensten gestanden wäre, so hätte bereits im nächsten Monat der Congress sich versammeln können. Das wäre wohl von Vortheil gewesen, denn hier rückt die Krisis mit grossen Schritten heran, und sie wird vielleicht dem Congress zuvorkommen — welche Zuflucht werden wir dann haben?‘² Zwei Tage darnach erhielt sie einen umfangreichen Bericht des Grafen Fersen, worin dieser die stärksten Anklagen gegen Leopold II. erhob. Der Kaiser — so hiess es darin — berufe sich auf Briefe der Königin, die sein Verhalten rechtfertigen sollen, und dennoch sei er über ihre eigentlichen Absichten völlig unterrichtet.³ Marie Antoinette aber, die noch kurz vorher ihren Bruder des Verrathes geziehen hatte, entgegnete sofort, sie werde durch seine Mittheilungen in dem Verdachte, den sie schon lange hege, nur bestärkt, dass man ihre Handschrift nachgeahmt und dem Kaiser Briefe übermittelt habe, deren Verfasserin sie niemals gewesen sei.⁴

In dieser Voraussetzung wendete sie sich noch einmal an den Grafen Mercy. ,Nun ist der entscheidende Moment für uns eingetreten — schrieb sie ihm — und unser Schicksal liegt gänzlich in der Hand des Kaisers. Von ihm allein hängt unser künftiges Dasein ab; ich hoffe, dass er sich als mein Bruder und als wahrer Freund und Bundesgenosse des Königs zeigen wird.‘ Und bittere Klage erhebt sie, dass für sie und ihren Gemahl noch immer nichts geschehen sei. ,Der König ist nicht frei — rief sie aus — er muss ja streng den Weg einhalten, der ihm vorgeschrieben wird.‘ Mit Hinweis auf das Veto, das Ludwig XVI. gegen die Decrete eingelegt hatte, welche die Emigranten mit der Todesstrafe bedrohten und die schärfsten Massregeln gegen die eidweigernden Priester forderten, erhob Marie Antoinette die Frage, ob dieses vielleicht der Grund sei,

¹ Brief an Mercy vom 25. November 1791 (Arnoeth, 225).

² Fersen, I, 270.

³ Ibid., I, 233.

⁴ Ibid., I, 271.

den König als frei zu betrachten? Er sei ja als constitutioneller Monarch verpflichtet gewesen, gegen dasjenige Einsprache zu erheben, was die Verfassung verletzen konnte, ‚aber — bemerkte sie — wenn er sein Veto dort geltend machen wollte, wo es sich um seine eigene Person handelte, so vermöchte er es nicht‘. ‚Noch jetzt wäre ein bewaffneter Congress von grösstem Nutzen. O möge mein Bruder sich nur keiner Täuschung hingeben! früher oder später wird er doch in unsere Angelegenheiten verwickelt sein. Es ist nicht mehr nöthig, für uns besorgt zu sein; denn das Verhalten, das wir hier befolgen, indem wir scheinbar auf Alles eingehen, was man verlangt, gewährt uns Sicherheit. Die grösste Gefahr aber erblicken wir darin, immer in dem gegenwärtigen Zustande zu verharren. Jetzt darf man nicht mehr zögern; der Augenblick ist da, um uns zu dienen; wenn man ihn versäumt, ist Alles zu Ende, und dem Kaiser wird nur die Schmach und der Vorwurf übrig bleiben, dass er seine Schwester, seinen Neffen und seinen Verbündeten vor den Augen der ganzen Welt ein Leben der Erniedrigung führen liess, da er doch im Stande war, sie einem solchen zu entziehen.‘¹

Aber nicht blos diese Eröffnungen von Seite der Königin liessen es rathsam erscheinen, die eingeschlagene Bahn wieder zu verlassen; auch die Berichte des Grafen Mercy forderten dazu auf. So schrieb dieser am 24. December an den Staatskanzler: ‚Alles, was sich seit einigen Wochen in Frankreich ereignet hat, ist so kritisch, so aussergewöhnlich und verwickelt, dass es immer schwieriger wird, die Folgen zu ermessen und die Massregeln im Voraus zu bestimmen, die ein ähnlicher Zustand der Dinge erheischen würde.‘ Das gegenwärtige Verhalten des Königs — führte er weiter aus — habe diesem gewiss die öffentliche Meinung zum grossen Theil wieder gewonnen, und der Misscredit der Nationalversammlung sei im gleichen Verhältniss gewachsen; aber man habe stets die Wahrnehmung machen können, dass Revolutionen niemals das Werk einer ganzen Nation seien, dass vielmehr stets eine geringe Anzahl von Leuten die weitaus grössere Menge fortresse und beherrsche. Die Erfolge, welche der König aufweisen könne, seien daher äusserst zweifelhafter Natur; ziele doch das Be-

¹ Arneth, 231.

streben der Aufrührerischen einzig und allein dahin, ‚die Monarchie zu stürzen und sie durch eine republikanische Regierungsform zu ersetzen‘.

Graf Mercy erblickte jedoch in der Revolution nicht bloß für Frankreich eine Gefahr. Schon hatte Prudhomme seine Menschenrechte verkündet und damit allen gekrönten Häuptern den Krieg erklärt. ‚Dieses allen Völkern gemeinsame Evangelium — wie Mercy die neue Lehre nannte — müsse zu verdoppelter Aufmerksamkeit auffordern.‘ Mit besonderem Nachdruck hob er noch hervor, ‚dass der Einfluss einer verpesteten Nachbarschaft‘ alleinige Ursache sei, dass man die Ruhe in den belgischen Provinzen nicht aufrecht erhalten könne.¹

Der Mahnruf des Grafen Mercy rüttelte den Staatskanzler etwas auf. Noch vor Kurzem hatte dieser die Ansicht ausgesprochen, dass Europa nichts von Frankreich zu befürchten habe und es den übrigen Nationen ziemlich gleichgültig sein könne, ob die französische Verfassung gut, oder schlecht sei.² Jetzt prophezeite Mercy, der selbst auf vulcanischem Boden stand, eine Erschütterung des monarchischen Systems.

Aber der Sturm, der mit elementarer Gewalt sich über Europa zu verbreiten drohte, war nicht mit Beschwörungsformeln zu verhüten, die man tiefsinnig in der Staatskanzlei ausgeklügelt hatte. Noch glaubte Kaunitz, der zu alt war, um die Bewegung, die sich vorbereitete, zu verstehen, an die Allmacht der Diplomatie, und mit ihrer Hilfe dachte er dem unsichtbaren Feinde beizukommen.

Er ging von der Anschauung aus, dass nicht bloß das politische Interesse, sondern auch ‚eigene Ehre und Würde‘ es erheischen, ‚von dem Standpunkt des dermaligen passiven Observationssystems weiter vorzurücken‘. Es dürfe nicht heissen, ‚dass des Kaisers Majestät wegen der französischen Angelegenheiten die Sturmglocke anzuziehen zwar der Erste, aber auch in dem Moment, da es zum Ernst kommen soll, im Zurückbleiben der Erste sei‘.³ So unterbreitete er am 12. Jänner

¹ Bericht vom 24. December 1791. St.-A. Die betreffenden Stellen bei Vivenot, I, 331, 332.

² ‚Réflexions du prince Kaunitz sur les prétendus dangers de contagion dont la constitution Française menace tous les autres États Souverains de l'Europe.‘ November 1791 (Vivenot, I, 286).

³ Vorlage der Staatskanzlei, 12. Jänner 1792. (Vivenot, I, 334.)

Leopold II. einen Vortrag, worin er mit dem Hinweis auf die letzten Briefe der Königin und des Grafen Mercy eine Aenderung der bisherigen Politik beantragte; er erläuterte auch die Forderungen, die man an Frankreich stellen müsse.

In einer Ministerconferenz, die am 17. Jänner in Gegenwart des Kaisers und des Erzherzogs Franz abgehalten wurde, gelangte dieser Vortrag zur Erörterung. Man beschloss: thätig einzugreifen, von Frankreich zu verlangen, dass es die Kriegsrüstungen einstelle, für die Verletzung der Reichsstände Genugthuung leiste, Avignon und Venaissin dem Papste zurückerstatte, dem Könige und seiner Familie die vollständigste persönliche Freiheit, sammt Allem, was seine Ehre und Würde erheische, zugestehe und die monarchische Regierungsform aufrecht erhalte. Ferner wurde bestimmt, dass Oesterreich nur in Uebereinstimmung mit Preussen und Russland handeln und eine ebenso grosse Anzahl von Streitkräften als der König von Preussen aufbieten möge. Um den gleichlautenden Erklärungen, die von Seite des Wiener und des Berliner Hofes bereits Anfangs Jänner erlassen wurden, ‚mehreren Nachdruck zu verschaffen‘, beschloss der Kaiser die vorläufige Mobilisirung von 40.000 Mann.¹

Von einem bewaffneten Congress, wie ihn die Königin verlangt hatte, war somit keine Rede. Die kaiserliche Regierung vertrat gleichsam einen internationalen Standpunkt, der jede Einmischung in die inneren Angelegenheiten Frankreichs ausschloss. Auf diese Weise hoffte man, ‚werde Ludwig XVI. in die Lage kommen, als Vermittler zwischen Europa und der Revolution aufzutreten und damit die gemässigten Parteien Frankreichs um sich versammeln‘.²

Da traf in der zweiten Woche des Jänner eine Denkschrift ein, welche die Königin auf Drängen einiger Mitglieder der Nationalversammlung abgesendet hatte. In einem besonderen Briefe machte Marie Antoinette den Kaiser auf diesen Umstand aufmerksam und ersuchte ihn, die Antwort so abzufassen, dass sie vorgelegt werden könne.³

¹ Conferenzprotokoll vom 17. Jänner 1792. (Vivenot, I, 327.)

² Sybel, I, 362.

³ Arneth, 240, 269. Feuillet, V, 108. Der Brief der Königin ist nicht datirt; doch müssen er und die Denkschrift aus den ersten Tagen des Jänner stammen, da Fersen (II, 2) dieselbe bereits in einer Tagebuch-

Die Urheber dieser Denkschrift bezweckten damit, den Kaiser in Furcht vor einem Kriege gegen Frankreich zu versetzen; sie stellten ihm die Aufwiegelung seiner Truppen und die Verbreitung der neuen Lehre von Gleichheit und Freiheit in allen Ländern in Aussicht, durch welche die französische Armee ziehen werde; sie suchten ihm zu beweisen, wie vortheilhaft es für ihn wäre, sich mit Frankreich zu verbünden und nichts gegen die Verfassung zu unternehmen; aber immerhin gaben auch sie die Nothwendigkeit zu, sie in einigen Punkten zu verbessern. In einer Nachschrift wurde dem Kaiser zu verstehen gegeben, welchen üblen Eindruck der Auftrag hervorgerufen habe, der dem Marschall Bender gegeben worden sei; man verdächtige ihn, dass er Absichten verfolge, die gegen das Glück und den Frieden Frankreichs gerichtet seien.

Graf Fersen konnte nicht anders, als diese Denkschrift gänzlich zu verurtheilen. ‚Man sieht aus jeder Zeile — so schrieb er an Gustav III. — wie sehr die Furcht sie dictirt hat; sie verfolgt nur den Zweck, den Kaiser von der Liga, besonders aber von der Idee eines Congresses abzubringen, den sie über Alles zu fürchten scheinen‘; hielt doch Graf Fersen wie die Königin daran fest, dass nur auf einem bewaffneten Congress das Heil Frankreichs beruhe. Graf Mercy dagegen, welcher diese Anschauung nicht mehr theilte, sprach sich über die Denkschrift lobend aus, und er bemerkte, dass er sie ganz vernünftig finde.¹ Ueber die eigentlichen Beweggründe ihrer Absendung durfte er allerdings nach den Eröffnungen, die ihm der Vertrauensmann der Königin gemacht hatte, nicht im Unklaren sein.²

Dem Kaiser bot sich die gleiche Gelegenheit wie damals, als er den Brief der Königin vom 30. Juli beantwortete. Eine Erwiderung fiel ihm um so leichter, als er nicht im Entferntesten die Pläne der Emigranten theilte, vielmehr noch immer auf friedlichem Wege ein Einverständniss herbeiführen wollte

aufzeichnung vom 8. Jänner erwähnt. Die Denkschrift war von Barnave, Lameth und Dupont, und zwar ohne Wissen der übrigen Mitglieder der Nationalversammlung verfasst worden. Vgl. das Schreiben des Grafen Fersen an Gustav III., Brüssel, 22. Jänner 1792 (II, 142), und Mercy's Bericht vom 14. Jänner 1792 bei Feuillet, V, 96.

¹ Fersen, II, 142.

² Vgl. sein Schreiben an Kaunitz vom 14. Jänner 1792. (Feuillet, V, 97.)

und vor Allem wünschte, dass der König in Uebereinstimmung mit der gemässigten Partei Verbesserungen an der Verfassung vornehme. In diesem Sinne war seine Denkschrift an Marie Antoinette vom 31. Jänner abgefasst. Er versicherte diese, dass er der Letzte wäre, einen Krieg heraufzubeschwören, die Rüstungen erfolgten blos vorsichtshalber und dürften ebensowenig mit Argwohn betrachtet werden als der europäische Verein, den er zu Stande bringen wolle.¹

Am 1. Februar übersendete Fürst Kaunitz dem Grafen Mercy diese Antwort des Kaisers und ersuchte ihn, sie der Königin zukommen zu lassen. In einer Depesche vom Tage vorher hatte er an ihn die Frage gerichtet, ob es ‚bei der Schwachheit des Königs, bei dem schwankenden Sinne der Königin, bei dem Mangel an getreuen, festen und consequenten Rathgebern‘ sich nicht empfehlen würde, sie durch eine vertraute Person über die Absichten des Kaisers aufzuklären. Er bezeichnete als solche Baron Thugut oder den Botschaftsrath in Paris, Blumendorf.² In einem Schreiben vom 18. Februar rieth Mercy von der Sendung Thugut's³ ab; sie würde nur unliebsames Aufsehen erregen, der Sache nicht nützen, vielmehr schaden. Noch müsste man die Aeusserungen der übrigen Höfe abwarten;

¹ ‚en proposant pour bases essentielles de celui-ci — fütge er hinzu — et pour conditio sine qua non de son concours: que la cause et les prétentions des émigrés ne seront point soutenues; qu'on ne s'ingérera dans les affaires internes de la France par aucune mesure active, hors le cas que la sûreté du roi et de sa famille soit compromise par de nouveaux dangers évidents; et qu'on ne visera enfin dans aucun cas à un renversement de la constitution, mais se bornera à en favoriser l'amendement d'après les principes ci-dessus et par des voies douces et conciliantes.‘ Arneth, 242, 286. Feuillet, V, 156, 157.

² Vivenot, I, 366.

³ Auch dieser verdächtigte den Kaiser, dass er nicht handeln wolle. ‚Il croit — schrieb Fersen am 5. März in sein Tagebuch — et je suis de son avis, que l'empereur veut éviter d'agir, mais que, s'il y est forcé, il veut être assez fort, avec la Prusse, pour exclure les cours du Nord et donner à la France un gouvernement mixte qui la mette dans sa dépendance et lui ôte toute sa force et son influence en Europe. C'est pour cela qu'il a consenti aux 50.000 hommes posés par la Prusse, afin de présenter aux cours Nord cette force comme suffisante, les empêcher, par là d'en envoyer et, s'il n'y peut parvenir, au moins avoir une grande supériorité et décider de tout.‘ Fersen, II, 11.

bis dahin genüge es, wenn Blumendorf sich mit der Königin in Verbindung setze.¹

Aber die Dinge hatten bereits eine Wendung genommen, die durch keine Friedenspolitik mehr rückgängig gemacht werden konnte. ‚Ich bin mehr denn je davon überzeugt — schrieb Graf Mercy an Kaunitz — dass in dieser denkwürdigen Katastrophe Alles bis aufs Aeusserste von einer wilden Horde getrieben werden wird, die dem Menschengeschlecht den Krieg erklärt hat, und dass Europa erstaunt und mit Recht über die Gefahren, die es bedrohen, beunruhigt, endlich sich genöthigt sehen wird, wenn nicht die Zerstörung, so doch zum Mindesten eine weitgehende Zerstückelung des französischen Reiches zu planen und Mittel und Wege zu finden, um eine Nation, die sonst die Geißel auf Erden würde, in einen Zustand des Elends und der Noth zu versetzen.‘²

Der Kaiser war in der Erwartung, dass er Frankreich entwaffnen werde, durch die Partei, die es beherrschte, getäuscht worden. Die Gironde verlangte den Krieg, und als die Ursachen eines solchen bezeichnete sie den Befehl an Marschall Bender und das Bestehen eines europäischen Vereines. Am 25. Jänner erklärte die Nationalversammlung, dass der Kaiser durch den Präliminarvertrag mit Preussen vom 25. Juli, durch seine Antwort an den König vom 25. October, durch den Circularerlass vom 12. November und durch seine Note vom 21. December das Bündniss mit Frankreich vom 1. März 1756 verletzt habe und die Absicht zeige, einen Verein der Mächte ins Leben zu rufen, der einen Angriff auf die Souverainetät und die Sicherheit der Nation bedeute. Deshalb möge der König aufgefordert werden, bei dem Kaiser anzufragen, ob dieser in Frieden und gutem Einverständniss mit Frankreich leben und auf jede Verbindung verzichten wolle, die gegen dessen Unabhängigkeit gerichtet sei; im Falle, als er vor dem 1. März nicht volle Genugthuung leiste, würde man sein Schweigen, aber auch eine ungenügende Antwort als eine Kriegserklärung betrachten; der König möge ferner aufgefordert werden, schleunige Vorkehrungen zu treffen, damit die Truppen bei dem ersten Befehl marschbereit seien.³

¹ Vgl. Anhang, S. 342, Anm. 283.

² Mercy an Kaunitz, 18. Februar 1792. S. 344.

³ Décret de l'Assemblée Nationale du 25 janvier 1792 (Posselt, I, 77. Vgl. Sybel, I, 345).

Am 28. Jänner legte König Ludwig gegen dieses Decret sein Veto mit der Begründung ein, dass er es als verfassungswidrig betrachte.¹ Nur er habe das Recht, Beziehungen mit dem Auslande zu unterhalten, und nur auf seinen Vorschlag könne die Versammlung einen Krieg beschliessen.²

Am 7. Februar setzte der französische Botschafter den Staatskanzler von dem Beschlusse der Nationalversammlung in Kenntniss; kurz vorher hatte er ihm eine Depesche Lessart's übergeben, worin auch darüber Beschwerde erhoben wurde, dass Oesterreich die Emigranten in Trier unterstütze.³ Am 14. Februar unterbreitete Fürst Kaunitz diese Schriftstücke dem Kaiser und legte ihm zugleich ‚den Entwurf einer Gegenäusserung‘ vor, welche er gefissentlich in Form einer Weisung an Blumendorf abgefasst hatte, ‚um in einer so wichtigen Gelegenheit die nämliche Behandlungsart, deren sich das französische Ministerium gegen uns bediene, beizubehalten‘.⁴ Darin wies Kaunitz die Vorwürfe in Betreff der Unterstützung der Emigranten als völlig unbegründet zurück; Alles, was Lessart, der Minister der auswärtigen Angelegenheiten, darüber vorgebracht habe, sei ‚aus Widersprüchen, thatwidrigen Anführungen und handgreiflichen Verdrehungen‘ zusammengesetzt. Er rechtfertigte das Verhalten, welches der Kaiser im Juli und im November beobachtet hatte, als ‚durch die Grundsätze des Völkerrechtes und die eigene Basis der neuen französischen Constitution‘ bedingt. Er bewies, dass vielmehr von Seite Frankreichs kriegerische Gesinnung gezeigt und Ursache zu Beschwerden gegeben worden sei. Schuld allein trage die republikanische Partei.⁵

Leopold II. hatte am 7. Februar seinen Allianzvertrag mit Friedrich Wilhelm geschlossen;⁶ Oesterreich war der Hilfe

¹ Posselt, I, 77.

² Ranke, 180.

³ Paris, 21. Jänner 1792 (Vivenot, I, 380).

⁴ Damit wird die Annahme des Verfassers der ‚Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État‘ (I, 241) widerlegt, dass der Kaiser mit eigener Hand jene Sätze entworfen habe, die gegen die Jakobiner gerichtet waren. Fürst Kaunitz war es vielmehr, welcher diese ‚Office‘ ohne Zuthun des Kaisers verfasst hatte.

⁵ Vortrag vom 14. Februar 1792. St.-A.

⁶ Während der Unterhandlungen, die zu seinem Abschlusse führten, hatte sich Frankreich bemüht, den Berliner Hof auf seine Seite zu bringen; Graf Segur weilte zu diesem Zwecke damals in Berlin. Seiner Mission

Preussens sicher, und dieser starke Rückhalt konnte es nur er-muthigen, eine solche Sprache zu führen. Kaunitz wollte deshalb keinen Augenblick zögern, seine Depesche nach Paris abzusenden.¹ Leopold II. erklärte sich mit den Ausführungen des Fürsten in allen Punkten einverstanden, und so ging die Weisung an Blumendorf am 17. Februar von Wien ab.²

Noch wollte Leopold nicht daran glauben, dass Frankreich den Krieg erklären werde; immerhin musste er mit einer solchen Möglichkeit rechnen. Seine Vorbereitungen waren getroffen und der commandirende General in Prag, Fürst Hohenlohe, bereits zum Befehlshaber über seine Armee ernannt.³ Der Kaiser hegte die Ueberzeugung, dass im Falle eines Angriffes Vorderösterreich oder Belgien in erster Linie einem solchen ausgesetzt sein würden;⁴ beide waren von einer genügenden Anzahl Truppen geschützt. In Ansehung der Niederlande glaubte Leopold auch der Hilfe Englands gewiss zu sein; er schrieb Marie Christine, dass diese Macht eine Vereinigung der belgischen Provinzen mit Frankreich niemals zugeben würde und deshalb fest entschlossen sei, sobald sie angegriffen werden sollten, Frankreich den Krieg zu erklären.

Tief schmerzte ihn aber das Verhalten, welches Marie Antoinette und ihr Gemahl ihm gegenüber zur Schau trugen. Sie seien schlecht berathen — schrieb Leopold II. an seine

entsprach die Sendung Talleyrand's nach London. Vgl. Ranke, 162, und im Anhang auf S. 335, Anm. 277.

¹ „Bis wir nicht von dem Schlusse der preussischen Allianz und von der Eingehung des Berliner Hofes in den diesseitigen neuen plan de concert versichert waren, wäre die Erlassung obiger Rückäusserung keineswegs rätlich gewesen. Nachdem aber der letzte Courier über beide Punkte eine hinlängliche Beruhigung mitgebracht und Marquis Noailles bereits ein diesfälliges Urgens eingereicht hat, so dürfte mit deren Ertheilung kein Augenblick mehr anzustehen und damit unverzüglich ein eigener Courier nach Paris abzufertigen sein.“ (Vortrag vom 14. Februar 1792. St.-A.) Die Behauptung, die Ranke, 184, aufstellt, „dass die durch den Vertrag vom 7. Februar gesicherte preussische Hilfe einen wesentlichen Einfluss“ auf diesen Erlass ausgeübt habe, wird dadurch bestätigt.

² Bei Vivenot, I, 372, 379. Vgl. Louis Blanc, VI, 282, und Hüffer: Oesterreich und Preussen gegenüber der französischen Revolution, 27.

³ Handschreiben an den Fürsten Hohenlohe, 25. Jänner 1792 (Vivenot, I, 344).

⁴ Brief an Marie Christine, 18. Februar 1792 (S. S. 255).

Geschwister nach Brüssel und Köln,¹ sie liessen sich von Breteuil und dem Grafen Fersen beeinflussen und lenken, weihten ihn nicht in ihre wahren Absichten ein (!) und vertrauten bald dieser, bald jener Partei. Nicht minder beklagte er sich über die Emigranten, die nur deshalb eine Gegenrevolution herbeiführen wollten, um ihre Rache und ihren Ehrgeiz zu befriedigen; sie verlangten, dass das Reich sich für sie opfern möge. Russland und Schweden wären bereits für ihre eigennützigen Pläne gewonnen; aber diese beiden Mächte hätten ja nichts zu verlieren, vielmehr nur an Ruhm zu gewinnen; Spanien habe sich in ablehnender Weise geäußert, von Sardinien sei nicht viel zu erwarten. So ruhe auf Preussen, dem Reiche und dem Kaiser die ganze Last, und sie allein müssten den Krieg führen und seine Folgen tragen.²

Wie wenig aber der Kaiser geneigt war, wegen der schönen Augen³ der Emigranten sich mit Preussen ‚vor den Riss‘ zu stellen, sprach Kaunitz deutlich in einer Depesche aus, die er am 20. Februar an den Fürsten Reuss nach Berlin absendete.⁴ Tags vorher hatte er in einem Schreiben an Mercy diesen aufgefordert, er möge die Königin überzeugen, dass ein bewaffneter Congress ein Ding der Unmöglichkeit und ebenso wie der Plan einer Gegenrevolution zu verwerfen sei.⁵

Indessen hatte Marie Antoinette auf Mittel und Wege gesonnen, um den Kaiser durch eine Vertrauensperson von dem wahren Stand der Dinge und von den eigentlichen Gesinnungen der königlichen Familie zu unterrichten. Sie hielt Umschau unter den Männern, auf deren Charakter und Verschwiegenheit sie zählen durfte, und erblickte in dem russischen Gesandten in Paris, Baron Simolin, die geeignetste Persönlichkeit. Sie beschied ihn eines Abends zu sich und schilderte ihm mit Thränen in den Augen, die sie nur schwer zurückhalten konnte, ihr grenzenloses Elend. Sie verhehlte ihm nicht, wie schmerzlich sie die Kälte und der Wankelmuth ihres Bruders berühre, ‚der auf dem Throne die Denkweise eines Kleinherzogs von Toscana beibehalte, siebzehn oder achtzehn

¹ S. S. 344.

² Brief an Maximilian, 18. Februar 1792 (s. S. 345).

³ Ibid.

⁴ Vivenot, I, 390. Vgl. Sybel, I, 364.

⁵ Vivenot, I, 388. Vgl. Sybel, I, 363.

Kinder gezeugt habe, die ihn vollauf beschäftigten, und der keinen Antheil an dem Schicksal seiner Verwandten nehme'. Ganz besonders verletze es sie, dass vom Kaiser keine Antwort auf einen dringenden Brief erfolgt sei, den sie ihm im Monate September durch den Grafen Mercy übermittelt habe.¹

Simolin wendete ein, dass Leopold II. vielleicht deshalb mit einer Erklärung zögere, weil er besorge, es würde im anderen Falle das Leben der königlichen Familie aufs Spiel gesetzt werden. Marie Antoinette aber entgegnete ihm: ‚Der König und dessen Sohn seien der Nation nothwendig; sie fürchte nichts für Beide, und Alles sei ihr gleichgiltig, sofern diese nur einmal gerettet wären; weniger scheue sie den Tod, als ein Leben der Erniedrigung zu verbringen und alle Tage den bitteren Kelch des Leidens zu schlürfen.‘²

Marie Antoinette übergab Simolin zwei Briefe, von denen der eine an den Kaiser,³ der andere an den Fürsten Kaunitz gerichtet war.⁴ Sie kündigte ihrem Bruder an, dass der russische Gesandte ihm einen genauen Bericht über ihre Lage erstatten werde, deren Schilderung sie deshalb unterlasse.

An den Grafen Mercy aber schrieb sie Folgendes: ‚Die gänzliche Unkenntniss, in der ich mich über die Verfügungen des Wiener Cabinets befinde, macht meinen Zustand von Tag zu Tag betrübender und gefährlicher. Ich weiss nicht, welche Haltung ich einnehmen, welchen Ton ich anschlagen soll. Alle Welt wirft mir Verstellung und Falschheit vor; denn Niemand will glauben, und zwar mit Recht, dass ein Bruder sich so wenig um die entsetzliche Lage seiner Schwester bekümmere, dass er sie derselben, ohne ihr etwas zu sagen, ununterbrochen preisgegeben sein lässt. Ja fürwahr! er setzt mich der Gefahr aus und tausendmal mehr, als wenn er handeln würde! Man ist frech aus allzugrosser Furcht und weil man gleichzeitig

¹ Es ist dies ein Schreiben an Leopold II. vom 28. September, auf das sich Marie Antoinette bereits in einem Briefe an Mercy vom 16. December berufen hatte. Schon Arneth vermisste es (Arneth, 232, in der Anm.). Wir besitzen blos ein Schreiben der Königin an Mercy vom 28. September, das bei Feuillet, II, 383, abgedruckt ist.

² Simolin an Katharina II., 31janvier/11februar 1792 (Feuillet, V, 165—173).

³ Arneth, 243.

⁴ Bei Hunolstein, 319, und zwar wie Arneth, 243, bemerkt, ‚nach einem in dessen Händen befindlichen zweiten, aber offenbar unechten Original abgedruckt‘. Auch bei Fenillet, V, 253 in der Anm.

glaubt, es werde von Aussen her nichts geschehen. O möge der Kaiser doch einmal die Beleidigungen empfinden, die ihm selbst zugefügt werden!¹ O möge er sich nur einmal an der Spitze der übrigen Mächte zeigen, aber mit achtungsgebietenden Streitkräften, und ich versichere Sie, dass Alles hier zittern wird.²

Am 24. Februar traf Simolin³ in Wien ein, wo er durch den russischen Botschafter Fürsten Galitzin dem Staatskanzler vorgestellt wurde, dem er den Brief der Königin von Frankreich übergab. ‚Er ist recht kurz und enthält nichts als ein Compliment,‘ sagte Kaunitz, als er ihn gelesen hatte. Mit Aufmerksamkeit folgte er sodann den Ausführungen Simolin's, der ihm ein getreues Bild von dem Zustande der königlichen Familie entwarf. Seine Antwort³ aber liess den Vertrauensmann Marie Antoinettens erkennen, dass er seine Mission, so weit sie den Staatskanzler betraf, als gescheitert betrachten müsse; denn Kaunitz hob hervor, dass die fremden Mächte nicht im Geringsten berechtigt wären, sich in die inneren Angelegenheiten einer unabhängigen Nation einzumengen, ohne vorher dazu aufgefordert worden zu sein; das, was er soeben gehört habe, seien Beschwerden und Klagen, die ihm oft genug zu Ohren gekommen seien, und er könne sie nicht anders denn als ‚Gemeinplätze‘ bezeichnen.⁴

Tags darauf begab sich Simolin zum Kaiser,⁵ der seine Freude darüber äusserte, dass er endlich einmal Nachrichten erhalte, die unmittelbar von seiner Schwester herrührten; denn Alles, was ihm bisher zugekommen, sei derart widersprechend gewesen, dass er am Schlusse nicht gewusst habe, welches Verhalten er eigentlich beobachten solle. Er sehe ein, dass die Umstände die Annahme der Verfassung als wünschenswerth erscheinen liessen und der König diesen Ausweg wählen musste,

¹ ‚. . . Que l'empereur donc sente une fois ses propres injures! . . .‘ (Arneth, 245.)

² Février 1792 (Arneth, 244).

³ ‚Réponse étudiée‘ nannte sie Simolin in seinem Berichte an die Kaiserin.

⁴ ‚Lieux communs.‘ Simolin an Katharina II., 19 février / 1^{er} mars 1792. (Feuillet, V, 258.)

⁵ Vgl. das Schreiben des Fürsten Kaunitz an Leopold II. vom 25. Februar 1792 bei Beer, 428, und Feuillet, V, 252.

wollte er sich nicht grossen Gefahren aussetzen; andererseits be- greife er ganz wohl, dass die königliche Familie mit der neuen Ordnung der Dinge, wie sie durch die Revolution herbeigeführt worden sei, nicht zufrieden sein könne; diese gefährde alle Throne und fordere die Monarchen Europas heraus, auf ihrer Hut zu sein; bis man sie nicht eingedämmt habe, würden auch die bel- gischen Provinzen nicht zur Ruhe gelangen. Nach diesen ein- leitenden Worten stellte Leopold II. die Frage an Simolin, ob er glaube, dass die Nationalversammlung ihre Drohung aus- führen und ihm in der That am 1. März den Krieg erklären werde. Auf die Erwiderung des Gesandten, dass er eher vom Gegentheil überzeugt sei, aber im Hinblick auf das Treiben des Jakobinerclubs nichts Bestimmtes sagen könne, setzte ihn der Kaiser von den getroffenen Verfügungen in Kenntniss; er bedeutete ihm dabei, wie sehr es ihn verletze, dass man die Königin glauben gemacht habe, er wolle nichts für sie thun.¹

Die Mittheilungen Simolin's waren nicht ohne Eindruck auf den Kaiser geblieben, den man spöttisch als den ‚Agamemnon cunctator‘ bezeichnete.² Diplomatische Erklärungen waren nicht mehr am Platze — ‚c'est de cela qu'il faut‘, rief Graf Mercy aus, indem er die Hand an seinen Degen legte, ‚der Kaiser fühlt es und ist dazu entschlossen, kein anderes Mittel gibt es mehr, um Frankreich und ganz Europa zu retten‘.³

Während der kriegerisch gesinnte Reichsvicekanzler Graf Colloredo sich bemühte, das Eisen zu schmieden, so lange es noch heiss war,⁴ arbeitete ihm Kaunitz entgegen. In einer Denkschrift vom 24. Jänner⁵ hatte dieser den Gedanken aus- gesprochen, dass der Zweck einer Dazwischenkunft der Ver- bündeten nur darin bestehen dürfe, von dem König zu er- reichen, dass er an der Verfassung Veränderungen durchsetze, auf welche er im Zustande vollkommener Freiheit eingehen

¹ Simolin an Katharina II., 19 février / 1^{er} März 1792. (Feuillet, V, 263.)

² Mémoires d'un homme d'État, I, 249.

³ Graf Fersen an Gustav III. Brüssel, 11. März 1792 (II, 205).

⁴ Vgl. Simolin's Bericht. Feuillet, V, 265.

⁵ Considérations du prince Kaunitz sur l'état actuel des circonstances de la France (Vivenot, I, 313).

könne, und deren Annahme er von einem Ort ausserhalb seines Königreiches, so dass man die Freiwilligkeit einer solchen Erklärung nicht mehr bezweifeln dürfe, feierlich ausspreche. Dieses Ziel könne nur auf dem Wege der Unterhandlungen erreicht werden; immerhin müsste eine Erklärung dessen vorhergehen, was man wünsche, und ebenso eine Kundgebung, die geeignet wäre, Eindruck zu machen. Diesen Plan hielt Kaunitz noch jetzt aufrecht, und er zögerte nicht, ihn dem Grafen Mercy als denjenigen zu bezeichnen, von dem man einen günstigen Ausgang erhoffen dürfe.¹

Am 27. Februar erstattete er darüber dem Kaiser einen Vortrag, worin er betonte, ‚dass jeder andere Gedanke eine Chimäre sei‘.²

Aber es war zu spät. Am 27. Februar übergab Blumen-
dorf dem Minister des Aeussern, de Lessart, die Note des Staatskanzlers, die Graf Fersen ‚einen politischen Galimathias‘ nannte,³ während Marie Antoinette den Eindruck erhielt, ‚dass man nur Zeit gewinnen wolle, um nichts zu thun‘.⁴ An demselben Tage, an welchem die Kundgebung der kaiserlichen

¹ ‚Que l'Assemblée Nationale cherche et trouve le moyen de convenir avec le roi de gré à gré et sans que personne s'en mêle, de l'espèce d'amendement à la constitution dont il croira pouvoir se contenter. Qu'après en être convenu, elle l'engage à sortir pour un temps donné de son Royaume. Que d'un tel lieu, dans lequel sa parfaite liberté ne pourra pas être révoquée en doute, elle exige de lui de notifier solennellement ce nouvel état de choses à toutes les principales Puissances de l'Europe, et j'ai lieu de croire qu'en ce cas tout serait dit. Que l'Assemblée Nationale pourra être tranquille pour le moment et pour l'avenir, et que moyennant cela à mon avis très impartial assurément ce serait le plus sage et le plus raisonnable de partis que pourrait prendre l'Assemblée. Puisse-t-elle voir les choses du même sang froid, dont je les vois! Personne n'y gagnera plus qu'elle; au moins je le pense de la meilleure foi du monde.‘ An Mercy, 1. Februar 1792. St.-A.

² ‚En dernier résultat il me semble que tout se réduit au contenu des deux papiers ci-joints; que toute autre idée est chimérique et qu'il n'y a que cela de pratique. Je n'ai fait aucun usage des considérations; mais sous anonyme j'ai adressé le billet au comte de Mercy par le dernier courrier. . . ‘ Vortrag vom 27. Februar 1792. St.-A.

³ Graf Fersen an Gustav III., 7. März 1792 (Fersen, II, 200).

⁴ Marie Antoinette an den Grafen Fersen, 20. März 1792 (ibid., II, 185).

Gesinnung in der legislativen Versammlung zur Berathung gelangte,¹ starb Leopold II. eines unerwarteten Todes.²

Seinem Sohne und Nachfolger war es beschieden, den Kampf gegen die Revolution zu führen, der das Haupt Marie Antoinettens zum Opfer fiel.

¹ Ueber den Eindruck, den sie dort hervorbrachte, vgl. Blanc, VI, 282, und den Bericht des Grafen Mercy vom 7. März 1792 (S. 347, Anm. 305).

² Vgl. das Bulletin über den Tod des Kaisers bei Vivenot, I, 402.

INHALTS-VERZEICHNISS.

	Seite
Vorwort	V
<hr/>	
Leopolds Friedenspolitik. Sein Wunsch, bald die deutsche Kaiserkrone zu erlangen. Der Reichenbacher Vertrag. Preussens Annäherung an Oesterreich. Leopold II. und die französische Revolution. Die Emigranten und die königliche Familie. Die Sendung Fontbrune's nach Wien. Seine Zusammenkünfte mit Leopold II. Graf Artois. Das Verhalten des Kaisers entspricht den Wünschen der königlichen Familie. Versuche der Emigrantenpartei, Leopold II. in eine kriegerische Stimmung zu versetzen; dieser macht seine Dazwischenkunft von der persönlichen Sicherheit der königlichen Familie abhängig. Spanien und Sardinien. Friedrich Wilhelm von Preussen. Die Sendung Bischoffswerder's nach Wien. VII—XXIV	
Die Vorbereitungen der Flucht. Mercy und Kaunitz. Marie Antoinette. Die Bedenken Leopolds. Sein Schreiben an Mercy vom 12. März 1791. Unzufriedenheit der Königin. Die Fahrt nach St. Cloud. Marie Antoinette bittet, die belgischen Truppen in Bereitschaft zu halten. Graf Mercy. XXIV—XXXV	
Leopold II. in Italien. Bombelles. Calonne. Die Antwort des Kaisers an Bombelles. Rechtfertigung seines Verhaltens. Zusammenkunft Leopolds II. mit Artois in Mantua. Fürst Kaunitz. Bombelles in Cremona. Graf Durfort überreicht der Königin ein gefälschtes Protokoll. Das Schreiben der Königin an Leopold II. vom 1. Juni 1791. Graf Mercy wird zu spät von den Entschliessungen des Kaisers in Kenntniss gesetzt. Die Flucht der königlichen Familie. Gerüchte, dass die Flucht geglückt sei; Freude des Kaisers darüber. Sein Handschreiben an Kaunitz. XXXV—L	
Nachricht von der Gefangennahme der königlichen Familie. Vorschläge des Fürsten Kaunitz. Das Rundschreiben Leopolds aus Padua. Die Stellung des Kaisers gegenüber Frankreich. England. Graf Mercy. Circularschreiben des Staatskanzlers vom 17. Juli. Preussen. Die übrigen Mächte. Die Emigrantenpartei und ihre Anhänger. L—LIX	
Die Constitutionellen. Sendung Coigny's an Artois. Schreiben der Königin an Leopold II. vom 30. Juli 1791. Die Antwort des Kaisers. Artois in Wien; er übergibt dem Kaiser zwei Denk-	

- schriften. Leopold II. in Pillnitz. Die Pillnitzer Declaration. Ihre Bedeutung. Schreiben Leopolds an den Kurfürsten von Köln vom 30. August 1791. Graf Artois. Ministerconferenz zu Wien am 10. September 1791. FM. Graf Lacy. Die Beschlüsse der Conferenz. Fürst Hohenlohe-Ingelfingen. Gustav III. Beobachtende Stellung Leopolds. Kaunitz. LIX—LXXIII
- Unschlüssigkeit der Königin. Denkschrift an den Kaiser. Annahme der Verfassung. Offenes Schreiben der Prinzen an Ludwig XVI.; Antwort des Königs. Graf Mercy. Fürst Kaunitz. Leopold II. Graf Artois. Friedrich Wilhelm. Marie Antoinette verlangt einen bewaffneten Congress. Rathschläge, die Mercy der Königin ertheilt. Denkschrift Leopolds an Marie Antoinette. Kaunitz entwirft ein Antwortschreiben an Ludwig XVI., das Spielmann nicht für gut findet. Leopold schliesst sich Spielmann's Ausführungen an. Abwartende Politik des Kaisers. Decret der Nationalversammlung gegen die Emigranten. Der Kurfürst von Trier. Noten an den französischen Gesandten vom 21. December 1791 und 5. Jänner 1792. Die kaiserliche Regierung hält einen Angriff Frankreichs für ausgeschlossen. LXXXIII—XCII
- Marie Antoinette glaubt, dass der Kaiser sie verrathen, oder dass man ihre Briefe gefälscht habe. Ihr Schreiben an Mercy. Bericht des Grafen Mercy an Kaunitz. Nothwendigkeit, eine andere Politik zu befolgen. Vortrag des Staatskanzlers an den Kaiser vom 12. Jänner 1792. Ministerconferenz vom 17. Jänner. Denkschrift an Leopold, zu deren Absendung man die Königin gezwungen hatte. Antwort des Kaisers. Die Fruchtlosigkeit einer Friedenspolitik. Die Gironde will den Krieg. Die Nationalversammlung an Leopold II. Antwort des Kaisers vom 17. Februar in Form einer Weisung an Blumendorf. Sein Schreiben an Marie Christine und Maximilian vom 18. Februar. Marie Antoinette sendet Simolin nach Wien. Simolin's Gespräche mit Kaunitz und Leopold. Noch glaubt Kaunitz, auf dem Wege diplomatischer Unterhandlungen zum Ziele zu gelangen. Sein Vortrag an den Kaiser vom 27. Februar. Tod Leopolds II. XCII—CVII

Briefe der Erzherzogin Marie Christine an Leopold II.

3. März 1790 1
Schwierige Stellung der Statthalter. Cobenzl. Crumpipen. Cornet de Grez. Die Parteispaltung. Das Manifest Leopolds.
10. März 1790 10
Einsendung einiger Stimmungsberichte. Cornet de Grez und das Manifest Leopolds. Die Mehrheit der Nation will sich von der Monarchie trennen und eine unabhängige Republik bilden. Der Einblick in die diplomatische Correspondenz, welche von

- der Regierung in Brüssel zurückgelassen worden ist, wird die Aufständischen in ihren antidynastischen Bestrebungen nur bestärken. Ein compromittirender Brief Leopolds an Joseph II. Leopold möge die Vollmachten für die Statthalter mit einem Schreiben an die Stände begleiten; wie dieses Schreiben verfasst sein müsste. Die Jointe von Trier. An ihre Stelle soll für Luxemburg eine eigene Commission treten. Limpens der Aeltere. Staatssecretär Crumpipen.
21. März 1790 17
 Uebergewicht der Congresspartei. Das Bankhaus Walckiers-Nettine. Wilhelmine von Oranien. Preussische Soldaten und Officiere desertiren und lassen sich in die Patriotenarmee aufnehmen. Leopold möge Hilfstruppen senden, damit ihm Luxemburg erhalten bleibe.
26. März 1790 —
 Das Manifest Leopolds. Frankenberg. Van der Noot.
28. März 1790 —
 Verbindung der Demokraten mit der französischen Nationalversammlung. Unzufriedenheit der Demokraten mit Leopold. Van der Mersch und Van der Noot.
28. März 1790 19
 Eindruck, den das Manifest Leopolds auf die Nation ausgeübt hat. Die diplomatischen Verhandlungen mit den Fremdmächten. Luxemburg. Antwerpen. Enttäuschung der Statthalter über die erhaltenen Vollmachten. Urtheil über die Denkschrift La Valette's. Der Kurfürst von Köln. Der König von Preussen. Erzherzog Franz.
- (Herzog Albert an Leopold.) 31. März 1790 33
 Die Provinz Luxemburg. General d'Alton.
2. April 1790 24
 Freude über das Versprechen Leopolds, Geld und Hilfstruppen zu senden.
5. April 1790 25
 Die Sendung von Truppen dringend geboten. Das Bündniss Preussens mit Polen und der Pforte. Es müsse der Zeit überlassen bleiben, aus dem Zwiespalte der Parteien Nutzen für die Sache Leopolds zu ziehen. Die Legatäre des Herzogs Karl von Lothringen. Staatssecretär Crumpipen.
8. April 1790 27
 Die Demokraten und die Congresspartei. Die Patriotenarmee. Vorsichtige Haltung der Statthalter. Beaumont's Reise nach Bonn. Der Kaiser möge Truppen senden.
12. April 1790 29
 Die ungarischen Wirren. Preussen. Der Kaiser möge sich nicht allzusehr auf die Parteispaltung im Lande verlassen. Die Demokraten. Die Provinz Flandern. Die von Herzog Albert

	in Brüssel zurückgelassenen Pläne. Ansammlung von Insurgenten an der trier'schen Grenze.	
12. April 1790	Schreiben Leopolds vom 14. März. Luxemburg. Umtriebe des Königs von Preussen. England. Der dritte Stand und der Clerus.	33
24. April 1790	Freude über die gesendeten 600.000 fl. Leopold möge auch Truppen schicken. Wenn die Erzherzogin aus jedem Tropfen ihres Blutes einen Soldaten oder einen Louisd'or machen könnte, würde sie sich alle Tage zur Ader lassen.	35
28. April 1790	Zwiespalt der Parteien. Nothwendigkeit einer Vermittlung Englands und Hollands. Politik der Statthalter. Frankreich. Bericht Bender's.	36
29. April 1790	Geheime Berichte Pistrich's und Walckier's.	38
21. Mai 1790	Die Patriotenarmee. Die Provinz Luxemburg. Lüttich.	41
27. Mai 1790	Sieg der Oesterreicher über die Congressarmee.	42
4. Juni 1790	Nachrichten aus Paris. Der Congress.	42
6. Juni 1790	Umtriebe der Geistlichkeit. Leopold soll sich mit der Curie in's Einvernehmen setzen. Die Lütticher Angelegenheit. Ungarn.	44
7. Juni 1790	Plan einer Gegenrevolution von Seite der Demokraten. Geheime Berichte, die Demokraten betreffend. Es wäre nicht rathsam, mit dieser Partei zu unterhandeln. Leopold möge trachten, den Clerus zu gewinnen. Berichte Bender's. Lüttich.	46
18. Juni 1790	Umtriebe Preussens.	50
20. Juni 1790	Die Parteien streben eine republikanische Regierungsform an. Mittel, welche Leopold vorgeschlagen hat, um die Ordnung herzustellen. Eine allgemeine Amnestie nicht rathsam. Wichtigkeit einer Vermittlung von Seite Englands. Die Erzherzogin ist mit dem Verhalten Leopolds Preussen gegenüber nicht einverstanden. General Hohenlohe. Leopold will mit keiner Partei, nur mit der Nation verhandeln; die Erzherzogin aber wünscht keine Verhandlung, sondern die Wiederherstellung der alten Verfassung mit den Waffen in der Hand und eine Aenderung in der Ständevertretung. Umtriebe Roms. Die Forderungen der Ungarn.	51

	Seite
21. Juni 1790	56
Wilhelmine von Oranien. Gerücht, dass der Kaiser zu einem Waffenstillstande geneigt sei. Besorgnisse der Erzherzogin.	
27. Juni 1790	58
Bericht Seckendorf's. Keine Verhandlung mit den Rebellen. Nothwendig, um Belgien zu pacificiren: eine tüchtige Armee und das Versprechen, die frühere Verfassung wieder herzu- stellen. Abfall der Provinz Limburg.	
28. Juni 1790	63
Feindselige Haltung Roms. Bericht Seckendorf's. Bänder. Die preussischen Truppen in Geldern.	
5. Juli 1790	64
Der König von Preussen. Die Besorgnisse der Erzherzogin, dass eine allgemeine Amnestie gewährt werde. Der Kaiser möge Truppen schicken. Rom. Ungarn.	
8. Juli 1790	66
Gespräch der Erzherzogin mit dem englischen Gesandten.	
15. Juli 1790	68
Ungarn. Der Kaiser soll Truppen nach Belgien schicken. Ver- bindung der Aufständischen mit der französischen National- versammlung. Einsendung geheimer Berichte aus Paris und aus dem Haag. Preussen und Ungarn.	
2. August 1790	74
Gent. Entrüstung der französischen Nationalversammlung, dass österreichische Truppen durch französisches Gebiet ziehen sollen. Vertrag von Reichenbach.	
5. August 1790	75
Marie Christine wartet vergebens auf den Courier, der die Friedensbotschaft bringen soll. Die Insurgenten in Limburg.	
9. August 1790	77
Eroberung Limburgs durch die Insurgenten. Die Erzherzogin empfiehlt ihrem Bruder den Baron Feltz. Geheime Berichte aus Paris.	
17. August 1790	79
Leopolds Brief vom 9. August. Allgemeine Amnestie. Der König von Preussen und sein Anhang.	
25. August 1790	82
Graf Mercy. Marie Christine nicht zufrieden, dass die Con- ferenzen im Haag stattfinden sollen. Die Kurfürsten von Mainz und Bayern. Sachsen.	
30. August 1790	83
Berichte aus dem Haag. Gott möge den Kaiser davor bewahren, dass ein preussischer Gesandter in Brüssel beglaubigt werde. Intriguen Dohm's. Leopold soll sich durch Niemanden beein- flussen lassen. Die Erzherzogin nennt sich ‚eine zweite Kas- sandra‘.	

	Seite
1. September 1790	86
Marie Antoinette. Vielleicht könnten die Conferenzen doch in einer anderen Stadt abgehalten werden.	
6. September 1790	87
Gefecht bei Huy. Der Kaiser möge bald die versprochene Armee senden. Umtriebe Preussens und Hollands; die Erzherzogin vertraut den vermittelnden Mächten nicht.	
13. September 1790	90
Wo ist die versprochene Armee? Der Congress verwahrt sich gegen die Zumuthung, dass er mit dem Wiener Hofe unterhandle. Einsendung geheimer Berichte. Preussische Agenten.	
17. September 1790	92
Die Mission des Grafen von Nassau-Corvoy nach dem Haag. Plan der Statthalterin von Holland. Buol's Gespräch mit Auckland über einen Waffenstillstand.	
24. September 1790	93
Freude über die baldige Zusammenkunft mit Leopold. Marie Christine vertraut weder England, noch Holland und Preussen. Nothwendigkeit, dass die Armee bald einrücke.	
28. März 1791	95
Schreiben des Grafen Mercy aus Brüssel an die Statthalter. Einsendung geheimer Berichte. Cardinal Frankenberg, Erzbischof von Mecheln. Der Herzog von Arenberg.	
31. März 1791	96
Die Deputirten aus dem Hennegau.	
8. April 1791	97
Die Deputirten aus dem Hennegau. Zunehmende Gährung. Bender verlangt, dass militärische Strenge angewendet werde. Die Söhne Leopolds. Die Kaiserin.	
15. April 1791	99
Die Erzherzogin bittet um präcise Instructionen. Plan einer Heirat Karls mit Auguste von Sachsen. Erzherzogin Marianne, Aebtissin in Prag. Nachrichten aus Belgien.	
10. Mai 1791	101
Auguste von Sachsen. Erzherzog Karl.	
12. Mai 1791	105
Der Kurfürst von Sachsen und die polnische Königskrone.	
1. Juni 1791	107
Graf Artois. Der Kurfürst von Mainz.	
2. Juni 1791	108
Graf Artois. Graf Mercy. Marie Christine misstraut dem Grafen La Marck.	
5. Juni 1791	109
Bericht Alberts über die belgischen Angelegenheiten. Die Emigranten. Gerücht, dass Artois im Einverständniss mit dem Kaiser eine Gegenrevolution bewerkstelligen werde; die	

	Seite
Erzherzogin verlangt Aufklärung. Bedenklicher Zustand, in dem sich die belgischen Provinzen befinden. Bevorstehende Ankunft in Brüssel. Maldeghem.	
9. Juni 1791	112
Der Rath von Brabant. Die Deputirten aus dem Hennegau. Leopold möge Gnaden austheilen.	
9. Juni 1791	114
Beunruhigende Nachrichten aus Paris. In Belgien tritt der Unglaube an die Stelle des Fanatismus.	
16. Juni 1791	114
Ankunft in Brüssel. Stimmung in den einzelnen Provinzen. Der Rath von Brabant. Hennegau. Namur.	
16. Juni 1791	117
Marie Antoinette. Die Erzherzogin wünscht die Vereinbarungen des Kaisers mit Artois zu kennen. Wilhelmine von Oranien. Nothwendigkeit, dass Truppen gesendet werden.	
21. Juni 1791	118
Der Rath von Brabant. Klage über die grosse Anzahl von Franzosen. Der Kaiser möge die Statthalter nicht in Unkenntniss über die äusseren Vorgänge lassen; seine Vereinbarungen mit Artois.	
28. Juni 1791	120
Artois. Die Flucht der königlichen Familie. Belgien von Franzosen überschwemmt. Was Artois der Erzherzogin über seine Vereinbarungen mit Leopold in Mantua erzählt. Wie sich Marie Christine dazu verhält: aus Belgien dürfen keine Truppen genommen werden. Die Anleihe der Prinzen. Die französische Königsfamilie. Bericht Mercy's über den Zustand der belgischen Provinzen.	
30. Juni 1791	125
Die Inauguration für Brabant und Limburg.	
1. Juli 1791	—
Das Schreiben Leopolds aus Mantua vom 20. Mai. Lob Mercy's. Nachrichten aus Frankreich: die Antwort Ludwigs XVI. an die Nationalversammlung vom 26. Juni und ein offenes Schreiben des Herzogs von Orleans an den Redacteur des 'Journal de Versailles'.	
3. Juli 1791	126
Das thörichte Treiben der Prinzen. Warnsdorff; Grünne. Die Anleihe der Prinzen.	
12. Juli 1791	128
Inauguration im Hennegau.	
14. Juli 1791	—
Die Flucht der königlichen Familie. Marie Antoinette. Schreiben Leopolds an Mercy aus Padua. Graf Artois. Graf Fersen; das Vertrauen, das ihm die königliche Familie entgegenbringt. Marie Christine belobt den Kaiser wegen seines	

- schönen Verhaltens, aber sie macht auch ihre Bedenken geltend. Die ungünstige Beschaffenheit der Dinge im Inneren des Landes. Nachrichten aus Paris: Ludwig XVI. und die Verfassung.
18. Juli 1791 133
Nachrichten aus Paris. Die Emigranten. Erzherzog Karl.
19. Juli 1791 134
„Eine tolle Metten von einem bekannten liederlichen Jung“:
Kulberg jun. beschimpfte auf offener Strasse den Cardinal
Frankenberg. Verhaftung von sechs Geistlichen, die bei
einem Gelage Toaste auf Van der Noot ausbrachten.
Schlimme Nachrichten aus Paris.
22. Juli 1791 136
Ein Graf Stadion berichtet über die Verhaftung der königlichen
Familie in Varennes. Liebe der Erzherzogin zu den Kindern
des Kaisers.
24. Juli 1791 138
Graf Fersen.
24. Juli 1791 —
Marie Christine schlägt Buol zum Gesandten im Haag vor;
warum sich Graf Ludwig Starhemberg für diesen Posten
nicht eignet. Nachrichten aus Paris. Belgische Angelegen-
heiten. Erzherzog Karl.
30. Juli 1791 141
Inauguration in Mecheln. Plänkeleien an der Grenze von
Hennegau zwischen französischen Soldaten und den öster-
reichischen Vorposten. Brabant der Herd des Aufruhrs.
2. August 1791 143
Einfluss Frankreichs. Die Erzherzoge Karl und Leopold.
3. (13.) August 1791 144
Graf La Marek. Denkschrift Pellenc's. Die Emigranten.
Marie Antoinette.
3. August 1791 146
Der officielle Bericht der Statthalter über die belgischen An-
gelegenheiten. Eine vollständige Pacificirung Belgiens liegt
noch in weiter Ferne. Die Aufständischen und die franzö-
sische Nationalversammlung. Nothwendigkeit, dass der Posten
eines Nuntius wieder zur Besetzung gelange. Gerücht, dass
in Gent eine Erhebung gegen das Militär stattgefunden hat.
12. August 1791 149
Die Krönung Leopolds zum Könige von Böhmen. Sendung des
Grafen Pálffy an Leopold.
13. August 1791 150
Die französischen Prinzen. Freude, dass Erzherzog Karl an
den Krönungsfeierlichkeiten Theil nimmt. Stellung, die
Warnsdorff bei Karl einnehmen soll.

	Seite
15. August 1791	151
Graf Fersen. Widerwillen gegen die französischen Prinzen. Mission des Abbé Louis.	
17. August 1791	152
Die Reise des Grafen Artois nach Pillnitz.	
17. August 1791	153
Bericht des Grafen Stadion vom 12. August. Haltung Englands. Bevorstehende Trauung Wilhelms von Oranien mit der Prinzessin Wilhelmine von Preussen. Graf Artois. Verbindung der Aufständischen mit der französischen Nationalversammlung. Verweigerung der Subsidien. Versammlung der Stände von Brabant. Leopold möge einigen treu gebliebenen Ständen die Kämmererwürde verleihen.	
20. August 1791	155
Einfluss Frankreichs auf die belgischen Wirren. Die einzelnen Parteien.	
21. August 1791	158
Sehnsucht nach dem Kaiser. Nachrichten von Marie Antoinette. Plan der französischen Prinzen. Calonne im Einverständnisse mit Pitt und der Statthalterin von Holland.	
25. August 1791	159
Inauguration in Luxemburg. Auch diese Provinz ist von den französischen Ideen angekränkt. Die Vonckisten und die Royalisten.	
26. August 1791	161
Die Stadt Luxemburg ist Leopold treu.	
28. August 1791	—
Graf Artois. Die Regentschaft Monsieurs. Der Rath von Brabant.	
28. August 1791	162
Kaunitz sendet die Briefe Leopolds zu spät ab. Erbitterung der Aufständischen gegen Crumpipen. Limpens. Versayden. Die Erzherzogin hält sich von den Franzosen ferne. Erz- herzog Karl. Sein Charakter.	
1. September 1791	165
Der Kaiser gibt sich in Betreff der belgischen Angelegenheiten einer Täuschung hin. Gährung im Lande. Denkschrift Alberts. Die Kosten der Regierung. Crumpipen. Limpens. Del Plancq. Desertion. Graf Artois. Erzherzog Karl.	
6. September 1791	168
Glückwunsch anlässlich der Krönung Leopolds zum Könige von Böhmen. Plan der Aufständischen, das Land in Aufruhr zu bringen, falls der Kaiser Frankreich angreifen sollte.	
13. September 1791	169
Der Rath von Brabant. Erzherzog Karl.	

	Seite
14. September 1791	175
Ueber den Aufenthalt Leopolds in Dresden. Der Kurfürst und die Kurfürstin von Sachsen. Das Heiratsproject. Der König von Preussen. Graf Artois. Die Emigranten. Die Stände von Brabant. Der Rath von Brabant. Bericht der Statthalter an den Kaiser.	
18. September 1791	178
Schreiben der französischen Prinzen an Ludwig XVI. Veröffentlichung der Pillnitzer Declaration von Seite der Prinzen. Annahme der Verfassung. Leopold soll Lacy beauftragt haben, mit Hohenlohe einen Feldzugsplan auszuarbeiten.	
25. September 1791	180
Bevorstehende Ankunft Karls in Thorn. Artois. Katharina II. unterstützt die französischen Prinzen. Plan der Aufständischen.	
27. September 1791	181
Ludwigs XVI. Schreiben an die Statthalter, dass er die Verfassung angenommen habe. Erzherzog Karl. Die belgischen Wirren.	
28. September 1791	—
Freude über die Ankunft des Erzherzogs Karl. Der Rath von Brabant. Plan einer Vereinigung der Vonckisten mit den übrigen Unzufriedenen.	
1. October 1791	183
Plan einer Revolutionirung Belgiens. Die Vonckisten. Briefe aus Dresden und Berlin, Pillnitz betreffend.	
6. October 1791	185
Erzherzog Karl.	
6. October 1791	—
Ungeduld der Erzherzogin, dass in Betreff der belgischen Angelegenheiten die Entscheidungen des Kaisers noch immer ausständig sind. Verhalten der Statthalter gegenüber den Ständen. De Jonghe.	
8. October 1791	187
Erzherzog Karl. Die Stände von Brabant. Der Kaiser möge Strenge walten lassen.	
17. October 1791	189
Erzherzog Karl.	
18. October 1791	190
Die Stände von Brabant. Der Rath von Brabant schreitet gegen die Stände ein. Ankunft La Marek's in Brüssel.	
20. October 1791	192
Lüttich. Die Stände von Brabant. Die Nationalversammlung.	
20. October 1791	194
Die Erzherzogin lässt es kalt, dass sich die Prinzen über sie beklagen. Abbé Maury. Die Brüsseler Nuntiatur. Erzherzog Karl.	

	Seite
21. October 1791	195
Die Erzherzogin setzt sich für die Officiere ein, welche wegen der Uebergabe der Citadelle von Antwerpen gestraft worden waren. Candidaten für die Kämmererswürde. Erzherzog Karl.	
4. November 1791	196
Glückwunsch zur bevorstehenden Krönung Leopolds zum Könige von Ungarn. Brand im Ständehause; Verdacht, dass das Feuer gelegt wurde.	
9. November 1791	197
Grenzverletzungen. Die Stände von Brabant berufen sich auf die Convention vom Haag.	
13. November 1791	199
Ungeduld, dass der versprochene Courier noch immer nicht ein- getroffen ist. Die Stände. Die Prinzen. Erzherzog Karl.	
18. November 1791	200
Der Courier ist eingetroffen.	
20. November 1791	201
Erzherzog Karl.	
24. November 1791	—
Die Stände verlangen neuen Aufschub.	
26. November 1791	202
Unbotmässigkeit der Stände von Brabant; Erzherzog Karl dar- über entrüstet.	
29. November 1791	—
Officieller Bericht. Erzherzog Karl. Die Stände tragen ihren Protest gegen die Legalität des Rathes von Brabant in die Register ein, daraus er wieder getilgt wird. Die Subsidien. Der Rath von Brabant. Beziehungen, welche die Missgesinnten in Frankreich und Holland unterhalten. Böses Beispiel, das die Stände von Brabant geben.	
3. December 1791	206
Die Stände wollen eine Deputation nach Wien entsenden. Ver- halten der Statthalter.	
6. December 1791	208
Théroigne de Méricourt. Die Subsidienfrage. Die Erzherzogin schlägt Mansi zum Leiter der Lottoregie vor. Marquise Mansi. Erzherzog Karl.	
8. December 1791	210
Bürgschaft, die der Kaiser für eine Anleihe leisten will, welche die Prinzen aufnehmen wollen. Théroigne de Méricourt.	
11. December 1791	212
Verweigerung der Subsidien.	
19. December 1791	—
Die Rede Ludwigs XVI. vom 14. December. Bethune Charost und die Conföderirten.	

	Seite
22. December 1791	213
Glückwunsch anlässlich der Geburt einer Prinzessin. Die Opposition stützt sich auf Frankreich. Bethune Charost. Die Erzherzogin verlangt Completirung der Truppen. Einsendung eines geheimen Berichtes.	
24. December 1791	215
Die Stände und der Rath von Brabant. Mission Baillet's nach Wien. Alberts Bericht über die Angelegenheit des Rathes von Brabant. Bericht des Grafen Mercy, Frankreich betreffend. Paraphrase über die Vorstellungen der Stände vom 25. November und 10. December.	
30. December 1791	219
Schreiben des Kurfürsten von Trier an die Statthalter. Diese wollen davon nichts wissen, dass die belgischen Truppen dem Kurfürsten zu Hilfe kommen. Sie stützen sich auf ein Gutachten Bender's. Die Gährung im Lande ist im Steigen begriffen. Graf Mercy gegen die Entsendung belgischer Truppen.	
30. December 1791	222
Marie Antoinette. Die Reise Baillet's nach Wien. Nothwendigkeit, den Posten eines Nuntius wieder zu besetzen.	
30. December 1791	223
Der Rath und die Stände von Brabant. Wilhelmine von Oranien. England. Erzherzog Karl.	
1. Jänner 1792	225
Graf Baillet. Einfluss der französischen Revolution auf die belgischen Wirren. Desertion. Der Kurfürst von Trier.	
5. Jänner 1792	227
Der Kurfürst von Trier. Nothwendigkeit, dass die Truppen im Lande bleiben. Bericht Bender's.	
10. Jänner 1792	229
Marquis und Marquise Mansi.	
13. Jänner 1792	230
Berichte Mercy's und Metternich's. Die sogenannten Patrioten und die Partei der Demokraten; die „Amis du bien public“. Eine Vereinigung aller Parteien unwahrscheinlich. Hoffnung, dass die Verschiedenartigkeit in den Bestrebungen der Parteien der Sache des Kaisers zu Gute kommen könne. Der Kurfürst von Trier. Die Emigranten. Schreiben Alberts an den Kurfürsten von Trier vom 12. Jänner. Die belgischen Truppen sollen gegen Frankreich nicht verwendet werden. Bericht des Grafen Mercy an Kaunitz vom 14. Jänner.	
14. Jänner 1792	235
Vorschlag, dem Grafen Maldeghem den Posten eines Oberstjägermeisters zu übertragen, der durch den Tod des Prinzen Grimberghe frei geworden ist. Warnsdorf aber soll zum Obersthofmeister Karls ernannt werden.	

	Seite
26. Jänner 1792	237
Kriegsgerüchte. Für den Fall, als der Krieg ausbrechen soll, möge der Kaiser gestatten, dass sich Karl dem Herzog Albert anschliesse.	
(Herzog Albert an Leopold II.) 26. Jänner 1792	—
Hoffnungen, welche die verschiedenen Parteien in einen Krieg setzen. Vorschläge Alberts. Stand der französischen Truppen, die an der belgischen Grenze aufgestellt sind. Die kaiserlichen Truppen in Belgien und Lüttich.	
7. Februar 1792	241
La Valette. Hartnäckigkeit der Stände von Brabant.	
(Herzog Albert an Leopold II.) 8. Februar 1792	242
Resultat der Brüsseler Militärconferenzen. Stärke der in Belgien stehenden kaiserlichen Armee. Bender. Brown. Stimmung im Lande. Baillet. La Valette.	
12. Februar 1792	245
Fersen. Breteuil. Marie Antoinette.	
14. Februar 1792	246
Die Depeschen des Staatskanzlers an Mercy. Ein Angriff von Seite Frankreichs scheint gewiss. Freude über die getroffenen Massregeln. Russland. Kriegsstimmung in Frankreich. Ludwig XVI. und Marie Antoinette. England. Sendung Talleyrand's nach London. Umtriebe Hollands während des belgischen Aufstandes. Stimmung im Lande. Baillet. La Valette. Fersen.	
16. Februar 1792	252
Baillet. Freude über die Zufriedenheit des Kaisers. Stimmung im Lande. In Betreff Frankreichs muss man auf Alles gefasst sein. Kriegsbereitschaft. Die französische Grenzarmee. Beglaubigung eines französischen Gesandten am Hofe zu Brüssel. Krankheit des Grafen Mercy. Geheime Briefe für Marie Antoinette. La Marck.	
(Leopold II. an Marie Christine.) 18. Februar 1792	255
Weisung an Mercy. Vorkehrungen, die Leopold getroffen hat; sein Schreiben an den Kurfürsten von Köln vom 18. Februar. Vorderösterreich und Belgien in erster Linie einem Angriffe Frankreichs ausgesetzt. Completirung der belgischen Armee. England. Unbegreifliches Verhalten der Königin von Frankreich. Brown Nachfolger Bender's. Zufriedenheit mit der belgischen Regierung. Baillet. La Valette. Haeften.	
21. Februar 1792	258
La Valette. Schreiben der Erzherzogin an ihn, sie nicht mehr zu belästigen.	
25. Februar 1792	259
Postverspätung. Grosse Kälte. Kriegsgefahr. Erzherzog Karl.	
27. Februar 1792	260
Depeschen an Metternich und Mercy vom 19. Februar. La Valette.	

	Seite
28. Februar 1792	260
Die belgischen Angelegenheiten. Desertionen. Die Oppositionellen wollen den Krieg. Die Emigranten.	
28. Februar 1792	263
Der Brief Leopolds vom 18. Februar. Günstige Stimmung Englands. Der König von Preussen. Nothwendigkeit, noch Truppen nach Belgien zu schicken. Belgien einem französischen Angriffe eher ausgesetzt als Vorderösterreich. Die Armee Luckner's. Die wallonischen Regimente. Baillet. La Valette. Von den Ständen keine Nachgiebigkeit zu erwarten. Die Mächte wollen, dass der Kaiser allein handle. Marie Antoinette. Die Weisung an Blumendorf vom 17. Februar 1792. Bender. Brown. Graf Mercy. Erzherzog Karl.	
1. März 1792	269
Gerüchte, die Haefen in Betreff der Erzherzogin ausgestreut hat. Freude Alberts, dass sein Regiment nach Belgien kommen soll. Bethune Charost.	
3. März 1792	270
Verhalten der Erzherzogin gegenüber Fersen und den Franzosen. Grimm. Simolin. Talleyrand. Breteuil.	
3. März 1792	271
Freude, dass die belgischen Truppen ergänzt werden sollen. Frankreich. Bewegungen an der Grenze. Desertionen.	
7. März 1792	274
Bericht des Grafen Mercy an Kaunitz vom selben Tage; Eindruck, den die kaiserliche Office hervorgebracht hat. Französische Rüstungen. Bethune Charost. Die Emigranten.	

Anhang und Anmerkungen	276
Index	352
Literaturangabe	359

1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

Bonne, le 3 Mars 1790.

Nous avons reçu, mon très cher frère, par le courrier arrivé de Florence les lettres et ordres que vous avez daigné nous envoyer en cette occasion.¹ Les bontés et la confiance que vous avez daigné nous y témoigner sont pour nous d'un prix inestimable et nous ne saurions trouver des termes capables de vous l'exprimer ainsi que nous le désirerions. Mais si d'un côté nous en sommes pénétrés de la plus vive reconnaissance, nous ne pouvons que sentir d'un autre toute la crainte de ne pas pouvoir justifier peut-être en tous points cette confiance et reconnaître surtout les difficultés qui se présentent pour nous dans ce moment. Nous nous trouvons en effet ici seuls, sans le secours et le conseil d'aucun ministre ou autre personne instruite en aucune façon des affaires et du gouvernement des Pays-Bas. L'ordre absolu de feu l'empereur de quitter le pays et qui n'a pas été suivi par aucun autre, d'après lequel nous aurions dû nous mêler des affaires, et l'éloignement dans lequel nous avons cru devoir nous tenir jusqu'ici de toute connexion avec la Jointe établie à Trèves, nous a engagés à rester dans cet asile que mon frère nous a accordé, sans avoir avec nous qu'un seul secrétaire particulier qui ignore aussi bien que nous jusqu'à la forme dont il faut adresser les lettres d'office.

Le comte Cobenzl, chargé de tous les plein-pouvoirs de l'empereur, n'a pas cru non-obstant nos pressantes requisitions pouvoir se rendre ici et s'éloigner de Luxembourg où il dirige toutes les opérations, tant celles qui sont relatives à l'administration interne de cette province, que celles qui regardent son maintien contre les attaques des insurgents et l'approvisionnement des troupes et de la place.

Les circonstances existantes jusqu'ici et celles de notre retraite ici, nous ayant portés avec cela (par les raisons que je vous ai déjà détaillées dans plusieurs de mes précédentes) à lui

témoigner: que nous désirions être considérés, relativement aux affaires, comme absents, l'étant effectivement des Pays-Bas, il s'en est suivi que nous ne sommes informés de ce qu'il a disposé ou dispose encore dans cette province, ou des démarches qu'il a faites à l'égard des autres, que parce qu'il a l'attention de nous écrire de temps en temps sur quelques objets et que nous ne le sommes que bien tard ou point du tout sur d'autres.

Vous concevez, cher frère, de l'inconvénient qui doit en résulter, si dans ce moment, et sans l'avoir entendu ni nous être consultés préalablement avec lui sur la manière de traiter les affaires dirigées par lui et par la Jointe qui d'après vos ordres viendrait aussi à cesser, il devrait partir tout de suite pour Vienne. Vous concevez aussi que cet inconvénient serait d'autant plus grand pour nous, que nous n'avons personne actuellement que nous puissions appeler à nous aider de ses conseils, sans risquer, ou que ce soit quelqu'un, qui n'osât risquer de prendre sur lui de venir près de nous, ou quelqu'un, pour lequel la nation, ou ceux qui y ont à présent voix en chapitre, ne portent une défiance ou haine nuisible au bien des affaires. Du nombre de ces derniers est le digne et honnête Crumpipen,^a qui sans contre-dit est plus au fait que qui que ce soit des affaires du pays, mais qui, ayant toujours manifesté des principes trop zélés pour les intentions royales, est tombé par là dans un discrédit vis-à-vis du pays qui rendrait infructueux l'effet des lumières et conseils que nous retirerions d'ailleurs de lui, et quant aux premiers, en tête desquels je mets Mr. Cornet de Grez,^b ils sont ou employés par les Etats mêmes et par conséquent tout-à-fait dépendants d'eux, ou dans une telle crainte du danger auquel ils s'exposeraient par une liaison quelconque avec nous, que jusqu'à celui-là même, ci-dessus nommé, il n'y en a pas un seul qui ose seulement nous écrire, et que ce n'est que par des voies très indirectes, détournées et très tardives et lentes qu'ils nous font parvenir des avis sur quelques points qui leur paraissent les plus essentiels. Nous ne savons pas d'ailleurs, quelles sont les dispositions de Cornet même, dont les protestations d'attachement particulier envers vous nous ont paru toujours indépendantes des sentiments qu'il

^a Der jüngere Bruder des Kanzlers von Brabant.

^b Belgischer Finanzrath.

pourrait avoir à l'égard de notre maison. Nous ne savons pas, s'il n'a pas peut-être adopté le principe que les Pays-Bas en fussent être indépendants. Nous ne savons pas non plus, en combien Cornet peut avoir encore du crédit et de l'influence sur les esprits de ce pays. Les nouvelles particulières que nous recevons portent qu'il a eu le plus grand succès dans la Flandre tandis qu'il n'a pas trouvé généralement les mêmes dispositions en Brabant, même il en est retourné pour Douai, et que surtout parmi ceux qui forment le congrès dans lequel réside proprement jusqu'ici le pouvoir suprême, il n'a pas rencontré des sentiments et principes conformes aux siens. Au reste, ce qui nous met encore dans un plus grand embarras, et ce qui doit rendre la besogne extrêmement difficile à quiconque et dans le cas où nous sommes, c'est l'ignorance forcée dans laquelle nous nous trouvons du véritable état dans lequel les choses se trouvent à présent dans ce pays, et la confusion qui semble y régner plus que jamais dans les affaires. Il n'est pas douteux en effet que si la désunion n'y est pas venue encore à un éclat, il n'y en existe pas moins une très réelle dans les esprits et que ce que l'on nomme le parti démocratique doit être fort animé contre les Etats qu'ils traitent d'aristocrates et despotes.

Mais si cette désunion fait tort au pays, je n'oserais vous flatter de l'idée qu'elle donne quelque avantage à votre cause, l'un et l'autre parti paraissant toujours également animé contre notre maison et se réunir décidément sur la résolution de rester un Etat absolument indépendant de la Monarchie Autrichienne.

Nous allons expédier en attendant sans délai les lettres par lesquelles nous communiquons aux Etats des différentes provinces les intentions que vous avez manifestées dans la déclaration que vous avez bien voulu nous envoyer.² Ce n'est pas cependant sans avoir préalablement et longuement délibéré réitérativement avec l'électeur notre frère, tant sur le fond que sur les formes de la chose, que nous nous sommes déterminés à ne pas attendre à cet effet d'autres ordres ultérieurs de votre part et à les expédier dans la forme que vous trouverez ci-jointe en copie; vos ordres de les envoyer et publier d'abord dans le moment où l'empereur viendrait à mourir, étant trop réitérés dans vos lettres, pour que nous ayons osé prendre sur nous de le différer jusqu'à ce que nous ayons reçu de vous les plein-pouvoirs que vous marquez vouloir nous envoyer après

votre arrivée à Vienne; c'est donc en partie par cette dernière considération que nous avons cru devoir le faire, moyennant des lettres particulières dépourvues de toutes les courtoisies et formalités usitées en d'autres occasions. Il ne saurait tirer à aucune conséquence que nous avons appris qu'une des raisons pour laquelle les Etats n'ont point répondu du tout aux lettres que le comte Cobenzl nous avait portés à leur écrire passé quelque temps, était que nous nous y étions exprimés vis-à-vis d'eux dans les mêmes termes dont nous nous servions à leur égard comme gouverneurs généraux pour l'empereur lorsqu'il reconnaissait ses sujets.

Mais ce ne sont pas ces formes qui ont fait l'objet principal de nos délibérations; c'est le fond de la chose même et les termes de la déclaration si admirable dans les principes qu'elle renferme. J'avoue, cher frère, que nous avons hésité quelque temps, si nous ne devions pas l'envoyer mot pour mot, telle qu'elle était sans nous arrêter aux explications qui pouvaient être tirées de quelques passages y contenus, et aux conséquences qu'ils pourraient entraîner; mais comme dans votre chère lettre vous dites : **Je me flatte qu'avec ces moyens ou tous ceux que vous trouveriez les meilleurs la Monarchie pourra conserver les Pays-Bas**, la chose nous a paru trop grave, et les conséquences trop dangereuses, pour que, tous de concert, nous ne nous soyons cru obligés de changer en un couple d'articles la tournure des phrases ou d'y omettre quelques mots sans altérer par là en rien le sens de ce que vous vouliez y exprimer. Un de ceux, où cela nous a paru absolument indispensable, est celui où vous dites qu'en vertu de la Joyeuse Entrée, le souverain est déchu de la souveraineté dès qu'il n'observe pas le contrat solennellement juré à son avènement au trône et qu'en conséquence les Etats et peuples ont usé de leurs droits lorsqu'ils ont repris leur autorité. Ces passages méritaient une double considération. La première, c'est que les termes de la Joyeuse Entrée contiennent à la vérité des expressions par lesquelles les souverains délient leurs sujets dans ce cas de l'obéissance à leur due; d'ailleurs ils se reconnaissent privés du droit d'exercer la souveraineté sur eux (expressions dont le sens est en quelque façon synonyme avec le vôtre), mais qu'il n'y est dit nulle part en termes positifs qu'il est déchu de la souveraineté, chose qui n'a même

pas été généralement reconnue encore même dans le pays. La seconde considération est, qu'en déclarant : que les États et peuples ont usé de leur droit lorsqu'ils ont repris l'autorité, ce serait reconnaître que non seulement ils ont bien fait en s'érigeant de leur chef en république souveraine et indépendante et en contractant des engagements avec des Puissances Étrangères, contraires même à vos droits, et en forçant par la voie des armes les provinces qui ne s'étaient pas déclarées encore à accéder à l'union, mais même en faisant ouvertement la guerre aux troupes de leurs anciens souverains (actuellement les vôtres) dans la province restée fidèle à ce souverain et à votre maison, toutes choses qu'ils font et continuent de faire depuis qu'ils ont pris l'autorité ! Et ce n'est pas la seule conséquence qu'on tirerait de cet article qui pourrait en entraîner un bien plus essentiel encore, celle : que les États, qui jusqu'ici ne sont pas reconnus comme souverains et indépendants par aucune Puissance, même point par celles qui ont le plus contribué et pris le plus de part à la révolution, pourront vouloir regarder cela comme une reconnaissance que vous en feriez vous-même et s'en prévaloir vis-à-vis de ces mêmes Puissances pour s'affermir dans l'exécution de leurs projets et consommer d'autant mieux par là leur ouvrage.

Nous avons donc jugé qu'en recourant aux propres termes de la Joyeuse Entrée, nous éviterions cet inconvénient et remplirions également votre but, et c'est en conséquence de cela que nous nous sommes bornés à dire dans la première partie de cet article : il sait fort bien que : par la Joyeuse Entrée le souverain a déclaré que ses sujets ne seraient tenus de lui être obéissants en aucune chose qu'il pourrait requérir d'eux, dès qu'il n'observe pas le contrat solennellement juré à son avènement au trône ; c'est en conséquence de cela aussi que nous avons omis la phrase qui suit, jusque exclusivement au mot d'autorité, et c'est de même aussi enfin que nous avons tiré de la Joyeuse Entrée et ajouté à la fin de cet article, où il parle du successeur, les mots : qui vient de redresser et réparer ces infractions et en désister entièrement, la déclaration contenue dans ce passage étant principalement une de celles qui, en vertu de la constitution même, ôte aux sujets des Pays-Bas tout droit et tout prétexte plausible par lequel ils voudraient justifier le refus de revenir à vous.

Un autre article qui nous a paru exiger une attention non moins sérieuse est celui où vous dites que les régiments existant présentement aux Pays-Bas devront être entièrement dissous et reformés et les officiers changés, la publication de celui-là pouvant vous faire perdre tout d'un coup la province et forteresse de Luxembourg que ces troupes ont maintenue jusqu'ici et que dans une autre lettre vous témoignez être tant intéressé de conserver. Il faut considérer, en effet, que les restes de ces régiments qui, y comprise la garnison de la place, formeront pourtant encore environ 10 mille hommes, ont défendu et soutenu cette province avec la plus grande valeur et résolution contre les efforts et les attaques des insurgents nombreux qui ont cherché à les déloger, et que malgré l'état déplorable, dans lequel ils étaient réduits par le manque de chemises, souliers et de tout ce qu'il faut surtout pour une campagne d'hiver, ont résisté aux tentations que ceux-là n'ont pas épargnées pour les attirer dans leur parti tant en promesses qu'en argent. Que rien n'abat davantage l'officier et le soldat que l'idée d'une dissolution et réforme; que beaucoup de bons officiers de ces troupes sont étrangers; qu'il s'y trouve même un régiment allemand; et que, si l'annonce d'une résolution pareille devenait manifeste, tandis que les Etats des Pays-Bas persisteraient à vouloir rester indépendants de votre domination, la désertion et déroute qu'elle causerait vraisemblablement dans ces troupes leur donnerait les armes en main pour s'emparer de cette province, si attachée jusqu'ici à votre maison, et qu'il vous intéresse de garder, à moins de vouloir renoncer pour jamais aux Pays-Bas. Cela pourrait même vous faire du tort là dehors et décourager l'armée entière.

Nous avons donc jugé indispensable d'omettre tout cet article, et cela d'autant plus qu'en l'omettant nous ne remplissons pas moins pour cela le but que vous vous proposez, puisque ce, que vous déclarez dans le suivant, implique déjà tacitement, mais sans l'articuler la réforme exprimée dans celui que nous avons supprimé. Nous avons même hésité, si nous ne devions pas par les mêmes considérations modifier encore le second, et nous étions sur le point de nous y déterminer, si la réflexion que nous pourrions nous écarter trop par là de vos intentions et principes que vous manifestez trop clairement et positivement sur ce sujet, ne nous en avait détournés. Tels

sont les deux points réels sur lesquels nous nous sommes crus en devoir de porter quelques changements notables à votre déclaration. J'ajouterai encore celui du dernier article après le mot de liberté. Nous avons omis les mots : pour laquelle ils ont témoigné un si respectable courage et fermeté, cette phrase pouvant être interprétée comme une approbation formelle de la révolte du pays et de tout ce qui l'accompagne.

Tous les autres petits changements ne consistent que dans des objets de style qui importent aucune altération quelconque au sens de la chose, et auxquels nous ne nous serions pas même déterminés, si nous ne connaissions l'esprit des gens avec lesquels nous avons à faire et leur propension à trouver du louche et du compliqué et volontairement indéterminé dans les mots et les phrases qui en soi-même sont les plus clairs et les plus simples.

Nous sommes bien loin de nous persuader que les Etats et leurs avocats qui les conduisent présentement, si portés à épilucher chaque parole et à épiloguer sur chaque phrase, ne trouvent pas matière à le faire encore sur le mémoire que nous leur envoyons; et c'est pour cela que nous avons délibéré beaucoup, si nous ne devons pas attendre à l'expédier que nous ayons reçu votre réponse et décision sur nos remarques, ou que du moins nous ayons pu consulter le comte Cobenzl sur cet objet; mais votre ordre de l'envoyer d'abord était trop positif et trop réitéré, et l'effet qu'aurait pu faire dans le pays, si on aurait remarqué que nous l'avions retenu trop longtemps, n'aurait pu qu'être mauvais. Si donc nous avons manqué, ce n'est du moins pas faute de zèle ou manque de mûre délibération, et nous osons nous flatter que cette considération fera notre meilleure apologie à cet égard.

Il serait au reste bien hardi et inconséquent à nous, si nous voulions nous promettre un succès prompt et assuré de cette démarche vis-à-vis de têtes échauffées et exaltées. S'il reste, à la vérité, aux Etats des Pays-Bas une ombre encore de sentiment et bon sens, ils devraient à coup sûr, après une telle déclaration comme la vôtre, tomber tous à vos pieds, et on ne saurait s'empêcher de reconnaître et de dire que, s'ils ne regardent pas un souverain capable de penser et d'écrire comme vous, cher frère, comme un ange tutélaire et comme le

don le plus précieux que le ciel puisse leur offrir, ils méritent tous son courroux, et tout intérêt et pitié doit cesser pour eux.

Néanmoins je tremble que l'esprit de vertige qui a saisi une partie des esprits dans ce pays n'aille au point de les empêcher de voir leur vrai bien, et que les engagements qui peuvent avoir été pris déjà vis-à-vis de quelques Puissances et nommément, à ce qu'on dit, avec le roi de Prusse et la princesse d'Orange, que le goût de dominer, enfin, dont ceux qui se sont emparés de l'autorité, sont épris, n'empêchent que ce bien ne se fasse et ne les rende sourds et aveugles sur les véritables intérêts de la nation, et je ne puis que rester convaincue que c'est de la manière dont on s'arrangera sur les intérêts politiques des Etats et cours intéressés présentement plus particulièrement dans les affaires générales de l'Europe, que dépendra forcément la décision de celle-ci. Je vous envoie en attendant ici quelques rapports particuliers et secrets qui nous sont parvenus, mais dont nous ne garantissons pas absolument l'authenticité.³

Vous jugerez par tout ce que je vous ai marqué dans la présente, de l'embarras de notre position actuelle, et combien elle deviendrait plus pénible encore, si le comte Cobenzl devait se rendre tout de suite à Vienne avant qu'il nous ait été possible de concerter tout ce qui serait à arranger relativement aux affaires dont il est chargé et dont nous ignorons non seulement les détails, mais en partie les objets.

Je ne puis m'empêcher au reste de vous prévenir ici que, quoique la suspension et cessation de la Jointe de Trèves se fera dès que nous aurons parlé là dessus avec le comte Cobenzl, nous serons nécessités cependant peut-être de devoir employer et consulter l'un ou l'autre de ceux qui s'y trouvent actuellement, et que nous ne pouvons même guères nous passer de Mr. de Crumpipen dans le cas où Cornet de Grez se refuserait à venir nous joindre.

Je ne puis enfin me dispenser de vous recommander particulièrement en vos bontés cet estimable Crumpipen, lequel ne s'est rendu odieux à un parti de la nation dans ces derniers temps après en avoir toujours été estimé et considéré, que pour avoir suivi par un excès de zèle pour la cause du souverain des principes qu'il croyait justes. Son propre désintéres-

sement comme aussi celui de son père,^a qui avait la même charge, fait qu'il n'a rien que ce qu'il a de son service, auquel il a sacrifié sa santé, sa fortune à faire, enfin toute son existence. Je connais trop votre façon de penser, cher frère, pour ne pas me persuader que vous songerez à lui, ainsi qu'aux autres membres de gouvernement qui par cette suppression viendraient à perdre leurs emplois, et que vous nous accorderez la permission et nous autoriserez à les rassurer sur leur sort.

P. S. Comme jusqu'ici dans tout ce qui était affaire des Pays-Bas, les gouverneurs généraux étaient en relation avec le prince Kaunitz, et que nous sommes bien éloignés de vouloir nous soustraire à cela, d'autant plus que vous savez, cher frère, que j'ai des sujets qui me sont personnels pour avoir des égards et de la reconnaissance pour le prince Kaunitz, nous n'avons pas voulu par la ci-jointe manquer à lui communiquer votre mémoire, et ce que nous avons fait pour remplir et exécuter vos ordres, d'autant plus que l'ayant dû envoyer tout de suite au comte de Cobenzl pour que nous ne nous croisions pas avec lui dans nos démarches. Je suis sûr qu'il en instruira tout de suite la chancellerie, mais j'ose vous prévenir, cher frère, que ni au prince Kaunitz, ni au comte Cobenzl nous n'avons fait mention des changements que nous avons osé faire à la minute originale de votre mémoire, puis qu'il serait de la plus mauvaise conséquence pour les affaires dans les Pays-Bas que cela transpirât jamais le moins du monde. J'ose vous enclorre le paquet au prince Kaunitz, pour que, si vous approuvez les motifs qui nous l'ont fait écrire, vous daigniez l'envoyer à la chancellerie.⁴

J'ose pareillement joindre la copie du mémoire comme nous l'avons expédié aux Etats ce soir et la copie du vôtre, ayant sous-ligné les passages changés, attendant avec une inquiétude et désirant vivement que nous ayons mérité votre approbation.

^a Er war Staats- und Kriegssecretär.

Ce 10 Mars 1790.⁵

Si nous avons pu nous flatter en quelque façon, cher frère, que le mémoire qu'en conséquence de vos ordres nous avons envoyé aux Pays-Bas, pût faire d'abord un effet d'après lequel nous eussions pu vous mettre bientôt à même de juger avec quelque fondement de la tournure qu'il ferait prendre aux affaires, nous aurions retenu encore Giorgio pour le charger des rapports et informations que nous aurions été alors dans le cas de vous donner sur ce sujet; mais la chose paraissant devoir traîner visiblement assez longtemps encore avant de prendre une face décisive, nous avons cru ne devoir différer d'autant moins son retour que nous pouvons en tout cas vous envoyer un autre courrier encore, si les affaires se développaient plus tôt que nous le pensons.

Je prends donc la liberté de vous envoyer par celui-ci plusieurs copies de lettres que nous avons reçues ces jours-ci; l'une est d'un secrétaire d'économie que nous avons laissé à Bruxelles et qui est la seule personne qui a osé nous écrire régulièrement; l'autre est d'un secrétaire de l'ancien gouvernement, attaché au soi-disant bureau des gouverneurs, qui ne nous écrit que de temps en temps et cela en blanc. La troisième est celle d'un cavalier passé ici il y a 15 jours, qui nous est fort attaché et auquel nous avons confié une lettre pour Cornet de Grez, la réponse duquel fait le sujet de la 4^{ème} copie. Celle-là et la troisième sont les plus intéressantes, quoique la lettre écrite par mon cher mari en cette occasion a été écrite avant l'arrivée de la nouvelle de la mort de l'empereur.⁶

Mon mari lui avait demandé alors conseil sur ce qu'il croyait qu'il y aurait à faire dans le cas de cette mort. Il lui avait mandé qu'en cette occasion nous supposions que vous nous ordonneriez de donner une déclaration à la nation et que dans celle-ci vous éviteriez probablement tout ce qui d'un côté pourrait être interprété comme une reconnaissance de l'indépendance des États; mais que nous supposions que vous y ménageriez d'un autre côté les termes de façon à ne pas y avoir l'air de vouloir déployer vis-à-vis d'eux l'exercice de votre souveraineté. Il y avait marqué de plus que, quoique l'embarras de savoir comment, par qui et sous quelle forme cette déclaration pourrait être envoyée pour faire effet, nous engageait de

le prier à nous dire son sentiment là-dessus; cela n'empêchait pas que, si nous recevions quelque ordre positif à cet égard, nous l'expédierons dans la forme qui nous sera prescrite; il l'avait prié enfin de nous exposer clairement et en détail la position où il avait trouvé les affaires de ce pays-là et sa manière de les envisager, ainsi que la disposition où il y avait laissé les esprits sur votre sujet, et l'espoir ou la crainte que nous pourrions nous former à cet égard. Et comme nous avons eu motif de soupçonner que lui, Cornet, avait reçu aussi depuis quelque temps des impressions défavorables sur votre sujet, nous avons pris sur nous de charger celui qui lui a remis la lettre de mon mari, de lui faire voir la profession de foi en matière de religion et politique que vous nous avez faite dans une de vos lettres de l'année passée, et par laquelle il trouverait des armes à opposer aux calomnies qui avaient été répandues dans le pays contre vos principes.⁷

C'est donc à cette lettre antérieure et nouvelle que nous lui avons écrite depuis l'arrivée de votre courrier, que celle que vous trouverez ici en copie sert de réponse. Vous la trouverez à tous égards bien peu satisfaisante; mais nous croyons qu'elle ne laissera pas toutefois de vous donner quelque lumière sur le véritable état des choses dans ce pays-là, quand même quelques-uns des raisonnements politiques qui s'y trouvent devraient être en partie taxés de rêveries.

Ce qui m'y fait le plus de peine c'est que je le crois décidé à ne pas se laisser employer aux vues que nous nous proposons en nous adressant à lui; et que je dois inférer de là, qu'à moins que sur votre mémoire il ne voie évidemment un changement décidé dans la disposition des esprits, il se refusera absolument de se rendre chez nous et à nous aider du moins ouvertement par son travail et conseil.

Cette disposition paraît être en effet jusqu'ici tout-à-fait contraire à notre espoir; et quoique les menées de ceux qui tiennent aux partis de l'une ou de l'autre cour étrangère et nommément de celui de la princesse d'Orange ne paraissent pas avoir gagné encore le dessus au point de faire pencher la balance en leur faveur, il semble du moins indubitable que la généralité de la nation est décidée pour le parti de se former en république indépendante et surtout à rester tout-à-fait détachée de la Monarchie Autrichienne.

Vous voyez ce qu'on pense des principes des souverains de cette monarchie et de leur ministère; et je craindrais bien moins, si l'animosité n'était fondée que sur le mécontentement que feu l'empereur s'était attiré de ce pays, mais j'ai tout lieu de croire que comme le gouvernement à sa sortie de Bruxelles y a abandonné toutes ses archives, on y aura trouvé dans les correspondances des ministres successifs non seulement tout plein de pièces qui prouvent que le système suivi de la cour était de gagner toujours de plus en plus une autorité plus absolue dans ce pays, mais aussi tous les projets de négociations qui ont été faites, soit pour le troquer en entier ou en partie, soit pour en aliéner des morceaux d'après ce que l'avantage du reste de la Monarchie ou les vues particulières de ses souverains faisait juger convenable au cabinet de Vienne, et je pense que ces découvertes, jointes à l'idée qu'on s'est imprimée à cette heure dans le pays, que sa dépendance de cette monarchie lui serait toujours nuisible, parce qu'elle l'exposerait aux évènements malheureux que peuvent entraîner des guerres étrangères à ses intérêts auxquels cette monarchie serait exposée, seront les obstacles qui s'opposeront le plus fortement à la réussite de tous les mouvements qu'on pourra se donner pour les ramener à vous.

L'obstacle qui vous regarde directement et dont non seulement il est fait mention dans la lettre de Mr. Cornet, mais dans d'autres aussi que nous avons reçues de Bruxelles n'est pas indifférent non plus.

Je vous ai déjà marqué, s'il vous en souvient en citron ce mois de Septembre 1789 que le comte Trauttmansdorff m'avait fait voir un extrait d'une lettre que vous deviez avoir écrite à l'empereur dans laquelle vous lui faisiez comprendre et approuviez la conduite du dit ministre.⁸ Celui-ci ajouta que c'était le secrétaire Anthon^a qui lui faisait cette communication par ordre de Sa Majesté même.

La connaissance de cette lettre paraît être répandue à présent, et d'après ce qu'une dame m'écrit de Bruxelles, il doit exister parmi ces papiers abandonnés du comte Trauttmansdorff un billet de sa main sans adresse (mais qu'on a

^a Geheimer Hofsecretär beim Oberstkämmererstab.

grand soin de ne pas imprimer, parce qu'il détruirait le mauvais effet de l'autre) par lequel il dit à quelqu'un, qu'il était de la plus grande importance pour le service du maître (alors vivant) de répondre et persuader chacun que son successeur était absolument dans les mêmes principes.

Vous devez savoir, cher frère, si jamais il vous est arrivé d'écrire quelque chose à feu l'empereur qui marquât une approbation ou une louange de la conduite de Trauttmansdorff; ou si, ayant écrit quelque chose de pareil, cela n'a pas été peut-être en 1787 ou 1788 après l'Assemblée des Etats tenue l'hiver de la première où les choses paraissaient avoir pris une tournure favorable pour la tranquillité du pays, ce qui même alors occasionna notre retour de Vienne; je me souviens parfaitement que dans cet extrait que le comte de Trauttmansdorff m'a montré à la hâte sans vouloir me le laisser en main, il y avait une expression de félicitation que, malgré l'opiniâtreté du clergé, il avait trouvé les moyens de le vaincre.

La chose me paraît d'une trop grande conséquence pour que je vous l'eusse pu taire, remettant à votre jugement s'il ne conviendrait pas de faire un examen formel de toutes ces manigances pour vous mettre au fait, si c'est entre Trauttmansdorff et Anthon seul, ou si c'est par ordre de l'empereur qu'elle a eu lieu, et pour pouvoir vous décider d'autant mieux sur la démarche qu'il y aurait à faire pour en détruire le mauvais effet si cela se répand dans le public.

Une attention qu'il sera indispensable, je pense, de ne pas négliger en attendant paraît être celle : qu'en nous envoyant nos plein-pouvoirs, vous les accompagniez d'une lettre aux Etats du pays ainsi que vous voyez dans le n^o 2, que quelqu'un nous le fait suggérer de Bruxelles. Le point difficile sera celui d'arranger cette lettre de manière à ce qu'elle réponde d'un côté à votre dignité et à ce que d'un autre elle soit acceptée par les Etats qui refuseront certainement de l'ouvrir, si elle était écrite dans le style ordinaire dans lequel le souverain de ce pays parlait à ses sujets. Je dois y ajouter encore la remarque que comme dans le bouleversement total qui existe asteur dans ces pays, il paraît qu'il y règne en plusieurs parties, et surtout en Brabant, un mécontentement assez public de leurs Etats et une tendance à ne pas les reconnaître comme constitués légalement par la nation pour décider souverainement de

ses volontés et intérêts; il ne serait peut-être pas mal-à-propos dans cette dépêche qu'on adresserait aux Etats d'y ajouter ces mots : et la nation.

Il est peut-être superflu de remarquer au reste qu'il paraît convenir de mettre aussi une différence dans les expressions dont on se servira dans la province de Luxembourg restée fidèle jusqu'ici avec celles que l'on emploiera vis-à-vis des autres provinces. J'ose joindre ici n^o 5 la copie de la lettre écrite aux Etats de celle-là en leur communiquant le mémoire envoyé également aux autres. Nous l'avons cependant écrit dans le style d'une lettre particulière ainsi qu'aux autres Etats, et cela par la raison, que si nous y eussions mis de la différence à cet égard, cela aurait pu être interprété en quelque façon comme une reconnaissance de l'indépendance des autres à l'égard du gouvernement dont nous avons l'honneur d'être les chefs.⁹

Vous verrez sans doute par le rapport qui vous sera soumis à Vienne tout ce que ce ministre a fait pour remettre les affaires de cette province dans le moment de la plus grande confusion et où elle était sur le point d'être perdue entièrement pour son souverain, et vous pouvez juger de là de son zèle et des soins infatigables qu'il a mis pour remédier et prévenir tout ce qui pourrait en entraîner la perte certaine. Mon témoignage et mes recommandations sont superflus lorsque l'effet parle pour lui; mais je ne saurais cependant m'empêcher de manifester ici les sentiments que m'ont inspiré les qualités personnelles que j'ai toujours connues en lui, et en particulier le courage avec lequel il a osé dans les affaires des pays représenter la vérité à l'empereur même en lui opposant librement des principes contraires aux siens et qui, s'ils avaient été suivis aux Pays-Bas surtout, auraient conservé ces provinces à la Monarchie et éloigné les malheurs qui les ont accablés.

Il compte partir demain pour Vienne, et il n'a différé son départ jusqu'à ce moment que pour avoir le temps de nous mettre au fait des dispositions et opérations qu'il a faites jusqu'ici ainsi que des ordres sur lesquels il les avait fondées et de l'état où il laisse les choses.

Nous étions d'ailleurs dans la nécessité de demander ce retard pour le consulter sur l'objet de la suppression ordonnée par vous de la Jointe établie à Trèves et sur les moyens par lesquels on pourrait y substituer quelqu'autre commission ou

département qui pût y suppléer pour l'évacuation des affaires courantes de la province de Luxembourg, qui ne laissent pas que d'être assez nombreuses.

La chose présentait en effet d'autant plus d'obstacles que le travail que ces affaires exigent est très multiplié, et que les sujets à y fournir ne sont pas à trouver dans une circonstance où tous ceux de l'ancien gouvernement qui étaient plus ou moins désagréables à la nation, ne doivent point être employés, et que les autres sont employés ou retenus à Bruxelles et ailleurs ne peuvent ni oser se rendre ici à nos ordres.

Nous sommes donc convenus préalablement avec lui que nous établirions à Luxembourg même une commission provisionnelle destinée pour l'administration des affaires du gouvernement relatives à cette province, et qui serait présidée par le président du conseil souverain de Luxembourg Durieu et composée outre lui d'un conseiller du même conseil, du conseiller Limpens de l'ancien gouvernement, et de l'un ou l'autre secrétaire, ainsi que d'un certain nombre d'officiaux subalternes de l'ancienne Jointe.

La nécessité indispensable d'employer Mr. Limpens (qui d'ailleurs n'a jamais été fort odieux, à ce que nous sachions, à la nation) dans les affaires de finance et de domaines, nous a obligés de le laisser intérimalement à ce département dont aucun autre que lui ne pourrait se tirer. Et c'est aussi principalement pour ces affaires et ceux de comptabilité qu'on devra y conserver le nombre nécessaire des subalternes employés jusqu'ici dans cette partie.

Le point qui nous tient bien à cœur, c'est le sort des honnêtes gens qui par cette suppression viennent à tomber dans la réforme. J'ai déjà eu l'honneur de vous en faire mention dans une de mes dernières, et je dois en conscience le répéter encore ici: la justice et le devoir exige que je les recommande à votre attention et à vos généreuses bontés. Ils sont tous dans le cas de les réclamer de droit, soit parce qu'ils ont voué leurs années au service du souverain, et qu'ils ont rempli avec zèle des devoirs auxquels ils se sont cru tenus; soit parce que la révolution et l'odiosité que cela leur a attiré dans le pays, les met dans une position par laquelle ils se trouveraient sans cela réduits à la dernière misère, vu qu'ils n'osent plus espérer de pouvoir être employés dans leur patrie, pour laquelle cepen-

dant plusieurs d'entre eux ont osé exposer avec liberté leurs sentiments aux ministres qui y gouvernaient. Je dois surtout vous recommander particulièrement le digne et honnête Crum-pipen occupé depuis sa première jeunesse dans les emplois les plus pénibles et les plus importants du gouvernement; il les a toujours remplis avec zèle, avec une infatigabilité et une intégrité dont il y a peu de pareils, et il a sacrifié tout repos, agrément, et jusqu'à sa santé même, de manière à bien mériter que son sort dût être analogue à ses services. Il a perdu vis-à-vis de la nation dans ces derniers temps le crédit qu'il y avait autrefois, parce qu'on l'a cru trop attaché à soutenir et à étendre l'autorité souveraine. Mais s'il a agi d'après des maximes contraires à celles que la nation a adoptées, il ne l'a fait que parce qu'il croyait les siennes justes, et il est si loin d'avoir donné matière suffisante aux reproches qu'on lui fait à présent à cet égard dans le pays, qu'il a même été accusé par Mr. d'Alton vis-à-vis de l'empereur comme un homme tout dévoué aux principes patriotiques. Je crois au reste ne pouvoir donner des plus grandes preuves de son intégrité en tous points que celle de la privation absolue de toute fortune à laquelle il se trouve réduit, et j'ose par conséquent vous supplier très humblement de lui faire un sort correspondant à ses mérites, et qu'il ne fût pas dépourvu dans sa retraite de celui dont il jouit à présent.

Je me réserve enfin de vous soumettre au premier jour l'état de ce dont jouissent à présent tous ceux qui l'ont déjà été précédemment, et qui se trouvent par là dans le cas de ne pouvoir subsister sans vos bontés; je me crois obligée en vous les recommandant de ne pas vous cacher ici un avertissement qui nous a été donné passé quelque temps qui est : que quoique la nation désire le renvoi de ceux dont elle croit avoir des sujets fondés de mécontentement, elle n'en sera pas moins attentive cependant à voir, si vous aurez la générosité de ne pas les abandonner à leur mauvais sort.

Voilà une bien longue lettre. Hélas que n'est-elle meilleure ! Recevez-nous tous deux à vos pieds.

Ce 21 Mars 1790.

Ayant osé vous écrire, cher frère, par l'estafette de hier, j'ai peu de choses à vous dire. Aujourd'hui le rapport de différentes personnes de nos gens qui arrivent porte que le parti du congrès a gagné absolument la prépondérance sur le parti nommé démocrate; que ceux-ci qui ont les moines et prêtres à leur disposition trouvent moyen d'exciter la populace contre ceux qu'ils croient opposés à leur despotisme tyrannique; que même ils ont fait piller des maisons de leurs adversaires, ceux qui sont gens sages et qui, animés d'un véritable amour de la liberté et patrie, voulaient avec reconnaissance embrasser le parti présenté par vos bontés, sont persécutés, que même ils quittent Bruxelles. Entre ceux-ci est la maison Walckiers dite Nettine. Enfin ce fatal congrès et ses suppôts vendus sans faute à la princesse d'Orange inonde le pays de Prussiens, Hollandais et aventuriers de toutes espèces pour se procurer le secours des premiers sans compromettre le roi. Ils ont un moyen tout particulier. La désertion s'est mise par pelotons dans les troupes Prussiennes tenues à Liège. Les officiers même, à ce qu'on dit, aident et prouvent les moyens de cette désertion. Ils vont tous chez les patriotes où ils se reforment en bataillons. Par là ils ont dans le pays le secours des troupes Prussiennes comme auxiliaires sans qu'on puisse en attaquer le roi, tandis que les officiers se font payer pour chaque déserteur 100 fl. de la ville et pays de Liège. Au reste, il règne une telle anarchie qui rend impossible la voix de la raison. Bientôt néanmoins l'argent leur manquera, les espèces sont rares; les Messieurs à la tête ne songent qu'à eux et les leurs, et le peuple refuse même de payer les impôts ordinaires.

Entre temps, mon cher frère, nous vous conjurons encore de nous aider pour pouvoir soutenir la forteresse et la province de Luxembourg. Mon mari et moi, nous nous mettons à vos pieds, louant Dieu que vous êtes heureusement arrivé.

Ce 26 Mars 1790.

En relisant votre chère lettre, j'y vois que vous dites que vous êtes curieux de savoir quelle réponse les États et le cardinal¹⁰ donnera sur votre déclaration. Cela semblerait comme si

vous croyiez que nous l'eussions envoyée séparément au cardinal. Nous avons longtemps débattu ce qu'il y aurait à faire, si nous devions envoyer votre déclaration en même temps séparément au cardinal ou à d'autres chefs ou membres des Etats ou simplement, comme nous avons fait, aux Etats de chaque province, et nous avons conclu que comme vous vouliez qu'on n'agisse qu'ouvertement et les voies légales, il fallait se tenir à cette dernière voie et n'écrire qu'aux Etats, puisqu'on ne pouvait reconnaître ni le cardinal, ni le congrès assemblé comme séparé ou comme Puissance dans les Pays-Bas; puis d'ailleurs amicalement il n'y a rien à faire ni à attendre du cardinal. Son fanatisme échauffa son ambition et sa faible tête irritée par le passé se laisse conduire aveuglement par ceux qui l'entourent et sur lesquels rien jamais n'opérera leur intérêt personnel tant pécuniaire que pour la vanité, étant trop liés à se maintenir dans la position actuelle. Ainsi on aurait, en lui écrivant, seulement compromis la dignité du souverain et fourni matière au cardinal et son conseil de répondre d'une manière peu convenable et s'en faire un mérite, comme si par des voies détournées on eût cherché à les gagner et à faire goûter cette déclaration si propre à enchanter quiconque aurait du raisonnement et le vrai avantage du pays en vue, comme nous l'avons publié. On ne peut nous reprocher d'avoir employé des voies sourdes ou non légales, et toute la rage de Vandernoot et congrès a été enflammée de ce que nous ne lui avons pas donné de prise par là — sa rage qu'il a exhalée non seulement sur toute ma maison mais aussi sur ceux qui, assez sensés, sentaient tout le prix du bienfait que vous leur offriez.

— Ce 28 Mars 1790.

La poste qui part à midi, mon très cher frère, et les dévotions de la journée d'aujourd'hui ne nous permettent pas d'entrer en des grands détails d'une visite extraordinaire que nous avons hier soir. C'est d'un des principaux agents du parti démocratique. Soyez persuadé que nous nous sommes tenus dans la plus grande réserve, und haben uns in gar nichts eingelassen, mais tout ce qu'il nous a dit a donné bien matière à des réflexions. Mais j'avoue, pas trop satisfaisantes, car quoi

que je vois dans ce parti les personnes du pays que je crois les mieux pensantes, les plus attachées et enfin ceux sur lesquelles nous comptons le plus, nous voyons cependant que l'Assemblée Nationale de France travaille beaucoup et est l'âme de ce parti et cela m'inquiète.¹¹ Je vois qu'ils en ont à peu près les principes et que c'est sur l'appui de la France qu'ils fondent l'espoir de culbuter le parti aristocratique; qu'ils disent ne pouvoir revenir jamais, tant parce que leurs intérêts et gloriole y est trop intéressé de se maintenir à tout gouverner, que parce qu'ils craignent de devoir rendre compte des sommes immenses qu'ils ont dépensées. Il dit que leur parti a trouvé grande et généreuse votre déclaration, mais que de cette façon ils ne l'adopteraient jamais, puisqu'elle est trop aristocrate, accordant tout aux États et rien à la nation, et ces premiers n'étant déjà que trop despotiques; qu'il croit que Vandermersch aurait pu être gagné et détaché du parti dominant, surtout à la querelle qu'il a eue dernièrement avec Vandernoot.¹² Nous nous sommes toujours bornés à dire que vos intentions étaient d'épuiser tous les moyens de douceur pour ramener ces pays vers vous; que nous les conjurons que leur trop de zèle ne les entraînent pas dans des pas qui occasionneraient ou une guerre réelle et ouverte avec les Puissances liées entre elles ou une reconnaissance formelle de ces mêmes Puissances de l'indépendance des provinces Belges, choses que jusqu'ici ils n'ont pu encore obtenir d'aucune des dites cours.

J'espère que vous approuverez notre conduite, mais nous n'avons pu nous refuser à l'écouter.

Je vous présente, en vous embrassant, tous nos hommages.

Ce 28 Mars 1790.

J'ai reçu hier soir, cher frère, vos deux lettres l'une du 19, l'autre du 21 du courant,¹³ et j'admire que dans l'immensité de votre travail vous daigniez encore nous écrire de main-propre, dont je ne puis assez vous remercier, mais songez à votre santé et tâchez de prendre l'air et faire du mouvement, car 17 heures de travail est trop fort sur les 24 heures.

L'approbation que vous nous donnez dans ces lettres sur la conduite que nous avons tenue sur la publication et envoi de votre mémoire est bien propre à nous soutenir et animer

dans un moment où tout ce qui a rapport aux Pays-Bas ne présente que des sujets de chagrin et de déplaisir.

Tout ce que je puis apprendre sur l'effet que ce mémoire a fait sur la nation, s'accorde toujours avec ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire à ce sujet; c'est-à-dire qu'il a fait d'abord une impression très favorable sur tous ceux qui l'ont lu sans prévention, ni esprit de parti, mais que cette impression a été bientôt détruite d'un côté par tous les moyens employés de la part de ceux qui exercent la souveraineté pour affermir la nation dans la défiance qu'ils avaient su lui inspirer de vos principes et de vos paroles; et que d'un autre côté vos déclarations n'ont pas satisfait le parti opposé (s'entend celui des démocrates) qui trouve que vous y accordez aux États un pouvoir et une autorité excessive à laquelle la nation ne voudrait jamais se soumettre.

Comme, depuis l'époque de ces envois par les évènements et persécutions qu'il a causés, le peu de relations que nous avons encore avec des gens restés dans le pays nous est presque entièrement coupé, nous ne saurions juger avec fondement de ce qui nous revient çà et là des dispositions où l'on se trouve dans l'une ou l'autre province. Il n'est guères douteux que parmi leurs habitants il se trouve un grand nombre très mécontent de ce congrès souverain, mais, si l'on en excepte la province de Limbourg et des parties de la Flandre et de la Gueldre, nous ne voyons pas encore dans la généralité un désir de revenir à leur souverain légitime; de moins n'oserions-nous jamais vous flatter de l'espoir de voir évanouir bientôt les préventions et j'ose dire même l'acharnement qui y règne encore contre votre maison et qu'on tâche d'entretenir et attirer par tous les moyens possibles, et nous ne pouvons donc par conséquent que désirer bien vivement que les négociations avec les différentes cours et la médiation surtout de l'Angleterre puisse opérer un changement à cet égard, ou vous mettre à même de seconder efficacement les efforts que voudraient faire ceux du pays qui sont encore attachés à votre cause et que la crainte et le manque du soutien empêche de se déclarer.

Les secours d'argent et de vivres que vous avez ordonnés pour Luxembourg, peuvent, s'ils sont bien prompts, parer à l'extrémité à laquelle on y serait réduit sans cela; mais sans un renfort quelconque de troupes, que deviendrons-nous dans

ces circonstances? Nous n'avions en tout et pour tout au commencement de ce mois qu'à peu près 8000 hommes en état de service, et il en faut bien plus que cela pour la seule défense de la place au cas de siège. Les rapports successifs du général Bender vous auront fait voir que ce nombre, diminué depuis par la désertion, n'a pu être même conservé par le moyen de la recrue très lente dans ce moment-ci. Vous verrez même par celui que nous venons de recevoir et que nous joignons ici¹⁴ que, ne se voyant pas soutenues par les renforts espérés, celles qui nous restent commencent à se décourager de plus en plus; vous observerez enfin que nous manquerons surtout du nombre de canonniers nécessaires.

Nous ne pouvons donc assez vous conjurer de ne pas perdre de vue cet objet important et d'y disposer promptement, duquel dépend absolument le moyen qui vous reste encore de conserver un pied dans ce pays, et qui devient d'autant plus pressant, qu'après la reddition de la citadelle d'Anvers stipulée pour le jour d'aujourd'hui, il n'est pas à douter que les insurgents ne rassemblent au plus tôt toutes leurs forces pour percer notre cordon et pénétrer jusqu'à la ville de Luxembourg.¹⁵

Nous avons reçu en attendant les pleinpouvoirs dont vous voulez bien faire mention;¹⁶ nous aurions cependant désiré qu'on s'y fût borné à dire que vous nous confériez le gouvernement sur le pied que feu l'empereur nous en avait revêtu, sans y ajouter et feu l'empereur; puisque, connaissant l'esprit des gens avec lesquels nous avons à faire, nous craignons que cela ne donne encore lieu à des remarques et interprétations fâcheuses; et que dans tout ce qui a rapport à ce pays on ne cita jamais ce dernier règne comme s'il n'avait pas existé.

Quant à ce qui regarde le mémoire de Mr. le marquis de la Valette, que vous avez joint à votre lettre,¹⁷ comme vous nous demandez de vous en exposer notre sentiment, nous ne saurions nous dispenser de vous dire sincèrement que s'il marque de la bonne volonté et zèle de la part de son auteur, et s'il s'y trouve quelque vérité dans une ou l'autre réflexion, il dénote cependant en général une manque de connaissance des affaires du pays, une ignorance totale surtout de la situation où elles se trouvent à présent, et un mélange d'idées qui demanderaient à être bien plus développées et mieux arrangées qu'elles ne le sont dans ce note pour les comprendre et en pouvoir faire

usage. Quant à lui-même, je vous dirai que nous ne le connaissons point du tout. Il y a à peu près 15 jours que j'en reçus une lettre comme il nous en vient par centaines, où il débute par dire que quoique vous n'étiez pas encore arrivé à Vienne, que néanmoins nos plein-pouvoirs étaient tout prêts à la signature près; qu'il serait bien flatté, si la chancellerie le chargeait d'en être le porteur; qu'il était astein établi avec sa femme aux Pays-Bas, d'où il n'était parti pour Vienne que pour donner à feu l'empereur un projet pour ramener ces provinces; qu'au reste tant lui que sa femme ne souhaitaient rien que d'être attachés à nos personnes et placés à notre cour. Comme bien de pareilles lettres nous parviennent, nous n'y avons fait ni attention ni réponse, mais m'étant informée, si un de ces Messieurs qui sont ici le connaissent, ils m'ont dit qu'il était Français de même que sa femme, qu'il avait une petite terre près d'Ath, que depuis l'été passé il l'habitait, et qu'en hiver il était allé à Vienne tandis que sans cela il habitait Paris. Au reste, je ne les ai jamais vus à Bruxelles ni entendu nommer leurs noms.

Vous êtes bien bon de faire à mon mari des excuses de ce que vous ne lui répondez pas sur sa dernière lettre; vous savez que ce que vous m'écrivez est comme si vous l'écriviez à lui, et que lorsque je vous adresse une lettre, ou que lui vous écrit, c'est toujours d'accord entre nous et comme si nous l'avions signé tous deux, ne faisant rien l'un sans l'autre. Vous auriez donc très grand tort, si, accablé d'affaires comme vous l'êtes, vous vouliez encore vous gêner à notre sujet.

Je suis enchantée que vous soyez si content de notre frère l'électeur et que ses conseils vous paraissent bons et avantageux. Nous pensons de même et cela nous engage à le consulter sur tout ce qui est un peu important, persuadés que vous l'approuverez.

Puissiez-vous réussir par votre sagesse et la franchise de vos démarches à prévenir les effets dangereux que le roi de Prusse ou plutôt ses ministres semblent avoir formés contre vous! Nous n'avons jamais pensé, comme on le fait aux Pays-Bas, que ce que vous avez manifesté aux Etats dans votre mémoire ne cadrât pas parfaitement avec votre façon de penser, par la raison qu'il accorde et offre aux Etats bien au delà de ce que personne dans le pays même aurait jamais pu attendre.

Nous connaissons trop bien la droiture et solidité de vos sentiments et maximes et nous sommes sûrs que vous réussirez à en convaincre les plus incrédules par les preuves que vous dites aller donner à l'égard des autres provinces de la Monarchie, et par la fermeté avec laquelle vous saurez maintenir ces sentiments malgré tous les efforts qu'on se donnera pour vous en détourner; la persuasion où vous saurez mettre les cours étrangères qu'ils ont effectivement de vous, et la confiance que devront leur inspirer les principes de justice, modération que vous avez adoptés contribueront surtout plus que toute autre chose à vous ramener vos sujets égarés et à vous assurer la tranquillité nécessaire au bien-être de tous vos Etats.

Nous sommes enchantés que votre fils¹⁸ vous donne tant de satisfaction. C'est la nouvelle la plus agréable pour mon cœur. Sous un maître tel que vous, il ne peut manquer de devenir un prince propre à faire le bonheur des peuples pour lesquels vous le faites travailler, et vos excellents principes détruiront, j'espère, le germe de ceux qu'on a tâché de lui inculquer depuis quelques années et dont j'ai souvent gémi et qui étaient diamétralement contraires aux vôtres.

Herzog Albert an Leopold II.

Ce 31 Mars 1790.

Par les rapports successifs que nous avons eu l'honneur de vous soumettre, cher beau-frère, et par ceux que le général Bender ne cesse d'envoyer tant à nous qu'au conseil de guerre, vous verrez l'état critique et fâcheux dans lequel nous nous trouvons en égard au maintien de la province de Luxembourg et la crainte dans laquelle ce général est, que le découragement et le dégoût qui paraît se manifester derechef dans les troupes ne puissent entraîner les suites les plus dangereuses. Vous aurez vu aussi les représentations qu'il fait tant en égard aux avancements et remplacements des officiers qu'en égard à divers autres objets tendant à ranimer dans ces troupes l'ardeur qui semble s'y éteindre de plus en plus. Nous avons osé d'ailleurs vous exposer plus d'une fois et encore par notre dernière, combien il est pressant de pourvoir à nous procurer des renforts dont la certitude et la promptitude pourrait relever leur courage

et leur espoir. Si ces renforts étaient venus ou pouvaient venir encore à temps, ils nous auraient mis dans le cas, non seulement de garantir du maintien du Luxembourg, mais ils auraient pu faire aussi un grand effet sur ceux qui, attachés encore à votre cause dans quelques parties des Pays-Bas, auraient osé rompre le silence que la crainte du pouvoir de ceux qui y dirigent les affaires leur impose. Quoi qu'il en soit, plus ces renforts sont lents et différés, plus le mal devient grand et irrémédiable. J'ose donc réitérer encore ici toutes les représentations faites à cet égard, et cela d'autant plus que, quoique des avis particuliers voudraient nous flatter, qu'il existe parmi une partie de la nation une disposition à entrer en accommodement et à traiter sur les propositions exposées dans votre mémoire (que beaucoup de gens doutent d'être vraiment de vous), nous ne pouvons manquer cependant d'être très convaincus que la disposition générale de tous ceux surtout qui influent dans les affaires en est si éloignée, qu'ils feront au contraire tous leurs efforts pour vous enlever le seul point qui vous reste encore dans la province de Luxembourg et par lequel vous conservez un pied dans ce pays.

Comme nous faisons passer aujourd'hui au conseil de guerre une lettre par laquelle nous appuyons la représentation du général major comte d'Alton, relative aux prétentions qu'il a souffertes, nous osons la recommander à votre attention. Il est frère aîné, mais il n'était ni l'ami ni le protégé du d'Alton de funeste mémoire.¹⁹ Il avait été mis passé plusieurs années à la pension. Mais employé derechef dans ces dernières à la troupe, il y a rempli ses devoirs du mieux qu'il a pu, et depuis la bagarre de Bruxelles il en a ramené une partie dans la province de Luxembourg, où il n'a cessé depuis de servir au cordon d'avant-poste, formé du côté de Marche.

Ce 2 Avril 1790.

J'ai reçu hier, mon très cher frère, deux de vos chères lettres à la fois, et vous en baise les mains.²⁰ Das war eine rechte Labnuss que la promesse que vous nous faites de vous occuper de nous faire avoir de l'argent et des troupes qui serait essentiellement nécessaire, et cela si promptement que possible, car je vous avoue que nous ne sommes pas tranquilles sur la

province de Luxembourg, après tout ce qui nous revient sur l'esprit de mécontentement qui se manifeste derechef dans le peu de troupes que nous y avons, et des complots qu'on découvre, tant dans la province que dans la place même, pour porter le peuple et même la troupe à la révolte et qui, s'il réussissait, aurait inmanquablement les suites les plus funestes, surtout si les insurgents après cette fatale reddition de la citadelle d'Anvers ont les bras libres de tout autre côté, et une nombreuse artillerie viendrait à fondre avec toute leur force sur cette province et rompre le cordon des troupes qui la défendent et investir la place.

Ce 5 Avril 1790.

Nous avons reçu hier soir de Coblençe, mon très cher frère, votre chère lettre que le courrier Herder y avait remise pour nous à Mr. Hornrumpf.²¹ Il nous est bien encourageant et consolant que vous approuviez ce que nous avons fait jusqu'ici, comme aussi les réponses données sur les rapports du général Bender. Vous verrez encore par ceux joints ici, combien il est alarmé du danger de sa situation et avec quelle ardeur il revient à la charge sur tous les points déjà touchés; il y a pareillement notre réponse. Le secours d'argent que vous lui avez envoyé lui sera venu bien à propos. Que ne peut-il en être autant de celui des troupes! Car ce serait manquer à ce que nous vous devons, si nous vous flattions sur celles que vous trouverez ici. Le comte Cobenzl (qui a été sur les lieux) a été à même de s'en instruire et pourra vous le dire. Je sais que mon frère se propose de vous donner sur l'état actuel de son militaire des détails circonstanciés et, quant à l'électeur de Trèves, malgré son attachement pour vous, je doute qu'il puisse dans les présentes circonstances risquer d'employer une partie de son militaire d'ailleurs si peu nombreux pour l'objet que nous désirerions. Il arrive après-demain ici et alors nous serons plus à même de pouvoir vous instruire en plus de détail de ce qui a rapport à cette affaire. Nous savons seulement préalablement qu'il a lui-même beaucoup de mécontentement et d'inquiétudes dans son pays.

Je souhaite que Metternich²² soit plus heureux dans ses négociations à Würzbourg et ailleurs, mais je ne puis m'empêcher de vous dire que nous sommes persuadés qu'un corps de propres troupes, joint avec un régiment de housards et quelques Croates, serait le seul moyen efficace pour maintenir la province de Luxembourg, soutenir les habitants bien intentionnés des provinces de Limbourg et Gueldre et faire déclarer ceux des autres provinces (sic!) qui vous sont encore attachées et que la perte de tout espoir d'être soutenues et la crainte tient encore dans l'oppression et la dépendance. La conduite du roi de Prusse est inconcevable, d'autant plus que nous avons cru jusqu'ici que son but en soutenant et fomentant la révolte des Pays-Bas, est de vous susciter des embarras dans d'autres parties de votre monarchie, ainsi que son alliance avec la Pologne et la Porte²³ n'avait d'autre but qu'à vous porter à faire avec les Turcs une paix avantageuse à ces derniers et à prévenir la prépondérance de votre cour et de celle de Russie dans les affaires de l'Europe, et que nous nous flattions que, trouvant en vous des dispositions propres à la rassurer sur ce point, il n'y aurait plus de motif à craindre une rupture. Nous ne voulons donc pas désespérer que, moyennant les nouvelles démarches que vous dites avoir faites vis-à-vis de ces cours et moyennant la médiation de l'une ou l'autre, le fléau si funeste d'une guerre générale pourra être éloigné de vos pays.

Je vous envoie ici le peu de nouvelles que nous avons pu amasser sur ce qui se passe aux Pays-Bas.²⁴ Vous y verrez combien l'agitation et division dans les esprits y augmente, mais vous n'y trouverez pas encore malgré cela une disposition bien marquée d'un retour vers vous, tel comme quelques-uns du parti démocratique ont voulu nous en flatter, et il faut du temps et de la patience pour voir quel sera le développement de ces divisions. Au reste, comme il nous revient de toute part qu'on s'attend toujours dans le pays à une déclaration signée de votre main portant confirmation de celle que nous avons déjà portée en votre nom, nous nous proposons de vous soumettre au premier jour par une lettre d'office une note contenant nos remarques sur ce sujet, que nous vous aurions déjà fait parvenir, si divers renseignements à prendre sur cet objet et des combinaisons nécessaires dans une affaire aussi importante ne nous avaient retardés jusqu'ici.

D'ailleurs je ne puis vous le cacher, nous sommes toujours absolument seuls, sans aucun aide. Mon mari fait toutes les minutes lui-même, et cela s'est fort multiplié surtout dans le militaire. Ainsi il n'y peut suffire, surtout incommodé comme il est, et Seckendorf,²⁵ qui vient d'être nommé son colonel et qui a toute sa confiance et étant adroit, lui manquant aussi, ayant été voir ses parents, il n'a absolument personne. Ce que vous me dites que nous recevrons dans peu des ordres pour soigner les personnes qui ont été employées et les légataires de feu le prince prouve votre justice qui éclate en tout. Je crois en attendant que vous vous êtes trompé au nom, écrivant que vous ferez un sort au chancelier Crumpipen, puisqu'il y a eu question dans nos lettres du secrétaire d'Etat qui a bien plus besoin que son frère de vos bontés. Il a passé ici, mais pour qu'on ne nous prête pas d'être dirigés par lui, il n'a pas voulu s'arrêter plus de deux jours. Son zèle et attachement est toujours le même, mais sa santé et forces sont perdues. Il a donné des preuves du premier, ayant abandonné tout son avoir à Bruxelles, mais il a néanmoins songé à sauver l'argent des caisses confiées à ses soins et quelques papiers. C'est de l'argent provenu des gastos secretos et de l'hérédité du feu prince. Plût à Dieu que tous ceux qui avaient à gérer en chef les effets du souverain eussent agi ainsi. Ce petit reste de caisse, il nous l'a remis, qui ne consiste qu'en 3000 et quelques florins argent de Brabant, y joignant ses comptes autant que la promptitude du départ l'a pu permettre.

Recevez-nous ici à vos pieds, vous embrassant tendrement. Je dois finir pour ne pas manquer la poste.

Ce 8 Avril 1790.

Je ne vous ai écrit hier, cher frère, n'ayant rien de réel à vous mander. D'après les nouvelles venues de hier de Bruxelles et d'autres endroits, il paraît certain que les nouveaux projets et efforts des démocrates ont encore échus et tourné à leur désavantage. La déclaration des Etats de Flandre de vouloir soutenir le congrès, envers et contre tous, aura le plus contribué à décider l'affaire.²⁶ Et elle doit éloigner d'autant plus tout espoir, que le parti opposé à ce congrès pourrait s'être formé de gagner le dessus, que c'était principalement sur l'appui

de cette province qu'il paraît l'avoir fondé, et ce qui doit ajouter encore à l'état d'abaissement et d'impuissance dans lequel il se trouve dans ce moment-ci, c'est que bien loin que toute l'armée patriotique est accédée à la déclaration donnée en faveur de la démocratie par les officiers du corps de Namur sous les ordres de Vandermersch. On a arrêté aux autres corps ceux de ces officiers qui y étaient venus pour effectuer cette accession et qu'il doit en avoir été fait autant à diverses autres personnes, connues pour être les principaux mobiles de ce parti.²⁷ Voilà donc le congrès triomphant, et sa prépondérance assurée plus que jamais par l'appui qu'il a des Puissances intéressées à la soutenir et par celui qu'il a su se ménager aussi de la part d'une grande partie de la nation, surtout de la populace.

Les esprits sont trop échauffés en attendant dans le parti opposé pour croire qu'il se regardera comme entièrement écrasé par ce second échec et qu'il renoncera à toute nouvelle tentative, mais il trouvera plus que jamais à présent des difficultés à l'exécution de ces plans.

Nous n'avons jamais pu nous mettre assez bien au fait jusqu'ici du but réel auquel ces plans visaient pour nous assurer que votre cause, cher frère, gagnerait à les soutenir en ce moment (quoique d'ailleurs j'en ai meilleure opinion que de celui qui a la puissance actuelle en main). Par cette considération nous avons jugé de là de devoir nous tenir dans plus sur la réserve vis-à-vis de quelques individus de ce parti, qui nous ont fait des ouvertures à cet égard, que nous n'avons pu manquer de voir que l'impulsion donnée à ce parti par les émissaires de l'Assemblée Nationale de France y entraînait pour beaucoup, et qu'ils étaient aussi en liaison à cet effet avec les mécontents ou patriotes Hollandais; nous n'avons d'ailleurs pu découvrir aucun indice de solidité dans les moyens qu'ils employaient ou pouvaient employer. Nous nous sommes donc bornés toujours à tâcher de nous ménager par ces individus les moyens d'être instruits aussi exactement que possible de ce qui se fait dans ces pays-là, et c'est principalement dans cette vue que nous avons acquiescé au voyage qu'un certain Beaumont, secrétaire au gouvernement, s'est proposé de faire ici encore à Bonne, et par lequel nous pourrions acquérir peut-être des notions plus positives et plus détaillées sur toute cette besogne.²⁸

Nous voyons néanmoins avec chagrin par tout ce que nous apprenons et observons en attendant, qu'il est prouvé de plus en plus que l'on ne doit se flatter de voir tourner les affaires aux Pays-Bas d'une manière avantageuse aux intérêts de votre maison que lorsque vous vous verrez à même d'y appuyer vos trop gracieuses offres et propositions par un corps respectable, et de les faire agir alors, non pour combattre et écraser les rebelles, dont le nombre diminuera certainement de soi-même à cette approche, mais pour soutenir les bien-intentionnés qui en profiteront pour prendre le dessus sur ceux-là et décider toute la nation à accepter le bonheur que lui assurent vos vues bien-faisantes et salutaires.

Comme les nouvelles mentionnées ci-devant ne sont encore qu'assez vagues et peu détaillées, nous attendons avec bien de l'impatience la poste d'aujourd'hui pour apprendre la décision finale de cette affaire.

Ce 12 Avril 1790.

Tout le contenu de votre chère lettre du 4,²⁹ mon très cher frère, m'a fait une peine infinie, parce que j'y vois d'un côté l'excès et les désagréments du travail dont vous êtes accablé, d'un autre les chagrins que vous donnent les affaires d'Hongrie et les menées Prussiennes, enfin l'éloignement dans lequel nous sommes encore de l'arrivée du secours de troupes si nécessaire et tant désiré pour Luxembourg, et l'espoir illusoire que vous semblez vous faire qu'il pût s'opérer dans les Pays-Bas un changement en votre faveur par la désunion qui y règne ou par la défection de l'une ou l'autre province du système adopté par le congrès.

Nous serions au désespoir si, parce que nous vous avons mandé sur ces dispositions, nous aurions pu vous donner sujet à vous former à cet égard une fausse idée des choses, et nous nous ferions un reproche éternel si, en vous ne les représentant pas telles qu'elles sont, nous vous laissons dans l'erreur sur un objet de cette nature.

Le fait est que le parti qui s'était formé dans le pays et nommé à Bruxelles sous le nom de démocrates, avait gagné insensiblement au point de donner de l'inquiétude au congrès,

mais tandis que celui-ci est appuyé dans l'intérieur par la liaison intime des États représentant de toutes les provinces ou du moins des plus actifs de celles-là, et par toutes les intrigues des prêtres et par militaire soudoyé et les officiers étrangers qui le servaient, il est dirigé et soutenu du dehors par l'influence des cours et surtout de celle de Prusse, au lieu que le parti opposé, manquant de tous ces moyens, n'a jamais pu faire que des tentatives et des efforts infructueux qui ont toujours fini par l'abaisser de plus en plus, et relever le pouvoir et l'audace de l'autre.

La déclaration qu'avait faite une grande partie des officiers de l'armée patriotique d'adhérer à la requête présentée par un quatrième de ces démocrates au congrès, aurait pu avoir des suites propres à ébranler la puissance de ce dernier, si elle avait été étayée de l'aveu et concours de quelque province; mais la Flandre qui semblait pouvoir plutôt que toute autre pencher vers le parti embrassé par ces officiers, s'étant déclarée manifestement pour le congrès, il fallait nécessairement que ses ennemis succombassent encore en ce moment.³⁰

Assuré donc maintenant contre les troubles intérieurs, la nation ou ceux qui la gouvernent ne voient plus d'obstacle à l'exécution et affermissement de ces plans; et il serait inutile de se flatter qu'aucune démarche amicale ni aucune déclaration quelconque puisse faire effet dans ce moment où l'animosité et l'exaltation des esprits est montée à un plus haut point que jamais.

Ce n'est aussi pas du tout dans l'espoir d'un effet avantageux que nous vous avons témoigné être charmé, que vous vouliez nous envoyer une déclaration signée par vous-même, mais uniquement parce qu'il nous a paru, et qu'il en a paru de même à plusieurs personnes que nous avons consultées là-dessus, qu'elle devenait indispensable après ce qui avait été déjà fait et déclaré en votre nom, pour ôter tout prétexte aux doutes sur vos sentiments et principes pour le bien de la nation.

La marche d'un corps suffisant de troupes annoncée comme tendant à soutenir celles qui défendent vos fidèles sujets de Luxembourg aurait pu, en accompagnant cette déclaration, lui donner du poids et de l'effet.

Mais ce mouvement n'ayant pas eu lieu jusqu'ici, il est affreux de penser et bien douloureux de devoir vous le dire

que la défense de cette province n'aura pas plus de succès que tout le reste, et que vous devez vous préparer à apprendre que dans peu, peut-être même avant l'arrivée de cette lettre à Vienne, la poignée de vos troupes existantes dans ces parties-là sera repoussée et anéantie et les insurgents à même d'en bloquer les faibles restes dans une place qui, pour être bien défendue, en demanderait plus du double.

Vous n'avez qu'à lire à ce sujet les rapports ci-joints du général Bender qui font frémir sur notre situation et celle d'une forteresse ainsi dégarnie, dont la garnison même menace une défection, que les patriotes se vantent hautement d'effectuer par leurs argents et les influences secrètes qu'ils s'y seraient ménagées.

Jugez de là, cher frère, de l'état où nous nous trouvons, et comme nous soupirons après ces secours que depuis quatre mois on ne cesse de demander. Ils viendront trop tard pour soutenir la province et probablement aussi pour empêcher le blocus de Luxembourg, peut-être même trop tard pour dégager cette place, s'ils tardent longtemps et s'ils sont surtout insuffisants; mais leur approche ramènera le courage abattu et fera faire des efforts, auxquels seuls vous devrez la conservation de ce point important. Ne perdez donc pas, cher frère, je vous en conjure, un instant à cela; le moment est critique et le danger pressant.

Mon cher mari et moi sommes à vos pieds et vous embrassons tendrement. Croyez que ce que nous vous osons dire nous est dicté par notre tendresse et zèle le plus ardent et le plus invariable.

P. S. Il vient de nous arriver la nouvelle d'un évènement encore très fâcheux de Bruxelles qui achève de mettre le comble à tous nos chagrins. Les derniers troubles et pillages survenus en cette ville, la manière dont on s'était conduit depuis quelque temps à notre égard et l'annonce de la saisie qui allait être faite d'un jour à l'autre du palais, nous ayant engagés d'ordonner l'emballage et le transport de nos effets, on était occupé en ce moment à commencer à emballer les estampes, cartes géographiques et plans de mon mari, lorsque tout d'un coup trois commissaires envoyés par le congrès se sont rendus à ce palais, et après avoir donné la consigne à toutes les sentinelles de n'en laisser sortir personne, ils se sont rendus à la galerie où étaient ces plans, ont demandé les papiers qu'ils

disaient savoir s'y trouver de Luxembourg, ont fait ouvrir les armoires dans lesquels ils étaient enfermés, en ont enlevé les plans qu'ils ont trouvés de cette place, et ont ensuite mis la scelle sur la galerie.

Ce qu'il y a de frappant en ceci, c'est que passé trois semaines, mon mari pensant à ces plans restés parmi un grand nombre d'autres et craignant qu'en les en faisant retirer et venir ici, cela éveillerait l'attention d'ailleurs déjà si soupçonneuse à tout ce qui nous regarde, avait (sans nommer même quels plans c'est) écrit en blanc à notre homme d'affaire de prendre ceux dont il lui désignait les numéros, de les couper et brûler d'abord dans le premier poêle ou cheminée. Mais soit que cet homme n'a pas observé la marque que lui désignait l'écriture en blanc, soit que la lettre fut perdue ou mouillée (car de cet homme je suis sûre comme de nous-même), soit enfin que la lettre fut saisie et le secret connu et la chose par là trahie, ou que ce soit par la trahison de quelqu'autre que notre homme qui nous écrit, puisque celui-ci même n'avait jamais connaissance de l'existence de ces plans; soit enfin que ce soit après une simple et pure conjecture et soupçon qu'on ait cherché ces plans que nous avons cru brûlés et détruits: le fait est, qu'ils les ont trouvés et enlevés; et ce qui au-dessus de tout inquiète et agite mon pauvre mari sans cela si accablé, c'est que la galerie où ils étaient enfermés se trouvant scellée de la part du comité, il craint la visite et l'enlèvement de tout son nombreux recueil de plans, parmi lesquels il se trouvera aussi un bon plan d'Olmütz et de quelques places frontières de l'Hongrie, qu'il avait pareillement ordonné d'anéantir et brûler et qui l'auront été assurément aussi peu que les ci-dessus mentionnés.

Dans ce moment nous recevons le rapport ci-joint du général Bender et l'offre y insérée du prince de Zerbst que nous nous empresserons de porter aussitôt à votre connaissance.³¹

Il vient d'arriver une estafette à mon beau-frère qui lui annonce que 6000 insurgents se sont rassemblés à Verviers vers les frontières de Trèves. Cela fait soupçonner qu'on veut approcher et environner la forteresse de Luxembourg de tous les côtés et couper la communication avec Trèves. Tout ceci nous fait une peine infinie surtout les moyens manquant de se défendre de tous côtés.

La santé de mon cher mari s'est remise un peu; le coup de hier l'a extrêmement accablé. Il serait bien fâcheux, si Mr. Bender se trouvait par là enfermé, tandis qu'il lui manquent encore les secours nécessaires en troupes et en argent.

Recevez . . .

Ce 12 Avril 1790.

Votre chère lettre du 14,³² mon très cher frère, me prouve bien encore votre constante bonté et amitié pour nous, dont je vous suis on ne peut plus reconnaissant. Grâce à Dieu, la santé de mon mari est à présent bonne; j'y vois, mon cher frère, que vous envisagez les affaires des Pays-Bas sous le point de vue réel et véritable qui consiste selon notre façon de voir dans ces deux points : 1^o que le retour des Pays-Bas dépend et dérivera uniquement de la pacification générale et des mesures à prendre avec les cabinets de Berlin et Londres, et 2^{do} de l'envoi de troupes assez considérables pour animer et soutenir ceux qui penseraient bien et qui, par crainte ou abandon, n'osent se montrer, pour ranimer les troupes mêmes que vous avez encore dans le pays et pour faire voir aux révoltés que vous ne renoncez pas à ce que par votre bon droit et l'héritage de vos pères vous est dûment appartenant; que, toujours dans l'intention de leur faire le bien, on ménagerait les pays autant que possible, surtout le plat-pays, mais de ne jamais s'avancer hors du Luxembourgeois si on en avait la possibilité par de plus nombreuses troupes; cela ne serait pas à conseiller non plus; je sens que, si malheureusement la guerre se fait en Bohême etc., vous ne pouvez vous défaire de beaucoup de troupes, mais une couple de régiments d'infanterie dont l'un seraient des Croates si sûrs pour la désertion et un régiment de housards ou de cavallerie, ferait-il donc une si grande brèche aux forces de la Monarchie pour risquer, en ne les envoyant pas, de perdre au moins la province si fidèle jusqu'ici, mais que l'on travaille de séduire autant qu'on peut? Je vous envoie ci-joint un imprimé qui regarde cette province; il est écrit par un démocrate, cela se voit clairement. D'un autre côté le roi de Prusse, sans donner publiquement des secours de troupes aux insurgents, leur en donne par le fait, car ceux qui dans ce moment ont quitté le pays de Liège sont réputés

retourner chez eux. Mais ils désertent en plein jour par pelotons et compagnies, avec armes, chevaux et bagages, et passent dans le Brabant. On voit bien que c'est une désertion approuvée tacitement et quoique les officiers des corps ne vont pas avant, on a déjà eu la précaution d'y envoyer d'avance un nombre suffisant d'officiers en tout genre et tous rangs pour n'en pas manquer, et c'est ceux-là qui ont occasionné l'arrêt du général Vandermersch et des officiers du pays qui tous lui étaient attachés. Vous verrez dans une dépêche d'office les diverses lettres reçues ces jours, celle du conseiller Feltz qui parle du changement de ton même de la cour d'Angleterre. Je crois que mon frère vous a déjà communiqué le 16 ou 17 du courant une lettre qui parlait déjà de cette affaire avec la cour de Londres.³³ Je vous envoie, cher frère, deux lettres de mon beau-frère touchant les artilleurs. Il y a une fatalité que rien ne peut aller avec les meilleures intentions, d'ailleurs la situation de ces deux électeurs est très critique. Celui de Trèves a du mécontentement tant dans ses pays que même entre sa régence et employés, et notre frère a un bien grand désagrément dans les dissensions qui règnent dans les membres des Etats qui composent la diète qui dure déjà depuis le 9 de février. Les villes et tiers-états s'élèvent contre l'Etat ecclésiastique et noble, prétendant que contre leurs privilèges ils payent comme eux, et à leur refus ils refusent de payer tout ce qui a rapport aux charges publiques exceptant le subside de l'électeur qu'ils veulent acquitter, mais pas autre chose. Les esprits s'aigrirent et cela n'a pas bonne mine. Voilà leur position; mon frère se propose de vous envoyer dans quelque temps d'ici, quand il aura parlé au comte Metternich, un courrier pour divers sujets. En attendant, je finis, en vous embrassant; mon frère et mari en font de même.

L'imprimé de Luxembourg, je ne l'enverrai que quand j'y pourrai joindre des notes explicatoires nécessaires.

Ce 24 Avril 1790.

Nous avons reçu hier soir, mon très cher frère, les lettres par le courrier Strens qui apporte à Luxembourg les 600.000 fl. de secours.³⁴ Plût à Dieu qu'il eût aussi facilement pu nous

apporter les troupes que nous désirons si ardemment de voir arriver. Tous les ordres que vous daignez nous donner dans la royale dépêche que le prince Kaunitz nous a envoyée seront exécutés à la lettre, et soyez bien persuadé que nous connaissons la grande nécessité de mettre la plus exacte économie dans ces moments; mais, cher frère, c'est les arrangements de défense qui font la plus grande brèche à la caisse, non les bienfaits que vous avez daigné accorder à ceux qui ont été établis au service et qui ont été privés de leurs places ou sont fugitifs. Soyez bien persuadé que nous n'avons jamais pensé de vouloir indemniser ceux qui ont fait des pertes ou par le pillage ou par des saisies. Cela irait à l'infini et ne pourrait à la fin se soutenir. Déjà ce que vous avez daigné accorder fait une somme considérable, mais qui a fait le meilleur effet dans tous ceux qui sont attachés, et même a frappé ceux du parti contraire par la comparaison du passé et des résolutions qui en provenaient concluant là dessus sur la différence de votre cœur et façon de penser. J'ose vous joindre ici une lettre du président le Gros de Limbourg qui m'a vraiment touchée et fait plaisir!³⁵ Hélas, s'il y avait beaucoup de personnes qui pensassent ainsi! Nous sommes on ne peut pas plus satisfaits, cher frère, de n'avoir aucune opération de finance à faire ici. Mais au nom de Dieu, daignez continuer comme vous venez de faire, de ne nous pas laisser manquer d'argent, d'autant plus que les dépenses militaires viendront à augmenter quand le nombre des troupes si nécessaires et si désirées viendra à augmenter. Au reste, il ne se passe pas un jour de poste (et asteur le prince de La Tour³⁶ a établi même une journalière entre Luxembourg et Bonne) où nous n'écrivons et ne pressons le conseil de nous envoyer leur état de caisse joint à un aperçu des dépenses pour le futur, savoir pour le civil et l'approvisionnement. Enfin nous citerons la même demande au général Bender, lui enjoignant de borner, autant que cela n'est pas nécessaire absolument pour la défense de la place, les ouvrages énormes et coûteux qu'on y fait. Je vous assure, cher frère, si je pouvais de chaque goutte de mon sang faire un soldat ou un louis d'or, je me ferais saigner continuellement; car avec ces deux moyens, nous pourrions pour sûr et conserver la province de Luxembourg et ravoir les autres même sans verser beaucoup de sang. Adieu . . .

Je vous envoie ici la brochure et note de Luxembourg.³⁷ Aujourd'hui ou demain, nous attendons l'arrivée ici du comte Metternich.

Ce 28 Avril 1790.

Voilà déjà près de trois semaines, cher frère, que la position dans laquelle se trouvent les choses aux Pays-Bas, nous donne lieu de nous attendre à pouvoir vous faire d'un jour à l'autre quelque rapport intéressant sur ce qui s'y passe.

La désunion qui y règne et qui, malgré la supériorité que le congrès y soutient jusqu'ici, n'est encore rien moins que terminée, semblait en effet devoir d'un côté fournir matière à des nouvelles importantes par l'explosion violente qu'elle menaçait pendant quelques jours de causer encore entre les deux partis; et les préparatifs considérables de guerre faits d'un autre côté par les insurgents sur les frontières du Luxembourg; les renforts qu'ils y envoient presque journellement en troupes, artillerie et munition de toute espèce; leur liaison avec les Liégeois; les insinuations enfin que l'on assure leur avoir été faites de la part de la Prusse pour les encourager à tenir bon et à poursuivre l'exécution de leurs projets devaient ne pas laisser de doute sur le plan décidément formé par eux, de profiter de leur supériorité actuelle, pour accélérer le plus que possible leur entreprise contre notre faible cordon de troupes et pour prévenir par là l'arrivée des secours que vous nous envoyez et de ceux que l'on nous a fait espérer de l'Empire.

Cet état d'attente existe cependant encore, et si vous recevez celle-ci par le courrier venu en dernier à Luxembourg avec les argents, c'est par la raison que mon frère a désiré depuis quelques jours d'avoir une pareille occasion pour vous écrire, laquelle nous n'avons pas voulu lui faire attendre de l'incertitude des évènements qui pourraient arriver ou qui pourraient tarder encore plus longtemps.

Nous pensons tous comme vous, cher frère, que dans l'état des choses ce sera des arrangements d'une pacification générale que dépendra celle des Pays-Bas. Nous sommes aussi plus convaincus que jamais que c'est par la médiation de l'Angleterre et de la Hollande que vous parviendrez le plus aisément à les recouvrer; nous le sommes même que vous n'y parviendrez

par aucune autre voie et que toute démarche, par laquelle vous vous aliéneriez leur amitié, et surtout celle de la première de ces deux Puissances, ne pourrait tendre qu'à vous frustrer à jamais de la possession des Pays-Bas et entraîner une guerre générale dont les suites ne pourraient être que très funestes à la Monarchie. C'est par ces considérations aussi que nous avons cherché toujours à éloigner avec le plus grand soin tout ce qui aurait pu donner le moindre soupçon de vouloir favoriser des vues opposées aux intérêts des deux Etats susdits, et que nous avons décliné toutes propositions qui, à la vérité, semblaient présenter des avantages pour votre service, mais qui, trop vagues d'ailleurs, se trouvaient liées à des projets tendant indirectement à relever le parti des mécontents Hollandais, ou qui prenaient leur source des instigations faites par les émissaires de l'Assemblée Nationale de France et de l'impulsion donnée par ceux-là aux manœuvres des démocrates Flamands.

L'attention sur cet objet nous a paru même d'autant plus importante que, malgré la bonne opinion que nous avons des sentiments de quelques-uns de ces derniers, tout ce qui se passe en France est de nature à nous convaincre de plus en plus de l'illusion fâcheuse dans laquelle on tomberait, si l'on voulait faire quelque compte sur l'appui de cette nation, devenue dans ce moment-ci tout-à-fait nulle pour le reste de l'Europe et dont l'influence dans les affaires des Pays-Bas ne saurait même être à notre avis que très contraire à vos intérêts et même à ceux du pays tant que le système y dominant actuellement en France subsiste.

Pardonnez, mon cher frère, si j'ose ainsi m'étendre en raisonnement de cette nature, mais la chose me paraît tellement importante que je crois qu'on saurait y mettre assez d'attention en ce moment. Un autre point qui paraît n'en mériter pas moins, c'est de tirer parti des bonnes dispositions où une grande partie de l'Empire est à présent à votre égard. Je laisse à mon frère et au comte Metternich le soin de vous exposer en détail toutes les réflexions que ce sujet fournit.

Nous avons pensé nous-mêmes qu'il ne serait pas à propos de renouveler en ce moment aux Etats toutes les propositions faites en votre nom. Nous avons cru seulement qu'il pourrait être avantageux, qu'en nous donnant des lettres patentes, adres-

sées dans la forme ordinaire, vous y joignassiez une dépêche signée par vous que nous aurions pu leur envoyer lorsque la circonstance l'aurait fait juger avantageux à votre service, et dans laquelle, en faisant mention de ces lettres patentes, vous leur auriez confirmé les assurances déjà données du rétablissement et maintien de leur constitution et votre volonté de vous concerter avec eux sur tout ce qui pourrait tendre à cette fin et au bien et avantage général de la nation.

Nous convenons en attendant qu'une déclaration de cette nature fera bien plus d'effet, lorsqu'elle pourra être appuyée d'un gros de troupes, propre à seconder les vœux et dispositions de la partie bien intentionnée des habitants de ce pays. Puisse l'Europe voir bientôt arriver cette époque pour le bonheur de ces provinces et le bien de l'humanité!

Cela nous tirerait aussi de bien de l'embarras dans lequel nous nous trouvons à tout bout de champ de répondre sur les projets et propositions qui nous parviennent de côté et d'autre pour des entreprises à tenter par les habitants d'une autre partie du pays; entreprises qui ne peuvent être soutenues soit par le manque absolu des moyens nécessaires à cet effet, soit parce que ce serait se départir du principe de la défensive que vous nous avez enjoint de prescrire au général Bender, et que jusqu'ici vous n'avez pas révoqué.

J'ai l'honneur de vous envoyer ici un rapport de ce genre qui vient de nous être soumis par ce général, et la réponse que nous y avons donnée, me remettant pour le reste au rapport officiel qui vous parviendra par la chancellerie.³⁸ Mon mari et moi vous embrassons et sommes à vos pieds.

Ce 29 Avril 1790.

P. S. Nous venons de recevoir en ce moment une lettre du secrétaire Pistrich, qui est un sujet bien attaché, à laquelle se trouvait jointe celle dont je joins ici la copie que j'ai faite moi-même.³⁹ Elle est du vicomte Edouard Walekiers dont je ne puis confier le nom qu'à vous seul, cher frère, pas même à la chancellerie de cour, vu les dangers d'une ruine totale auxquels sa maison de commerce tant aux Pays-Bas qu'en France serait exposée s'il était connu. Vous verrez par celle-là ainsi que par une note que nous vous envoyons par la voie de la chancellerie

la position où en sont les choses aux Pays-Bas, nommément en égard aux différents principes de ceux qui y jouaient ou avaient voulu jouer un rôle et les propositions que le ci-dessus nommé, jadis un des chefs des volontaires démocrates, fait en ce moment-ci. C'est lui-même qui a chargé le vicomte Nieulant, secrétaire du gouvernement, garçon zélé pour le service royal et qui se trouvait réfugié à Lille, de venir nous faire à ce sujet des ouvertures de bouche de sa part, n'osant écrire, et c'est ce secrétaire en conséquence et du consentement de celui qui nous l'a envoyé qui a fait la note insérée dans notre rapport d'office.⁴⁰ Vous verrez qu'il y est fait mention de la proposition faite à quelqu'un du parti démocratique de se rendre en Angleterre pour s'y aboucher avec le ministre Pitt. C'est à Edouard Walckiers que cette proposition a été faite et il s'offre d'y aller et y être utile à votre service pourvu qu'on l'accrédite chez votre ministre Reviczky, * de manière cependant, dit-il, à ce qu'il ne soit pas compromis et nullement reconnu acteur dans la cause.

Je ne sais s'il sera en état d'y rendre des services aussi essentiels qu'il paraît se le promettre, mais je le crois bien intentionné et bien zélé en ce moment pour votre cause ; et comme rien n'empêche d'ailleurs ce voyage, si cela lui convient, nous avons pensé que nous ne risquons rien en tâchant de tirer quelque parti de l'ouverture qu'il nous a faite à cet égard.

Nous nous sommes donc décidés à lui écrire une couple de lignes pour lui témoigner notre satisfaction des sentiments d'attachement qu'il manifeste à votre égard, et de lui faire dire de bouche par Mr. Nieulant que nous n'avions rien à opposer au projet de son voyage ; que nous en préviendrions Mr. Reviczky par un courrier exprès, et que nous le mettrions à même par là de tirer des ouvertures qu'il pourra lui faire et des notions qu'il lui fournira tout l'usage que ce ministre jugera avantageux au bien de votre service.

Nous sommes convenus en même temps avec le comte Metternich que nous préviendrions Mr. de Reviczky par courrier du projet de Mr. de Walckiers en le priant de l'écouter et bien recevoir et de chercher à tirer parti du zèle qu'il vient de nous

* 1786—1790 kaiserlicher Gesandter in London.

témoigner, mais d'observer cependant bien attentivement ses démarches et sa conduite et de se tenir vis-à-vis de lui dans une position où, évitant de lui faire soupçonner quelque défiance à son égard, il ne puisse néanmoins pas mésuser des ouvertures qui pourraient lui être faites. J'avoue, en effet, que quelque bonne idée que nous avons des talents et honnêteté de Walckiers, et quelque persuadés que nous soyons qu'il veut sincèrement à présent le bien de votre service, nous le connaissons cependant trop léger et trop sujet à pouvoir être entraîné par ceux qui savent le tourner dans l'occasion à leurs vues et principes pour que de ce chef nous pensions lui accorder une entière confiance pour des objets de cette nature. C'est par cette même considération que nous avons résolu d'écrire au secrétaire Pistricht, qu'il propose à Mr. Walckiers de le prendre pour compagnon de voyage. Pistricht est son ami intime, il a un ascendant singulier sur lui, et c'est un homme sur lequel nous pouvons compter entièrement, et qui le veillera certainement avec la plus grande attention et le plus grand zèle pour votre service.

Je ne me promets pas que toute cette affaire mènera à grande chose, et j'y compte d'autant moins que nous avons lieu de penser que le crédit et l'influence de Mr. Walckiers dans le parti démocratique Flamand n'est même pas aussi considérable qu'on pourrait le juger d'après tout ce qui a été écrit et imprimé à son sujet; mais cela n'empêche pas que nous ne nous soyons cru tenus à ne pas négliger une circonstance qui, si elle ne procure d'autre avantage, pourra du moins nous donner celui de rentrer dans quelques connaissances plus particulières de vues et démarches des différents partis qui agissent aux Pays-Bas, d'où toute communication de lettres (exceptée celle de notre homme d'affaires) a cessé pour nous depuis près de deux mois.

Le courrier, porteur de celle-ci, quoiqu'un peu bavard, pourra vous faire bien des détails de ce qu'il a vu et entendu à Luxembourg, mais il vous répètera aussi, combien de secours de troupes seraient nécessaires.

Ce 21 Mai 1790.

J'ai reçu, mon très cher frère, hier votre chère lettre du 13 du courant et vous en remercie.⁴¹ Que le Seigneur daigne vous faire la grâce d'éviter la guerre! C'est bien le plus cher de mes souhaits et c'est en tremblant que je verrai arriver le premier courrier qui doit en apporter la nouvelle. Néanmoins je voudrais qu'il y eût une décision, car l'incertitude est tuante et pour vous et pour tous les arrangements à prendre. Ce que vous me dites de l'intention où vous êtes de nous envoyer bientôt des troupes, si la guerre n'a pas lieu, augmente l'espoir que je m'étais formé toujours que vous réussiriez par votre sagesse et modération à éviter ce fléau. J'y suis doublement intéressée parce que le retour des Pays-Bas à votre maison dépend essentiellement de l'accélération de la paix externe. Il est sûr en effet que les rebelles, gagnant par le retard de celle-là le moyen d'augmenter et consolider de plus en plus leurs forces, tandis que les faibles renforts envoyés à nos troupes sont bien loin d'augmenter en proportion égale, ils parviendront à se donner une telle consistance qu'il ne sera plus possible alors, comme il le serait peut-être encore à présent, à ramener une partie de la nation et à en réduire le reste, sans employer des moyens très considérables et fâcheux. Vous ne sauriez croire quelle suite et quelle activité ils mettent à l'organisation de leur armée, et quels efforts et dépenses qu'ils font pour ne lui laisser rien manquer de tout ce qu'il faut pour les opérations de guerre; et je ne puis vous cacher que, depuis que je vois que la tranquillité interne qui a suivi l'anéantissement du parti des démocrates les a mis dans le cas de pouvoir porter toutes leurs troupes soudoyées vers le Luxembourg, je ne puis songer sans inquiétude au temps qui doit s'écouler encore jusqu'à l'arrivée des hussards et des troupes de Würzbourg. On n'est pas plus tranquille sur ce point à Luxembourg même. Nous venons de recevoir une députation de cette province pour nous présenter des représentations; elles n'auraient pas, vu leur peu d'importance, requis cet envoi, mais nous avons cherché en attendant de profiter de cette occasion pour les ranimer et pour les affermir dans les principes d'attachement que cette province a toujours témoignés par le passé même. Nous avons osé les assurer que vous aurez, quand le calme se rétablira, égard particulière-

ment à aider et soulager cette province qui en a besoin et aura mérité votre sollicitude particulière par la fidélité et attachement qu'elle témoigne.

A Liège les choses sont encore dans le même état qu'elles l'étaient depuis la retraite des Prussiens, et j'ignore quel est le plan d'opération adopté par la petite armée d'exécution qui n'est pas encore toute rassemblée et dont le chef ne paraît rien moins que décidé d'agir avec vigueur.

Ce 27 Mai 1790.

Nous faisons suivre, cher frère, cette estafette à celle de hier pour vous remettre la relation que le général La Tour a faite de l'affaire du 24 qui a suivi celle du 23 et entièrement à notre avantage, comme vous le verrez par la copie ci-jointe,⁴² mais le nombre si supérieur des troupes des insurgents, leur acharnement et fanatisme me font trembler parce qu'ils vainquent nos troupes, mais pouvant se relever, les harcèlent et attaquent continuellement et les excèdent de fatigue et combats qu'ils ne pourront donner. Cela m'inquiète d'autant plus que selon la lettre du général Bender on a entendu canonner encore la nuit du 24 au 25 vers la gauche sans en avoir des nouvelles ce que cela était et que La Tour mande que les insurgents avançaient en force vers Rochefort où ses troupes exténuées malgré leur fatigue devaient se rendre pour s'y opposer, et cela dans cette journée si assommante pour sa chaleur extraordinaire pour la saison. Enfin jusqu'à ce que tous nos renforts soient arrivés il n'y a pas moyen d'être un moment tranquille sur la destinée de cette province et ville.

Ce 4 Juin 1790.

Le comte Mercy, ayant chargé le présent courrier de passer par ici dans son retour à Vienne, je saisis, mon très cher frère, cette occasion pour vous adresser ces lignes.

Vous recevrez sans doute par l'ambassadeur sus-dit un rapport détaillé de ce qui se passe en France. Ce que ma sœur m'en dit dans sa lettre en peu de mots, et ce que le

courrier m'en a rendu verbalement, prouve de sa part un courage et une conduite étonnante, mais ne me tranquillise pas à son égard, et me prouve toujours qu'on est bien loin encore de lui rendre la justice qui lui est due.

On n'est pas plus raisonnable non plus aux Pays-Bas où, malgré la leçon que les insurgents ont reçue en dernier lieu, on ne témoigne encore aucune disposition de revenir de ses égarements, et où je vois qu'il faudra employer des moyens encore plus imposants pour faire ouvrir les yeux aux mal-intentionnés et mettre les autres à même de pouvoir se déclarer pour vous. Il n'est pas douteux que leur défaite a été complète, qu'une grande partie de leur armée s'est dissipée; et que, si nous avons eu en ce moment des troupes un peu plus nombreuses et moins excédées de fatigues, on aurait pu peut-être de ce pas délivrer de leur joug la province de Limbourg et d'autres parties du pays, dont les sujets fidèles désirent de revenir sous votre domination. Ils n'ont en attendant pas été réduits au point d'abandonner Namur et les bords de la Meuse; ils s'y soutiennent au contraire et mettent tous leurs efforts à s'y renforcer et à ranimer le courage de ceux de leur parti. Le congrès de Bruxelles et les Etats de cette province et d'autres font toujours jouer à cet effet les ressorts les plus actifs et les plus indignes même que l'animosité et le fanatisme peut faire imaginer, et ils y réussissent jusqu'ici et sont parvenus à tenir toute la nation dans le silence et la soumission, malgré les divisions intestines qui y règnent secrètement et qui paraissent toujours prêtes à éclater en une scission formelle.

Nous ignorons ce qui en est de la prétendue contre-révolution qui devait encore y avoir lieu ces jours passés. Tout Bruxelles était en alarme; on y avait arrêté une infinité de personnes accusées d'être ou royalistes ou démocrates; on prétend avoir trouvé une quantité d'armes considérable chez une partie de ceux-là, on parlait de mouvements supposés, faits de concert avec ceux de Flandre. On avait fermé les portes de la ville; les paysans des villages voisins et des volontaires et bourgeois de Louvain accouraient à son secours; les Etats de Flandre marquaient au congrès qu'il marchait des gens armés venant de Menin et Courtray (comme vous le verrez par l'imprimé que j'envoie dans la lettre de ma belle-sœur).⁴³ Tout semblait enfin annoncer une explosion décisive; et après tout ce bruit

il ne fut plus question de la marche susmentionnée; les portes de Bruxelles se rouvrirent; ses zélés défenseurs retournèrent chez eux, et il n'y eut à ce qu'il paraît de réellement vrai que l'arrêt de personnes suspectes et odieuses aux chefs du congrès et de ses adhérents et le renvoi d'une centaine d'enfants et femmes de nos gens déjà renvoyés et la menace d'autres encore laissés là de les renvoyer pareillement.

Il paraît donc, ou que ce complot n'ait pas existé du tout encore, ou qu'il a complètement derechef échoué, et tandis que le congrès prend toutes les mesures possibles pour assurer sa puissance à celle des Etats dans l'intérieur, il remue ciel et terre pour exciter la nation à soutenir son plan d'indépendance contre vous.

Plus donc que vous pourrez hâter, cher frère, nos opérations en opposant aux insurgents des forces capables de déroutir entièrement leur projet, plus vous serez assuré qu'elles pourront s'exécuter et conduire bientôt à votre but sans verser beaucoup de sang; au lieu qu'en leur laissant le temps de se bien préparer et d'augmenter et consolider leurs forces, ce ne sera qu'avec des moyens très grands et très violents et très durs à votre cœur que vous parviendrez alors à les dompter. Ce qu'ils gagnent par le temps est en effet d'autant plus inappréciable qu'ils ont chez eux-mêmes des moyens que nous n'avons pas, à moins qu'ils ne nous viennent de dehors. Vous ne pourrez donc manquer de concevoir, cher frère, l'excès du désir que nous avons d'apprendre que les circonstances vous mettent à même de nous fournir bientôt outre les housards qui viennent d'arriver une partie du moins des troupes que vous nous faites espérer encore et de pouvoir donner une bonne fois le démenti à toutes les démarches arrogantes que le congrès se permet pour tromper la nation. Je vous envoie ici un échantillon.⁴⁴

Bonne, ce 6 Juin 1790.

Vous ne sauriez croire, mon très cher frère, combien je souffre pour vous de vous voir si tracassé d'affaires et d'affaires considérables. Que ne puis-je au moins d'un côté vous voir du bien ou de l'agrément, mais jusqu'ici je n'en vois guères d'apparence. Il est hors de doute que dans les Pays-Bas ce sont

les prêtres et surtout les moines qui font le plus de mal; cette coalition avec ceux de Toscane en est encore une preuve. Mais, cher frère, si vous voulez ravoïr tout de bon ces provinces et y rétablir un calme permanent, je vous le répète encore, quelque amer que cela soit pour nous-mêmes, mais il faut gagner et contenter cette classe de gens, les ménager et même par la cour de Rome tâcher de les regagner. Je sens par moi-même, combien cela vous doit être odieux, mais c'est le seul moyen, car même les têtes des bien-intentionnés tiennent encore aux ecclésiastiques et à Rome, et jamais on ne parviendra de les changer sur cet article. Il n'y a qu'une poignée de jeunes gens, philosophes Français, qui veulent imiter l'Assemblée Nationale de Paris, déclamant contre eux. C'est ces fameux démocrates dont les entreprises mal combinées, mal imaginées, échouent toujours par manque de réflexions et par trop de précipitation; mais ce parti est aux abois et celui des prêtres a trouvé moyen même de remuer les paysans et habitants du plat-pays, leur dépeignant la religion en danger. Toutes mes entrailles se tournent en pensant qu'on devra voir et ménager des gens pour lesquels nous, qui les connaissons, avons un si juste mépris. Mais il le faut, et le bien de votre service le requérant, rien me coûterait pour parvenir à vous être utile. Je ne puis assez vous le répéter, tâchez de gagner les prêtres, et cela en y employant la cour de Rome même, et imposer en même temps par la force et par un nombre suffisant de troupes. Depuis hier j'ai un nouveau sujet d'inquiétude. Plusieurs lettres à mon frère et à nous parlent vaguement de mouvements que vont faire les Prussiens vers la Gueldre. Est-ce pour secourir les Brabançons, est-ce pour les Liégeois? Les affaires de cette armée exécutrice d'Empire vont aussi indignement que possible; elles sont retirées et pensaient se cantonner et retrancher à Maastricht sans plus rien entreprendre. Voilà ce que c'est que des troupes ramassées et ayant chacune leur chef, mon frère ne croit pas à ces mouvements des Prussiens, et dit que ce sont encore des bruits qu'eux-mêmes répandent pour intimider et confondre tout le monde. Je vous remercie bien et vois votre excellent cœur dans les grâces que vous accordez pour Bender, Beaulieu et Lusignan; je vous connais assez pour n'avoir pas douté que vous le feriez. Que ne puis-je donner à tous vos sujets mon cœur et mon attachement pour vous,

qui est fondé sur la parfaite connaissance que j'ai et ai toujours eue de votre cœur et caractère. Ce que vous me dites des Hongrois m'afflige extrêmement. Il faut espérer qu'assemblés ils seront plus raisonnables, et j'avoue que je crois que si vous vous y faites voir et connaître, cela servira bien à les tranquilliser et sera mieux que si votre venue à la diète est trop différée. Mon mari et moi allons demain à Coblençe pour y voir les Würzbourgeois qui y doivent y passer le 12. Mais nous serons de retour le 13.

Recevez-nous ici à vos pieds et nous vous embrassons tous les trois de tout notre cœur.

Ce 7 Juin 1790.

Lorsque dans une de mes dernières j'ai fait mention, cher frère, des troubles internes qui s'étaient manifestés nouvellement à Bruxelles et en Flandre, je ne pouvais que vous exposer que très vaguement ce que nous pensions des causes qui pouvaient les avoir produits. Aujourd'hui la chose paraît se développer davantage, et il est assez probable qu'il ait existé encore une fois un plan de contre-révolution de la part du parti démocrate, pour renverser les Etats et le congrès, mais que l'exécution de ce plan a derechef complètement échoué. On apprendra en effet qu'un certain Baron Haucke que le comte de La Marck^a a fait passer du service de France dans celui des insurgents et qui, après avoir été un des principaux acteurs dans l'affaire de Vandermersch, s'était sauvé de la prison où il avait été mis à ce sujet, doit s'être mis à la tête de la troupe rassemblée en Flandre du côté de Menin et qui s'est portée à Courtray. Il est possible que les démocrates de cette province ont eu quelque relation avec ceux qui existaient encore à Bruxelles, et que ceux-ci préparaient une explosion qui aurait secondé les opérations des autres. En attendant, celle-ci était ou imaginaire, ou bien elle a été prévenue à temps par le parti dominant et la troupe ou armée démocrate arrivée à Courtray a disparu tout de suite, sans que depuis lors elle ait reparu nulle part.

^a August M. Raymond von Aremberg, der sich nach seinem Grossvater mütterlicherseits Graf de la Marck nannte.

Voilà ce que je puis vous dire sur les dernières tentatives de ce parti. Quant à ses vues, à ses plans et à ses moyens, je crois ne pouvoir vous en mettre mieux au fait qu'en insérant ici la copie de deux lettres qui nous sont venues de France.⁴⁵ L'une est d'un royaliste zélé, mais qui ne voit les choses que d'après la façon dont les démocrates, qui l'entourent, les lui font envisager; l'autre est d'un sujet non moins attaché à ses devoirs envers son souverain, mais qui voit les objets avec moins de prévention que le premier et a un ami avec lui, qui examine et voit les choses avec bien de l'intelligence, prudence et véritable intérêt pour le souverain.

En combinant ce qui est exposé dans ces lettres avec les démarches et la conduite du parti en question, il en résulte toujours selon nous en dernière analyse : que ceux qui sont les vrais démocrates n'ont jamais eu pour véritable but de leur système le retour des Pays-Bas à votre maison, mais que, tendant avec non moins d'ardeur que les aristocrates à l'indépendance, ils ne voulaient au fond qu'ôter le pouvoir souverain à ceux qui s'en étaient emparés et leur étaient devenus odieux pour établir une autre forme d'administration approchant à celle que l'on veut adopter en France; que, n'ayant pu réussir à obtenir le suffrage et l'appui sur lequel ils avaient compté à Bruxelles et en d'autres villes, ils avaient cherché ensuite à opérer une contre-révolution par le moyen de l'armée dont ils avaient mis l'un des chefs et un grand nombre d'officiers dans leur parti; que cette tentative ayant pareillement échoué et se voyant sans soutien ni moyen pour avancer dans leur cause, ils ont cherché depuis à entretenir d'un côté des liaisons secrètes dans le pays pour profiter de la juste haine qu'inspirait à une partie des habitants la conduite des Etats et du congrès, tandis que d'un autre côté ils tâchaient d'armer encore quelques patriotes en Flandrè pour y tenter des entreprises pour lesquelles il leur manque le principal, savoir les hommes et l'argent; que si quelques-uns des démocrates ont paru vouloir agir en vue de nos intérêts, ce n'était au fond qu'après que, dénués de tout appui, ils croyaient devoir en chercher de ce côté-là pour s'assurer moyennant votre argent des moyens de pouvoir se venger et culbuter le parti opposé, que supposant même qu'ils eussent réellement le dessein à présent d'opérer une révolution à la suite de laquelle ils voudraient venir vous offrir la souveraineté

et se soumettre; ce ne serait qu'en y joignant des conditions par lesquelles ils voudraient dicter les formes dont ils devraient être constitués et organisés; que dans le cas enfin où ils gagneraient la supériorité sur les Etats, il y aurait peut-être plus de difficulté encore à convenir avec eux des principes à établir sur le point de la constitution et administration future de ces pays.

Il est à remarquer, de plus que les ouvertures qui nous ont été faites jusqu'ici de la part de quelqu'un de ce parti, n'étaient encore que très vagues et obliques et ne portaient aucun caractère d'authenticité propre à constater les vues de la généralité de celui-là et encore moins de la nation. Je ne dois pas négliger d'observer aussi que, dans ces démocrates mêmes, il paraît exister plusieurs partis divisés entre eux et que, parmi leurs principaux mobiles, il pourrait y en avoir qui seraient animés par des vues d'ambition particulière et personnelle.

Nous pensons donc qu'il serait très délicat, sinon dangereux, au moins contraire à votre dignité d'entrer avec les dits démocrates en quelque négociation, dans un moment surtout où leurs vues ne sont pas développées au point de s'assurer qu'elles ne tendent qu'au vrai bien du pays et où il importe que le public soit bien convaincu que, ne visant qu'à ce seul but, vous êtes éloigné d'employer pour réussir dans vos desseins des moyens opposés à ceux qu'il doit attendre de votre part; et il nous semble que — la nouvelle déclaration faite que vous persistez à vouloir rétablir et maintenir l'ancienne constitution de chaque province de la manière qui sera la plus agréable à la nation, devant satisfaire également et les démocrates qui pensent que ce soit par une représentation mieux constituée de celle-ci que se règlent les affaires, et les aristocrates qui disent remplir les volontés de celle-là jusque dans leurs actions les plus despotiques — il ne s'agira pas d'aller davantage au-devant de l'un ou de l'autre parti, mais d'attendre à présent à les voir venir et d'envoyer le plus tôt possible un nombre assez considérable de troupes pour en imposer aux mal-intentionnés, de manière à empêcher l'effusion de sang et les malheurs que l'exaltation de leurs esprits entraînerait sans cela, et pour fournir aux sujets fidèles ou repentants les moyens de pouvoir se déclarer pour vous.

Plusieurs rapports verbaux et autres qui nous ont été faits, assurent que le nombre de ces derniers est très grand parmi les gens sensés et la bonne bourgeoisie, mais qu'ils n'osent manifester leur désir d'un accommodement par la crainte d'être les victimes des fureurs de la populace excitée par le clergé et le congrès à soutenir l'indépendance ou plutôt le désordre actuel.

Il n'est en effet aucune sorte d'horreur que ce congrès n'invente et ne fasse répandre pour attirer ou renouveler le feu du fanatisme et de la rage dans le peuple. L'effet s'en est manifesté déjà par l'arrivée de plusieurs milliers de villageois armés, conduits dernièrement par leurs curés et vicaires au secours de Bruxelles imaginairement menacée; et ce ne sera, je le répète encore, qu'en lui présentant d'une main des forces imposantes, et de l'autre l'olive de la paix et l'assurance du maintien de ses droits, de sa liberté et de sa religion qu'on parviendra à faire tomber le bandeau des yeux et à lui rendre la tranquillité et le bonheur.

S'il y avait un moyen de rapprocher le clergé, cela devrait contribuer à coup sûr beaucoup parvenir au but désiré. Vous devez savoir mieux que moi, cher frère, si et à quel point l'on pourrait employer à cet effet l'influence du Pape même et de divers généraux des moines résidant près de lui. Je joins ici la réponse que nous avons fait donner à la lettre dont je vous joins les copies qui fait voir les vues et désirs des démocrates,⁴⁶ et il me reste d'ajouter que celui qui s'est chargé d'approfondir de près leurs vrais projets et de nous en mettre au fait, n'est pas encore revenu, et qu'il ne nous en est pas parvenu depuis quelque temps aucune lettre, ni à ceux avec lesquels il était en correspondance à cet effet, ce qui ne laisse pas de nous mettre en peine à son égard.

Je vous joins aussi que les rapports du général Bender que nous avons reçus hier, portent qu'une partie des insurgents campait encore sur la rive droite de la Meuse entre Andoy et Namur, et que le reste occupe des postes sur la rive opposée où ils ont établi de fortes batteries, attendant les renforts de l'intérieur du pays; que les housards étaient arrivés aux environs de Luxembourg où ils cantonneraient quelques jours pour se reposer; que le 20 arrivera seulement le 1^{er} bataillon et la 2^{de} compagnie de Wirtzbourg, et que le corps franc de Loudon

n'y a jusqu'ici que 130 recrues arrivés à Luxembourg. La formation de ce corps ne va pas à beaucoup près aussi vite qu'on s'en était flatté au premier abord.

Nous ne savons rien du plan que pensent s'être formé les troupes de l'Empire pour leurs opérations dans le pays de Liège, elles sont toujours du côté de Maseyck où elles ont été jointes par les deux princes Ysembourg, généraux au service de l'électeur de Bavière; l'un, qui commandera à la place du général Winkelhausen, a fait la guerre de 7 ans comme capitaine de grenadiers des dragons de Saxe-Gotha aujourd'hui Lobkowitz, et l'autre a fait une partie de cette guerre-là à l'armée alliée et dans les troupes Saxonnnes et a servi ensuite en Russie dans celle des Turcs où il a été blessé à Bender.

Ce malheureux 18 Juin 1790.⁴⁷

Je n'écris cette date qu'en frémissant, pensant qu'elle est l'anniversaire où on a complété le malheur des Pays-Bas l'année passée et où on vous a préparé tant de peines et embarras en renversant toute la constitution des Pays-Bas au Brabant et procurant la révolte de ces provinces. Quand je pense encore à la joie et gloire dont étaient ces Messieurs qui avaient fait ce bel ouvrage, je suis furieuse. Je n'ai aujourd'hui, mon très cher frère, rien de particulier à vous mander des affaires. Les momeries et l'effervescence continue à Bruxelles et va en augmentant, mais les Prussiens n'avancent pas encore, et tout ce qu'on a débité sur leur arrivée, ne se confirme pas, étant toujours encore sur leur territoire, ce qui confirme toujours de plus notre idée que le roi de Prusse ou Mr. Schlieffen ou Hertzberg, ayant appris l'abattement des insurgents, ont craint qu'ils ne se soumettent ou fassent des propositions, ce qui ne conviendrait pas à la Prusse, qui veut tenir l'insurrection sur pied jusqu'à ce que la paix et la guerre entre vous et lui soit décidée. En cela il a réussi, car ces mouvements que les Brabançons expliquent comme la suite de leur alliance avec la Prusse et comme un secours venant à leur aide, les a ranimés et en foule les volontaires des villes viennent à l'armée et les paysans du plat-pays viennent se vouer au service du congrès. Je crains seulement que les mauvaises têtes des Etats de Limbourg vont forcer

dans la prochaine assemblée la publication du manifeste qui jusqu'asteur on y a refusé constamment. Dieu veuille nous accorder bientôt la paix et à vous tous le bonheur que mon cœur vous souhaite, et dont vous êtes si digne.

Nous vous embrassons de tout mon cœur tous trois.

Ce 20 Juin 1790.

Vous avez bien raison de vous persuader qu'il ne saurait être question d'espérer à présent aucune révolution en votre faveur;⁴⁸ mais vous vous trompez, si vous pensez que ce n'est qu'à l'impuissance des démocrates que vous devez l'attribuer. Nous sommes très convaincus que ceux-ci, et surtout les chefs des vrais démocrates, ont toujours été aussi éloignés que les aristocrates et les chefs du congrès même de l'idée de vouloir faire revenir les Pays-Bas sous votre domination; ils voulaient un gouvernement républicain avec un stathouder ou une espèce de souverain indépendant de votre maison et une représentation de la nation autrement et mieux constitutionnée que celle qui existe actuellement. J'ai lieu de me persuader que ceux-là n'ont pas changé encore de principes et que, si une partie des autres témoigne à cette heure se déclarer pour votre cause, c'est tout au moins ou même plus dans la vue de se procurer un appui qui flatterait leur espoir de se venger des aristocrates leurs ennemis, que dans celle de revenir sincèrement à vous, et d'opérer le rétablissement des anciennes constitutions.

Dans cet état des choses nous ne voyons d'autre moyen pour parvenir au but salutaire que vous vous proposez pour le bien de ces pays, que celui de s'y présenter avec des forces suffisantes pour en imposer aux rebelles, et donner aux bien-intentionnés, en avançant dans l'intérieur des provinces, les moyens de se déclarer en votre faveur. Une nouvelle déclaration générale, donnée en cette occasion-là, que vous étiez constamment résolu de rétablir et de maintenir dans le pays la constitution de chaque province et de rendre et conserver à chacun la jouissance des droits et privilèges résultants nous semble devoir absolument suffire.

La publication d'une amnistie générale nous paraît au contraire pouvoir être d'une mauvaise conséquence en ce moment-là, elle vous ôterait le moyen d'exercer votre générosité vis-à-vis de ceux qui viendraient demander pardon de leurs excès et attentats. Elle empêcherait l'expatriation si désirable des enragés et fanatiques principaux qui, s'assurant des effets de cette amnistie pour rester dans le pays, ne pourraient pas se passer toutefois des menées sourdes pour exciter encore par la suite les troubles et le désordre. Elle vous mettrait dans le cas de ne pas pouvoir exiger de la nation le dédommagement juste et indispensable dû à tant de sujets innocents qui, sans avoir démerité vis-à-vis la patrie, en coopérant ou travaillant à son oppression, ont été les victimes des haines particulières ou d'un fanatisme excité parmi le peuple. Cette amnistie générale abattrait enfin entièrement le courage et le zèle des sujets qui vous sont restés fidèles et qui verraient par là les plus rebelles traités au même niveau qu'eux, et encouragerait l'entêtement des criminels à pousser les choses à la dernière extrémité sous l'espoir de profiter à la fin de cette amnistie générale. Il nous semble donc qu'au lieu de la publication de celle-ci, une déclaration semblable à celle que le général Bender a donnée en son nom et aux nôtres, pourrait être plus propre dans ces circonstances. Nous n'osons pas entrer ici dans la question en combien il pourrait être avantageux de faire aller votre déclaration conjointement avec celle que l'Angleterre, la Hollande et la Prusse devraient donner, de ne pas vouloir se mêler des affaires des Pays-Bas. Nous n'osons pas aventurer non plus un avis sur la convenance d'y faire influencer leur médiation et surtout celle de la dernière. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous avons toujours regardé comme très essentiel de s'assurer les sentiments et le concours des deux premières Puissances, surtout de l'Angleterre, pour détourner l'effet des mauvaises intentions de la Prusse et de la princesse d'Orange, et qu'il nous paraît encore très essentiel d'éviter (s'il est autrement possible) l'influence de la Prusse dans une médiation où elle pourrait faire entrer des conditions dont les suites pourraient être très nuisibles au bien et à la tranquillité future de ces pays.

Lorsqu'une fois vous serez bien assuré de la paix, je crois que vous n'aurez pas de peine à arranger tous ces objets particuliers. Je me persuade bien volontiers que vous travaillez à

force à accélérer celle-là, et je souhaite beaucoup que votre espoir de pouvoir convenir encore ce mois-ci d'un armistice avec la Porte et des conditions préliminaires avec le roi de Prusse puisse se réaliser. Nous ne concevons pas trop en attendant pourquoi, en traitant avec celui-ci vous voulez lui faire la proposition de vous laisser envoyer des troupes aux Pays-Bas. C'est une chose dont il a aussi peu de droit à se mêler dès qu'il n'a pas la guerre avec vous ou que ces troupes ne doivent pas passer par ses Etats qu'il en a à vous empêcher d'y envoyer les housards et le bataillon de Bender, et il est à prévoir que sa réponse sur une proposition de cette nature sera, si pas formellement négative, du moins si ambiguë pour vous embarrasser, le dessein de ses ministres paraissant ne tendre qu'à vous donner des embarras et à traîner les choses, à gagner le temps et à épier les occasions dont il pourra profiter pour vous faire dommage et tirer avantage des circonstances.

Tout ce que vous me dites de l'électeur de Saxe est bien consolant pour mon cher mari et moi et fait pour nous attacher bien sincèrement à lui.

Le choix que vous avez fait du général Hohenlohe qui doit conduire les troupes aux Pays-Bas, nous paraît on ne peut meilleur, et il nous semble aussi que le nombre des régiments fixés de 6 régiments d'infanterie bien complets avec leur artillerie et 2 régiments de chevaux-légers, pourra suffire avec ce que nous y aurons d'ailleurs dans peu à y remettre les choses en ordre. Vous pouvez être convaincu, cher frère, du secret que nous tiendrons sur tout ce que vous nous avez mandé, et que d'un autre côté nous recommanderons au général Bender la plus grande attention à ne pas fatiguer les troupes sans besoin, et que nous lui ferons savoir aussi qu'ils en viendront d'autres encore d'Allemagne.

Permettez-moi, en attendant, cher frère, de vous observer que cette dernière déclaration que vous nous avez déjà ordonné de faire connaître à celles qui sont sous ces ordres et que vous nous enjoignez encore de leur réitérer, vous mettrait dans le cas de devoir effectuer bientôt l'envoi de quelques nouveaux renforts de votre armée; car ce ne sera qu'ainsi que l'entendront les troupes que nous avons ici et qui ne compteraient pas pour un vrai renfort promis le reste des troupes de Wirtzbourg et la division de Zerbst.

Nous avons toujours cru que les propos qu'on avait tenus sur ce qu'il existait quelque négociation secrète de votre part avec les aristocrates du Brabant, était destitué de fondement, et nous avons même pris sur nous d'assurer que nous étions persuadés de leur fausseté; mais nous sommes d'un autre côté absolument d'avis qu'il serait très dangereux et nuisible de déclarer en même temps que vous ne vouliez traiter qu'avec le peuple et la nation, et pas avec des particuliers par où on entendrait les Etats. Nous sommes même très convaincus que l'exécution du contenu d'une déclaration prise dans ce sens-là, serait sujette aux plus grandes difficultés, et que l'on aurait sans faute plus à faire encore si l'on voulait traiter exclusivement avec les démocrates qu'avec les aristocrates les plus acharnés même dans ce moment-ci. Les choses en sont venues en effet malheureusement à un point que ce ne sera jamais par des négociations préalables avec aucun parti que l'on pourra parvenir à rétablir la tranquillité dans le pays, mais en y remettant pour le fond l'ancienne constitution à l'appui d'une force suffisante à prévenir tout complot de parti et toute effusion de sang et en établissant ensuite sous cette protection (et sans retirer du pays les troupes nécessaires pour y assurer le maintien de la tranquillité publique) tel changement dans la manière de représenter la nation qu'on se convaincra lui être la plus avantageuse et la plus conforme à ses désirs. L'impossibilité d'en venir autrement à bout et de réunir les esprits se manifeste d'ailleurs encore par l'effet que nous apprenons qu'avait fait notre dernière dépêche au Maréchal Bender. Elle n'a pas contenté les aristocrates qui n'y trouvaient pas tout ce qu'ils désiraient; elle a déplu aux démocrates qui voudraient que les premiers fussent exclus de toute grâce et participation aux affaires; et elle a mécontenté enfin une grande partie des royalistes extravagants qui voudraient qu'il n'y eût plus de constitution du tout, mais que ce pays fût traité en pays de conquête.

Ce que vous dites des moyens que la cour de Rome emploie pour exciter par ses nonces les prêtres et les moines, les peuples contre vous, me fait d'autant plus de peine que je suis très convaincue que la voie la plus sûre, peut-être la seule pour parvenir à tranquilliser bientôt aux Pays-Bas les peuples et habitants, qu'on a trouvé moyen d'alarmer sur le point de leur religion et à empêcher le malheur affreux que leur frénésie

actuelle devra entraîner sans cela après soi, serait celle de la coopération du Pape et de son pouvoir sur les prêtres pour ramener le peuple des erreurs dont on l'a nourri jusqu'ici.

Toute autre voie de conviction sera en effet extrêmement lente, quelque chose que vous puissiez faire pour y parvenir, et la force du fanatisme est telle qu'ils seront encore quelque temps avant de reconnaître l'état malheureux dans lequel les mettent les violences de leur gouvernement actuel et à se désabuser sur les fausses nouvelles dont on les berce. J'étais bien sûre que celle qu'on avait répandue sur ce que vous étiez mêlé dans les brouilleries entre l'Angleterre et l'Espagne devait être rangée parmi le tissu des mensonges qu'on ourdit à votre sujet, et j'espère que vous n'aurez pas eu de peine à en convaincre les partis intéressés.

L'assurance que vous ne nous laisserez pas manquer d'argent est une nouvelle bien agréable dans des moments où les dépenses nécessaires des caisses deviennent de jour en jour plus multipliées.

Je puis me figurer combien vous êtes accablé d'occupations et peines et combien les affaires d'Hongrie, Galicie et des autres provinces vous donnent de la tablature. Il nous est bien agréable d'entendre que les choses en Hongrie commencent à prendre une meilleure tournure, puisque nous sommes attachés et intéressés par tant de titres à ce pays; mais je vois avec regret qu'on n'y soit pas persuadé de la bonté des sentiments de votre successeur. C'est l'effet malheureux de l'opinion comme des principes qu'on suppose lui avoir été inspirés par l'éducation de feu notre frère, mais que sa conduite à venir, la manière dont il fera connaître sa façon de penser lorsqu'il ira avec vous dans ce pays, saura, j'espère, détruire, surtout les bons principes qu'il reçoit de vous et dont il verra les effets par les exemples dans votre règne qui pour le bien de la généralité et surtout de vos pays en particulier sera long et heureux. Je n'entrerai pas dans les détails sur vos mariages dont vous me parlez, qui me font grand plaisir, vous en ayant déjà parlé dans mes précédentes.

Je finis en vous embrassant de tout mon cœur, mon cher mari en fait de même.

P. S. Pour vous donner un échantillon de l'inutilité absolue qu'il y a de se flatter d'en venir à bout par le raisonne-

ment ou la conviction, je vous joins plusieurs pièces qui viennent de nous parvenir en ce moment.⁴⁹ Vous verrez par là combien pour le bonheur même des habitants il est nécessaire de leur imposer par la force.

Ce 21 Juin 1790.

N'ayant pu achever hier, nous expédions ce soir seulement le nommé Spreitzer, chasseur et un homme sûr à notre service; je profite encore de ce délai pour vous dire, cher frère, qu'il y a ici Mr. de Leikham, envoyé de l'électeur d'ici à la Haye, qui ne peut assez nous dépeindre tous les mouvements que se donne et tous les ressorts que met encore en jeu la princesse d'Orange et son parti pour allumer le flambeau de la guerre et exciter son frère à vous la faire dans l'espoir de parvenir par là au but des vues ambitieuses qu'elle s'est formées; et l'on peut juger par le récit qu'il en fait de l'importance qu'il y a à veiller à toutes ses démarches et à intéresser l'Angleterre qui jusqu'ici lui a toujours été contraire à en empêcher l'effet; mais il dit à cette occasion qu'elle a su attirer dans son parti non seulement un des grands pensionnaires d'Hollande, mais que même Mylord Auckland et son épouse, ambassadeur actuel d'Angleterre à la Haye, se sont laissés entraîner aussi dans son parti.

Il paraîtrait en attendant d'après les nouvelles ci-jointes sub n^o 2, qu'on nous assure venir de bonne source, que le stathouder et la partie saine de la nation Hollandaise ne participerait pas aux principes que le parti ci-dessus nommé doit avoir adoptés relativement aux Pays-Bas.⁵⁰

Mais ce qui est contenu dans la lettre reçue hier soir de Mr. Feltz et que nous vous faisons parvenir par la voie de la chancellerie, prouve évidemment quelle est l'influence dominante qui agit en ce moment sur les délibérations de ce pays-là; puisqu'il nous y instruit de la démarche que le ministre d'Hollande à votre cour⁵¹ a été chargé de faire, pour vous engager à étendre sur les Pays-Bas la disposition où vous étiez de faire une sorte d'armistice dans les pays où est le théâtre de la guerre en attendant la paix qui s'annonce comme prochaine. Vous pouvez juger, cher frère, ce que nous avons senti à la lecture de cet article et en y voyant à

découvert la conduite que l'on tient vis-à-vis de vous, qui ne tend qu'à vous faire perdre du temps et donner à vos ennemis et sujets rebelles celui de s'aguerrir, consolider et acquérir les moyens ou de vous résister ou de traiter avec vous selon leur bon plaisir. Et comme il leur convient tant que les insurgents ont eu le dessus, qu'ils menaçaient de s'emparer de la dernière province et place qui vous restait aux Pays-Bas, et que pour y parvenir et exterminer les débris des troupes que vous y aviez encore, ils venaient les attaquer de tous côtés avec leurs forces réunies, la république se montrait indifférente à cet égard; mais à peine l'ignorance et l'indiscipline de ces insurgents les a-t-elle fait échouer dans cette entreprise et fait essayer le premier échec, elle n'en peut regarder les suites avec indifférence et propose un armistice, qui serait aussi nuisible pour vos affaires et aussi dangereux pour votre armée que le malheureux armistice du mois de décembre passé. N'est-ce pas faire voir clairement que cette république et ses alliés voudraient vous faire perdre les Pays-Bas par le moyen de ces révoltés, sans devoir s'engager à vous faire directement la guerre eux-mêmes! Car quel sera l'effet d'un armistice pareil, convenu pour le temps que dureront les négociations d'une paix dont les préliminaires ne sont pas même signés encore et dont on ne peut prévoir l'époque! Ceux qui sont intéressés à vous forcer à faire une mauvaise paix, en traîneront les négociations et vous chicane-ront de toutes les manières possibles; on vous tiendra toujours sur le qui vive et dans l'attente d'une rupture ouverte à se décider d'un jour à l'autre. Le roi de Prusse pourra bien préparer à l'aise toutes ses flottes pour vous faire la guerre avec avantage lorsque le moment lui en paraîtra favorable. On tâchera de vous empêcher toujours d'envoyer des renforts de vos troupes aux Pays-Bas, les insurgents y rassembleront en attendant une armée considérable. Ils pourront avec le secours des officiers et généraux que les Puissances, leurs amis, leur fourniront, discipliner celle-là, la munir d'une bonne artillerie et se fortifier dans tous les points intéressants. Votre petit corps de troupes à présent si zélé et plein de bonne volonté se découragera encore une fois à la vue de ces avantages et de la fierté que cela inspirera aux rebelles, ils se débanderont derechef, comme il est arrivé après l'armistice conclu l'année passée à Diest; et vos affaires seront plus mauvaises et plus désespérées

par là dans ce pays-là qu'elles n'avaient jamais été jusqu'ici. Vous vous trouverez enfin dans le cas par là d'y traiter non avec un peuple repentant qui reviendrait à vous, mais avec un Etat arrogant avec lequel vous devrez négocier comme de paire à paire, et qui vous imposera les conditions que ses chefs forcenés et fanatiques (qui déclarent à présent publiquement à cette nation ne vouloir entendre à aucun accommodement avec vous) lui dicteront alors pour y assurer leur puissance sur des bases contraires au bien même de ce pays et pour vous faire acheter à bien haut prix peut-être leur retour à votre maison, s'ils ne trouvent pas le moyen de vous forcer à reconnaître leur indépendance.

Voilà, cher frère, comment nous envisageons le but et les suites d'un pareil armistice et ce qui nous fait désirer bien vivement que, si absolument vous ne croiriez pas pouvoir donner à cette proposition un refus net, vous y fassiez donner du moins une réponse dilatoire et conçue de manière à ce que vous vous assuriez bien certainement de ne pouvoir jamais être arrêté en manière quelconque dans les opérations de vos troupes contre vos sujets rebelles, ni empêché d'y envoyer dès à présent tels renforts que vous jugerez à propos.

Pardonnez, cher frère, que nous ayons osé nous étendre avec autant de franchise sur les affaires que les circonstances présentent et fournissent. Nous y avons été déterminés et engagés par le zèle qui nous anime pour votre juste cause et cet attachement tendre et inviolable qui nous a toujours caractérisés et qui ne finira qu'avec la vie du mari et de la femme qui vous embrassent ici, vous demandant excuse de cette longue lettre en faveur du motif.

Je joins aussi ici la copie d'une autre lettre reçue de Paris du secrétaire Pistricht sub n^o 3.⁵²

— — — — —
Ce 27 Juin 1790.

Après vous avoir laissé un peu reposer après ma grande lettre du 22, je reviens, cher frère, aujourd'hui pour vous envoyer le rapport détaillé que je vous ai promis dans ma dernière, dans lequel vous trouverez la position dans laquelle nos troupes opposées aux insurgents se trouvent dans ce moment-ci.⁵³

Il est fait par Mr. de Seckendorf, l'adjutant de mon mari, qu'il a envoyé exprès dans ces parties-là pour examiner les choses sur les lieux mêmes et pouvoir lui rendre un compte exact de l'état où il a tout trouvé.

Vous remarquerez de ce rapport que quelle qu'a été la terreur qu'aient inspiré aux insurgents leurs défaites du mois de mai passé, cela n'a pas empêché que la grande supériorité qu'ils ont sur nous en nombre de troupes et d'artillerie ne les ait mis en état, malgré les pertes faites, de se soutenir non seulement sur les bords de la Meuse, mais même d'occuper toujours le camp avantageux qu'ils ont en avant de Namur, que l'extrême faiblesse de notre corps de troupes et l'excès des fatigues qui avait précédé et accompagné les affaires du 18, 23 et 24 du passé, avait empêché celles-ci de profiter davantage des succès remportés dans ces journées et de pousser l'ennemi plus loin ou même de dissiper entièrement son armée; que les insurgents ont mis cette circonstance à profit pour réparer leurs pertes et se renforcer dans leur position actuelle moyennant les secours considérables que le fanatisme y a fait accourir toutes les provinces des Pays-Bas, et la quantité de gros canons qui y a été envoyée, tandis que nous n'avons pu renforcer jusqu'ici notre corps de troupes que de deux divisions de housards venues d'Allemagne et des divisions de Bender et Wurtemberg, tirées de la faible garnison de Luxembourg et de quelques pièces d'artillerie de moindre calibre que les leurs; que la supériorité que les ennemis ont surtout de ce côté-là, les met dans le cas, non seulement de nous défendre l'accès de la Meuse, mais même de venir sans risque tomber quand ils le veulent sur les postes de notre aile gauche qui ne peuvent avancer sur eux ou les pousser sans tomber sous le feu meurtrier de leur batterie placée sur la rive opposée; que les attaques et alertes fréquentes presque continuelles qu'ils donnent à nos troupes, fatiguent non seulement celles-ci au dernier point, mais qu'elles donnent encore aux ennemis l'occasion d'exercer et d'aggraver les leurs aux combats, et que le nombre de celles-ci en comparaison des nôtres les met à même de se porter en force partout et peut faire qu'ils réussissent une fois à percer notre cordon et à pénétrer derechef dans les parties qu'ils ont abandonnées; qu'enfin toutes ces circonstances faisant sentir à nos troupes que, pour pouvoir agir vigoureusement contre eux, il

leur faut des secours efficaces en tout genre qui leur manquent totalement jusqu'ici; il s'est répandu parmi elles une espèce de mécontentement, de désespoir et méfiance de ces secours à cet égard, fortifié par les bruits accrédités parmi elles des négociations secrètes que l'on traitait avec les rebelles, qui ne contribuent pas peu à la désertion considérable qui recommence à se manifester encore en dernier lieu et qui diminue ce corps bien au delà des renforts que les recrues en peuvent y refournir. Vous jugerez de là, cher frère, que tandis que les secours promis ne peuvent nous arriver que bien tard, il est de la dernière importance pour votre service d'animer en attendant le courage et l'ardeur des braves troupes qui combattent pour votre cause par tous les moyens possibles. Nous osons donc vous supplier instamment de ne pas vous laisser détourner par aucune considération particulière d'accorder aux officiers qui se sont particulièrement distingués les distinctions demandées en leur faveur.

De pareils témoignages manifestés et publiés de votre contentement sur la conduite de ceux qui se distinguent particulièrement, feront le plus grand effet et deviennent même nécessaires à l'encouragement des troupes qui, voyant toujours grossir sous les yeux le nombre de leurs ennemis, sans voir arriver de leur côté des renforts proportionnés, ont besoin d'être assurées par des marques visibles de vos bonnes dispositions pour elles et de votre intention de les soutenir et récompenser de leur zèle pour ne pas se croire abandonnées ou indifférentes.

Nous sommes maintenant d'un jour à l'autre dans l'attente de quelque nouveau combat, et il ne paraît pas douteux que les insurgents tenteront l'impossible pour regagner les avantages qu'ils ont perdus, et pour en gagner de plus grands encore.

L'acharnement qu'ils mettent d'un autre côté à soutenir leur indépendance va jusqu'à l'excès le plus incroyable, et il est bien douloureux pour nous de devoir vous dire que l'idée dans laquelle nous étions nous-mêmes pendant très longtemps et dans laquelle vous êtes peut-être vous-même encore, que des déclarations et assurances pareilles à celles qui ont été données jusqu'ici, et qui seraient propres en tout autre pays à ramener et tranquilliser la nation, puissent plus faire le moindre bon effet sur les rebelles. Nous voyons au contraire qu'elles ne font

que les endureir, puisqu'ils les attribuent à crainte et faiblesse, et s'en promettent dans le plus mauvais cas des négociations favorables aux vues de leur parti, et qu'elles abattent et dégoûtent les bien-intentionnés qui s'attendent à se voir mis de niveau avec les autres, craignant de plus les suites de ces négociations et l'impossibilité de pouvoir jamais espérer de là une indemnisation des pertes et pillages que les auteurs de leurs maux leur ont fait souffrir.

Nous sommes forcés donc de vous le répéter ici que tout armistice, amnistie ou négociation avec les rebelles qui parlent au nom de la nation, soit démocrate ou aristocrate, ne peuvent opérer que le malheur et la perte de ce pays, et que pour le ramener et conserver, ainsi que pour le sauver lui-même de sa ruine totale, il ne reste plus d'autre moyen comme vous le sentez vous-même, que l'apparition d'une bonne armée, à la tête de laquelle on pourra lui faire renouveler l'assurance générale de ses lois et constitutions, quand une fois on les aura soumis pour leur prouver que ce n'est pas à la révolte de ses excitateurs ambitieux et intéressés autant que furieux, mais à vos principes, à votre clémence et à votre amour pour elle, qu'elle vous en devra la conservation; que tandis que vous aviez la force pour les réduire, vous n'avez écouté que votre équité et bonté; qu'enfin ceux qui les soutenaient de l'étranger, soit publiquement ou secrètement, n'ont point forcé des concessions qui n'ont leur source que dans votre belle âme.

Vous devez bien être persuadé, cher frère, que ce n'est que la certitude où nous sommes qu'il n'y a que cela seul, qui puisse tirer cette nation de l'abîme dans lequel elle est entraînée, qui nous force enfin de tenir un langage si différent à bien des égards de celui que nous avons tenu par le passé et que nous aurions désiré pouvoir tenir encore, si la conviction où nous sommes de la frénésie dans laquelle on a entraîné ce peuple ne nous convainquait de l'inutilité de toute autre voie. C'est cela même qui nous rend excusables, que le désir extrême que nous avons de voir finir les maux de ces belles provinces, nous engage à vous importuner si souvent d'accélérer l'arrivée prochaine des renforts si nécessaires pour cet objet. Nous sommes même convaincus que la nouvelle déjà de la marche effective d'une partie des troupes que vous nous destinez, servant d'avant-garde au corps entier ferait déjà deux bons

effets : l'un d'intimider les insurgents, l'autre de ranimer et consoler vos troupes dans l'espoir d'être soutenues et soulagées. Je viens de recevoir encore une nouvelle preuve incontestable de la disposition d'esprit dans laquelle on est envers vous aux Pays-Bas et qui m'afflige véritablement; c'est que les Etats de Limbourg ont enfin dans leur assemblée du 24 Juin publié le manifeste d'indépendance au bruit du canon et de la mousqueterie, et on fait chanter le Tedeum solennel à cet effet; ⁵⁴ chose que le manque de possibilité d'y envoyer et laisser des troupes nous a mis dans le cas de ne pouvoir empêcher ce qui me désole, vu que ce n'est que le fait de quelques membres des deux Etats et pas des habitants de la province; et voici une autre copie d'une lettre ci-jointe, qui même est déjà imprimée comme on nous le mande, qui ne laisse plus aucun doute sur les sentiments et principes des démocrates Belges, et fait voir qu'ils se sont réunis ou veulent plutôt se réunir aux aristocrates qu'à se soumettre à vous, enfin faire cause commune contre nous. ⁵⁵ Il y a cependant d'autres lettres qui sembleraient en rendre l'authenticité douteuse et d'avancer le contraire; toujours il est sûr, que nous avons aussi peu de motifs à croire aux bonnes intentions des démocrates y nommés, que nous en avons d'espérer quelque chose des aristocrates. Vous ne sauriez donc être, cher frère, assez en garde même vis-à-vis des partisans bien intentionnés de la soi-disante démocratie qui se trouvent à Vienne, et parmi lesquels je me crois obligée de vous nommer aussi le conseiller Locher, intimement lié et guidé avec et par les principaux de ce parti, pour ne pas vous avancer sur vos bonnes intentions sur les affaires des Pays-Bas, tellement que, dans l'occasion ils pourraient en faire un usage pour vous donner de l'embarras dans l'avenir. J'ose surtout vous conjurer de ne lui point parler, si même lui en touchait, quelque chose de ce que vous savez d'E. W.^a puisque le parti démocrate est divisé en plusieurs sentiments et que ceux du parti dont est Mr. Locher et lui-même personnellement ne veulent pas grand bien à celui-ci, et il ne manquerait pas d'avertir ses amis de cette connexion et sacrifierait W. pour prix de son attachement et zèle. Je vous embrasse de tout mon cœur.

^a Edouard Walckiers.

Ce 28 Juin 1790.

Je viens de recevoir votre chère lettre datée du 17,⁵⁶ tandis que toutes mes lettres reçues de Vienne le sont déjà du 20. Il est très naturel que vous ne preniez garde aux dates; moi qui ai moins à faire, cela m'arrive, mais pour plus de sûreté ordonnez à Kronenfels^a qui fait une enveloppe sur votre lettre de mettre sur celle-ci la date où il l'expédie. J'y vois avec bien du chagrin par là, tout celui que vous donnent les menées de la cour de Rome et de ses adhérents. Je regarde ceux-ci comme les plus dangereux de tous vos ennemis, puisqu'ils gouvernent les opinions du peuple dans tous les pays catholiques, et il semble que le malheur veuille que toutes les circonstances contribuent à échauffer toujours de nouveau les esprits déjà excités de ce côté-là, et à fournir de nouveaux aliments à leur fanatisme. J'observe en effet qu'une gazette imprimée à Vienne sous le titre de Wiener Journal semble prendre particulièrement à tâche de détailler dans ce moment-ci tous les démêlés que vous avez jamais eus en Toscane avec les évêques et le clergé, attachés aux principes ultramontains et tous les règlements que vous avez faits pour restreindre l'abus de leur autorité et de celle du Pape, ainsi que pour abolir les cérémonies et pratiques de dévotions déplacées auxquelles le peuple de ce pays était attaché.⁵⁷ Toutes des choses très bonnes en soi, mais dont l'annonce imprimée à Vienne même ne peut dans les circonstances présentes qu'ajouter aux inquiétudes religieuses de stupides et fanatiques habitants des Pays-Bas entièrement aveuglés sur ce point par ceux qui y arment leurs bras sous le prétexte de la religion, de la défense de l'église et du soutien de la foi de leurs pères qu'ils croient attaquée par ces sages règlements.

Vous trouverez joint à l'intéressant rapport de Seekendorf la copie d'une lettre écrite de notre part au Maréchal Bender et par laquelle vous verrez les résolutions que nous avons osé prendre sur nous sur quelques points touchés dans ce rapport.⁵⁸ Nous joignons encore quelques pièces contenant de nouvelles relatives aux circonstances présentes; ce qui a été dit de la marche préméditée d'un corps de troupes Hessoises et Bruns-

^a Geheimer Kabinettssecretär.

wickoises est selon toute apparence une des inventions des insurgents. Le petit corps de Prussiens en Gueldre y reste très tranquille à la désertion près, qui est assez forte. L'on assure même que leurs officiers ont la défense expresse à passer la frontière. Toutes les lettres d'Hollande marquent qu'on y regarde la paix entre vous et la Prusse comme assurée.

Je vous embrasse.

Ce 5 Juillet 1790.

Notre chasseur, revenu hier soir de Vienne, m'a apporté, cher frère, la lettre datée du 31 Juin dont vous avez bien voulu le charger, ainsi que celle du prince Kaunitz qui s'y trouvait jointe.⁵⁹ J'ai été enchantée d'y voir que, malgré vos chagrins sans nombre et votre excessif travail, vous vous portez bien et que vous vous flattez que la paix est presque sûre, mais je l'aurais été bien plus, si vous m'aviez pu dire qu'elle est déjà faite et aux conditions que vous auriez désirées et que vous méritez par tout ce que vous avez fait pour l'assurer. Comme tout le monde dit, que le roi de Prusse est honnête homme, j'ose me promettre avec vous qu'il ne se laissera pas entraîner par son ministre à démentir cette qualité et à contredire ses propres propositions pour vous faire de mauvaises chicanes. Je crois au reste que toutes les Puissances doivent être intéressées à présent au rétablissement de la tranquillité et de l'ordre, et me persuade par conséquent que la réponse au mémoire de la Hollande ne devrait que les déterminer à y coopérer efficacement.

Je ne saurais vous cacher en attendant, cher frère, que j'ai été effrayée en voyant le mot d'amnistie parfaite dans un article de cette réponse. Vous nous connaissez trop bien, j'espère, pour penser qu'aucun motif de ressentiment personnel puisse en être le motif, souhaitant que tous ceux dont j'aurais à me plaindre pour moi seule soient heureux et tranquilles. Je renoncerais même volontiers à jamais revoir ce pays, si cela contribuait à leur bonheur. Mais je regarde comme un mal dont les effets funestes pour le pays ne peuvent se calculer, si le terme d'amnistie envers les sujets rebelles en général devait s'entendre de manière qu'entre le pardon des peines encourues que les crimes et atrocités de leurs chefs et instigateurs qui,

non contents d'avoir fait le malheur de la nation, excitent encore par leurs émissaires à la révolte vos autres sujets et pays, que ceux-ci pussent avoir part à cette amnistie et rester impunis, pussent conserver leurs emplois actuels, être dispensés de l'indemnisation due à tant de sujets fidèles, ruinés par eux, et se trouver à même de perpétuer les troubles et désordres qu'ils ne cesseront jamais de fomenter. La pertinacité dans leur révolte ne vous mettra, je crains, que trop dans le cas de devoir renoncer à leurs égards même à l'idée de toute espèce d'amnistie qu'une soumission prompte et absolue pourrait leur valoir dans ce moment.

Ce dont j'ose vous conjurer en attendant avec la plus vive instance, c'est que si vous voulez le bien et la tranquillité de ces provinces, vous ne vous laissiez détourner par aucune proposition ni soumission même nulle de la part des révoltés à y envoyer le nombre de troupes que vous nous destiniez, dont un nombre suffisant sera propre, si même la tranquillité se remet, à les détourner de nouveaux attentats et à protéger des sujets attachés à leur devoir. Croyez que c'est à présent le seul et unique moyen qui reste à sauver la nation de sa ruine et d'éviter l'effusion du sang des citoyens et maintenir dans l'avenir la paix.

J'ignore les motifs qui peuvent vous avoir engagé à recevoir l'offre du duc de Wurtemberg;⁶⁰ c'eût été du moins un secours prochain et vraisemblablement plus prompt que tout autre et qui, à moins d'être mis à des conditions bien onéreuses, nous serait venu fort à propos dans ces moments-ci, où nous sommes dans le cas d'aller à bras ouverts à l'encontre de tout ce qui peut nous servir à opérer avec quelque espèce de vigueur et d'efficacité. Mon mari ne manquera pas de consulter le maréchal Bender sur le projet dont vous faites mention relativement à d'autres troupes, et il se réserve de vous en soumettre son sentiment sur cet objet, lorsqu'il aura eu la réponse de ce général.

Les différentes difficultés et motifs de réflexion que les circonstances paraissent toutefois opposer à son exécution et la position actuelle où se trouvent nos affaires militaires de ce côté-ci, nous engagent en attendant à vous supplier instamment de ne pas vous laisser porter par cette idée à vous croire dispensé de l'envoi des troupes attendues et de ne pas tarder de

faire marcher au plus tôt du moins une bonne partie de celle dont nous avons tant besoin dans ce moment.

Je vois que vous envisagez comme nous la démarche des soi-disants démocrates, et que non seulement vous approuviez que nous n'ayons pas donné dans aucun de leurs projets, mais aussi que nous ayons toujours évité d'engager des gens à faire ou tenter des contre-révolutions. Vous pouvez être persuadé conséquemment qu'en suivant le principe de faire bon visage tant à ceux de ce parti qu'à ceux du parti aristocrate, que nous ne nous engagerons jamais à traiter ni avec les uns, ni avec les autres. Il faut cependant vous dire qu'il ne vous a pas été faite la moindre ouverture du parti aristocrate ni d'aucun même de ceux qui sont dans ce parti.

Ce que vous dites de la cour de Rome et l'Hongrie⁶¹ est vraiment affligeant, puisque des dispositions et déclarations favorables à votre égard de la part de Rome auraient contribué beaucoup à terminer avantageusement pour vous, et parce que relativement à l'Hongrie, je ne puis voir qu'avec une peine infinie qu'une nation dont j'ai fait tant de cas jusqu'ici donne dans des extravagances qui ne peuvent, tôt ou tard, que tourner à son plus grand malheur. Vous pouvez bien vous représenter, cher frère, combien nous partageons les peines que vous devez ressentir de tout ceci, et si avec ma vie je pouvais vous racheter le bonheur et le calme, je la donnerais avec plaisir sans balancer.

Nous vous embrassons de tout notre cœur.

Ce 8 Juillet 1790.

J'ose vous rendre compte d'une conversation singulière que j'eus hier soir. L'envoyé Anglais ici me dit qu'il me ferait compliment que les choses allaient si bien aux Pays-Bas, que bientôt, vu la désunion qui règne, on allait s'accommoder avec le roi. Je lui répondis que ces désunions régnaient depuis longtemps, mais que jusqu'ici ni l'un ni l'autre parti s'étant déclaré, ni fait des avances pour se soumettre à son légitime souverain, il me semblait qu'il n'y avait pas de quoi se réjouir puisque ces désunions ne menaient qu'à une guerre civile à s'entre-tuer

les uns et les autres, sans que le souverain en tirât profit. Il me tourna longtemps, et il me parut qu'il voulait pénétrer, si on ne nous avait point fait des propositions ni d'un parti ni de l'autre. Comme réellement il n'y en a pas eu de fait, je pouvais le dire positivement que non. Il me dit que le plus essentiel serait l'envoi d'une bonne armée pour intimider les plus mutins et ces chefs enragés, mais qu'il y en avait encore d'autres et après m'avoir dit qu'on devait avoir de la confiance et s'avancer un peu davantage, je compris la chose de travers au premier moment et lui dis qu'il était impossible qu'un souverain traitât avec des sujets révoltés, et me tenant dans les termes prescrits et dans la réponse à la Hollande et par la lettre d'office de la chancellerie, je lui répétais que je ne connaissais qu'un moyen qui était la soumission des provinces et qu'alors votre excellente façon de penser et générosité rendrait à ces peuples leur ancienne constitution; mais de s'avancer vers eux, cela serait leur donner des bonnes paroles. Sur ce qu'il me dit que les grandes provinces devaient passer sur des offenses personnelles, je lui dis que vous étiez sûrement porté à pardonner à ceux qui, repentis et de bonne foi, reviendraient vers vous; que nous ne songions à rien de ce qui nous est personnel, quand il s'agit du service de notre maître et du bien de la généralité. Il me dit, que ce qu'il avait dit de s'avancer regardait non pas le pays, mais les amis que nous aurions dans cette affaire. J'ai ri et je l'ai demandé, s'il voulait dire par là sa cour, et continuant sur ce même ton, je lui dis, qu'en vérité ce serait un digne ouvrage de l'Angleterre et un bien bon office qu'elle nous rendrait, et que je crois que ce serait la Puissance à laquelle notre souverain même par inclination personnelle aimerait le mieux être redevable de ce bon office. Il me dit précisément, il avait voulu dire cela, que l'Anglais était froid de nature, qu'on devait par la marque de confiance exciter sa loyauté, qu'il m'assurait qu'à sa cour on ne désirait que le retour des Pays-Bas à la maison d'Autriche, mais qu'on ne se mettait pas plus en avant puisqu'on était persuadé à Londres que le ministère à Vienne était contraire à celui d'Angleterre, et que c'est ce qui retenait le ministère Anglais à se déclarer aussi porté pour vous qu'il le ferait d'ailleurs. Je lui répondis qu'apparemment on soupçonnait cela à cause de votre alliance avec la France. Il me dit qu'il me priait de le faire savoir à Vienne ce qu'il

venait de me dire et que, s'il pouvait être utile à quelque chose, il s'offrait en toute occasion. Je lui répondis que les affaires politiques n'étant pas du tout de notre ressort, je ne doutais pas que celle-ci se traiterait par les ministres respectifs des deux cours à Londres et à Vienne, mais que je pourrais toujours dans une lettre particulière lui faire honneur de ses bons sentiments à votre égard.

Je ne puis que répéter toujours l'exclamation qui m'est commune avec tous les Belges qui vous sont encore fidèles : *Domine salvum fac populum tuum*, et le seul moyen est de nous envoyer promptement des troupes. Nous vous embrassons tous.

Ce 15 Juillet 1790.

J'ai été bien affligée de ce que vous me dites des Hongrois. Mais, cher frère, si le bien de la chose demande, comme nous le sentons bien, que vous déployez vis-à-vis de ceux-là une fermeté qui vous porte à risquer plutôt votre existence que de signer ce qu'on exige de vous, croyez qu'il vous faut, à plus forte raison encore, témoigner une fermeté pareille à l'égard de vos sujets déjà rebelles actuellement, aux Pays-Bas. Croyez-moi, ce n'est pas l'idée que j'attache au mot de gloire du souverain qu'on a si souvent en bouche lorsqu'on est ému au fond, que par un sentiment d'ambition ou de rancune qui me fait dire ceci, mais la conviction intime où je suis que par là seul vous pouvez les sauver de leur ruine totale. Gardez-vous donc, je vous en conjure, de vous laisser extorquer dans la négociation actuelle des concessions ou déclarations préalables à faire aux insurgés, dont vous auriez sûrement à vous repentir un jour, parce qu'elle vous ôterait les moyens de prévenir et d'empêcher même dans l'avenir le mal que des esprits turbulents et inquiets qui seraient assurés de n'être pas inquiétés et de conserver les emplois usurpés et leur influence dans les affaires, et de n'avoir rien à craindre des effets de leur pertinacité dans la révolte, pourront encore leur faire dans la suite, car tant que ceux-ci seront dans le pays, le germe de la révolte y sera toujours. Je vous supplie, ne vous laissez pas

induire à croire que la promesse de quelque Puissance que ce soit de vouloir ramener les rebelles à leur devoir, puisse vous dispenser d'envoyer au plus tôt des forces considérables dans les Pays-Bas. Ne vous en laissez pas détourner, même par une déclaration de soumission, même d'une promesse de désarmement faite par ces usurpés représentants du peuple, sans quoi nous serons à recommencer. Mais faites y marcher cette armée; faites-la avancer dans le pays, accompagnée alors d'une déclaration semblable à celle que nous avons donnée en dernier lieu et à celle que le maréchal Bender y a fait publier de son côté dans la province de Namur; faites remettre et rendre à votre armée les canons, armes, chevaux et tout autre attirail de guerre des rebelles, ainsi que les papiers et archives civiles; faites remettre à vos troupes les portes et gardes des villes; et quand tout cela sera fait, et que la tranquillité sera remise, faites voir à la nation par les effets que vous voulez maintenir les lois qui assurent leur bonheur, et entendez-la sur les modifications que le vœu général de ses habitants témoignera désirer qu'il y soit porté et sur lesquels il ne sera pas difficile alors de convenir aussi avec ses représentants, lesquels doivent toujours sentir que c'est à vos principes et non à leur révolte qu'ils doivent le maintien des lois.

Toute autre voie est à présent absolument inutile. Les esprits de tous les partis sont trop divisés, trop échauffés et les adhérents de l'un et de l'autre trop acharnés pour qu'on puisse autrement terminer raisonnablement ces affaires. Vous n'aurez, croyez-moi, pas moins à faire avec les démocrates qu'avec les aristocrates, si vous laissez leur prendre trop le dessus, et si vous ne les empêchez de s'abandonner à l'exécution de projets fondés ou sur un enthousiasme aveugle du système de l'Assemblée Nationale de France, ou sur le désir de se venger de leurs ennemis, ce qui précipiterait le pays dans un abîme de malheurs et n'y engendrerait du moins que confusion, désordre et querelle.

Il faut donc en imposer et contenir également les deux partis, et cela ne se peut malheureusement, surtout dans le commencement, que par des forces militaires qui leur fassent sentir l'impossibilité de troubler la tranquillité publique, pour assouvir leurs vues particulières, et ces forces ne peuvent arriver trop tôt à cet effet.

Je pourrais vous envoyer de gros ballots remplis des représentations les plus lamentables de malheureux qui ont été la proie des fureurs du parti dominant, et d'autres qui, craignant le même sort, crient chaque jour, les mains levées après leurs libérateurs. Je me borne à vous en soumettre un seul échantillon qui me tombe justement en main; encore celui qu'il regarde, n'a-t-il pas été le plus maltraité. Je sais qu'après l'avoir lu, vous ne serez plus fâché contre nous de toute l'importunité avec laquelle nous n'avons cessé de vous sequer, en joignant nos cris aux leurs pour demander délivrance et indemnisation pour eux.

Nous vous ferons passer par la voie du chancelier de cour le rapport que le pensionnaire Wildt a fait de son voyage, que nous lui avons fait faire pour s'instruire de l'état des vues et des mesures du parti que l'on nomme démocratique aux Pays-Bas.⁶²

Vous y verrez en dernier résultat que ce n'est que l'impuissance où ce parti a été jusqu'ici de réussir dans ses projets, et les difficultés qu'il prévoit de parvenir jamais à son but par ses propres moyens et forces qui ont seul déterminé ses principaux chefs à vouloir se déclarer pour vous; et cela seulement dans la vue de pouvoir par votre appui effectuer l'anéantissement du parti actuellement dominant et l'établissement du système de constitution et d'administration publique projetée par eux; que ce système qui tend à établir toute une nouvelle forme dans la représentation des Etats, est à introduire une Assemblée Nationale et générale de tous les députés élus par les communautés, municipalités et districts des différentes provinces des Pays-Bas rassemblés annuellement dans la capitale, ainsi que différents autres articles relatifs à la gestion des affaires publiques est au fond un changement total des anciennes constitutions de ces pays et faisait en beaucoup de points le système de l'Assemblée Nationale de France; qu'ils croient pouvoir se flatter que les liaisons qu'ils entretiennent encore, quoiqu'expatriés dans les provinces et villes du pays, leurs intrigues pour s'assurer du service de beaucoup d'officiers et soldats des garnisons frontières de la France, et les liaisons qu'ils se sont procurées dans l'Assemblée Nationale de Paris les mettront à même de faire encore, quand ils le voudront, une contre-révolution dans le pays, pour y établir leur système et chasser les

Etats actuels; mais que pour être assurés d'un soutien plus efficace, ils auraient voulu que nous déclarions que vous approuviez le dit système dans tous ses points, ou que du moins, en arrivant dans le pays, vous feriez expédier des circulaires imprimés à toutes les communautés pour demander à la nation qu'elle vous expose ses desseins sur la constitution future, et pour qu'on procède dans toutes ces communautés aux élections des membres qui devraient la représenter dans l'Assemblée Générale.⁶³

Vous concevez bien, cher frère, que sentant combien une telle proposition était en opposition aux établissemens et maintien des anciennes constitutions dont vous avez donné l'assurance à toutes les cours étrangères et à quelle conséquence elles amenaient en égard à l'interne du pays, nous avons été bien éloignés d'y prêter l'oreille. Nous aurions agi en cela contre vos intentions, si elles nous eussent été faites par un corps reconnu et avoué par la nation, et nous pouvions d'autant moins donner la moindre réponse ou déclaration à cet égard, que ces propositions n'étaient communiquées que par des individus isolés à un autre individu également sans mission ni caractère. Nous avons donc cru devoir nous borner à dire à celui-ci que, comme il se croyait obligé à répondre à ceux dont il avait reçu ces ouvertures pour empêcher qu'ils ne se portassent sans cela à des extrémités ou entreprises qui feraient le malheur du pays, il pourrait leur écrire en son nom que la nation, connaissant déjà les intentions de son souverain, il ne pouvait conseiller à tous ses sujets restés ou redevenus fidèles, que de se tenir tranquilles, de renoncer à tout projet d'entreprise qui ne ferait que troubler le repos public; de ne pas mêler surtout des étrangers dans leur cause, et d'attendre avec confiance l'effet de votre bonté et justice envers la nation.

Ce que je viens de vous marquer en abrégé ici, vous prouvera en attendant, je pense, assez ce qu'on peut attendre dans l'avenir de la disposition où sont les esprits de tous les différens partis dans ce pays-là, et de la nécessité absolue d'y envoyer et tenir pour quelque temps après sa réduction encore des forces militaires capables d'y remettre et maintenir l'ordre et la tranquillité.

Nous vous conjurons par tout ce qui vous est de plus cher, pesez bien dans votre sagesse tout ce que nous vous osons

écrire ici; ne vous laissez détourner par aucune considération quelconque; ne vous laissez pas persuader par votre voisin ou par quelqu'autre cour que ce soit, que la soumission de ce pays devra vous dispenser d'envoyer les troupes: Il y va, croyez-moi, pour jamais de la perte de ces belles provinces, dont les habitants sont à présent trop gâtés et échauffés par la révolution actuelle pour qu'ils ne la renouvellent au premier prétexte que lui en donneront quelques esprits turbulents ou une Puissance qui cherchera à trouver dans leur révolte une occasion à vous donner de l'embarras, ou un titre pour épouser leur querelle. L'idée qu'auront surtout ceux du parti actuellement dominant que vous leur deviez de l'obligation d'être revenus à vous et que c'est eux qui par leur puissance et courage vous auraient forcé à jurer le maintien des constitutions qu'ils se réserveront toujours d'interpréter à leur gré, entretiendra en eux un esprit de révolte et de mutinerie qui éclatera en chaque occasion et les portera aux excès les plus violents contre vous et ceux qui, intéressés au rétablissement de l'ordre, seront l'objet de leur persécution et de leur haine. Ceux du parti opposé et mécontents de ne pas pouvoir dicter la loi d'après leurs vues et intérêts, ne cesseront pas de leur côté à susciter de nouveaux troubles. Enfin il est douloureux de le dire, il ne reste absolument plus d'autre moyen qu'à commencer par les réduire et soumettre et contenir ensuite dans les premières années par la force, sans quoi ce pays est ruiné sans ressource et perdu par le fait pour vous et votre maison, car nous serons toujours à recommencer.

Vous apprendrez aussi par une lettre d'office une intrigue jouée en France, je ne sais dans quelle vue, et qui aurait pu me causer un vrai désagrément; la chose ne nous avait pas paru dans les commencements mériter assez d'attention pour vous être marquée; mais comme elle est devenue assez publique et qu'elle s'est découverte avoir été mêlée de circonstances qui ne la rendent pas tout-à-fait indifférente, nous avons cru ne pouvoir nous dispenser d'en faire mention. Nous n'avons pas osé faire mention dans le rapport susdit de l'idée touchant les régiments Français qui pourraient être pris à notre service parce que vous nous avez ordonné le plus grand secret; mais nous sommes obligés de vous prévenir que quelque soit le silence que nous et le général Bender puissions tenir là-dessus,

nous en saurions d'autant moins répondre que la chose ne soit connu par d'autres voies, puisque le négociant Louis⁶⁴ qui m'a remis votre dernière lettre, nous en a parlé de son propre chef et nous a pas peu frappé en y ajoutant que c'était à Vienne qu'il l'avait appris. Vous jugez bien que nous ne lui avons rien avoué sur cette matière. Je vous joins ici deux copies de lettres de Pistricht qui éclaircissent et confirment diverses circonstances déjà touchées relativement à nos démocrates;⁶⁵ je dois seulement vous prévenir que ce que vous trouverez dans le rapport d'office du projet de Mr. Clermont n'a aucun rapport ni connexion avec les projets d'Edouard Walckiers.

Comme le mémoire de Mr. Wildt n'a pu être achevé que dans quelques jours, nous n'avons pas cru devoir arrêter si longtemps ce courrier pour l'envoyer et nous nous réservons à vous le faire parvenir plus tard par la poste ou une autre occasion.

Dans ce moment je reçois une lettre de votre part du 9 d. c.⁶⁶ Son contenu m'a affligé d'autant plus que toutes les nouvelles que l'on avait reçues d'autre part assuraient que la paix avait été signée le 5 de ce mois, et qu'il y en avait même qui disaient qu'une partie des troupes Prussiennes commençait à partir de la Silésie; ce qui m'a surtout frappé et accablé au dernier point c'est que vous dites, que la paix avancerait plus vite, si le complot des Hongrois par leurs négociations n'engageait le roi de Prusse à la différer; serait-il possible qu'il y ait entre vos sujets de ce pays-là une intelligence connue et des négociations formelles avec ce voisin dangereux? La chose serait trop affreuse pour que je ne dusse me flatter d'avoir mal compris en cela le sens de vos paroles.

Pardonnez, cher frère, la longueur de cette lettre, mais le cœur me dicte quand je vous parle et quand il s'agit du bien-être de votre service. Soyez bien sûr que tout ce que vous pourrez jamais croire pour celui-ci, nous nous en ferons un plaisir et devoir de le remplir, n'y ayant personne qui vous est plus respectueusement et plus tendrement attaché que mon mari et moi qui vous embrassons ici de tout notre cœur.

L'affaire de Gand, mon très cher frère, ne s'éclaircit pas assez encore pour la juger pour ce qu'elle est, comme vous le verrez par diverses relations qui nous sont venues de Paris et Lille, et dont je vous envoie copie;⁶⁷ néanmoins nous avons cru nécessaire d'en faire un rapport officiel. Dans mon cœur je crains que ce ne sera qu'une effervescence du peuple, et que ce parti démocrate qui tient absolument aux principes Français qui n'est pas celui de V.^a ni d'Edouard Walckiers mais encore un troisième, qui est celui-ci qui y a donné lieu, et Dieu préserve qu'il prenne consistance et pied, nous aurions la mer à boire. Je vous joins aussi ici un extrait d'un imprimé que Fabi nous a envoyé de Paris et que pareillement nous faisons parvenir au prince Kaunitz, touchant la pétition que nous avons faite de pouvoir passer par terre de France avec nos troupes.⁶⁸ Ceci a fait une grande sensation de défiance dans l'Assemblée Nationale, comme vous verrez par le présent extrait⁶⁹ que j'ai fait faire, parce que souvent je crois que les papiers passant par la chancellerie vous parviennent plus tard. Il est certain que la municipalité de Givet nous veut du mal; elle est gagnée par l'argent de nos insurgents, car de la part du ministère nous avons déjà obtenu la permission de passer où nous voudrions sur terre Française.

Hier il est venu le soir une lettre de Wesel qui annonçait la paix signée à Reichenbach.⁷⁰ Dieu veuille que cela soit vrai, mais ne voyant pas arriver ce tant désiré et attendu courrier, je n'ose me livrer à un si doux espoir, ni à celui de voir arriver des troupes qui dans ce moment nous seraient nécessaires. Cette nécessité nous fait aussi vous conjurer, cher frère, de vouloir approuver et ratifier d'abord le plan du colonel Mylius, qu'il envoie aujourd'hui au conseil de guerre, pour la levée du troisième bataillon du corps franc de Laudon, mais que vous ordonniez en outre au dit conseil de guerre que les ordres soient d'abord et directement expédiés aux différents régiments dont les officiers sont nommés, et aux différents départements qui y doivent opérer pour gagner un temps d'autant plus précieux, qu'il est de la plus grande nécessité d'avoir

^a Vandernoot.

de l'infanterie légère, le plus tôt possible, ici la saison avançant furieusement.

Recevez . . .

Ce 5 Août 1790.

Si je répons aujourd'hui, cher frère, à deux de vos lettres à la fois, ce n'est que parce que le manque de nouvelles intéressantes à vous mander dans lequel j'étais restée ces derniers jours, et la crainte de vous importuner enfin par une correspondance journalière qui n'aurait eu alors d'autre objet que de vous répéter les assurances de ma tendresse, m'avait déterminée à le remettre jusqu'à ce que quelque circonstance particulière me fournisse le moyen de la rendre moins ennuyeuse.

Celles que vous avez eu la bonté de m'adresser le 26 avaient mis bien du baume dans mon sang, et après que vous y disiez que dans trois jours vous attendiez sûrement la nouvelle de la paix et que le roi de Prusse ne se mêlerait pas du tout des Pays-Bas où vous enverriez tout de suite les troupes promises, je ne quittai quasi plus la fenêtre pour voir arriver comme un ange du ciel le courrier Herden qui devait nous porter ces nouvelles, d'autant plus que ceci répondait aux nouvelles arrivées de Wesel qui disaient la paix signée.

Mais voilà déjà quatre jours écoulés et point de courrier arrivé; mais au lieu de celui-ci votre lettre du 29⁷¹ où vous dites que la mauvaise foi du cabinet Prussien fait encore traîner la conclusion des affaires, et par conséquent un nouveau retard dans la triste position où nous nous trouvons à tous égards, et à la délivrance de tant de malheureux qui gémissent de plus en plus sous le poids de l'oppression tyrannique du congrès ou sous les maux des divisions internes du pays. En attendant, comme dans la maladie la plus douloureuse, les malades les plus souffrants goûtent des moments de soulagement, nous en avons un à présent par les nouvelles que nous venons de recevoir de la province de Limbourg délivrée, à ce que l'on marque, des insurgents par un détachement de nos troupes. Comme nous n'en avons pas eu encore des rapports formels, je me réserve à vous en instruire par un exprès, dès qu'il nous sera parvenu. Ce que nous savons officiellement jusqu'ici c'est, qu'après qu'une troupe de rebelles eut encore fait la semaine

passée une course sur les frontières du pays de Luxembourg où nous n'avions pas de poste, dans la vue d'y enlever quelques argents, le général la Tour détacha le capitaine d'Aspre avec 25 housards et 40 fantassins par Aywaille vers Agimont pour les en chasser et mieux assurer ces parties-là, et que celui-ci, ayant trouvé le 27 soir près du dernier endroit environ 200 rebelles préparés à lui résister, avait marché sur eux, mais qu'il n'avait réussi qu'à prendre quatre outre six qui sont restés sur la place; les autres s'étant enfuis après les premières démarches.

Des lettres particulières portent de depuis que le gros des insurgents existant dans la province de Limbourg était avancé sur cela le 2 d'Août de Herve sur Olne avec deux pièces de canon d'une livre de balle et une autre de trois qui était toute l'artillerie à peu près qu'ils avaient de ce côté-là, mais suffisante contre le petit corps de d'Aspre qui n'en avait, autant que nous savons, pas un canon; celui-ci les y attaqua le lendemain et doit les avoir entièrement défaits, chassés et dispersés.⁷²

Les circonstances qu'on marque de cette affaire des environs du lieu où elle s'est passée, sont trop détaillées et contenues dans trop de différentes lettres d'emplois civils, pour pouvoir douter qu'elles n'aient été tout à fait à l'avantage de notre détachement.

Ce qui m'a fait en attendant le plus de plaisir dans toute cette expédition, c'est d'avoir pu me convaincre de l'attachement que les habitants de cette province en général vous portent, qui se manifeste en tout, et surtout l'empressement avec lequel ils ont porté d'eux-mêmes aux premiers soldats Autrichiens qui ont paru, l'argent qu'ils disaient devoir encore du subside et qu'ils avaient refusé constamment durant plusieurs mois aux insurgents malgré toutes les vexations qu'ils leurs faisaient supporter pour le leur extorquer, priant qu'on le mette dans vos caisses, et enfin par la joie qu'y causent ces succès remportés.

Je suis sûr que bien des sujets pensent de même plus ou moins dans presque toutes les provinces, et je désirerais seulement que ce sentiment y fût aussi général que dans celle-ci, mais ce que nous devons juger d'après ce qui se passe en Flandre — et dont vous trouverez quelque information dans l'extrait ci-joint⁷³ — prouve encore qu'il serait inutile de se flatter

qu'à moins de soutenir avec des forces bien imposantes les dispositions des bien-intentionnés, on ne pourra jamais réussir à tirer parti de leur bonne volonté pour le rétablissement de votre souveraineté et la tranquillité du pays. Cette lettre dont je vous envoie l'extrait, est de Mr. Niculant, serviteur attaché et zélé, qui ne tient à aucun parti qu'à son attachement pour son souverain. Ne perdez pas de vue ces sujets fidèles et leur délivrance qu'ils vous demandent ici par l'organe de ceux qui, plus dévoués à vous que personne au monde, se mettent ici à vos pieds et vous embrassent.

Ce 9 Août 1790.⁷⁴

Il m'en coûte infiniment, mon très cher frère, de vous écrire aujourd'hui; ce n'est pas manque de tendresse, au contraire, c'est ce même tendre et unique attachement que j'ai pour vous qui me rend le devoir de vous annoncer une chose qui vous affligera autant qu'elle me désole bien cruellement et bien amèrement — néanmoins je le dois.

Hier à 9 heures du soir nous reçûmes par une estafette que la malheureuse province de Limbourg est retombée dans les mains de ses tyrans : un corps de Brabançons d'environ 1400 hommes qu'avait joint 1800 hommes de Liégeois se forma près de Liège et vint à Herve avec 4 ou 5 canons contre notre vaillante et petite troupe, laquelle, malgré son petit nombre, alla à leur rencontre et soutint un combat de passé les 3 heures, la cavalerie ne pouvant donner aucun parce que le pays est trop coupé de broussailles et fossés; il n'y eut que l'infanterie qui combattit, et que peuvent à la longue 100 hommes et quelques, contre passé les 2000 et 3000 hommes! Le brave capitaine d'Aspre soutint Herve tant qu'il put, mais se voyant accablé par le nombre, se retira en bon ordre sur Aix-la-Chapelle avec sa cavalerie qui ne perdit pas un homme devant abandonner les canons pris sur l'ennemi passé 6 jours au camp; la perte de l'infanterie ne peut encore être déterminée, il faut espérer qu'il y en aura quelques-uns de sauvés dans les bois et par les paysans mêmes qui ont témoigné tout le zèle et bonne volonté possible, mais que peuvent-ils contre une troupe réglée! J'espère que ce malheureux évènement ne fera point de tort ni au capitaine d'Aspre ni à sa vaillante troupe qui,

au contraire, tant lui qu'eux ont donné des preuves de leur courage; pour nous, nous sommes désolés de devoir encore augmenter la masse de vos chagrins et peines en présentant à votre excellent cœur le tableau déchirant d'une province si attachée qui en a donné dans ces six jours des marques si publiques, si décidées, exposée à la vengeance, haine et cruautés des insurgents et être la victime de leur zèle, amour et fidélité envers leur souverain. Hélas, cher frère! envoyez-nous je vous en conjure, promptement des secours efficaces dans ce pays; car la mort n'est pas comparable à la douloureuse agitation que nous éprouvons de voir ainsi sacrifier de bons et attachés serviteurs, manque de pouvoir les secourir et de devoir ainsi tout abandonner à des gens qui assouvissent contre vos fidèles sujets des rapines et cruautés inouïes; ce qui achève de nous désoler est que ce courrier tant désiré n'arrive pas non plus. Voilà toujours le sort de ces provinces en suspens; les insurgents se fortifient journellement par des secours en tout genre très nombreux tant en armes qu'en hommes qu'on leur fournit de tout côté, ce qui fait que tout échec est bientôt réparé chez eux, tandis que nous nous affaiblissons de nos succès même plus en plus et surtout par la désertion et découragement qui règne dans la troupe de ne pas voir arriver des secours tant promis de là dehors. Les échecs que nous essayons ne sont pas propres à les encourager et nous perdons toujours nos meilleurs et plus affidés soldats, qui sont tous employés und keinen Nachschub noch Hilfe nirgend zurück. (sic!)

Vous recevrez par la voie d'office cette même triste nouvelle avec une lettre de Mr. Feltz qui vous fera connaître les belles dispositions où se trouve à notre égard ce parti qui favorise déjà tout ce temps les rebelles. Je profite de cette occasion pour vous recommander l'écrivain qui certainement mérite vos bontés par son zèle et attachement; si jamais les Pays-Bas vous reviennent, il ne pourra être employé dans le pays et même ne le désire aucunement. Tous ses vœux en tournent pour la carrière diplomatique, sa personne, talents et zèle sont connus au vice-chancelier comte Cobenzl, mais de son activité, nous en avons des preuves comme aussi des connaissances qu'il s'est acquises en Hollande sans faire tort à Monsieur Buol qui ne me semble pas fait pour cette carrière; il augmenterait sûrement encore de zèle, si on pouvait lui donner des assurances décisives

sur son sort futur, car asteur il n'y est que parce que nous l'y avons fait aller.

Je vous envoie aussi, cher frère, des copies des lettres venues de Paris; vous y verrez combien que les démocrates s'y dévoilent, et combien l'argent leur manque.⁷⁵ Dans nos réponses nous restons invariablement dans les principes que vous nous avez dictés, savoir qu'il ne faut rien entreprendre au hasard et attendre l'armée et les renforts de troupes que vous nous avez promis d'envoyer.

Ce 17 Août 1790.

Enfin, cher frère, je respire! Le courrier Strens est venu, à mon courage déjà tout expirant le confortatif si nécessaire pour lui rendre la force et la vie; voilà donc l'armée tant désirée en marche, et le retour des Pays-Bas à votre maison bien assuré.⁷⁶

Je sens toute la grandeur du prix auquel vous avez dû vous en procurer les moyens; les conditions qu'on vous a déterminé à signer pour éviter une guerre plus générale sont, il est vrai, dures, mais vous n'avez pas eu de part à l'origine des maux de la Monarchie, et il est bien grand et bien respectable dans un souverain de savoir sacrifier au repos et au bien de ses peuples une gloire et des conquêtes qui ne leur procureraient pas ces avantages.

Je ne pardonne pas en attendant aux Hongrois la conduite qu'ils tiennent; je les regarde comme des frénétiques, et s'ils ne changent de penser et d'agir, je voudrais pouvoir vendre toutes mes terres en Hongrie pour n'y avoir aucune connexion.

Je n'oserai pas entrer dans un exposé étendu de toutes les observations que nous a fournies votre lettre, et les pièces communiquées par le prince de Kaunitz. Un point qui regarde les Pays-Bas, me paraît toutefois d'une trop grande conséquence, pour que je puisse me dispenser de vous faire itérativement encore mes plus vives représentations sur cet objet. C'est celui de l'amnistie et de l'oubli parfait de tout ce qui s'est fait dans ce pays; je sens bien que lorsque toute la nation — sans en excepter un seul individu — se soumet, et qu'en vous présen-

tant cette soumission, cet acte est appuyé de la protection des Puissances médiatrices, il serait difficile d'exclure de l'amnistie ou pardon tels ou tels personnages, et de décider lesquels dans le grand nombre des coupables sont plus ou moins dans le cas d'être refusés et punis; mais il serait, n'en doutez pas, de la conséquence la plus funeste d'annoncer cette amnistie générale d'avance; il serait encore plus d'acquiescer et de laisser espérer qu'elle puisse avoir lieu encore, si après l'annonce de la marche des troupes et des déclarations des cours étrangères, les rebelles ne prenaient pas incessamment le parti de recourir à vos bontés, s'ils continuaient encore à agir hostilement contre vous, et s'ils attendaient la venue de votre armée pour y être foncés. Il le serait surtout si l'on assurait d'avance aux coupables un oubli absolu de tout le peuple, et si vous consentiez que des Puissances étrangères engageassent à cet effet avec vous des négociations préalables, par lesquelles on voudrait vous forcer à passer par ces conditions. Serait-il en effet possible de souffrir des malheureux de l'espèce de ceux qui sont les chefs de la révolte dans les postes qu'ils occupent? Pourrait-on se dispenser de satisfaire la nation, en leur faisant rendre le compte qu'elle demandera de leur déprédation des deniers publics? Pourrait-on refuser aux infortunés qu'ils ont fait arrêter, maltraiter et piller contre tout droit et raison, la justice et les indemnisations qu'ils réclameront? Ces sujets devenus malheureux pour être restés fidèles et attachés à leur maître, les réduira-t-on au désespoir en les mettant de niveau avec les révoltés et au lieu des récompenses qu'ils auraient méritées, ils n'auraient pas même les dédommagements qu'ils auraient justement à prétendre de leurs persécuteurs? Quel effet enfin une annonce pareille ne ferait-elle pas sur nos troupes qui ont soutenu avec tant de valeur et de constance vos intérêts et votre gloire? Connaissant comment celle-ci pensé, nous faisons tout au monde pour lui cacher tout ce qui pourrait lui donner seulement le moindre soupçon d'une amnistie ou oubli parfait de cette espèce dont la première nouvelle en ferait désertier à coup sûr dans le moment le plus grand nombre, et jetterait le reste dans le plus grand découragement et dégoût.

Daignez, cher frère, bien peser toutes ces réflexions. Il y va du bien-être et tranquillité présente et future de ces pays que vous risquez d'exposer à des troubles et des maux permanents

et inévitables par des déclarations préalables de la nature de ceux dont je viens de parler.

Gardez-vous, je vous prie, des condescendances que des cours intéressées pourraient vouloir vous extorquer en faveur des rebelles, connaissant bien le mal qui vous en reviendrait; ne vous laissez par rien arrêter dans les mesures de force nécessaires pour les soumettre; ne vous laissez pas engager à leur accorder avec la paix et le pardon la permission de conserver compagnie, corporations, armées, et l'assurance de se maintenir chacun dans son poste actuel, mais faites avant tout qu'ils doivent déposer et remettre tous leurs canons et armes et tout autre attirail de guerre; rentrez dans vos droits et États en souverain né de ces pays, et alors, si cela est effectué, accordez le pardon si les circonstances le permettent. Vous pourrez accorder le pardon même aux plus coupables, et exercer envers eux votre générosité, mais en les mettant toutefois hors d'état de troubler à l'avenir le repos et la tranquillité publique. Je voudrais espérer, cher frère, qu'après que le roi de Prusse a déjà commencé effectivement à retirer et séparer des troupes, il agira dorénavant avec droiture vis-à-vis de vous et ne vous fera pas de nouvelles chicanes; je me flatte que les ministres et ses alliés en agiront de même et que, moyennant cela, les affaires se termineront bientôt et d'une manière à désirer. Tout ce qui se fait en attendant encore, entre Mr. Hertzberg, Schlieffen, Dohm, Senft, Schönfeld et la compagnie des Van Eupen et Vandernoot, et ce que nous savons des dispositions et résolutions déterminées de la princesse d'Orange et du grand Pensionnaire, et du Lord Auckland ambassadeur d'Angleterre en Hollande, ne peut pas inspirer la moindre confiance en un parti étant déterminé à vous faire toutes les chicanes possibles, et cela exigera à la Haye et à Vienne la plus grande attention et vigilance sur les démarches et menées des différents intéressés. Vous savez que Van Eupen a été négocié avec ce parti à la Haye, l'on dit Merode parti pour Londres dans la même intention, ainsi qu'un autre membre des États envoyé à Berlin.⁷⁷

Ce serait vous tromper de vous dire qu'il y a la moindre apparence que les révoltés songeraient seulement à faire des pas pour se rapprocher de vous et rentrer dans le devoir; les pièces imprimées que je joins ici⁷⁸ et tout ce qu'ils s'imaginent nouvellement pour exciter de plus en plus la nation contre vous

joint aux horreurs que leurs troupes ont commis à Herve, prouve que leur animosité et opiniâtreté est plus forte que jamais, et l'envoi de ces Messieurs cités là-haut ne permet pas de se faire illusion sur les ressorts qu'ils ne cessent d'employer pour se soutenir dans leur rébellion ou obtenir quelque autre espèce d'appui.

Enfin, cher frère, c'est de l'apparition prompte de vos 30 mille hommes qu'il faut seul attendre le changement désiré.

Recevez . . .

Coblence ce 25 Août 1790.

Ce sera du plus tendre de notre cœur que nous célébrerons entre nous aujourd'hui le jour de ma belle-sœur; puissiez-vous tous deux être aussi heureux que mon cœur vous le souhaite! Je ne vous ai point écrit ces jours, vous sachant absent, cher frère, mais cette lettre vous trouvera à peu près de retour. J'ai reçu votre chère lettre du 14.⁷⁹ Sûrement Mr. de Mercy, si sa santé s'y prête, est un des meilleurs ministres que vous avez, mais je ne puis m'empêcher de voir avec peur que le congrès doit se tenir à la Haye ou qu'au moins on veuille encore traiter pour les affaires des Pays-Bas, surtout que cela se fera à la Haye même;⁸⁰ toute autre ville de la Hollande même aurait mieux valu que le centre de l'intrigue de la princesse d'Orange où elle et son parti sont prépondérants, où elle a su déjà gagner par son art le Pensionnaire et Mylord Auckland ambassadeur d'Angleterre, enfin où elle a tous les moyens qu'elle emploiera pour vous faire du tort même dans l'avenir et tâcher de perpétuer ses dissensions internes en protégeant et soutenant ses créatures, les chefs des révoltés; elle vous procurera aux Pays-Bas des embarras inextricables. Je suis ici encore depuis avant-hier, ayant cru que les troupes de Wirtzbourg devaient arriver, mais avec cette navigation on ne peut jamais compter sur rien. Je suis charmée que vous me dites, cher frère, que les réquisitoriales sont parties, mais jusqu'asteur elles ne sont arrivées ni à cet électeur, ni à celui de Bonn.

J'avais écrit jusqu'ici; en me levant, l'électeur vient de recevoir à déjeuner la lettre, que Mr. Metternich a donné à son ministre à Francfort hier les lettres réquisitoriales; mais je ne puis vous cacher à cette occasion que l'on met tous les

moyens possibles en jeu pour empêcher la marche de ses troupes. Ne serait-il pas possible de gagner ces vilains alentours de l'électeur de Mayence, qui le rejettent de nouveau dans les mains et intrigues Prussiennes, dont l'affaire de Liège l'avait un peu fait revenir? Que n'a-t-on profité de ce moment pour tâcher à vous l'attacher! Une autre chose que je dois vous avertir quoique pas de mon ressort, mais je l'entends assez dans ces maisons électorales, est que les ministres Saxons, suivant les principes de feu Stutterheim, sont tout à fait en tout réunis et guidés par ceux du parti Prussien à Francfort, lesquels, ayant les Hanovriens et l'électeur de Mayence de leur parti, sont bien forts. Jusqu'ici l'électeur de Bavière tient pour vous, — — — — — mais que peut-on ne pas craindre d'un si faible appui si facile à gagner? Ce n'est pas sur la question de vous élire empereur, sur celle-là ils sont très décidés, mais c'est sur les chicanes de la capitulation et tout ce qu'ils inventeront en tout genre et surtout asteur sur le passage de troupes. Ne sauriez-vous pas profiter de l'amitié réelle qu'a pour vous l'électeur de Saxe et lui en écrire confidentiellement vous-même? Car si ceux de Saxe avaient la direction de se réunir à ceux des deux électeurs ecclésiastiques et aux vôtres avec l'électeur de Bavière, vous auriez ainsi que le parti sage la prépondérance contre toutes les intrigues cachées du parti Prussien et vos vues n'étant sûrement que pour la justice et bien-être général et le maintien de la constitution germanique; pardon que j'ose parler de cela, mais vous connaissez mon attachement en tout point pour vous; il m'est impossible que je ne vous le dise et c'est aussi le sentiment des deux électeurs d'ici.

Ce 30 Août 1790.

Comme je vous crois revenu au moment que cette lettre arrivera à Vienne, j'ose continuer mon griffonnage, cher frère; vous recevrez par le prince Kaunitz encore une copie de lettre de Mr. Feltz qui est encore plus clair que Mr. Buol sur les intentions absurdes et choquantes de la Hollande, touchant les Pays-Bas, et dans quel piège on veut vous attirer avec cette fatale médiation.⁸¹ Au nom de Dieu, n'accordez rien au delà de l'ancienne constitution; que veulent-ils dire des concessions ultérieures? Il me semble qu'ils n'en méritent pas. J'ai osé

épuiser tout ce qu'il y a à dire sur les mauvaises suites qu'auraient pour votre service même, le trop de pardon et complaisance pour ces malheureux boutes-feu que la Prusse et Hollande ne protègent que parce qu'ils désirent par là ancrer leur influence dans ces provinces, afin d'y avoir toujours moyen de vous y susciter des troubles et embarras dont ils tireraient profit : la Hollande, en ruinant le commerce des Pays-Bas Autrichiens qu'ils jalousaient toujours et l'attiraient tout de leur côté de même, et la Prusse en vous rendant ces provinces tout-à-fait inutiles en toute occasion par l'inquiétude intérieure qu'elle y entretiendrait, qui vous obligera non seulement d'y laisser vos troupes, mais aussi de ne pouvoir compter sur aucun secours de bonne grâce de ces pays dans aucune occasion où la Prusse serait intéressée. On vous proposera sûrement un ministre Prussien, résidant et accrédité au gouvernement du Bruxelles; le bon Dieu vous en préservera! Enfin, cher frère, ce n'est pas pour moi, mais pour vous et vos enfants; ne vous laissez entraîner à rien de plus pour des concessions, ni générales ni particulières, faites avancer nos troupes et tenez bon, je vous en conjure à genoux. J'ai vu par une lettre du comte Mercy qu'il va partir de Paris ainsi qu'il a accepté sa mission, j'espère qu'il passera par ici; entretemps Mr. Dohm, cet intrigant ministre du roi de Prusse, qui a si bien conduit l'affaire de Liège, qui ne connaît que l'intrigue de Hertzberg et son intérêt personnel, celui-ci est allé, il y a huit jours, à Bruxelles, qu'y faire? On a écrit dans toutes les provinces pour assembler un plus grand nombre de députés à Bruxelles et l'on a nommé demandé les plus instruits, zélés, et en qui le peuple a le plus de confiance, on s'assemblera en Etats généraux,⁸² et voilà qu'ils oseront sous la protection de la Prusse et Hollande et Angleterre vouloir traiter avec leur souverain : c'est à quoi je m'attends! J'avoue, je ne puis supporter seulement cette idée qui vous fera tout perdre, vos zélés et fidèles et attachés serviteurs, et tout le parti démocrate, sans pour cela rien gagner du côté de ceux qui, ayant poussé la révolte jusqu'au point où elle est, jusqu'à ne pouvoir plus la soutenir, oseraient encore vous prescrire des conditions après toutes les atrocités commises ou des propositions, si vous ne coupez court, en priant qu'on vous laisse faire, que vous n'écoutez que la soumission et point de condition, mais que sans que les Puissances s'en mêlent autrement, vous promettez

à elles de rétablir les anciennes constitutions et de n'y rien changer que de l'aveu et désir de la nation même, et d'accord avec la nation, sans vous laisser lier pour les chefs et boutes-feu ou laisser aucune immiscence aux Puissances garantes; car, croyez-moi, l'intrigue de la Prusse ne tend partout qu'à vous faire tant en Empire qu'aux Pays-Bas tout le mal et mauvais parti possible, et par là plus vous ruinez votre maison ou plus que si elle vous avait fait la guerre en Bohême, dont les chances auraient pu tout aussi bien tourner contre elle; mais mon attachement me mène plus loin que je ne devrai : je dois donc me borner de vous prévenir que Dohm, Schlieffen, Senft, Hertzberg et le parti de la princesse d'Orange sont des maux synonymes dans les sentiments et désirs de vous nuire, ainsi que seulement aucun de ces trois Messieurs ne soit employé dans les affaires des Pays-Bas, s'il en est temps encore : ne vous laissez pas persuader ni par menace d'une résistance outrée, ni par promesse de soumission, de retarder la marche de vos troupes, ou d'en diminuer le nombre, ni d'accepter le secours des forces de ces Puissances si officieuses; qu'on vous laisse faire et vous terminerez bien la chose, pourvu que ces médiateurs ne s'en mêlent pas pour soutenir les rebelles, car, croyez-moi, le congrès et les démocrates manquent d'argent, point principal, et sont dans la plus grande perplexité; le bon bourgeois et le plat-pays craignent la guerre, il n'y a que la race enragée de prêtres, qui veut encore soutenir la chose; si avec l'arrivée des troupes on les serre de près, les boutes-feu s'enfuiront, et les honnêtes gens prendront le dessus au lieu que, si les Puissances médiatrices donnent le ton, les méchants gardant l'impunité, n'en seront que plus insolents, oseront articuler des conditions, les bons et attachés restant dans l'oppression se mettront de leur parti, et le pays et vous ne serez jamais heureux; je le dis et le répète même en craignant de vous impatienter, mais je n'aurai de repos, ni jour ni nuit, que quand je serai tranquillisée sur ce point; je vous parais peut-être comme une autre Cassandre et vous suis aussi importune, qu'elle l'était aux Troyaux, par mes clameurs, mais puissé-je ne pas avoir aussi raison dans mes funestes prédictions, comme l'avait celle-ci pour la ville de Troye, ou puissent-elles encore à temps parer le mal dans lequel vos ennemis veulent vous entraîner à toute force pour se servir des Pays-Bas comme d'une épine qu'ils vous

laisseraient dans la jambe, et qu'à leur bon plaisir et volonté et convenance ils sauraient remuer pour la rendre douloureuse. Je vous embrasse . . .

Mon beau-frère ainsi que l'électeur d'ici sont fort contents de l'électeur de Bavière et ses ambassadeurs qui jusqu'ici tiennent avec eux pour s'opposer aux partis qui vous sont contraires en Empire. Le premier m'a bien enjoint de vous conjurer à ménager l'électeur en toute occasion pour qu'il reste dans ce bon chemin.

Ce 1 Septembre 1790.

Je ne puis m'empêcher, cher frère, de donner cette lettre à l'ambassadeur de Naples qui a passé par ici et peut vous faire un détail déchirant de la position de notre malheureuse sœur à Paris, et combien peu il y a moyen de la délivrer, le péril pour sa vie étant réel et continu; je vous avoue que j'oublie tout ce qui m'est personnel pour ne m'occuper que d'une si affreuse position. Comme ce sera un courrier lent, je ne le charge que de toute l'assurance d'une tendresse sans bornes qui ne finira qu'avec ma vie.

Ayant depuis parlé à Mr. Circello,^a je vois qu'il jouit de la confiance personnelle du comte Mercy : daignez donc, cher frère, lui ordonner de vous parler des diverses choses relatives à la mission de l'ambassadeur à ce congrès dont il l'a chargé verbalement. Ne serait-il pas bien essentiel de témoigner au dit comte Mercy de passer en Allemagne pour se rendre à sa destination? Par là il aurait le bonheur de se mettre à vos pieds et pouvoir s'aboucher avec vous lui-même. Le couronnement étant si prochain, je ne puis qu'insister encore, cher frère, sur le désir que s'il est encore possible que ce congrès si important pour vous et votre gloire et bien-être puisse être tenu ailleurs qu'à la Haye où la princesse d'Orange en dirigerait toute la marche et conduite et en serait l'âme, ce qui, à coup sûr, n'est pas pour votre avantage; il vous dira pareillement de quelle importance est de prendre de sérieuses mesures à empêcher que ce club de la Propaganda ne fasse les progrès qu'il se

^a Neapolitanischer Botschafter in Paris.

propose surtout dans vos Etats : il a là-dessus les détails les plus circonstanciés et qui font trembler.

Adieu . . .

Ce 6 Septembre 1790.

Je suis bien malheureuse, mon très cher frère, qu'à peine que j'ai quelque nouvelle agréable à vous mander, il arrive des événements qui détruisent toute de suite l'effet que les avantages énoncés auraient pu produire, et que je dois vous annoncer encore un échec éprouvé près de Huy effectué par le nombre qui est venu accabler notre troupe à la suite du combat d'Ordenne : près de 6000 insurgents sont tombés sur la petite troupe du lieutenant colonel Vogelsang lequel, après s'être défendu avec valeur, a dû céder au nombre et se replier en arrière. Les détails n'en sont pas encore ici, mais nous y avons perdu une pièce de canon de six livres; cet événement en toute autre guerre ne serait pas de conséquence, mais dans la malheureuse position, où nous sommes, tout cela fait trembler pour les suites. On voit que les insurgents, outre leur grand nombre qui s'augmente comme un torrent par les volontaires, outre, dis-je, leur grande supériorité en nombre, s'aguerrissent et agissent avec réflexion projetée, et pas comme par le passé par boutades et sans ordre. Il est à craindre et je dois vous le répéter, cher frère, qu'à la fin ils ne parviennent à nous écraser et ancantir, ce qui semble être leur plan, même avant l'arrivé du secours d'Allemagne, qui tarde si terriblement qu'il semble fait exprès, pour ne pouvoir agir à leur arrivée. On sait que les premières n'ont pas seulement dépassé encore les frontières de vos pays, et ces braves officiers et troupes, qui depuis dix mois font des prodiges de valeur, patience et fermeté, seront écrasés et sacrifiés à cette multitude par le peu d'accélération qu'on apporte à faire marcher la troupe promise pour les secourir; car, ne me le prenez pas en mauvaise part, si autrement on avait mis à Vienne l'empressement et vigueur si nécessaire pour nous faire avoir ces troupes, il en devrait arriver dans une quinzaine de jours ou trois semaines, car la convention de Reichenbach a été signée les derniers jours de Juillet; nous vous avons déjà conjuré d'envoyer si tôt possible des officiers du Stab, même par la poste, car le général Beaulieu, qui est un excellent quartier-

maître, ne peut pas seul suffire à tout; je vous en supplie encore que vous pressiez donc l'envoi et la marche de tout le corps d'armée des 30 mille hommes. Croyez notre attachement, mon cher frère; à Vienne, ces Messieurs de chancellerie regardent la chose d'un tout autre œil et ne la voient pas si pressante, mais nous, qui sommes sur les lieux, tremblons que nos troupes ne pourront se soutenir jusqu'à l'arrivée des autres, surtout le désespoir dans le cœur de n'en pas voir arriver et d'entendre parler de cette médiation et arrangement à prendre avec des rebelles contre lesquelles ils se sont ainsi sacrifiés, seulement pour vous les soumettre. Je suis persuadée que sous main les insurgents sont soufflés tant par les Prussiens que par les Hollandais, ces derniers ne veulent pas qu'ils se soumettent hors par leur entremise, pour vous lier de façon que vous soyez entièrement dans leurs mains; c'est pourquoi d'un côté ils présentent l'arrivée de l'ambassadeur au congrès, pour que celui-ci soit tenu et commencé avant l'arrivée des 30 mille hommes, de l'autre il est à soupçonner qu'ils animent les insurgents à tenir bon à se rassembler en force pour tâcher d'écraser notre petite armée, afin de vous faire valoir combien leur négociation vous est nécessaire, et combien toute concession envers même ces abominables rebelles vous devient pressante, puisque par leur détermination on ne fera rien par la force. Ils craignent que vous ne rentriez en conquérant et en maître dans ces provinces, ce qui sera à coup sûr, si vos troupes sont une fois ici, et ils voudraient vous rendre eux ces provinces tellement enveloppées de conditions humiliantes, que vous fussiez lié à leur volonté, que vos sujets prennent la loi d'eux et que les cœurs de tous les partis soient éloignés pour jamais de vous et de votre maison. Voilà le plan des trois Puissances médiatrices, plan ruineux pour la Monarchie et pour le pays, puisque ces tuteurs intéressés, qui voudront diriger tout dans l'administration de ces provinces, y soutenir les boutes-feu de la rebellion, pour y conserver leurs relations, ne chercheront toujours que d'établir leurs intérêts, agrandissement et commerce en dépens de ces provinces et, par conséquent, de vous et des vôtres. Pardonnez, cher frère, si au milieu des douceurs que vous goûtez en bon père de famille par le mariage de vos enfants,⁸³ je viens vous troubler par ce triste tableau et par mes clameurs réitérées, mais cela même doit vous prouver, combien la nécessité est grande, puisqu'aucune

considération me retient; notre attachement vous est connu et nous dépérissons de chagrin de voir qu'à Vienne on regarde et voit les choses tout dans un autre point de vue qu'elles ne sont et avec un sang-froid et nonchalance, ce qui pour des âmes aussi uniquement occupées et désirantes de votre bien-être et service est assommant. La douleur que nous en ressentons me mène peut-être trop loin, mais telles que nous voyons les choses, abstraction faite de notre tendresse et unique attachement pour vous, je croirais que nous manquerions à notre devoir vis-à-vis de notre souverain à ne pas vous dire ces choses avec ce feu et énergie, que les circonstances exigent, et que les événements, comme je le crains, ne réaliseront que trop la vérité de ce que nous osons vous avancer, si vous n'y mettez ordre, encore à présent, dont je vous conjure de vous occuper sérieusement. Je vous dois encore dire : ne méconnaissez pas, mon cher frère et ami, les sentiments qui nous animent — permettez que je mette de côté votre qualité de mon souverain — et que je vous parle comme le frère et ami de mon cœur, ne nous faites pas le tort de croire ou que la vengeance personnelle ou une certaine vanité ou un désir d'autorité à exercer dans l'avenir dans ces pays nous fait parler ainsi, je le confie à mon ami, tous nos vœux, tous nos désirs ne tendant qu'à obtenir de notre maître une retraite pour y finir nos jours en tranquillité, je ne vous le cache pas, je regarde comme un malheur et peut-être comme l'arrêt de mort pour nous le moment de retourner dans ce pays où, connaissant les choses et les personnes, nous ne pourrions jamais faire un moment de bon sang si cela va comme nous le prévoyons, doit vous prouver que notre intérêt n'entre pour rien à tout ceci et que c'est uniquement la gloire et l'avantage du souverain que nous avons en vue, mais en même temps par ce que je vous ai confié, ne croyez pas que tant que le service de notre maître exigera que nous restions à la chaîne, nous ne nous refuserons jamais, mais si, par les mesures qu'on prendra, nous voyons qu'absolument nous ne pourrions espérer de faire le bien, alors je connais trop le cœur de notre souverain — et il n'y gagnerait rien — qu'il ne demandera pas que nous abrégions par le chagrin continu le peu de jours que la providence nous destine encore et qui sont bien comptés à l'âge de 50 ans, quand on a tellement été accablé de peines comme nous. Adieu, mon très cher frère; si cette

lettre est trop impertinente, n'en accusez que vous même qui m'avez habituée à vous parler avec cette franchise qui fait mon caractère et qui m'est dictée par une tendresse sans bornes qui ne finira qu'avec ma vie. Je vous embrasse.

Ce 13 Septembre 1790.

Je profite du départ du courrier Strens pour vous écrire, mon très cher frère, et vous remercier de votre chère lettre du 31 ;⁸⁴ enchantée que vous êtes content de vos futures belles-filles, j'espère qu'elles se rendront dignes de vos bontés.

Ce que vous me marquez sur les principes que vous adoptez relativement aux Pays-Bas et sur la marche de vos troupes, est bien fait pour nous rassurer entre temps contre toutes les appréhensions et les réflexions sinistres que nous avons motif de nous former à ce sujet; mais il n'en est pas moins vrai, cher frère, que jusqu'à ce jour, 13 Septembre, non seulement aucune lettre ni gazette est venue d'Empire et de Franconie, même celle de Vienne, de Linz et de Bohême pas; de l'armée même les lettres font ni la moindre mention de la marche des troupes, ni des contrées où elle peut se trouver dans ce moment-ci, et il s'en suit que ce silence sur un point de cette importance ne décourage pas seulement et avec raison nos soldats, mais que les rebelles — qui calculent tout aussi bien que les nôtres sur le temps qui s'est écoulé depuis la signature de la convention de Reichenbach — mettent à profit cette circonstance pour répandre et accréditer parmi nos troupes l'idée que des raisons supérieures vous défendaient l'envoi de ces renforts dont on leur avait annoncé trompeusement et seulement pour les endormir sur leur danger, l'approche et pour faire semer parmi nos braves troupes des insinuations, par lesquelles ils leur donnent jusqu'au 25 de ce mois un terme à se convaincre de la fausseté de l'arrivée de l'armée attendue, et une preuve qu'on veut les sacrifier à périr au moins de fatigue.

Nous avons donc d'autant plus à craindre que tout le zèle et toute la constance de nos officiers ne parviendra pas à en détruire les conséquences funestes pour ces troupes harassées, fatiguées par les combats réitérés, et affaiblies par la perte des plus braves soldats et d'officiers de distinction, diminuées encore par la désertion et les maladies qui commencent à y régner;

tandis que l'armée des insurgents grossit de jour en jour et qui est animée par la croisade prêchée parmi les bourgeois et paysans armés,⁸⁵ devient tous les jours plus entreprenante et plus affermie dans l'idée que vous n'envoyez pas de secours et de pouvoir assurer par un coup décisif l'indépendance de la nation. Je ne sais sur quoi peut se fonder la nouvelle qu'on vous a donnée d'un comité que se serait formé dans la vue de vous faire des propositions. Les pièces que je vous ai envoyées ces jours passés et que vous recevrez peut-être seulement après ces lettres, prouvent du moins que ce n'est pas l'intention des Etats et du congrès de Bruxelles;⁸⁶ il ne paraît pas non plus qu'il y en ait à cet égard en Flandre un parti assez fort pour témoigner ouvertement ses sentiments contraires à celui des chefs de la révolte, les volontaires de Gand et le peuple même venant de prêter un nouveau serment aux Etats, et ne peut donc guères être que parmi les démocrates cachés ou expatriés qu'il ait été fait une motion semblable. Vous verrez par les extraits de lettres ci-joints qu'il est presque indubitable que le désir de pouvoir se venger par des moyens qu'ils n'ont pas en leur propre pouvoir y aura plus de part que l'attachement pour vous et votre maison. En attendant, il n'en est pas moins certain qu'une très grande et peut-être la majeure partie de la nation désire le retour à votre domination; mais elle n'ose se déclarer tant que l'arrivée de votre armée ne la mettra au-dessus de la crainte que la force, les violences et les cruautés du parti fanatique a su leur inspirer.

Hier entre autres un comte Hompesch, chanoine de Liège, était ici; il a parlé à un abbé, sous-agent Prussien sous Mr. Broekhausen^a qui lui a dit qu'il allait à Bruxelles pour y former un parti, afin que celui se mit ensemble pour demander pour unique ou au moins principal médiateur entre l'Autriche et les Pays-Bas le roi de Prusse, et de déclarer que sans cela il ne voulait entendre à rien. Au nom de Dieu, tenez bon, cher frère, n'écoutez aucune condition pour reprendre vos provinces, accélérerez la marche des troupes et vous aurez ce pays avec dignité et pour toujours, sans quoi il serait à recommencer dans peu de temps. Je vous embrasse.

^a Preussischer Agent.

Ce 17 Septembre 1790.

Ayant reçu ce matin des lettres d'Hollande adressées au prince Kaunitz, nous envoyons cette estafette, cher frère, pour les lui faire tenir, frappés de leur contenu; je ne puis que vous en faire un extrait dans la première. Monsieur Buol annonce au prince que non seulement Monsieur de Nassau,⁸⁷ député du congrès, est fort distingué et fêté de toute la famille d'Orange, mais que même l'ambassadeur d'Angleterre et même le secrétaire d'ambassade Kempson, ont des fréquentes conférences avec lui et Monsieur Leempoel,⁸⁸ que le changement de conduite du dit ambassadeur, son air mystérieux envers notre résident ne laisse guères soupçonner des bonnes intentions; qu'on dit que le parti de la princesse d'Orange a déjà un plan tout préparé qu'on produira au congrès qui vous mettrait des conditions encore plus onéreuses que celles que vous leur avez offertes au commencement de votre règne pour rentrer ces provinces sous votre obéissance, et qui vous rendraient totalement inutile la possession de ces pays; qu'entre autre Mr. Kempson doit avoir caché par forme de discours que comme la France se disposait à un sérieux armement, l'Angleterre ne pouvait regarder d'un œil indifférent la marche des troupes aux Pays-Bas, et qu'elle pourrait peut-être se (sic!) dans le cas d'offrir qu'on les retienne et n'en envoie pas.

Il rend compte dans une autre, postérieure, comme quoi Mylord Auckland a poussé l'imprudence jusqu'au point de parler d'armistice et qu'il désirait par humanité que sur la promesse garantie que les insurgents n'attaqueraient plus nos troupes, le maréchal Bender voulût promettre de son côté la même chose, que s'il avait cette promesse, il engagerait les insurgents de la remplir. Cette proposition nous a déjà été faite par Mr. Feltz aussi, et si vous vous le rappeliez, elle vous a été articulée par la Hollande passé deux mois et rejetée comme elle le mérite; je dois en conscience vous dire que, si jamais pareille armistice dut avoir lieu, vous n'aurez du jour de la publication en trois fois 24 heures plus d'armée du tout dans le pays, soit par désespoir, humiliation ou subordination, comme cela s'est fait dans le mois de Décembre dernier avec les 20 mille hommes qui alors composaient votre armée aux Pays-Bas, que vous perdez le Limbourg avec le Luxembourg et la ville et forteresse

de ce nom, car il ne vous restera plus de troupes pour la défendre.

Buol a bien répondu à Mylord Auckland que les insurgents n'avaient pas besoin d'armistice pour épargner le sang humain, pouvant par une prompte soumission voir finir les hostilités. Mais cet ambassadeur a eu l'impudence de lui répondre que pour la soumission il n'en était pas question encore, et que lui même dans ce moment ne pourrait la leur conseiller, puisque leurs conditions seraient par là trop mauvaises, s'il prenait ce parti, ceci dévoila bien l'intention et l'intrigue du parti Orange; et tout mon sang s'est soulevé à lire qu'à un prince comme vous, cher frère, on ose faire de pareilles propositions. Je suis persuadée que l'ambassadeur n'est pas autorisé de sa cour à agir et parler ainsi, et que ce n'est que l'instigation du parti de la princesse d'Orange qui lui fait faire de pareils essais pour le service des rebelles, leurs protégés; car il a fort bien ajouté qu'il n'avait aucune instruction directe de sa cour pour les affaires des Pays-Bas, et qu'on avait tant à faire au cabinet de Londres que ce ne serait qu'une perte de temps d'en demander au ministère qui avant trois semaines ne saurait donner de réponse. J'avoue, c'est une nouvelle preuve, combien l'accélération de la marche de vos troupes devient urgente; car quelle différence, cher frère, si une partie de celle-ci était prête d'arriver; on n'oserait pas vous faire de telles propositions si humiliantes; entre temps les mal-intentionnés gagnent du temps pour se préparer à assouvir leurs mauvaises intentions contre vous, les rebelles celui de s'aguerrir et d'employer tous les moyens de faire douter de la marche effective des troupes. Ils se préparent à attaquer partout, et notre petite armée se prépare aussi à les recevoir avec la même valeur et courage qui l'a caractérisée en toute occasion, et par laquelle elle se rendra toujours plus digne de vos bontés. Nous vous embrassons et sommes tous à vous.

Francfort ce 24 Septembre 1790.

Je suis pénétrée, cher frère, de votre bonté que dans des moments comme celui de votre arrivée à Vienne, vous ayez d'abord songé à m'écrire;⁸⁹ jugez avec quelle impatience j'attends le moment de vous revoir et vous convaincre de mon inviolable

attachement et de celui de mon cher mari; vous aurez vu par ma dernière le chagrin que m'ont causé les retards de votre voyage qui nous privent, vu les circonstances, du bonheur de vous voir à Mergentheim. Ce sera donc à Aschaffembourg où nous jouirons de cette satisfaction. L'électeur de Mayence nous ayant hier — soit par politesse ou par véritable attention — demandé, si nous irions à Aschaffembourg, je l'ai pris au mot, comme s'il nous avait invité d'y venir et dès que les portes de la ville, qui se ferment pendant 24 heures, le jour de l'élection seront ouvertes, nous comptons accourir, mais je crains que cela nous fera arriver tard le 30; ce sera donc ou ce soir ou le lendemain à votre réveil que nous serons à vos pieds.

Je compte sur votre patience pour supporter la voix fâcheuse de la moderne Cassandre, qui vous ennaira de ses récits et présages pour l'avenir : la certitude que vous savez qu'elle n'a d'autre intérêt en vue que le vôtre, me rassure contre les craintes que je ne puis m'empêcher d'avoir à ce sujet. — Ce que vous me marquez sur la bonne disposition de l'Angleterre et de la Hollande, et sur la façon d'être du roi de Prusse, devrait nous tranquilliser, si je ne voyais par les actions qu'il y a lieu de craindre que leurs intentions ne sont pas sincères à votre égard; la conduite de leurs ministres et des émissaires qu'ils ont aux Pays-Bas et partout, et surtout des ministres à la Haye, n'y est du moins rien moins que conforme; vous en trouverez ci-joint un nouvel échantillon dans un extrait que j'ai fait d'un rapport de Mr. Buol au prince Kaunitz,⁹⁰ et dans une copiée lettre de Paris.⁹¹

Les réflexions du ministre de Russie — dont Buol fait mention — touchant la fatale et dangereuse proposition de l'armistice, viennent bien à l'appui de ce que nous avons déjà eu l'honneur de vous écrire plus d'une fois et nommément dans mes deux dernières lettres sur les motifs pressants qui paraissent devoir détourner d'y entrer.

Nous oserons à faire plus de détail de bouche, et mettre sous vos yeux plusieurs considérations importantes, relatives aux objets qui pourraient être agités au congrès des ministres de la Haye, cette époque nous paraissant devoir être décisive pour le bien futur de tous vos États, ainsi que pour votre honneur, et pour la gloire et la tranquillité de tout votre règne.

Il n'est malheureusement que trop prouvé à présent, que ce n'est que l'arrivée aussi prompte que possible de l'armée, qui pourra vous assurer l'un et l'autre aux Pays-Bas, et plaise à Dieu, que la lenteur avec laquelle elle s'en rapproche jusqu'ici ne vous mette pas dans le cas de devoir reconquérir qu'avec beaucoup de peine et de travail ce que ce retard pourra vous faire perdre jusqu'à là.

Il n'est pas croyable que ce n'était que ce 22 ou 23 que la première colonne des chasseurs, qui font l'avant-garde, a dû passer en Bavière, et que celle qui marche par Eger doit, à ce qu'on assure ici, n'entrer en Franconie que le 7 du mois prochain, cela est terrible, le retard qu'on a apporté à ces marches, tandis que nous sommes dans le cas de pouvoir recevoir d'un moment à l'autre la nouvelle d'une entreprise décisive des insurgents, qui se concentrent devant nos postes occupés par notre petit corps de troupes, et ne cessent de les harceler et fatiguer, outre le dégoût qui règne dans toutes les troupes par le retard de celles qui depuis tant de temps déjà leur sont promises et qu'elles ne voient pas arriver, ce qui, joint aux instigations des rebelles, les persuadent qu'ils n'ont point de secours à espérer et ne veulent croire à leur marche, puisqu'on ne peut même déterminer les lieux où ils se trouvent présentement.

Je laisse à mon frère le soin de vous parler d'affaires de l'Empire, et je crois devoir finir cette longue épître, en vous . . .

Ce 28 Mars 1791.

C'est donc aujourd'hui qu'on vous adresse, mon très cher frère, les lettres à Florence;⁹² quel moment heureux pour ces habitants de vous revoir et posséder de nouveau! Permettez que je reprenne mon antique habitude qui m'a donné autrefois tant de consolation de vous écrire deux fois la semaine. Je vous joins ici deux copies, l'une d'une lettre du comte Mercy que j'ai reçue hier;⁹³ vous verrez comme il nous presse encore de revenir et comme il espère que toutes ces différentes émeutes et effervescences ne sont point de conséquence; je le désire de tout mon cœur qu'il ne se trompe pas comme aussi en ce qu'il dit des démocrates; la seconde est un extrait qui regarde ces derniers particulièrement,⁹⁴ qui est de ce quartier dont vous avez

déjà vu plusieurs lettres; une remarque que je voudrais prendre la liberté de vous faire, serait le souhait que manifeste le comte Mercy d'être défait du cardinal de Malines; il projette que vous obteniez du Pape qu'il l'appelât à Rome, mais comment? Sous quel prétexte? Ce fera-t-il? Le cardinal Herzan m'a marqué plus d'une fois le désir de venir se mettre à vos pieds à Florence. Ne pourrait-il pas suggérer ou trouver un moyen d'exécuter cette idée, ce serait beaucoup gagné, de se voir délivré de cet archevêque qui, s'il ne fait du mal par lui-même, est le plastron, derrière lequel se cachent tous ceux qui en veulent faire et se servent de sa très grande faiblesse, pour ne pas dire pire, pour le mettre en avant comme un chef des frondeurs. Je ne doute pas que le duc d'Arenberg cherchera à se mettre à vos pieds en Italie, étant actuellement à Rome. Il se dit très attaché; je l'en crois, mais il est aussi d'une faiblesse de tête incroyable, et je crois que ce pauvre aveugle l'est assez en bien de matières, mais sa famille a, et a toujours eu un grand crédit dans le pays et beaucoup d'adhérents, vu leur grande fortune. Ce temps humide a encore empiré mon cher mari, qui deux jours de suite a été levé et passablement bien; depuis ces lettres du comte Mercy, il sent doublement son mal et voudrait pouvoir se forcer pour partir, mais cela est de toute impossibilité. Vous serez si occupé dans ce moment-ci, cher frère, que c'est une indiscretion de vous enlever même un instant; mais mon cœur qui devrait bien vous être connu, cher frère, en entier, trouve tant de satisfaction à vous entretenir, qu'il est difficile que je le retienne. Néanmoins il est temps que je finisse, en vous embrassant. Mon mari en fait de même.

Ce 31 Mars 1791.

C'est pour ne pas manquer la poste, mon très cher frère, que je vous écris ces lignes, vous ayant écrit hier longuement. Je pense comme vous sur les députés de Hainaut et la copie de cette lettre confirme le désir de les voir partir.⁹⁵ Vous y verrez que les États de Brabant se sont remis de leur frayeur et se sont retrouvés. Ainsi il faut espérer que l'Assemblée Générale se passera mieux qu'on ne s'y était attendu, néanmoins ces Messieurs seraient partout mieux qu'ici, car selon la disposition des esprits on prend, cherche et saisit les choses, et c'est le plus

souvent le mal et jamais le bien. Je ne veux ni ne peux défendre ma patrie de la malignité et calomnie, mais c'est toujours les capitales qui regorgent de désœuvrés et des grands sans autres occupations qui sont plus sujets à ces inconvénients, mais nous leur avons dit plus d'une fois à ces Messieurs les députés de s'en retourner chez eux; mais ils doivent avoir dit à quelqu'un qu'ils comptent rester ici et attendre votre retour d'Italie, ce que je désire bien qu'ils ne fassent pas. Mon mari qui se met à vos pieds va assez bien, aussi s'est-il émancipé et a cru courir par la maison, allant présenter ses hommages à votre excellente femme et est allé voir Joseph,⁹⁶ lequel, grâce à Dieu, se porte bien, mais est maigri, grandi et encore bien défait. Mais sa gaîté est toute revenue.

Recevez-nous ici tous deux à vos pieds, qui vous embrassons aussi de tout mon cœur.

Ce 8 Avril 1791.

J'ai reçu hier, mon très cher frère, votre chère lettre et vous en remercie bien.⁹⁷ Grâce à Dieu que vos santés sont bonnes, mais je suis bien fâchée que votre séjour de Venise soit prolongé, car je crains que cela retardera d'autant plus votre arrivée à Florence et par conséquent tout votre voyage et retour qui est si fort désiré et désirable. Je ne parle pas par intérêt, car je serai bien loin d'en profiter pour ma personne, mais pour le bien général. Ce que vous nous dites des députés de Hainaut est tout-à-fait comme je pense; encore hier je leur ai dit de tâcher de retourner aussi promptement que possible, mais ils n'en ont pas la moindre envie; en général la fermentation est nourrie partout comme vous verrez par ces copies d'une relation du maréchal de Bender et par une brochure que j'ose vous joindre ici, dont François vous fera parvenir l'extrait, mais que je vous envoie en cas que vous soyez curieux de la lire toute.⁹⁸ Ce sera à présent que l'on verra plus clair dans cette assemblée des Etats de Brabant où il s'agira de l'inauguration. Si seulement les Puissances étrangères n'influent pas, comme toujours, dans ces délibérations des Etats, et voulant vous attaquer et chicaner d'un côté, vous tiennent en passe de l'autre côté, et ne laissent jamais finir ces embarras qui, plus qu'ils durent, plus ils échauffent les esprits et deviennent

embarrassants. Je vous baise bien les mains de ce que vous me dites de votre voyage et de ce que vous avez la bonté de me dire de ce que vous êtes content de vos deux compagnons de voyage, et que vous me nommez celui que vous me permettez de regarder aussi comme mon fils et qui m'intéresse vivement; sûrement son propos était bien d'employer toutes ses facultés à mériter vos bontés, et de sa volonté il ne manquera sûrement pas, mais avec une grande vivacité et une grande jeunesse on fait souvent des petites étourderies, sans le vouloir — car le désir de bien faire est bien vif dans votre fils Charles, et surtout vis-à-vis de vous, mon cher frère; mais vous êtes un peu gâté par les talents supérieurs, la solidité etc. de Leopold,⁹⁹ qui a peu de jeunes gens à lui être comparés de ce côté-là; mais cela est bien rare à trouver tout réuni comme chez lui à 18 ans; en général, cher frère, vous êtes béni comme le juste dans le psaume dans votre chère et charmante famille. Vous savez ma passion pour Jean;¹⁰⁰ autant par la maladie de ses frères et l'absence des autres, il était toujours seul et réellement charmant, je ne vous parle pas de François; vous le connaissez mieux que moi. Mais plus on le voit plus on en est enchanté, et c'est vraiment un miracle que le bon Dieu a fait en votre faveur qu'il n'ait point été gâté à cette école. Aussi il se fait aimer généralement. Je suis charmée que vous me dites vous amuser à Venise et que vos enfants se divertissent; j'aime bien que la jeunesse se divertisse, soit gaie, wenn sie auch ein wenig toben; il m'est impossible de voir toujours le mal où on s'amuse et dans cela je crois que nous pensons également de se plaire dans la gaité des jeunes gens. Je jouis de la leur en songeant comme nous étions à cet âge. Voilà, mon très cher frère, bien du bavardage, mais mon cœur se laisse toujours aller quand il est avec vous. J'ai l'honneur aujourd'hui de donner à dîner à l'impératrice à Laxembourg et à François et sa femme dans ma maison et fait beau. (sic!) Votre excellente femme a eu mille bontés pour nous tout ce temps-ci. Grâce à Dieu, qu'elle est bien, mais hier soir elle a un peu plus toussé, mais elle a dit que ce n'était que des nerfs. Dieu vous conserve tous deux l'un à l'autre, et croyez que personne vous est plus tendrement attachée au monde que celle qui vous embrasse ici. Mon mari se met à vos pieds; il est toujours souffrant et marche avec peine, mais compte cependant venir dîner à Laxembourg.

Ce 15 Avril 1791.

Le rétablissement de la santé de mon cher mari, quoique fort lent, va cependant toujours en augmentant. Il marche encore en boitant et descend surtout avec peine les escaliers. Il sent des douleurs lorsqu'il est quelque temps debout, et quand il est assis sur une chaise trop dure, mais il n'en ressent pas lorsqu'il est à cheval; il soutient moyennant un bon coussin le mouvement de la voiture, et il est à espérer qu'il pourra, comme il le désire, soutenir de même la fatigue du voyage.

Ceci le fait résoudre donc d'entreprendre celui de Dresde dès le lundi de Pâques et de là poursuivre notre route pour le pays où les sollicitations du comte Mercy et le désir d'être encore utile, s'il est possible, à votre service, nous rappellent.

Permettez en attendant, qu'après que je vous ai détaillé ci-dessus en mon particulier l'état où se trouve mon mari, nous vous présentions ci-joint conjointement comme nous envisageons les choses d'après les nouvelles que nous recevons de ce pays, et diverses questions pour notre direction et instruction, sur lesquelles je vous conjure à genoux de nous donner vos ordres et la disposition précise de vos volontés pour être die wahre Richtschnur de nos actions et conduite.

J'ai en mon particulier à vous supplier, mon très cher frère, de me donner aussi des ordres, s'il m'est encore permis de parler en Saxe, touchant le projet de mariage en son temps pour la fille de l'électeur avec votre fils Charles;¹⁰¹ les différents propos que j'ai entendus des espérances et projets de la reine renouvelés touchant sa troisième fille, m'obligent à vous faire cette question, pour ne pas vous compromettre, ni donner à l'électeur un espoir qui cadrerait et flatterait si bien les souhaits de son cœur, à ce que l'on m'assure par sincère attachement pour votre personne; cela, dans le moment où vous auriez d'autres intentions ou engagements qui croiseraient ce projet, et cela dans l'époque où on cherche tant de retenir la Saxe attachée à la Prusse. Ce moyen pourrait être d'un grand poids pour le cœur de l'électeur pour l'attacher même politiquement à votre maison, dont un jour sa fille ferait partie — du moins préviendriez vous par là, que cette fille unique ne passe pas avec l'établissement considérable que l'électeur lui destine et les allodiaux qui pourraient un jour lui revenir dans quelque

maison qui serait ennemie de la vôtre ou liée d'intérêt avec celle-ci.

Je vous conjure donc, mon cher frère, de me donner là dessus aussi vos ordres; ne croyez pas qu'aucune prévention contre d'un côté, ni aucune prédilection de l'autre pour la famille où je suis entrée, entre pour quelque chose dans ceci. C'est le pur et désintéressé attachement que je vous ai voué à votre gloire, famille et le désir de faire tout ce que vous désirez, qui est et sera toujours le but qui animera toutes mes actions, joint à ma tendresse pour vos enfants, qui me sont bien chers. Etant déjà sur cet article, permettez encore une question.

Puis-je, venant à Coblençe, parler encore à ma belle-sœur touchant Essen et Thorn; me permettez-vous qu'en votre nom je promette à celle-ci que, si elle réussit à s'associer votre fille Marianne,¹⁰² vous lui assurerez son testament en faveur de ses fidèles et anciens domestiques afin qu'elle pût être tranquille sur cet article? Ce serait, joint à l'établissement que vous feriez d'ailleurs à votre fille, un grand agrément, et je me croirais heureuse de contribuer au bonheur de tous vos enfants, s'il était en mon pouvoir. Je vous supplie de me répondre sur tous ces articles; je compte faire rester auprès un homme à moi à Vienne pour me suivre comme courrier avec la lettre qui contiendra toutes ces réponses afin qu'elle ne passe aucun bureau de poste et que vous puissiez répondre librement; il sera à la disposition de l'Impératrice et de François. Ainsi vous daignerez leur dire quand ils le devront expédier. La copie du mémoire, nous l'avons communiquée au prince de Kaunitz, et je crois que nous avons par là point manqué, puisque la chancellerie doit être instruite des représentations que nous irons vous faire pour que nous ne nous croisions pas. — On vient de nous communiquer ce que ce prince vous propose touchant le grand bailliage du Hainaut et nous sommes parfaitement d'accord avec son votum et l'avons déclaré de même à votre fils. Je joins pareillement un extrait d'une lettre de Bruxelles; peut-être que jusqu'au soir nous en recevons encore qui puisse être assez intéressante pour vous être communiquée.

Recevez-nous en attendant ici tous les deux à vos pieds en vous embrassant, mon cœur, pensées et toutes mes affections y sont continuellement.

J'avais deviné que je recevrais encore un tas de lettres, mon très cher frère, assez intéressantes pour vous être soumises; surtout celle dont j'ai fait l'extrait moi-même de Mr. de Crumpipen.¹⁰³ Vous y verrez avec la même peine que moi, que les esprits sont bien éloignés d'être encore dans l'assiette tranquille qui serait à désirer, et que dans les principes et regardé les choses de la part des Etats et du gouvernement on est tellement éloigné qu'on semble bien éloigné d'un rapprochement qui peut donner une vraisemblance à une bonne et convenable issue des choses. Je souhaite que la nouvelle soit vraie que les Hollandais ont renvoyé Vandernoot et compagnie de leur pays, mais j'en doute. Je me mets encore une fois à vos pieds.

Ce 10. Mai 1791.

Je commence, cher frère, cette lettre pour en charger Mad. d'Esterházy. Par fur et mesure je l'écrirai afin de l'avancer, car les derniers temps à Leipzig je n'aurai guères de temps. J'ai eu ce matin ma conversation avec l'électeur touchant Charles.¹⁰⁴ Je suis sûre, cher frère, que vous en auriez été satisfait; l'électeur nous a répondu selon votre façon de penser et la mienne; je vous rendrai notre conversation. Je commençais à lui dire que ce que j'allais dire n'était pas ni pour le gêner ni pour lui extorquer une réponse; mais que j'allais en bon parent lui ouvrir les vœux de nos cœurs, qui étaient, qu'ayant le bonheur d'avoir Charles pour notre fils, tous nos vœux tendaient à le voir marié un jour et particulièrement à la fille de l'électeur, surtout depuis que je connaissais cette enfant et voyais les excellents principes, dans lesquels elle était élevée; que comme vous pensiez un jour marier Charles et que j'en voyais même nécessité, vu sa position aux Pays-Bas de l'être, je m'étais ouverte à vous de mes souhaits sur ce point et que tant vous que votre femme m'aviez marqué que cela vous ferait un plaisir infini et aviez consenti avec joie que j'en osasse parler avec l'électeur. Il me répondit très touché de l'ouverture; il me dit en être flatté, mais que pour répondre à ma sincérité, il me dirait que tout son souhait n'étant que de voir sa fille heureuse, il voudrait ne pas prendre d'engagement dès à présent, que son enfant était encore si petit que même par délicatesse il ne le voudrait, puisque sa fille en grandissant pourrait devenir maladeuse etc., ce qu'à présent

elle n'est pas; mais que vos sentiments réunis aux miens ne pouvaient que lui faire la plus douce consolation. Je lui ai dit que véritablement je ne pouvais leur offrir dans Charles qu'un cadet, mais un assez bon parti. Il m'a répondu que ne pensant qu'à rendre sa fille heureuse, il croirait en ce mariage atteindre son but. Mais qu'il était vrai que quelques fois des raisons politiques faisaient marier les princesses, mais que même dans de pareilles circonstances il ne ferait que représenter la chose à son enfant et comme on se mariait pour soi et pas pour ses parents, il laisserait le choix à sa fille d'épouser celui qu'il lui proposerait ou non. Il a ajouté que dans 4 ou 5 ans on verrait ce que sa fille deviendrait, et qu'il souhaitait bien qu'elle restât digne de la bonne opinion que j'en voulais avoir. J'ai osé dire, qu'il me semblait que la façon de penser de l'électeur était marquée au loin de la sagesse comme ses autres actions et à celui d'un véritable amour paternel; qu'il rencontrait parfaitement vos intentions sur ce point, puisque quelques désirs que vous aviez de voir en son temps réussir cette union pour notre commun bonheur, vous seriez au désespoir de lier les mains à l'électeur avant le temps et que votre délicatesse égalait la sienne sur cet article. Voilà où nous en sommes quant à la chose. Je vous avoue que la nouvelle de la Pologne, si elle est vraie pourrait bien un peu avoir dicté ses réponses.¹⁰⁵ De ceci je vous écrirai plus au long plus tard, car ces jours avanceront mieux mes connaissances sur ce point. — Asteur je vous décrirai l'enfant dont il est question. La petite princesse Auguste a 8 ans 11 mois, car elle fera 9 ans le 20 Juin. Elle est assez grande pour son âge, la mère l'étant, la petite je crois le deviendra, ayant de grands pieds et mains; elle est fort potelée, le visage rond, blonde, de jolis yeux bleus, la bouche un peu grande mais des couleurs charmantes, les dents elle les change actuellement et sont laides, sa taille est bien faite, une poitrine bien placée et élevée ce qui promet une belle gorge; elle se tient bien, n'est pas serrée dans son corps et, soit hasard ou exprès, l'électrice un jour lui a ôté l'habit devant moi pour me faire voir qu'elle ne le casse pas, et j'ai vu qu'elle est droite. L'enfant est vive, gaie, caressante et quand on l'a seule, elle est gentile et spirituelle. On lui dit beaucoup de talents et le cœur bon et docile; son écriture pour cet âge est bien et elle joue étonnement bien du clavecin; mais rien de prodige; je

J'ai vue plusieurs fois à la messe, elle y est charmante, mais on ne la fait pas trop prier et il me semble que l'électeur, qui dirige lui-même son éducation, n'y met pas trop de sévérité. Il ne lui permet pas d'aller au spectacle et ne la produit pas dans le grand public, mais quand il y a jeu chez l'électrice elle y est et est très convenablement. Sa santé est bonne, elle a l'air fraîche et saine, elle a eu la petite vérole inoculée et la volante; hors de cela elle n'avait d'autre maladie qu'un torticolis. Voilà un compte bien exact que je vous rends, mon bien cher frère. Père et mère vivent dans cet enfant; la mère l'a aux heures réglées chez elle et la dame qui l'élève me plaît, mais l'électrice ne l'aime pas, mais l'électeur dirige lui l'éducation de l'enfant. Asteur je vais finir ici, à reprendre un autre jour ma plume. L'électeur en vérité me paraît un prince estimable et bon de principes, de justice, loyauté, qui le rendent tel, et qui sûrement, cher frère, cadrerait avec les vôtres, si vous étiez à même de vous voir et connaître; il n'a contre lui que sa passion pour l'étiquette et son embarras, qui quelques fois provient de là, mais à nous il témoigne une amitié très flatteuse et cordiale. Il aime sa famille, mais est d'une réserve qui va à le rendre mystérieux jusque dans des bagatelles. Il aime et estime votre fille¹⁰⁶ et ne saurait assez le dire, mais elle le mérite de toute façon et l'est généralement. Sa conduite, sa prudence, son égalité d'humeur, tout la rend charmante. Dieu veuille lui donner des enfants. Sa façon avec son mari, avec toute la famille est admirable; sie übersieht sie alle, mais est affable, cordiale avec tous. Le bon Dieu, mon cher frère, vous a bien béni dans vos enfants. On n'en trouvera pas facilement tant de réuni avec ces cœurs, esprits et raisons. Asteur elle est ici avec moi et son mari et ce sera pour moi une séparation douloureuse, car ce sera le dernier de vos enfants, dont je me séparerai, et Dieu sait quand j'en embrasserai de nouveau. Quant à l'affaire de Pologne, vous aurez déjà vu ce que je vous en ai écrit en Atnon. Les conditions me paraissent si onéreuses pour l'électeur. On prétend qu'il loge à Varsovie, à peine lui permettrait-on de venir en Saxe pour 4 ou 5 mois; il n'aurait pas la disposition du trésor, mais il resterait sous commune administration; il n'aurait pas le droit de faire la paix et la guerre; la couronne devant passer à sa fille, il ne pourrait la marier que du consentement de la république, sénat ou

diète donc exclusive à son frère Antoine vu qu'il a déjà une princesse d'Autriche. On ne dit cela qu'à l'oreille. Il le prend très raisonnablement et a bien assuré sa femme qu'elle lui valait tous les trônes possibles et surtout un uni à tant d'humiliantes conditions. L'électeur doit cependant rester ferme dans ses réponses, qu'il n'accepterait pas que du consentement des trois puissantes cours de Vienne, Berlin et Pétersbourg, qu'il voulait pouvoir marier sa fille à son gré et être le maître de revenir dans son pays héréditaire quand il voudrait. Ses ministres Saxons sont tous contre, Gutschmied, Loss et le ministre des finances Walwitz sont contraires, mais les Polonais talonnent l'électeur terriblement. A nous il n'en a pas parlé, et je me suis, ainsi que mon cher mari, bien donné de garde d'en parler. Je suis sûre qu'avec le caractère sensible de l'électeur il arriverait de chagrin dans ce pays, aussi cela ôterait tout espoir pour notre mariage, car jamais on ne donnerait cette princesse à un de vos fils. La Prusse, Russie, tout s'y opposerait, et Charles crèverait dans ce pays d'intrigue. Il en faudrait un plus décidé, comme Léopold ou Joseph, mais pour que l'électeur ne pût pas croire, que ce, que mon mari et moi avons dit de ce mariage pût viser à la couronne de Pologne, nous lui avons dit en partant, que nous désirons encore plus ardemment, vu les circonstances, qu'il eut un fils, puisqu'alors la princesse Auguste nous deviendrait encore plus intéressante, pour voir remplir les vœux de notre cœur, qu'elle fasse le bonheur de nos vieux jours auprès de nous à Bruxelles, et il m'en a paru bien touché. Au reste, dans le pays il est fort aimé; le peuple paraît à son aise content. L'électeur est fort aimé et chéri; son attachement et estime est bien réel. Son seul et unique défaut est un peu trop de vanité et de méthode, mais il est extrêmement poli. Je crois que vous vous l'attacheriez infiniment, si vous pouviez envoyer de Prague François, faire une course à Dresde. Il désire sa connaissance, je le sais. Ne pourrait-il pas faire cette course, soit sous prétexte d'accompagner sa-sœur à son retour, soit pour voir Theresienstadt, et de là étant si près, il serait tenté de venir à Dresde? Le roi de Prusse est venu comme cela il y a deux ans, voir l'électeur à la chasse à Annabourg et cela lui a fait grand plaisir, et le parti Prussien a profité de cette attention, pour persuader l'électeur de l'attachement particulier du roi pour lui; la Thérèse osera vous en

parler elle-même. Ce serait l'affaire de 8 ou 10 jours pour aller et venir.

Ici on raconte de grands changements dans le ministère Prussien. Mais cette lettre sera si vieille, lorsque vous la recevrez, que vous l'aurez bien déjà par le ministre que vous avez à la Haye. Celui d'ici, comte Hartig, est assez aimé; c'est un garçon habile et d'esprit, qui seulement a le défaut, quand il veut plaire, de parler beaucoup pour se faire valoir; mais il ne dit rien qu'il ne devrait dire. L'électeur lui veut du bien. Il est pétri de zèle et attachement pour le service et mérite que vous lui daigniez faire un favorable accueil. Je vais finir cette lettre assez longue, en nous mettant à vos pieds. C'est demain 19 (sic!) que je pars d'ici; il m'en coûtera de quitter votre fille. Cela m'ouvrira toutes mes plaies, c'est hors ma vie le dernier sacrifice qu'il me reste à faire pour vous, cher frère. La vie vous est aussi consacrée, peut-être les chagrins innombrables qui nous attendent sans faute l'abrègeront. Je ne m'en plaindrais pas, pourvu que je puisse espérer que par là nous puissions faire le bien de votre service et vous remettre ces provinces dans l'état utile qu'elles ont été pour vos ancêtres; si nous pouvons réussir à vous rendre ce service et à établir notre cher et aimable Charles agréablement et tranquillement dans ce poste, nous mourons avec joie et satisfaction et c'est les deux seuls souhaits de nos cœurs. Mais ce n'est pas en aveugle que nous allons ou espérons de réussir de si tôt dans le premier.

Adieu, cher frère, quel que sera le résultat de tout ceci, vous pouvez compter, que vous n'avez pas des cœurs plus attachés au monde que mon mari et moi qui vous embrassons tendrement.

Pillnitz ce 12 Mai 1791.

Après avoir parlé à l'électeur j'ai appris seulement, cher frère, la nouvelle qui suit : l'envoyé de Pologne a reçu un courrier que l'électeur a été proclamé futur successeur du roi et au cas qu'il n'eût point d'enfant mâle, sa fille, à laquelle il choisirait un mari conjointement avec les États, lui succéderait.¹⁰⁷ Il doit avoir plusieurs articles sur la forme du gouvernement,

qui étend le pouvoir du roi avec son conseil nommé Stratz, et qui sera composé de cinq ministres et du Primat qui seront au choix du roi responsables à la nation. La diète sera composée comme ci-devant des trois ordres, mais le sénat aura le droit de différer une constitution, qu'il croira préjudiciable jusqu'à la première diète. Tout cela a été affirmé par serment à commission de guerre la prête aussi doit la faire, prêter à toute l'armée. (sic!) Une déclaration a été jointe à tout ceci, de regarder chacun comme criminel d'Etat, qui y désobéirait, et les jugements de la diète qu'on a rassemblés pour cet effet doivent siéger tous les jours en cas de dénonciation. Il n'y a eu que 19 opposants, encore 9 se sont désistés le lendemain, mais l'électeur doit avoir répondu que quelque sensible qu'il soit au témoignage de confiance que lui donnait la nation Polonoise, il ne pourrait jamais accepter le trône que dans la sécurité de pouvoir faire le bonheur de celle-ci; mais que premièrement il devait aussi avoir égard à celui de son électorat; que celui-là était entouré de deux puissants voisins, et qu'ainsi il ne pourrait sans faire tort à la Saxe, accepter la proposition des Polonais que du plein consentement de ces deux voisins; qu'en devenant roi de Pologne, il acquérait pour la Pologne un voisin tout aussi puissant, la Russie, et qu'ainsi le bonheur des Polonais exigeait que la Russie ne fût point contraire à ce choix, malgré toutes les sollicitations et les arguments de l'envoyé. L'électeur n'a pas voulu donner jusqu'ici de réponse affirmative. Présentement le parti Prussien qui en Pologne est le plus considérable, fera l'impossible pour écarter toute union avec notre cour et encore plus tout mariage pour votre fils, surtout pour une troisième. [Je me repens de n'avoir su la chose plus tôt, mais je ne vous ai sûrement pas compromis. Le prince Antoine auquel on donne l'exclusion assez choquante, prend la chose bien raisonnablement; il ne l'approuve pas, mais est très réservé, dit que la chose en général est un malheur pour la Saxe, et fera mourir de chagrin l'électeur qui est fort sensible.

Adieu, dites, si vous m'avez pu lire.]^a

^a In Citronenschrift.

Bonn ce 1^{er} Juin 1791.

Le comte d'Artois a été attendu le 30 Mai à Mannheim. On croit qu'il amène l'assurance d'une armée et des secours d'argent de votre part ou compte sur nos troupes aux Pays-Bas.¹⁰⁸ L'électeur de Mayence entre dans les projets de ces Français d'une ardeur incroyable; il veut y faire entrer tout l'Empire, faire coopérer tous les électeurs et principalement vous, cher frère, comme chef de l'Empire; enfin, soit finesse, défiance ou au fond aucun projet fondé et plan réfléchi, et ce Monsieur nous a tenu 2 heures à dire toujours, qu'il avait un plan bien solide, impossible de non-réussite, mais revenait toujours à dire que toute la confiance, toutes les forces étaient remises à vos mains et à votre direction. Comme nous avons vu qu'il ne s'expliquait pas davantage, et qu'il en faisait le mystérieux, nous n'avons pas voulu lui arracher ou extorquer son secret, d'autant plus que n'ayant aucune direction ou ordre quelconque de votre part, il serait très risqué de s'avancer plus que de raison avec ces Messieurs. Je vous conjure à genoux, cher frère, faites nous en donner aussi sur cette matière qui devient si importante et si liée avec le poste où nous sommes, vu le nombre incroyable de Français, que nous avons à Bruxelles et dans tout le pays, où l'on prétend qu'il passe celui de 16 à 17 mille âmes. Cela est considérable, surtout réunis si près, et avec des têtes exaltées, chaudes et irréfléchies de cette nation. Je ne fermerai cette lettre qu'après l'arrivée de notre courrier de Bruxelles, si encore il arrive à temps, pour que je ne manque pas la poste d'Italie. Mon frère et les habitants de Coblençe se mettent à vos pieds; le premier s'occupe beaucoup du plaisir de venir vous trouver, ou à l'été ou automne. Il attend pour se régler, en conséquence, de savoir à peu près quand vous serez de retour d'Italie, et s'en fait une grande fête. Je l'ai trouvé encore engraisé, à mon grand chagrin.

Adieu pour aujourd'hui; je vous embrasse, demain je finirai celle-ci, si j'apprends quelque chose de Bruxelles.

Le 2 Juin.

J'ai bien fait de ne pas fermer cette lettre, ayant reçu le soir deux de vos chères lettres de Mantoue,¹⁰⁹ dont je vous baise les mains, ainsi que de vos réponses sur nos points et notes, au moins que de ce côté nous savons vos ordres et avons le cœur à l'aise; et vos réponses sont très conformes à notre façon de penser. Entre temps je me représente bien, que la journée passée entre les Parmesans et le comte d'Artois aura été assez ennuyante pour vous, cher frère. Ce dernier est déjà à Mannheim, et je ne puis considérer que comme très malheureux pour tous s'il vient s'établir aux Pays-Bas, où tout fourmille de Français, et où par conséquent il n'y a que confusion et trouble de tout genre. Je loue Dieu que vous nous dites être mieux, car ma sœur Amélie¹¹⁰ m'a écrit qu'elle vous avait trouvé si défait. J'ose vous conjurer que si vous m'écrivez, d'envoyer vos lettres en droiture à mon adresse, sous enveloppe de la main d'un de vos secrétaires, car si on les envoie au comte Metternich, celui-ci n'est pas bien vite; il n'ouvre les lettres qu'à son loisir et je les reçois de 24 heures plus tard que les autres venant par la même poste, comme il vient de m'arriver avec celle-ci. Dans ce moment arrive notre courrier de Bruxelles. Le comte Mercy nous écrit de différer notre arrivée au 14 ou 15, au lieu d'arriver le 10 ou 11, comme nous lui avons proposé.¹¹¹ Il croit que l'inauguration devrait se faire le 25, mais il va convoquer pour le 8 du courant les Etats; je vous écrirai la poste prochaine plus en détail là-dessus, mais l'affaire des conseillers de Brabant prend une tournure qui ne me plaît pas, et je ne crois pas que l'on fera céder sur ce point les Etats. Il faut que le comte Mercy ait eu une raison majeure, pour accepter le consentement aux impôts avec cette clause, qui n'a jamais été sans cela de ne pas verser les 200 mille florins à la caisse du souverain, et réserver l'emploi de ceux-ci après l'issue et le résultat de conférence. Mais cela me paraît dénoter bien de la mauvaise volonté de la part des Etats, et la crainte que ce comte manifeste du refus du subside, et que même il regarde ce refus comme immanquable, m'a frappé singulièrement. Vous aurez sur ce point, mon très cher frère, plus de détails, je suppose, que nous; mais une chose qui m'a extrêmement frappé, est la confiance que le comte Mercy semble

mettre dans le comte de La Marck. Son ambition démesurée est connue; le rôle que sans nécessité (n'étant pas Français) il a joué dans l'Assemblée Nationale, rôle peu digne de sa naissance et peu digne d'un rejeton d'une famille qui doit tout à la nôtre, puisqu'il a été un des persécuteurs de notre pauvre sœur, les sentiments qu'il a encore manifestés à la mort de Mirabeau, enfin la conduite qu'il a tenue aux Pays-Bas pendant le premier temps des troubles, tout cela me rend inconcevable, comment on peut attirer plutôt qu'éloigner un homme de cette trempe, comme pour ces liaisons intimes avec le duc d'Orléans. Au moins devrait-on le bien veiller et suivre avant de se fier à ses paroles et sentiments. Mais la poste prochaine vous aurez en détail eine Ausarbeitung de mon cher mari sur tout cela.

Je fais des vœux que votre voyage continue heureusement, mais je tremble à l'approche des chaleurs qu'ici sont déjà bien fortes. Je crains les marais de Mantoue et leur exhalaison, et crains l'humidité du climat de Milan et la quantité de l'ouvrage que vous y aurez; je crains les exhalaisons des rivières dans ce mois-ci, que vous ne repreniez la fièvre, ou qu'un de vos enfants ne tombe malade. Grâce à Dieu que vous êtes content d'eux, physiquement et moralement. Ce sont deux charmants jeunes hommes. Le bon Dieu vous les conserve, et vous pour nous tous. Si au prix de tout mon sang, je pourrais vous rendre heureux et content, de bon cœur je vous le donnerais. Je vous embrasse.

Bonn ce 5 Juin 1791.

J'ose, mon très cher frère, joindre ici une note que mon cher mari a faite sur la position des choses aux Pays-Bas, telles qu'elles se présentent dans le moment présent,¹¹² de même il y entre aussi dans celles de France par rapport à la connexion, qu'elles ont avec nous, qui devient de jour en jour plus embarrassante des deux côtés, tant par la quantité énorme de Français qui sont réfugiés, qui inondent toutes les villes des Pays-Bas, mais dont le centre, le foyer, et j'ose dire la quintessence de tous les écervelés, impertinents etc., est à Bruxelles, que, parce que d'un autre côté cette assemblée de soi-disants aristocrates attire par leurs propos et sottises encore de plus l'attention de l'Assemblée Nationale sur nos provinces et que

pour les observer et contrecarrer on envoie force apôtres du club des Jacobins avec de l'argent, des promesses etc. Cela partant sur des esprits déjà exaltés et très disposés à la démocratie fait faire à ces principes de la propagande des progrès si rapides qu'on en peut trembler. Joint à cela le nombre de laquais, cuisiniers etc. que les maîtres, quoique aristocrates, tirent après eux, et qu'ils avouent eux-mêmes ils n'osent renvoyer, quoique persuadés qu'ils sont tous vendus, plus ou moins, à l'Assemblée Nationale, et qui tiennent publiquement leurs clubs entre eux, et à la moindre chose sont prêts à se réunir en partie et se soulever et contre leurs maîtres ou contre l'autorité du pays et la police des villes. Mais ce qui est le plus embarrassant, est que ces Français qui ne respirent et ne parlent que contre-révolution osent avancer des choses incroyables; ceux du parti du comte Artois disent, qu'à votre entrevue avec lui à Mantoue, il avait tout remis dans vos mains; que d'accord avec vous, il venait s'établir à Coblençe d'où il assemblerait avec votre secours une armée de près de 60 mille hommes pour effectuer et protéger la contre-révolution; ils en parlent si haut et ces propos sont dans la bouche de tout le monde, que je vous conjure, cher frère, à genoux de nous envoyer par un courrier vos ordres et instructions sur un point de cette importance. Vous savez que sûrement la curiosité sur de pareils objets n'est pas notre défaut, et qu'encore moins j'oserais questionner mon souverain sur des affaires politiques, mais je vous avoue qu'en cela il nous est nécessaire d'avoir une direction, et de savoir ce que vous avez promis ou arrangé avec le comte d'Artois; car vous ne sauriez croire combien à chaque mot ils ajoutent : c'est d'accord avec l'empereur, c'est l'empereur qui va conduire tout cela, et toujours comme cela. Je suis souvent tentée de leur donner un démenti, mais ignorant les choses, on n'ose ouvrir la bouche. Ainsi je vous conjure pour votre propre service de nous instruire là-dessus; j'ose même vous représenter que s'il s'agissait de réunir vos troupes des Pays-Bas vers les frontières, cela ne pourrait se faire qu'en véritable détriment de votre propre service, car ce serait se faire illusion et vous tromper impardonnablement, si nous osions vous dire que tout est tranquille et dans le Brabant et dans les provinces diverses, encore moins dans les villes; l'esprit de révolte, d'intrigue règne encore partout, et ce n'est

que l'apparat militaire qui le tient un peu sous le joug. Rien encore n'est fait, ni arrangé l'affaire des conseils de justice, ni dans une province, ni dans l'autre sont aplani, ni arrangé. Cela donne lieu à des plaintes, réclimations très désagréables. L'organisation du gouvernement n'est point faite du tout, il n'y a ni consaux, ni chancelleries en train ou en ordre, l'affaire de l'amnistie n'est pas consommée, on n'a pas encore nommé ceux qu'on en excepte et par tous les côtés les plus coupables, mais en même temps les plus hardis vont et viennent à Bruxelles, se montrent publiquement partout, excitent l'indignation de ceux qui ont juste sujet de les accuser, et font croire par leur impunité qu'ils sont important à ménager et continuent dans leur arrogance et intrigue. L'affaire très-importante et embarrassante des dettes et des indemnités est restée entièrement à finir et celle-là est une des plus scabreuses et on trouvera de dilapidations et dates incroyables. Pour tout cela vous voyez, cher frère, combien nous avons besoin de nos troupes dans les différentes villes et provinces. Le parti Vonckiste de son côté sûrement ne repose pas et va d'une marche lente, réfléchie, modérée et exacte, d'autant plus à redouter; il gagne sourdement mais journellement dans le plat-pays des partisans, et le mal est, que dans celui-ci se trouvent les gens les plus éclairés et les plus riches de nos pays, faisant cause commune avec ceux de France, et ne respirant que vengeance contre le clergé et noblesse.¹¹³ Ne croyez pas, que le tableau est chargé, il est sûrement ainsi dans la réalité. Le parti des Etats ne peut se détacher de l'idée d'être des souverains dont ils ont goûté le plaisir depuis 18 mois. Ils voudraient le rester sous votre nom, ils y emploient tout ce qu'ils peuvent imaginer de ruse, de finesse, épaulé, poussé par le parti Orange et Prussien, qui y ont toujours leurs émissaires. Le parti démocrate ne respire que vengeance et anéantissement des Etats clergé, noblesse, comme en France. Les royalistes, pas moins désirant se venger, ont leurs justes plaintes avec cela. Il y en a des nécessiteux, des ruinés; ils veulent être indemnisés aux dépens de leurs adversaires; ils veulent que le souverain ne fasse de grâce qu'à eux et mette leur vengeance personnelle en avant à tout, et prétendent que le souverain les récompense de tout ce qu'ils ont souffert. Il y a même parmi eux de véritables nécessiteux qui ont besoin de prompt et efficace secours, mais il y en a

aussi qui poussent leurs prétentions à outrance, et quand on ne les contente, c'est injustice et plainte. Voilà la position, cher frère; cela ne nous arrête cependant pas. Nous partons dans huit jours et, selon la direction du comte Mercy, nous allons le premier jour coucher à Herve dans la province de Limbourg. Cette fidèle petite province mérite avoir cette consolation, par la constante fidélité que ses habitants ont témoignée. Le 14 nous passerons par Liège où on veut que nous nous arrêtions une heure ou deux, prêcher raison à l'évêque, et irons dîner à Tirlemont, où nous coucherons. C'est là que le comte Mercy veut venir nous joindre. Le 15 nous serons à dîner à Bruxelles. Plaise à Dieu que nous puissions vous y être aussi utiles que notre cœur le désire et vous est attaché. Mon frère me charge de tous ses compliments pour vous; mon cher mari et moi sommes à vos pieds, et nous osons vous embrasser tous les trois.

Aussitôt qu'on a su à Bruxelles notre arrivée, Mr. de Maldeghem est venu ici nous trouver par son ancien attachement. Nous lui avons dit vos bontés, que vous le destinez à servir votre fils, lorsqu'il viendra dans ce pays;¹¹⁴ il en a été pénétré et reconnaissant, s'en faisant une bien grande grâce, désirant seulement pouvoir mériter en tout vos bontés et l'approbation de son jeune maître; autant qu'on peut juger les hommes, mon mari et moi sommes persuadés que vous en serez content, étant un homme sage, prudent, attaché à ses devoirs et avec cela bonne compagnie.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Bonn le 9 Juin 1791.

Vous aurez j'espère déjà reçu, mon très cher frère, une longue lettre de ma part avec une note sur l'état des choses aux pays où nous allons. Mr. de Metternich l'ayant cru dangereux de laisser aller le droit chemin, l'a voulu absolument envoyer à Vienne par la poste, craignant la Bavière; mais je crois que cela n'y passe pas seulement, enfin cela l'aura, je crains retardé. Depuis le comte Mercy nous a écrit par un secrétaire du conseil, qu'il nous a envoyé pour nous dire que les États se sont permis de faire déclarer au chancelier, chez lequel les députés des États sont allés eux-mêmes — après s'être déjà adressés à lui auparavant pour demander son appui

pour la rentrée des cinq anciens conseillers, et lui ont dit que les Etats avaient résolu de ne pas regarder le conseil pour légal, relativement aux affaires générales.¹¹⁵ Ils lui ont dit qu'ils regardaient tous les membres du conseil comme légalement établis, mais qu'ils n'y trouvaient pas le corps légal; cela a fort frappé Mr. de Mercy, qui ne s'y attendait aucunement; mais il ne cesse pas pour cela de presser notre arrivée sur laquelle aussi nous ne balançons pas. Mais cette affaire est des plus fâcheuses, voyant que les Etats y mettront comme leurs dernières chicanes, soufflés par le parti Orange et Prussien; tout l'entêtement, tenacité comme autrefois ne servirait, et il serait pernicieux pour votre service de céder sur cet article, puisqu'on peut leur démontrer, que cela n'a aucun rapport à la constitution. Entre temps, toutes les autres provinces parmi lesquelles se distingue en zèle et bonne volonté celle de Hainaut, se conduisent comme il faut et donnent des déclarations d'attachement et fidélité convenables. Je crois que les députés, venus de Vienne, y ont contribué, parce qu'on leur y a dit bien des vérités, auxquelles ils ne s'attendaient pas. Mais une chose, laquelle serait bien nécessaire à votre service même, et que j'ose vous demander même par estafette, parce que la résolution presse, notre arrivée étant suivie de près de l'inauguration, c'est que vous daigniez nous autoriser à distribuer quelques grâces et récompenses, en nous permettant de nommer d'abord quelques chambellans parmi ceux qui se sont distingués en zèle et fidélité; d'assurer la croix de St. Etienne à d'autres à la première promotion de l'ordre; enfin à donner des secours pécuniaires ou pensions à ceux, pour lesquelles le bien même de votre service le requerra. Vous pouvez être bien sûr, mon cher frère, que nous ne serons pas prodigues dans la répartition de ces grâces; que quelques mérites que pourraient avoir les aspirants à la place de chambellans, nous n'en nommerons aucun, à moins qu'il n'y ait déjà les preuves requises, ou qu'il ait un chambellan ou une chanoinesse parmi les siens, ce qui serait la preuve donnée. Mais, cher frère, nous trouvons très nécessaire que nous ayons ces grâces à publier d'abord, pour consoler les attachés et bien-pensants, et encourager et augmenter le nombre surtout des derniers, puisque, par là on leur prouverait que vous reconnaissiez aussi bien les bons services du civil que du militaire, qui a déjà obtenu quelques marques

de contentement de votre part. L'occasion de figurer à l'inauguration rend précieuse la clef de chambellan pour plusieurs d'eux.

Bonn le 9 Juin 1791.

J'entends que les nouvelles de France sont pires que jamais, non seulement contre le roi, mais contre la religion catholique. On a fermé les églises, interrompu le culte divin, mais ce qui me chagrine et m'inquiète, c'est que l'on m'a assuré hier, quelqu'un venu des Pays-Bas, que dans notre pays l'irréligion prend avec force la place du fanatisme. Il m'a dit que c'est non seulement dans la classe des grands, où cela a toujours été, mais dans celle du bourgeois et du peuple même que cela fait des progrès les plus rapides, non dans le plat pays, mais dans les villes, qu'il y a une foule de laquais, domestiques des deux sexes, qui même n'ont fait ni voulu faire leurs pâques, qu'ils sont ameutés à cela par les Vonckistes ou démocrates qui voient ce moyen comme le plus sûr de se venger des ecclésiastiques, mais qu'au fond je regarde comme une preuve, combien les apôtres du club des Jacobins gagnent à répandre leur maudit venin et système. Je ne vous puis cacher que cela m'inquiète plus que tout le reste, car quelque mal que le fanatisme et les prêtres nous ont fait, je regarde cela comme un frein, et les principes d'irréligion me paraissent lever tout ce qui encore dans le trop arrête l'homme et l'empêche de faire des crimes, et comme un moyen de pouvoir les ramener.

J'ai voulu, cher frère, vous en avertir d'abord, car cela me paraît mériter la plus grande attention.

Je vous embrasse.

Bruxelles le 16 Juin 1791.

Croyant de notre devoir, mon très cher frère, de vous informer de notre arrivée en cette ville, j'ose le faire par le présent courrier, et vous exposer autant qu'il est possible, vu la brièveté du temps que nous y sommes, l'état dans lequel nous avons trouvé les choses ici.

Vous ne serez pas surpris, vu l'attachement que vous connaissez à la province de Limbourg, quand je dirai que notre entrée y a été marquée par tous les témoignages de joie et allégresse que la fidélité constante et le zèle manifesté d'une façon si réelle par ce bon peuple devait faire attendre, et auquel Mrs. les Etats ont bien dû participer, si non de cœur, au moins du bout des lèvres. Tout ce qui s'est passé ces deux demi-journées que nous y avons été n'a pu que nous donner une satisfaction complète, puisqu'on voyait que c'était le sentiment sincère du cœur.

Le passage par Liège ne nous a pas autrement fourni occasion de juger bien des sentiments de ce peuple; on nous y a cependant donné des marques de reconnaissance même dans le pays hors de la ville envers vous, et nous avons tâché en général d'y prêcher au président et à son conseil la modération et bonté tant réclamée et dont on désire bien vivement de voir les effets.

Après ce début si favorable il ne nous restait sûrement rien à désirer que de trouver à notre entrée au Brabant les mêmes sentiments qu'au Limbourg.

Mais quelle différence entre ceux-là et ceux qui étaient peints sur les visages des habitants de la ville et environs de Tirlemont! Au lieu de la joie et satisfaction qui régnait sur les physionomies Limbourgeoises et qui les faisait accourir en foule en bénissant leur souverain, on voyait ici peu de monde le long des chemins, et parmi le nombre des curieux bien des visages mornes et sombres. Nous communiquâmes ces remarques au comte Mercy que nous trouvâmes à Tirlemont. Il nous dit qu'effectivement ce quartier était des plus mal-intentionnés de tout le pays, ainsi que celui de Louvain, et les officiers nous confirmèrent la même chose. Cependant, à cette dernière ville les démonstrations de mauvaise humeur étaient moindres qu'à Tirlemont, et même nous y avons reçu quelques témoignages de joie et satisfaction qui paraissaient sincères. Ceux de cette ville et les démonstrations de ses habitants à l'occasion de l'entrée publique que le comte Mercy a demandé que nous fassions, paraissaient telles à nous donner plus l'espoir d'une résipiscence et tranquillité future, qu'à faire craindre une continuité décidée d'opposition et révolte.

Cependant après tout ce que nous apprenons, il paraît que tout ce qui a été fait, dit, écrit et publié pour les convaincre

de leurs torts et pour ramener les Etats à la raison, leur conduite et les suites de celle-ci décideront bientôt ce qu'on peut espérer de cette province et de la sincérité de sa conversion. L'exemple même des autres semble n'avoir pas fait sur eux l'effet qu'on devrait s'en attendre; et on les croit décidés à pousser leur entêtement sur l'affaire du conseil de Brabant au point de persister à regarder et déclarer pour une infraction ce qui a été d'après votre approbation disposé par le comte Mercy, et à refuser en conséquence les subsides qui vous sont dus; et si cela est, il ne saurait guères plus rester de doute qu'ils ne soient excités à cette démarche par des influences étrangères.

De quelque côté que vous puissiez en attendant envisager la chose, et quelques couleurs qu'on y veuille donner, par les raisonnements les plus fins et les plus captieux, nous ne saurions qu'être pleinement convaincus que les Etats sont tout-à-fait dans leurs torts, et qu'il est non seulement de la dernière importance, mais même d'une nécessité absolue de ne pas se relâcher le moins du monde de ce qui a été fait et décidé à cet égard. L'imprimé que je joins ici, où il y a deux notes du comte Mercy, l'une au chancelier, l'autre au pensionnaire, suffisent à donner en abrégé une idée de la question agitée en ce moment, et de l'insuffisance et fausseté des arguments allégués par les Etats, pour soutenir leurs fausses démarches et injustes prétentions, et il nous semblerait superflu d'y ajouter encore d'autres arguments, selon nous tout-à-fait incontestables, et qui serviraient également à prouver cette vérité.¹¹⁶

Nous savons que votre volonté est de tenir exactement tout ce qui tient à la constitution. Nous sommes instruits de votre résolution déterminée sur ce point, cher frère. Sûrement nos sentiments sont d'accord avec les vôtres à cet égard, cela d'autant plus vous (sic!) persuadez que ce n'est que d'après une conviction parfaite que ce qui s'est fait à l'égard du conseil de Brabant, est conforme à cette constitution, que nous osons avancer ici : que les circonstances exigent en ce moment que nous soutenions ces dispositions, quelles que puissent être les suites d'un refus de subsides, dont on veut nous menacer, ou de telles autres démarches que les Etats voudraient faire d'ailleurs à ce sujet.

Vous êtes déjà instruit, cher frère, de la manière avantageuse dont on a terminé en Hainaut les conférences tenues

avec les Etats; le comte Mercy a pareillement informé de la bonne tournure que paraissent prendre les affaires au comté de Namur et dans les autres provinces;¹¹⁷ je crois donc ne pas devoir vous en dire davantage sur ces objets, sur lesquels même nous n'avons pu prendre jusqu'ici que des notions assez superficielles.

Je n'oserai pas m'étendre non plus sur les objets qui regardent notre position relative à nos voisins de France, puisque ce ne serait qu'une répétition, et de ce que j'ai osé vous exposer dans une de mes dernières lettres, et parce que Mr. Mercy aura l'honneur de vous détailler par ce courrier toutes les observations importantes que cette matière fournit.

Je ne puis donc que me rapporter entièrement à ce qu'il vous marque à cet égard en me réservant de faire sur les affaires de ce pays-ci un rapport formel et détaillé, lorsque nous aurons eu le temps de nous y reconnaître et de les approfondir, plus que nous n'avons pu le faire encore dans ce premier moment. Il ne me reste qu'à me mettre avec mon cher mari à vos pieds et à vous embrasser tendrement.

Bruxelles ce 16 Juin 1791.

Vous parlant de notre arrivée par une autre de mes lettres, permettez que par celle-ci je ne vous parle que comme à un frère que j'ai toujours chéri tendrement et avec cette cordialité que vous nous avez toujours permise. Le comte Mercy vous met au fait de tout ce qui a rapport à notre sœur, sur laquelle et les projets qui existent entre ce tas de Français si imprudents que je n'ose y songer; mais vous jugez bien en quelles inquiétudes et angoisses je me trouve par rapport à elle et de ce qui la touche. Mais j'ose renouveler la prière de nous bien mettre au fait et de ce que vous avez accordé ou arrangé avec le comte d'Artois sur cette matière; car vous ne sauriez croire tout ce que lui et ceux qui l'environnent, répandent et disent que vous avez arrangé avec lui, et il est de toute nécessité que nous soyons bien instruits sur ce point pour ne point contre-carrer ou nous opposer à ce que vous auriez jugé convenable de lui promettre, et en second lieu je vous supplie que nous ne soyons pas laissés dans l'oubli total des affaires politiques; car nos voisins, au moins la princesse d'Orange ne cesse de remuer.

A présent dans l'instant même on prétend qu'elle a passé entre Breda et Rosendaal et tandis que son époux a été à l'exercice de la troupe, elle a eu une entrevue et conférence particulière avec Vandernoot et Van Eupen qui se tiennent dans ces environs; entretemps vous recevrez les détails de toutes les marques de joie, amour etc. qu'on a données ici pour vous; mais à cela pour me faire plaisir, il faut une suite et conduite analogue et je la désire plus que je ne l'espère. Entre temps d'explosion ou révolte, il faut espérer qu'elle n'est pas à craindre dorénavant. Mais, cher frère, je vous le répète et ne saurais assez vous le répéter, notre sûreté et salut de ces provinces dépend de nos troupes et de leur nombre, dont la moindre diminution est impossible, et je vous en conjure de vous bien convaincre de cette vérité et pas pour le moment, mais pour des années. Nos troupes seraient tous bien aise de repartir d'ici, mais cela serait la ruine de votre service et causerait même une émigration de bien de gens qui connaissent comme nous que le levain du mauvais esprit de parti de l'une et l'autre secte a tellement gagné que le repos des honnêtes gens ne peut être soutenu que par le nombre des troupes qui en imposent à tous deux. Entre temps nous avons vu les braves soldats ainsi que leurs chefs et officiers jouir comme de leur triomphe de la journée de hier; il y avait un contentement qui régnait sur leurs physionomies qui ferait plaisir à voir, le respectable maréchal à la tête qui, malgré son âge¹¹⁸ et une pluie et grêle horrible, est resté constamment à cheval et était d'un contentement parfait.

Je me mets ainsi que mon cher mari ici à vos pieds et vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que vos deux chers compagnons de voyage. L'inauguration se fera entre le 28 et le 30 de ce mois.

Ce 21 Juin 1791.

J'ai reçu avant-hier, mon très cher frère, votre lettre de Milan,¹¹⁹ et j'étais frappée que vous vous attendiez de recevoir la première poste de mes lettres de Bruxelles, tandis que nous n'y sommes allés que le 13. Mais nous laissant entièrement diriger par le comte Mercy, il a exigé ce retard pour laisser à la ville de Bruxelles le temps de faire les apprêts nécessaires pour cette entrée publique, qu'il a cru que nous devions faire

trouveriez convenir à votre service, puisque dans cette affaire délicate on ne peut aller qu'avec bien de la circonspection, et on pourrait croiser par là, si on n'est instruit de vos intentions. Nous nous flattons que vous nous trouvez digne de votre confiance, mais si en cette matière importante vous en eussiez davantage à quelque autre, nous ne nous en plaindrons pas; mais au nom de Dieu, daignez bien instruire celui, en qui vous la placerez, des circonstances, de vos engagements avec le comte d'Artois et autres, afin qu'on en puisse agir en conséquence, cette affaire étant sûrement d'une bien plus grande conséquence pour ce pays-ci, que l'on ne croit là dehors — et c'est un grand sujet d'attention et sollicitude joint au reste des affaires qui en donnent assez. Rien, cher frère, nous est de trop, quand il s'agit de vous et de votre famille; ma tendresse vous est connue depuis longtemps et ne finira qu'avec ma vie.

Je vous embrasse.

Bruxelles le 28 Juin 1791.

J'ai déjà osé vous marquer, mon très cher frère, par une lettre de Bonn, les inquiétudes que nous donnaient dès lors les démarches, à notre avis très inconséquentes, dans lesquelles Mr. le comte d'Artois paraissait s'engager, et les embarras de toute espèce qu'elles pouvaient nous attirer; mais je n'ai pas cru toutefois que ces embarras pourraient être de nature de ceux que nous en éprouvons actuellement ni allés au point où ils sont dans le moment où je vous écris celle-ci.

J'ignore quels pouvaient être ses plans et les motifs qui l'avaient amené à Coblenz avant la malheureuse catastrophe qui a remis le roi au pouvoir de ses sujets rebelles.¹²¹ Il paraît assez que ces plans avaient été indépendants de ceux que son malheureux frère avait formés, en se déterminant à l'évasion, et qu'ignorant même le projet de celle-ci, ses vues n'étaient aucunement combinées avec celles du roi. Le malheur de celui-ci ayant dérouté les uns et les autres, nous venons de voir arriver chez nous non seulement Monsieur et Madame, mais encore le dit comte d'Artois, avec les personnes les plus notables qui ont formé dans ces derniers temps le conseil et la suite de ce prince, tandis que le nombre des officiers qui viennent dans nos pays, augmente tous les jours. Ils désertent des

garnisons des frontières et arrivent dans nos villes même avec leurs drapeaux et augmentent l'énorme colonie Française, dont le nombre en tout genre est déjà sans cela si considérable, qu'on le fait monter dans Bruxelles seul à plus de 500 têtes, et toutes nos autres villes du pays sont inondées pareillement d'un aussi grand nombre. Vous imaginerez aisément, cher frère, quel effet cette débâcle et les circonstances dans lesquelles elle a lieu, fait dans un pays où l'inquiétude générale des esprits n'a point fait place encore jusqu'ici au calme que l'on s'occupait à y faire renaître.

Mais ce n'est pas cela encore qui fait l'objet essentiel de notre attention, et qui nous oblige à vous expédier aujourd'hui encore un courrier.

Ce sont les ouvertures que nous a faites le comte d'Artois, et les propositions qu'il nous a faites en conséquence, pour le rétablissement de l'autorité royale. Nous avons toujours cru jusqu'ici que ce que nous avait dit Mr. Jeancourt et d'autres sur une espèce de concert dans lequel vous deviez être entré avec lui sur cet objet, n'était absolument autre chose qu'une fiction.¹²⁹ Mais quelle fut notre surprise, lorsque la première parole du comte d'Artois fut de nous demander si nous ou le comte Mercy n'avons pas déjà vos ordres positifs, d'agir d'après ce concert, si conséquemment à celui-là les dispositions n'étaient pas déjà faites pour entrer par plusieurs points et avec un corps de 35 mille hommes en France; si enfin nous n'avions pas reçu l'ordre d'ouvrir au comte d'Artois un crédit sur les frères Bethmann à Francfort et la maison de Hoppe à Amsterdam, et de lui faire toucher l'argent que le premier avait en caisse déjà pour le besoin de votre service? Quel fut enfin notre surprise, surtout lorsque le comte d'Artois tira de sa poche un écrit, qu'il dit être la copie authentique du procès-verbal (écrit de sa main et sous votre dictée, et dont il dit, que vous avez l'original) de tout ce qu'il dit avoir été conclu entre vous et lui à l'entrevue de Mantoue; lorsque dans ce procès-verbal nous avons vu entre autres, que ces 35 mille hommes demandés devaient entrer en France aussitôt après l'inauguration faite; que Mr. Mercy avait déjà vos ordres pour tous les cas, et qu'il était instruit de s'entendre avec le comte d'Artois, surtout ce qui serait relatif à leur exécution; que vous étiez d'accord sur toutes les démarches que ce prince voulait faire à la cour de Berlin,

pour obtenir aussi une assistance de la part du roi de Prusse; et que vous chargeriez le prince de Reuss d'agir de concert avec celui qu'il y envoyait. Il y avait divers autres articles que je ne me rappelle plus, ne nous ayant pas laissé en main cette pièce intéressante, qu'il avait cependant dit toujours vouloir nous remettre.

Nous répondîmes à tous ces propos de concert avec le comte Mercy (auquel le comte d'Artois parla sur le même pied) que nous n'avions aucun ordre de votre part de nous concerter avec lui sur aucune opération quelconque ni militaire ni pécuniaire, bien moins encore d'agir en conséquence des propositions qu'il pourrait nous faire; que moyennant cela, et plus encore, vu l'impossibilité de la chose, il n'était pas question du tout de la marche d'un corps de 25 mille ou 35 mille hommes destinés à entrer en France; que quant aux levées d'argent, qu'il désirait faire à Francfort et à Hollande, nous n'avions non seulement aucun ordre à cet égard, mais devions lui dire que nous étions d'autant plus dans l'impossibilité de satisfaire à ses demandes à cet égard, que nous étions dans ce moment même dans le cas de vous avoir demandé un envoi d'argent, ou l'emploi de celui qui se trouverait en Hollande à la suite des nouvelles levées et cela pour subvenir aux besoins les plus indispensables pour votre service et l'entretien de vos troupes. Le comte d'Artois fut fort frappé de ces réponses. Il nous demanda : Mais si le roi et la reine vous eussent demandés de faire passer en ce moment un corps de quelques milliers d'hommes sur le territoire de France, vous l'auriez fait, et pris sur vous d'acquiescer à leur désir? Nous lui dîmes, que non; n'ayant aucun ordre et parce qu'il serait dangereux de se dégarnir en d'autres parties pour porter nos forces vers celle-là — que nous étions tellement convaincus de ce danger que si même nous recevions de votre part de pareils ordres, il serait de notre devoir avant d'y obtempérer de vous représenter encore une fois l'impossibilité qui existe à toutes opérations militaires qui dégarniraient nos villes des troupes qui y sont reparties, puisque nous n'avions pu vous cacher que le calme n'est encore rien moins que rétabli au point de pouvoir se passer des forces militaires pour contenir les deux parties également contraires à l'autorité souveraine quoique par des vues différentes.

Nous nous efforçâmes unitamment au comte de Mercy de faire sentir tant au comte d'Artois qu'à son conseil qu'il a avec lui, que tout ce qu'il nous disait des dispositions où le roi de Sardaigne, le roi d'Espagne, de Suède et celui de Prusse même se trouvaient à seconder vos entreprises, n'étaient que des propos vagues sur l'effet desquels on ne pouvait faire compte, aussi longtemps que les affaires générales ne soient pas arrangées; que ce ne serait pas au reste avec les seules troupes de ce pays trop occupées encore à le contenir, que vous pourriez faire cette guerre; mais qu'il vous faudrait envoyer à cet effet un nombre considérable hors de vos provinces éloignées, et que la distance de celles-là et les difficultés que rencontrent toujours les marches de vos troupes par l'Empire, font que celles-ci ne pourraient arriver vers ces frontières que dans un espace de trois mois; qu'au reste nous ne pouvions lui cacher que la fermentation, tant ici qu'au pays de Liège, avait augmenté depuis leur arrivée et l'arrestation du roi, et rendait encore plus impossible tout déplacement de troupes — mais une lettre arrivée de la part du roi de Suède du contenu de laquelle ces princes vous rendent compte eux-mêmes, a manqué de détruire tout l'effet des réflexions que nous leur avons fait faire sur la situation des choses.¹²³ Le comte Mercy a enfin pris sur lui de leur faire comprendre que dans les circonstances présentes, ils n'avaient pu choisir un plus mauvais centre de ralliement que celui-ci, et leur conseilla de tourner leurs pas vers d'autres contrées, où leur présence deviendrait moins critique pour eux et pour votre service.¹²⁴

Il est donc probable qu'ils nous quitteront dans quelques jours, pour se porter en Allemagne où je désirerais beaucoup qu'ils fussent suivis par la plus grande partie de cet essaim de Français, dont nous sommes maintenant inondés; je crois toutefois que ce départ n'aura guères lieu sans que nous soyons dans le cas de payer une partie des frais de voyage. En effet, le comte d'Artois nous ayant demandé un ordre pour la maison Nettine pour qu'elle lui fasse des avances de 400 à 500 mille francs, ordre qui reviendrait à un cautionnement, nous lui avons répondu, par le conseil du comte Mercy que, ne pouvant prendre sur nous de disposer d'une telle somme de vos caisses dans le moment actuel, nous ne pouvions que lui offrir tout ce que nous avons à l'heure qu'il est en notre particulier, c'est-à-dire

100 mille francs, et comme dans le fait nous ne les avons pas en espèces, nous sommes convenus avec le comte Mercy, que nous les prendrions du trésor, et que nous les leur ferions tenir en notre nom, espérant que vous daignerez ne pas désapprouver cette démarche et nous autoriser à faire passer en son temps cette dépense sur votre compte.

Les nouvelles que nous apprenons en attendant du roi et de notre malheureuse sœur et des circonstances choquantes qui accompagnent leur retour à Paris, font vraiment frémir, et l'interrogatoire qu'on veut leur faire subir dans l'arrêt séparé dans lequel on les tient, annonce une manière de procéder à leur égard, qui ne peut que nous inquiéter infiniment et désirer qu'il fût possible de leur assurer du moins leur liberté et que toutes les Puissances, intéressées pour elles-mêmes à arrêter les progrès de ce fatal système Français, concourent et se réunissent ensemble pour en imposer à une nation capable d'un pareil forfait, dont elle a donné le vilain exemple aux autres. Nous ne saurions vous dissimuler, que nous y sommes doublement intéressés en ce moment, où la contagion de ces abominables principes qui avaient déjà gagné ces provinces, paraît avoir reçu un nouveau degré d'accroissement par les événements arrivés dans notre voisinage, et exigera à plus que jamais une attention et une vigilance extrême pour prévenir des maux ultérieurs et maintenir la tranquillité du pays, assurée uniquement jusqu'ici par les troupes dont elles sont garnies.

Je ne m'engage pas à vous faire ici un tableau de l'état dans lequel les affaires s'y trouvent en ce moment, Mr. le comte Mercy vous en présentant un dans son rapport particulier,¹²⁵ qui vous donnera en abrégé une idée assez nette de la chose et qui vous fera voir que quand même les circonstances externes ne devraient pas troubler les opérations par lesquelles l'on continuera à chercher d'y ramener l'ordre et la subordination et enfin aussi peut-être la confiance, il restera toujours infiniment à faire, pour parvenir à ce dernier but, et que ce ne peut donc être qu'avec le plus vif chagrin que nous voyons la santé de ce digne ministre réduite au point de devoir aller la rétablir aux eaux de Spaa, et nous priver dans une époque aussi intéressante et dans notre position embarrassante comme la nôtre de ses lumières et conseils.

Ce 30 Juin 1791.

Je me hâte, cher frère, de vous annoncer que l'inauguration s'est passée heureusement, Dieu en soit loué. Il y paraissait une joie vraie et naïve entre le peuple. Dans le cœur des États on ne peut regarder, mais je crois que, comme dit le comte Mercy, qu'avec fermeté et douceur on devra, surtout avec les Brabançons, livrer des combats perpétuels jusqu'à ce que cet esprit de souveraineté leur sera sorti de la tête. Enfin, ceci est fait, et le parti démocratique, qui avait grande envie ces jours-ci à faire quelques scènes, s'est tenu néanmoins fort tranquille. Il faisait bien chaud, et la journée est encore bien longue. Mais, mon cher frère, c'est le moindre que notre cœur ferait pour vous. Dieu veuille bénir nos soins, et que nous ayons la consolation de vous ramener avec le temps entièrement ces provinces, pour qu'elles reconnaissent ce qu'elles doivent à Dieu pour l'inappréciable bienfait d'appartenir à un maître tel. Vous inculquez bien dans le bon cœur de vos chers enfants vos sentiments, cher frère, pour le bonheur des peuples, et je ne désire de vivre, que jusqu'à ce que tout soit ici comme cela doit être, afin que votre charmant fils, après notre mort, n'aie que des jours heureux. Vos bontés qui nous l'ont accordé, seront la récompense de toutes nos peines passées et de nos travaux à venir ; si, en le possédant, nous parvenons obtenir son amitié et confiance, nous le serons amplement de nos chagrins et aurons un nouveau moyen de vous prouver, cher frère, cette tendresse unique et à toute épreuve qui amène pour vous et les vôtres nos cœurs. Vous ne pouvez la méconnaître.

Nous vous embrassons tendrement.

Ce 1^{er} Juillet 1791.

Nos lettres avaient déjà été données au courrier qui devait partir, lorsque dans le même moment arriva de Vienne un courrier garde-noble qui apporta au comte Mercy une de vos lettres datée encore de Mantoue du 20 Mai, laquelle est relative à ces affaires de France et de votre entrevue avec le comte d'Artois.¹²⁶ Cela a occasionné le retard du courrier jusqu'à aujourd'hui et change en partie le sens de ma longue lettre. Le comte Mercy nous ayant communiqué leur contenu et ce

qu'il ose vous écrire, je n'ai qu'à me référer à ce qu'il vous mande; ¹²⁷ bien désolée que dans cinq jours il nous quitte, je donnerais deux ans de ma vie pour qu'il nous restât au moins six mois encore; mais sa santé est si délabrée à ce qu'il dit que c'est impossible, mais ce ministre est vraiment unique pour les affaires. Sa sagacité d'esprit jointe à sa douceur et modération, son zèle et excellents principes, enfin sa grande routine et agréable und kurzen klaren Vortrag n'est pas facile à trouver nulle part. Je suis sûre, si vous le connaissiez, vous penseriez comme moi. Les nouvelles de France sont toujours affreuses; je vous envoie un de ces gazetins dont il y en a tant. ¹²⁸ J'ai signé les déclarations du roi et de la reine et la lettre du duc d'Orléans, mais l'analyse qu'on fait des déclarations de ces infortunés monarques est aussi digne d'être remarquée. Enfin cela fait frémir quand on y pense.

Adieu, cher frère, portez-vous bien avec tous vos chers et aimables enfants, que le Seigneur vous bénisse et accordez-nous vos bontés, que je mérite sûrement par mon bien tendre et unique attachement.

Nous vous embrassons tous les deux.

Ce 3 Juillet 1791.

Je vous ai laissé un peu reposer, mon très cher frère, de mes lettres après ma longue expédition du courrier, mais je suis continuellement de cœur et d'âme avec vous. Vous aurez vu le peu que nous savons de notre infortunée sœur. Mais nos embarras croissent à vue d'œil avec tous ces Français qui sont passés les 800 hommes et plus de 100 femmes ici à Bruxelles. Ce midi partent enfin les princes. Il n'est pas à imaginer toutes les idées et tous ce qu'ils disent par rapport à leur projet. Je vous assure que cela est incroyable. Ils envoient des officiers partout, ordonnent, commandent, demandent tout ce qui leur vient en tête. Par exemple hier, le comte d'Artois a voulu qu'on leur donne un couvent supprimé à Ath pour s'y rassembler et caserner (ou pour dire le terme) loger et réunir sous la même direction tous les officiers qui viennent de tous les régiments chez nous en foule; cela est non seulement impossible, mais dangereux, car parmi, vous pouvez être sûr, qu'il y a beaucoup de partisans de l'Assemblée Nationale, et de souffrir

cette énorme quantité de Français, répandus dans tout notre pays, dans toutes nos provinces, cela fait frémir; car ils y propagent très fort leur malheureux système et arborant à cet effet la cocarde blanche pour se mieux cacher parmi les autres, nous avons ces serpents dans notre sein, et leur tactique est, et sera, de séduire nos troupes. Tout cela blanchit devant ces Messieurs; ils disent toujours qu'avant tout votre propre intérêt et celui de toute l'Europe est, de pacifier la France; puis on peut penser aux Pays-Bas, et mille autres propos l'un plus impatientant que l'autre. Si la chose ne touchait pas de si près votre service, il y a des scènes vraiment à rire, mais pour moi, qui n'en puis rire! Quant ici, l'inauguration s'est bien passée; le soir il y eut des illuminations superbes, et réellement, le peuple de cette ville témoigne bien de la joie et du contentement. Pour les Etats, je les crois toujours rétifs et entêtés, et nous en aurons pour longtemps avec eux. Je vous écris asteur toujours par Vienne, ne sachant où vous adresser, mon cher frère, mes lettres. J'espère que votre santé et celle de vos chers enfants est bonne. Comme le temps approche, où vous m'avez fait espérer, cher frère, de nous envoyer votre fils, j'ose vous faire souvenir, que vous avez voulu lui donner encore un officier pour le servir avec Warnsdorff. Je vous ai parlé d'un jeune homme, nommé Grünne, qui est de votre régiment de cavalerie, qu'a Nostiz; il se présentera à l'audience pour que vous le voyiez, s'il vous convient ou non, si vous n'avez point d'autre choix fait, qui sûrement sera toujours le meilleur en tout. Mais j'aurais aussi à vous supplier, de ne pas faire de complaisance avec nous, et de disposer qui vous plaira, car moi déjà je ne connais pas Mr. de Grünne que de vue. Ainsi nous ne sommes aucunement attachés à cette idée. Vous voyez, que nous osons nous occuper de ce qui nous fait tant de plaisir, et de l'arrivée de votre fils, que je regarde pour moi comme la plus grande marque de vos bontés et amitiés pour moi, que vous vous privez d'un de vos enfants, pour nous le confier. Puisse-t-il être ici aussi heureux que nous le souhaitons et que nous lui serons sincèrement attachés.

Je vous embrasse, mon mari en fait de même.

Ces princes sont partis après 10 heures et demie pour Liège. Ils nous ont extrêmement pressés pour le cautionnement que vous leur avez promis, cher frère, et aussi ils nous ont

demandé les 100 mille livres que nous leurs avions offerts par le concert du comte Mercy, qui espérait par là être défait de ce part d'une plus grande somme. Mais nous ne l'avons pas échappé pour cela.

Nous sommes à vos pieds.

Mons le 12 Juillet 1791.

L'inauguration du comté de Hainaut s'est faite ce matin, mon très cher frère. Ici à Mons on a jugé que le bien de votre service exigeait que nous allions la faire en personne. Nous nous y sommes soumis, mais je ne puis vous cacher que j'ai trouvé dans ce pays bien moins de prévenance, contentement et satisfaction qu'en Flandre et même dans le Brabant. Il y a toujours cette cabale de l'ancien système qui ne peut encore se défaire de se désirer à la souveraineté et de vouloir l'exercer. Si même ils se montrent quelquefois bien, ils reviennent toujours à leurs idées premières et à ces mêmes représentations faites avant. On voit surtout dans ce pays-ci un grand éloignement pour le militaire, dont ils voudraient bien être défaits. Tout cela prouve le mauvais esprit qui règne dans cette province, ce qui est d'autant plus fâcheux, que le voisinage de la France fait que même de ce côté ils sont cruellement travaillés. Le temps a aussi ajouté à la mauvaise humeur, puisqu'il pleuvait à verse, et comme toute la cérémonie se fait en plein air et le cortège à pieds, cela a donné du triste à cette cérémonie. Il faut espérer que le temps, la patience, mais surtout beaucoup de fermeté pourront faire aller les choses comme cela convient, mais il faudra de tout trois beaucoup. Je suis bien fâchée que je ne puis vous dire, cher frère, des choses plus agréables, mais la vérité est ce que vous voulez.

Je me mets avec mon cher mari à vos pieds et vous embrasse tendrement.

Bruxelles ce 14 Juillet 1791.

J'ai reçu ce midi, mon très cher frère, par un courrier de mon beau-frère¹²⁹ vos deux lettres du 5 et 6,¹³⁰ ainsi que les ordres que vous nous donnez à mon cher mari et à moi dans

le moment où vous avez reçu la nouvelle (malheureusement fausse) de la délivrance du roi ; la lettre cachetée pour la reine que je garde encore quelque temps je brûlerai ensuite, si tout espoir est perdu de la voir jamais sauvée.¹³¹ Nous avons d'abord envoyé par courrier à Spaa vos lettres pour le comte de Mercy¹³² et ferons passer ce présent courrier par là pour qu'il vous en rapporte les lettres de ce ministre.

Quoique ce que vous avez daigné nous écrire en commun, ne puisse malheureusement plus s'adapter aux circonstances présentes, puisque cela était principalement fondé sur la supposition que le roi et la reine seraient en liberté, nous n'avons pas peu été satisfaits du moins d'y voir que dans tous les cas votre ferme résolution était de ne pas vous laisser entraîner dans les projets particuliers que les princes réfugiés et nommément le comte d'Artois aurait voulu former, de ne jamais mêler vos troupes avec les Françaises, et de ne jamais commander même le moindre détachement des vôtres à un officier général ou autre de cette nation-là.

Vous avez vu par nos différentes lettres ce que nous avons répondu au comte d'Artois sur les propositions qu'il nous a faites ici ; et si de concert avec le comte de Mercy, nous y avons insisté sur le danger de nous dégarnir ici de troupes, tant que l'esprit de révolte nourri d'un côté par le mécontentement du parti des Etats et de l'autre par la contagion de l'épidémie Française, ne serait pas plus éteint qu'il ne l'est encore dans ce pays-ci et dans celui de Liège, ce n'était pas seulement par la considération des inconvénients fâcheux qui pourraient en résulter pour votre service, mais surtout pour la nécessité de lui faire sentir l'impossibilité absolue de se promettre quelque succès des démarches qui ne seraient pas faites et appuyées du concert des autres Puissances de l'Europe.

Le comte Fersen, officier Suédois, de l'arrivée duquel à Vienne j'ai déjà cru vous prévenir dans ma lettre de hier par la poste écrite en blanc, est le même qui a remis au comte Mercy des lettres originales que le roi et la reine lui avaient confiées à leur sortie de Paris et que le dit ministre vous avait fait parvenir par le dernier courrier.¹³³ Il jouit en plein de la confiance des infortunés monarques Français, preuve qu'il vient d'en recevoir des lettres qu'il vous portera lui-même à Vienne où vous verrez, cher frère, quelles sont les intentions du roi

et de la reine dans ce moment-ci, qui me paraissent bien sages, bien modérées et conformes à votre plan.

J'ai été encore bien attendrie de voir avec quelle chaleur votre excellent cœur pour des infortunés et pour quelqu'un de votre famille vous a fait entrer dans la position de cette sœur malheureuse en tout point, et avec quelle énergie vous tâchez de faire également épouser sa cause à tous les autres souverains.¹⁵⁴ Cela vous ressemble bien; heureux ceux qui ont à faire avec vous! C'est aussi avec un vrai plaisir que nous voyons le compte que vous croyez pouvoir faire sur le concours et l'assistance des princes souverains. Permettez-nous de vous faire une seule réflexion qui nous paraît trop importante pour oser la taire. C'est que vous faites particulièrement mention dans votre lettre des troupes Prussiennes de Wesel, et qu'il paraît de là, qu'il entrerait dans votre plan de porter le roi de Prusse à les faire agir de ce côté-ci. Nous ne saurions vous cacher en effet que dans la position, où en sont encore les choses dans ce pays-ci et celui de Liège et vu les relations indubitables qui existent toujours entre les mécontents nombreux de ces deux pays et les ministres Prussiens, toute démarche, qui tendrait à attirer des troupes de cette Puissance dans ces parties-ci, pourrait être d'une conséquence dont les résultats ne sauraient être calculés, et qu'il nous semble de la dernière importance d'éviter par tous les moyens possibles de se mettre sur les bras des amis de cette espèce, dont l'approche seulement ne réveillerait que trop leurs adhérents dans ce pays, si le cas le requérait absolument. Nous espérons que le secours que cette Puissance fournirait, serait stipulé de se porter sur le Rhin vers les parties de la France plus éloignées de nos frontières.

Quant à ce qui regarde nos propres troupes, on doit croire, à en juger d'après l'ardeur et le désir qu'elles témoignent à se mesurer avec les Français ou, pour mieux dire, à les battre (car ils ne parlent pas autrement) et d'après le mépris qu'elles marquent avoir pour eux, qu'on n'aura pas besoin de chercher beaucoup de moyens à les animer contre eux. L'attention seule qu'on doit porter à présent tout particulièrement, c'est de prévenir l'effet de la corruption et des insinuations de toute espèce, moyennant lesquelles les émissaires cachés, mais nombreux de l'Assemblée Nationale mettent de concert avec leurs adhérents tout au jeu pour les débaucher; efforts qui, à la vérité, n'ont

pas eu de grands succès jusqu'ici, mais qui, à la longue, peut avoir des suites très dangereuses.

Au reste, tandis que notre militaire n'attend qu'avec la plus vive impatience l'ordre d'aller combattre pour une cause qui n'intéresse pas seulement la dignité des souverains, mais même le bien et la tranquillité de tous les peuples, prêts à être bouleversés par la propagation du système destructif élevé en France, celui qui a l'honneur d'être à la tête de ces braves gens en qualité de votre capitaine général en ce pays-ci se flatte bien, que dans l'occasion vous voudrez bien ne pas le mettre à côté, et lui ôter l'avantage de les mener à la gloire. Quant à ce qui regarde l'intérieur de ce pays, je me croirais trop heureuse, si je pouvais vous confirmer dans l'idée où vous témoignez être, que les affaires s'y arrangent, et que notre présence et nos soins contribuent beaucoup à les avancer. Je ne veux pas soutenir malgré l'extrême répugnance que j'avais d'y aller et que rien que mon attachement et soumission pour vous a pu me faire vaincre, et qui est toujours encore en mon cœur, que notre retour n'ait fait absolument aucun effet vers le bien; mais je n'oserai jamais vous flatter au point de ne pas reconnaître que cet effet est bien au-dessous de ce qu'à bien des égards on aurait dû espérer, et de ne pas vous dire qu'à l'exception de la Flandre, dont l'organisation est très différente de celle des autres provinces, et où l'esprit d'opposition ne se manifeste principalement que de la part de la pluralité des membres du conseil, et de l'émoi de l'autre district dirigé par quelques boutes-feu, je trouve la généralité des membres des États et une partie du peuple des autres provinces que j'ai vues jusqu'ici, dans des dispositions bien éloignées encore d'un retour sincère à l'obéissance et à l'ordre. Il y a même des contrées qu'on peut regarder comme existantes toujours dans une révolte ouverte. Telle est entre autres la ville d'Anvers, où le peu de membres bien-intentionnés du magistrat plient encore à la volonté des mal-pensants, et où les personnes attachées ou seulement soupçonnées de l'être à l'autorité royale, n'osent encore se faire voir, sans risque d'être maltraitées, non obstant la nombreuse garnison dont la vigilance n'y peut prévenir tous les désordres. Tels sont aussi toutes les petites villes et presque tout le district de la Campine ainsi que les villes et environs de Tirlemont et Louvain. Il n'y a pas jusqu'à la ville de Bruxelles où malgré la

supériorité du nombre des bien-intentionnés, il ne règne encore un esprit de fermentation qui oblige à des mesures de précaution suivies, et qui est réveillé de nouveau par l'obstination que mettent les Etats à ne vouloir démordre en rien des réclamations et prétentions qu'ils ont avancées sur divers objets et particulièrement sur celui du conseil de Brabant. Vous avez vu, cher frère, par notre rapport détaillé sur l'inauguration d'ici ce qui s'est fait de leur part à cette occasion et les raisons pour lesquelles nous nous attendons à un refus de subsides dans cette province. La coalition qui doit exister encore entre ces Etats et ceux de Mons, malgré la conduite satisfaisante que le parti opposé aux mal-intentionnés de ceux-ci avait obligé leur assemblée de tenir en dernier lieu, a paru ne pas devoir être sujette à aucun doute par les demandes qui nous y ont été faites par les Etats, et par l'humeur et mauvaise volonté qui a paru parmi le peuple à notre arrivée à Mons. Cette même coalition existe également entre les Etats d'ici et ceux de Namur, où la conclusion des affaires s'accroche encore à celle qu'ils sont allés susciter sur le nombre des conseillers du tribunal de cette province, que d'après une promesse de Charles VI ils soutiennent devoir être réduits à sept pour en exclure les trois derniers nommés en 1789, et qui, ne participant pas aux principes d'opposition de presque tous les autres, leur sont en chemin, puisque cela les met dans le cas de n'être pas assurés d'avoir toujours pour eux la pluralité des suffrages. Comme ceci est à peu près le même cas que l'affaire du conseil de Brabant et défendu avec la même tenacité, l'accord des Etats sur ce cas paraît bien démontré, et il est d'autant plus nécessaire de soutenir avec fermeté le parti pris, qu'il est de la plus grande conséquence pour votre service, comme vous l'avez dit vous-même, de ne pas céder sur cet article. Il serait bien trop long, cher frère, si je m'étendais sur tous les embarras et difficultés qu'on rencontre à chaque pas, même dans les autres provinces. Je me bornerai à dire que, si elles ne sont pas tout-à-fait de la même nature et importance de la part des Etats, il en existe d'un autre côté en plusieurs contrées qui proviennent d'une source opposée à ceux-ci, mais qui, peut-être plus dangereuses, exigent une attention d'autant plus sérieuse qu'elles tirent leur origine des principes adoptés à présent en France, dont la contagion ne laisse pas que de faire déjà des progrès effrayants dans plusieurs partis de ce pays-ci.

Tout ce que je viens de vous marquer ici, vous prouvera en attendant, que la besogne à laquelle notre attachement pour votre service nous a ramenés, n'est rien moins que facile ou agréable, et que, si malgré tous nos soins et nos peines, nous ne réussissions pas à la remplir, ainsi qu'il serait à désirer, ce ne sera du moins pas faute d'y employer tout le zèle, l'activité, l'attention et la fermeté possible.

J'ai attendu jusqu'à présent et laisserai ma lettre ouverte jusqu'au soir pour voir, si nous aurions le résultat de la résolution prise contre le roi de France, qui devait arriver aujourd'hui ou demain. Les lettres de hier étaient du 13, et ce même soir ou le lendemain devait se décider le sort du roi. On proposait de lui conserver la royauté en lui donnant un conseil électif, dont les législateurs pourraient toujours à leur volonté changer le sujet que la constitution (sic!) faite. On mènerait le roi sur une des frontières, en lui disant que le voilà libre. Voulez-vous asteur du royaume avec la constitution? S'il refuse celle-là, on le dépose et le laisse aller en gardant son fils pour roi. Ceci est vraiment inouï. Mais il doit y avoir eu de grands débats contre ce projet, et même la majeure partie était pour ne pas attenter à la personne du roi. Ce que j'en apprendrai, je vous l'enverrai d'abord. Vous recevrez pareillement par le moyen du prince Kaunitz et par ce courrier un rapport détaillé touchant les biens ecclésiastiques que la France possède dans vos provinces Beligiques.¹³⁵ Si vous daigniez le faire demander, puisque cette matière presse à nous donner votre résolution, puisque dans diverses provinces on tente déjà, soit à la vente, soit à la location de ces divers biens, et cela par ordre de l'Assemblée Nationale ou des municipalités.

Recevez ici à vos pieds mon cher mari et moi, comme les personnes du monde qui vous sont le plus tendrement et sincèrement attachées. (Ces imprimés sont l'unique chose arrivée de Paris.)¹³⁶

Ce 18 Juillet 1791.

De France, vous aurez vu par les papiers publics tout ce qui se passe. On dit qu'entre hier et aujourd'hui le sort du roi sera décidé; dès que j'en saurai quelque chose de positif, je ne

manquerais pas de vous en instruire. Mais je ne vous cacherais pas que je tâche, moi et mon mari, de nous tenir éloignés autant que possible de tous ces Français d'ici, car il n'est pas croyable tout ce qu'ils disent et font. On serait cruellement compromis avec eux, pour peu qu'on entrât en matière. Mr. de Fersen vous en pourra donner des nouvelles là-dessus bien détaillées, pour peu que vous ayez la bonté de lui ordonner de vous dire son sentiment. Asteur, ils s'achètent des chevaux partout pour entrer en campagne, soutenant que vous nous avez déjà expédié l'ordre de faire marcher les troupes d'ici, et s'étonnant que l'on ne s'apprête pas à cela. Ils sont toujours animés des princes à Coblenz, et cela augmente encore notre travail et peine. On a jugé utile et nécessaire que nous fassions partout les inaugurations en votre nom. Nous nous y soumettons. Celles de Tournay et Ypres seront au commencement d'Août; celles de Namur et Luxembourg le 22 et 25 du même mois.

Espérant avec une entière confiance en vos gracieuses promesses de nous envoyer votre fils d'abord après votre retour d'Italie, cela nous rapproche des frontières d'Allemagne, si à peu près vers ce temps il y vient lui-même, pour le rejoindre d'autant plus tôt. Alors il ne restera que l'inauguration à Ruremonde qui sera la dernière après les autres.

— — — — —
Ce 19 Juillet 1791.

Je vous écris aujourd'hui, mon très cher frère, pour vous conter une histoire assez désagréable pour la sensation qu'elle fait entre le peuple de cette ville, et qui s'est passée avant-hier soir ici, quoique c'était une tolle Metten von einem bekannten liederlichen Jung, qui même depuis un mois avait quitté le régiment d'Esterházy, où il avait servi pendant les troubles. Néanmoins comme il avait obtenu la permission de porter l'uniforme et qu'il avait cet habit sur le corps en faisant cette scène, cela occasionna par les méchants des cris contre les militaires, lesquels leur sont sans cela incommodes et contre lesquels ils ne désirent que d'exciter le peuple. Voici le fait:

Dimanche était ici la fête et grande procession du sacrement des miracles, le soir salut à St. Gudule. Le cardinal allant à ce dernier vers 6 heures, voilà le fils d'un conseiller esti-

mable, Mr. Kulberg, lequel étant ivre s'avise de venir attaquer à propos de rien la voiture du cardinal, jette son cocher à bas du siège, se met à rosser les domestiques etc., à injurier le cardinal qui était dans la voiture. Celui-ci a d'abord joué la comédie, faisant semblant de se trouver mal de peur. Enfin cela est toujours un esclandre impardonnable et, grâce à la police de Bruxelles, ni nous, ni le ministre, ni le commandant général, quoique le coupable portait l'uniforme, ne furent avertis que hier vers midi. Par là il eut tout le temps de s'évader. Asteur le cardinal se montre fort modéré, mais en revanche parmi le bas peuple et en ville cette scène fait une sensation très forte et une fermentation que les méchants entretiennent et fomentent avec de l'argent. Même il se joint à cela une autre histoire qui ne valait pas la peine de vous être écrite, mais qui leur sert aussi d'étoffe pour échauffer contre le gouvernement et le militaire les têtes. Le 15, veille de la St. Henri, on avertit la patrouille qu'à 11 heures de nuit on soupait dans une maison, et qu'on y faisait tapage et y chantait et buvait à la santé de Henri Vandernoot. Des bourgeois disent l'avoir entendu, les soldats le prétendent aussi. Ils entrèrent, enlevèrent six prêtres séculiers, trois laïques et les arrêtrèrent. Asteur, ceux-ci disent avoir chanté et bu à la santé d'un de ces prêtres où ils soupaient, dont c'était la fête.¹³⁷ Comme les formes judiciaires, auxquelles il faut se tenir, sont malheureuses pour avoir des preuves complètes, il a fallu les relâcher, puisqu'il n'y a eu qu'un seul de ces bourgeois qui devant le juge a soutenu sa déposition d'avoir entendu crier ,vive Vandernoot! Les autres disent qu'ils n'ont entendu que crier ,vive Henri! La crainte des prêtres du pillage et des mauvais traitements empêche toute déposition légale et par là, arrête toute poursuite et punition. De ces deux cas on profite pour amener le peuple autant que possible, et vous verrez par la copie de ce que je vous joins ici, l'entêtement et la façon de penser des États de Brabant.¹³⁸ Je ne vous étourdirai pas la tête, cher frère, de mille petites histoires qui se passent journellement et qui prouvent, combien les peuples des villes ne sont rien moins que tranquilles, et qu'ils sont continuellement intrigués, agacés etc. J'ose dire qu'on est allé dans le principe avec trop de douceur, cela les a rendu arrogants, exigeants, et ils se croient craints. Tant que nous avons nos troupes, il n'y a rien à craindre, mais cela rend la

vie amère, et d'entendre toujours des plaintes, des querelles, devoir toujours être prêt à se défendre contre toute leur astuce, plainte etc. cela est insupportable et réellement la santé y succombe. Car, levés depuis cinq heures du matin, nous ne trouvons que rarement le moment d'aller prendre l'air un moment dans la journée. Cela me fait admirer journallement la vie que je vous ai vu mener, cher frère, à Vienne, et que je crains que vous mènerez encore à votre retour. Au nom de Dieu, ne passez pas encore l'été enfermé chez vous, cher frère; songez, combien votre conservation est nécessaire à votre nombreuse famille et à tous vos sujets. Je ne veux pas me nommer, mais vous seul et l'idée à vous me soutient et encourage mon amour. Si j'avais la moindre inquiétude sur votre santé, je n'y résisterais pas et deviendrais totalement inutile.

Je vous embrasse et nous sommes tous les deux à vos pieds.

Les nouvelles de France portent une grande fermentation dans la ville et une grande désunion dans l'Assemblée Nationale. Si celle-ci sera avantageuse ou non à ma pauvre sœur, je l'ignore. La populace me fait trembler, puisque celle-ci ne veut ni du roi, ni de l'Assemblée Nationale, mais dit vouloir être eux souverains. Cela fera un beau gouvernement. Mais je crains que dans un de leurs excès de frénésie, ils ne rendent la reine leur victime. Hélas, pourquoi n'a-t-elle pas pu se sauver!

Ce 22 Juillet 1791.

Quoiqu'il serait bien assez discret de ne pas vous importuner, mon cher frère, dans ces premiers moments de votre retour où vous serez encore accablé d'affaires, de mon griffonnage inutile, vous séquant assez souvent pour les affaires, je ne puis cependant me priver aussi de cette satisfaction de parler au frère chéri de mon cœur de temps en temps d'autres choses que de celles qui existent entre nous comme notre maître. Je ne vous envoie pas tous les imprimés horribles qu'on fait en France; mais un des plus dangereux, des plus excitatoires est intitulé l'orateur du peuple, et je crois qu'il sera nécessaire de le prohiber, car il n'épargne rien. Nous avons ici un jeune

homme, un comte Stadion, qui a assisté à la malheureuse affaire de Varennes. Voilà comme il le conte :

Le roi à St. Menchould eut l'imprudence de descendre de voiture et entra dans la poste pour pisser et se rafraîchir un peu. Le maître de poste reconnut sa figure qui est très marquée, et sa physionomie qui est fort ressemblante sur chaque pièce de monnaie. Il courut à cheval en avant pour Varennes et assembla la municipalité, leur communiquant ses soupçons et décrivant la voiture. On envoya attendre cette malheureuse voiture, et au lieu de les mener à la poste, on les conduisit à l'hôtel de ville, où on les fit entrer, à ce qu'on disait, pour leur expédier, comme à des passagers des passeports. Là le roi avoua d'abord qui il était, et se soumit à tout. Le malheur voulait, à ce que dit Mr. Stadion, que Mr. Bouillé, craignant que le secret ne s'éventât, avait caché à l'officier qui commandait ce détachement, que c'était le roi qu'il devait escorter, mais dit simplement un trésor d'argent pour Metz. Il laissa faire, croyant n'avoir rien à craindre; on ferma les portes de l'hôtel de ville, et comme on avait déjà à la première annonce sonné le tocsin et assemblé toutes les gardes nationales de la ville et des environs, à peu près quelque mille de personnes, alors le détachement, se trouvant trop faible, céda. Si dans le principe, l'officier sût qu'il avait le roi, il n'aurait jamais permis qu'il fut amené à l'hôtel de ville, aurait fait passer de force Varennes, aurait culbuté les premiers venus, avant que la foule ne grossît. Alors le roi exigea qu'on ne fit mal à personne, et promit après deux heures de retourner sur le champ à Paris. La reine prétenda faiblesse de ne pouvoir se remettre en route, demanda d'aller à Verdun, au moins passer la nuit, pour gagner du temps; mais on la refusa, et le roi eut la faiblesse à se soumettre à tout.¹³⁹ Ce même Stadion a demandé, étant Allemand, seulement une place de cadet dans vos troupes, quoiqu'il est chanoine de Mayence et Wirtzbourg, et Lilien l'a pris comme cadet au régiment de Joseph. C'est un bel homme et posé. Probablement il viendra à Vienne, et s'il a l'honneur de vous parler, il pourra vous en rendre compte lui-même. De périr ainsi, si près du port, c'est cruel!

Recevez-nous ici, cher frère, à vos pieds et dans vos bras, à vous embrasser. Je me suis occupée tous ces jours à me figurer le plaisir que vous aurez eu, vous, excellent mari, père

et patriarche, de vous revoir au milieu de tous vos chers et charmants enfants. Je vous ai vu à dîner après, et le plaisir de ces chers enfants surtout de Jean. Enfin, si vous n'aviez pas tant à faire, il y a cent mille questions que je voudrais vous faire : comment vous avez trouvé tous et un chacun en particulier, car mon cœur, tout à vous, tient avec tendresse à chacun de vos chers enfants. J'espère au moins que vous aurez trouvé votre excellente femme mieux que comme vous êtes parti en hiver. Mon mari se met à vos pieds et prend la liberté de vous dire, tout comme moi, qu'il attend avec le plus vif empressement votre fils ici, et que ce n'est pas uniquement pour le plaisir de le revoir, mais pour le bien de la chose, qu'il ose vous manifester ce désir.

Bruxelles ce 24 Juillet 1791.

Je me flatte, mon très cher frère, que deux de mes lettres vous auront déjà prévenu de l'arrivée du comte de Fersen, et je le charge de celle-ci pour vous, l'ayant engagé moi-même à venir à Vienne pour vous parler de la position où se trouve notre malheureuse sœur. Son attachement pour ces infortunés monarques et son zèle sage et réfléchi le rendront digne de votre accueil, et je suis sûre que sa raison et modération vous le rendront estimable et vous feront trouver de la satisfaction à lui parler sur toute cette malheureuse position. Vous aurez déjà appris par le comte Mercy combien il jouit de la confiance du roi et de la reine et vous lui trouverez pas moins de zèle et intérêt pour leur position avec un sang-froid modéré tel qu'il n'existe pas dans les veines Françaises. En attendant, nous sommes inondés de Français de tout genre, et si vous voulez lui parler de l'inconvénient que cela attire après soi pour les provinces Belges, il vous le fera sentir aussi bien que nous.

Recevez ici à vos pieds mon cher mari et moi, et croyez que de cœur et d'âme nous y sommes continuellement — —

Ce 24 Juillet 1791.

Je prends la liberté de vous écrire aujourd'hui pour vous parler, mon très cher frère, d'une chose qui n'entre pas directement dans les affaires du gouvernement des Pays-Bas, mais qui a avec celui-ci tant de connexions et de si importantes surtout dans ce moment et ces circonstances, que je crois qu'il est de notre devoir autant que de notre tendre attachement pour vous, de ne pas observer le silence sur cette matière. Vous vous rappellerez que déjà du temps que le comte Mercy était à la Haye, il a cru particulièrement vous recommander Mr. de Buol, lequel depuis 20 mois a géré les affaires dans ce pays, lesquelles étaient embarrassantes et le poste très difficile à bien remplir; cependant ce ministre a rendu justice à Buol qu'il s'en est acquitté avec zèle, prudence et a rendu de très bons services, se faisant estimer des deux partis qui divisent la République, et nous ne pouvons que lui attester que tous ses rapports sont sages et mesurés. Si vous aviez donc la bonté de lui confier le poste de ministre, je suis sûre que votre service n'y perdrait rien. Il est de naissance à pouvoir l'être, et à aspirer à toutes les distinctions réservées pour la noblesse. La raison qui me porte à vous écrire là-dessus avec franchise, c'est qu'il s'est produit ici un bruit que le comte Louis Starhemberg brigait ce poste. Je sais qu'il est peut-être impertinent à moi, cher frère, de me mêler de cette disposition et de vous parler de cela, mais voyant journellement les affaires délicates qu'on a à traiter avec ce pays-là et les intrigues non finies de celle-ci, dans lesquelles l'influence Hollandaise entre pour plus ou moins, je ne puis m'empêcher de vous représenter qu'il faudrait dans ce pays un ministre bien plus solide et consommé que n'est le comte Louis, contre lequel on a même déjà des préventions dans ce pays-là, qu'il est à craindre qu'élevé à Bruxelles, sa femme y étant née, étant une Arenberg, aimant d'être en famille, il passerait la plus grande partie de son temps à Bruxelles. Il m'en coûte, vu mon amitié pour le père, de contrecarrer peut-être ses projets pour son fils, mais quand il s'agit de ce que je crois pour le bien de votre service, je n'ai aucune considération qui me retienne.¹⁴⁰

Je ne sais plus rien de positif hors les papiers publics de ma pauvre sœur, mais Paris est divisé très fort et il y a beau-

coup de partis qui s'entredéchirent. Je verrai demain un cavalier de ce pays qui vient de Paris, qui est très attaché et l'a toujours été ici au souverain. Si j'en apprends quelques détails, je vous les manderai. Les Français d'ici sont insupportables et débitent tous les jours une autre nouvelle sur votre intention, sur les ordres qu'ils prétendent que vous nous avez donnés, et qui n'existent pas; enfin cela tourne nos têtes en tout genre. Ceux qui inclinent pour ce malheureux système, s'y fortifient et font des prosélytes dans le pays, et ceux qui sont encore entêtés à leur ancienne souveraineté, en deviennent plus tenaces à revenir à leurs oppositions, savoir les Etats de Brabant à cette inconstitutionnelle proposition de la rentrée des cinq conseillers, et tous sur des prétensions anciennes d'amnistie générale de voir éloigner tous les bons serviteurs du souverain qu'ils présentent; de voir confirmer ceux qui ont été mis aux places par les insurgents, afin que leur rébellion soit récompensée; enfin des choses si absurdes et cela dans l'espoir chimérique, que vous allez faire marcher les troupes que vous avez dans ce pays-ci, contre les Français. Je vous assure, cher frère, que notre vie et position n'est pas agréable. Chaque chose qu'on fait, chaque place qu'on accorde ont 20 critiques et envieux, et on ne cesse de s'entredéchirer et nous et ceux qui vous ont servi fidèlement avec. (sic!) Ce n'est pas que je m'en soucie autrement de ce blâme, pourvu que nous fassions ce que nous sommes convaincus, qui est le bien du service, je me console de la critique; mais cela met de l'amertume dans la vie; rien ne nous soutient et nous console, mon mari et moi, que l'idée de travailler pour vous, cher frère, et pour le bien-être de notre Charles, que nous attendons comme notre consolation, joie et unique récompense. Vous me l'aviez promis par écrit et de bouche en parlant au mois de Juillet; cela est impossible, mais j'espère bien que le mois d'Août prendra la place de Juillet, et alors nos peines seront alléguées. Vous direz que je suis importune, et qu'il n'est pas bon de me promettre quelque chose; j'en conviens. Vous me connaissez, cher frère, depuis longtemps, et l'idée de posséder Charles étant mon vœu depuis 15 ans que j'étais en Toscane, qui étaient les années les plus heureuses de ma vie; depuis ce temps mon mari et moi, nous nous sommes consolés de n'avoir point d'enfants, nous occupant uniquement de cette idée, vos bontés l'ont réalisée.¹⁴¹ La connaissance de

son caractère nous a de plus attaché à lui, ainsi vous ne trouverez pas mauvais notre empressement, qui ne provient que de la tendresse que nous avons pour vous, et qui ne finira qu'avec notre vie.

Ce 30 Juillet 1791.

C'est, mon très cher frère, pour vous annoncer l'inauguration de Malines que je vous écris aujourd'hui. Elle s'est passée ainsi que tout aurait dû être, quand on a le bonheur de se lier par les liens qui devraient être les plus sacrés et les plus chers à un souverain, tel que vous, cher frère, savoir avec les expressions les plus vives de joie, amour et reconnaissance. On voyait que cela partait du cœur et n'était que leur vrai sentiment. Cette petite province aurait toujours été assez fidèle, mais ne pouvait le témoigner, comme elle aurait désiré; enclavée dans le Brabant entre Bruxelles et Anvers, pas riche, elle ne pouvait que gémir et gagner du temps. Cette ville a un bon magistrat et le conseil souverain bien composé, ce qui fait aussi beaucoup à la chose. En revenant ici, nous apprîmes quelque chose qui faisait beaucoup de bruit et qui, au fond, n'était rien. C'est que sur les frontières du Hainaut quelques soldats Français avaient pris querelle avec des patrouilles de nos avant-postes. Cela assembla d'abord un millier de gardes nationales et engagea le colonel de Jordin à faire marcher quelques troupes de Mons. Mais quoiqu'il y eut quelques coups de caché de part et d'autre, cependant des nôtres il n'y eut ni blessés, ni tués et des leurs, je crois, une couple de blessés. Le commandant Français a d'abord envoyé de notre côté offrir toutes les satisfactions possibles pour l'excès commis par quelques soldats, et le maréchal a d'abord ordonné qu'on retire de cette frontière nos avant-postes pour ne pas donner lieu à des querelles inutiles et qui pourraient entraîner des suites. Il en fait son rapport au conseil de guerre, et je ne vous en aurais pas écrit, si je n'avais craint qu'on fit de cette aventure à Vienne plus de bruit que cela n'est; témoin tout ce que tous les Français innombrables que nous avons ici, et que nos gens du pays d'abord firent courir sur cette aventure; car de voir remuer quelques troupes de Mons a d'abord fait sensation, et nous prouve toujours que les esprits ne sont pas encore assez revenus et calmés pour

pouvoir sans risque employer vos troupes, que vous avez dans ce pays, à en sortir ni d'une façon, ni de l'autre. C'est toujours dans les États de Brabant que siège la plus grande réticence. Ils travaillent sourdement et intriguent continuellement; l'affaire des cinq conseillers est leur motif, ou pour mieux dire, leur prétexte. Il est bien fâcheux de voir qu'après tant de bonté, tant de condescendance, on a à faire à des gens qui en vérité ne sont occupés que de prolonger le mal et l'effervescence dans ces provinces, et cela uniquement pour leur intérêt personnel.

Ne craignez pas, cher frère, que pour tout le dégoût que nous avons, cela lasse notre patience et notre zèle. L'attachement tendre que nous vous portons, l'espoir encore de pouvoir vous servir, nous soutient et nous arme de courage; mais il faut bien un motif aussi puissant pour s'y vouer. Je me mets, avec mon mari, à vos pieds et vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ma belle-sœur et tous vos chers enfants que le bon Dieu vous conserve pour votre bonheur et consolation.

Voilà des nouvelles de France. Ceux qui sont chez nous, tâchent de s'armer, uniformer etc. Le premier on leur empêche, puisque cela pourrait entraîner des conséquences qu'ils seraient eux-mêmes peut-être bien aise d'amener; savoir des hostilités ou agressions de la part des Français qui par là nous entraîneraient ou engageraient plus loin que ne serait votre intention encore, ni votre avantage. Voilà un placet que je n'ai cru supprimer, étant une charité.¹⁴²

Ce 2 Août 1791.

Je vous baise bien les mains, mon très cher frère, de votre chère lettre où vous m'annoncez votre heureuse arrivée et combien vous êtes affairé et tourmenté.¹⁴³ Je me le figure bien, ayant vu comme vous l'étiez cet hiver et jugeant du petit au grand, comme nous sommes sequés ici. Pour les affaires Françaises, nous vous parlerons bien sérieusement un de ces jours sur l'influence qu'elles ont chez nous, puisque même elles prennent dans les têtes de nos patriotes, quoique la marche et système est bien différent; mais nos têtes ne sont pas assez éclairées pour cela, et l'esprit de révolte et d'insurrection y est si fort encore imprégné, qu'ils commencent à regarder les

Français comme leurs libérateurs et se jettent vers eux, même ceux les plus attachés à leur ancien fanatisme. Cette nation n'est rien moins que soumise et tranquillisée; la force seule les retient, et cela éclate au moindre espoir, qu'ils croient entrevoir ou des marches de troupes ou des hostilités avec les Français dans ces petites querelles qui se sont produites sur la frontière. Je me bornerai aujourd'hui, mon cher frère, à répondre au bon papa de ses chers enfants sur ce qu'il me dit, touchant son fils; je me soumetts, cher frère, à votre disposition, qui sans doute recule mon espoir d'embrasser votre fils jusqu'en Octobre ou la fin de Septembre. Mais je trouve moi-même que le couronnement de Bohême étant si proche, il aurait été dur de ne l'y pas mener; je sens comme vous que le voyage de Saxe serait déplacé avec ce vilain incident de Pologne qui fera le malheur de l'électeur de la Saxe et de cette pauvre petite qui est bien gentille. J'ai vu avec grande satisfaction que vous avez la bonté d'envoyer Charles à Bude,¹⁴⁴ jugeant du plaisir que cela fera à tous les deux frères, et je ne suis jamais plus contente que quand je sais celui, qui nous doit revenir ou auprès et l'entour de son papa et avec son frère Léopold qu'il aime, et qui, selon que j'ai pu juger moi, est un excellent guide et compagnie pour Charles qui, plus vif que l'autre, profite de sa solidité. Vous voyez que j'ose vous parler comme je pense pour le choix du chirurgien et valets de chambre. Je vous en suis bien reconnaissante, et c'est une grande facilité pour nous. Je voudrais acquérir la confiance de votre fils et pour cela ne me mêler aucunement de son intérieur qui, je crois, doit être remis et mis sous la direction immédiate de Warnsdorff qui sait ce qu'il faut pour le service de votre fils et comme vous voulez que vos enfants soient servis — Maldeghem aura son écurie et livrée à diriger. Oserais-je en cette occasion vous supplier d'une grâce? C'est de donner à Warnsdorff une marque de votre bienveillance, en le faisant général adjutant comme Lamberti et Rolin. 36 ans de service militaire et son attachement à vos enfants et à vous le rendraient digne de cette grâce, et cet uniforme est plus considéré ici que celui d'officier retiré, et il resterait par là à votre service direct.¹⁴⁵

Croyez, cher frère, quant à tout ce qui regarde votre fils, comme en tout, nous suivrons aveuglement et exactement vos ordres et les moindres de vos intentions. Daignez seulement

nous dire tout ce que vous souhaiteriez et trouveriez bon là-dessus et soyez persuadé que vous serez obéi ponctuellement. Je vous embrasse, mon mari en fait de même. Je voudrais bien que vous ayez le temps de me dire, si vous avez trouvé vos petits enfants bien changés et si mon bien aimé Jean a montré bien de la joie en vous revoyant.

Ce 3 Août 1791.

Ma grande lettre était écrite, mon très cher frère, mais le courrier ne partant qu'aujourd'hui, je me crois en devoir de vous aviser ce que je viens d'apprendre des diverses menées et complots qu'on forme sur nos frontières pour exciter de nouveaux troubles et intrigues aux Pays-Bas. Le tout conduit comme vous le verrez, rédigé par la main même de celui qui a été sur les lieux pour s'en informer. Mais j'ai une autre chose qui me pèse sur le cœur et sur laquelle absolument je dois m'expliquer avec vous, laissant à votre sagesse à peser qui peut avoir raison ou tort, mais que je me reprocherais de vous laisser ignorer. C'est l'article du comte de la Marck, frère du duc d'Arenberg. Il vous est connu, mon cher frère, quel rôle il a joué dans les affaires de France; vous savez ses liaisons avec le duc d'Orléans; on vous a envoyé des lettres et des mémoires qui sont d'un ton différent, dans lesquelles il semble abjurer ses erreurs, néanmoins il est prouvé que ses liaisons avec le duc d'Orléans continuent; que dans tout ce qu'il fait, ils sont bien d'accord — cela ne prouverait pas, ni pour sa véracité, ni pour sa loyauté. Je sais que le comte Mercy qui est le plus parfait honnête et attaché à votre service, le croit de bonne foi, mais le comte de la Marck ne le tromperait-il pas, car il est fin, intrigant, ambitieux au possible; on dit ici qu'il est entré en votre service, mais j'espère bien que ce n'est pas, um ihn bei einer Truppe anzustellen. Pour le commun son argent et sa finesse serait dangereux, pour l'officier décourageant, puisqu'ils savent trop, ce qui est à sa charge, quelles étaient ses vues et projets contre vous, et que ce n'était que lorsqu'il a vu que le parti de Vandernoot avait le dessous, que le général Schönfeld voulait le faire arrêter, ainsi que le duc Ursel¹⁴⁶ qu'il a quitté la partie. Son parti était le parti Vonckiste, et il n'y a ici qu'une voix pour dire que ce n'est que la réussite

qui le distingue des Van Eupen et Vandernoot. Asteur on dit qu'il va arriver; il a acheté une grande maison, sa mère et famille en parlent hautement; il est d'un autre côté certain, qu'entre cette innombrable quantité de Français, qui augmente toujours, surtout à Ath et Bruxelles, qu'il y a parmi plusieurs qui ont servi auprès les insurgents tant que le comte de La Marck y était, qu'il avait même amené et mis aux services de ceux-ci; que ces mêmes, au nombre des réfugiés, asteur contiennent et maintiennent une certaine liaison avec les mécontents de nos provinces, même par lettres; que dans ce qui se machine à présent sur nos frontières, il est fort impliqué; qu'enfin j'ai cru de mon devoir de vous en avertir, car, à coup sûr, il se machine quelque chose qui n'est pas bon.

Ayant écrit jusqu'ici, le comte Mercy nous a encore communiqué un mémoire du comte de La Marck qu'il vous envoie par ce courrier;¹⁴⁷ je lui ai dit tous mes doutes et inquiétudes; mais sa belle âme ne peut croire que celle de Mr. le comte de La Marck soit si noire, cependant il ne parle de rien de ce qui est personnel à son attachement pour vous ou pour la tranquillité de ces provinces, et vous pourriez, cher frère, tâcher de vous informer mieux sur ce sujet. Je désire que mes inquiétudes et défiances soient vaines, mais je n'ai pas pu prendre sur moi de vous les cacher. Vous verrez par les papiers ci-joints ce qui se trouve sur nos frontières.¹⁴⁸ On voit même jusque dans Bruxelles quantité de cocardes blanches arborées avec des habits bourgeois de gens de notre pays, de façon qu'on va encore aujourd'hui renouveler la défense de ne pas porter de cocardes sans uniforme, puisqu'on profite de cette innombrable quantité de Français ici, pour peut-être renouveler des signes de ralliement pour nos mécontents internes. Ce nombre de Français est vraiment inquiétant. A Ath il y en a plus de 700, ensemble à Bruxelles quelques mille, et autant à Luxembourg; tout fourmille. Tournay et Ypres de même; cela fait faire bien des réflexions et est inquiétant surtout dans la position critique où nous nous trouvons.

J'ose vous écrire tout cela afin que vous voyez, que je ne vous cache rien et que l'on ne croit pas là dehors que tout est bien dans ce pays à peu de choses près.

Vous serez bien touché de la lettre de notre pauvre sœur au comte Mercy, de sa position, de celle de ses enfants;¹⁴⁹ elle

est cruelle et bien à plaindre. Une mère et souveraine qui se trouve dans cette position!

Adieu, mon très cher frère, croyez-moi toute à vous avec un cœur attaché et tendre qui, tant qu'il respirera, sera à vous et à vos chers enfants tout dévoué non par devoir seul, mais par cet amour et tendresse, qu'il vous a voué de longues années. Je vous embrasse.

Ce 3 7bre (sic!) : Le comte Mercy a demandé l'arrêt de ce courrier jusqu'à ce soir pour achever sa dépêche touchant la lettre de la reine.

Ce 3 Août 1791.

Le rapport que nous vous faisons parvenir aujourd'hui, cher frère, par la chancellerie vous fera voir dans quel état en sont les affaires en ce pays, et la démarche que le maintien de votre dignité, et la nécessité de prévenir autant que possible les maux d'une anarchie complète, nous ont engagés de faire, tant vis-à-vis des Etats de Brabant que vis-à-vis du conseil souverain de cette province, auquel ceux-là ont osé faire annoncer par leurs députés la résolution prise dans leur dernière assemblée, de le déclarer illégal et de récuser les sentences qu'il porterait sur des plaintes portées à leur charge ou à celle de leurs adhérents.

Le besoin d'encourager la partie bien pensante de ce tribunal, intimidée par cette déclaration, et d'en imposer à l'autre ne souffrait plus de délai, et l'attentat des Etats est si grave, et les conséquences qui en résulteraient, si on le dissimulait plus longtemps, si dangereuses, que nous n'avons pu balancer à lâcher les deux dépêches que vous trouverez jointes au dit rapport, et que nous n'aurions pas hésité même d'exiger dans celles aux Etats la reprise de leur acte sous menace d'être en contre-vention regardée et poursuivie comme criminels de lèse Majesté, si nous n'avions pas cru devoir vous réserver à nous charger par un ordre suprême de votre part, de leur faire cette déclaration.

Le rapport officiel vous fera voir la continuité d'actes et conduite dangereuse, par laquelle ils ne cessent d'alimenter et de susciter des troubles, et en suite desquels il devient nécessaire

et urgent de rompre par un coup d'autorité décidé et imposant, mais juste et légal, une trame qui finirait par ressusciter une révolte générale, dont l'explosion n'est arrêtée absolument par aucun autre motif que par celui de la crainte des troupes que nous avons dans ce pays, mais dont les mauvaises dispositions se manifestent presque chaque jour, soit dans l'une ou dans l'autre province et ville, même là où il y a garnison, et laquelle éclaterait à coup sûr dans l'instant et avec plus de fureur que jamais, si nous étions dans le cas de devoir nous dégarnir ces provinces d'une faible partie même de nos dites troupes, dont vous avez la preuve dans ce qui est arrivé dernièrement à Mons, où d'abord les mal-pensants ont levé la tête à ce petit mouvement de troupes, occasionné par cette querelle avec les Français à bon secours. Il nous est bien dur et sensible, mon cher frère, de devoir vous détromper ainsi de l'idée que vous paraissez vous être formée, que les choses se disposaient ici à un retour parfait de la tranquillité et de la soumission, et je ne vous cacherai pas que nous les en voyons bien plus éloignées qu'elles ne l'ont peut-être jamais été depuis la rentrée de vos troupes en ce pays-ci, où les ménagements et la douceur observée vis-à-vis des Etats rebelles, loin de les avoir ramenés à la soumission et à la confiance, paraissent n'avoir fait que les enhardir à soutenir leur système d'insubordination et de partage d'autorité souveraine, et où d'un autre côté le mécontentement des royalistes qui se croient avilis vis-à-vis de leurs persécuteurs et pas assez dédommagés et celui des démocrates, qui auraient voulu des changements qu'on n'a pu faire arbitrairement à leur demande et avec lesquels les Etats cherchent maintenant à faire cause commune contre le gouvernement, cause une agitation générale, que l'Assemblée Nationale de France attire encore de plus en plus par ses émissaires nombreux qui travaillent et excitent non seulement les deux partis avec lesquels nous avons à faire, mais encore le militaire, qu'on tâche de prévenir débaucher et brouiller entre eux par tous les moyens de séduction possible et imaginable.

Nous avons tout lieu de croire que les Etats de cette province ont dans ce moment même des agents près de cette assemblée, tandis que Vandernoot, van Eupen et la plupart des autres de cette association sont revenus en cachette à Bergen of Zoom, et qu'on flatte tous nos mal-intentionnés de la

possibilité d'une nouvelle révolution, que nos brouilleries avec la France (disent-ils) devront occasionner. La coalition encore existant entre ces États et ceux des autres provinces est d'ailleurs indubitable, et tandis que nous sommes, à quelque chose près, dans une espèce de guerre avec celle-ci, la paix et arrangement avec les autres ne sont au fond que plâtrés, même jusque dans la petite province de Malines, qui s'est montrée si bien disposée. On nous a assuré qu'elle suivrait infailliblement l'exemple du Brabant au cas que celui-ci refusât le subside.

Ce qui est à coup sûr la majeure opposition à toute affaire en ce pays, c'est le clergé; au moins une grande partie de celui-ci est justement la plus répandue parmi le peuple; ils sont si aveugles, que loin de sentir le danger qu'ils courent en se détachant du souverain, ils ne pèsent pas même celui, dont le système Français les menace, et sont encore si imbus de l'esprit d'animosité et de rébellion contre notre maison, que les concessions obtenues n'ont opéré sur leur esprit aucun retour. Les preuves presque journalières que nous en avons sous les yeux et la conduite des moines même dans les campagnes en sont des preuves évidentes, et cela nous confirment tous unanimement, que sans le concours efficace de la cour de Rome vous n'en sortirez jamais, et que ce n'est que par le moyen du crédit qu'un nonce apostolique aura sur les évêques et leurs conseillers, qu'il sera possible d'arrêter ce mal, et que l'arrivée de ce nonce ne devrait plus être retardée; et comme vous avez déjà tout fait, cher frère, pour pacifier ce pays, daignez faire encore ceci, qui sûrement est de la plus grande nécessité.¹⁵⁰ Je ne vous parle pas des affaires de France; ce que je vous ai dit des nôtres, suffira à vous faire voir de quelles terribles conséquences elles sont pour nous, et combien il est à souhaiter que leur influence n'augmente pas les embarras internes de ce pays-ci, et combien nous avons été fondés à dire que sans sacrifier entièrement vos intérêts dans ce pays, il ne pourrait être songé d'employer même une partie de nos troupes pour vous mêler des affaires de nos voisins.

Dans ce moment nous recevons un avis de Gand, où à la suite d'une querelle de cabaret, il y eut d'abord une insurrection dans la ville contre le militaire qui, à ce qu'on répand, doit avoir donné lieu à cette querelle; mais je ne veux pas entrer dans les pour et contre qu'on conte d'abord avec exa-

gération, jusqu'à ce que nous serons instruits de l'affaire et pouvons avec connaissance de cause vous en rendre compte; mais cela prouve toujours que la moindre étincelle suffit pour réchauffer cet esprit de révolte et insurrection. Comme depuis hier soir il n'y a plus d'estafette, nous espérons que le tout s'est recalmé, et vous en recevrez un rapport d'office.

Cette lettre est assez longue déjà pour n'y plus ajouter autre chose que les assurances de l'attachement le plus tendre et le plus inviolable que nous vous avons voué tous deux jusqu'à notre dernier soupir.

Ce 12 Août 1791.

Le comte Pálffy allant à Prague au couronnement,¹⁵¹ que je le trouve heureux de pouvoir se mettre à vos pieds, cher frère! Je ne le charge de cette lettre que pour m'y trouver en personne! Il a fait avec nous la tournée en West-Flandre et peut vous rendre compte de bouche de la disposition des esprits dans ce pays, mais qui réellement sont bien retournés et d'une façon vraiment touchante; mais il pourra aussi vous dire, quel mauvais esprit règne ici encore en Brabant et les principales villes; il faut espérer que cela se calmera aussi, mais il est incroyable de voir tout ce qu'on se permet de répandre dans le public; il faut beaucoup de patience, mais une fermeté inébranlable même sévère, car je l'ai encore éprouvé à Bruges vis-à-vis de l'évêque et du clergé, mais il n'est pas bien doux d'être comme cela continuellement en guerre ouverte. Enfin, cher frère, il pourra de bouche vous en rendre compte. Le bon Dieu veuille que le couronnement de Bohême se passe aussi heureusement que tous les autres, et sûrement, cher frère, vous y gagnerez les cœurs comme partout ailleurs, où on a eu la fortune de vous voir et connaître. Il pourra pareillement vous dire avec quelle tendresse nous attendons votre fils. Dieu le conserve et le rende heureux, mais je crains que les commencements lui coûteront infiniment; au moins j'en juge par moi-même.

Adieu . . .

C'est, mon très cher frère, pour vous annoncer votre chère lettre du 4 du courant¹⁵² que je vous écris, comptant y répondre plus au long après en avoir parlé au comte de Mercy qui justement est présentement ici. J'ose bien dire que j'ai vu à quoi tendait tout ce zèle indiscret des princes : uniquement pour se remettre à leur état primitif, et le roi, ni notre sœur n'entre pour rien dans leurs projets. Sûrement, j'aime cette pauvre sœur, et si je la pouvais servir, je le ferais avec joie et empressement, mais pas au détriment, cher frère, de votre service et ayant vu le plan de ces Messieurs pour vous mettre en avant et vous faire tout supporter. Je vous avoue que je leur ai tenu rigueur et reste dans une mesure qu'ils taxeront de froideur, mais que je crois que nous vous devons. Pour l'argent dans le plus fort de leurs revenus, rien leur suffisait et asteur ils nourrissent tous ces Français qui accourent de tous côtés sans sou ni maille, et tout cela devrait aller sur votre compte; ils font tout au monde pour nous entraîner et embarquer dans ces affaires, et vous ne sauriez croire comme il faut être attentif et sur ses gardes à ce sujet.

Vous êtes bien bon, mon cher et adoré frère, de me dire que vous n'avez pu refuser à votre fils de voir le couronnement de Bohême. Cela est bien juste, et vous savez combien je l'aime; que j'aurais eu de la peine s'il n'avait eu cette satisfaction la plus juste du monde! J'espère que, si vous avez un moment de loisir, vous l'employerez à me donner, vous et votre aimable femme, vos instructions sur son chapitre et sur son humeur, caractère et comme il faut le prendre et comme vous souhaitez qu'il soit; vous le connaissez bien asteur, surtout l'ayant eu avec vous ces derniers mois. Ce n'est sûrement pas curiosité, mais désir de vous servir, être utile à ce jeune homme, le rendre heureux et vous prouver en lui toute ma tendresse et attachement, car quoique je l'ai étudié autant que possible, je ne me fie point à mes lumières. Sur ce point mon peu d'expérience de la jeunesse et ma tendresse pour lui pourraient bien m'égarer. Daignez donc, mon très cher frère, me guider et m'en faire vraiment le portrait, et tout ce que vous désirerez, sera accompli à la lettre.¹⁵³ J'espère que vous n'aurez pas trouvé mauvais l'empressement que nous vous avons témoigné de l'avoir

qui ne revient que de notre affection. Je voudrais à cette occasion vous faire encore une proposition touchant Warnsdorff; vous devez savoir le mieux si cela vous convient ou non; c'est que, comme il va avec votre fils aussi un peu pour le diriger, si vous ne trouveriez pas à propos de garder à votre service et à vos gages Warnsdorff, que votre fils comme lui-même sachent que le sort du premier est indépendant de votre fils Charles; donc que ses services sont ceux de l'attachement et non du besoin de devoir y rester pour son état à venir. Cela donne quelquefois plus d'égard à un jeune homme pour les conseils de celui, qui le sert et à celui-ci plus d'aisance à donner avec fermeté ses conseils, se sachant pour son avenir et pour le présent indépendant d'un jeune homme qu'il a élevé. C'est seulement une idée à moi, cher frère, si vous la trouvez bonne ou non; nous attendrons avec empressement le courrier portant vos ordres ultérieurs. Nous ne sommes jamais plus tranquilles et heureux que d'en recevoir, tout notre désir étant uniquement de remplir vos volontés et vous donner par là des preuves de notre inviolable tendresse.

Nous vous embrassons.

Ce 15 Août 1791.

Il y a longtemps, mon très cher frère, que je n'ai point eu de satisfaction si vraie et si sensible que celle que m'a causée votre chère lettre du 6¹⁵⁴ par laquelle vous me marquez d'avoir parlé au comte de Fersen et de le trouver tel que j'ai osé vous le décrire, de voir ce qui pour moi est toujours si consolant que nos pensées, notre manière de voir se rencontre, enfin que je vous ai rendu le service que je me flattais vous rendre en vous l'envoyant, car c'est moi qui lui ai proposé le voyage de Vienne, qui l'y ai engagé, persuadée que sa connaissance vous ferait plaisir, puisque avec tout autant d'attachement et de zèle pour notre infortunée sœur, il est sage, prudent et réfléchi. Je connais les princes et ceux qu'ils vous ont adressés. Cette famille comblée de bienfaits de la reine a fait son malheur, et je ne sais s'ils en ont eu toujours la reconnaissance et le dévouement que la reine aurait eu lieu d'attendre d'eux.

Je l'ai vu en 1786 à Paris dans le temps que tout était encore tranquille et les ai jugés ainsi. Quant au prince et aux

différents partis qui règnent — car vous pouvez m'en croire, ils sont divisés entre eux — ils ne songent qu'à leur gloriole à rentrer au pays à main armée, à s'y emparer de l'autorité et ranger les choses selon leur bon plaisir sans regarder à autre considération. Ce qui a rapport à ces affaires et de l'envoi d'un certain abbé,¹⁵⁵ tout cela vous sera expliqué plus au long par le comte de Mercy, lequel est parti ce matin à 4 heures pour Londres et compte être de retour ici le 31 de ce mois.

Ce 17 Août 1791.

Vous recevrez par ce même courrier la nouvelle que le comte d'Artois va se fourrer dans le rendez-vous de Pilnitz. A moins que vous l'y ayez invité, je vous avoue que cela m'a impatienté.¹⁵⁶ Vous ne sauriez croire tout ce que ces princes se permettent de dire, faire etc., pour vous entraîner, engager dans bredouille et toutes les démonstrations et fanfaronnades qu'ils font et qui toujours aboutissent à vous compromettre et à exciter cette malheureuse Assemblée Nationale, à rechercher tous les moyens possibles à soulever et réchauffer l'esprit de révolte et d'insurrection dans votre pays et vos provinces Beligues surtout, où ils trouvent assez de disposition sans cela, et cela ne provient que de toutes les imprudences journalières de la cour de Schönborulust,¹⁵⁷ qui se trouve merveilleusement secondée par le nombre inconcevable des Français répandus chez nous, lesquels, tant vieux que jeunes, à qui mieux intriguent et font des imprudences à l'infini, toujours nuisibles à vous et à vos provinces. Si on pouvait s'en défaire! Car le nombre croît tous les jours; parmi ceux-là vous sentez bien qu'il y a nombre de gens, qui sont différents en principes, et qu'ils nourrissent entre eux des apôtres de la propagande. Dieu veuille que tout ceci finisse en bien et pour votre bien, mon très cher frère, qui est pour moi le seul et unique but.

En vous embrassant de tout mon cœur, mon mari en fait de même.

Ce 17 Août 1791.

Si nous vous adressons, mon très cher frère, directement ce courrier, c'est que, vous sachant en route depuis le 20,¹⁵⁸ ce courrier ne vous aurait plus trouvé à Vienne, et il nous a paru également important que vous et le prince Kaunitz soyez au plus vite instruits du contenu de la dépêche du comte Stadion laquelle de Mr. de Mercy nous avons reçue sous cachet volant de ce ministre, et que ce dernier nous a envoyée pour notre instruction,¹⁵⁹ puisque le courrier venu de Londres a rencontré le dit comte près d'Ostende.¹⁶⁰

Je crois que vous trouverez comme nous que ces dépêches sont non seulement peu satisfaisantes sur l'objet principal qui y a donné lieu, mais que bien loin même de pouvoir espérer de la cour de Londres une adhésion aux principes d'équité qui guident vos démarches, ou du moins l'assurance d'une neutralité parfaite à cet égard, on ne doit en attendre qu'une persistance dans les vues et principes contraires à l'intérêt de votre Monarchie, et un penchant décidé à favoriser les desseins de ceux qui n'ont d'autre objet qu'à saisir toutes les occasions de vous donner de l'embarras et affaiblir votre puissance. Le silence tenu d'un côté sur tout ce qui a rapport aux articles de la pacification de Sistowa¹⁶¹ et la réputation que les ministres Britanniques renouvellent en ce moment de la convention de la Haye, sur l'objet de laquelle ils semblent vouloir faire entendre qu'il resterait encore à s'arranger préalablement, dévoila bien tout leur système, et combien celui-là est éloigné des principes qui tendraient à assurer une tranquillité parfaite dans tous les États de l'Europe et surtout dans les vôtres et ces provinces Belges.

Je n'oserai pas ajouter quelques réflexions à celles qui sont déjà exposées sur l'uniformité et la dépendance qu'a ce système de celui de la cour de Berlin, et de l'influence et immiscence (sic!) que conserve toujours la princesse d'Orange tant aux Pays-Bas que dans toutes ses affaires près de son frère, liens qu'elle va resserrer de nouveau par le séjour qu'elle va faire à Berlin pour le mariage de son fils aîné avec la seconde fille du roi, et qui se conclura les premiers jours de Septembre.¹⁶² Sur cela nous pourrions être suspects de partialité.

Pardonnez en attendant, si le désir de vous faire parvenir encore avant ce moment ces nouvelles ci-jointes, nous a déterminé à oser vous les envoyer ainsi griffonnées — mais n'osant les confier à personne pour gagner le temps, nous les avons copiées à la hâte en, mon cher mari, le comte Metternich¹⁶³ et moi, envoyant l'original en droiture au prince de Kaunitz. (sic!)

Si ce que disent ces Français d'ici est vrai, et je le crois, vous aurez à Dresde une autre visite à laquelle peut-être vous ne vous attendiez pas, ou qui peut-être vous sera à charge. C'est celle du comte d'Artois lequel, ayant appris l'entrevue que vous aurez avec le roi de Prusse, est parti sur le champ de Coblençe. Plût à Dieu, qu'il fût lui et son conseil et ses projets à un million de lieues loin de vous et de nous ici! Vous vous souviendrez, cher frère, ce que j'ai osé déjà de Bonn vous mander à son sujet, lorsque vous me mandiez ses projets de s'établir à Namur ou Bruxelles. J'ai osé le répéter de depuis à plusieurs reprises à cause de l'effet qui rejaillirait sur nous ici des projets chimériques dont les princes expatriés sont nourris par leurs conseils, des démarches inconsidérées et ridicules auxquelles ceux-ci les portent et des inconvénients incalculables, que leurs imprudences peuvent nous attirer, tant la leur que celle multipliée de tous ces Français nombreux, répandus aux Pays-Bas qui ne leur cèdent ni en projets, ni en intrigues, ni en chimères toutes dressées sur vous, cher frère.

Il n'est pas douteux, en effet, que les inquiétudes et la jalousie que cela donne aux Français de l'Assemblée Nationale influe pour beaucoup sur les mouvements qu'ils se donnent pour fomentier le mécontentement dans ces pays par les liaisons qu'ils y entretiennent avec les mal-intentionnés et les complots même dont nous découvrons chaque jour de nouvelles indices, sans pouvoir parvenir encore à nous en procurer des preuves légales et claires d'explosions nouvelles qu'ils tâchent d'exciter — enfin il n'y a presque pas de doute qu'il n'existe encore toujours des relations les plus suivies entre nos mécontents et les ministres des cours étrangères, qui se sont intéressés à les soutenir à vos dépens; et que ces cours voient encore avec plaisir qu'il se maintient dans le pays une continuité d'esprit d'opposition et de révolte très propre à favoriser leurs vues si diamétralement opposées à vos intérêts.

L'obstination des Etats de Brabant en est une preuve presque indubitable, et dans peu elle sera complète, si dans l'assem-

blée prochaine, qu'ils ont indiquée eux-mêmes au 22, ils persistent dans leur opposition, et s'ils osent s'y porter même au refus du subsidé comme on le croit.¹⁶⁴ En attendant, les choses en sont venues au point en conséquence de vos propres intentions et ordres, et tellement fondés en justice et raison qu'on ne saurait plus reculer sans compromettre votre autorité et même le bien et sûreté de vos sujets restés fidèles, ni sans tomber par là dans des inconvénients pires que ceux d'une guerre ouverte ou d'une révolte déclarée. J'avoue que nous sommes frappés que les Etats de Brabant ont choisi ce jour de 22 pour s'assembler, et que cela ne me dénote bien peu de bonnes intentions puisqu'ils savaient que précisément ce temps était déterminé pour les deux inaugurations de Namur et Luxembourg, et nous par conséquent éloignés de Bruxelles. Nous presserons sûrement notre retour même s'il fallait voyager la nuit, mais il n'est pas possible de l'effectuer avant le 27 matin.

Recevez-nous ici, cher frère, à vos pieds en vous embrassant de tout mon cœur.

J'envoie à Rosemberg, pour ne pas vous importuner, les placets des chambellans militaires à qui vous la¹⁶⁵ laissez espérer à recevoir au couronnement de Bohême. Nous vous supplions seulement de nous autoriser de promettre ou rendre cette clef aux divers membres des Etats surtout du Brabant qui se distingueraient à marquer un vrai zèle pour votre service et à ramener les esprits; . . . il n'y a guères à prévoir que le nombre en sera fort grand.

Ce 20 Août 1791.

La liaison que semblent prendre de plus en plus les affaires de France avec celles de ce pays-ci commencent à m'inquiéter très sérieusement. D'un côté les princes et tous leurs bouillants conseillers et autres réfugiés paraissent ne chercher qu'à trouver des moyens de nous entraîner dans quelque désagrément avec les troupes nationales, pour en tirer par là une occasion et pour ainsi dire un motif nécessaire de vous embarquer dans ces affaires. D'un autre côté tout fourmille d'émissaires de la propagande pour tâcher d'établir leur système parmi les habitants de ce pays, liberté fondée sur leur fameux droit de l'homme, ils s'appliquent et réussissent à attirer dans leur parti les deux qui

divisent ces pays et d'ailleurs si opposés entre eux de principes sur tous les points hors sur celui de l'indépendance de l'autorité souveraine et de l'insubordination à toute espèce de gouvernement; et il y a lieu de croire qu'ils excitent même les Etats, dans la vue d'opérer par là quelque nouvelle explosion de révolte, enfin ceux qui dans ce pays se sont déjà montrés démocrates, qui voient que les engagements que vous avez pris pour le maintien de la constitution, ne permettent pas d'introduire d'autorité sans le concours des Etats les changements qu'ils désirent dans la représentation de ceux-ci, et qu'ils ne sauraient réussir dans les vues de faire convoquer des assemblées des communes qui amèneraient ensuite des Assemblées Nationales, espèrent de se procurer de meilleures conditions par une révolution opérée à l'aide du soutien de la France à laquelle se joindraient tous les mécontents du parti opposé. Un quatrième, non moins à craindre, ce sont les partis des Etats lesquels, voyant que la paix faite avec les Turcs et votre alliance avec le roi de Prusse ne leur laisse plus d'espoir d'être soutenus par les cours qui se sont déclarées jusqu'ici en leur faveur dans les oppositions que ces Etats portent à tout ce que vous avez demandé avec justice de leur part, et ne voulant cependant pas démordre en rien de ses prétentions, cherchent à s'étayer à présent en France, à s'attirer même les démocrates Flamands et leur faisant entrevoir des avantages de leur union contre tout ce qui émane du gouvernement, et espèrent en arrêtant tous les arrangements de l'effet desquels les indemnités de tant de malheureux et la tranquillité publique dépendent, augmenter le nombre des ennemis du gouvernement et à susciter de nouveaux embarras, dont le parti pourra tirer parti dans le cas annoncé toujours comme prochain d'une nouvelle explosion.

Enfin le parti des anti-stadthouderiens qui travaillent aussi nos démocrates de concert avec les émissaires Français, lesquels sont balancés du parti stadthouderien, qui craignent les effets du système Français et croyant ne pouvoir s'y opposer une barrière plus sûre que dans le pouvoir des Etats aristocrates de ce pays, anime encore continuellement sous main ceux-ci dans leur pertinacité à ne pas se relâcher de leurs prétentions, et les soutient dans les oppositions à l'autorité souveraine dont la prépondérance lui paraît toujours moins favorable à ses intérêts.

Et tandis que nous avons à lutter ici contre les intrigues et cabales de tous ces partis, qu'il faudrait une intelligence plus qu'humaine à pouvoir accorder tout cela, nous n'avons pas seulement pour nous le parti qu'on nomme royaliste, puisque celui-ci est mécontent de son côté de ce qu'on n'a pas sacrifié pour lui tout le reste des habitants du pays, et qu'on ne l'a pas pu satisfaire comme il le désirait sur les prétentions qu'il se croyait en droit de former en vertu de son attachement vrai ou prétendu.

Joignez à cela un relâchement dans le service, une mauvaise volonté et un esprit d'insubordination dans presque toutes les administrations du pays; une crainte de la part de tous les fiscaux qui doivent y agir contre les turbulents et contre ceux qui malversent; un désarroi dans tous les départements du gouvernement augmenté par le manque des actes enlevés; et une timidité dans tous leurs membres causée par les événements passés qu'ils regardent toujours comme prêts à se reproduire; une infinité d'affaires majeures enfin qui sont bien loin encore d'être finies ou assurées, et dont une partie même n'est pas encore entamée du tout, et vous pourrez vous faire par là une idée de notre situation. Cela ne nous découragera pas toutefois aussi longtemps qu'en remplissant nos devoirs nous pouvons nous assurer de votre approbation et appui dans tout ce que nous verrons fondé en droit et justice, choses sur lesquelles il est de la plus grande importance d'être inébranlable.

Soyez assuré, cher frère, que rien nous fera céder sur ces points et que vous nous trouverez toujours tel, quelles qu'en puissent être les suites qui en pourraient résulter. Nous ne saurions en attendant nous empêcher de désirer bien vivement, de voir bientôt terminé les affaires de France à l'amiable pour que nous soyons assurés contre cette influence dangereuse. Regardons la fin des troubles Français comme le moyen le plus certain de fixer d'une manière solide le bonheur et la tranquillité de ces provinces.

Nous sommes . . .

Ce 21 Août 1791.

C'est le lieutenant colonel de Bender Mr. de Lusignan qui s'est si distingué dans ces malheureux troubles, qui aura l'honneur, mon très cher frère, de vous présenter cette lettre qui contient le tableau à peu près de notre situation. Vous verrez combien le système Français et leurs manigances sont redoutables. Ici les méchants qui ne veulent se soumettre et tranquilliser, tâchent de se réunir à eux et veulent mettre en avant la demande de voir en tout point réalisés les points du 2 Mars que vous aviez donnés dans la bonté de votre excellent cœur à un peuple déjà trop corrompu pour en sentir le prix et la faveur. Asteur il serait nuisible pour votre service et pour le bonheur de ces provinces mêmes.

J'espère que vous aurez été content de votre course à Dresde et du caractère loyal de l'électeur; j'espère que vous aurez aussi lieu de l'être à Prague. Pour moi je serai comme Tantale sur la frontière d'Allemagne : En six jours j'aurais pu être à Prague, et j'aurais eu le bonheur de vous voir et embrasser, et je dois me borner à me mettre ici simplement à vos pieds et vous embrasser en idée. Quelle différence!

Nous comptons revenir le 27 la nuit, voulant forcer notre marche pour revenir dans ce moment de fermentation. Croyez, cher frère, que rien n'égalera notre zèle et empressement de vous être utiles que notre tendre et inviolable attachement.

J'avais déjà cacheté cette lettre lorsque le comte Einsiedel, autrefois ministre en Saxe, arriva. Il avait passé d'Angleterre à Paris et étant connu d'une dame qui est fort attachée à la reine, elle m'a procuré une petite lettre de cette malheureuse sœur, que je ne vous envoie point, ne voulant pas m'en désaisir, en cas que cette infortunée vînt à périr je voudrais garder cette dernière marque de son amitié et qui ne dit rien.¹⁶⁶ Depuis ses malheurs qu'elle soutient avec tant de courage et connaissant son cœur bon et sensible, j'avoue que le mien lui est particulièrement attaché, ainsi qu'à ses malheureux deux enfants. Einsiedel dit que le délire est au comble, mais qu'on croit qu'on portera ce faible prince à signer l'acte constitutionnel, puisque l'on attache à cela sa liberté, qu'il est très impatient d'avoir perdue. Madame Sœur du Roi ne quitte pas la Reine, qu'on dit fort changée et que ses enfants sont charmants,

surtout la fille à qui les malheurs ont donné une raison au dessus de son âge et une douceur de caractère qu'elle n'emploie que pour consoler sa mère. Mais en voilà assez, ne voulant pas vous attendrir sur tous ces détails, vous, cher frère, dont je connais si bien l'excellent cœur et sensibilité.

Je vous envoie ici, pour vous faire rire des absurdes projets des princes, ce qu'on nous en a confié. Je le copie moi-même pour que cela ne sorte pas.¹⁶⁷ Mais quelque fou que cela soit, j'en étais indignée, et ce malheureux Calonne est sûrement d'accord avec Pitt et la princesse d'Orange. Si ce projet avait lieu, alors vous pourriez faire la croix sur les Pays-Bas, garder votre cher fils à Prague et nous y voir arriver avec ce que nous pourrions amener de ma vie. Je n'ai vu une plus impertinente absurdité. J'en ai dû rire, mais croyez, telles sont leurs idées et plans; uniquement ils ne pensent qu'à eux-mêmes et croient que tout y doit être sacrifié.¹⁶⁸

Luxembourg le 25 Août 1791.

Me voilà, mon très cher frère, à notre huitième inauguration; cette province fidèle à ses maîtres en témoigne beaucoup d'allégresse; mais quoique pour vous le plat-pays est très porté, je ne vous cacherai pas que le système et principes Français y font grande impression; jusqu'ici on a trouvé moyen de les réprimer, mais par exemple quand il s'agit de payer aux seigneurs les dîmes, ils refusent, demandent d'avoir les titres, raisonnent etc., mais néanmoins jusqu'ici, cela reste à cela et quand on les leur produit, ils payent; l'énorme quantité de Français même dans cette ville et forteresse, qui ont tous des domestiques avec eux qui répandent ce mauvais esprit parmi le peuple, en est cause; asteur les princes ont le projet de former des corps et les diviser en compagnies dans les Pays-Bas; ils veulent qu'on leur fournisse les fournitures, les vivres à bas prix tout du gouvernement; jamais celui-ci n'y consentira, car nous ne pouvons prendre sur nous d'attirer par là les troupes Françaises nationales dans votre pays ce qui serait d'abord et vous entraînerait malgré vous à cette guerre que ces princes dans leur pétulance ambitionnent et qui dans ce moment vous exposerait à des suites incalculables dans vos provinces Beligues;

car je ne puis assez vous le répéter, cher frère, il faut éviter autant que possible de devoir employer vos troupes des Pays-Bas contre les Français sans quoi tout le pays sera de nouveau en insurrection, car tout le monde est mécontent et se plaint; vos bontés que le comte de Mercy a trop secondées aux commencement, entraîné lui-même par son caractère doux et pacifique, ont enhardi les méchants qui vont tête levée et se croient redoutables et qu'il suffit de se roidir pour faire céder le gouvernement voyant les plus criminels impunis; les Vonckistes le sont voyant qu'on n'aime pas leur projet de culbuter les États, les Royalistes le sont, les uns pour n'avoir pas les services, les places qu'ils ont ambitionnées, les autres pour n'être encore indemnisés de leurs pertes ou récompensés de leur souffrance, ce que la grande quantité ne permet pas encore; enfin ce mécontentement général est attiré, fomenté et même excité par les agents des deux côtés, soit du côté Français, qui ne voit son salut qu'en excitant une nouvelle révolte dans vos pays, soit du parti Vandernoot et des anciens souverains qui ne peuvent se voir déchus de leur souveraineté. Tous ces divers partis ne sont contenus que par vos troupes dans lesquelles règne encore le bon esprit et qui sûrement ne sont point encore corrompues, mais pour contenir tant de pays, il nous les faut toutes et il n'y a rien de trop. Van Eupen et Vandernoot sont présentement en France; ce qu'ils y trament cela paraîtra bientôt, et le reste de cette clique se tient encore sur nos frontières en Hollande et ne cesse d'entretenir leur liaison avec leurs clients dans les diverses provinces; les mauvaises dispositions que marquent les États de Brabant assemblés présentement à Bruxelles, font hâter notre départ d'ici et notre retour en cette ville. Nous partons demain pour tâcher par notre présence d'en imposer dans tous les cas et être au fait de tout ce qui pourrait en arriver.

Recevez ici, cher frère, nos compliments pour le couronnement de Bohême; cette lettre arrivera, je crois, pour le jour même; mon cœur et vœux sont à vos pieds, et j'avoue que l'eau me vient à la bouche, pensant que dans six jours d'ici je pourrais être, cher frère, à vos pieds et dans vos bras, et réunie pour cette solemnité à votre chère et charmante famille; et au lieu de cela notre devoir nous rappelle dans ce gouffre de désagréments, intrigues, méchancetés, dont on ne peut se

faire d'idée qu'en le voyant de quoi dans ce pays on est capable ou par jalousies, vengeances ou par esprit d'intrigues; mais pourvu que notre tendresse pour vous puisse se flatter de vous pouvoir rendre service, nous nous résignons à ce sort, et je vous embrasse tendrement, mon mari en fait de même et se met à vos pieds.

Luxembourg le 26 Août 1791.

Je vous écris encore, mon très cher frère, le moment avant de quitter cette ville, où réellement j'aurais donné beaucoup que vous eussiez vu la joie de ce bon peuple; cela était touchant et charmant, toute la journée on n'entendait que des cris 'vive l'Empereur' et la nuit des chansons et des danses, sur la rue des tables entières où tout le monde soupait avec une gaieté touchante; cette ville pauvre a illuminé si joliment que possible; des corps de jeunes filles et de petits garçons nous accompagnaient partout; enfin c'était une joie pure et vraiment sentie. A Namur on a aussi beaucoup crié, mais cela n'était pas si naturel, et vous en recevrez la relation par la chancellerie . . .

Ce 28 Août 1791.

Venant de recevoir votre chère lettre du 19 Août, recevez-en, cher frère, tous mes remerciements.¹⁶⁹ Bien touchée et satisfaite que vous daigniez approuver ce que nous avons fait, soyez bien persuadé que notre seul désir et l'unique but de toutes nos actions est votre service et approbation, comme aussi la tendresse et attachement pour vous sont une seconde vie pour moi. J'espère, cher frère, que les importunités indiscrettes du comte d'Artois ne vous auront pas cassé au point de lui accorder encore de nouvelles grâces et entrer dans ses vues qui toutes ne sont que personnelles, et ma pauvre sœur ne serait pas mieux traitée si ces despotes venaient établir leur plus que confuse régence;¹⁷⁰ je désire plus que je n'espère que les affaires de France puissent prendre une prompte et favorable tournure. Il serait à souhaiter pour ce pays que cela fût, car ils nous travaillent furieusement et avec raison, car s'ils se réunissaient ces pays dans leur système, ce serait un excellent

bouclier pour parer tous vos coups qu'ils redoutent et que ces maudits Français qui sont répandus dans tout le pays leur font voir comme à la porte pour les porter à quelque sottise qui vous mette dans le cas de devoir venger par la force leur attentat et vous entraîner même malgré vous à faire attaquer de vos troupes d'ici les nationaux et commencer la guerre. Nous vous enverrons, cher frère, un de ces jours un courrier avec une longue relation touchant les affaires du Brabant et des conseillers. Si on reculait dans cette affaire, tout serait perdu à l'avenir, et c'est sur quoi ils visent; je crois qu'ils viendront demain chez nous avec une représentation; croyez qu'il faut de la fermeté, peut-être de la sévérité vis-à-vis des plus méchantes têtes qui répandent encore les écrits les plus séditieux et les sarcasmes les plus atroces, mais il faut que cette sévérité soit toujours légale et constitutionnelle et vous pouvez vous en fier à nous que jamais nous ne vous en proposerons d'autre. C'est aujourd'hui que selon votre lettre vous serez de retour de Pillnitz;¹⁷¹ j'espère que vous aurez été content de l'électeur et du séjour et vous voilà réuni avec notre cher Charles puisqu'il vous rejoindra à Theresienstadt. En pensée et de cœur, je suis toujours . . .

Ce 28 Août 1791.

J'ai reçu hier soir au moment de mon arrivée à Bruxelles votre chère lettre du 15 et peu de moments après par le courrier Herden une de vos lettres du 30 du m. p.¹⁷² Je ne connais rien de ce que fait le prince Kaunitz, mais voilà la seconde fois que par courrier je reçois de vos lettres, mon très cher frère, d'une aussi vieille date que les circonstances sont changées; cela est affreux si vos ordres et volontés nous parviennent si tard; je ne ferai aujourd'hui qu'accuser ces lettres et répondrai plus en détail demain ou après demain, la conduite des Etats de Brabant m'en donnant bien sujet, et j'oserai aussi m'étendre sur ce que vous me dites touchant les individus du conseil. Je vous dirai seulement ici en abrégé que vous pouvez être persuadé qu'aucune faveur ni prédilection nous a guidés ni Mr. de Mercy; que Mr. de Crumpipen est l'objet des cris de tous les partis des insurgents et rebelles, parcequ'ils savent que lui connaît tout à fond, qu'il nous est nécessaire par son conseil, et

que de tout temps il leur a tenu tête et sait leurs menées aux Royalistes mécontents, parce qu'ils croient que c'est lui qui a conseillé de ne pas les employer ainsi qu'un chacun l'aurait voulu. Cette clique est la plus dangereuse, étant composée d'un tas d'intrigants, de méchants très dangereux, car rien leur coûte pour satisfaire leur intérêt et leur ambition; je les connais depuis longtemps, c'est eux qui menaient le général d'Alton et qui ont remué ciel et terre pour exciter et brouiller avec nous au début le comte Metternich et se l'adjoindre; pour des parents de Crumpipen il n'y a que son neveu qui déjà en 1789 avait eu le titre de secrétaire à la secrétairerie d'Etat et de Guerre,¹⁷³ et au jeune Versyden, un joli sujet qui était aussi déjà comme pratiquant au service en 1789. Quant à ce qu'on a dit de Limpens cadet,¹⁷⁴ j'ai reconnu d'où venait la chose; mais je dois dire en conscience que pour les affaires de caisse il n'y en a pas de pareil et il a déjà été conseiller et tout le temps depuis Novembre 1789 jusqu'au moment présent il a fait et le service de trésorier général et de président de la chambre des comptes avec une activité et un zèle quelquefois un peu rude, ce qui lui donne des ennemis; mais le service n'y perd rien, c'est une justice qu'en conscience je lui dois.

Quant aux Français, soyez persuadé et tranquille que hors ce que vous nous ordonnez expressément vous-même, nous ne ferons rien, ni ne nous laisserons entraîner à rien; et même si vous nous donnez des ordres que nous verrions clair contraires à votre service, je vous avoue, nous oserions faire nos représentations avant et attendrions à les exécuter un deuxième ordre en conséquence de celles-ci. Pour les politesses je suis aussi un peu sèche, car je ne me soucie aucunement de me les attirer trop dans la maison, surtout ceux qui sont en si grand nombre à Bruxelles étant les plus impertinents, les plus intrigants et, au dire de la classe raisonnable, les plus mauvais sujets de la France, excepté quelques chefs, mais qui sont intrigants et nous feraient parler de façon ou d'autre. Ainsi je me les tiens assez éloignés. La considération de votre fils y entre aussi pour quelque chose, cher frère, car ce serait bien la plus détestable compagnie pour lui, sur tous les points et dans toutes les considérations; je ne vous cacherais pas que ce que vous me marquez de lui m'a un peu frappée, surtout après l'affaire des valets de chambre; Charles serait-il d'un caractère défiant?

Mon Dieu, que je le plaindrais dans ce pays surtout d'intrigue, de cabale etc.! Daignez m'en parler sincèrement, car tout ceci servira à diriger notre conduite vis-à-vis de lui et dans les premiers temps il la faut établir; s'il a le malheur de se défier de ceux desquels le moins il le devrait, il sera la dupe des méchants et intrigants et à tout moment trompé. Il n'en deviendra que plus soupçonneux et n'en sortira jamais; tel était le cas de feu l'empereur Joseph; moi, je ne désirais que de le voir accompagné et entouré de gens placés par vous, cher frère, et de votre choix, surtout en fait de cavaliers et, si vous me permettez de vous le dire, il me semble que vous devriez avoir la bonté de ne pas lui abandonner ce choix et nous y tiendrons aussi ici. Vous en avez fait un si excellent pour le Palatin dans Esterházy et Pálffy; Charles le trouve lui-même qu'il serait à désirer que vous daigniez en faire au moins d'un sujet pareil encore pour lui qui serait de naissance à l'accompagner, mais ce n'est pas dans ce pays qu'il pourra le trouver, et qu'il serait à conseiller de lui en laisser prendre. Il lui faudrait un chambellan, un homme jeune, aimable, mais sûr de caractère et de cœur qui pût lui être agréable et amusant, mais qui eût assez d'esprit et fermeté pour ne pas être un vil complaisant. Voilà, mon cher frère, comme je pense; moi, je me flatte cependant que cette petite défiance n'est pas en lui défaut de caractère, mais fougue de jeunesse et enthousiasme de liberté, laquelle quelquefois dans les jeunes gens vifs, qui pour la première fois sortent de la contrainte de l'enfance, secouent tout joug quelconque et croient voir partout des entraves, des nouveaux liens qui ne les laissent pas jouir de cette tant désirée liberté, et les imaginent là où ils ne sont pas.¹⁷⁵ Mais daignez, cher frère, m'instruire et me diriger, vous et votre respectable femme, en tout ce qui a rapport à votre fils. Nous le suivrons avec cette tendre amitié et vénération que j'ai pour vous, et la tendresse que j'ai pour Charles; je ne désire que de répondre à votre confiance et à rendre heureux votre fils, mais pour cela vous pouvez le mieux me diriger, vous, si excellent parent et qui connaissez bien vos enfants. Pardonnez cette longue lettre, mais habituée à ne vous cacher pas la moindre peine de mon cœur, je me laisse aller quand je vous écris, cher frère, sans penser que vous avez d'autres affaires que de lire mon griffonnage. Je suis avec mon mari à vos pieds et vous embrasse.

Ce 1^{er} Septembre 1791.

Si d'un côté nous sommes enchantés et consolés au dernier point, cher frère, de vos bontés et de l'approbation que vous voulez bien donner à notre conduite et de la confiance que vous daignez nous accorder, nous sommes cependant désolés d'un autre côté de voir par toutes vos lettres que malgré tout ce que nous avons osé vous exposer consécutivement sur l'état des affaires de ce pays-ci, vous vous en formez une idée toute différente de ce qui est en effet, et que vous les regardiez toujours comme à peu près arrangées dans toutes les provinces hors le Brabant, et en quelque façon même comme si le point dur à terminer du conseil de cette province n'empêchait pas qu'elles ne soient disposées à l'être également dans celle-ci. Je ne puis assez, cher frère, vous répéter que nous sommes bien loin de là à tous égards, et que les suites que nous avons osé vous prédire d'avance doivent résulter de la position incertaine dans laquelle se trouvaient encore les affaires même les plus essentielles, lorsque vous décidâtes notre retour en ce pays-ci, n'ont pas manqué (ainsi que nous l'avions prévu) de se manifester bientôt d'une manière qui est nous attirant des embarras sans nombre et des désagréments multipliés de toute espèce, rendant non seulement vains tous les efforts que nous avons faits jusqu'ici pour rétablir le calme, la tranquillité et la confiance, mais que l'esprit d'insurrection et la fermentation fait au contraire derechef de jour en jour des progrès si frappants et si visibles, que s'ils n'ont pas occasionné encore une insurrection formelle, ce n'est que parce que la crainte des troupes l'empêche d'éclater, et parce que l'incertitude des facilités qui pourraient y donner une rupture de votre part avec la France, ou d'autres événements que l'on espère voir influencer d'autre part dans le sort de ces provinces, portent sans doute à attendre encore de quelque circonstance favorable les moyens de les renouveler.

Pour bien vous convaincre, cher frère, de cette vérité, j'ose vous joindre ici un mémoire rédigé par mon mari, mais que faute de temps je n'ai pu copier de main propre qui vous exposera en abrégé le tableau exact de la position où se trouvent les choses en ce pays-ci.¹⁷⁶

Nous ne pouvons pas entretemps douter qu'il n'y ait grand nombre d'émissaires de la propagande ici uniquement occupée

à y répandre le trouble à tout prix; mais il s'en faut de beaucoup qu'on trouve des indices suffisants pour faire arrêter ceux qui sont soupçonnés ou leur pouvoir faire procès. D'ailleurs les départements de police sont si mal organisés dans toutes ces provinces, et les formes judiciaires si obstatives à tout l'effet de leurs opérations qu'on ne peut jamais s'assurer que la vigilance, tant recommandée et en partie employée avec zèle par ceux qui en sont chargés, puisse produire l'avantage désiré. Vous observez, cher frère, dans votre lettre du 30 Juillet, qu'il y a une augmentation bien forte de personnes et gages dans les employés proposés pour le gouvernement. Si vous la calculez en proportion de ce qu'il avait coûté d'après le système établi en 1787 par feu l'empereur, vous verrez dans le rapport à ce sujet que la dépense actuelle en était moindre de près de 100 mille florins par an qu'à cette époque-là; si, au contraire, vous la comparez au pied fixé par l'ancien système rétabli en ce moment, j'en conviens, mais l'augmentation des personnes se réduira à un assez petit nombre, et vous jugerez s'il est devenu nécessaire lorsque vous daignerez considérer l'immensité de travail qu'au bouleversement total de ces provinces, l'enlèvement de tant de documents, actes et papiers du gouvernement et le chaos qui en est résulté dans toutes les parties exige de travailleurs, et lorsque vous considérerez que pour s'en tenir tant bien que mal, il a fallu chercher à employer par préférence une ou l'autre personne capable, tirée d'autre corps ou avancée dans celui-ci pour récompenser les talents, mérites et services de quelques-uns qui s'en sont rendus particulièrement dignes durant ces troubles; qu'il a fallu aussi songer à placer à l'un ou l'autre de sujets capables que les circonstances n'avaient pas permis de remettre dans les emplois qu'ils avaient occupés avant les troubles d'après les dispositions de feu l'empereur, et que malgré cela il y a encore nombre de gens mécontents et maltraités pendant les troubles, qui languissent encore après des emplois; vous ne nous blâmerez pas, cher frère que, comme déjà par justice vous deviez payer et donner à vivre à ces employés et gens qui ont souffert pour leur attachement à votre maison, nous ayons préféré à les employer au service réel pour qu'au moins ils ne soient pas désœuvrés, et vous pouvez m'en croire que dans ces temps de troubles nous ne suffisons pas malgré toute l'assiduité qu'on y met à faire les

affaires, puisqu'on suscite un embarras après l'autre au gouvernement.

J'ai déjà osé en dernier lieu par une de mes petites lettres ce que vous avez remarqué touchant les Crumpipen et leurs parents, et vous avez vu que le nombre de ceux-ci se réduit à deux, et qu'outre ces deux il y en a qui avaient déjà un emploi avant la révolution, et que de jeunes gens il n'y en a d'employés que quelques nouveaux dans la chambre des comptes de bonnes maisons et qui promettaient des talents, mais que comme sur cet objet ainsi que sur tout le reste nous n'avons pu que nous en rapporter sur ce qu'on en disait. Vous pouvez être sûr que nous n'avons aucune autre considération que le bien de votre service. Je me suis déjà expliquée dans ma dernière sur Mr. de Crumpipen et de Limpens nommé le cadet qui, bien loin d'être un jeune homme, a ses 50 ans bien comptés; c'est lui qui a dirigé seul toute la partie des finances et de comptabilité tout le temps des troubles, qu'il avait été après Mr. del Plancq l'ancien du conseil des finances, ce qui pouvait même lui donner un titre à un avancement. Je sais qu'il a ainsi que Mr. de Crumpipen des ennemis; ce dernier surtout est de tout temps l'objet de la furie d'une clique qui, quoiqu'elle se dit royaliste, ne cesse de cabaler contre les zélés serviteurs de votre maison et même de publier les écrits les plus calomnieux et de réunir tout ce qu'elle peut pour les perdre dans l'espoir de mettre de leurs clients à la tête du gouvernement. J'ai tout lieu de me convaincre que cette clique a des liaisons à Vienne même, et qu'un certain Mr. de Sadeler dont un jour à Vienne vous m'avez demandé des renseignements, pourrait bien en être un des principaux agents, en ayant pris diverses notions même au régiment où il a servi.

Quant à ce que vous me demandez relativement à la désertion qui a lieu dans nos troupes d'ici, vous verrez, cher frère, par la tablelle ci-jointe¹⁷⁷ de ce que nous avons perdu derechef depuis notre arrivée dans ce pays que, quoiqu'assez considérable, elle ne l'est peut-être pas autant que l'on vous l'avait dépeinte; qu'elle n'est du moins pas dans les troupes Hongroises et Allemandes, qu'elle l'est davantage dans les Wallones, de tout temps plus sujettes à ce mal, composées persécutivement en grande partie de recrues, et de quelque mille déserteurs ou revertis, qu'enfin la plus grande désertion existe dans les corps

francs et surtout dans celui des grenadiers du prince de Zerbst qui ont été placés au cordon des avant-postes à la frontière de France.

Je ne saurais finir celle-ci sans revenir encore une fois aux affaires de ce pays-là, car c'est de la certitude seule qu'elles ne pourront avoir aucune influence quelconque sur celles de nos provinces d'ici que dépend le retour de la tranquillité et la conservation même de ces pays; j'espère que les mutins qui ne cessent d'entretenir chez nous l'esprit de révolte, verront qu'à la suite de votre alliance avec la Prusse ils n'ont à espérer ni secours ni appui de ce côté-là, aussi que de celui de l'Angleterre, et ce point de votre lettre m'a bien rassurée entretemps; il n'y a pas de mensonge que les Français ne débitent ici, ils sont allés jusqu'à dire que vous avez envoyé un courrier tout exprès pour inviter le comte d'Artois d'aller vous rejoindre pour vous suivre à l'entrevue à Pillnitz.

Pour votre fils Charles vous connaissez toute la tendresse que nous avons tous deux pour lui et nous nous faisons, quant à nous, un vrai plaisir de le posséder; mais je ne vous cacherai pas que je crains que ce pauvre jeune homme s'ennuyera beaucoup ici où il n'y a pas de société, ni dissipation et dans ce pays d'intrigue et cabales! Entre temps nous nous occupons à lui trouver de matière de s'occuper s'il le veut, tant pour le militaire que dans les affaires du pays sur lesquelles sûrement nous le mettrons au fait de tout.

Le 6 Septembre 1791.

Ne pouvant, mon très cher frère, par ma fatale destinée être à vos pieds et vous embrasser en ce jour comme j'en aurais été si heureuse, recevez du moins de loin tous mes vœux, et croyez que mon cœur est toujours parmi vous, mais le bonheur n'est plus fait pour moi, j'étais trop heureuse dans mon jeune temps. Toute chose a une mesure. Mes vieux jours sont probablement destinés à la peine, et vous savez que je ne me suis pas flattée et vous ai dit que je m'étais tirée mon horoscope que de revenir ici ne serait pas pour notre félicité; mais je ne dois pas m'en plaindre puisque tous mes vœux depuis quelques années se bornaient au désir de vous voir notre maître,

embrasser vous et vos chers enfants, et j'ai eu ce bonheur dans le cours de l'année passée. Si seulement nous avions l'espoir de voir revenir ces pays, non comme ils étaient, mais seulement pour que vous n'en entendiez pas toujours des choses désagréables, alors nous serions bien récompensés de nos peines personnelles, et c'est à quoi se bornent tous mes désirs et de rendre, s'il est possible, votre fils heureux. Mais s'il s'y déplaît autant que moi, je le plains d'avance. Ne croyez pas par ce que je dis, que mon dégoût va jusqu'à abandonner tout; mon cher mari et moi tant que nous vivrons ne perdrons cet attachement que nous avons pour vous, et celui-là nous animera toujours à vous donner au prix de tout des preuves et marques de cette tendresse qui ne finira qu'avec notre vie. Je vous embrasse.

On m'apporte ici cet extrait¹⁷⁸ qui fait voir les machinations qu'on fait, mais qui, je me flatte, n'auront aucun effet que d'intimider les endroits prochains de la France et les désoler, il serait malheureux d'être entraîné malgré vous dans quelque chose avec la France à quoi l'imprudence des Français ici à Coblençe donne très souvent sujet de craindre que cela ne leur réussisse.

Ce 13 Septembre 1791.

Le courrier étant revenu hier, mon très cher frère, je m'empresse de vous remercier de toutes vos chères lettres dont j'ai été pénétrée, qu'au milieu de tous vos affaires et cérémonies en Bohême vous ayez tant écrit par une lettre longue.¹⁷⁹ Je vous répondrai demain touchant les affaires. Je crois même qu'il sera nécessaire de vous expédier un courrier, puisque l'affaire du conseil de Brabant prend une tournure très choquante, et qu'il n'est pas à douter que ce matin les Etats vont accorder le subside, mais avec des conditions si insolentes et impérieuses que cela équivaldra un refus. Mais sur cela mon très cher mari et moi nous vous écrivons dans la longue lettre qui se prépare. Je me bornerai à vous répondre à votre chère lettre qui roule sur le chapitre de votre cher fils, et avec ma tendre et sincère confiance, je vous parlerai, comme j'envisage les choses. Ce sentiment a fait toujours mon bonheur et m'inspirera tant que j'existe. Je suis bien touchée et reconnaissante

de la bonté que vous avez de me faire ce détail du caractère de votre fils, je lirai et relirai souvent cette lettre; elle me servira de guide en toutes mes actions et propos vis-à-vis de lui — mais la tâche n'est pas si facile; il y a une grande différence entre l'autorité qu'ont naturellement sur le cœur et l'esprit d'un enfant des pères et mères aimés et respectés depuis le berceau et celle qu'acquièrent des parents plus éloignés; d'ailleurs l'âge de 20 ans porte avec soi une telle indépendance dont peu de jeunes gens sont capables de supporter, sans en abuser, les premiers élancements et dont néanmoins ils sont si passionnés. C'est à présent en général le ton du siècle et surtout le cri de la jeunesse : liberté sans gêne, ni égard, ni docilité pour personne, ni parents ni convenances, et présentement c'est la profession de foi de tous les jeunes gens qui ont aussi leurs droits de l'homme comme l'Assemblée Générale de Paris qu'ils adoptent à leur guise. Il n'est pas douteux que votre fils n'ait entendu et puisé de pareils principes dans les discours de quelques jeunes gens qu'il a hantés, soit à Vienne ou en voyage, lesquelles non par méchanceté, mais par conviction que le bonheur suprême réside dans cette liberté et volonté qui secoue tout conseil, toute direction, lui auront imprimé ces sentiments lesquels, avec un esprit aussi vif et aussi fougueux que celui de votre fils, ont imprimé à son jeune cœur ce désir impétueux de suivre sa volonté et de se donner d'abord ces airs que vous dites que Charles a avec tout le monde, savoir de ne dépendre de personne, soupçonner qu'on l'épie, tout critiquer et même prendre un ton brusque pour ne pas écouter des conseils; ce sont là ces principes, et je suis persuadée qu'on lui aura donné et pour moi et pour sa destination un dégoût que sa vivacité et pétulance ne lui ont pas laissé de possibilité de dissimuler; ces pernicieux conseils gâtent dans les jeunes âmes tout ce qu'on y a imprimé de contraire depuis nombres d'années, et il est naturel qu'on préfère ceux qui flattent cette passion d'indépendance que ceux qui vous parlent raison et la combattent; mais avec l'âge, quand cette première effervescence est passée, que par l'abus même de cette liberté on s'en est trouvé mal, qu'il vient des occasions où on sent le besoin de recourir à ceux même dont on a tâché de secouer le joug, avec un si bon cœur et tant d'esprit comme a votre fils, on revient de bonne foi. Je ne vous cacherai pas que, l'ayant bien étudié

et suivi tout cet hiver, il ne m'est point échappé qu'avec un bon cœur et un caractère loyal il était d'une impétuosité que rien que la contrainte retenait; je crois que même son physique y a quelque part; les nerfs de Charles sont irritables, cela éclate en tous ses mouvements, tout ce qu'il fait, désire ou recherche, il le fait avec ardeur et vivacité. Il tient difficilement en place longtemps de suite, et ce feu jusqu'ici n'a été retenu que par une certaine timidité de l'enfance, mais qui perdue laisse à ce feu retenu de force toute sa vivacité et, comme vous dites, à ce torrent il ne faut opposer qu'une fermeté bien prudemment employée dans des choses essentielles mais dissimuler les petites choses, et employer la douceur et l'amitié pour tâcher par son bon cœur à maîtriser et retenir son esprit bouillant. Voilà comme je l'ai jugé et l'idée que je m'en suis faite. Il faut seulement tâcher qu'il ne perde pas la sensibilité et bonté de son cœur, alors il reviendra, mais il faudra avec lui de la patience, um dass Feuer recht heraustoben zu lassen. Ce que vous dites qu'il est soupçonneux d'être observé, que cela l'impatiente, est aussi une suite de ce désir d'indépendance calculant qu'on ne l'observe que pour le gêner ou contrarier, et je suis sûre que ceux qui lui auront donné là-dessus des conseils l'auront fort prévenu particulièrement contre moi, et l'exemple de ma sœur avec ses filles ne l'aura guères fait revenir de cette idée sur mon compte; mais là-dessus il ne sera pas six mois dans la maison qu'il verra que cela n'est pas à craindre chez nous, et je me propose avec ma franchise ordinaire d'établir vis-à-vis de lui ma réputation de façon qu'il en reviendra bientôt. Je vous dis ceci, m'en étant très bien aperçu pendant mon séjour de Vienne, quoiqu'il croyait s'en cacher parfaitement devant moi, et c'est une des raisons, pourquoi j'ai osé prier de lui donner vous, cher frère, et cavaliers et valets de chambre de votre main pour qu'il ne me soupçonne pas de vouloir me mêler de son intérieur et l'y faire observer ou y avoir des personnes qui m'en fassent des rapports; mais si j'avais su comment les choses tourneraient et qu'il prendrait des gens non connues et données par vous, cher frère, moi je me serais mise au-dessus de cette considération et vous aurais prié de les lui faire trouver ici même cette classe de gens; mais cela est fait à présent, je vous remercie de m'en avoir donné des renseignements. J'ai frémi d'apprendre qu'un de ses valets de chambre était un Illuminé

et avait des connexions en France et à Paris; rien au monde est plus dangereux que cette secte qui fait tout le mal qui em peste aujourd'hui l'Europe, et j'aurais désiré que vous eussiez avec bonté averti Charles de ce point, en lui faisant sentir, combien il serait dangereux pour lui de se familiariser le moins du monde avec un tel homme, et combien il était nécessaire de tenir en règle surtout un homme qui pouvait être imbu de tous les mauvais principes de Paris et être peut-être un instrument d'intrigues de la propagande. Quant à ce que vous me dites que, malgré tous ses talents il aime peu à s'appliquer, cela est important, car s'il voulait s'appliquer, il trouverait assez de matière à cela, mais à son âge il doit le vouloir lui-même, car on ne peut l'y forcer comme un enfant; toutes les affaires d'ici lui sont assez neuves, il devra étudier l'histoire particulière de ces provinces, se faire instruire en détail de ce qui s'est passé avant et pendant la révolution, apprendre et connaître les lois, coutumes de chaque province en particulier et leur connexion entre elles. Voilà pour le civil. Les finances sont une partie essentielle pour ce gouvernement, il aura des matières très intéressantes à étudier, surtout vu le commerce et douanes, régie des domaines etc. et leurs diverses connexions et intérêts avec les Puissances voisines; le militaire, son étude favorite, lui en fournit aussi plusieurs et de s'occuper lui sera essentiellement nécessaire dans ce pays, où il y a si peu de société et dissipation et où, s'il reste désœuvré, il sera par ennui entraîné dans milles intrigues et cabales où il sera tellement ennuyé que je craindrai qu'il ne donnât dans la mélancolie dont je crois son tempérament très susceptible. Pour effectuer cela de son bon gré je crois qu'on devra employer et mettre en jeu son point d'honneur, son envie de briller et sa petite vanité, en lui faisant sentir que dans ce moment sa réputation même pour l'avenir dépend uniquement de lui seul et de la façon qu'il l'établira et se montrera de ses premiers temps, qu'il vole de ses propres ailes; et comme vous dites qu'il aime à parler et à décider lui-même sur les choses, il faudra faire naître les occasions où, parcequ'il n'est pas instruit, il ne saura quoi dire ou dira quelque chose qui montrera qu'il ne l'est pas assez — avec cela il a un grand désir d'être utile à votre service; dans toutes ses occupations à Vienne ceci était son objet. Il faut profiter de cela pour l'engager à se donner les connaissances qui pour-

ront le rendre tel réellement un jour. Pour sa passion pour le militaire vous sentez bien que de celle-ci il ne s'en est pas caché devant nous. Modérée elle est bien et nécessaire dans ce pays pour relever un peu l'état militaire qui sans cela serait totalement opprimé dans ce pays-ci; mais en cela il y a aussi encore bien des choses à apprendre; et l'étude du génie, où il a très bien réussi, il ne l'a pas achevée; et il y a ici le colonel d'Arnal, un homme estimable, qui s'est offert de lui continuer les leçons que le mayor Maillard lui avait données à Vienne et qui s'en fait outre l'honneur un très grand plaisir. Quant à ce que vous me dites de ce même Maillard, c'est sûrement lui qui a pressé Charles à vous le demander, puisque pendant que celui-ci était avec vous en Italie, il est venu plusieurs fois chez moi et m'a donné clairement à entendre que c'était là son ambition. Je ne vous ai pas fait parvenir sa proposition étant Français et ne le connaissant pas. Pour Pálffy vous voyez sûrement les choses bien mieux que moi, mais il m'a paru un garçon solide, bien attaché à son père et devoir. Quant à la tendresse du cœur de votre fils pour le sexe, j'ai bien vu combien il en était occupé et je crois qu'une petite inclination forme un jeune homme et l'empêche de grands écarts; mais de ceux-ci on ne peut pas garantir, vous le savez vous même, un garçon comme on ferait une fille; tout ce que nous pouvons faire, est de l'environner de gens qui ne sont pas libertins par principes, mais gare les gens de son service! Je ne sais pas s'il n'eût pas été utile de dire à Charles avant son départ que dans quelques années d'ici vous pensez le marier afin de lui ôter tout plein d'idée de la tête sur cette matière d'autant plus qu'un excès en ce point serait de conséquence pour sa santé délicate qui est un des articles qui me pèse bien sur le cœur. Je n'ai que trop vu combien il brave avec cette petite santé. Il est désolé si on le croit moins fort et robuste que tout autre; pour cela il s'épuise au delà de ses forces et cache tant qu'il peut quand il ne se porte pas bien, et par là fait empirer ses maux; mais sur ce point vous connaissez ma sollicitude : rien ne sera négligé. Un point qui serait pour moi de la plus grande conséquence serait l'article de la religion. Il serait affligeant si on avait trouvé moyen de le gâter aussi sur ce point; car il avait des principes charmants en cette matière. Je l'ai souvent vu à l'église, je l'ai vu faire ses dévotions et

il m'a bien satisfait; je sais que dans son enfance il a penché à avoir une conscience anxieuse. Je le lui ai entendu reprocher par ses frères et par ces Messieurs, et je n'aimais pas ce reproche : en entrant dans le monde ce trop se perd promptement et on ne se relâche que trop vite sur cet article. J'ai vu que sur ce point l'on lui en avait fait une espèce de honte; car quand il lui échappait quelque propos qui montrait une délicatesse de conscience il se reprenait au plus vite et protestait beaucoup que je ne devais pas le regarder comme un homme scrupuleux ou anxieux; ainsi je veux me flatter que, s'il est moins exact que vous ne le désirez, le bon fond de religion qu'ont reçu tous vos enfants et dont vous donnez un si parfait exemple ne sera qu'assoupi par la dissipation et les plaisirs, mais pas éteint. Un point qui m'afflige beaucoup est que vous dites que personne a sa confiance. Ce serait bien malheureux pour lui même, car enfin se défiant de tous les gens honnêtes et qui lui conseilleraient bien, on place cette confiance dans un valet flatteur, souple, intrigant auquel on se livre; il en abuse tôt ou tard, on voit qu'on en a été dupe et alors loin d'en revenir et se corriger, le caractère de méfiance prend plus fort que jamais; mais j'espère que votre fils se trouvant isolé par besoin donnera sa confiance à Warnsdorff que je crois honnête et loyal, et qui par un attachement vrai et sincère pourra lui être bien utile. Comptez, cher frère, que ce qui sera en notre pouvoir pour répondre à votre confiance et amitié, nous le ferons sûrement. Ma tendresse pour votre fils est à toute épreuve, et si je crains quelque chose c'est cette tendresse même qui me fera trouver de la peine si dans l'occasion il faudra lui résister et lui causer du chagrin. Mais je m'y forcerai et selon vos ordres je serai ferme là où il sera nécessaire; pour des chicanes il ne lui en faut pas faire, mais là où une chose doit être, lui en présenter les raisons et puis la soutenir sans céder, le bonheur de nous tous en dépend, je le sens bien. Ne craignez pas ma vivacité, elle est bien amortie, et je fais journallement un exercice de patience avec tous ces Messieurs de ce pays-ci que je n'aime pas et des actes d'abnégation incroyable pour votre service; comment ne serai-je pas patiente et modérée avec votre charmant fils que j'aime tant? Je compte tout sur son cœur, esprit et sur son point d'honneur et désir de la gloire qui avec le temps réprimeront ces fougues d'une jeunesse impétueuse, et que nous

aurons le bonheur de vous présenter un jeune homme avec le temps qui vous donnera bien de la consolation.¹⁸⁰ Le retard de son départ me fait un peu de peine, ayant arrangé exprès l'inauguration de la Gueldre au 22 Septembre, puisque s'il était parti selon la première idée, il aurait pu être le 23 ou 24 à cette frontière où il nous aurait trouvé rassemblés à Thorn, et mon mari ne voudra pas rester si longtemps absent d'ici pour l'y attendre; un point encore est celui où vous m'ordonnez de demander à Charles de voir l'instruction que vous lui avez donnée; je suis sûre qu'elle est parfaite, mais je répugne de demander à ce jeune homme cette pièce qui, contenant les conseils d'un père excellent, renferme en soi un tableau de ses défauts qui serait une petite confession que je lui extorquerais et qui comme naturel devrait faire souffrir son amour-propre de me faire ainsi, et avec le caractère de Charles cela me paraîtrait d'un grand risque à éloigner toute confiance en moi; mon mari s'explique ainsi que moi combien nous sommes consolés de voir la réussite de l'électeur auprès de vous et que vous avez trouvé la petite à votre gré. Je voudrais qu'elle eût quatre ans de plus et ce projet me ferait grand plaisir s'il réussit pour le bonheur réciproque; j'ose vous envoyer ici une lettre que l'électrice m'a écrite, mais elle ne m'a jamais parlé de ses idées pour la petite mais bien l'électeur. Dieu donne que cette histoire de Pologne ne vienne à la traverser. Pardonnez cette longue lettre où j'ai laissé aller tout mon cœur. Daignez corriger, rectifier mes idées là où vous ne les approuvez . . .

Ce 14 Septembre 1791.

Les lettres qui nous ont été remises, cher frère, par le courrier, sont de nature à nous remplir d'une grande satisfaction, tant en égard aux détails dans lesquels vous avez bien voulu entrer, que par les choses importantes qui y sont contenues, et à l'approbation bien flatteuse que vous daignez donner à notre conduite.¹⁸¹

Je suis enchantée particulièrement du suffrage que vous avez accordé au parti que nous avions pris de vous adresser directement un courrier à Prague avec la double des dépêches envoyées à la chancellerie; le retard dans lequel nous avions prévu que vous resteriez sans cela d'être instruit de leur con-

tenu dans un moment aussi intéressant que celui-là, nous y avait déterminé.

Tout ce que vous me dites du contentement que vous a donné votre séjour à Dresde et nommément de la personne de l'électeur nous a ravi au dernier point, et je vois, cher frère, qu'encore par rapport à ce prince nos sentiments se sont rencontrés. Je suis charmée de ce que vous dites de l'électrice qui me témoigne en effet bien de la tendresse. Vous en jugerez par cette lettre et ce qu'elle me marque de ses regrets de ne pas voir Charles m'aurait été une énigme dans ces circonstances, si votre lettre ne m'en apportait pas la solution. Que j'aurais de joie si ces désirs pouvaient se réaliser, et si, l'affaire de Pologne venant à rien, nous pouvions resserrer nouvellement par l'acquisition de cette charmante petite les liens qui m'attachent à la maison de son père, en y ajoutant que tous les liens entre nos deux familles ont été heureux : vous, cher frère, en avez une petite fille ; moi, la Thérèse sommes sûrement bien heureuses ; il me serait bien doux de voir former sous mes yeux et près de moi une pareille union . . .

Si avec tous les sentiments que vous avez découverts au roi de Prusse, et que je crois vrais et sincères, il joint assez de pénétration et courage pour repousser les instigations des ministres et ambitieux ennemis de notre maison, il paraît qu'il ne devrait plus rien rester à désirer pour le bonheur et la tranquillité de l'Europe. Quant au comte d'Artois, je m'attendais bien qu'accompagné de la séquelle des têtes exaltées, bouillantes et intrigantes, il vous serait un peu de trop dans cette entrevue, mais je ne m'attendais pas que leurs projets pouvaient aller à ce point d'extravagance comme je le vois par les pièces annexées à vos lettres.¹⁸² Cela vous aura convaincu que le jugement que nous avons osé porter sur les princes et leurs vues, n'était pas aventuré et que les motifs que nous avons eus à les éloigner d'ici et de craindre qu'ils n'établissent leur foyer dans vos provinces, n'étaient que bien fondés, et c'est aussi les connaissant bien que nous avons osé vous prévenir sur les projets par là même. Cher frère, vous pouvez être sûr que nous ne nous laisserons engager à rien par eux, quelque chose qu'ils nous écrivent ou fassent, sans vos ordres immédiats, et je désirerais bien de pouvoir nous défaire ici de la plupart de leurs compatriotes ; car quoique jusqu'à présent il n'y a pas de grand

sujet de plainte contre eux, mais (sic!) il est à prévoir que l'argent va manger chez la plupart et fera place à une misère et un désespoir qui peut engendrer des suites fâcheuses. Le nombre qui s'accroît tous les jours et qui tient du rassemblement, va au reste déjà à un point qui nous oblige d'aviser aux moyens d'en empêcher la progression; et les propos que tiennent plusieurs d'entre eux, joint à la vue de tant d'officiers désertés ou expellés de leurs corps, et aux marques caractéristiques qu'elle offre à nos troupes d'une indiscipline des plus complètes ne peuvent manquer de faire sur nos soldats et sur nos officiers qui vivent avec eux, effet dont il est bien à craindre qu'il ne résulte à la fin plus de mal que de bien.

Je remarque encore, cher frère, que ce que nous vous avons marqué dans plusieurs lettres, vous faisait juger que les esprits se tranquillisaient, parce que je crois en attendant que les détails donnés dans notre dernière auront suffi à vous convaincre du contraire; et ce que vous en apprendrez par les rapports dont ce courrier est chargé, achèvera de vous prouver que l'insolence et l'audace des Etats de Brabant est venue à un point que, si elle n'est pas réprimée et punie exemplairement par un acte de rigueur de votre part, nous ne pourrons plus vous répondre que la rébellion très caractérisée de cette conduite, augmentant l'inquiétude qu'elle répand déjà dans toutes les autres provinces, n'excite dans tout le pays des troubles qui ne pourront être détournés qu'en arrêtant le mal dans sa source.

Il sera même d'autant plus important de ne pas tenter à déployer la rigueur dans cette occasion-ci, qu'elle contribuera à faire aller dans le droit chemin le conseil de Brabant, dont le soutien est si nécessaire en ce moment, mais sur lequel on ne pourrait faire sans cela beaucoup de compte, puisqu'il est composé de membres dont une partie est toujours encore agitée par la crainte des suites d'une rébellion, tandis que l'autre ne cesse de tenir aux principes qui ont déterminé l'explosion de celle des années dernières. Il ne sera pas moins important non plus de faire mettre promptement en exécution le parti rigoureux que vous trouverez à propos de prendre, qu'un long délai à cet égard, donnant le temps aux mal-intentionnés de préparer leurs batteries et les enhardissant dans leur audace, encouragerait¹⁸³ bien vite aussi tous ceux des autres provinces

qui tiennent à leurs principes, d'imiter leur exemple, et que cela produirait des effets peut-être aussi funestes que ceux qui résulteraient si, après tout ce qu'on a dit et fait avec droit jusqu'ici, on mollissait dans ce moment sur les objets de leur opposition.

Vous verrez, cher frère, par le rapport officiel¹⁸⁴ quelles sont les mesures que nous avons cru devoir proposer à cet égard. Elles sont légales, fondées, en droit et en justice, et nous attendrons avec bien de l'impatience les résolutions que vous voudrez y donner, car tout délai fait un grand mal puisque les méchants en profitent, croient le gouvernement embarrassé et peu sûr, que vous approuviez leur conduite puisqu'on tempore, et cela abat le courage des personnes attachées et ranime les bontes-feu qui, n'ayant rien à perdre, ne regardent à rien.

— — — — —
Ce 18 Septembre 1791.

Monsieur de la Queille, lieutenant général Français, qui est le commissionnaire des princes dans ce pays,¹⁸⁵ vient de nous remettre la lettre de Monsieur dont voici la copie,¹⁸⁶ et nous a lu en même temps le mémoire que les princes en guise de lettre adressée au roi veulent faire publier;¹⁸⁷ je ne puis vous cacher, cher frère, combien j'étais frappée des termes dont cette pièce ou véritable manifeste de guerre était conçue, d'autant plus qu'il nous semble que ces princes n'ont pas fait difficulté d'y compromettre tous les souverains et surtout vous, cher frère, en y annonçant non seulement la disposition où tous se sont déclarés être prêts de vouloir employer leurs forces pour rétablir l'autorité royale et l'ancien système de gouvernement en France, mais en s'appuyant même de la déclaration que vous et le roi de Prusse avez donnée au comte d'Artois à Pillnitz.¹⁸⁸ Nous n'avons pu nous empêcher de relever ce dernier point surtout à Monsieur de la Queille et de lui dire, qu'ignorant absolument que vous et le roi de Prusse eussiez consenti à la publication d'une pièce confidentielle remise au comte d'Artois, nous ne savions pas de quel droit les princes avaient osé prendre sur eux d'en faire cet usage et de compromettre ainsi votre nom et celui de votre allié, et de la dite pièce ou convention

joindre à un manifeste dans lequel ils vont bien loin au delà de ce qui est clairement exprimé dans celle-là, puisque le manifeste annonçât comme résolu de mettre en exécution des projets qui ont été déclarés dépendre d'un concert unanime de toutes les cours. Nous avons ajouté que dans le cas où vous n'eussiez pas donné un consentement positif à une prohibition pareille, ils risqueraient un démenti formel.

Nous lui avons fait observer de plus que l'acceptation décidée et solennelle que le roi venait de donner à la constitution, faisait cesser non seulement tous les motifs que les autres Puissances pourraient avoir à agir à l'égard de ce pays de la manière que les princes le désireraient, mais que même tout le recours qu'ils avaient pris vers elle devenait de nul objet; mais il persista à nous soutenir le contraire: il nous dit que les princes lui avaient déclaré être autorisés par vous, cher frère, à publier la convention ou déclaration de Pillnitz, qu'il avait vu lui-même une de vos lettres très récente au comte d'Artois, par laquelle vous lui marquez avoir chargé le maréchal Lasey de concerter à Prague avec le prince Hohenlohe le plan pour les opérations de guerre à exécuter en conséquence;¹⁸⁹ que plus de 20 mille exemplaires de ce manifeste dont il nous a fait lecture, circulaient déjà dans ce moment en France; qu'enfin il était convaincu que nous recevions d'un jour à l'autre de votre part par courrier porteur des instructions relatives à vos dernières résolutions.

Vous pouvez compter, cher frère, que je n'ai rien cru de tout ceci un mot, car après ce que vous avez écrit, vous pouvez être sûr que je ne crois à rien que ce que je verrais signé de votre main. En attendant, ces démarches des princes et de leurs intrigants satellites qui ne cherchent par là qu'à vous attirer des désagrémens avec la France, qu'ils espèrent sans doute devoir vous forcer enfin à lui faire la guerre, ne peuvent que nous causer ici surtout des embarras d'autant plus dangereux que cela excite les craintes et la jalousie de nos voisins et les porte à nourrir et enflammer de plus en plus les émigrations et les complots des mécontents de tous les partis de ce pays-ci et à y attirer le feu de troubles qu'ils cherchent à y faire éclore.

Ayant écrit jusqu'ici, je reçois de Coblence véritablement cette pièce imprimée qui y vole et est répandue partout.¹⁹⁰ Je

vous l'envoie d'abord, cher frère, et nous nous mettons tous les deux à vos pieds.

Thorn ce 25 Septembre 1791.

Ayant appris que le voyage de votre fils est arrangé et qu'il sera après-demain vers ces contrées,¹⁹¹ je n'ai pu me résoudre de retourner à Bruxelles, cher frère, les affaires ne perdant rien par ce retard de quelques jours, puisque journellement on nous les envoie ici qui n'est qu'une distance de 13 à 14 heures, et que nous les réexpédions le même jour. J'espère donc que vous ne le trouverez mal et n'en imputerez la faute qu'à moi; mes deux beaux-frères sont ici chez ma belle-sœur, et nous aurons tous le plaisir d'embrasser votre fils en même temps. Cette réunion ici, mon très cher frère, nous mit dans le cas de parler à l'électeur et au prince Xavier de cette fameuse déclaration des princes Français, l'un et l'autre la trouvent bien forte; mais hier l'électeur a reçu une lettre du comte d'Artois qui lui dit qu'il persévère dans ses projets de contre-révolution malgré que le roi a signé et accepté la constitution; qu'ils sont dans la persuasion qu'il y a été forcé, qu'il n'est pas libre et que, si même il l'avait accepté volontairement, leur honneur ne leur permettrait jamais d'agir autrement et qu'ils devraient quoiqu'à contre-cœur employer contre le roi même les moyens qu'ils ont.¹⁹² D'un autre côté l'impératrice de Russie leur a envoyé de l'argent et à ce qu'on dit des lettres de croyance à Mr. Woronzow pour les leur remettre en audience comme son ministre accrédité près de leurs personnes.¹⁹³ Je vous avoue, tout cela m'a frappé beaucoup. Nous avons dit à l'électeur tout ce que nous avons osé vous écrire sur cette déclaration. Je vous joins ici, cher frère, des nouvelles de Lille qui sont rien moins qu'agréables, mais qui, j'espère, ne réussiront point sur l'esprit de nos militaires.¹⁹⁴ Entretiens si votre fils arrive Mardi 27 ici le soir, nous resterons le 28, jour de naissance de l'électeur de Trèves, et le 29 nous l'amènerons à sa destination. Puisse-t-elle lui être aussi heureuse et agréable que nous le désirons de bon cœur! Mais si la nouvelle de son voyage n'était pas telle qu'on nous l'a annoncée de la direction de la poste, alors nous partirions d'abord d'ici pour retourner à Bruxelles. Je vous embrasse . . .

Thorn ce 27 Septembre 1791.

J'ai écrit hier à ma belle-sœur pour ne pas vous importuner trop souvent, mon très cher frère, la nouvelle de la lettre reçue du roi de France qui nous annonce d'avoir accepté la constitution qu'on lui avait présentée comme la meilleure pour le bonheur de la France,¹⁹⁵ et nous attendons avec empressement de savoir ce que vous résoudrez après un pareil pas, puisque naturellement vous et tous les souverains auront la pareille, puisque vos représentants en ont déjà eu. Je ne fermerai cette lettre que demain, cher frère, puisque je me flatte d'avoir embrassé votre cher fils ou ce soir ou demain matin. Vous connaissez mon cœur et pour vous et pour lui; ainsi ne doutez pas qu'il bat très fort dans cette attente; il trouvera réunis trois frères, le prince Xavier y étant aussi. Il restera la journée de demain. Le 29 nous partirons et irons coucher à Tirlemont, le 30 à Sonnenberg. Le temps étant beau, nous resterons encore un peu à la campagne. Le bon Dieu le conserve, que sa santé se fortifie, et qu'il puisse être heureux! Mais les choses sont bien loin du but que je désirerais. Surtout en Brabant ils couvent quelques scènes, car cette opiniâtreté à défendre cette affaire contre le conseil de Brabant n'est pas naturelle, ou ils ont encore de l'appui d'Hollande, Angleterre, ou même de la France où ils ont un parti formé qui tôt ou tard éclatera.¹⁹⁶ Cette liaison avec la France me paraît d'autant plus surprenante que leurs principes sont diamétralement opposés avec ceux des Etats et que néanmoins il y a une coalition très forte en ce moment entre les Brabançons et l'Assemblée Nationale; je crois que la dernière trompe les premiers et ne les engage qu'à tenir des querelles ouvertes, pour sous ce prétexte introduire son malheureux système qui sans cela n'est déjà que trop propagé et attrayant pour le peuple. Je finis ici en me mettant à vos pieds, comptant joindre demain la nouvelle de l'arrivée de votre cher fils.

Le 28 Septembre 1791.

Hier à 11 heures du soir j'ai embrassé votre fils, grâce à Dieu, en parfaite santé malgré le voyage fatigant qu'il a fait. Vous connaissez mon cœur, ainsi pouvez bien juger de tout ce

qui s'y est passé dans ce moment. Nous l'avons fait venir en droiture ici chez ma belle-sœur, et la joie a été générale dans la famille de le posséder. Recevez, mon cher frère, ici tous mes remerciements du sacrifice que vous nous faites de nous l'avoir envoyé; je sens le vide que votre tendre cœur paternel doit éprouver de vous voir séparé de vos trois fils; sûrement de notre reconnaissance et tendresse vous pouvez être persuadé . . . Je l'ai trouvé grandi et plus l'air mâle que lorsqu'il est parti pour l'Italie, et il a fait au souper avec lequel ma belle-sœur l'avait attendu, très joliment et sans embarras sa figure; nous restons aujourd'hui et demain nous partons pour notre commune destinée. Nous mettrons à profit les moments de ce voyage pour le prévenir un peu sur l'état où il trouvera les choses à Bruxelles où effectivement elles sont à présent au point de devoir terminer sans délai d'une façon ou de l'autre et où, après tout ce qu'on a tenté infructueusement jusqu'ici pour amener les Etats à des voies conciliatoires, combinables avec ce que l'autorité souveraine et le bien public requièrent, il ne reste plus d'alternative entre le parti tout-à-fait indispensable en ce moment de soutenir avec fermeté ce qu'on a fait selon tout le droit et justice vis-à-vis d'eux, ou celui, de les voir prendre dans le fait la place du souverain; continuer à creuser à ses dépens et à celui de la nation le despotisme aristocratique qui a fait pendant un an le malheur du pays; donner lieu au renouvellement de toutes les scènes d'horreurs que la haine des divers partis a fait naître et pourrait reproduire encore. Je ne sais si j'en dois croire à ce que l'on dit de l'embarras où ces Etats doivent se trouver à cette heure sur les suites de leurs démarches; s'il existe, ce ne sera à mon avis que sur le choix des moyens qu'ils voudront mettre encore en œuvre pour chercher à les soutenir; car leur nouvelle lettre pour protester contre la nomination des conseillers de Brabant, même après le décret porté du dit conseil,¹⁹⁷ le paiement qu'ils osent faire tout nouvellement à des officiers et soldats de leur soi-disante armée défunte, malgré la défense expresse qui leur en a été faite, et les intrigues secrètes que leurs agents et partisans employent plus que jamais pour attirer derechef le feu mal éteint de la révolte, ne paraissent pas donner lieu d'espérer une résipiscence de leur part, mais font croire plutôt qu'ils espèrent encore trouver quelque appui du dehors ou profiter des embarras qu'ils

se flattent que pourront vous donner les affaires actuelles de la France. Nous saurons du moins à présent à n'en pouvoir plus douter qu'il existe réellement un projet de réunir le parti Vonckiste attaché aux principes de démocratie Française à celui des autres mécontents, pour réussir d'autant mieux à opérer une nouvelle révolution, que ceux qui y travaillent entretiennent une liaison de correspondance entre nos expatriés qui se tiennent en Hollande et ceux qui sont en France, que ces derniers cherchent partout les moyens possibles à intéresser dans leur parti l'Assemblée Nationale d'ailleurs fort attentive à toutes nos démarches;¹⁹⁸ et qu'ils tâchent d'un autre à répandre dans notre pays — et nommément parmi nos troupes — chose dont jusqu'ici on ne voit pas l'effet, le venin de leur système, comme vous l'avez vu dans l'extrait joint à ma dernière lettre, et je ne manquerai pas . . . de vous instruire vrai ou faux de ce que j'apprendrai d'intéressant sur cet objet. J'avais écrit jusqu'ici en me levant. Voilà votre fils qui est venu déjeuner avec nous; il a bien dormi et a bonne mine. Il m'a remis la chère vôtre¹⁹⁹ qui m'a bien touchée; sûrement il y a tout à espérer du charmant cœur et naturel de votre fils. Mais vous pouvez être sûr que, si contre toute attente il y eût quelque chose qui pût lui faire tort, vous en seriez instruit . . .²⁰⁰ Mon mari partage bien mes sentiments.

Ce 1^{er} Octobre 1791.

— — On ne manque pas plus tous les ressorts de la séduction et de l'intrigue pour ressusciter parmi les habitants de nos provinces la fureur de la révolte étouffée par l'entrée de notre armée; et les menées plus ou moins ouvertes des Vonckistes et autres mécontents établis dans les villes frontières de la Flandre et du Hainaut Français et à Paris,²⁰¹ jointes à leurs relations avec les Vandernootistes qui se trouvent dans le Brabant Hollandais et avec ceux des Liégeois, Hollandais qui persistent toujours à travailler aux renversements du gouvernement actuel, ne laissent pas que de causer par-ci par-là des émigrations de ce pays, qu'ils cherchent à augmenter de plus en plus par l'appas qu'il leur présente de nommer aux corps à former pour

une irruption dans nos provinces pour lesquels même ils font déjà faire des uniformes et des milliers de cocardes.²⁰²

Je ne vois cependant pas jusqu'ici des dispositions dans l'intérieur de notre pays qui indiquassent que ces menées y fassent grand effet, et quoiqu'on sache que les moines se mettent par-ci par-là de nouveau en campagne pour exciter et aigrir le peuple contre l'autorité souveraine, il paraît que cela ne produit plus que des effets partiaires (sic!), et que la tranquillité renaîtrait facilement dans les parties mêmes du Brabant, si on réprimait avec vigueur et même avec sévérité ceux qui tâchent de la troubler et empêcher ce retour pour leurs vues particulières.

Il paraît aussi que les États de la plupart des provinces se rapprochent davantage des principes dans lesquels le bien de la chose fait désirer de les voir rentrer.

Il n'y a que ceux du Brabant qui persistent encore dans leur opiniâtreté à soutenir ce qu'ils ont avancé, et contre lesquels à moins de vouloir se mettre absolument à leurs volontés et passer partout ce qu'ils s'arrogent et s'arrogeront de demander, il faudrait agir enfin avec toute la vigueur contre leur disposition et prétention illégale et téméraire.

Il semblerait en attendant d'après la conduite qu'ils tiennent qu'ils se croient fondés encore de l'espoir d'être soutenus par un appui externe, malgré votre alliance et liaison avec le roi de Prusse.

Vous verrez par l'extrait ci-joint d'une lettre de Dresde²⁰³ ce qu'on écrit de Berlin sur les nouvelles menées de Mr. de Herzberg pour détruire le plan qui devait assurer la tranquillité en vos États et ceux du roi de Prusse. On dit avec cela ici que la princesse d'Orange n'a pas renoncé encore à ses liaisons qu'elle entretenait dans ce pays-ci, et qu'elle était décidée à ne pas en désister que lorsqu'elle aurait obtenu de votre part une garantie formelle du système du gouvernement que la stadthouderienne cherche à soutenir et à établir plus férocement en Hollande; et cela paraît se combiner fort bien avec son séjour à Berlin et sur la mission que doit y recevoir en qualité de ministre d'Angleterre Mylord Auckland, sa créature et l'homme le plus décidément dévoué à ses vues et intérêts. Je sais bien que vous devez être beaucoup mieux instruit que moi de tout ce qui a rapport à des objets de cette nature et que vous saurez

juger de là de ce qu'il y aurait de vrai ou faux dans ces nouvelles, mais celles-ci m'ont paru en attendant trop importantes pour que je n'aie cru de mon devoir de réveiller du moins votre attention à cet égard, en vous écrivant tout ce qui nous en était revenu.

Recevez . . .

Marimont ce 6 Octobre 1791.

J'ai reçu hier soir, mon très cher frère, votre chère lettre du 28 d. c.²⁰⁴ et vous en baise les mains. Son contenu touchant nos affaires de ce pays est de nature pour mériter de vous envoyer un courrier, puisque sûrement vous ne pouvez vous représenter de quelle importance est de tenir bon et de ne céder aux Etats de Brabant. Quant à votre fils, ce que vous me dites pour la Saxe, me ferait grand plaisir, mais permettez que je vous demande, en a-t-il quelque idée? Voulez-vous qu'on en parle comme d'un projet ou ne le voulez-vous pas? Car je ne veux rien faire que ce qui peut vous convenir; au reste il est, on ne peut pas plus aimable et raisonnable en tout. Dans le moment que je vous écris, il copie ma lettre pour nous, à quoi il s'est offert de lui-même. Enfin avec tout le monde il est charmant. Au bal et en compagnie, il est gai, poli avec tout le monde et au reste ne demande que de s'appliquer et avoir à faire quelque chose. Enfin, mon cher frère, vous nous avez rendu bien heureux en nous le donnant. Sa santé est bonne; nous revenons d'une chasse de lièvre à courir, mais nous tâchons d'arranger nos plaisirs avec modération et il s'en contente.

Je me mets à vos pieds.

Marimont ce 6 Octobre 1791.

Je viens de recevoir, cher frère, la lettre en date du 28 Septembre,²⁰⁵ dont vous avez bien voulu charger notre chasseur. J'y vois avec plaisir que vous envisagez les affaires actuelles en France sous le même point de vue que nous.

J'aurais désiré y trouver aussi sur celles du Brabant les résolutions que nous attendons avec tant d'impatience et par lesquelles il nous tient d'autant plus à cœur de voir approuvées

les propositions que nous avons osé vous faire que ce n'est absolument plus que par des démarches fermes et rigoureuses que l'on pourra en imposer à l'audace des Etats de Brabant, et que le moindre pas qui paraîtrait seulement tendre en ce moment à vouloir marchander ou traiter avec eux, et à plus forte raison encore toute mesure par laquelle on leur céderait et se relâcherait vis-à-vis d'eux en la moindre chose, aurait les conséquences les plus funestes.

Je devrais répugner de faire mention de celles qui en rejailliraient sur nous, après que, nous attachant à nous conformer à vos ordres réitérés d'agir avec fermeté, rigueur et courage, nous nous sommes évertués à inspirer ces maximes à tous nos départements d'ailleurs si pusillanimes et équivoques dans leurs principes; mais votre service même est trop intimement intéressé pour que je puisse passer ce point entièrement sous silence.

Le mal que cela opérerait sur tous les corps et toutes les classes de personnes avec qui nous avons à faire, serait d'ailleurs irréparable. Nous avons réussi par nos soins et par nos exhortations et par les encouragements donnés et par les assurances plus souvent renouvelées de votre soutien et protection, à faire agir le conseil de Brabant d'une manière assez conséquente à ses devoirs. Nous en avons obtenu des provisions de justice contre les Etats, et je crois qu'il aurait peut-être déjà déployé plus de vigueur encore vis-à-vis d'eux s'il n'avait pas hésité de le faire avant d'être assuré du parti définitif que vous prendriez, et sur lequel il s'attendait d'un jour à l'autre que nous pourrions l'instruire; mais nous sommes sûrs de prendre tout de suite cet appui puissant, si malheureusement ce parti final ne répondait pas à la vigueur que tous les bien-intentionnés, et qui connaissent la nature de ce pays espèrent d'y voir manifestée. Mais nous le sommes pareillement que les Etats et ceux de leur parti interprètent, comme ils l'ont déjà fait jusqu'ici plus d'une fois, toute espèce de condescendance et de bonté, à timidité, faiblesse et ménagement forcé par des circonstances étrangères, lèveraient la tête plus que jamais, et ne mettraient plus de bornes à leur audace et à leur insolence. Nous sommes sûrs que le parti qui leur est opposé, c'est-à-dire celui des soi-disants démocrates modérés, que l'on peut contenir d'ailleurs dans les limites que le devoir et la loi prescrivent aux bons

citoyens, se voyant frustrés de l'espoir d'y voir remettre ces Etats, et se croyant trompés et joués par le gouvernement, se déclarerait aussi contre lui et chercherait à travailler au renouvellement des troubles qui feraient le malheur de ce pays. Nous sommes sûrs que des mesures faibles décourageraient et mettraient au désespoir toute votre armée qui souffre déjà plus que vous ne sauriez le croire des ménagements qu'elle voit tenir vis-à-vis de gens que l'on peut regarder effectivement comme rebelles. Nous sommes sûrs que les Etats de toutes les autres provinces, réunies si heureusement à présent dans les termes convenables, en sortiraient derechef tout de suite pour imiter ceux du Brabant s'ils voyaient traités ceux-ci d'une manière différente de ce qu'ils méritent.

Nous sommes convaincus enfin, je ne puis m'empêcher de le dire, que les maux qui en résulteraient, équivaudraient pour vous la perte de ce pays, et qu'ils seraient tels que, dussions-nous être assurés d'y voir éclater demain la révolte en exécutant vis-à-vis des Etats de Brabant des mesures de rigueur, nous croirions devoir préférer de donner lieu par là à cette explosion plutôt que de courir le risque des suites que pourraient avoir des démarches qui seraient taxées de faiblesse et de crainte.

Voilà ce que notre attachement et notre zèle pour votre service nous dicte en ce moment, et vous pouvez juger de là, cher frère, de l'impatience, avec laquelle nous attendons de votre part des résolutions qui répondent à nos souhaits.

J'ose joindre ici la copie d'un rapport reçu hier soir :²⁰⁶ l'excès d'insolence auquel le pensionnaire des Etats de Jonghe a osé se porter en dernier lieu, et nous sommes tous à vos pieds . . .

Ce 8 Octobre 1791.

. . . Votre cher et aimable fils a enchanté tout le monde par son esprit, sa politesse et ses façons douces et prévenantes dans tous les lieux où il nous a accompagnés. Il fait vraiment nos délices et nous est un grand soulagement en tout bien réel dans les désagrémens fréquents que les circonstances actuelles nous donnent; aussi ne saurions-nous assez reconnaître tout le prix de l'amitié que vous nous avez témoignée en nous confiant

ce gage aussi cher que précieux. Jusqu'ici, mon cher mari m'a dicté ma lettre, ainsi vous voyez que sur l'article de votre fils nous pensons également; je vais un peu continuer sur cette matière : vous ne sauriez croire combien Charles est raisonnable et se conduit bien, qu'il a le cœur excellent et tout plein d'esprit de l'aménité; tout cela m'était connu, mais sa raison et comme il se range à tout, même ce qui doit le sequer et ennuyer, cela m'a surpris; avec cela un désir de travailler, de s'occuper qui est charmant. Asteur il va commencer ses études en règle, et je vous assure que la journée lui suffira à peine : il veut étudier les lois, coutumes du pays, son histoire, les finances, reprendre son étude de génie, même des mathématiques. Il veut aller trois ou quatre fois la semaine au manège assister toujours aux rapports des ministres, et il lit toutes les choses les plus ennuyeuses des consultes des divers conseils. Dans le moment où je vous écris il est assis vis-à-vis de mon mari à copier cette lettre jusqu'à l'article qui le regarde; avec cela il est d'une prudence, entre le monde charmant, sans que cela diminue sa gaieté; d'assister aux divers conseils indéterminément lui ferait perdre un temps précieux inutilement, mais quand il s'y traitera des matières importantes et à discuter on l'en avertira²⁰⁷ et il s'y rendra pour l'entendre débattre devant lui : par là il apprendra aussi à connaître les sujets du gouvernement. Voilà, mon cher frère, ce qui doit à juste titre vous intéresser le plus; vous avez fait notre bonheur en nous le donnant et vous en aurez, mon cher excellent maître, sûrement bien de la consolation et satisfaction.

P. S. La conduite des Etats, leur absence et séparation contraires à la règle et aux ordres réitérés que nous avons encore donnés en conséquence, et toutes les menées dont ils usent pour éluder l'exécution de ce que l'on prétend avec droit de leur part et pour traîner la conclusion de toutes les affaires, nous met dans le cas de juger que le bruit qui court ici qu'ils auraient envoyé un député à Vienne par lequel ils chercheraient à mener en erreur sur leur principe et le but de leurs démarches et obtenir des dispositions dilatoires ou même contraires à ce que nous avons osé vous proposer, pourrait ne pas être destitué de fondement, et c'est ce qui me détermine d'ajouter ici encore ce couple de lignes pour vous supplier justement et avec tout l'intérêt vif et réfléchi que nous inspire notre attache-

ment à votre service qu'en cas que cela fût, vous daigniez ne pas vous laisser détourner du parti de fermeté que vous avez toujours reconnu nécessaire d'adopter à leur égard.

J'ose vous conjurer de rester inébranlable sur ce parti parce qu'il est le seul par lequel vous pourrez venir à bout des gens de cette troupe et parce que tout autre entraînerait des suites, que le bien des affaires et la tranquillité du pays demandent absolument d'écarter.

Ce 17 Octobre 1791.

Je ne vous ai point écrit ces jours, mon très cher frère, puisque j'étais sûre que vous seriez bien affairé les premiers moments de votre retour à Vienne, quoiqu'au fond je suis bien persuadée qu'ayant à présent un objet si intéressant ici, vous êtes bien aise d'avoir de nos nouvelles souvent et que votre cœur paternel est en pensée maintes fois au milieu. Je voudrais que vous puissiez voir notre ménage avec votre fils et sa charmante conduite. Grâce à Dieu, il se porte bien; il a commencé avec bien du zèle et empressement ses études, réglant bien ses heures, et comme pour la partie des finances et des constitutions il lui a fallu deux personnes séparées, nous lui avons proposé pour le premier le comte Bartenstein qui s'est mis à vos pieds à Vienne et qui dès lors allait déjà chez Charles, et pour la partie des lois, constitutions etc. le conseiller Müller qui a une manière moins pédante à s'énoncer que les autres, et est un de nos meilleurs ouvriers et d'un caractère doux et sans prévention ni aigreur, ce qui est nécessaire dans ce temps-ci pour ne pas lui donner des fausses idées. Mais comme ces messieurs ont leurs conseils à fréquenter, ils n'ont de libre que les matinées du vendredi et mardi; et votre fils leur destine ces deux jours, les autres de la semaine il les voue à la continuation de ses études de génie, à apprendre les langues Anglaises et Flamandes, à reprendre ses études militaires et surtout au manège, cela lui remplit bien sa matinée jusque passé 11 heures où, s'il fait beau, mon mari va à la Wachtparade. J'ai insisté beaucoup que dans cet arrangement votre fils se réserve une heure et plus pour que, quand il fait un peu beau temps en hiver, il aille promener et prendre l'air, regardant cela comme le plus essentiel pour sa santé. A 1 heure et demie nous avons

mis le rapport du secrétaire d'Etat auquel il assiste aussi; cela nous fait dîner tard vers les 3 au 4 heures; n'y étant pas habitué, je crains que cela l'incommode un peu, mais il se prête à tout avec une douceur charmante. Après dîner, comme nous avons toujours quelque personne à dîner soit du militaire, soit du civil, nous faisons la conversation jusqu'à l'heure de la comédie, après laquelle il n'y a rien à Bruxelles. Vous voyez, cher frère, que ce n'est pas une vie fort réjouissante pour un jeune homme surtout après celle qu'il était habitué de mener, mais il s'y prête avec une raison vraiment au-dessus de son âge. Aujourd'hui nous avons un petit bal, et je crois que nous en aurons tous les lundis. Le mercredi Metternich donne une assemblée, vendredi moi, mais je crains que l'affluence des Français les rendra un peu séditieuses. Votre charmant fils a déjà réussi à se faire aimer non seulement dans la maison, mais dans tout le public par sa politesse, esprit et douceur, et parmi le monde il est si poli en général que c'est un charme. Toute sa satisfaction est de s'occuper de l'idée que nous aurions le bonheur de vous voir ici le printemps prochain; alors toute sa physionomie s'épanouit et s'anime, et quand il voit quelque chose qui lui plaît, d'abord son premier mot est : cela plaira bien à mon père et à mon frère François, puisque nous espérons bien qu'il vous accompagnera. Enfin je vous assure sans flatterie et sans prévention qu'il nous rend bien heureux. Quant aux affaires, je vous en écris une autre lettre, et il aime à s'instruire de celle-ci et nous les lui faisons voir toutes; même quand un de ces messieurs vient nous parler, nous le faisons chercher pour qu'il les entende; il y est d'une retenue et modestie charmante, et quand nous lui demandons son sentiment, il est étonnant combien il saisit déjà bien les choses et a le coup d'œil juste.²⁰⁸ Je ne finirai pas sur cette matière si je vous disais tout ce que nous pensons, mais ne me taxez pas de prévention de cœur, tout que nous sommes pensons de même et lui rendons justice.

Ce 18 Octobre 1791.

Les rapports que je puis vous faire de ce pays ou pour mieux dire de cette province, sont à peu près encore toujours les mêmes que nous vous avons mandés jusqu'ici, et les resteront vraisemblablement aussi longtemps encore que nous n'aurons

pas de votre part la résolution après laquelle nous soupirons avec tant d'empressement, de pouvoir faire les démarches de fermeté et rigueur si nécessaires en ce moment pour encourager les bons et attirer et faire taire une bonne fois les méchants.

C'est en effet toujours même détour, tergiversation, mêmes faussetés, contradiction et insolences de la part de ces derniers qui donnent le ton dans les Etats, et il devient plus urgent que jamais de les mettre à la raison et de les faire rentrer dans le devoir par les moyens de fermeté et rigueur que nous avons osé vous proposer par l'avant-dernier courrier; cette conduite des Etats qui sont à présent isolés à cet égard, est inconcevable; ils sont abandonnés des autres provinces et tandis que partout ce qui nous en revient et ce que nous voyons de celles-là, il semble prouver une disposition décidée à un retour sincère à l'ordre et à la confiance; il paraît aussi que le parti qui leur était resté attaché jusqu'ici dans ces diverses contrées commence à diminuer partout; on ne voit donc pas sur quoi se fonde leur obstination; je ne puis me persuader qu'il puisse l'être à présent encore sur l'espoir de quelque appui étranger, et que, malgré les intrigues que la crainte fait jouer dans ce pays-ci à l'Assemblée Nationale, cette dernière puisse jamais pouvoir ou vouloir opérer ouvertement en leur faveur.

Je suis persuadée que toutes intrigues encore existantes, que l'espoir du changement et de l'impunité nourri encore perdront leur activité lorsqu'on verra la rigueur avec laquelle vous ferez agir vis-à-vis des Etats de Brabant, et qu'on inspirera aussi aux tribunaux toujours craintifs et convoyants par l'incertitude du parti final que vous déciderez. Ce qui au reste mettrait le plus sûrement fin à toutes nos tracasseries, ce serait la cessation de celles qui font à présent le malheur de la France; mais cette époque paraît encore bien éloignée, le nombre des personnes qui quittent ce pays pour se réfugier tant dans celui-ci qu'en Allemagne augmente même prodigieusement depuis quelque temps.

J'avais écrit jusqu'ici, lorsque nous fûmes instruits de la détermination ci-jointe en copie²⁰⁹ (vous connaîtrez la main du charmant secrétaire qui l'a copié) que le conseil de Brabant a prise dans l'affaire des Etats qui avaient osé protester contre sa légalité. Je m'empresse d'autant plus à vous la faire parvenir, que nous y voyons avec une vraie satisfaction un effet des

soins que nous nous sommes donnés à inspirer à ce corps les sentiments et le courage nécessaire en ces moments, et que nous nous promettons de là plus que par le passé l'appui légal et constitutionnel que nous désirons de sa part pour le bien des affaires. Il vient de décréter aussi aux Etats une interdiction de payer autre chose que les charges et dépenses ordinaires avec l'époque du 18 Juin 1789. Tout cela prouve que ce conseil commence à s'encourager, mais qu'il doit être rigoureusement soutenu. Dans ce moment j'apprends l'arrivée du comte de la Marck en cette ville.²¹⁰

Je me mets à vos pieds.

Ce 20 Octobre 1790.

Le porteur de la présente, le capitaine Loewe, a été chargé de la part du comte Metternich de vous remettre le rapport final sur les affaires de Liège, dans lesquelles ce capitaine a été beaucoup employé par le général Kölbl, et sur lesquelles il pourra, je pense, vous donner de bouche encore des détails assez intéressants.

Je ne puis que me rapporter en attendant à ce que le ministre vous expose à ce sujet, et me bornerai à y ajouter quelques mots sur les affaires du pays, où la suite que nous avons donnée à nos démarches vis-à-vis des Etats de Brabant, et la rigueur que le conseil de cette province commence à déployer à leur égard, paraît déjà nous assurer des effets avantageux pour votre service, et où l'on s'en promet surtout de très heureux et décisifs, des résolutions et déclarations rigoureuses que nous attendons avec tant d'impatience de votre part.

Il y a tout lieu en effet de se persuader que celles-ci étoufferont une bonne fois ou refroidiront du moins la tendance des malveillants à l'insolence et à l'opposition dans laquelle des ménagements regardés comme crainte et faiblesse les avaient fortifiés jusqu'ici.

Leur considération et crédit perd déjà de jour en jour, toutes ces provinces paraissent se séparer décidément d'intérêt de celle de Brabant, les députés qu'elles ont ici pour la liquidation des comptes de la révolution ne contribuent pas à aigrir leurs principaux contre celle-ci, par leurs rapports la leur mon-

trant comme le foyer et la cause principale de la dilapidation des deniers publics et des dettes immenses qui en ont résulté. On croit s'apercevoir même que ces États sont fort embarrassés en ce moment et qu'ils sentent tout le mal de la position dans laquelle leur inconsidération les a entraînés.

Je ne puis croire qu'ils aient osé se flatter d'un soutien même secret de la part des Puissances qui jusqu'ici s'intéressaient à eux. Votre liaison avec le roi de Prusse et les ouvertures faites de la part du ministère d'Hollande, devant ôter tout soupçon à cet égard, et les propos tenus à Londres à notre envoyé paraissent avoir bien plutôt pour fondement les vues de cette cour dans les affaires de France que celles qu'elle aurait encore plus directement sur celles de ce pays-ci.²¹¹ Ce ne serait que le cas où les troubles de France fussent vous entraîner dans une guerre que je regarderais comme pouvant avoir des suites fâcheuses pour vous dans ces provinces; c'est sous ce point de vue seul aussi que j'ai osé dire plus d'une fois qu'en vous y engageant sans le concours et soutien efficace et immédiat de toutes les autres Puissances vous risqueriez la perte immanquable de ce pays.

La crainte que l'Assemblée Nationale a, en attendant, de cette guerre ne peut manquer de lui faire mettre en jeu toutes les intrigues possibles pour entretenir le trouble chez ses voisins. Il n'est pas douteux que ces menées ne se continuent toujours encore malgré la connaissance où l'on est en France, que l'on ne favorise en aucune façon ici les projets des émigrés de cette nation-là; mais il paraît du moins par les rapports venus des frontières, que les mouvements que se sont donnés (sic!) depuis quelque temps une partie de nos malintentionnés retirés au delà des dites frontières pour former un nouvel rassemblement d'un corps patriotique, n'ont pas produit tout l'effet qu'ils s'en promettaient. Cela n'empêche pas qu'on n'y veille avec la plus grande attention, et qu'on n'emporte pas moins d'un autre côté aussi sur la conduite des Français, Royalistes ou Aristocrates, répandus hors du Royaume et dont le nombre dans ce pays augmente surtout considérablement depuis peu, et qui pourrait peut-être se laisser entraîner sans cela à quelque coup de désespoir inconsidéré dont les propos de quelques-uns n'annoncent que trop le mécontentement de n'avoir obtenu tous les secours désirés, et les desseins dangereux qu'ils forment

pour s'en venger. Vous enverrez un échantillon par la copie ci-jointe d'un avertissement qui nous a été donné à ce sujet.²¹³

Recevez . . .

Ce 20 Octobre 1791.

J'ai reçu, mon très cher frère, avec cet indicible plaisir que je ressens chaque fois que je vois votre écriture, votre chère lettre de 9 de Brünn,²¹³ et ce que vous me dites des Français et de leur mécontentement contre moi ne me surprend ni ne m'afflige. Je le savais bien qu'ils criaient contre moi, mais je suis en trop bonne compagnie, puisque vous partagez leur mauvaise humeur avec moi, pour m'en plaindre. Il fallait opter non seulement entre notre devoir et leur faveur, mais même entre votre propre avantage et bien-être et eux. Jugez comme mon cœur l'a emporté de toute façon. Leur colère contre nous vient que je me tiens à l'écart autant que faire se peut de leur parler d'affaire ou faire des avances et que nous tenons fermement la main à ne leur permettre rien qui ait l'air de formation en corps d'armée ou qui puisse donner à nos voisins de l'ombrage; il ne tiendrait qu'à moi de me faire adorer en flattant leurs folies, en intrigant avec eux, les repaissant de chimères, et projets chimériques. Mais non seulement cela est contre notre caractère, mais me serait impossible, vu les suites que cela entraînerait pour votre service. Sans cela ils se permettent bien des libertés : que ne serait-il, si on leur prêtait tant soit peu la main à cela ! Il y a à présent ici le fameux abbé Maury,²¹⁴ celui qui avec toute sa fermeté et courage s'est opposé à toutes les folies de l'Assemblée Nationale; il a bien de l'esprit, parle bien et l'on dit qu'il est nommé in petto cardinal; il nous a parlé hier à tous deux si on n'admettrait un nonce du Pape ici, croyant que, si le choix tombait sur un sujet sage et raisonnable, il pourrait faire du bien en ramenant nos évêques et moines, et que le Pape ne demandait pas mieux que de se mettre sous votre protection et la mériter par tout ce qui serait en son pouvoir; nous lui avons répondu que si le Pape proposait d'en envoyer, que vous seriez charmé de le recevoir ici dans les mêmes termes que vous avez les autres nonces (et tel qu'il a toujours été ici), car il n'avait aucune juridiction au détriment de nos évêques et clergés.²¹⁵ Il parle à merveille et a

bien de l'esprit et parle bien. Mon mari s'étend davantage sur le chapitre des Français pour que je ne vous en étourdisse pas. Votre charmant fils se conduit, on ne peut mieux parmi tous ces Français et en général avec tout le monde; il est poli, parle à un chacun, distingue ceux qui sont les premiers, enfin réellement il ne laisse rien à désirer; aussi il n'y a qu'une voix pour le louer. Le Seigneur vous a béni dans vos enfants, leur partageant à pleine main ses dons de cœur et d'esprit. Pour le nôtre, il nous rend heureux vraiment dans ce moment. J'apprends que vous êtes heureusement revenu à Vienne, Dieu en soit loué.

Je vous embrasse . . .

Ce 21 Octobre 1791.

Vous ayant écrit hier par le capitaine Lœwen, je ne le fais aujourd'hui que pour vous présenter cette note pour des malheureux officiers enveloppés dans les justes punitions de la garnison de la citadelle d'Anvers, mais qui sont vraiment malheureux n'ayant pas le pain à manger.²¹⁶ Dumont étant par dessus cela père de trois enfants, une fille et deux fils, qui ont servi avec distinction tout le temps de l'insurrection, prouve que le père n'est coupable que de faiblesse et insuffisance. Une seconde prière est que dans la promotion des chambellans vous avez daigné m'écrire que tous ceux que nous vous avions recommandés, étaient compris dans celle de Prague : nous leur avons donné cette consolante nouvelle. Il se trouve que le colonel Pforzheim est omis qui a tant mérité par sa valeur et qui est admis à l'Etat noble de la province de Luxembourg,²¹⁷ et un jeune Gyulay²¹⁸ capitaine de grenadiers qui est décoré de la croix de Marie Thérèse ce qui prouve pour ses qualités militaires, et je crois que, si ce jeune homme avait l'honneur d'être connu de vous, il mériterait votre approbation pour sa façon de penser, conduite et manière, et comme chambellan cela lui donne plus d'accès auprès de nous, et je suis très intéressée à présent à regarder quelles jeunes gens sont le plus à l'entour de nous et à attirer ceux que je crois bonne compagnie et convenable. Vous connaîtrez la main qui a écrit cette note et qui l'a rédigée après les raisons contenues dans les placets et raisons allégués en faveur de ces malheureux officiers, et la matière est

analogue à son excellent cœur qu'il a bien de son père. Enfin tout ce que j'en pourrais dire peut vous paraître prévention, mais je voudrais que vous puissiez le voir comme il est charmant en toutes les occasions et si convenablement avec tout le monde ne disant rien de trop ni trop peu, enfin tel qu'on peut le désirer. Certainement vous avez fait en nous le donnant le bonheur de notre vie . . .

Ce 4 Novembre 1791.

C'est dans l'attente empressée du courrier promis, mon très cher frère, que je ne vous ai pas écrit pendant quelques jours. Mais il ne vient point. Je vais m'acquitter par écrit d'un devoir que mon cœur remplit tous les jours et tous les moments de ma vie, c'est de faire des vœux pour vous à l'occasion de votre fête.²¹⁹ Ils sont bien vrais, cher frère, car Dieu sait que mon tendre attachement éprouvé pour vous est pour moi une seconde existence, puisque de longues années je suis liée à vous par les sentiments les plus vives; celui de la reconnaissance surtout est à présent augmenté, parce que vous avez fait réellement notre bonheur en nous donnant votre cher Charles qui fait notre félicité et se fait généralement aimer et chérir, et à juste titre.

Nos affaires ici avec les Etats de Brabant vont comme le proverbe Italien dit *piano ma sano*, savoir lentement, mais toujours la constitution à la main; il n'est pas croyable comme ils se retournent, chicanent etc. Hier il s'est passé un événement qui peut être de hasard, mais qui porte si fort l'empreinte d'un hasard amené exprès, qu'avec des gens aussi retors et capables de tout, il est impossible de ne pas soupçonner malice. Hier matin on découvrit qu'il brûlait à l'hôtel de ville dans l'intérieur de la trésorerie; l'alarme fut donné par un homme qui passa par hasard et l'on trouva dans l'intérieur brûlé les caisses et le bureau où un nomme Parys avait ses comptes et sa caisse qu'il administrait. Il y avait de l'argent fondu du feu et les papiers brûlés. Il faut bien noter que 1° ce Parys est au service des Etats, un des plus enragés et des plus opiniâtres partisans de la révolte; 2° qu'il avait la caisse, les paiements et les décomptes des rentes de la ville; 3° que jusqu'après la rentrée de nos troupes il payait et soudoyait leur soi-disant

armée et encore de notre temps les Etats tâchaient de continuer par lui sous main de pareils payements; 4° qu'on dit qu'il avait à son bureau tout le décompte de la fameuse croisade qui a tant coûté d'argent et sang à ces pauvres paysans et habitants de la campagne; 5° que hier était le jour où le procureur général devait faire la première exécution de demander aux Etats conformément au décret du conseil de Brabant leur registre pour en arracher et biffer leur résolution où ils déclarent le conseil illégal; 6° qu'on a ordonné la revision et le coulement des comptes des Etats de Brabant, ce qui est constitutionnel; 7° que les députés de tous les Etats sont ici rassemblés pour la liquidation de leurs dettes et dépenses pendant l'insurrection, que de grands débats se sont déjà élevés entre eux et que toutes les provinces se réunissent assez à accuser celle de Brabant de délapidation et à demander d'elle compte des dépenses, dont on les a chargées; 8° que divers rapports non prouvés à la vérité prétendent que de cette caisse les Etats de Brabant continuaient à payer sourdement des officiers, troupes, éparpilles, et quoique Parys n'est pas employé aux Etats et seulement à la trésorerie de la ville, cependant il se pourrait qu'il eût été chargé de pareils payements à faire. Enfin ce qui est frappant : la veille du jour où le feu a pris la nuit, était la Toussaint, grande fête où jamais personne n'entre ni ne travaille dans ces bureaux, ainsi que ce ne peut être par une négligence d'un employé qu'il eût pris. Voilà tous les soupçons qu'on a et que la conduite abominable des Etats pour se soustraire à toute recherche et à tout rétablissement d'ordre font naître naturellement. On va l'examiner, mais il n'en sortira rien de positif. Ce sera alors après cet examen seulement qu'on pourra nous dire quelque chose de pertinent.

Nous nous mettons ici à vos pieds . . .

Ce 9 Novembre 1791.

L'impatience avec laquelle nous attendons, cher frère, l'arrivée du courrier annoncé, augmente, comme vous pouvez bien le croire, à mesure de la longueur du temps qui s'écoule avant que nous ne recevions de votre part les directions qu'il doit nous porter. Nous ne pouvons vous rien mander de bien nouveau sur ce qui serait relatif aux affaires de France, où

l'on paraît plus intéressé que jamais à ne pas s'attirer des querelles avec nous, et où l'on semble empressé même à prévenir les satisfactions que nous sommes dans le cas de demander parfois sur des infractions de territoire et des excès que l'indiscipline et l'hierarchie fait commettre de temps en temps par les gardes nationales et soldats des garnisons voisines et dont une partie vient d'en être punie déjà ces jours passés de la manière qu'ils le méritaient, par une patrouille de nos 'houlans.

Nos fatals Etats de Brabant ne sont pas aussi disposés qu'eux à répondre à ce que l'on exige avec droit de leur part. Ils viennent encore de nous faire avant-hier la représentation la plus offensante dont vous recevrez l'analyse par un rapport officiel, et dans laquelle, après avoir réitéré la déclaration de leur persistance (sic!) dans les actes inconstitutionnels et attentatoires à votre autorité et déclarés tels non seulement en votre nom, mais encore par décret du conseil de Brabant même, ils finissent par oser demander (dans une affaire, où il ne s'agit pas de doute et d'interprétation de la constitution) la nomination d'arbitre, à laquelle vous vous seriez engagé par la convention de la Haye.²²⁰

On est si frappé en général ici de la témérité et insolence de cette conduite qu'on croit la pouvoir regarder comme un dernier essai de leur part que la fermeté du gouvernement et les sentiments portés contre eux par le conseil de Brabant doivent bientôt déjouer, ou comme un effet de la confiance qu'ils ont dans l'annonce que des brouillons doivent leur avoir fait de l'intérêt que des cours étrangères prendraient près de vous pour l'arrangement de ces affaires. Le bruit qui a couru après des lettres de la Haye et même de Vienne, qui portaient que le ministère de Vienne s'était adressé aux cours médiatrices pour réclamer leur intervention et que celles-ci vous avaient proposé les arbitres, ces bruits font le plus mauvais effet ici, parce qu'en nourrissant l'espoir et l'audace des rebelles, ils découragent toute la partie de la nation attachée maintenant à vous, et tous les gens éclairés et zélés pour votre service qui, ne connaissant pas comme nous la fausseté de ces nouvelles, voient avec raison dans l'objet de celles-ci, et dans l'immiscence de ces Puissances — dans des affaires où par aucun titre elles n'ont droit de se mêler — l'anéantissement total et irréparable

de votre autorité, l'établissement permanent du pouvoir souverain des Etats sur les ruines de celle-là, la perte à jamais décidée de tout avantage que la Monarchie peut retirer de ces provinces, le retour et la perpétuité de l'anarchie et des troubles et par conséquent la ruine entière et prochaine de ce pays; aussi ne manquons-nous pas de détruire ces faux rapports de la manière la plus solennelle et la plus publique possible. Nous avons répondu au reste sur le champ aux États que nous ne nous écarterions en rien des déclarations que nous venions de leur avoir données dernièrement en votre nom et que le cas n'existant pas où nous dussions dévier le moins du monde des voies qu'en conséquence nous leur avons annoncées de suivre, nous ferions exécuter la sentence du conseil de Brabant avec toute la rigueur requise.

C'est aussi ce que nous sommes décidés de faire pour maintenir le respect dû aux lois, sans nous laisser arrêter par aucune nouvelle démarche en contradiction ou opposition de leur part.

Si cette fermeté et attention à soutenir les droits de l'autorité souveraine et à protéger celle du juge constitutionnel ne les fait pas rentrer en leur devoir, nous espérons du moins qu'en imposant aux séditeux, elle inspirera de la confiance et courage aux bien-pensants, et nous nous flattons qu'elle nous méritera aussi votre approbation qui fait l'objet le plus ardent de tous nos vœux.

Je ne puis quitter la plume sans répéter toujours que, grâce à Dieu, votre charmant fils se porte bien, qu'il nous rend heureux, qu'il paraît content, et qu'il nous laisse rien à désirer.

Ce 13 Novembre 1791.

Vous ne sauriez, cher frère, vous faire une idée de ce que c'est que de désirer et attendre des lettres d'un frère qu'on aime et d'un maître qu'on voudrait bien servir, et que celles-ci n'arrivent point. Ce courrier qui nous est promis depuis un mois n'arrive point et nous sommes au milieu d'affaires vraiment épuisantes : de quelque côté qu'on se tourne, on se pique et blesse. Celles du Brabant vont avec lenteur, mais selon la justice et sentence, mais non sans de mortelles inquiétudes sur le

conseil de Brabant, lequel se conduit bien dans le moment, mais est si vacillant, qu'à chaque moment on craint qu'il ne recule au lieu d'avancer. Les États font, il est vrai — voyant que l'on les attaque — des avances, mais on peut se fier si peu à leur bonne foi, il serait si dangereux de le faire, qu'en vérité il faut toujours être en garde pour ne pas se laisser tromper et déjouer. D'un autre côté les Français nous donnent bien à faire, et c'est sur cet article surtout que le courrier doit être porteur de vos ordres précis et il n'arrive pas! Si l'on croit les papiers publics, ce que ces Messieurs répandent sur leur confiance aux promesses de l'impératrice de Russie, on devrait craindre et s'attendre que vous y prendrez une part bien plus agissante que ne portaient vos directions à nous pour ces pays, qui y seraient le plus exposés; qu'ils n'en ont portés jusqu'ici et que le courrier devrait nous les apporter, tout cela ne laisse pas que d'agiter des gens qui vous sont attachés comme nous le sommes.

Votre cher fils se porte et se conduit à charme. Chaque jour augmente notre tendre reconnaissance pour vos bontés de nous l'avoir confié.

Nous sommes . . .

Ce 18 Novembre 1791.

Le colonel Baillet m'a remis, mon très cher frère, votre chère lettre,²²¹ et je vous en baise les mains; il est sûr, ce courrier se fait bien attendre, car nous voilà au 18. S'il était parti le 11, il devrait être déjà ici. Je trouve mon frère bien heureux d'être près de vous et au milieu de vos chers enfants que j'aime tous comme si c'étaient les miens. Celui que, par vos bontés, je puis réellement appeler ainsi, se porte et conduit à merveille en tout point, et réellement pour son âge il est si raisonnable qu'il étonne.

Je ne vous parle pas de nos tédieuses affaires, puisque nous sommes in fractione, puisque je ne pourrais vous rien dire de positif hors que nous avons à faire avec des chicaneurs incroyables et de mauvaise foi, mais qu'il serait à désirer d'en sortir une bonne fois avant que la France ne nous troublât; car aussi bien les émigrés que les démocrates de la frontière à tour de rôle nous donnent de la besogne. Adieu . . .

Ce 20 Novembre 1791.

Ce n'est, cher frère, que pour vous annoncer l'arrivée du courrier hier soir que je vous écris ces deux mots en me mettant à vos pieds. L'approbation que vous donnez à notre conduite touchant les affaires de Brabant nous est bien consolante et nous encourage à continuer ainsi dans notre tédieuse et pénible carrière qui cesse de l'être quand nous voyons que le bien de votre service en résulte et que vous daignez être content de nous. Le contentement que vous marquez de votre charmant fils me remplit de consolation et lui d'une joie bien douce qui l'encouragera de plus en plus à mériter votre approbation et à se rendre bien utile à votre service en employant avec zèle et suite les talents que le bon Dieu lui a donnés à foison et j'espère si nous avons le bonheur de vous voir un jour, que vous vous convaincrez vous-même que ses soins et applications n'ont pas été inutiles, et ce sera une satisfaction bien vivement sentie par nous de vous le présenter. Sa santé, grâce à Dieu, est bonne et sa conduite avec nous charmante.

Ce 24 Novembre 1791.

J'ai reçu, mon très cher frère, votre chère lettre et vous en baise les mains;²²² votre approbation et suffrage nous est bien consolant et encourageant et nous mettons par là avec patience et fermeté à notre décision à l'égard de ce que nous avons déclaré aux Etats. Ils étaient hier chez nous le soir²²³ et nous leur avons dit clair notre sentiment. On vient de m'assurer que cela leur a fait grande impression et que jusqu'au samedi cela sera rangé, mais je n'y crois pas jusqu'à ce que je le voie, ayant à faire à des gens faux et de mauvaise foi. Comme les choses en sont dans le fort de la crise, je ne veux pas vous importuner par de vains détails qui aujourd'hui varient de ce qu'ils sont demain, nous réservant de vous rendre un compte de l'entier à la fin de la semaine quand il y a une décision à vous annoncer. En attendant, nous sommes . . .

Ce 26 Novembre 1791.

Nous voilà en guerre ouverte avec les Etats de Brabant; il est incroyable la mauvaise foi, les chicanes, les jeux de mots qu'ils emploient pour se soustraire à tout ordre, obéissance et règle.²²⁴ Il faut avoir la malheureuse expérience que nous avons acquise ces cinq années pour être toujours préparés et en garde. L'effet que cela fait sur votre fils n'est pas à décrire; élevé, comme ils le sont tous, avec ce caractère droit et loyal, incapable de mensonge ou fourberies, il n'en revient pas qu'il ait de gens capables d'une aussi mauvaise foi. Il dit souvent, quand il est seul avec nous, qu'il ne se serait pas imaginé qu'on peut être comme cela : ,Das sind ja abscheuliche Leute, man kann ihnen kein Wort glauben.' Cela prouve combien ce charmant garçon a le cœur et le caractère droit. Il est avec cela d'une prudence, circonspection vraiment à admirer à cet âge, et sur ce point il suit bien vos ordres et conseils paternels et sans flatterie; nous ne pouvons que nous louer infiniment de lui et sommes très contents de ses deux Messieurs. Ce sera par le courrier que je vous parlerai des Français et de toutes leurs nouvelles folies.

En attendant, nous sommes . . .

Ce 29 Novembre 1791.

Comme pour tout ce qui est affaires, cher frère, vous recevrez une lettre assez longue et détaillée de moi; ²²⁵ je n'écris ce peu de mots que pour vous dire dans mon ancien mais très véridique style, combien je vous aime et suis attachée et combien réellement et sans aucune flatterie vous avez sujet d'être content de votre fils. Le voilà deux mois chez nous — et il est beaucoup avec nous — et je vous assure que ce jeune homme est vraiment tel qu'on peut le désirer ou, pour mieux dire, tel qu'on n'oserait pas le désirer. Il n'a aucun vice, aucune mauvaise qualité, une douceur de caractère charmante. Il est vif, mais pas emporté, son caractère droit, loyal lui fait supporter difficilement tout ce qui n'est pas tel, mais il se contraint à ne pas s'échapper, et ce n'est que bien entre nous qu'il s'exhale

quelquefois, mais sans emportement, déplorant qu'il y a des hommes pareils et que c'est précisément ceux avec lesquels nous avons à faire. Il entre avec zèle et même patience dans les affaires, il assiste à des jointes nécessaires mais vraiment tédieuses de deux et trois heures, et il y est avec patience et attention. Il tient exactement les heures qu'il s'est prescrites pour toutes ses occupations, il suit même dans des bagatelles avec une docilité charmante tout ce qu'on lui dit. Quand il y a bal, compagnie etc. il s'amuse, quand il n'y a rien, comme ces deux malheureux jours, il est malgré cela gai et s'amuse de bonne grâce avec le peu de personnes que je vois familièrement. Je ne lui ai pas vu tout ce temps-ci un moment d'humeur ou de tristesse, il aime à se coucher de bonne heure et cela cadre à merveille avec notre train de vie et avec le peu de société bonne qui existe ici. Quand il fait tant soit peu beau temps, il se promène ou à cheval ou à pied, on connaît déjà qu'il s'applique au manège, montant mieux à cheval. Dans le monde il est généralement poli et aimé, il parle avec un chacun, et je lui dois rendre la justice que parmi nos jeunes gens qui sont dans le militaire il distingue les plus solides und die manierlichsten. Je dois dire que de ce côté nous sommes heureux ayant de très jolis sujets; parmi les étrangers il marque les gens comme il faut, et puis au bal il y a sans doute en femmes et hommes de jeunes étourdis, mais avec beaucoup de politesse il s'en tire à merveille sans se compromettre au moins jusqu'asteur . . .²²⁶

P. S. J'avais déjà écrit la présente lorsque nous reçûmes rapport que les Etats avaient obtempéré au dernier décret du conseil en faisant biffer la copie authentique de leur déclaration sur l'illégalité de ce tribunal, et, en conséquence, les députés furent relâchés en ce moment.²²⁷ Le chancelier vient d'apporter l'acte par lequel les deux premiers membres des Etats accordent sans condition le paiement des impôts et vingtièmes, et qu'ils soient employés à leur destination accoutumée. Reste à voir s'ils donneront aussi un consentement dénué de clause sine qua non aux subsides, le terme à commencer du premier d. e. qu'il leur demande aujourd'hui en votre nom. Ceci semblerait faire espérer des suites avantageuses de la rigueur employée contre eux, si l'expérience que nous avons faite malheureusement si souvent de nous voir trompés et déniés

par l'espoir que nous nous étions formé sur leur résipiscence, ne nous empêcherait de nous y livrer derechef en cctte occasion, et nous sommes . . .

Ce 29 Novembre 1791.

— — — — —

Vous verrez par le rapport officiel en quels termes en sont à présent les affaires avec les Etats de Brabant, et qu'après l'espace d'un an que vous êtes rentré en possession de ce pays, nous en sommes dans le fait moins avancés à bien des égards avec ces dits Etats que l'on ne l'était du premier jour de la rentrée de nos troupes.

J'ose me flatter que vous ne l'attribuerez pas à manque d'attention ou de zèle de notre côté. L'approbation que vous avez daigné nous témoigner et votre confiance nous ont soutenus dans les chagrins que nous éprouvons de voir le peu de succès des mesures prises pour ramener tout à l'ordre où il devrait pour le bien de votre service et la prospérité de la nation même. Tout ce que nous avons pu obtenir jusqu'ici est, que du moins le conseil de Brabant n'a pas dévié des principes qu'il avait annoncés sur les objets qui sont manifestement contraires aux lois et constitutions, mais encore devons-nous avouer que l'espèce de faiblesse qu'il a manifestée par sa dernière résolution dans l'affaire des députés arrêtés dans la prison civile, ne peut que nous convaincre que le fond qui serait à faire sur cet appui, ne sera jamais aussi solide et aussi indépendant de tout esprit de prévention et de tout rapport aux circonstances qu'il serait à désirer.

Nous ne pouvons manquer de nous persuader d'un autre côté que l'obstination de ceux qui l'emportent dans les délibérations des Etats ainsi que la fausseté et les détours que ceux-ci emploient en toute occasion pour éluder tout acquiescement à ce qu'on leur demande et pour gagner du temps, ne soit fondée sur quelque cause et influence interne, et les conjectures, que nous font former à cet effet les avis particuliers donnés sur des relations qu'ils entretiendraient non seulement en France, mais aussi en d'autres pays et surtout en Hollande, sont conformes presque à l'évidence par ce que les lettres qui vous parviendront par la même occasion de Mr. de Stadion et Buol contiennent

sur les principes adoptés à votre égard dans ce pays au sujet de nos affaires Beligiques. Nous supposerions même ces relations plus intimes, si vous ne nous disiez pas positivement dans votre dernière ,que si les Etats s'adressaient aux cours médiatrices ils ne seraient pas avertis'.²²⁸

Je suis bien ravie de voir que vous êtes convaincu vous-même que le cas où les Etats de Brabant auraient demandé arbitres entre eux et vous n'existe pas du tout dans cette occasion, mais je ne saurais convenir que ceux que vous voudriez choisir en un autre cas pour cet effet savoir les bourgeois ou le peuple et les autres provinces, qu'ils soient bien impartiaux; les premiers du moins ne le seraient pas en Brabant, et un tel moyen nous paraît bien dangereux, amenant insensiblement dans tout les suites funestes de l'Assemblée Nationale Française. L'effet que produit la conduite des Etats de Brabant et de leurs partisans ne laisse pas que de faire bien du mal sur l'esprit de plusieurs personnes des autres provinces — d'ailleurs tranquilles —, la manière dont les mal-intentionnés cherchent à faire valoir la fermeté — comme ils appellent l'opiniâtreté — de ceux-là à s'opposer aux vues du gouvernement, et le bruit enfin qu'ils y répandent sur la proximité d'une nouvelle révolution, ne laisse pas de troubler les esprits, et c'est à ces causes qu'ils font attribuer les difficultés que nous rencontrons dans l'affaire du conseil de Namur et dans quelques autres objets.

Tout cela ne nous détournera pas, cher frère, de cheminer avec vigueur en suivant les voies légales et constitutionnelles que vous nous prescrivez, et nous comptons trop sur la bonté et fidélité de nos troupes pour craindre comme on cherche quelque fois à l'insinuer qu'on réussirait à tirer fruit des manœuvres employés à les séduire, chose dont jusqu'ici du moins il n'y a aucun indice.

Soyez persuadé que nous portons toute l'attention possible sur la conduite des Français tant à ceux du dehors qu'à ceux réfugiés chez nous. Aussi cela nous attire le blâme et la mauvaise humeur de la part de ceux surtout qui gouvernent ces derniers, et qui, mécontents d'ailleurs de ce que vous ne faites pas tout ce qu'ils voudraient, n'augmentent pas peu par leurs clameurs l'effet des intrigues que l'on fait jouer contre vous dans les cours de l'Empire.

Recevez . . .

Ce 3 Décembre 1791.

Quoique depuis le départ du lieutenant-colonel Barthodciszhy il ne se soit rien passé d'extra-ordinaire ici, cher frère, cependant comme les États viennent de nouveau appuyer par une représentation sur l'idée d'envoyer des députés à Vienne, j'ai eu de mon devoir de vous écrire ce qui s'est passé sur cette matière ici,²²⁹ dans l'espoir d'avoir rencontré vos intentions selon la teneur de votre chère lettre de l'onze du mois passé dans laquelle vous dites expressément ces mots:²³⁰

„On dit que les États de Brabant veulent envoyer ici une députation; je suis résolu en cas qu'elle vienne de la renvoyer et ne pas la recevoir, leur faisant déclarer qu'ils ajustent avant et terminent les affaires des subsides et mettent leurs affaires en règle avant que je les puisse recevoir.“

En partant de là, nous avons cru bien faire de leur répondre que nous ne saurions les autoriser à cette députation puisqu'elle ne nous serait aucunement agréable, nous l'ayant déclaré positivement à moins que cette démarche ne fût précédée de la conclusion de toutes les affaires sur lesquelles ils avaient à se mettre en règle ainsi que de l'accord du subside pur et simple. Nous avons été engagés à ceci, d'autant plus que toute la conduite des États ne me semble dirigée qu'à traîner en longueur tout arrangement à prendre, et toute soumission à faire, et à tenir pendant ce temps toute procédure légale en suspens, espérant du temps et des événements quelques changements à l'embarras de leur position, et ceci serait un moyen des plus sûrs, puisque dans l'intervalle de la permission qu'on vous demanderait, leurs alliés à Vienne et les négociations à y entamer, sur lesquelles, selon leurs constitutions alléguées par eux-mêmes lors de la grande députation en 1787, ils ne peuvent rien répondre et doivent tout prendre seulement ad referendum à l'Assemblée Générale des États ici, il se passerait un temps moratoire et quelques mois s'écouleraient dans l'intervalle, ce qui amènerait le printemps, temps auquel ils espèrent peut-être que les affaires de France pourraient donner une occupation à vos troupes, et à vous des embarras qui les feraient perdre de vue, ou rendrait nécessaire de passer par où ils voudraient.²³¹ Cette idée est confirmée par diverses dévotions fanatiques et libelles qui se reproduisent pour animer le bas peuple et tels qu'on les

a vues se multiplier en 1789. On prétend même qu'il y a des assemblées secrètes dans des maisons bourgeoises où il doit y avoir eu des cocardes d'arborés. On est déjà après pour s'éclaircir de ce fait, mais la mauvaise volonté est telle encore et le secret si bien observé, qu'il est très difficile de parvenir à de pareilles découvertes, et que toute voie de fait, où nous ne sommes sûrs de les pouvoir surprendre et convaincre, leur donne un vaste champ aux clameurs et aux cris contre l'arbitraire de la conduite du gouvernement et les rend intéressants comme des martyrs du despotisme ou de la vengeance. Il nous semble donc que le plus sûr moyen serait de continuer les procédures par la voie légale et d'avancer ainsi sans leur donner lieu de s'esquiver ou retarder par aucun moyen.

Je ne vous réponds pas cependant, mon cher frère, que malgré ce que nous leur dirons, ils ne s'avisent d'envoyer des députés à Vienne, et nous vous supplions instamment comme essentiel pour votre service, ou de faire ce que vous nous avez écrit, qui est, de les renvoyer sans les voir ou de nous donner d'abord un ordre par courrier conforme à vos intentions, car je me souviens bien des peines que nous eûmes ce printemps de vous débarrasser de la députation de Hainaut, combien ce voyage de leurs députés a retardé et traîné en longueur les arrangements de cette province. Enfin le peu de bien que cette députation a fait à Vienne même, sans compter que ces sortes d'envois sont une grande dépense pour les provinces qui les mandent et qui sont sans cela occupées à liquider difficilement toutes les dépenses nuisibles qu'elles ont faites depuis ces malheureux troubles, c'est ce que j'ose mettre sous vos yeux, mon très cher frère, jusqu'à ce que vous aurez un rapport en forme sur cette matière. Je ne vous parle pas de votre cher fils, il se porte, grâce à Dieu, bien, il fait notre bonheur comme il mérite de faire le vôtre et comme sûrement un jour vous et les vôtres tireront grand parti de ses talents, bonne volonté et excellent caractère.

Nous vous embrassons . . .

Ce 6 Décembre 1791.

J'ai reçu hier, mon très cher frère, votre chère lettre par le courrier Strens,²³² et vous en remercie, malgré que vous nous avez envoyé un terrible présent en envoyant dans ce pays cette abominable demoiselle;²³³ soyez bien sûr que nous ne manquerons aucune occasion, que nous ne craignons ni travail ni peine quand il s'agit de vous servir, notre devoir étant si parfaitement d'accord avec notre cœur et tendre attachement. Mais vous ne pouvez vous figurer avec quels gens nous avons à faire!

— — — — —

Dans un couple de jours on saura ce que les Etats diront touchant le subside et les impôts, et vous en aurez la relation d'office;²³⁴ tout aussitôt vous aurez une seconde touchant encore la ferme du lotto. Nous n'avons pu que nous conformer aux consultes qui ont opiné une seconde fois sur la demande que les fermiers ont faite pour que vous leur daigniez accorder par grâce la continuation du lotto encore un an de plus, savoir jusqu'au 1^{er} Novembre 1792. On leur avait accordé jusqu'au 1^{er} Mai, mais le hasard peut rendre cette grâce que vous voudriez leur faire plutôt onéreuse pour eux qu'avantageuse, et si vous leur avez voulu faire une grâce pour leur attachement et zèle, votre intention ne serait pas remplie par là comme après l'expiration de ce temps que vous daigneriez leur accorder, soit les six mois soit l'année entière. Vous êtes résolu comme de raison d'en prendre la régie à vos finances : je crois qu'il serait facile si vous daigniez témoigner quelque bonté et confiance à M. de Manzi, de l'engager à mettre cette administration sur un pied profitable et utile pour vos finances, selon un plan qu'il vous donnerait; et même peut-être pourrait-on le faire résoudre à en prendre au moins les premières années la direction; sûrement vous y gagneriez;²³⁵ M. Manzi est un parfait honnête homme, sûr, intelligent, surtout dans cette partie et manipulation; il est un peu bourru, cela fait qu'on le craint, mais il est vrai, droit, et de cela nous vous répondons. Je n'ai pas osé vous parler avant d'être bien au fait de cette affaire, pour être sûre que mon agrément personnel ne prévale point en ceci. Mais, voyant asteur que, si vous accordiez la grâce demandée, vous n'y perdez rien, et que par le second plan votre service gagnerait, si M. Manzi pouvait être engagé à se charger de la direction

de cette branche, au moins qu'à ce qu'il vous ait dressé quelque un propre à cette besogne, dont il pourrait toujours même alors conserver la direction supérieure, ceci était avantageux pour votre service. Je vais vous parler de ce qui m'intéresse comme mère de famille et pourquoi je désirerais ardemment de donner à Manzi quelque occupation par laquelle son âme honnête croirait pouvoir vous être utile en ce pays et qui, par conséquent, l'y fixerait au moins en partie. Vous savez que j'ai depuis mon dernier voyage de Vienne sa femme chez moi; j'avais toujours estimé cette femme sans avoir eu avec elle de liaison particulière, habituée de vivre seule dans mon intérieur, de me priver de toute espèce de société particulière — qui pourtant est bien un grand soulagement pour qui est toujours dans des affaires désagréables — mais n'existant quant à moi, je vivais isolée; mais comme il fut question que vous vouliez me confier votre jeune et charmant fils, je sentis la nécessité d'avoir avec moi une aide qui, en augmentant et mettant de l'agrément dans notre intérieur et société, pût la lui rendre supportable en l'environnant de bonne compagnie. A cet effet mes vœux se tournèrent d'abord sur Madame de Manzi: c'est une femme vertueuse, aimable, ayant beaucoup vu et lu, connaissant le monde, douce, d'un caractère parfait, enfin telle que je pouvais la désirer. Le bonheur voulut que, son mari ayant le lotto ici en ferme et espérant qu'à sa fin il pourrait vous y être utile, elle se laissa engager à nous suivre même. Voyant combien elle m'était utile, il me la laissa en allant cet hiver en Italie. Mon bonheur fut complet, elle réussit d'abord vis-à-vis de votre fils au delà de ce que nous pouvions espérer, il goûte sa conversation, a même une sorte de confiance en elle, lui demande ses conseils, lui est obligé quand elle lui dit quelque chose, enfin lui est attaché, et c'est par là pour moi d'une bien grande ressource. Je crois, cher frère, que c'est vous parler le langage de votre cœur en vous ouvrant le mien sur ce point, mais c'est pour le bien de votre fils; ne croyez pas qu'il en soit amoureux, c'est une femme de 40 ans qui n'a jamais eu d'intrigue d'aucune espèce, mais c'est amitié, subjugué par sa douceur, amabilité, gaieté, et comme vous savez que cela n'est pas chose facile pour Charles, cela en est d'autant plus précieux.²³⁵ Voilà le vrai motif pourquoi il me serait de si grande importance de fixer au moins pour quelque temps Mr. Manzi ici; il revient

en Février et, n'ayant plus rien à faire, il repartirait et il ne peut se séparer pour toujours de sa femme. Et comme par là votre service ne perdrait rien, qu'au contraire il y gagnerait, j'ose là-dessus vous implorer de nous donner là-dessus une réponse favorable . . .

Ce 8 Décembre 1791.

Quoique je vous ai écrit hier une longue lettre, mon très cher frère, je me mets au-dessus du risque d'être taxée d'importunité pour vous écrire encore aujourd'hui sur deux points dont je crois de mon devoir de vous parler; l'un c'est, de vous prévenir que le comte Metternich va écrire encore au prince de Kaunitz pour avoir une fois réponse sur l'affaire du cautionnement pour les princes Français. Voilà la chose : vous vous souviendrez que déjà en Juin vous avez promis à ces princes de leur cautionner deux millions de livres, 500 mille à Francfort, 1500 mille en Hollande. Vous nous en aviez donné les ordres, nous les leur assurâmes encore du temps du ministère du comte Mercy, exigeant qu'ils prennent les conditions sur eux, ainsi que le payement des intérêts. Ceci traîna un peu, enfin ils mirent les choses en règle, mais dans ces entrefaites les maisons bancaïères d'Hollande se refusèrent de leur faire ce prêt, malgré votre cautionnement, et le ministre ne voulut pas que votre credit fût exposé, si les princes sous l'abri de votre cautionnement iraient mendier la somme susdite d'un côté ou de l'autre; alors ils se bornèrent de demander que la dite somme fût prélevée à Francfort chez les frères Bethmann qui moyennant votre cautionnement étaient prêts de la leur payer; mais comme cette circonstance change les premiers ordres qui ne parlaient que de faire cet emprunt en Hollande, le ministre n'a pas osé le faire de lui-même, et a demandé à Vienne l'autorisation; sur cette lettre il ne reçoit pas de réponse. Jugez combien ces princes et leurs chargés d'affaires ici nous tourmentent, et les mauvais propos que cela cause partout, puisque dès le mois de Juillet nous et le comte Mercy avons promis en votre nom et par vos ordres ce cautionnement aux princes. Je vous conjure donc, cher frère, pressez cette réponse à la chancellerie, car vous ne perdez pas davantage que vous cautionniez la maison Bethman ou celle d'Hollande.²³⁶

Un autre point concerne l'amazone Théroigne que vous nous avez renvoyée : nous avons déjà ici trop de personnes infectées de cette malheureuse démocratie Française, et cette apôtre ne fera que du mal dans ce pays ; je sais qu'animée de rage elle ne respire que la vengeance, elle prône partout le système Français et elle a l'impudence de se vanter publiquement de vous avoir vu et parlé plusieurs fois ; que vous aviez applaudi à ses principes et sentiments, que vous pensez comme elle, qu'enfin vous l'aviez chargée de vous écrire d'ici, quand elle le voudrait. Elle y ajoute que même vous aviez dit, qu'elle vous ferait plaisir de le faire et de s'établir à Bruxelles ; tout cela elle a dit au comte Metternich chez qui elle a été, et c'est lui qui, me le contant, m'a priée instamment de vous l'écrire, afin que vous voyez avec quelle impudence cette personne ose provoquer votre nom sacré, et vous pouvez juger quel mauvais effet une chose pareille fait dans ce pays pour les affaires, sans cela que trop brouillées ici, et tandis que par votre chère dernière vous nous enjoignez encore d'être attentif sur l'influence des Vonckistes et des clubs de Lille, voilà cette malheureuse femme qui nous vient et prône partout que vous approuvez, louez cette démocratie et ce système Français si fatal aux souverains comme à leurs sujets. Cela ranime ceux qui y sont portés par eux-mêmes, et rend pusillanimes ceux que leur attachement aurait mis au-dessus de toute considération personnelle, détruit toute confiance pour le gouvernement, qui doit combattre ces principes comme nuisibles et dangereux, puisqu'on nous objecte que c'est contrairement aux sentiments de notre souverain même que nous voulons le servir. J'ai voulu, cher frère, vous instruire de ces deux articles trop importants pour y manquer et attendre que cela vous parvienne par la voie de la chancellerie quelquefois un peu tardive dans ses rapports. Quant aux affaires avec les États, vous en recevrez dans quelques jours les détails, ne voulant pas vous en écrire par pièces et morceaux et tout ensemble puisqu'il faut finir ; mais ce qui est sûr est, que la mauvaise foi règne de leur côté et qu'ils emploient tout ce que la ruse et l'astuce ont de plus raffiné pour éluder une fin quelconque, ce qui prouve évidemment qu'ils ne cherchent qu'à gagner du temps.

De votre cher fils je ne puis que répéter la même chose : il se porte à merveille et nous est aussi cher qu'il est aimable et bien digne de vos bontés.

Ce 11 Décembre 1791.

Vous recevrez, mon très cher frère, par une relation d'office un détail circonstancié de la nouvelle impertinence et obstination des Etats de Brabant, lesquels ont osé la pousser à refuser les impôts et subsides et à nous envoyer une représentation vraiment offensante, quant à la chose pour vous, cher frère, masquée dans des mots vagues et termes rampants. Cette opiniâtreté est inconcevable, et je vous supplie, cher frère, soutenez-nous comme vous vous l'êtes proposé à ne les traiter qu'avec fermeté et vigueur, afin qu'une fois cela finisse.²³⁷ Voilà un an que nous voilà rentrés dans le pays, non par soumission, mais par conquête, et voilà le Brabant encore, on peut le dire, en pleine révolte; ce n'est que les forces et moyens qui leur manquent pour éclater; c'est ceux-là qu'ils cherchent et espèrent, en gagnant du temps à louvoyer, négocier etc. Comme ce qui regarde cette matière importante doit être bien pesé avant vous être proposé, permettez, cher frère, que je me borne aujourd'hui à cette simple lettre qui vous sert de préavis, et me mettant avec mon mari à vos pieds, je vous avoue que nous sommes désolés que les affaires ne vont pas comme nous le désirerions et comme elles devraient aller après une si grande bonté et clémence de votre part, dont ils ont abusé si cruellement. Je vous embrasse.

Ce 19 Décembre 1791.

Etant déjà quelques jours, mon très cher frère, sans vous avoir écrit, j'ose le faire aujourd'hui pour vous envoyer cet imprimé qu'on m'a remis hier.²³⁸ C'est le comble de la démence de l'Assemblée Nationale, que de déclarer la guerre à tout le monde, mais quelque absurde que cela soit, néanmoins cela fera grand embarras pour nous et déjà nous en approuvons les effets. Il n'est pas à douter et tous les renseignements se rencontrent à dire que tous ceux qui dans les provinces et au Brabant ont été employés à la ci-devant armée des insurgents, se réunissent à Lille et à Douay; que l'Assemblée Nationale les soutient avec de l'argent, au moins celle-ci en porte le nom, qu'ils se préparent à faire une excursion chez nous, comptant et se reposant sur leurs adhérents et complices restés dans le

pays; que ce n'est pas sous le nom de Vandernootistes, ni de Vonckistes, mais de confédérés de la liberté; qu'à leur tête est publiquement un prince de Bethune Charost,²³⁹ soutenu par un certain aventurier intrigant, connu très bien à Vienne, nommé Guzmán; qu'ils se disent d'un parti populaire, mais qui veut soutenir la constitution de ces provinces, et n'être que frères amis de celle de France sans l'adopter chez eux; qu'il est certain qu'ils s'arment publiquement à Douay et que cette affaire rend insolents tous les malpensants dans toutes les provinces et décourage tous les bons au point qu'à peine quelqu'un ose faire la moindre chose pour le service; cette nouvelle hérésie étant même répandue dans les provinces restées fidèles en 1789 et 1790 comme le Limbourg et Luxembourg, ce n'est pas, cher frère, que, assurés de nos troupes, nous craignons quelque entreprise hostile qui serait repoussée à coup sûr, mais on ne peut négliger ces avis multipliés et uniformes et on y doit faire l'attention nécessaire pour n'être pas dans le cas d'éprouver aucune surprise; cela doit en même temps vous prouver combien nos troupes nous sont nécessaires. Je profite de cette estafette pour vous écrire ces lignes; vous recevrez un rapport d'office sur la même matière. Entretiens je vous embrasse . . .

Ce 22 Décembre 1791.

Recevez, mon très cher frère, mes compliments sur l'heureuse délivrance de la femme de François, que nous avons reçue hier soir. J'espère que les couches seront aussi heureuses que la délivrance.²⁴⁰

J'avais reçu le matin une de vos lettres par laquelle je vois que vous croyez que par les voies légales, les choses pourront s'arranger lentement, mais sûrement;²⁴¹ il me serait bien doux, cher frère, de pouvoir vous confirmer dans cet espoir, mais tel que les choses sont et vont, ma triste expérience du passé me convainc que rien n'ira sans explosion. On suscite ou anime comme en 1789, et c'est même un troisième parti qui paraît en scène, lequel, tandis que le club des Jacobins et autres cherchent à répandre leur pernicieux système dans toutes nos provinces, et à s'y former des partis, ils s'occupent de leur côté mais par des principes différents à rassembler ceux de nos mal-intentionnés tenant aux partis des États qui émigrent en

assez grand nombre d'ici en France. Vous en verrez les détails dans les nouvelles envoyées d'ici, qui ne laissent même aucun doute, que le refus que vient de donner le tiers Etat des trois villes vient directement des émigrés rassemblés à Douay sous la conduite d'un certain prince de Bethune Charost qui s'est déclaré leur chef, jeune homme, entreprenant et mauvais sujet; que de là sont émanés les libelles, manifestes, lettres toutes excitatoires, parvenues à ces doyens qui 24 heures avant étaient tous disposés à l'accord et à la soumission, et les ont fait charger; qu'il est indubitable que les plus mauvaises têtes des Etats de Brabant sont impliquées en tout cela et en relation avec ces émigrés que, quoique les principes de la France sont diamétralement opposés à ceux de ce pays-ci, autant les diverses partis qui divisent les provinces le sont aussi; que malgré cela, ils se réunissent dans le vœu principal qui est, de secouer toute autorité et souveraineté, et que le nombre des mal-intentionnés en tout genre augmente journellement et ose effrontément lever la tête. Ce n'est pas que pour cela nous craignons la moindre chose tant que nos braves troupes sont ici, mais je crois de mon devoir de ne vous rien cacher, cher frère, de ce qui au moins suivant les apparences et les probabilités nous menace. Vous pouvez compter sur nous, que nous n'épargnons ni soins, ni peines, ni vigilance pour parer à tout ce qui pourrait arriver, mais je vous assure, je ne suis pas sans inquiétude. En attendant, nous vous supplions de résoudre d'abord et donner vos ordres au conseil de guerre, afin qu'il nous fût permis de compléter les trois bataillons de Laudon vert, en formant les compagnies qui manquent encore, et de nous faire envoyer ce qui manque de même, pour compléter tous les bataillons venus des pays héréditaires.

Ne pensez pas ceci pour une terreur panique de ma part; mais croyez à mon attachement, qui me fait vous supplier de ne pas négliger ceci et y prêter la plus sérieuse et la plus prompte attention; mais je suis fâchée de devoir le dire, ne vous laissez pas persuader, cher frère, que les gens avec lesquels nous avons à faire ici, puissent être gagnés par la bonté ou en mollissant vis-à-vis des Etats. C'est bien par le trop de condescendance employé dans les premiers temps de notre rentrée au pays, qu'ils sont devenus si arrogants et les Français, auxquels une insurrection aux Pays-Bas vient très à propos,

les soutiennent au moins sous main. Ne croyez pas qu'aucune aigreur ou animosité particulière me fait parler, vous connaissez notre caractère et ne pouvez douter de notre cœur; aucune passion ni sentiment sera plus fort en moi que celui de mon attachement pour vous, et tout disparaît à mes yeux, quand il s'agit de votre service et le bien-être de votre famille. C'est là ma passion dominante qui m'anamera jusqu'au tombeau. Je vous embrasse . . .

Je vous envoie ici un extrait de lettres de Mons qui confirment ce que j'ai osé écrire là-dessus.²⁴²

Ce 24 Décembre 1791.

Des lettres que le comte Mercy a reçues de Paris lui ont fait désirer l'envoi du présent courrier; j'en profite, cher frère, pour me mettre à vos pieds et vous dire que l'idée ou, pour mieux dire, la vaine démonstration que quelques-uns des députés des Etats ont faite vis-à-vis du comte Mercy et du conseiller Limpens, loin d'être une preuve ou manque de leur embarras ou repentir n'était encore qu'un leurre et un moyen par lequel ils espéraient gagner de temps, car depuis ils ont donné au conseil de Brabant la déclaration violente, dont je vous joins ici la traduction²⁴³ par laquelle vous verrez, qu'ils reviennent sur toutes les matières passées de la même façon contenue dans leurs représentations. Le mal de cela est que par là, ils intimident tellement le conseil de Brabant qu'on n'en peut guères espérer eine werkthätige Hilfe. Je vous l'ai déjà dit, cher frère, ce conseil est composé en partie de gens qui sont dans les principes du fanatisme, et d'insubordination, de l'insurgence ou d'autres, craintifs et pusillanimes qui, redoutant la révolte, le pillage, les injures ou mauvais traitement, n'osent pas avoir un sentiment ferme, enfin d'un bien petit nombre de sujets véritablement attachés et fermes, et ceux-ci ne peuvent rien, puisque la pluralité décide; ainsi nous avons bien de la peine à faire aller le conseil, surtout la crainte des événements passés en 1789 et 1790 se retraçant toujours à leur mémoire, les Etats connaissent cela aussi bien que nous et en profitent pour les intimider.

D'un autre côté, je dois vous prévenir qu'il est presque certain qu'ils ont envoyé un député ou agent à Vienne avec

des lettres particulières pour le prince Kaunitz, Cobenzl, prince de Ligne, prince Starhemberg.²⁴⁴ J'ignore s'il y a une représentation pour vous. Apparemment ce sera pour obtenir que vous receviez une députation de leur part et de gagner d'une façon ou de l'autre par là du temps, car ils trament quelque chose qui n'est pas encore bien mûr et il leur faut traîner pour parvenir à leur idée de tout bouleverser, espérant du temps d'amener des événements dans les affaires Françaises qui vous occuperaient de façon à ne plus songer à ceux qui sont poussés par les clubs Français. Il n'y a pas de doute, car ceux-ci, redoutant votre influence dans une contre-révolution de leurs émigrés, font tout au monde pour révolter les Pays-Bas une autrefois, afin de s'en faire un rempart et un secours qui arrête vos forces. De là viennent tous ces manifestes, libelles, répandues dans toutes nos provinces Belges qui prêchent liberté et indépendance, qui paraît si douce à entendre aux oreilles de la multitude; néanmoins ils ne veulent pas dans l'extérieur y paraître; dans ce moment les municipalités de Lille et de Douay ayant émané plusieurs ordonnances pour ne pas tolérer les rassemblements dans leurs villes — et l'on dit que ceux de nos émigrés qui pensaient faire une place d'armes de ces villes, vont à présent se rassembler vers Givet et ces contrées, ce qui est assez désagréable, car on ne peut se cacher que l'esprit d'insubordination et malheureux système du droit de l'homme a assez pris pied dans la province de Luxembourg — cela prouve encore, combien les Etats de Brabant sont bornés dans leurs propres intérêts, puisqu'ils s'aveuglent au point de croire que les Français les soutiendront dans leurs absurdes explications des constitutions, lesquelles par les principes sont déjà diamétralement opposées au système Français, et l'expérience ne les a pas rendus assez sages pour leur apprendre que, pareillement aux Puissances alliées qui en 1789 et 1790 les animaient et les ont abandonnés, ces nouveaux alliés et frères les abandonneront également et au surplus bouleverseront leur constitution, laquelle ils s'attachent ainsi, dès qu'ils les auront portés à ce qui était leur convenance du moment et leur utilité, et ils ne sentent pas que c'est le numéraire de ce pays qui leur est nécessaire en France dans la pénurie d'argent où ils se trouvent; mais ces Brabançons, dans leur aveugle entêtement, haine et esprit de vengeance, ne se permettent aucun raisonne-

ment et aimeraient mieux tous voir périr que de se soumettre et céder à la raison.²⁴⁵

Dans ce moment je reçois votre chère lettre du 16;²⁴⁶ mon mari y répondra, car j'ai eu si violent mal de tête, que je ne le pourrais pas. Je vous embrasse; votre fils se porte bien et est toujours tel qu'on peut le désirer.

(Postscript von Alberts Hand.)

Dans ce moment arrive, cher frère, votre lettre du 16, par laquelle vous marquez votre résolution de ne pas accepter la députation des Etats, s'ils n'accordent préalablement les subsides et ne s'arrangent sur les autres affaires disputées par eux, et dans laquelle vous témoignez d'un autre côté l'espoir où vous êtes, qu'ils pourront être amenés par les voies légales à rentrer dans leur devoir. Vous savez que ces voies sont celles que nous mêmes avons proposé de suivre préférablement à toutes autres. Mais, je crois toutefois de mon devoir de ne pas vous laisser dans l'illusion que vous pourriez vous être faite sur la certitude de l'effet qu'elles pourront produire, et de prévenir surtout la fausse idée qu'il serait possible que vous vous fissiez du véritable état des choses dans cette province et dans ce pays, en ne vous cachant point le vrai point de vue, sous lequel il doit être considéré.

Vous avez pu remarquer par ce qui est dit dans la lettre, combien peu d'énergie nous pouvons espérer de la part du conseil de Brabant. Je ne puis vous dissimuler à ce sujet que des membres des plus zélés de ce tribunal nous ont avoué que, vu tous les moyens de chicane que les Etats en corps et en particulier, ainsi que leurs partisans et leurs agents peuvent employer dans les causes pour lesquelles ils sont et seront attraités en justice, ils peuvent les traîner des années, et trouver mille échappatoires pour diffculter ou du moins retarder les sentences portées contre eux.

En attendant, tout reste indécis et dans une vraie anarchie; les subsides et impôts n'étant point accordés, ceux qui tiennent aux principes d'opposition se croient en devoir de ne vous rien payer, tandis que les autres, qui se trouvent fort bien de ne pas y être forcés, contribueront tout aussi peu que ceux-là; et il s'en suit que, tandis que les habitants de toutes les provinces rentrées dans le devoir fournissent leur contingent

à l'entretien de vos troupes, et font des sacrifices d'argent pour vous indemniser en partie des frais de la guerre, et pour dédommager les sujets ruinés dans les troubles, ce sont justement ceux de la province restée seule rebelle à vos désirs et opiniâtre dans ses prétentions audacieuses, qui jouissent exclusivement de l'avantage non seulement d'être exempts aux dépens des malheureux concitoyens dépouillés et ruinés par eux de tout paiement extraordinaire, mais de pouvoir se dispenser même de celui des contributions ordinaires, et de l'entretien des troupes employées pour y maintenir l'ordre, et pour protéger les assemblées, où les États ne font que des délibérations contraires à vos intérêts et à ceux du bien public.

Et cela pourquoi? Parce que ces mêmes États qui se permettent tout plein de nouveautés par lesquelles ils enfreignent directement et manifestement la constitution; parce que ces États, dis-je, s'arrogent maintenant contre tout droit, celui d'en décider et de déclarer pour infraction tout ce que leur intérêt particulier leur a fait mettre en dispute; parce que, ne voulant pas soumettre les objets de cette dispute à la décision du juge légal, ils veulent vous forcer à leur accorder des arbitres entre vous et eux, en s'érigeant à cet effet à présent en interprètes du sens du dernier article de la convention de la Haye, article dont l'hiver dernier ils ont cependant déclaré ne pas vouloir, par la raison qu'il était, disaient-ils alors, inutile et même nuisible, et qui — comme vous l'avez vu par nos mémoires et rapports précédents — n'est pas du tout applicable au cas; parcequ'enfin ils veulent vous accuser de manquer au serment prêté à votre inauguration, la veille de laquelle ils nous ont présenté un consentement qui, mêlé de clauses insolentes et nulles, leur fournit un prétexte de regarder le dit serment comme obligatoire pour vous à l'égard de toutes ces clauses, tandis qu'il ne serait que conditionnel de leur part, et qu'ils pourraient s'en croire déliés par conséquent, dès qu'il leur plaira d'imaginer que vous auriez contrevenu à vos engagements.

Tout ceci ne dit-il pas, que cette province est encore dans un état formel de rebellion, dans lequel elle cherchera de saisir la première occasion d'entraîner les autres et, qu'aux moyens près, elle n'a cessé d'être en guerre ouverte avec vous? N'en résulte-il pas d'un autre côté, que les moyens légaux pour la

faire rentrer dans le devoir, ne laissant pas espérer de pouvoir y parvenir avec certitude, il faudra aviser pourtant à la fin à en employer d'autres à cet effet?

C'est à trouver et à proposer ceux qui seront les plus conformes à la justice, à l'intérêt public, à votre dignité, et aux circonstances, que nous nous appliquerons avec soin, pour peu que les continuations de l'opiniâtreté des Etats et l'insuffisance des autres voies le rendront d'une nécessité indispensable.

Nous n'avons pas besoin d'observer, en attendant, combien il est à désirer, que tous ceux, à qui l'émissaire des Etats remettra ses lettres à Vienne, agissent vis-à-vis d'une manière uniforme, et qu'ils parlent et répondent de même, conformément aux instructions que nous avons remplies, et aux résolutions que vous nous avez manifestées; et combien il importera par conséquent, que vous les instruisiez, et les teniez à s'y conformer avec l'exactitude la plus scrupuleuse.

Nous n'ajouterons au reste aucune réflexion sur les objets contenus dans la dépêche du comte de Merey, tout ce qu'il y touche de la position des affaires de la France, de l'influence qu'elles ont sur celles de ce pays-ci, et de ce qu'elles ajoutent de critique à l'état de ces dernières étant frappé de manière à n'avoir pas besoin d'aucun commentaire ultérieur.²⁴⁷

Nous finissons par joindre ici pour votre amusement une paraphrase de la représentation, que les Etats nous avaient demandé de vous soumettre de leur part.²⁴⁸

Ce 30 Décembre 1791.

L'envoi du courrier qui aura l'honneur, cher frère, de vous remettre la présente, est motivé par une circonstance trop importante pour que nous ayons pu hésiter un moment de l'expédier au plus tôt.

Vous en trouverez la raison dans la copie de la lettre ci-jointe de l'électeur de Trèves.²⁴⁹ Je n'ai pas besoin de vous faire sentir, cher frère, combien nous avons été surpris du contenu de celle-là et à quel point nous avons été frappés surtout d'y rencontrer une déclaration ministérielle faite par le prince Kaunitz, relativement à un ordre donné au maréchal de Bender d'envoyer des secours considérables au dit électeur pour le

cas où ses Etats fussent attaqués ou menacés de l'être par les Français; cette déclaration pouvait-elle manquer en effet de nous paraître aussi étonnante qu'inconcevable après que nous nous étions si souvent épuisés à vous répéter dans toutes nos lettres et rapports, que les circonstances dans lesquelles se trouvent les affaires en ce pays-ci, étaient de nature à ne pas permettre de nous engager sans risque certain de le perdre, avec les troupes d'ici dans des démêlés étrangers; que ce n'était que par l'appareil et la résidence de ces troupes qui y sont actuellement que nous pouvions le contenir, et non par des condescendances qui, en mettant le pouvoir et la souveraineté en main des révoltés ne feraient que leur faciliter les moyens de récupérer l'indépendance à laquelle ils n'ont pas renoncé de parvenir, que tout tempérament et arrangement ultérieur qu'ils proposeraient ne sera jamais qu'un leurre qui ne les empêchera pas de trouver des prétextes à secouer à la première occasion la soumission qu'ils répugnent déjà absolument d'avoir envers vous, et que d'employer dans ces circonstances une bonne partie de ces troupes ailleurs, était tout autant que de vouloir sacrifier gratuitement la possession de ce pays-ci; chose, dont vous aviez vous-même reconnu l'évidence, lorsqu'au mois de Juillet dernier et dans un moment bien moins critique que celui-ci, vous nous avez assurés que ces troupes ne devaient être destinées que pour le maintien de ces provinces, et qu'en tout cas vous en enverriez d'autres pour les opérations auxquelles le concert pris avec les Puissances relativement aux affaires de France pourraient vous engager d'en employer ailleurs.

Je n'ajouterai pas ici la sensibilité bien juste et bien naturelle que nous avons dû approuver en voyant par cette déclaration qu'il y est parlé d'ordres donnés à Mr. de Bender, dont nous n'avons reçu préalablement aucune connaissance, ou que nous ne serions peut-être pas chargés de lui donner en conséquence de vos intentions, si les effets fâcheux d'une marche pareille dont nous avons déjà été malheureusement témoins sous le règne de feu l'empereur et le bien de votre service ne vous obligeaient d'en faire mention.

Nous sommes bien convaincus, en attendant, que les réflexions que ce digne maréchal nous a soumises sur l'objet en question et que nous avons l'honneur de joindre ici en copie,²⁵⁰ viendront à l'appui de ce que nous osons vous exposer sur la

situation de nos affaires, et sur les dangers imminents de toute démarche qui pourrait avoir les suites dont il est fait mention plus haut et que vous ne désapprouverez pas que nous ne nous soyons pas laissés engager par les demandes de l'électeur à faire dès à présent les dispositions qu'il nous a demandées.

Je ne saurais finir cette lettre, cher frère, sans vous exposer ici que depuis les dernières déclarations du roi relativement à la guerre à tenter aux princes d'Allemagne, la hardiesse des États de Brabant, les manœuvres des mal-intentionnés pour exciter le peuple des villes et campagnes, l'émigration de ceux qui sortent dans la vue de former un corps de révolutionnaires Belges et l'inquiétude et le trouble que cela répand sur tous les habitants du pays, ont augmenté au point, que l'effervescence gagne déjà derechef ceux des provinces jusqu'ici satisfaites et tranquilles, et y produit des excès dont ils nous viennent journellement des rapports par les généraux et officiers commandant les garnisons de ces différentes villes. Je vous remets donc à juger, cher frère, si dans un moment pareil il ne serait pas d'une conséquence dangereuse de détruire tout le fruit des égards et ménagements que nous a attirés de la part de la France relativement à ce pays-ci la conduite que l'on y a tenue jusqu'ici vis-à-vis de cette Puissance conséquemment à vos ordres supérieurs.

P. S. Ayant communiqué à Mr. le comte de Mercy les lettres arrivées de Coblençe, et lui ayant demandé son avis, il est resté décidément d'accord et a déclaré positivement l'impossibilité qu'il voyait à détacher sans risque extrême des troupes de ce pays. Le maréchal Bender également nous l'a déclaré, et le comte Mercy ajouta qu'il regardait toujours comme un objet important que ces provinces devinssent au contraire dans les circonstances actuelles le point de réunion des forces que vous voudrez employer pour en imposer à la France, et prévenir les ravages du système qui se propageraient de là dans toute l'Europe; il nous a dit qu'il avait déjà exposé dans plusieurs de ses rapports ce sentiment dans lequel il persistait, et qu'il désirait que nous vous le rappellions encore en cette occasion-ci.

Ce 30 Décembre 1791.

Je viens, mon très cher frère, de recevoir votre chère lettre dont je vous baise les mains.²⁵¹ Vous devez avoir reçu de depuis plusieurs lettres touchant notre sœur en France, le comte de Mercy ayant envoyé toutes celles qu'il recevait de la reine à mesure qu'elles lui parvenaient, mais comme il les envoie par le canal du prince de Kaunitz, il se peut qu'elles vous parviennent plus tard.²⁵² Je crains comme vous que ma pauvre sœur soit mal entourée et qu'enfin ces longues souffrances ne l'abattent et découragent; mais le moyen de ne pas l'être quand on est si à plaindre? Je tremble que les extravagances des princes ne lui fassent aussi empirer son sort. Mais ce qui me frappe dans votre lettre, cher frère, c'est que, selon tout calcul fait, cette lettre doit être écrite le 21.²⁵³ Vous paraissiez encore dans la croyance ce même jour que les affaires ici s'arrangeraient peu à peu. Est-ce que nous nous n'expliquons donc pas clairement dans nos lettres? Hier je vous en ai écrit une fort détaillée. J'ose ici vous répéter que le 26 à 3 heures après-dîner est parti un nommé Baillet²⁵⁴ d'Anvers, se qualifiant de député des Etats de Brabant, chargé des lettres dont je vous avais fait mention à divers de ces Messieurs à Vienne; il a aussi avec les représentations que nous leur avons renvoyées dernièrement pour vous; à entendre les propos de douceur, attachement et soumission, on serait porté à ajouter foi à ce qu'ils osent avancer, qu'il ne tient qu'à peu de choses que le calme et la confiance ne soit rétabli dans ce pays, mais à quoi se réduit ce peu de choses, quand on l'examine bien? A fouler aux pieds la dignité du souverain, son autorité et le bien-être de la majeure partie du pays, à avoir un tribunal de justice composé presque entièrement de leurs complices et à leur dévotion, pour par là conserver tout pouvoir à ceux qui l'ont usurpé pendant la révolte afin que ceux-ci ne puissent être condamnés et recherchés légalement sur leurs actions, à conserver en place tous ceux qu'ils avaient placés, et à faire abandonner et éloigner de tout les bons et fidèles serviteurs du souverain qui par leur attachement ont souffert par lui, enfin que tout le gouvernement ne fût composé que de personnes dans leurs principes et qui leur soient dévouées afin d'être par le fait les véritables souverains. Voilà leurs vues, leurs plans et le but de leurs menées et intrigues.

Ne vous y trompez pas, cher frère, tout ce armement des frontières n'est pas l'ouvrage des Vonckistes, mais des anciens insurgents. Si vous daignez jeter les yeux sur divers papiers envoyés d'ici, obtenus par une voie secrète, vous le verrez clairement, c'est toujours encore ce parti et les prêtres qui travaillent, et en Brabant cela est très facile à pénétrer, pourquoi les deux premiers ordres de l'Etat ont accordé le subside de 1791; mais ils savaient bien qu'ils ne pouvaient le payer ayant pillé et vidé les caisses depuis ces douze mois, ayant continué des payages illicites, et ayant remboursé, à ce qu'on dit, avec l'argent des impôts et vingtièmes l'emprunt forcé, par conséquent c'était un accord simulé qu'ils ne pouvaient remplir. Pour que cela ne paraisse, ils durent faire refuser le tiers Etat lequel n'était rien moins que disposé au refus; de là naquirent les menées des deux premiers ordres, leurs propositions, leur tergiversation, enfin leur refus du subside de 1792, sous de fausses assertions, d'infractions, mais comme moyen d'échauffer le tiers et le porter au pas de refuser même l'accord du subside courant ce qui leur a réussi. On recherche asteur les preuves légales de cette déprédation pour les citer devant le conseil de Brabant; ainsi, mon très cher frère, ne vous laissez pas entraîner à croire que ce soit le parti Vonckiste qui fasse naître ni les embarras présents, ni les rassemblements qu'ils osent se permettre sur nos frontières. J'ose y revenir, cher frère, si vous vouliez faire agir efficacement à Rome pour l'envoi d'un nonce ici qui contient un peu le clergé; sûrement ce serait le meilleur moyen pour qu'on ne séduise au moins pas le peuple encore imbu de dévotion fanatique.

Ce 30 Décembre 1791.

Ayant déjà donné au lieutenant Barthodciszhy mes lettres, je reçois la chère vôtre, mon très cher frère, du 20 d. e.,²⁵⁵ laquelle m'a fait grand plaisir et nous encourage de plus en plus à continuer avec la même fermeté que nous avons employée jusqu'ici, et que vous daignez approuver; vous en aurez trouvé les détails dans nos lettres antécédentes, si toutefois dans la lettre d'office, nous avons osé vous détailler toutes les peines et entraves, que nous rencontrons dans la marche lente et

anxieuse de la justice. Ce n'est pas que par là nous nous décourageons, mais seulement pour vous faire voir quelles sont les difficultés que nous rencontrons à chaque pas et qui fait que les choses vont si lentement, bien malgré le désir sincère que nous avons de les faire finir plus promptement, pourvu que le conseil de Brabant qu'une fois nous avons mis en avant pour que les choses aillent bien légalement, pourvu que celui-ci ne nous fasse pas faux bord et se soutient, nous espérons parvenir encore à arranger les choses quoique lentement; mais comme cette lenteur ne remplit pas l'attente des Royalistes désespérés et aigris du retard de leur indemnisation, et d'un autre côté de ce que pour terminer à l'amiable, il était question d'acquiescer aux demandes des Etats pour obtenir pour les cinq conseillers exclus des retraites et autres avantages, nous nous trouverons peut-être obligés pour prévenir les suites que ce mécontentement du reste des citoyens bien pensants pourrait causer, de vous importuner, non seulement encore pour quelques faveurs, mais même forcés peut-être de prendre sur nous d'en accorder en votre nom à charge de vos caisses, si les circonstances du moment pourraient nous en faire sentir la nécessité urgente et l'impossibilité de recevoir à temps vos résolutions à cet effet.

Nous n'avons jamais cru un moment, cher frère, que ni vous, ni le ministère de Vienne puisse songer à recourir à la médiation de ces Puissances qui ne se sont que trop mêlées dans nos affaires internes, mais nous vous l'avons écrit uniquement pour vous faire voir de quelles intentions on se sert ici pour tenir toujours les yeux en l'air et dans l'agitation, afin de maintenir le désordre et le trouble. Cependant vous verrez que la Stadthouderienne, ses adhérents et l'Angleterre ne nous veulent guères de bien.

Pour l'article de votre charmant fils, je n'ai rien à ajouter à ce que je vous en ai déjà écrit. Il n'y a qu'une voix là-dessus, et je voudrais que vous puissiez le voir par un telescope et l'entendre et vous en seriez enchanté. Je vous le répète encore, mon bien cher frère, ce n'est pas aveuglement de tendresse de ma part, mais une justice que je suis obligée de lui rendre — conservez-lui vos bontés paternelles, qu'il mérite par son tendre et sincère attachement pour vous deux et ses frères. Il n'a pas écrit hier par Barthodciszhy sachant que je le

faisais et voulant nous charger, afin que vous ayez plus souvent et séparément de nos nouvelles. Il est avec moi et mon cher mari à vos pieds.

Ce 1^{er} de l'an 1792.²⁵⁶

Je regarde comme un présage heureux pour cette année que je l'aie commencée par recevoir une lettre, cher frère, de votre part, dans laquelle vous nous témoignez votre approbation de tout ce que nous avons fait ici vis-à-vis des États de Brabant.²⁵⁷

Cela m'assure que vous nous soutiendrez et en aurez agi conséquemment avec ceux qu'ils vous ont députés, gens dont l'envoi est à tous égards d'autant plus choquant que le comte Baillet est un des fanatiques les plus décidés, qui a joué un mauvais rôle dans la révolution; que son adjoint Corbesier est noté parmi les principaux coupe-jarrets de ces temps-là et que l'on dit même qu'il serait accompagné de deux autres personnages qui auraient figuré dans la garde de Vandernoot. A juger de leur audace, on devrait croire, comme vous dites, qu'ils seraient soutenus. Je crois cependant que, quelque puisse être l'intérêt que l'Angleterre penserait avoir à empêcher la conclusion de votre traité avec la Hollande, pour ne pas voir diminuer par là la dépendance dans laquelle elle tient cette République, et quelque puisse être sa mauvaise volonté contre vous, et le déplaisir que lui cause votre réconciliation avec le roi de Prusse, je crois, dis-je, que malgré tout cela, l'influence que cette Puissance a peut-être dans la conduite de nos rebelles n'est pas bien active et ne va guères au delà de la satisfaction qu'elle approuve des embarras qui en résultent pour vous dans ces parties-ci. J'ai lieu de croire même que le rapport qu'aurait la susdite conduite et les manœuvres de nos États et révoltés de Brabant avec celle des Français n'est point immédiat et direct, mais que l'Assemblée Nationale, craignant les effets des sollicitations dont vous êtes accablé de toute part pour agir contre la France, emploie des moyens indirects pour les susciter, les encourager et préparer des voies pour des insurrections, pour vous mettre dans le cas de ne pouvoir rien entreprendre contre ce pays-là sans donner lieu par là à une explosion de révolte dans ces provinces ici, dont elle chercherait

à profiter pour vous les faire perdre avant même que les armées que vous enverriez fussent en état de l'empêcher ou prévenir.

Je suis convaincue que les mal-intentionnés d'entre les Etats comptent sur la réussite de ce projet; que leurs vues n'ont jamais tendu à autre chose qu'à traîner et à rendre impossible tout arrangement final avec eux dans l'espoir d'attendre par là le moment favorable à leurs desseins ou que quelque circonstance viendrait à brouiller les choses au point d'occasionner une rupture favorable entre la France et vous; qu'aveuglés par leur animosité et leur ambition, ils ferment les yeux sur le danger qu'ils courent ainsi que leur constitution d'une révolution appuyée par des voisins pareils; qu'enfin ce n'est que par une conduite bien prudente vis-à-vis de ceux-là et par une grande fermeté vis-à-vis des Etats, que vous pourrez déjouer leurs plans et détourner les dangers dont ils vous menacent. Je vous ai déjà dit qu'il n'y a point d'apparence que le clergé et les Vonckistes, l'évêque d'Anvers, Vandermersch et Van Eupen puissent jamais agir d'accord. Cette vérité est confirmée par des papiers que vous aurez vus et qui vous ont démontré l'inutilité des tentatives faites à cet effet. Cela n'empêchera pas que nous n'y oscillons avec d'autant plus d'attention, que l'on nous a averti que l'évêque d'Anvers y travaillait, et que nous connaissons combien une telle coalition augmenterait le danger de notre position. Quant à nos troupes, nous n'avons aucun sujet jusqu'ici d'en être en défiance. Il y a eu quelque désertion dans celles de la garnison de Luxembourg, composée en partie de ce qu'il y a de moins affidé. Il y en a eu aussi le mois passé dans celles de Louvain où les Bohêmes ont commencé à s'ennuyer d'être séparés de leurs foyers; mais tout cela n'est pas de grande conséquence. La grande diminution qui existe dans quelques régiments et surtout dans Esterházy vient principalement de ce qui est déserté dans la marche par l'Empire et de ce qu'on a perdu depuis en maladies; et pour ce qui est des corps francs, il en est à peu près de même, et j'ai déjà osé vous représenter dernièrement qu'il serait bon de leur promettre de les compléter.

J'ai eu l'occasion de vous exposer par le dernier courrier les observations que présentaient les demandes de l'électeur de Trèves, que je ne suis pas sans inquiétudes sur la nature de

la conduite qu'il tiendra et sur l'interprétation qu'on y donnera du moins en France; que je ne suis pas plus rassurée non plus sur la prudence et sagesse des propos et démarches de son ministre; et que j'aurais beaucoup désiré que la déclaration du prince Kaunitz eût pu être précédée de l'arrivée de quelques troupes propres à épargner des détachements à faire de celles que nous avons partagées entre ici, le pays de Liège et du Brisgau et de tout ce qu'il nous faudra encore ici pour l'établissement des magasins et autres objets nécessaires aux opérations que l'on pourrait être dans la nécessité de faire et sur lesquels le maréchal Bender va soumettre un rapport détaillé.

Nous sommes tous à vos pieds et à vous embrasser.

Ce 5 de l'an 1792.

Vous apprendrez par le canal du prince Kaunitz auquel Metternich fait un rapport officiel de tout ce qui s'est passé entre l'électeur de Trèves et nous.²⁵⁸ Je crois que sans négliger votre service, nous ne pouvions répondre autrement dans la position où nous sommes, laquelle de jour en jour devient plus critique, puisqu'on ne peut se dissimuler que du côté du Brabant nous sommes réellement au même point et dans la même position que l'année 1789. Entre le nombre de brochures indignes qui roulent, il y en a une remarquable sortie hier. C'est celle que j'ose vous joindre ici^a qui est répandue en toute forme et impression. Vous remarquerez qu'en termes de véritables souverains, ils défendent à un chacun de mettre de l'argent dans la levée ouverte pour vos royales finances et cela sous menace d'être puni dans leurs corps et leurs biens comme traîtres à la patrie en soi. Dans un autre temps cela ne serait rien, mais outre que c'est la preuve d'un rassemblement de méchants qui emploient encore les mêmes termes de révolte que par le passé et cela sans aucun motif (sic!); mais le plus grand mal est que nous avons à faire à des gens incapables de raisonner, qui sont timides, pusillanimes et que le découragement dans lequel ces menaces les réduisent, les entraîne dans des mauvaises actions.

^a fehlt.

Tout ceci vous prouve, cher frère, la nécessité où nous sommes, non seulement de garder ici toutes les troupes que nous n'avons, mais de recevoir incessamment la permission que nous vous avons demandée déjà le mois passé, de pouvoir compléter les corps francs; qu'on daigne nous envoyer ce qui manque aux troupes venues d'Allemagne, tant en hommes qu'en chevaux, afin d'avoir effectivement le nombre de troupes que nous n'avons à présent que sur le papier. Enfin le maréchal s'occupe à tracer ce qui en général nous manque ici pour le cas de guerre avec la France, laquelle me paraît plus que probable, et cela vous sera soumis par le conseil de guerre. Si le calme interne existait dans les provinces, une guerre avec la France serait peu redoutable et nos troupes ne demanderaient pas mieux, mais cet article est de la plus grande considération et réflexion, puisque tout se dispose à une insurrection générale partout dès que l'on vous verra occupé et entamé ailleurs. Il m'en coûte de devoir vous dire des choses si désagréables, mais je crois que plus mon attachement est sincère, plus grande en est l'obligation de ne vous rien cacher.

Je me mets avec mon mari et votre fils à vos pieds. Grâce à Dieu, je n'ai que les mêmes choses à vous répéter de sa santé et conduite.

P. S.^a Le maréchal de Bender vient de nous remettre le rapport qu'il fait au conseil de guerre en réponse aux directions qu'il en a reçues relativement aux secours demandés par l'électeur de Trèves.²⁵⁹ Vous verrez par celui-là, dans quelle position nous serons ici lorsque le détachement de ses forces aurait lieu et qu'il arrivait que cela nous attirait une guerre avec la France, dans un moment où les inquiétudes internes, que la méchanceté de ceux qui tiennent aux principes des rebelles de Brabant sait répandre de plus en plus, doivent exiger les mesures les plus sérieuses; où l'on ne peut être indifférent sur les dispositions des mécontents Liégeois, et où les mouvements de ceux de la Hollande occuperont trop l'attention du gouvernement de cette République-là pour qu'en un moment pareil on puisse jamais compter ici sur un soutien efficace de sa part. Vous verrez par le dit rapport que le défaut de places fortes nous

^a Von der Hand des Herzogs.

gène pour nos communications et nos derriers; vous verrez les dispositions, qu'il serait nécessaire de faire préalablement encore pour les magasins et vivres, relativement aux opérations que le détachement demandé et les suites qui pourront en résulter, exigeraient; vous verrez ce qui nous manque en chevaux pour les transports ainsi que pour la troupe-même, à l'occasion de quoi il faut remarquer que parmi les 3000 manquant au Fuhrwesen il faut compter aussi ce qui en devrait être employé pour l'artillerie de réserve; vous verrez enfin ce qui manque au complet des troupes fixées jusqu'ici pour être sous les ordres du maréchal de Bender et divisé entre les Pays-Bas, le pays de Liège et l'Autriche-Antérieure. Nous ne sommes certainement pas inquiets des moyens d'empêcher ces provinces-ci de se porter seules à une nouvelle explosion de révolte; nous nous persuadons aussi que les Français y penseront du moins deux fois avant d'entreprendre quelque chose contre nous, tant que nous resterons dans la position où nous sommes ici vis-à-vis d'eux; mais nous sommes loin de croire et bien plus éloignés encore d'assurer qu'il en serait de même si, nous trouvant dans le cas de devoir soutenir d'ici l'électeur de Trèves ou d'autre prince, nous leur fournissions un titre pour venir nous attaquer chez nous; et c'est pour cela que nous regardons comme notre devoir le plus essentiel de vous exposer dans le plus grand jour toutes les observations que les circonstances actuelles présentent à cet égard. Pardonnez, cher frère, ce griffonnage que le manque de temps nous oblige d'envoyer de la sorte sans le copier, et recevez-nous ici très humblement à vos pieds.

Ce 10 de l'an 1792.

Je vous dirai que nous avons reçu hier par une dépêche royale la résolution touchant le lotto, qui n'est rien moins que conforme à ce que j'ai osé vous demander. Je fais abstraction des six mois de prolongation de bail auxquels Manzi a renoncé lui-même, mais, cher frère, je vous ai proposé d'accepter les offres que Manzi fait d'administrer cette branche des finances pendant un temps pour le compte des finances, et justement ceci ne s'est pas fait; pour vous faire voir quel homme c'est que Manzi et comme il pense sur ce point, j'ose vous envoyer

cet extrait^a d'une lettre écrite à sa femme, qui vous prouvera que c'est par attachement et reconnaissance pour notre maison qu'il s'offre pour cette administration. Nos raisons particulières qui me font désirer de le fixer en certaine manière en ce pays-ci, je vous l'ai aussi écrite, puisque sa femme est une grande ressource pour moi et, j'ose dire, fait l'âme et l'agrément de notre société domestique, étant aussi agréable à mon cher mari qu'à moi, qu'à votre fils et à tous les messieurs qui logent avec nous, et l'union dans une maison est le plus précieux don de la vie. En second lieu c'est une femme d'un certain âge, sage, modeste de conseil, discrète et sans intrigue quelconque, ainsi impossible de remplacer ici chez moi, si je la perds. Vous ne perdriez rien, puisque Mr. Manzi déclare ne rien demander ni accepter pour cette administration laquelle, si elle n'est pas dirigée et surveillée par un homme tel que lui, ne tournera pas si avantageusement pour vos finances. Grâce à Dieu, votre charmant fils se porte bien et continue de faire notre félicité et joie. Nous nous mettons avec lui à vos pieds et je vous embrasse tendrement.

Ce 13 Janvier 1792.

Les rapports que Mr. le comte de Mercy vous fait parvenir sur les affaires générales de France et ceux que Mr. le comte Metternich soumet en même temps sur ce qui regarde plus particulièrement celles de votre voisinage, occasionnent l'envoi de l'estafette d'aujourd'hui; je ne veux pas négliger,

^a *Extrait d'une lettre du marquis Manzi à sa femme touchant le lotto.*

Si L. L. A. A. veulent m'honorer de leur confiance dans cette affaire, je me charge de l'administrer pour le compte de S. M. tant qu'on y puisse avoir besoin de mes services. La raison qui m'a déterminé à me sacrifier et offrir de l'administrer moi-même pour S. M. est la crainte que des intérêts particuliers ne parviennent à détruire ce qui m'a coûté tant de peines dans les commencements à établir; le bénéfice qui m'en est résulté est assez considérable, parce que je paye de reconnaissance sans la moindre vue d'intérêt, car si l'occasion s'en présente, je vous prie d'assurer, que non seulement je n'accepterais point de gages, mais absolument pas la moindre petite chose à titre de gratification. Mon gain est un assez beau bienfait, que je reconnais tenir de la maison d'Autriche pour engager ma reconnaissance.

cher frère, d'y ajouter ces lignes pour m'étendre un peu — ainsi que je vous l'avais annoncé par ma dernière — sur les objets de votre lettre du 31 passé.²⁶⁰

Je ne puis que reconnaître la justesse de vos réflexions sur l'esprit qui anime les différentes factions, opposées en ce pays-ci au gouvernement; il est sûr, en effet, que le but des uns comme des autres tend à diminuer le pouvoir du souverain et établir un autre pouvoir à sa place; elles diffèrent seulement dans leurs vues quant à ceux qui auraient à l'exercer, et dans les voies qu'elles prennent pour y parvenir : la faction soi-disante Patriote n'ayant d'autre but que de conserver le dit pouvoir et de l'amplifier même entre les mains des Etats tels qu'ils sont composés en ce moment, et cette faction, ne ménageant pour cela aucun moyen et fermant même les yeux sur ceux qui opéreraient la destruction de ces Etats en ne faisant du moins pas cas des dangers que lui attirerait l'appui qu'elle cherche en France pour suppléer à celui qu'elle regarde comme insuffisant d'autre part, pourvu qu'elle réussisse à assouvir sa rage contre vous et votre maison; tandis que la faction des Démocrates proprement dits qui veut établir un système populaire pareil à celui de la France, travaille avec moins de bruit, mais d'une façon pas moins dangereuse, à grossir son parti, et que ceux qu'on appelle Démocrates modérés ou les soi-disants amis du bien public, tendent principalement à substituer aux Etats actuels qu'ils ont en horreur une autre forme de représentation.

Il n'est guères probable que tous ces partis puissent se réunir — et c'est sur ce point seul que je pense que vous vous êtes formé une fausse idée du véritable état des choses — ce ne serait du moins jamais que dans la vue de se tromper mutuellement après avoir conjointement employé leurs forces contre le souverain, et je crois pouvoir me persuader que quant aux Démocrates modérés, ils ne s'y laisseront entraîner que tout au plus dans le cas où il ne leur resterait d'espoir d'un changement de représentation que par le moyen d'une nouvelle révolution. Je ne dis pas pour cela qu'il faille dans ce moment-ci procéder à des changements, fussent-ils même avantageux, et qu'on doive ne pas attendre des circonstances plus favorables pour en introduire qui seraient conformes à la constitution. Je ne dis pas non plus qu'il faut user des moyens Macchiavelliques

pour diviser d'intérêt les habitants de ces provinces et pour en exciter et armer une partie contre l'autre; mais je ne puis m'empêcher d'envisager toujours comme une circonstance très heureuse que la diversité et opposition parfaite des principes qui règnent entre les partisans du régime établi pendant l'insurrection et les autres, empêche encore la coalition tentée de procurer entre eux aux dépens de vos intérêts et du bien-être de la nation, et de regarder aussi comme des démarches très peu calculées et prudentes toutes celles qui aboutiraient à détruire absolument le reste d'espoir que pourraient avoir les soi-disants amis du bien public, de voir réaliser un jour les modifications salutaires, qu'on leur avait laissé entrevoir, et j'avoue même de plus, que je ne puis croire aussi dangereuse que vous le pensez la société formée par ceux-ci, qui d'ailleurs est prête à ce qu'on m'assure, de se séparer et de finir entièrement les travaux auxquels elle s'était occupée jusqu'ici.²⁶¹

Cela n'empêche pas que nous n'y portions une attention égale à celle que nous mettons à toute autre société ou club; et si jamais il arrivait — ce que cependant hors le cas d'une rupture avec la France je me flatte ne pas voir effectuer — qu'une explosion quelconque pût avoir lieu, ce ne sera pas faute d'exciter à la surveillance tous ceux qui en sont chargés, mais parce que les difficultés que nous trouvons à rendre cette surveillance suffisamment active et efficace, auront pu prêter les moyens à faire éclater de nouveaux troubles.

Soyez sûr, en attendant, qu'on n'y donnera aucune occasion de la part du gouvernement que, s'ils s'en produisent, ils seront réprimés avec la plus grande sévérité et rigueur. Je ne crois pas qu'on aura besoin en ce cas d'encourager et d'animer les troupes; d'après tout ce que je vois et entends, elles le sont assez d'ailleurs, et si l'on a dit que les officiers seraient un peu dégoûtés, je ne vois qu'ils en aient pu avoir d'autre motif que celui de déplaisir qu'ils éprouvent de voir impunis tant de gens qui ont brillé dans la révolution et d'avoir dû même employer la troupe qui aurait voulu anéantir ceux-ci à les garder et garantir, d'insulter dans les assemblés où ils prenaient encore des déterminations directement contraires à vos intérêts et à vos désirs.

Que ne puis-je vous assurer que nous ne serons pas dans le cas de les employer d'ailleurs encore qu'à donner de l'appui

aux procédures des tribunaux suprêmes, et à faire respecter les sentences portées par ceux-ci contre les États, les communautés et les particuliers coupables, contre lesquels on agit et va agir successivement devant eux! Que ne puis-je vous faire espérer surtout que cette voie de justice réglée que vous nous prescriviez de suivre, puisse réussir à faire rentrer ceux-ci dans le devoir et terminer bientôt les troubles! Mais la lenteur des formes judiciaires, les moyens de chicanes qu'elle fournit aux méchants, la timidité des juges bien pensants que la fermeté audacieuse des États de cette province-ci et de leurs adhérents, les nouvelles inquiétudes et entreprises des mal-intentionnés de toutes les provinces, et le bruit d'une invasion hostile de la part des Français est considérablement augmenté dans ces derniers temps, les entraves et obstacles que la constitution même oppose à la condamnation des coupables, l'aveu enfin que les membres mêmes de ces tribunaux nous ont fait de la crainte, où ils sont, que les moyens ordinaires prescrits pour les poursuites judiciaires ne parviendront pas à ramener l'ordre et la règle dans cette province, ne me permettent pas de vous entretenir dans l'idée de l'y avoir rétablie par ce seul moyen. (sic!)

Nous n'aurions pas tardé de vous proposer ceux qui au défaut de celui-là pourraient peut-être y conduire plus promptement et plus sûrement, si cet objet qui est hérissé de tant de difficultés et soumis à tant de considérations de toute espèce, n'exigeait préalablement un travail approfondi auquel la multiplicité d'autres affaires pressantes, engendrées par le désordre que la révolution a causé dans toutes les branches d'administration, eut permis d'y vaguer avec suite, et si celui que nous donnent depuis 15 jours les démonstrations de la France envers l'électeur de Trèves, n'avait entièrement absorbé le temps que nous aurions pu y employer.

Vous avez vu par toutes nos lettres précédentes ainsi que par les rapports du ministre en quoi en était cette autre affaire. J'oserais presque me flatter en ce moment que l'électeur en aura échappé sans autre mal que celui du désagrément d'avoir vu l'alarme et les inquiétudes dans lesquelles tous ces manœuvres des Français ont jeté son pays et d'avoir dû tenir vis-à-vis des émigrés Français une conduite bien différente de celle qu'ils avaient éprouvée jusqu'à là de sa part. Je ne saurais assurer cependant qu'avec tout cela je sois parfaitement tranquille à cet

égard, et je m'engagerais encore moins à répondre que ces émigrés ne parviennent pourtant à lui faire faire ou à faire eux-mêmes malgré lui quelque pas propre à mécontenter la nation Française, et à lui fournir un titre des hostilités; car il est prouvé à l'évidence que toutes leurs vues ne tendent qu'à alarmer une guerre dans laquelle ils veulent forcément vous entraîner et dont le but contrecarrerait visiblement celui que le roi pourrait s'être proposé; aussi ne manquons-nous pas de répéter dans toutes nos lettres à l'électeur qu'on ne le tiendra pas pour avoir rempli les conditions imposées de votre part, et les déclarations et promesses qu'il a données à la France, aussi longtemps que l'effectuation réelle de ces promesses n'ait été telle que le ministre de cette cour lui témoigne en être satisfait. J'ose vous joindre ici la copie d'une lettre que mon cher mari vient encore écrire hier à son frère.²⁶²

Je n'ai pas besoin de vous retracer encore ici, mon cher frère, les embarras dans lesquels nous nous trouverions en ce pays si nous étions dans le cas de devoir détacher des troupes ailleurs; les rapports détaillés du maréchal Bender auront suffi à vous prouver l'impossibilité de le faire sans courir les plus grands risques, et le trouble que le seul bruit d'un mouvement à faire vers les frontières a d'abord répandu dans tout le pays la crainte qu'il a inspiré à vos sujets fidèles dont plusieurs ont déjà commencé à empaqueter leurs effets; la fermentation qu'il a fait sentir dans plusieurs provinces, l'audace et insolence qu'il y a donné aux méchants, les écrits séditieux et excitatoires qui y ont d'abord circulé de tous côtés, et les complots dont on découvre chaque jour des nouvelles trames concourent à appuyer ce qui a déjà été marqué à cet effet, et à ériger l'attention la plus sérieuse. Nous ne la perdrons certainement pas de vue, et si cette affaire de France se borne pour le voisinage de ce pays-ci aux seules menaces faites jusqu'ici, nous avons tout lieu de nous promettre que celles de l'intérieur de nos provinces n'auront pas des suites bien fâcheuses. J'ai cru, en attendant, ne pas devoir me mettre dans le cas d'avoir un reproche à me faire, si je ne vous exposais encore une fois les choses dans tous leurs détails et sous le point de vue où nous pensons qu'elles doivent être envisagées.

Je ne ferai ici aucune réflexion sur le mémoire et la lettre que le comte Mercy joint à son rapport;²⁶³ j'avoue que le premier

m'est trop étudié pour que je veuille me vanter d'entendre parfaitement tout ce qu'il veut dire, et que l'autre qui n'y correspond pas tout à fait, ne m'est guères plus claire. Tout ce que j'en conçois, c'est qu'ils servent l'un et l'autre à fortifier notre opinion sur l'objet principal pour lequel ils sont écrits, et à justifier celle que nous avons toujours eue sur la conduite mesurée et prudente qu'il exige de votre part.

En attendant avec impatience l'armée de Mr. d'Aspre, je me mets . . .

Ce 14 de l'an 1792.

La place de grand-veneur en Brabant étant vacante depuis la mort du prince de Grimberghe²⁶⁴ en étant une décoration royale, nous oserons un de ces jours vous en faire un rapport d'office; mais je m'empresse par celle-ci de vous dire que, comme cette charge donne toujours à celui qui la remplit des affaires et relations avec nous par rapport aux chasses et que, par conséquent, il est beaucoup à l'entour de nous, il nous est aussi infiniment intéressant que ce soit quelqu'un qui nous convienne tant par son caractère, conduite que par sa façon de penser sur les affaires présentes. De tels sujets sont pour ainsi dire introuvables en Brabant, et je ne saurais vous en proposer qui y serait propre que le comte Maldeghem qui est attaché au service de votre fils Charles, lequel par ses bonnes qualités réunit tous nos suffrages. Cela ne l'obligerait pas à quitter entièrement le service de votre fils, chose qu'il ne sacrifierait pour rien au monde; mais comme il remplit deux fonctions chez lui, il en résignerait une et, conservant avec l'emploi de grand-veneur en Brabant celle de grand-écuyer de votre fils, ce qui est très compatible, il remettrait celle de grand-maître près de votre fils qui demande plus d'assiduité, tandis que la place de grand-veneur exige qu'il fasse plusieurs courses pour veiller à cette charge.

Cette place de grand-maître par là serait vacante et resterait telle jusqu'à ce que vous plairait de la donner, selon que nous vous le demandons, à l'homme du monde qui la mérite le mieux tant par ses services et attachement envers vous que par celui qu'il porte et témoigne à votre fils. C'est Mr. de

Warnsdorff : si, lors de mon séjour à Vienne, j'eusse connu le fond de son caractère et sa façon de penser comme je le fais à présent (et c'est un reproche que je me fais de ne l'avoir approfondi), je vous l'aurais demandé dès lors pour cette place, laquelle réellement il doit remplir, y convenant d'autant plus que son attachement pour votre fils est sage, raisonné, vigilant et infatigable. Cela nous le rend à tous aussi précieux qu'estimable, d'autant plus que notre jeune homme récompense ce sentiment dont il reconnaît l'avantage par un retour amical, une docilité charmante et une confiance, laquelle on ne peut pas si facilement donner, et à laquelle Warnsdorff a des droits acquis tant par l'ancienneté de ses services et le temps qu'il est auprès de lui que par son zèle, et qu'il est impossible que jamais votre fils accorde ni à l'un ni à l'autre des deux autres Messieurs qui sont auprès de lui, vu leur jeunesse, car Maldeghem même est d'un certain respect et réserve vis-à-vis de lui qui est naturel et à sa place, puisqu'il n'a été engagé que pour le servir. Cela est si vrai que, pour vous faire connaître le caractère de celui-ci, je vous dirai que lui-même m'a souvent, depuis qu'il connaît M. de Warnsdorff, pressée de le mettre à la place qui lui convient, et a eu la générosité de m'offrir celle de grand-maître, pourvu qu'il puisse par l'autre rester attaché à la personne de votre fils qu'il aime comme nous le faisons tous de cœur et d'âme. D'un autre côté, je dois la justice à Warnsdorff que, quand je lui ai parlé de ce projet, il a protesté non seulement de ne pas vouloir faire aucun tort à M. de Maldeghem, mais, tranquilisé sur ce point, il a toujours insisté qu'il ne voulait point qu'on pût taxer son attachement pur et désintéressé pour votre fils d'aucune vue d'intérêt ou d'ambition; mais mon mari et moi qui sentons le bien qui en résulterait et la nécessité de la chose dans tous ses rapports, moi qui ai à me reprocher de ne vous avoir pas proposé la chose telle que je le fais aujourd'hui dès mon séjour à Vienne, je ne puis m'empêcher d'insister à vous supplier d'agréer et m'accorder ce projet tel que nous vous le proposons, bien persuadée, comme vous devez l'être, que dans tout ce que nous faisons nous n'avons en vue que le bien de votre service et le bonheur et bien-être de votre charmant fils. Il n'a point été instruit de ce projet, mais je ne ferai pas partir cette lettre sans qu'il la lise pour voir s'il est d'accord et voir si ses idées se rencontrent avec

les miennes, comme j'ai lieu de le croire, ou me dire ce qu'il en pense, si elles différaient en quelque chose. Je crois que vous approuverez que j'aie établi cette confiance entre nous qui fait et doit faire à jamais et durablement notre mutuelle félicité. Votre fils vient de lire cette lettre, avec laquelle il est d'accord, et vous le dira lui-même.²⁶⁵

Ce 26 de l'an 1792.

Mon cher mari vous parlant, mon très cher frère, sur nos affaires importantes, je ne griffonne ces lignes que pour vous embrasser et donner des nouvelles de votre cher et charmant fils qui se porte bien et qui développe en toute nouvelle occasion de plus en plus son esprit, charmant caractère et le fond qu'on peut faire sur lui-même de raison au-dessus de son âge et vivacité. Si les malheureuses annonces de guerre se vérifient,²⁶⁶ vous voudrez bien permettre qu'il suive son père adoptif au champ d'honneurs. Vous pouvez être bien sûr de tous les soins qu'on aura pour lui : la vigilance et l'inappréciable attachement de Warnsdorff l'y suivrait, et mon cher mari connaît trop combien il est précieux pour que vous pouvez être tranquille sur ce point . . .

Herzog Albert an Leopold II.

Bruxelles ce 26 Janvier 1792.

Toutes les nouvelles venues de ce pays-là, celles surtout que Mr. le comte de Mercy a adressées passé trois jours au prince de Kaunitz, s'accordent trop en effet sur la tendance qu'ont les différents partis (divisés d'ailleurs d'intérêts en ce royaume) à vouloir nous faire la guerre que, quelles que soient les considérations qui devraient les en détourner, on peut s'attendre d'un jour à l'autre à leur en voir prendre la détermination formelle.

Les motifs qui paraissent y pousser ceux qui tiennent au régime actuel, sont : 1^o la certitude où ils sont, que le concert auquel vous travaillez avec les Puissances alliées pour prévenir les dangers de la propagation de leur système et pour faire

rendre justice aux princes d'Allemagne, lésés par celui-là, les mettra non seulement dans le cas de ne pouvoir jamais échapper la guerre, mais même dans celui, de se voir tomber plus tard sur les bras des forces réunies qu'ils auront à combattre chez eux; 2° le besoin qu'ils croient avoir, de faire diversion par une guerre externe aux discussions et troubles internes qui menacent leur pays d'une guerre civile; 3° l'impossibilité qu'ils prévoient à trouver moyen de réparer le dérangement de ces finances, et l'espoir de pouvoir se sauver des suites qui en résulteraient pour eux, s'ils ne parvenaient à entraîner la nation dans une guerre, sur laquelle ils rejetteraient la cause de la banqueroute; 4° l'espoir qu'ils ont, que cette guerre, une fois entamée et avec des apparences de premier succès du moins momentanément, ils gagneront du temps pour des négociations, et qui pourra fournir des événements où, à l'aide de quelque Puissance médiatrice, ils pourront obtenir des conditions propres à donner une consistance plus solide à leur système de gouvernement; 5° la connaissance de la fermentation qui règne dans les provinces voisines aux leurs, et particulièrement dans les nôtres, dont ils se flattent de tirer grand parti; 6° la position avantageuse de leurs frontières qui, couvertes de forteresses bien munies en provisions de guerre et de bouche, leur fournit tout ce qu'il faut pour y rassembler au plus tôt une armée d'un côté ou de l'autre, et pour la mettre à même d'opérer en avant sans aucun embarras; enfin 7° la supériorité de leurs forces sur celles qu'on peut leur y opposer en ce moment, et le manque qu'on a de ce côté-ci des avantages que leur donnent les circonstances précitées.

Le parti, appelé Monarchien, penche aussi pour la guerre, parce qu'il espère par son moyen voir renaître un système qui donne au roi plus d'influence et d'autorité, et qu'il n'y voit pas jour, si la guerre ne devait pas avoir lieu.

Enfin le parti des princes, de la noblesse, du clergé et des autres émigrés de France, ne soupire qu'après le moment de la voir éclater entre leur nation et nous, et travaille peut-être même sous main à cette explosion, parce qu'il se persuade que c'est par le moyen de celle-là, que vous serez forcé malgré vous à embrasser sa cause particulière, et qu'il n'en voit plus d'autre à rentrer avec honneur dans le pays qu'il a si légèrement abandonné.

Dans un tel état de choses et dans une disposition pareille des esprits, on ne doit pas être étonné, si tous les motifs qui devraient détourner la France de faire la guerre n'opéraient point sur une nation qui est dans le vertige et enflammée sans cesse par les déclamations les plus violentes de ses orateurs forcenés.

Nous devons donc nous préparer maintenant, non seulement à la voir prendre le parti enragé, dont je viens de parler, mais même peut-être à voir suivre bientôt ce parti de l'attaque dont nous sommes menacés.

Les forces qu'elle a rassemblées en trois corps d'armée sur les frontières de ce pays-ci et de l'Allemagne montent, d'après les nouvelles débitées, à environ 140 à 150 mille hommes, dont, décomptant ce qu'elle destine pour la garde des places, elle prétend pouvoir mettre à peu près quatre-vingt-dix en campagne. Je suis bien éloigné de dire que ce soient toutes d'excellentes troupes; mais enfin cela ferait nombre et ne laisse de fournir moyen à porter des attaques à la fois sur plusieurs points, qui ne peuvent être tous également couverts et défendus. Aussi prétend-on, que le plan de campagne formé, et pour l'arrangement duquel Mr. de Rochambeau est allé passé quelques jours de Lille à Paris, doit être que ce maréchal devra entrer avec l'armée principale du côté de Mons et Tournay, tandis que Mr. de La Fayette pénétrerait par le pays de Luxembourg pour se mettre entre notre armée et cette place; et que Mr. de Luckner passerait le Rhin pour établir ses quartiers dans la partie des Etats d'Allemagne, voisins à ce fleuve.²⁶⁷

Le compte qu'ils font sur l'insurrection qui accompagnerait leur entrée dans tous ces pays, et que les émissaires de la Propagande ont cherché à y préparer, entre sans doute pour beaucoup dans leur calcul; et il faut avouer, que cela ne serait pas un des moindres embarras et que sans cette circonstance on ne saurait jamais se persuader que, quels que puissent être les motifs qui porteraient les Français à vouloir nous faire la guerre, ils oseraient l'entreprendre en ce moment.

Tout ce que je viens de détailler ici est en attendant de nature à ce que je n'ai pas cru devoir tarder de vous en donner connaissance et de vous mettre à même par là, de juger des mesures que vous aurez à prendre tant de votre côté, que vis-à-vis et par le moyen de vos alliés, pour parer du mieux possible aux effets de ce dont vous êtes menacé.

Je n'ai pas cru devoir différer non plus de le communiquer au maréchal de Bender et au général Brown, et de les charger de me remettre au plus tôt un travail sur le résultat des délibérations prises, tant en égard aux dispositions à faire — le cas échéant — pour rassembler nos troupes en conséquence des mouvements de nos ennemis, que pour tout ce qui a rapport aux opérations militaires que les circonstances pourraient exiger; et comme le moment est trop urgent pour pouvoir attendre que ce qui nous manque surtout en chevaux pour l'artillerie et le charriage de l'armée nous vienne des autres pays héréditaires, je me crois obligé de prendre dès à présent sur moi d'en ordonner un achat ici, qui ne doit cependant empêcher l'envoi de ceux que vous nous ferez parvenir de là-bas, vu que ce qu'on pourra en procurer à la hâte ici, ne suffira à peu près qu'au déficit journalier de ceux d'entre les chevaux restants qui pourront périr dans le cours des opérations.

Je me réserve, cher frère, à vous mander des détails ultérieurs sur les différents objets ci-dessus mentionnés, lors du retour de Mr. de Ficquelmont,²⁶⁸ capitaine du régiment de Klebeck, que nous ne retenons ici que parce que le comte de Mercy s'attend à recevoir au premier jour des nouvelles plus intéressantes encore et plus positives sur ce qui fait à présent l'objet principal de notre attention.

J'ai l'honneur de vous remettre en attendant ci-joint un état préalable de la force et distribution des troupes Françaises stationnées sur les frontières de ce pays-ci, sur lequel je compte cependant recevoir dans peu des renseignements plus sûrs et plus détaillés; et j'y ajoute aussi un tableau de ce que (décomptant le corps qui est dans le Brisgau) nous avons dans les provinces Belges et dans le pays de Liège.²⁶⁹

Il serait précieux que les circonstances nous permissent d'employer absolument tout ce qui s'y trouve contre les seuls ennemis du dehors!

Ce que je puis vous mander aujourd'hui de ceux du dedans, se borne à ce que les découvertes faites et les informations prises, relativement aux personnes arrêtées, prouvent non seulement l'existence très réelle d'un complot et d'une liaison formée entre eux et nos émigrés, qui justifie bien le parti que nous avons été obligés de prendre, en nous saisissant de leurs personnes sans attendre à cet effet les formalités lentes et

dangereuses en pareil cas d'Etat des procédures judiciaires, mais même, que ces preuves sont de nature à ne pas pouvoir imaginer que les juges légaux, auxquels on va transmettre la décision de cette affaire, puissent trouver matière à ne pas porter — du moins contre l'un ou l'autre d'entre eux — une sentence sévère tendant à donner un exemple propre à en imposer aux séditieux.

Au reste, s'il règne par ci par là dans le pays une inquiétude que le bruit de la guerre avec la France a fait renaître parmi les mal-intentionnés, elle ne s'est manifestée encore que par des excès particuliers, qu'on n'a pas de peine à réprimer jusqu'ici, et qui au fond ne produisent d'autre effet, sinon de nous avertir de ce qu'ils pourraient vouloir tenter d'entreprendre dans le cas où cette guerre viendrait effectivement à éclater.

Pardonnez, cher frère, cette longue épître que je ne saurais terminer sans vous témoigner combien la satisfaction que je sens en voyant l'ardeur pour la gloire que votre cher fils démontre en ce moment, ajoute encore à la tendresse que je lui ai vouée.

Croyez que si jamais nous viendrons dans le cas de la mettre en action, nous ferons tout ce que vous devez attendre de notre zèle, et continuez, je vous prie, vos bontés à celui qui se met ici très humblement à vos pieds.

Ce 7 Février 1792.

Quoiqu'il y a peu de jours que je vous ai écrit, cher frère, je crois de mon devoir de vous informer d'une audience réitérée du Marquis de la Valette qui, déployant son caractère vis-à-vis de nous de délégué des Etats, nous a dit être autorisé de leur part à nous proposer des moyens très simples de tout concilier avec la dignité convenable : c'était que les deux premiers Etats ne demandent pas mieux que d'accorder les subsides et, ne pouvant faire revenir le tiers et le peuple comme il le souhaiterait, il nous proposait d'écrire aux Etats une dépêche dans la teneur de celle dont je vous envoie la copie qu'il nous a remise en main propre et que votre cher fils a bien voulu copier.²⁷⁰ Vous verrez que c'est toujours la même chose, savoir 1^o la députation à Vienne pour vous remettre l'accord

des subsides, ainsi l'accord ne serait que la suite de la permission de la députation; 2° de remettre toutes les affaires ecclésiastiques aux évêques et clergé de Brabant; enfin 3° de nous intéresser près de vous à l'affaire des cinq conseillers. Voilà toujours qu'ils reviennent aux mêmes points; nous lui avons refusé tout en nous tenant à la teneur de vos ordres et directions; cette ténacité des Etats de Brabant est inconcevable; il est certain que ce sera probablement leur dernière tentative, car ils ne peuvent se dissimuler que toutes les autres provinces sont indignées de leur conduite; mais de leur céder dans ce moment, ce serait à jamais perdre et renverser votre autorité dans ce pays, d'autant plus que le conseil de Brabant commence à bien aller; hier ils ont prononcé des peines de corps contre plusieurs des coupables arrêtés et contre le prince de Bethune, et si on entrait dans des pourparlers sur ces affaires, d'abord leur courage et bonne volonté se rallentirait sans compter combien votre dignité y perdrait.

Recevez . . .

Herzog Albert an Leopold II.

Bruxelles ce 8 Février 1792.

Je prends la liberté de vous envoyer ci-joint, cher frère, le résultat des conférences militaires tenues sur les mesures à prendre dans les circonstances actuelles où les dispositions hostiles dont nous sommes menacés du côté de la France nous mettent dans le cas d'employer le plus tôt possible tous les moyens de prévenir de la part de ce royaume toute surprise imprévue et de parer du mieux que nous pouvons les effets d'une agression hostile qu'on semble y méditer contre nous. Ces mesures sont contenues dans la copie de la pièce ci-jointe remise à Mr. le maréchal de Bender pour sa direction et pour les expéditions ultérieures y afférentes, et à laquelle se trouve annexé un état général des troupes existantes en ce pays et celui de Liège et de la manière dont il a été résolu de les distribuer pour le cas, où une rupture effective avec les Français nous obligerait à nous mettre en posture de nous opposer en force à leurs desseins;²⁷¹ et je dois observer quant à cet état, que la différence que vous remarquerez entre celui-là et l'aperçu

que j'ai eu l'honneur de vous envoyer en dernier lieu, provient de ce que ce dernier contenait seulement le nombre de ce qu'on comprend chez nous sous la dénomination de combattants ou Feuergewehre, tandis que celui que je vous sou mets ici, contient tout l'effectif Locostand qui résulte des dernières tabelles reçues. Un point très essentiel que je ne puis passer sous silence ici, c'est que nous n'avons dans le fond ici d'autre artillerie que celle qui est entendue sous la dénomination d'artillerie de campagne; que même parmi celle-ci nous n'avons pas une seule pièce d'artillerie légère ou de cavallerie; que pour le transport de la réserve et du charroi ou Fuhrwesen, il nous manquent passé les trois mille chevaux; que si les opérations d'une campagne nous mettent dans le cas très naturel et probable de devoir faire un siège, nous ne pourrions songer à entreprendre même celui de la place la plus médiocre sans tirer à cet effet de la forteresse de Luxembourg et de la citadelle d'Anvers une partie des pièces de batteries destinées à la défense de leurs ouvrages, et insuffisantes à l'objet dont il s'agirait; qu'il nous manque aussi le nombre de remontes nécessaires pour les dragons, chevaux-légers, houlans et houssards, dont une partie des premiers pourra seulement être fournie par les livranciers avec lesquels on a formé à la hâte des contrats à cet égard; que nous sommes dépourvus absolument du nombre suffisant d'officiers ingénieurs indispensables pour la besogne actuelle; qu'il nous faudrait aussi quelques officiers de plus pour le grand état major attaché à ce corps d'armée-ci; que parmi le nombre d'ailleurs peu considérable de généraux qui y sont employés, il s'en trouve dont les infirmités ne permettent pas de se promettre que leurs forces répondront longtemps à leur zèle; que, ne pouvant cependant les laisser en arrière pour le cas d'une ouverture de campagne, il serait difficile de trouver ici quelque autre général propre à vous être proposé pour gérer pendant ce temps ici les affaires courantes et particulières du commandement général de ce pays; qu'enfin l'âge et l'épuisement des forces de notre digne maréchal de Bender ne peut que faire trembler sur son sujet.²⁷³

Il est vrai qu'il s'est remis aujourd'hui de manière à pouvoir se rendre chez nous, sans qu'on lui remarque aucune apparence de maladie; mais ce rétablissement est si sujet à caution, et l'importance de prévoir le cas où il viendrait à manquer est

telle, que je ne saurais m'empêcher, cher frère, de réitérer encore une fois ici ce que j'ai chargé en dernier lieu mon épouse de vous exposer à cet égard et relativement à la réflexion qu'exigeraient de toute façon les talents et mérites particuliers du général Brown.²⁷³

Tout ce que je viens au reste de vous détailler quoique fort en abrégé dans cette lettre-ci, suffira pour vous faire connaître la nécessité vraiment urgente de nous procurer ici, et cela le plus tôt possible, tout ce qu'il nous faut encore, pour pouvoir opérer avec vigueur dans le cas très probable d'une guerre.

Je ne veux pas assurer que les Français ne manquent absolument d'aucun de ces moyens, mais leur position locale, leurs forces et leurs forteresses peuvent les mettre dans le cas de se passer de plusieurs de ceux qui nous deviennent indispensables.

Je suis bien éloigné de soutenir aussi que tout bien considéré ils aient des raisons solides pour se déterminer à vouloir nous faire la guerre; mais enfin il paraît qu'une partie de la nation la croit ou la dit nécessaire, et comme de la part des gens de cette trempe on peut s'attendre aux choses mêmes les moins sensées et les plus incroyables, je me flatte, cher frère, que vous ne sauriez désapprouver l'empressement avec lequel je mets sous vos yeux l'exposé de tout ce qu'il importe de nous procurer incessamment pour nous mettre en état de repousser avec du succès assuré les entreprises qu'ils voudraient tenter.

Je ne m'étendrai pas ici sur ce qui regarde les affaires internes de ce pays, notre rapport officiel de ce jour et celui que le ministre a fait hier au prince de Kaunitz vous instruisant de la suite des procédures criminelles intentées par devant le conseil de Brabant et des sentences décernées par celui contre une partie des agents de la conjuration tramée avec nos émigrés rassemblés sur les frontières de France. Je me bornerai donc à ajouter ici, que ce que nous voyons des dispositions des États et du peuple des autres provinces ne peut manquer de faire ressortir encore davantage le tort qu'ont les États de celle-ci, et que je crois pouvoir me persuader, que ceux-ci s'en seraient déjà convaincus de manière à changer de conduite, si la permanence du séjour de Mr. Baillet à Vienne, les rapports qu'il

leur fait sur la manière dont il y est personnellement traité, et les propos incroyables que cet intrigant Mr. de la Valette tient ici sur l'effet qu'a fait sur vous, cher frère, le refus des subsides dont vous étiez, dit-il, affecté au dernier point, et sur votre disposition à accorder aux dits Etats, pour prix de leurs subsides, au delà même de ce qu'ils demandent, ne fortifiait encore leur espoir et leur opiniâtreté. Vous avez reçu hier par mon épouse le projet de dépêche qu'il nous a soumis, et par lequel il ne visait à rien moins qu'à nous faire faire en votre nom la démarche la plus humiliante, la plus rétrogradante et la plus contraire à votre dignité et au bien des affaires qui ait jamais pu être proposée en ce moment.

Je ne pense pas que cet écrit ait besoin de commentaire ultérieur, et je finis par conséquent cette lettre-ci en vous réitérant très humblement, cher frère, les assurances de l'attachement le plus sincère et le plus zélé, avec lequel je me mets très respectueusement à vos pieds.

Ce 12 Février 1792.

Après avoir écrit à l'impératrice que Kollonicz²⁷⁴ n'était point arrivé, on me l'annonce, cher frère, et je viens de recevoir votre chère lettre du 31 dont je vous baise les mains;²⁷⁵ je sais très bien tout ce que l'on dit et débite sur moi-même dans les imprimés, mais aussi sensible que je serais si je méritais le blâme et la mauvaise réputation, autant ai-je un front d'airain et courage à supporter tout ce que la cabale et méchanceté fait dire et écrire contre, car je sais que c'est uniquement puisque nous faisons notre devoir que nous n'avons rien d'autre en vue que le bien de votre service qui nous fait ainsi détester, puisque ceux qui ne regardent qu'à leur bien particulier et intérêt personnel, nous trouvent inébranlablement en leur chemin, et la cause est trop belle et trop satisfaisante pour ne pas continuer à mériter le blâme de ces Messieurs. Je vous baise les mains pour l'avertissement pour Fersen; aussi je ne m'y fie aucunement et mon parti que je suis constamment est, de ne pas parler d'affaires d'autant ni avec Mr. Breteuil, ni avec Fersen, ni avec personne quelconque; c'est une autre raison qui impatiente ces dames et Messieurs d'ici. Je me suis publiquement montrée, comme je le suis, attachée à la reine, la plaignant,

mais pas plus loin; je sacrifie, il est vrai, tout amour propre, car on me taxe soit de bêtise, d'indifférence etc., mais je ne regarde à rien et continue dans ma façon adoptée; il n'y a que votre approbation et contentement qui m'est de quelque chose. Vous daignez me le marquer et cela m'encourage et me soutient, mais il n'y a pas jusqu'à ce côté, qu'ils savent être sensible qu'ils m'ont attaquée pour m'affliger et me faire de la peine répandant des bruits ici dont je ne vous ai marqué qu'une partie, mais auxquels, connaissant votre âme et caractère, je n'ai jamais un moment prêté croyance, mais on espérait par là ou de me faire changer ou mourir de chagrin.

Ce 14 Février 1792.

Le comte Mercy nous ayant communiqué, cher frère, les dépêches à lui remises par Kollonicz,²⁷⁶ tout ce qu'elles renferment, est à mon avis de nature à devoir faire effet en France, non seulement parce qu'on y retrouve les principes de sagesse tendant au maintien de la paix et tranquillité publique, dont vous ne vous êtes jamais écarté durant tout le cours des événements, qui agitent la France, mais parce que les explications et déclarations que contient la note y insérée, répondent au fond dans tous les points essentiels aux vues et principes, que le roi paraît avoir adoptés. Malgré tout cela et malgré toute la justesse et la candeur que vous mettez dans vos procédés, je crois avoir tout lieu de craindre que la rage et l'animosité des parties qui déterminent à présent les volontés de la nation, ne leur fasse entrevoir dans le concert pris entre vous et les autres souverains alliés pour assurer le repos, les droits et les propriétés des Etats et sujets respectifs, qu'un plan décidément formé, pour imposer à la France des lois conformes aux intérêts des Puissances réunies contre elle, et qu'ils ne parviennent à la décider à vous la faire, et d'attaquer même au plus tôt — comme plusieurs renseignements le donnent — ces provinces-ci.

C'est d'après cette dernière réflexion que j'aurais été bien charmée d'apprendre que les 6000 hommes destinés pour le Brisgau et les 6000 hommes que le roi de Prusse doit envoyer à Clèves et Wesel, se trouvassent déjà en marche, que l'accord

pris entre ce prince et vous, nous assurât que ses troupes de Westphalie avançassent d'abord à la première nouvelle d'une attaque des Français de vos pays, et que le traité d'alliance par lequel la cour de Berlin vous assurera un soutien de 30 mille hommes contre vos ennemis quelconques était interne ou externe et qui, comme vous dites, va être signé, fût déjà assez public pour contenir ceux que l'esprit de vertige et d'effervescence entretenu par l'incertitude et le doute sur la réalité d'un tel secours, dispose à des tentatives qui, quoique sans apparence de succès, ne laisseront pas que de nous donner de l'embarras; toutefois je suis charmée de voir que vous ayez sujet d'être satisfait de la manière dont cette cour agit à présent avec vous dans tous les points, et fais des vœux qu'on ne parvienne pas à la détourner des principes de bonne harmonie qu'elle semble avoir adoptés vis-à-vis de vous.

Je souhaite que vous puissiez toujours être content de même de la Russie et cela d'autant plus que, malgré tout ce que son alliance nous a coûté, selon mes faibles lumières, je regarde comme très essentiel pour notre Monarchie de l'avoir pour ami. Je désire beaucoup au reste que l'Impératrice et les autres Puissances qui mettent tant de chaleurs en apparence au moins aux affaires de France, prouvent par des faits réels l'intérêt qu'elles ont à seconder vos vues désintéressées pour le maintien du repos public de l'Europe, et ne dirigent pas leurs démarches animées par les princes et leur conseil, de manière à empêcher par trop de précipitation les effets heureux que la confusion qui règne actuellement parmi eux dans l'intérieur de la France pourrait produire peut-être dans peu en faveur du roi, et faire revivre par là dans la nation l'énergie et enthousiasme causé par la nécessité d'une défense commune, s'il se voyait attaqué, et par là vous attirer une guerre dans laquelle vous pourriez ne trouver de leur part qu'un soutien tardif et peut-être même insuffisant. Si nous devons croire plusieurs nouvelles venues hier et aujourd'hui de Paris à des gens sûrs et qui sont attachés, lesquels ont soutenu être fondées sur des sources authentiques, cette guerre ne doit pas seulement être résolue, mais le commencement des hostilités doit même, d'après ces lettres, avoir lieu au terme désigné, du premier de Mars, et voilà sur quel raisonnement ils fondent la nécessité de vous faire la guerre :

Ils disent, ces enragés : l'Empereur n'a pas caché qu'il est occupé d'un concert avec d'autres Puissances pour tâcher de procurer d'une manière convenable et par des voies concilia-toires des arrangements propres à faire cesser les inquiétudes que donnent à tous les pays les principes adoptés en France; la nation ne veut pas de son côté que d'autres se mêlent de leurs affaires, et elle ne veut pas même que, qui que ce soit, prétende faire valoir des droits qu'elle refuse de reconnaître autrement que comme elle l'a déjà déclaré. Le concert, dont il est question, ne pouvant donc point tendre à aviser aux moyens de la porter à des négociations qu'elle a décidément rejetées, il ne peut avoir d'autre but qu'à convenir d'un plan d'opérations militaires par lesquelles on la forcerait à passer par les conditions qu'on voudra lui imposer. Or, dans ce cas qui lui fait regarder la guerre comme inévitable, serait-il prudent d'attendre que le concert bien formé, et les forces des Puissances alliées réunies et bien organisées viennent lui tomber sur les bras? Et ne vaut-il pas mieux les gagner de vitesse et tomber sur les pays voisins de celle de ces Puissances qui donnent nécessairement le plus d'ombrage, et la saine raison, ne dicte-t-elle pas d'exécuter cela préférablement dans un moment où aucune des autres Puissances n'est encore portée de soutenir ces parties-là et où l'agitation interne, qui règne parmi une partie des habitants de ce pays, pourrait nous faire espérer de réussir à y susciter des troubles internes et quelques émotions favorables aux vues du peuple Français.

Voilà comme ceux qui veulent absolument la guerre argumentent à présent en France; je ne dirai pas qu'ils raisonnent juste, et qu'aveuglement opiniâtres à ne pas vouloir démordre en rien du système vieux qu'ils ont adopté, ils ne ferment les yeux sur les suites de cette guerre qu'ils entameraient de leur chef sans motif légitime et fondé et avec une armée indisciplinée et en désordre.

Mais je ne saurais disconvenir que je souhaite depuis quelque temps que vous regardiez, cher frère, celle-ci comme déjà résolue de la part de la France, et que toutes vos mesures soient prises en conséquence de cette persuasion. Vous pouvez compter en attendant qu'on ne s'endort pas ici sur l'attention que méritent les démarches de ces mauvais voisins et que, quelques soient les avantages que leur donnent leurs

forces, leur position locale, leurs forteresses et les moyens qu'ils ont de porter leurs attaques sur plusieurs points à la fois, on ne négligera rien pour les recevoir avec vigueur, et leur faire approuver la valeur des troupes inférieures à la vérité en nombre, mais mieux organisées et mieux disciplinées que les leurs.

Je pense comme vous que le roi et la reine sont bien mal conseillés en ce moment, et qu'il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de les aider à leur gré; et je ne suis pas moins convaincue aussi que les princes et leur conseil agissent de leur côté après des principes bien éloignés de ceux qui devraient conduire au vrai bien des affaires. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on méconnaît cette conviction, aussi m'a-t-elle toujours valu d'être l'objet très prononcé de la haine de leurs agents fougueux, qui n'ont laissé aucun moyen de fausseté, des mensonges et d'intrigues, pour m'en faire éprouver les effets, mais par rapport à la cause j'en suis bien consolée, en partageant leur mauvaise volonté avec vous, cher frère, et recevant de votre part l'assurance que vous êtes content de la conduite que nous tenons tant en cet égard qu'à d'autres. Je suis toujours persuadée que l'Angleterre, qui ne dissimule guères les mauvaises dispositions dans lesquelles elle est à votre égard, cherche à profiter en général aussi des circonstances présentes de la France, pour entretenir les troubles qu'elles causent dans toute l'Europe, et les faire tourner à l'avantage de ses vues ambitieuses. Je n'ai pu apprendre qu'avec plaisir la réception faite à Londres à l'évêque d'Autun, qui pourrait faire espérer du moins qu'elle ne prendra dans ces affaires aucune part décidément opposée aux vues des autres Puissances.²⁷⁷

Je ne puis vous cacher que je n'ai jamais pu me persuader que le traité projeté avec la Hollande pût remplir en ce moment-ci tous les avantages que d'autres croient y trouver; j'y entrevois seulement celui de l'impression qu'un tel arrangement devait faire sur les mal-intentionnés de l'intérieur de nos provinces, et surtout celui de ne plus avoir de ce côté-là des voisins aussi servilement dépendants de toutes les vues et de tous les intérêts d'une autre Puissance qui ne cesse de nous manifester particulièrement un esprit de malveillance très fâcheux; mais j'étais d'un autre côté d'autant plus éloignée de faire grand compte sur l'efficacité des secours que nous aurions pu retirer de là dans les circonstances actuelles, que le rapport de celle-ci

avec celles, où se trouvent en ce moment les provinces Unies, me laissait en doute, lequel des deux voisins serait le plus dans le cas de demander, et le plus embarrassé de donner des secours stipulés. Je pouvais me faire d'autant moins à l'idée que vous dussiez passer par la condition que d'après la volonté du ministère Anglais on avait voulu lier indispensablement à la conclusion de ce traité.

La princesse d'Orange paraît avoir voulu regarder comme contraire au principe d'un bon voisinage le débit qui s'est fait ici d'une mauvaise brochure dans laquelle son intendant et sa femme de chambre sont accusés d'avoir eu des gratifications des Etats rebelles.

Vous aurez vu, cher frère, par les rapports du ministre, à quoi en est cette affaire, dont je n'ai pas cru devoir par conséquent vous en donner une information particulière; mais comme à présent vous me la demandez, je vous dirai en peu de mots que la brochure en question, dont je vous joins un exemplaire,²⁷⁸ a été écrite et publiée sans notre sçue (sic!) ou consentement, que même on a donné des ordres sérieux aux fiscaux de rechercher ses auteurs et éditeurs et d'agir à leurs charges; que ceux-ci n'ont pas encore été légalement découverts, que les points et articles contenus dans cet ouvrage ne sont point accompagnés de preuves authentiques, que néanmoins ils avaient promis, disant qu'ils s'étaient fondés; que par une pièce ci-joint des pièces qui se trouvent à la chambre des comptes, il se trouve que beaucoup de points ne résultent pas de ceux-ci renfermés dans l'un imprimé et que, quoiqu'il soit probable que les auteurs de cette brochure ne les auraient pas articulés sans les avoir tirés du moins de quelques extraits de registres, qu'ils auront regardés comme suffisants à en prouver la réalité, il n'y a encore parmi les articles contre lesquels il a été porté des réclamations, que celui de l'intendant de la princesse ou de quelque autre personne de poids de sa cour, dont la preuve paraisse assez évidente, et l'article du cardinal sur lequel il y a un employé du gouvernement, qui s'offre de prêter serment d'avoir vu dans les comptes des Etats des sommes considérables, équivalentes à peu près à celle dont parle la brochure, qui aurait été payée à ce prélat.

L'approbation que vous voulez bien donner à tout ce que nous avons fait et disposé d'ailleurs dans ce pays est assuré-

ment le dédommagement le plus réel de tout le travail et de toutes les peines, que nous donnent les occupations multipliées et fâcheuses des circonstances actuelles. Vous avez pu juger par nos relations successives et par les rapports du ministre, qu'il ne nous manque pas de cette dernière espèce, et que nous sommes sans cesse en batte à des trames fomentées et appuyées des différentes parts auxquelles la plus grande vigilance ne saurait réussir à parer, et dans lesquelles les partis des Etats comme celui des Démocrates ou Vonckistes, jouent également leur rôle sans qu'on puisse dire positivement lequel est plus à craindre en ce moment : le dernier qui n'ose encore lever la tête — mais dans lequel je n'ai pas le motif fondé de croire que dans ce moment le comte de la Mark joue un rôle — pouvant devenir très dangereux par la marche méthodique et rusée qu'il met dans sa conduite et par sa liaison intime avec le système Français et par le mécontentement où il est qu'on n'est entré en rien dans ses propositions et projets, tandis que l'autre, plus bruyant et plus échauffé, paraît n'être encouragé surtout dans l'arrogance qu'il continue de démontrer que par l'espoir qu'il se forme toujours du succès qu'auront à Vienne les négociations de leur émissaire Baillet, tant que celui-ci ne sera pas de retour. J'ose joindre ici une information que nous venons de recevoir d'une part qui ne permet pas de doute sur la certitude de ce qui est dit là-dessus et qui confirme que le bien des affaires exige nécessairement le prompt retour de ce député.²⁷⁹

Je me suis déjà assez étendue dans d'autres lettres sur la conduite de Mr. de la Valette et le peu de croyance que nous avons accordé à tout ce, dont il pourrait se vanter d'être chargé de votre part; mais il est sûr que lui se vante et de votre confiance en lui et que vous étiez du même sentiment et que ses propos ont fait rehausser le courage aux membres des Etats mal-intentionnés.

Il ne me reste qu'à toucher encore l'article du comte Fersen, dont je vous ai déjà écrit dans ma dernière, et j'ai bien remarqué depuis quelque temps déjà qu'il n'est pas dans les principes de sagesse et prudence, que vous avez adoptés; ainsi vous pouvez être sûr que nous ne nous livrerons jamais avec confiance ni à lui ni à aucun de ces Messieurs.

Nous n'avons pu, mon très cher frère, éprouver une plus douce satisfaction que de voir par votre chère lettre du 7,²⁸¹ que nos sentiments se sont encore rencontrés et que vous avez prévenu nos souhaits en faisant dire à Mr. Baillet de terminer à Vienne un séjour dont la prolongation avait fait déjà ici un effet très nuisible au bien des affaires et que vous avez prévu, en lui faisant dire qu'il ferait bien de retourner; mais ce qui est bien plus consolant pour nous, c'est que vous y approuvez de nouveau tout ce que nous vous avons marqué avoir fait touchant l'arrestation des personnes impliquées dans le complot découvert, et que nous avons continué d'agir conséquemment aux intentions que vous nous manifestez.

Tant enchantés que nous sommes de ces témoignages de votre contentement, nous ne pouvons en attendant nous empêcher de nous avouer en faute et de demander votre indulgence sur le retard où nous sommes, des informations et avis, que vous nous avez demandés, il y a déjà quelque temps, sur les mesures à prendre et sur celles annoncées dans une dépêche du prince Kaunitz au ministre pour mettre en règle la conduite des Etats de Brabant et l'affaire des subsides.

Daignez ne pas l'attribuer à négligence ou manque de zèle de notre part, puisqu'en effet le travail que nous ont causé depuis là les préparatifs et menées des Français et celui de l'affaire de la conspiration et d'autres projets pressants, a donné à nos meilleurs ouvriers tant d'ouvrage dans tous les départemens que cela a absorbé réellement tout le temps à y employer; ce n'est donc qu'à présent que nous pourrons suivre plus particulièrement cet objet, dans lequel nous serons d'autant mieux secondés, que la connaissance du renvoi de Mr. Baillet et que vous approuvez notre conduite ranimera le courage de ceux que la hardiesse avec laquelle on débitait partout que vous étiez mécontent de nous et alliez nous rappeler et que vos principes tendaient à céder aux prétentions des Etats et à acheter un repos imaginaire par des ménagements vis-à-vis de ceux-ci, avait rendus au dernier point pusillanimes.

Si on ne devait consulter dans l'époque présente que ce que dicterait la raison et le bon sens, on aurait tout motif de se persuader que les Français n'oseraient se porter à attaquer

ni l'Empire ni ce pays-ci; mais avec une nation qui n'a plus aucun frein et où les têtes les plus exaltées et les plus enragées parviennent à entraîner les volontés de la multitude, il faut s'attendre aux démarches les plus forcenées et faire de son côté tout ce qui est possible pour réprimer et repousser leur fougue immodérée.

Vous êtes instruit déjà, cher frère, des dispositions préparatoires faites à cet effet; ce n'est pas à moi à vous en parler, mais pour ménager les yeux de mon cher mari, je vous rends sous sa dictée ce qu'il écrirait sans cela lui-même. Vous connaissez comme est composé notre ménage, ainsi ne le trouverez pas mauvais, puisque pour cela il ne reste pas découvert. C'est en conséquence donc de celles que vous savez déjà, que je vous dirai qu'on est occupé à faire chercher à Luxembourg la réserve d'artillerie et que les changements des différentes troupes déterminés par le plan adopté auront également lieu. Il est possible et même probable que cela sera envisagé différemment par nos voisins; et si les dispositions de guerre dont nous recevons encore journellement de nouveaux rapports augmentent, et sont accompagnés de mouvements pour réunir leurs forces vers l'un ou l'autre point, l'on sera bien dans le cas d'en faire de même de notre côté.

Je ne manquerai pas de vous informer successivement de ce qui se fera et de tout ce que nous apprendrons d'intéressant.

Je vous envoie en attendant un nouveau détail assez circonstancié que nous venons de recevoir sur la force et la distribution des troupes Françaises, formant les trois armées, placées sur les frontières de ce pays-ci et de l'Allemagne, ainsi que quelques extraits des rapports venus de ces parties-là. Vous serez surpris d'apprendre que c'est en ce moment qu'on donne à Mr. de la Gravière le caractère d'envoyé de France ici, et qu'il est chargé de nous remettre en cette qualité ses lettres de créance.²⁸²

Mr. le comte Mercy, vivement attaqué depuis à peu près trois semaines d'un rhumatisme très douloureux qui l'a tenu au lit sans voir personne, et qui le met absolument hors d'état de répondre tout de suite à la dépêche que Mr. Kolloniez lui a remise, a néanmoins vu hier mon cher mari et l'a prié de le mettre à vos pieds et de vous exposer tout le chagrin dont il

est pénétré de ce que ses forces ne répondent pas en ce moment à son zèle. Il se propose toutefois de les rassembler du mieux possible pour remplir les ordres reçus relativement à la lettre adressée à la reine, dont il compte charger une dame, qui va se rendre à Paris incessamment et qu'il accompagnera d'une instruction pour le secrétaire d'ambassade.²⁸³ Ce ministre nous ayant déjà demandé à plusieurs reprises si vous n'aviez encore rien répondu sur ces rapports et les propositions réitérées qu'il vous avait faites, et qu'il nous avait prié de vous rappeler au sujet du comte de La Marck,²⁸⁴ mon mari dans sa visite a cru ne devoir pas lui cacher ce que vous venez de marquer à l'égard de celui-ci.

Il n'a pas dissimulé à mon mari combien il était frappé de l'idée dans laquelle vous étiez sur son compte. Il a ajouté qu'il s'offrait pour garant que ce comte, revenu de bonne foi de son égarement, serait bien éloigné de retomber dans les mêmes fautes. Il a avoué que sa sensibilité personnelle sur cet article ne venait que de ce qu'il se croyait personnellement compromis en quelque façon vis-à-vis de lui après les espérances qu'il lui a laissé entrevoir que vous pourriez avoir quelque attention favorable à ses demandes. Il a répété, qu'il le croyait très décidé et en état de vous rendre de bons services tant ici qu'en France, s'il n'était pas rebuté; que sentant bien les raisons très puissantes qui — vu le rôle sous lequel il a paru en ce pays-ci durant les troubles — devaient mettre absolument un obstacle invincible à l'y employer dans les troupes, il servirait dans quelque autre partie de vos Etats, même la plus éloignée de ce pays-ci; et il a dit qu'il était persuadé même que si cet emploi effectif dût paraître également impossible ailleurs, la seule déclaration que vous vouliez le regarder comme attaché (ainsi qu'il l'a été par le passé) à votre service, le satisferait en ce moment, et l'engagerait à se rendre à Vienne pour vous présenter les hommages de son zèle. Il a désiré qu'en mettant encore tout ceci sous vos yeux, nous y ajoutions de sa part l' instante prière que, si vous ne croyez pas pouvoir vous prêter aux sollicitations du comte Mercy, vous daigniez le lui faire savoir positivement et le mettre par là à même de donner une réponse catégorique au comte de la Marck pour lui faire connaître ce que vous aurez jugé convenir de lui faire déclarer sur ses demandes.

Voilà, cher frère, mot-à-mot ce que le comte Mercy a demandé que nous vous écrivions. Nous sommes, cher frère, à vos pieds en vous embrassant. Votre cher fils se porte à merveille, il monte presque tous les jours à cheval et cela lui fait grand bien; enfin il s'amuse, se promène et s'occupe, tout avec modération, et nous avons la consolation de vous assurer que son physique s'en trouve à merveille; son moral est charmant dans toutes les occasions.

Recevez-le ici à vos pieds.

Leopold II. an Marie Christine.

Le 18 Février 1792.

Très chère sœur! C'est par un courrier que je vous écris aujourd'hui, pour répondre à vos différentes lettres que j'ai reçues exactement, et dont je vous suis infiniment obligé. Je suis charmé que vous continuez à être contente de mon fils et qu'il s'applique et conduise de façon à mériter les bontés que vous avez pour lui.

Ce courrier apporte au comte de Mercy tout ce que j'ai fait ultérieurement dans les affaires de France. Il ne manquera pas de vous les communiquer, ainsi que ce qui se rapporte à mon traité et à ce que je suis convenu de faire avec le roi de Prusse, et au concert à prendre avec les autres cours. Pour plus de détail, je vous envoie ci-joint la copie de ce que j'ai écrit sur cette matière par ce courrier à notre frère l'électeur, que je n'ai pas le temps de vous écrire moi-même.²⁸⁵ En général, je ne crois pas que les Français devraient être tentés pouvoir et vouloir faire la guerre, mais comme avec des gens menés par des hommes aussi violents dont l'intérêt peut être d'avoir la guerre pour se sauver eux et leur butin, et couvrir la banqueroute, tout est possible, je crois qu'il faut se préparer à tout. Je suis persuadé qu'en tout cas ils attaqueront ou l'Autriche-Antérieure où je fais marcher à présent six mille hommes pour la couvrir avec les troupes qui y sont déjà, ou bien surtout qu'ils attaqueront les Pays-Bas, comptant sur les relations et intelligences qu'ils y ont, et sur les patriotes Hollandais et un soulèvement dans les Pays-Bas et le Liégeois.

En conséquence il est très nécessaire que toutes les dispositions se fassent par le militaire pour éviter toute insulte et attaque surtout du côté de Givet, et pour que les troupes puissent être prêtes pour se donner la main dans tous les cas possibles et de faire surveiller exactement la marche et les préparatifs qui se font en France et être informé de leurs dispositions, j'ai donné ici les ordres nécessaires, pour que vous ayez tout ce qui vous manque et est nécessaire pour que les corps soient complets, et les recrues sont en marche pour compléter des bataillons Hongrois et Allemands. Je prépare 50 mille hommes, les régiments et généraux sont nommés et tout prêts pour pouvoir marcher au cas d'une attaque ou s'approcher du Rhin lorsque le concert avec les autres cours aura lieu.

Tâchez seulement que le bon esprit se maintienne dans les troupes, que l'esprit d'insubordination Française ne s'y introduise pas, et que la séduction ne prenne pas pied, surtout parmi les régiments Wallons et les corps francs, ce qui est de la plus grande importance. En attendant, je puis vous avertir que j'ai des raisons de croire que quelque plaisir qu'ait l'Angleterre de voir la France s'affaiblir et s'abaisser par ses troubles intérieurs, elle a une extrême jalousie et crainte que les Pays-Bas ne s'unissent avec la France et qu'elle est résolue dans le cas que la France attaque les Pays-Bas, de lui déclarer la guerre, ce que la France doit savoir et ne peut ignorer. D'ailleurs les déclarations fortes que le roi de Prusse a fait faire d'accord avec moi à l'Assemblée Nationale doivent aussi faire effet. Ce que je ne comprends point, c'est pourquoi la reine de France se confie à des gens si extraordinaires et se plaint de moi de bouche à tout le monde et par écrit à toutes les cours, tandis qu'on verra qu'à la fin il n'y a que moi et la cour de Berlin qui s'intéresseront tout de bon pour elle, et sans aucune seconde vue ni intérêt.

Quant à vos affaires, je vois avec bien de la peine que la santé du comte Mercy n'est pas bonne, mais encore plus que celle du maréchal Bender donne des craintes, ce qui à son âge et dans de pareilles circonstances serait bien funeste, mais en tout cas je vous assure d'avance, que je donnerai le commandement des troupes chez vous à Brown, au moins jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie, car jamais il ne voudrait rester aux Pays-Bas. Pour vos affaires, je suis étonné qu'il y

ait encore tant de difficultés. Les arrestations qui ont été faites sont justes,²⁸⁶ et je les approuve entièrement ainsi que la vigueur que continue à témoigner le conseil de Brabant, que vous encouragerez de toutes les façons possibles; il est nécessaire de faire l'impossible pour découvrir les complots des séditeux et surtout leurs relations avec les Français, leur faire faire le procès dans les règles et les punir pour l'exemple. J'attends de vous les résultats de ces procès.

Quant à Mr. Baillet qui va partir d'ici, on le dit un homme borné mais doux et raisonnable et fort modéré; il ne s'est fait voir ici que chez le prince Kaunitz à l'assemblée, et Corbesier nulle part; il a parlé deux fois avec le comte Cobenzl pour demander une députation des Etats ici; on le lui a refusé net, et on n'a pas accepté de papiers de lui et on ne l'a pas reconnu pour un député; chez moi il n'a pas été et n'a pas demandé à me voir, aussi bien ne l'aurais-je pas reçu; il n'a pas parlé d'autre chose, s'est tenu fort tranquille et part fort mécontent de sa mission. Le marquis de la Vallette a toujours dit être ici sans mission et pour son plaisir; il m'a vu deux fois et a toujours proposé la mission ici d'une députation des Etats; la tenue d'un synode aux Pays-Bas pour les affaires ecclésiastiques et la formation d'un conseil d'Etat fort nombreux dans lequel entreraient tous les chefs de tous les partis. J'ai regardé tout cela comme des projets en l'air, et lui ai dit que jamais aucune députation ne serait acceptée tant que les subsides et toutes les affaires des Etats de Brabant ne seraient mises en règle; je m'étonne comment il a pu prendre vis-à-vis de vous la qualité formelle de député, n'étant pas même Etat et vous lui avez très bien répondu.²⁸⁷

J'attends le mémoire que vous m'annoncez du ministre avec vos remarques sur toute la situation de vos affaires et les objets à prendre en considération, afin de le voir dans un ensemble et de pouvoir prendre mes mesures et donner mes dispositions en conséquence.

Je suis bien fâché que la bêtise écrite de Vienne par Mr. de Haefen sur votre compte ait pu vous inquiéter un moment;²⁸⁸ ce Mr. Haefen est un pauvre homme, et il ramasse toutes les nouvelles des rues et les 500 mensonges journaliers qu'on invente et fabrique à Vienne pour en régaler ses maîtres. Vous devez trop bien me connaître, ma franchise et ma façon de

penser envers vous, pour me croire capable d'une chose pareille.

Ce 21 Février 1792.

J'ai été, mon très cher frère, quelques jours sans vous écrire, mais n'ayant rien de bien remarquable à vous mander, et tout étant sur le même pied ici, comme lors de ma dernière, je n'ai pas voulu vous sequer par ma vaine correspondance; nous avons tenu ces jours une jointe assez longue sur des objets très intéressants, mais comme la relation de celle-ci vous parvient par voie d'office dans tout son détail, je n'ai point voulu vous répéter ici les mêmes choses, que vous y verrez mieux expliquées que je ne pourrais le faire.²⁸⁹

Votre fermeté et décision de ne pas recevoir Mr. de Baillet et de lui avoir fait dire de s'en retourner, a fait ici le plus grand et le meilleur effet du monde; mais ceux qui n'en veulent pas avoir le démenti, ont imaginé une nouvelle méthode pour tenir les esprits en suspens et fermentation, savoir d'envoyer Mr. de la Valette sous la même forme qu'il a été l'autre fois à Vienne, savoir celle d'un particulier attaché à son souverain et zélé pour le bien des choses, mais chargé de leur part de vous présenter tout ce que Mr. Baillet ne pouvait parvenir d'exécuter; il avait déjà fait ici un grand mal par ses discours et vanteries, disant aux Etats que vous désapprouviez ce que le gouvernement faisait, qu'il avait eu occasion de vous l'entendre dire à vous même, ayant eu un accès familier auprès de vous — et c'est cela précisément qui a déterminé les Etats à le renvoyer à Vienne — il ajoutait que vous seriez du sentiment de céder sur bien des points de leurs prétentions et contestations, si seulement le subsidie était accordé; il a osé nous le dire à nous mêmes dans trois visites consécutives, qu'il nous a faites, dans la dernière desquelles il nous a remis cette idée de dépêche à faire aux Etats aussi injurieuse à votre dignité, qu'elle est nuisible à votre service, et que je vous ai envoyée, cher frère, en son temps. Ceci nous a porté, voyant qu'il venait tous les seconds jours avec la même histoire, de nous en débarrasser en lui répondant ce que j'ai écrit ci-joint²⁹⁰ — méthode que j'ai adoptée toutes les fois que nous avons une audience

pour de pareilles affaires; d'un autre côté je dois aussi vous prévenir qu'il vous demandera quelque chose pour lui-même, qui est de pouvoir acheter de certaines terres dominiales, par quelle acquisition il acquerrait un droit de pouvoir se faire recevoir au corps des Etats; il le désire, dit-il, pour pouvoir vous y rendre services. Je vous conjure, cher frère, ne le lui accordez pas, au moins pas pour le présent, car ce serait un fanatique et un intrigant de plus dans l'Etat noble dont nous avons sans cela que trop, sans compter qu'étant borné, il est déjà asteur subjugué entièrement par l'esprit intrigant du pensionnaire de Jonghe qui se sert de lui comme un instrument et agent secret de ses menées. Nous avons cru de notre devoir de vous avertir de son départ dès que nous l'avons appris, mais il doit être déjà en route depuis quelques jours.

Ce 25 Février 1792.

J'ai reçu, mon très cher frère, votre chère lettre où vous m'annoncez avoir reçu toutes les miennes,²⁹¹ mais les postes commencent à tarder et même à manquer, vu l'énorme quantité de neige tombée depuis 8 jours. Jamais on n'en a vu tant dans ce pays et si le dégel vient tout-à-coup, les inondations sont à craindre. Le courrier que vous nous promettez ne pourra donc guères arriver promptement. Grâce à Dieu que votre santé est bonne et se soutient parmi ce tracas d'affaires et de travail.

— — — — —

Nous avons eu ces jours un froid terrible, inconnu dans ce pays-ci. Il serait bien à désirer pour la marche de nos troupes que le temps fût autre, et de toute façon que les grenadiers de Bohème nous vissent bientôt, car je crois sûrement que nous aurons quelque bagarre, car les Français essaient par-ci par-là, instigués par nos émigrés et provoqués par les leurs qui sont chez nous qui, coûte que coûte, voudraient faire entamer la besogne entre nous; c'est ce qui nous ferait bien souhaiter l'envoi des troupes. Un de ces jours vous recevrez de grands rapports de notre part sur bien des objets. Entre temps je finis celle-ci en me mettant avec mon mari et notre cher fils à vos pieds. Celui-ci se porte bien et se conduit à charme. Ce n'est

sûrement pas flatterie, mais une justice et vérité que nous lui devons. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Ce 27 Février 1792.

Dans ce moment arrive Herden avec toutes ses dépêches.²⁹² Cela changera l'envoi de cette estafette, et je vous répondrai plus au long par cette occasion. Je ne prends que ce moment, pour vous remercier, cher frère, de tout ce que vous me dites par rapport à nous ici. Croyez que pas un instant j'ai eu le moindre doute de votre façon de penser. Votre cœur et belle âme et justice m'est trop connue pour cela et ne méritant pas que vous changiez votre ancienne amitié pour moi, puisque au fond et dans l'occasion vous trouverez toujours que personne vous est plus véritablement attaché que moi. Ainsi soyez convaincu que cela ne m'a pas donné un moment d'inquiétude, mais cela m'a fâché, voyant d'où ces mensonges venaient, mais ils ne me feront pas changer pour cela d'amour et de zèle pour vous et tout ce qui vous regarde. Je vous embrasse.

Dans ce moment on me communique cet extrait de lettre touchant Mr. de la Valette que j'ose porter à votre connaissance.²⁹³ Je connais trop votre justice, cher frère, pour être inquiète que ce qu'un intrigant comme cet agent des Etats de Brabant pourrait vous dire contre des serviteurs zélés et laborieux, pourrait vous donner des impressions fâcheuses contre eux.

Ce 28 Février 1792.

Nous avons l'honneur, mon très cher frère, de vous faire parvenir aujourd'hui par la voie de la chancellerie de cour et d'Etat un ample rapport sur les objets traités dans la jointe tenue passé quelques jours chez nous. Il est très long, à la vérité, mais comme il est très bien écrit et de nature à vous mettre au fait du véritable état où se trouvent les choses en Brabant en égard à la position tant particulière que générale des affaires y relatives, nous désirons beaucoup que vous daignassiez vous le faire remettre avec ses allégués et que vous ayez la bonté de le lire avec indulgence et attention. Vous y trouverez en effet la matière en question tellement détaillée et clairement exposée, que je crois, qu'il serait tout aussi superflu que

difficile de vouloir vous en faire encore ici une analyse abrégée. Permettez donc, que je m'en remette sur ces objets au contenu du dit rapport. Ce que je puis vous mander d'ailleurs par cette poste-ci, ne présente rien neuf ou de bien intéressant. La tranquillité externe règne encore partout dans ces provinces, mais les craintes des Royalistes de toutes les villes dont les troupes devraient être retirées pour les rassembler dans le cas d'une guerre, indiquent assez combien il est à compter qu'elle se soutienne à la moindre possibilité que les mal-intentionnés pourront entrevoir de la troubler, et combien dans ce cas cela devra nous attirer des embarras et difficultés pour toute opération militaire.

Les procédures judiciaires contre les personnes détenues pour cause du complot sont continuées en attendant avec soin, mais le travail qu'exige le rassemblement et la combinaison des preuves nécessaires pour obtenir la sentence d'une punition, en retarde la conclusion.

L'émigration et les rassemblements des mauvais sujets qui passent sur les frontières de France, va constamment son train et ne laisse pas que d'être augmenté aussi par une partie de déserteurs d'un régiment Wallon. Il est sûr que, la rage de Ligne exceptée, le nombre de ceux-ci n'a pas été bien considérable jusqu'à cette heure; mais ce qui nous en revient à présent par divers rapports, et ce que nous venons d'apprendre de la désertion que le bataillon de Vierset doit avoir eu dès les premiers jours de son entrée actuelle à Liège, fait voir malheureusement la différence que l'on doit mettre dans les comptes à faire sur des régiments complétés en un an de temps pour les deux tiers de leurs forces totales par des recrues étrangères et des déserteurs passés parmi les rebelles, que la légèreté ou la misère a fait retourner à leurs drapeaux, et celui qu'on peut fonder sur d'anciens régiments nationaux, tels que les Allemands et Hongrois que vous avez envoyés dans ce pays-ci; et cela nous fait craindre enfin que les colonels, qui commandent les autres, ne se soient pas fait illusion, en s'en promettant les services et la fidélité qu'ils se flattaient d'en retirer. Nous nous sommes assez étendus dans notre rapport sur tout ce qui a trait aux mouvements et dispositions militaires des Français. Je me bornerai donc à ajouter ici que, non obstant le défaut dans lequel ils se trouvent de ce qu'il faut pour pouvoir es-

pérer des succès solides et avantageux d'une guerre qu'ils entreprendraient, il y a des lettres de gens instruits et bien au fait des choses, qui marquent que le parti, qui la désire, soit par folie, soit par désespoir, soit pour rejeter sur cette guerre les maux qui doivent résulter du système actuel, soit enfin pour se sauver dans le désordre général qu'elle entraînera, que ce parti, dis-je, fait jouer tous les ressorts possibles pour la faire décider et que pour y déterminer la nation, il lui représentait que la conquête des Pays-Bas facilitée par les mouvements internes du parti rebelle, dont ils avaient su nourrir l'effervescence et le mécontentement et entreprise avant l'arrivée des renforts attendus, deviendrait une opération dont le succès était d'autant plus à espérer qu'elle ne devrait pas être de longue durée et que n'attaquant pas l'Empire, il n'y aurait pas à craindre pour eux la coalition des princes souverains qui avaient déclaré vouloir soutenir ses droits et les protéger.

On mande enfin que le projet de laisser tenter du moins une irruption de nos émigrés en ce pays-ci et de chercher à en profiter ou à entraîner par là une guerre, devait réellement s'exécuter au premier jour. Nous verrons s'il se réalisera et si la connaissance des dispositions faites pour s'opposer aux entreprises hostiles de nos voisins, ne ralentiront pas encore leur ardeur.

En attendant, nous continuerons d'être inondés en ce pays-ci d'émigrés Français qui, s'ils se bornaient à la société que nous en voyons souvent chez nous, ne nous seraient pas autrement désagréables; mais le nombre des autres en est si grand, la difficulté qu'on a malgré toute l'attention et surveillance possible, de les tenir dans les bornes de la prudence et de l'ordre, la peine qu'on a à les faire sortir des lieux voisins des frontières pour se retirer dans les parties plus reculées de nos provinces, est un embarras continuel et très grand en ce moment-ci. Il le deviendrait bien plus encore dans le cas, où nous eussions effectivement la guerre avec la France, et je ne sais comment on fera alors pour contenir ces milliers d'émigrés établis passagèrement dans ce pays-ci. Il semblerait à la vérité qu'ils pourraient devenir de quelque utilité pour faire une diversion sur quelques parties de la frontière, mais outre que cela demanderait bien des réflexions encore et toutes sortes de mesures, on ne saurait guères s'arrêter à un tel projet lequel, si

on doit croire une lettre que le comte Mercy a reçue de Paris, ferait le plus mauvais effet, en ce qu'il réveillerait l'animosité de toute la nation et lui donnerait pour ses opérations militaires et pour ses moyens d'agression ou de défiance une énergie, qu'elle ne se sentirait pas dans toute autre circonstance que celle-là.

Ce 28 Février 1792.

P. S.^a J'avais déjà fermé ma lettre, cher frère, lorsque le courrier Herden est venu me remettre celle en date du 18 dont vous avez bien voulu le charger pour moi.²⁹⁴

Je la rouvre donc aujourd'hui pour répondre tout de suite à la vôtre, et comme vous me marquez dans celle-là un désir pressé de recevoir au plus tôt sur l'ensemble des choses en ce pays-ci les rapports que vous attendez encore de notre part, nous avons cru ne pouvoir nous dispenser de vous faire parvenir la présente, ainsi que les rapports susdits, par la voie également prompte et sûre d'un courrier.

Vous n'aurez pas de peine à vous figurer avec quel intérêt et attention nous avons lu tout ce que contient votre lettre et les dépêches y réclamées. En voyant dans la première, que vous avez raison de croire que, quelque plaisir qu'ait l'Angleterre de voir la France s'abaisser et s'affaiblir par ses troubles internes, elle a aussi une extrême jalousie et crainte que les Pays-Bas ne s'unissent avec la France, et qu'elle est résolue, dans le cas que la France attaque les Pays-Bas, de lui déclarer la guerre, ce que la France doit savoir et ne peut ignorer, j'avoue que mon cœur s'est épanoui et que, nous croyant par là délivrés de la crainte que la mauvaise volonté manifestée jusqu'ici par la cour de Londres relativement aux affaires de ce pays nous avait donnée, je vous voyais en idée approcher d'autant plus du moment où nous verrions cesser enfin les embarras sans nombre que nous y éprouvons, que le dernier rapport du comte de Stadion paraissait indiquer déjà dans les sentiments de cette cour-là un changement favorable à vos intérêts.²⁹⁵

^a Von der Hand Alberts.

Mais combien n'ai-je pas été déçu bientôt après de l'illusion flatteuse de ce songe agréable lorsqu'en lisant l'article secret de votre traité avec le roi de Prusse, je trouvais qu'il annulait à l'égard des Pays-Bas celui par lequel on s'engageait réciproquement le secours promis pour le maintien des Etats respectifs contre les troubles internes; lorsque je vis, que l'on était persuadé que la stipulation de cet article secret était un effet de l'influence du cabinet Britannique qui, dans cette affaire, ainsi que dans celle du traité projeté avec la Hollande avait contrarié ouvertement vos vues tendant à l'affermissement du repos public, et avait fait voir par là l'intérêt qu'il prenait à ce que ce repos ne fût rétabli dans ce pays-ci aussi longtemps que cela ne se ferait pas d'une manière conforme à ses intérêts particuliers; lorsqu'enfin je vis le refus fait par le roi de Prusse de faire marcher 6000 hommes vers le pays de Clèves.

Loin donc de voir réaliser incessamment par ce mouvement attendu et déjà annoncé dans les gazettes, l'espoir certain que je m'étais formé qu'il en imposerait à nos mal-intentionnés, et qu'il nous mettrait à couvert des troubles dont leurs nouvelles menées nous menacent; loin de pouvoir me flatter que la crainte qu'inspirerait la montre seule de l'approche d'un pareil corps, tiendrait en respect les cantons dont, dans le cas d'une attaque des Français, nous serons obligés de retirer nos forces militaires qu'ils contiennent encore; loin de voir se vérifier l'idée que je m'étais faite, qu'il suffirait que les Français vinsent commencer à agir hostilement contre ce pays-ci pour qu'à la première nouvelle qui en serait donnée, les troupes Prussiennes les plus voisines de nous se mettraient en marche pour les secourir, je crois redécouvrir dans cette réserve particulière et secrète qu'un dessein apparent de nous laisser lutter sans appui ni secours contre tous les embarras que la mauvaise volonté de nos voisins et l'animosité inextinguible des rebelles ne peuvent manquer de nous faire éprouver; je n'y vois même dans le cas d'une guerre offensive de la part des Français ou autres étrangers que des promesses de secours un peu tardives pour notre position actuelle et qui ne sauront jamais suffire à nous mettre bien à couvert des dangers imminents où celle-ci nous expose.

Que serait-ce, si jamais la clause de cet article secret (que certainement nous chercherons à dérober à toute connais-

sance, avec tout le soin que notre propre intérêt demande autant que le vôtre) venait à transpirer? Et ne serait-il pas possible, que le tenant même fidèlement caché de la part de la cour de Prusse ou d'autres qui en seraient instruites, il se trouvât néanmoins encore dans les ministères et cabinets des gens qui nourriraient toujours sous main l'espoir de nos rebelles et entretiendraient par là cet esprit de révolte et cette opiniâtreté incroyables dans leur opposition qui se soutient et que nous voyons même augmenter depuis quelque temps?

Dans cet état de choses, et vu la privation de l'espoir de toute démonstration externe de nos alliés propre à leur en imposer; vu enfin l'impossibilité où nous nous trouverions, dans le cas d'une attaque des Français de laisser dans l'intérieur de ces provinces-ci un nombre suffisant de troupes pour les bien assurer contre une révolte nouvelle, sans le faire tout-à-fait aux dépens des forces que nous aurions pu ramasser d'ailleurs pour les opposer au premier choc de nos agresseurs externes, il ne nous reste d'autre ressource que d'exposer ici tout l'embarras de notre position et de vous prier de faire diriger incessamment vers ce pays-ci une bonne partie du moins des troupes que vous avez fait marcher déjà actuellement vers le Brisgau; de faire arranger en conséquence de cela au plus tôt les marches y relatives; et de faire remplir cette partie par d'autres. Une des considérations, qui nous autorise à vous faire cette demande, c'est que, les Etats de l'Autriche-Antérieure ne pouvant guères être également dans le cas, 'comme celle-ci, d'une agression hostile de la part de la France, une bonne partie de ces troupes y deviendrait probablement superflue; il n'est pas à supposer en effet que les Français voulussent risquer de passer le Rhin et déporter leurs attaques de ce côté-là avec une armée que Mr. de Luckner leur a annoncé lui-même être dans un état aussi mauvais que faible, et qu'établissant de la sorte le théâtre de la guerre dans l'Empire, ils voulussent s'attirer par là sur les bras les forces de toutes les Puissances qui ont déclaré hautement vouloir prendre en main sa défense; au lieu que l'établissant dans ce pays-ci, leur entreprise serait regardée avec moins de jalousie et moins d'intérêt sans doute par une partie du moins de ces Puissances, et qu'ils y trouveraient outre les avantages que la situation locale et la force de leurs armées sur ces frontières leur donnent contre nous celui

de la diversion que peut faire en leur faveur la disposition à la révolte que le nombre des mal-intentionnés, existants encore dans ces provinces, menace de faire éclater pendant ce temps dans l'intérieur de celle-ci. Or, nous avons fait voir combien il serait difficile de parer parfaitement à tous ces coups réunis à la fois; et vous jugerez de là de quelle importance il est pour le maintien de ce pays, d'y recevoir à temps dans ces circonstances un renfort, moyennant lequel, sans diminuer le nombre de 30.000 hommes, que dans les suppositions antérieures nous avons projeté de rassembler le cas échéant contre les Français, nous pourrions renforcer la trop faible partie des troupes que nous nous trouverions en état de laisser sans cela dans l'intérieur pour assurer nos communications et nos derrières et pour la garde de nos dépôts et de nos magasins.

Comme vous avez déjà vu tous les détails des dispositions y relatives par les rapports militaires et autres qui vous ont été soumis successivement à cet égard, je ne crois pouvoir que m'y référer.

J'ai déjà fait mention dans ma lettre de l'article des régiments Wallons que vous touchez dans la vôtre. Le doute fondé que l'on pouvait avoir sur l'esprit des individus dont ils sont composés, et les bruits que les Français aussi bien que nos mal-intentionnés répandaient depuis longtemps sur les intelligences qu'ils s'y ménageaient, nous avaient déjà engagés plus d'une fois à interpeller leur colonel de s'expliquer positivement sur ce qui en était; mais nous en avons toujours eu pour réponse, qu'ils comptaient sur leur troupe et que les tabelles prouveraient que la désertion y était plutôt moins considérable que dans les temps ordinaires. Cependant, comme ces bruits se sont renouvelés derechef et avec plus de force depuis quelque temps et que nous avons vu en effet que depuis le rassemblement de nos émigrés sous les ordres de Mr. de Bethune Charost et l'annonce d'une nouvelle révolution la désertion de ces régiments augmentait d'une manière sensible, on vient de demander itérativement des renseignements détaillés et positifs sur cet objet, et l'on attend ceux-ci pour déterminer ensuite les mesures qui seront à prendre en conséquence.

Je suis bien charmé d'apprendre le renvoi de Mr. de Baillet, et j'espère que le nouveau voyage de l'intrigant Mr. de la Valette lui prouvera que ses propositions déplacées et ses projets ridicules ne valaient pas la peine de l'entreprendre.

Les choses en effet en sont à présent au point que, si vous voulez même vous mettre sous les pieds des Etats, dissimuler le refus des subsides, leur accorder la réception d'une députation et acquiescer à toutes leurs demandes en ce moment-ci, vous n'y gagneriez autre chose que l'augmentation de leur arrogance, et une tranquillité encore très incertaine et précaire d'un pays, qui ne deviendrait plus pour votre maison qu'une souveraineté et possession plutôt onéreuse qu'avantageuse au bien de la Monarchie.

Vous pouvez être bien sûr du secret que nous garderons sur les points du concert projeté que vous avez communiqué à l'électeur de Cologne.²⁹⁶ Nous sentons d'ailleurs assez combien ce secret est important dans la circonstance surtout où, d'après la combinaison de toutes les pièces envoyées au comte de Mercy le concert en question nous paraît bien éloigné encore d'être assuré sur des bases résultant de principes communs de la part de tous ceux qui doivent y concourir, et où il semble d'un côté que la différence de ces principes est si grande dans une partie de ceux-là, qu'elle ne promet guères une prompte réunion des avis sur ces points, et que d'un autre côté toutes les propositions et démarches de ceux qui se donnent le plus les airs de prendre chaudement à cœur ces affaires, ne tendent au fond qu'à vous mettre en avant et à vous en endosser tout le périlleux, pour se réserver à en partager ensuite ou à en retirer même bien plus que vous la gloire et les avantages qui pourraient en résulter.

Je suis bien fâché de voir que les intrigues de ceux qui ne trouvent pas leur compte dans la sagesse de votre conduite, ont réussi à inspirer à la reine du mécontentement à cet égard et à la pousser même jusqu'à la démarche inconsidérée de s'en plaindre à d'autres cours. Mr. de Mercy ne négligera certainement rien pour la ramener aux vrais principes; mais dans la position où elle se trouve et avec les gens qui l'entourent, il est plus à plaindre que surprenant qu'elle soit induite à des faux pas, qu'elle ne ferait certainement pas, si elle était dans le cas de ne devoir suivre que ce que son cœur et sa raison lui dictent.

Nous attendons avec bien de l'impatience à présent d'apprendre l'effet qu'aura fait à Paris le mémoire admirable que Mr. de Blumendorff a été chargé d'y remettre au ministère et de rendre ensuite public.²⁹⁷

S'il existe encore une ombre de bon sens parmi ceux qui donnent l'impulsion à la machine ou si ceux qui conservent encore ce bon sens, ont assez de crédit pour se faire entendre, on ne doit pas douter que ce mémoire n'y produise une sensation très avantageuse à la bonne cause. Tout dépendra en attendant, je pense, de la circonstance, si le parti Jacobin, dont les horribles principes y sont si bien dévoilés et qui, dit-on, a déjà essuyé depuis quelque temps de vives attaques, si ce parti, dis-je, réussira nouvellement encore à triompher et à entraîner la nation dans son délire.

Cela doit se développer sous peu de jours, et ne manquera pas assurément de produire des événements bien intéressants, dont nous nous empresserons de vous instruire, cher frère, avec toute la célérité possible.

La santé de Mr. le maréchal de Bender qui nous avait beaucoup inquiété durant quelques jours, est derechef parfaitement rétablie. Celle de Mr. le général Brown ne l'est pas autant, la goutte qui lui a laissé une faiblesse dans les jambes s'étant jetée sur les mains et lui ayant causé dans celles-là de vives douleurs la semaine passée; il est cependant mieux et recommence à sortir à cheval. La maladie dont Mr. le comte de Mercy a été si fortement et si longtemps accablé est aussi presque guérie en ce moment, et l'oblige seulement encore à de grands ménagements. Comme il se propose d'écrire lui-même par ce courrier, cette lettre ne partira que quand nous aurons reçu la sienne.

Je ne saurais mieux terminer en attendant ce P. S. que par le point qui intéresse le plus votre cœur; c'est celui de votre cher fils, qui nous donne tous les jours plus de consolation. Il partage son temps entre l'étude des affaires de ce pays, et ses occupations, exercices militaires; et ces derniers, joints au mouvement que les bals, dont on n'a pas manqué tout ce carnaval, lui ont donné, paraissent avoir fortifié sa santé à un point, que je suis persuadé que vous seriez surpris et enchanté du changement que vous y trouveriez.

Ce 1^{er} Mars 1792.

Ma lettre ayant été écrite depuis deux jours et celle-ci ne partant que demain matin, vous en allez recevoir une seconde écrite de la main de mon cher mari, mais que j'oserais d'ici écrire. Mais, cher frère, mes yeux pour se reposer osent vous envoyer le brouillon de sa main, qui est toujours mieux écrit que mon griffonnage. Combien votre lettre, cher frère, m'a touchée, n'est pas à dire, que vous avez la bonté de me rassurer sur tous les mensonges de Vienne!²⁹⁸ Je connais trop votre cœur et façon de penser juste pour en avoir été le moins du monde en peine, et il me serait impossible de rien croire de pareil de vous, que j'ai chéri bien plus longtemps comme ami que je ne vous respecte en maître. Pardonnez l'expression, mais elle part de mon cœur. Votre charmant fils qui, grâces à Dieu, se porte bien, nous donne toujours la plus grande satisfaction. Mon cher mari, dans sa lettre ci-jointe vous l'atteste comme moi.

Recevez-nous à vos pieds, ainsi que mes plus tendres embrassements.

(Von der Hand des Herzogs Albert.)

Permettez, cher frère, que je joigne encore quelques mots à tout ce que vous recevez déjà d'ailleurs par ce courrier, tant de la main de mon épouse que de la mienne. Un avis reçu aujourd'hui du conseil de guerre et qui me cause la plus grande joie, en est le motif. Cet avis m'apprend, que de votre propre mouvement vous avez prévenu la très humble demande que j'ai osé vous faire dans la lettre écrite ces jours passés (que nous n'avions retenue jusqu'au départ du courrier que pour vous la faire parvenir plus vite) et que vous avez daigné mettre mon régiment au nombre de ceux qui sont destinés à marcher vers ce pays-ci. Que ne puis-je trouver des termes capables de vous exprimer, combien j'en suis pénétré de reconnaissance et de plaisir et combien je désirerais le voir arriver avec les premières troupes qui nous viendront, pour pouvoir, si le cas s'en présentait, le mener moi-même combattre vos ennemis.

C'est demain le jour qu'on a annoncé pour devoir être celui du commencement d'hostilités de la guerre que nos voisins devraient nous faire et celui que nos mécontents attendent

comme l'époque où l'entrée de l'armée soi-disante de Mr. de Bethune Charost leur prêterait la main à pouvoir hasarder une nouvelle révolution. Il y a toute apparence cependant qu'il se passera aussi tranquillement que les précédentes; et ce ne sera que d'après les nouvelles que nous attendons de Paris, où il couve un feu caché dont l'explosion paraît inévitable que nous pourrions juger bientôt si toutes ces inquiétudes termineront ou non, d'une manière qui devra nous mettre sérieusement en jeu dans ces affaires.

Ce 3 Mars 1792.

J'ai reçu ce matin, mon très cher frère, votre chère lettre du 24 Février, et mon cher mari hier celle du 22.²⁹⁹ Il y répond lui-même, ainsi me référant pour ce qui regarde les affaires étant celles de guerre que d'autres à sa lettre, je me bornerai à répondre sur ce que vous m'avez d'être sur mes gardes et surtout avec Mr. de Fersen. Je vous en baise les mains et vous ne pouvez me faire une plus grande grâce qu'en me disant tout ce que vous voulez de nous, et nous donner vos directions et ordres en conséquence. Je vous dirai que je ne vois aucun de ces Messieurs privativement; que dès mon arrivée, voyant ce tas d'émigrés, tous voulant se mêler d'affaires et toujours désunis, je me suis fait un propos que je suis de ne parler d'affaires quelconques avec aucun de ces Messieurs. Ils ont pour cela le comte Mercy. J'ai fait le sacrifice à mon devoir et au bien des choses de paraître à leurs yeux ou imbecile ou insensible; mais je soutiens le principe que j'ai arboré et rien m'en fait. (sic!)* Je n'ai aucune société particulière que ma maison et quelques fois à dîner les Circellos (dont cependant par la qualité d'ambassadeurs je me donne de gardes).³⁰⁰ Je vois toutes les semaines deux ou trois fois tout le monde ou aux cercles après le service d'église ou aux dîners et assemblées où je fais une partie, et quoique cela est assez ennuyant, la raison m'a dicté cette vie et aucun sacrifice ne me coûte, quand je suis convaincue que mon devoir est rempli et que votre service l'exige. Mais nous sommes passablement ici le

* Hier fehlt ein Wort, wahrscheinlich écarter.

foyer de tous les matadors; outre Fersen et Breteuil nous avons depuis quelques jours un Suédois envoyé de cette cour à la Haye nommé Lövenhielm. Il paraît en aucune liaison avec le comte Fersen et se tient à l'envoyé d'Hollande. En revanche deux autres personnages paraissent très liés avec le dit comte, savoir le fameux ami et correspondant de l'impératrice de Russie Mr. Grimm qui, sous la bonhomie et simplicité allemande d'un ministre de Gotha, est un homme très aimable, rempli d'esprit et finesse, et Mr. Simolin, ambassadeur de Russie à Paris qui a été à Vienne et qui nous revient avec ordre de rester à Bruxelles. On nous menace, que le fameux évêque d'Arras,³⁰¹ qui est l'âme du conseil du comte d'Artois et le bras droit de Calonne, va arriver établir un bureau ou boutique dans les Pays-Bas. Enfin, Mr. de Breteuil vous est connu. Il a des correspondants et chargés d'affaires à Berlin, Pétersbourg, Ratisbonne etc. et il faut dire que le choix de ses tenants est bon pour l'esprit, la solidité etc. et la tenue de leur marche n'étant pas aussi éventée et étourdie que tous ceux employés par les princes. Nous connaissons tout cela et vous pouvez être assuré, cher frère, qu'avisés et en gardes comme nous sommes, que tant nous, que votre cher fils, qui réellement sur ce point est bien raisonnable pour son âge, nous évitons et éviterons toujours d'entrer en discours quelconque avec ces Messieurs qui pourraient compromettre ou nous-mêmes ou les affaires. J'ai osé entrer, cher frère, en ce détail et j'espère que vous nous approuverez.

Recevez-nous tous trois à vos pieds, je vous embrasse.

Bruxelles ce 3 Mars 1792.³⁰²

C'est avec le plus grand plaisir et la plus vive reconnaissance que j'ai reçu, cher frère, la lettre que vous avez daigné m'écrire en dernier lieu, et par laquelle vous voulez bien me prévenir des ordres que vous avez donnés au conseil de guerre pour nous fournir le complètement des bataillons et régiments qui étaient venus d'Allemagne et d'Hongrie, et tout ce qui nous sera nécessaire d'ailleurs ici.³⁰³

Je désirerais beaucoup que cela eût pu y être déjà en ce moment, et que dans le cas (que je commence à regarder à présent comme très probable) d'une agression prochaine des

Français, nous ne fussions pas dans celui, de devoir attendre encore très longtemps d'autres renforts nécessaires pour pouvoir faire la guerre contre eux avec vigueur, et contenir en même temps les ennemis internes, qui épient le moment de son explosion pour renouveler les troubles et malheurs de ce pays-ci.

Il est certain que la décision dépendra en ce moment du plus ou moins de poids qu'aura su donner à la balance de cette affaire la volonté du parti Jacobin, et si, malgré toutes les raisons que la nation a de ne pas pousser les choses à ce point, ce parti ne se croira pas intéressé à l'entraîner dans son sentiment, après la connaissance donnée à l'assemblée du mémoire ou, comme ils le nomment, de l'office, donné de votre part au ministère par Mr. de Blumendorf,³⁰⁴ office, qu'il paraît déjà disposé à regarder comme un manifeste et déclaration de guerre formelle. Les nouvelles de Paris ne nous marquent encore rien d'assez clair et détaillé pour pouvoir fonder un jugement solide sur les effets qui pourront résulter des délibérations prises sur le dit mémoire. Sans doute nous en serons plus instruits sous peu de jours.

Comme en attendant les intentions du parti enragé, qui l'a toujours emporté jusqu'ici, ne sont que trop connus; qu'on continue à armer sur nos frontières; et que les gardes nationales viennent d'avancer vers celles-là pour y prendre des cantonnements et tirer un cordon sur la lisière, on ne peut répondre d'un jour à l'autre que la tranquillité qui règne encore de ces côtés-là ne soit bientôt rompue; et dans cette incertitude, vous concevrez bien, cher frère, qu'il nous a été impossible de ne pas nous déterminer à faire pour le refournissement accéléré des objets les plus pressants et les plus nécessaires des dispositions qui, d'après le rescript venu hier du conseil de guerre (qui cependant est antérieur au rapport par lequel on lui a exposé leur indispensabilité) paraissent à la vérité ne pas être entrées dans son plan; et vous jugerez aussi de l'impossibilité de résilier des contrats et de stater des fournissements des chevaux qui doivent nous être livrés incessamment, pour attendre ceux qui, ne pouvant nous venir en partie que dans quelques mois (comme p. e. ceux de Mező-Hegyés) ne pourront pas nous servir de sitôt, mais viendront cependant toujours fort à propos pour remplacer le déficit qui se manifestera jusqu'à leur arrivée.

Je remarque par ce que vous touchez de la désertion de nos troupes, que les contes exagérés qu'en ont fait diverses lettres et entre autres celle dont vous m'envoyez la copie, vous donnent de justes sujets de déplaisir.

Nous ne vous avons pas caché dans une de nos dernières que nous ne pensons pas nous-mêmes que l'on puisse faire sur l'espèce de gens dont sont composés en partie les régiments Wallons, le même compte que nous faisons sur ceux des régiments Allemands et Hongrois. Nous ne vous avons pas caché non plus que la désertion a depuis trois mois été considérable dans le régiment de Ligne; mais il est faux qu'elle le soit de même dans les Hongrois, surtout de cette garnison-ci où il n'en déserte pas un; et je n'attends que les rapports mensuels que je dois recevoir un de ces jours pour pouvoir vous dire si ce, qu'on m'assure que les bruits répandus sur la désertion des autres troupes seraient absolument exagérés, est fondé ou non. Vous verrez en attendant par la copie ci-jointe d'un rapport du général Happoncourt,^a combien peu on doit attacher de valeur aux dénonciations même les plus circonstanciées que l'on reçoit sur des objets pareils. Celle qui avait été faite sur le compte de l'officier Tirolien, commandant de la compagnie des chasseurs à Menin, nous était déjà parvenue depuis quelque temps; mais comme elle contenait sur le chapitre de la désertion et sur d'autres points des circonstances ou tout-à-fait fausses ou du moins très falsifiées, j'avoue qu'il nous a paru, ainsi qu'au maréchal de Bender, qu'elle ne méritait pas un examen formel du fait y allégué.

Je ne crois pas devoir dire ici quelque chose sur le chapitre de Mr. de Baillet et la Valette, dont vous faites mention, cher frère, dans votre gracieuse lettre. Nous avons déjà épuisé dans nos précédentes tout ce qui peut être dit sur cette matière, et la manière dont vous vous en expliquez ne laisse rien à désirer sur ce point.

Il ne nous reste donc qu'à terminer la présente par les assurances respectueuses et réitérées du plus zélé et plus inviolable attachement avec lequel je suis à vos pieds — —

^a Liegt nicht bei.

Ce 7 Mars 1792.

Le contenu de la lettre du comte Mercy vous instruira, cher frère, des circonstances qui lui ont fait juger nécessaire de désirer qu'elle vous parvienne,³⁰⁵ et sûrement je ne crois donc pas avoir besoin d'ajouter quelque chose au tableau que vous y trouverez de la situation des affaires de France et de la sensation qu'y a fait la publication de l'office remis par Mr. Blumen-dorf. J'avoue franchement qu'elle ne m'a du tout surprise et que, convaincue des sentiments de l'Assemblée Législative, de la prépondérance du parti Jacobin, de la pusillanimité des ministres et de l'inertie absolue du roi, à y en voir résulter pour le moins ce qui est arrivé en cette occasion, il s'en suit de là pour nous un état qui, loin de changer l'incertitude où nous sommes toujours sur le parti que ces enragés pourraient se déterminer de prendre d'un jour à l'autre, exige plus que jamais l'attention et l'activité la plus grande dans les mesures propres à s'assurer contre les effets de leurs entreprises.

Il est certain qu'ils poussent à présent leurs armements avec la plus grande accélération et qu'ils renforcent plusieurs des postes qu'ils ont sur nos frontières. Il y a même des nouvelles qui portent que, pour faciliter d'autant plus la réussite de leurs desseins, ils soutiennent à présent ouvertement le projet de Mr. de Bethune et venaient de lui faire compter un million florins pour l'entretien de nos émigrés. — — — — —
— — — — —³⁰⁶ mais ce dernier point ne serait pas aussi indifférent qu'on le pense peut-être, puisque ranimant ainsi l'ardeur de nos rebelles tant internes qu'externes et fortifiant les complots de leurs comités secrets établis dans les différentes provinces dont nous découvrons chaque jour partout de nouveaux indices, cela pourra nous donner à la fois de tous les côtés bien de l'occupation et des embarras qu'il sera très difficile, pour ne pas dire impossible de surmonter parfaitement.

Nous ne manquons en attendant pas non plus d'occupations avec les Français émigrés, retirés en ce pays. Leur nombre augmente chaque jour, tandis que la pénurie des moyens nécessaires pour leur substance devient aussi journellement plus grande et plus fâcheuse, et il ne serait pas impossible à la fin, que le désespoir les portât à quelqu'entreprise hasardée, qui serait tout-à-fait contraire à vos vues. La réticence qu'ils oppo-

sent à raison de ce manque d'argent et sous le prétexte d'ordres reçus des princes de Coblençe, à obéir à celui que nous leur avons fait donner de s'éloigner des frontières, pour passer dans les parties plus reculées de ce pays; le chagrin qu'ils témoignent sur le mémoire communiqué à l'Assemblée Nationale; les indices qui nous sont parvenus, qu'ils auraient quelque projet secret d'expédition en tête; enfin l'annonce que Mr. de la Queille nous a fait formellement d'une disposition des princes susdits, d'après laquelle les officiers rassemblés en plusieurs endroits de ce pays devaient se porter sur Trèves, donne lieu de penser qu'ils auraient formé quelque plan dont cependant nous ne pouvons imaginer l'objet et encore moins la possibilité de leur part d'en exécuter un raisonnable et solide.

Nous continuons entretemps à faire veiller avec soin à toutes leurs démarches parmi lesquelles celles de leurs ecclésiastiques ne sont pas plus indifférentes peut-être que les autres par les désagréments qu'elles peuvent nous attirer avec nos voisins.

Je finirai celle-ci en vous assurant de la bonne santé de votre cher fils, qui continue toujours par sa charmante conduite à nous donner bien de la satisfaction.

Je vous embrasse, mon cher mari en fait de même.

ANHANG UND ANMERKUNGEN.

1. (1)^a Leopolds Brief vom 18. Februar (vgl. Feuillet de Conches III, 255) und die bei Wolf (Leopold II. und Marie Christine 108 und 109) sub Nr. LXVIII und LXIX abgedruckten Schreiben des Grossherzogs ohne Datum.

2. (3) Vgl. Spiegel 167. Das Manifest des Grossherzogs lautet in seiner ursprünglichen Fassung folgendermassen:

Déclaration du Grand Duc qui devait être envoyée aux Etats des Pays-Bas, dès le moment de la mort de l'empereur Joseph II. (A. A.)

S. A. l'archiduc Grand Duc de Toscane déclare formellement aux Etats du Brabant, des Flandre et Pays-Bas qu'il n'a jamais été informé et bien moins encore consulté ou eu part d'aucune façon ni directement, ni indirectement d'aucune façon possible dans tout ce qui a été fait dans les affaires relatives aux Pays-Bas sous le gouvernement de S. M. l'empereur, et surtout dans les changements de système; et au contraire il a constamment désapprouvé en son particulier, n'en ayant jamais été formellement requis, les changements faits depuis plusieurs années dans le système de ces pays, et particulièrement toutes les infractions faites à la Joyeuse Entrée, aux privilèges et aux constitutions des provinces respectives, la cassation du conseil du Brabant, celle encore plus illégale des Etats, l'établissement du séminaire général, la translation de l'université, l'enlèvement fait aux évêques de leur autorité, droits et séminaires, la suppression des abbayes, comme étant contraires directement à la Joyeuse Entrée, et tous les arrêts, enlèvements et emprisonnements arbitraires exécutés en différents temps, entièrement contraires à toutes les lois en général et spécialement aux lois et privilèges du pays, l'établissement projeté du nouveau système des capitaines des cercles et des douanes, et spécialement les espionnages, violences, arbitres, pillages et tous les autres

^a Die Ziffern innerhalb der Klammer bedeuten die Seitenzahl.

malheureux excès commis dès le moment qu'on a armé et excité le militaire contre le pays, lorsqu'il ne devait servir que pour sa défense contre les ennemis extérieurs.

Le Grand Duc déclare hautement que non seulement il désapprouve toutes ces démarches, mais qu'il considère et a considéré toute sa vie les Pays-Bas comme la partie la plus respectable et la plus intéressante des provinces de la maison d'Autriche. Il a considéré sa constitution comme parfaite, et devant servir de modèle à celle des autres provinces de la Monarchie; comme il s'en est déjà déclaré de bouche et par écrit à feu S. M. l'impératrice-reine dès l'année 1779.

Il sait fort bien qu'en vertu de la Joyeuse Entrée le souverain des Pays-Bas est déchu de sa souveraineté dès qu'il n'observe pas le contrat solennellement juré à son avènement au trône. En conséquence les Etats et peuples des Pays-Bas ont usé de leurs droits, lorsqu'ils ont repris leur autorité; mais il croit en même temps que l'infraction faite à leurs privilèges par le souverain ne peut point préjudicier à celui qui, étant son héritier et successeur légitime en vertu de tous les traités et des garanties des autres Puissances de l'Europe, n'a ni participé ni contribué d'aucune façon quelconque ni directement ni indirectement aux infractions dont ils ont à se plaindre, mais les a constamment désapprouvées.

Le Grand Duc se flatte que, se trouvant dans ce cas et rendant justice à sa façon de penser, les Etats des Pays-Bas voudront bien se rapprocher de lui et lui rendre la justice qui lui est due, en considérant que le Grand Duc lui-même ne peut ni pour soi, ni pour ses enfants et successeurs renoncer aux droits légitimes, auxquels il est appelé par sa naissance et succession.

Il ne désire en tant que de se réunir sincèrement et d'agir de concert avec les respectables Etats des Pays-Bas.

Il est persuadé que le souverain ne doit et ne peut exister que pour le bien de ses peuples; qu'élu et constitué par eux, il ne doit et ne peut régner que par la loi et conformément aux constitutions fondamentales du pays; qu'il ne peut y faire aucun changement quelconque que du libre consentement des Etats; qu'il ne peut imposer aucun impôt, gabelle, droit quelconque etc. que du libre consentement des Etats, qui ne les accorderont qu'en forme du subside annuel, qui ne pourra être accordé et prorogé par les Etats que sur l'exacte déclaration des besoins pour lesquels ils sont demandés, et de la distribution desquels ainsi que de tout le reste de l'administration et finances, le souverain devra faire rendre un compte exact par ses ministres aux Etats à la fin de chaque année, qui sera publié et imprimé.

En conséquence de ces principes et maximes il offre aux Etats des Pays-Bas et de chaque province en particulier la pleine confirmation de la Joyeuse Entrée et de tous les privilèges de chaque province en particulier; mais en outre il leur offre une amnistie générale, entière et plénière pour tout le passé, promettant que personne ne pourra être recherchée d'aucune façon ni directement ni indirectement, ni inquiété ni molesté d'aucune façon pour toutes les affaires passées.

Qu'aucune des personnes employées du temps du gouvernement passé pourra ou continuer dans ses emplois, ou être employé de nouveau sans l'agrément des Etats.

Que pour les emplois qui viendront à vaquer à l'avenir tant de justice, que d'autre, il ne sera jamais employé d'étrangers, et les personnes pour les emplois supérieurs seront choisies par le souverain entre trois personnes qui lui seront proposées par les Etats de la province respective.

Que les gouverneurs généraux seront toujours ou de la famille du souverain ou bien natifs des Pays-Bas.

Que le ministre et le commandant général devront être natifs des Pays-Bas et devront être subordonnés aux gouverneurs généraux.

Que les régiments existant présentement aux Pays-Bas seront entièrement dissous et reformés et les officiers changés.

Qu'on formera des nouveaux régiments d'accord avec les Etats, qui porteront le nom des provinces respectives, dont les officiers tous natifs du pays seront nommés et avancés à la proposition des Etats de la province.

Que le militaire devra prêter serment au souverain et aux Etats, et ne pourra jamais être employé sous quelconque titre ou prétexte hors du pays sans le consentement des Etats, ni être employé dans le pays même hors pour sa défense contre les ennemis étrangers, et pour tenir le bon ordre, dans le seul cas que les troupes en fussent requises par écrit par les Etats ou magistrats des villes.

Dans les affaires ecclésiastiques tout sera réglé par les évêques qui pourront s'assembler entre eux en synode national, de même que rassembler leurs synodes particuliers et diocésains pour maintenir la discipline ainsi qu'ils le jugeront à propos; les séminaires particuliers des diocèses resteront sous leur autorité indépendamment du gouvernement, et il ne sera plus question de séminaire général.

Que toutes les abbayes, chapitres et corps qui subsistent actuellement, resteront toujours de même sans aucune commende ni suppression; la caisse ecclésiastique sera remise entre les mains et sous l'administration des Etats.

Les affaires majeures du pays devront être examinées dans les Etats généraux qui, composés de députés de toutes les provinces, pourront s'assembler quand ils le jugeront à propos sans avoir besoin d'aucune permission du gouvernement.

Que le souverain ne pourra point faire de nouvelle loi sans le consentement des Etats Généraux.

Chaque loi ou nouvelle ordonnance, pour avoir force de loi et exiger l'obéissance, devra être homologuée par le conseil de chaque province.

Ils pourront prendre sur cela l'avis des Etats et dans le cas qu'ils y aient quelque difficulté, la loi restera sans force et suspendue jusqu'à ce que l'affaire aura été aux Etats généraux.

Les Etats de toutes les provinces, rassemblés en Etats généraux, pourront s'opposer toute fois qu'ils se trouvent de quelque façon lésés. Ils pourront envoyer et représenter leurs griefs et quelconques mémoires et représentations qu'ils voudront ou croiront à propos de faire directement au souverain en tout temps et en quelconque affaire par écrit ou par des députés selon qu'ils le jugeront à propos sans être obligés d'en attendre la permission du gouvernement, et sans passer par le canal des ministres ni même des gouverneurs généraux.

Il ne pourra point exporter ou envoyer l'argent du pays par le gouvernement hors le produit des domaines sans le libre et entier consentement des Etats, tout le reste des revenus du pays devant être dépensés dans le pays même, et être proportionnés au pur nécessaire pour son service.

Pour tout ce qui est l'administration intérieure des Etats et particulièrement pour ce qui est impositions et leur distribution, finances, régies, douanes etc., administration d'hôpitaux, fondations etc., les Etats des différentes provinces les administreront par eux-mêmes ou leurs députés, et les dirigeront comme ils le jugeront plus convenables, sans que le gouvernement s'en mêle, et ils pourront nommer librement à tous les emplois subalternes de la province.

Telles sont les conditions que S. A. R. offre aux Etats des Pays-Bas, les laissant en liberté d'y ajouter toutes les autres clauses et articles qu'ils croiront utiles, avantageux et convenables pour assurer la tranquillité constante, le bien-être de leur pays, et rendre pour toujours, même aux souverains futurs, impossible l'infraction de leurs privilèges et l'altération de leur constitution et liberté, pour laquelle ils ont témoigné un si respectable courage et fermeté.^a

^a Hier findet sich von der Hand des Herzogs folgende Bleistiftnotiz verzeichnet: On m'a conté qu'à l'occasion d'un voyage que le comte Me-

3. (8) Diese Berichte sind nicht vorhanden.

4. (9) Das Manifest des Grossherzogs und das Schreiben an die Stände vom 2. März übersendeten die Statthalter mit folgenden Worten an den Fürsten Kaunitz: „ . . . Nous aurions cru manquer à ce que nous vous devons, mon prince, si nous n'avions saisi l'occasion du retour de ce courrier pour vous en donner part : . . .“

5. (10) Diesen Brief datirte die Erzherzogin irrthümlicherweise am 10. Februar.

6. (10) ‚L'impatience du peuple — heisst es im ersten Briefe — qui est déjà informé de cette dépêche, est extrême pour en avoir la communication; c'est tout ce que je puis dire quant à présent.‘ Der Schreiber des zweiten Briefes, Secretär Weiss, berichtete u. A. Folgendes: ‚Un homme connu à qui j'ai cru pouvoir communiquer le mémoire d'autant plus que les Etats ont résolu de le faire imprimer pour le rendre public, croit avec moi qu'il serait possible qu'il fit succéder l'enthousiasme à la haine. Il trouve même que ce mémoire promet à quelques égards trop . . . Mais il croit aussi que la Prusse ne voudra pas prendre ouvertement parti contre la maison d'Autriche, et que les Anglais ne sont pas dans le cas, à cause de l'état de leurs finances, d'aimer à s'attirer des dépenses pour ce pays-ci . . . Holland hege nicht die Absicht, sich in die belgischen Wirren zu mengen. Der Congress habe zwei Agenten nach Paris gesendet, um Frankreich zu ersuchen, die Unabhängigkeit der belgischen Provinzen anzuerkennen . . . mais Mr. de Semonville doit, me dit-on, contrecarrer leurs vues et faire observer que, ces Messieurs n'étant pas envoyés par la nation Belgique, leurs pouvoirs comme ceux des Etats mêmes qui les envoient, sont nuls, et qu'ainsi on ne peut pas traiter avec eux.‘ Der Schreiber des dritten Briefes (Douay, 1. Mars 1790) berichtet u. A., dass Cornet de Grez était en tout fort incliné à un Etat républicain, dont son cœur voudrait pour le bonheur du pays voir V. A. R. les

rode-Westerloo avait fait en 1789 pour cause de santé, à ce qu'il disait, en Toscane, le Grand Duc lui avait développé tous les sentiments philanthropiques qu'il s'était formés, et que ce cavalier, conduit par sa femme, une des plus acharnées patriotes Brabançomes, ne l'avait pas seulement confirmé de son mieux dans ceux-là, mais qu'il avait eu part même à la confection de cette déclaration, ou en avait eu du moins connaissance avant son envoi. Ce fut cependant, après son retour dans ce pays, un de ceux qui se distinguèrent par leur mauvaise volonté envers ce souverain, qui lui avait fait tant d'accueil lors du séjour qu'il avait fait près de lui à Florence et à Pise.

chefs. Il est aussi de l'avis de tout le monde que ce congrès, ces Etats et tout le reste feront des malheurs sans nombre, que ce Vandernoot et son confrère Van Eupen sont des scélérats; ils les abandonneront donc entièrement . . . A Bruxelles le tiers Etat qui ne fait point partie du tiers Etat actuellement en exercice à l'assemblée des Etats, est très irrité du pouvoir despotique que l'Etat noble, le clergé et ce fameux congrès l'arrogent sur tous les points. Ce parti est celui du duc d'Areberg, ses frères, Edouard et autres. Le congrès cherche par tous les moyens de les rendre odieux et suspects à la nation . . . Les fonds sont rares et manqueront bientôt; peu de gens sont payés et murmurent très haut. La neutralité de la province de Limbourg souffrira des difficultés, puisqu'on cherche à Bruxelles à leur faire peur. J'ai été à même de voir en passant, combien cette province souffrait d'être entraînée dans cette révolution. Les autres provinces ne sont plus aussi liées, mais avec cela on prétend que, si une d'elles ou plusieurs cherchaient à se séparer, les voisins Prussiens arriveraient . . . Preussen hege keine Kriegsgelüste . . . Zwiespalt der Parteien. Dans cet état de division, si elle dure, qu'il est fâcheux que les intentions du Grand Duc ne soient pas connues, surtout accréditées dans le clergé! Mais le cardinal est dirigé par cet infâme évêque d'Anvers^a et le pénitencier Van Eupen qui sont des grands obstacles. C'est dans les cours étrangères que des ministres adroits et heureux doivent travailler . . . 'Cornet de Grez antwortete am 1. März auf ein Schreiben des Herzogs: . . . L'antipathie, je dirai même la haine contre la maison d'Autriche est générale et sera longtemps invincible; cette même haine s'étend jusqu'aux successeurs, notamment par l'étude et les soins du ministre et de ses adhérents pour représenter ce successeur comme disposé dans le fond de l'âme à suivre le système de S. M. et cela ensuit, d'une lettre que S. A. R. le Grand Duc aurait eu écrite au commencement de l'année dernière à S. M.,^b qui a été communiquée au ministre, et d'après laquelle il a employé des gens de confiance, dit-il, dans une minute de lettre écrite de sa main, adressée à ce qu'on peut supposer à Anthon, et qui retrace cette marche repoussante du successeur.'^c Enfin cette haine est encore renforcée par l'influence des cabinets étrangers, et il paraît que ces cabinets ont fermement résolu de remettre la maison d'Autriche dans l'état où elle

^a Nelis.

^b S. Fragmens pour servir à l'histoire des événements qui se sont passés aux Pays-Bas depuis la fin de 1787 jusqu'au 1789, publiés par le comte de Trauttmansdorff, 192.

Vgl. Borgnet I, 154.

était avant la paix de Rastadt, en commençant par lui enlever les provinces Belghiques . . . Dans cet état des choses on n'a pas lieu de juger que la déclaration de S. A. R. le Grand Duc sera accueillie. Je sens parfaitement qu'on ne peut la tourner de façon à en conclure une reconnaissance de l'indépendance; mais aussi si elle suppose la souveraineté, elle occasionnera plus d'aigreur que de rapprochement . . . J'observerai seulement que sous la forme de chancellerie cette déclaration ne sera pas ouverte; on ne pourrait guères s'y refuser si elle parvenait comme lettre particulière de V. A. R.

Passons à l'examen des affaires sous le rapport de l'avenir. D'abord que les principales Puissances sont parvenues à séparer les Pays-Bas de la maison d'Autriche, leur intérêt et celui du pays se divisent et ne sont plus les mêmes. Il est évident que la princesse d'Orange a des vues pour un de ses fils; personne dans le pays à l'exception de quelqu'individu suspect, ne veut de ce plan. L'Angleterre et la Prusse désireraient une république indépendante, mais elles craignent que cette république ne prenne jamais assez de consistance pour échapper aux désirs de la France; elles appréhendent qu'il ne reste, comme pays ouvert, envahie avant que les alliés ne puissent venir à leur secours. Ces idées les rapproche du projet de la princesse d'Orange; et celle-ci en conséquence se sert des agents qui sont au timon des affaires, pour souffler la désunion, élever des parties et faire tomber les affaires dans un apathique désordre. La France paraît également désirer que la maison d'Autriche ne lui soit plus aussi voisine; mais elle s'explique nettement sur tout projet de stathoudérat dans la maison d'Angleterre, d'Orange ou de Prusse, elle menace même d'une guerre plutôt que de la souffrir. Un de ses agents m'a confié que le vœu personnel du roi est que V. A. R. en soit le stathouder et après lui un prince de Toscane; mais celui de la nation qui ne répugne point à ce projet, c'est l'indépendance à l'instar des lignes Helvétiques avec une force intérieure. Une semblable indépendance est aussi le vœu le plus général des Belges; mais si elle ne peut point se consolider, il est apparent qu'on ne sera pas éloigné de suivre le désir du roi de France. Je prévois selon mes faibles connaissances que le projet des ennemis de l'Auguste Maison qui vont l'entourer est, de proposer un congrès pour rétablir la balance de l'Europe, pour fixer un état de choses qui promette une longue paix, et introduire à cet effet une constitution pour toute l'Allemagne et les autres Etats Autrichiens sur un pied qui ne laisse plus au souverain le pouvoir de convertir tout son peuple en soldat et son pays en arsenaux, afin qu'aucun ne soit plus en état de faire des irruptions et des guerres à volonté. C'est dans ce congrès, Monseigneur, si je lis bien

dans l'avenir, qu'il s'agira de vos intérêts, ou pour le stathoudérat ou pour l'indemnité . . .'

7. (11) Vgl. Leopold II. Schreiben vom 25. Februar 1790 bei Wolf: Marie Christine II, 57, und Feuillet III, 245—251. Zeissberg (A. D. B. XVIII, 334).

8. (12) Dieses Schreiben der Erzherzogin ist uns nicht erhalten.

9. (14) So heisst es in dem Schreiben an die Stände von Luxemburg u. A.: ,qu'il (der Grossherzog) est heureux pour nous que le premier ordre reçu de sa part et le premier emploi qu'il demande de nos services, soit celui de faire usage d'un acte si propre à attacher pour jamais vos cœurs à sa personne, et à remplir tous nos vœux pour le bonheur inaltérable qu'il assure à ces provinces en général et en particulier à la vôtre, dont la fidélité s'est si justement attirée de sa part une considération très distinguée . . .'

10. (17) Cardinal Graf Frankenberg, Erzbischof von Mecheln und Primas von Belgien. Der Brief Leopolds, auf den sich die Erzherzogin bezieht, ist uns nicht erhalten.

11. (19) Das Streben dieser Partei, deren eigentliche Seele La Fayette war, ging dahin, eine belgische Nationalversammlung zu proclamiren (La Fayette I, 343) und Philipp Josef, Herzog von Orleans, zum König auszurufen. Vgl. Janssens III, 131.

12. (19) Am 8. März war Van der Mersch vom Congress aufgefördert worden, sich nicht mehr auf die Defensive zu beschränken, sondern die Offensive zu ergreifen. Der Zustand der Armee war jedoch keineswegs derart, dass Van der Mersch diesem Befehle unbedingt hätte Folge leisten können. Er richtete deshalb am 15. März eine Adresse an den Congress, worin er seine Bedenken aussprach und ein Bild von den trostlosen Verhältnissen entwarf, die in der Armee herrschten. Er verlangte allen Ernstes seine Entlassung. Vgl. Juste II, 121 u. f.

13. (19) Bei Wolf: Leopold II. und Marie Christine 121, 123.

14. (21) Dieser Bericht liegt dem Schreiben der Erzherzogin nicht bei.

15. (21) Gemäss den Capitulationsstipulationen vom 29. Jänner fand die Uebergabe der Citadelle von Antwerpen am 29. März statt. (Juste II, 128.) Der Commandant, General Gavaux, und die übrigen Officiere wurden vor ein Kriegsgericht gestellt und zu strengen Strafen verurtheilt.

16. (21) Kaunitz schrieb am 22. März 1790 Folgendes an die Statthalter: J'ai l'honneur de présenter ci-joint à V. A. R. une royale dépêche par laquelle S. M. le roi Les confirme dans le gouvernement général des Pays-Bas sur le même pied dont Elles en ont été revêtues par fenes l'imperatrice-reine et l'empereur et roi. Il aurait été à la vérité en règle d'ex-

pédier à V. A. R. dans la forme usitée de nouvelles lettres patentes de pleinpouvoirs, mais comme on aurait dû y entrer en détail sur leurs fonctions et pouvoirs, il n'aurait été guères possible de les rendre bien analogues aux circonstances présentes, et encore moins à l'état où les choses pourront être mises par un arrangement général avec la nation. Der Kaiser habe beschlossen, de confirmer provisoirement tous les départements, charges et emplois, tant dans le civil que dans le militaire. Ausser in Luxemburg konnten die Statthalter natürlich in keiner anderen Provinz davon Gebrauch machen.

17. (21) Diese Denkschrift lag dem Briefe Leopolds vom 19. März bei.

18. (23) Erzherzog Franz.

19. (24) Graf Eduard d'Alton wurde 1790 Feldmarschall-Lieutenant. Der Armee des Herzogs von York in den Niederlanden zugewiesen, fiel er am 24. Mai 1793 bei Dünkirchen.

20. (24) Briefe Leopolds Nr. LXXVI ohne Datum, und Nr. LXXVII vom 25. März bei Wolf: Leopold II. und Marie Christine 126.

21. (25) Brief Leopolds vom 29. März. S. Wolf 128.

22. (26) Graf Georg Metternich, kaiserlicher Gesandter an den geistlichen Kurhöfen.

23. (26) Vertrag vom 31. Jänner 1790. S. Mertens: Recueil IV, 560.

24. (26) U. A. ein Schreiben aus Brüssel vom 26. März, worin es heisst: „Qu'il ne serait pas impossible que cette province (Flandern) se détachât du Brabant . . . qu'il serait à désirer que V. A. R. ne manquaient pas trop d'empressement à revenir; car trop d'ardeur de Leur part pourrait faire plus de mal que de bien. Je n'ai plus rien appris depuis des dispositions de la Flandre, si ce n'est qu'on a dit hier et avant-hier dans le public que cette province s'arrangerait avec le nouveau souverain, et que la résidence de V. A. R. y serait transférée . . .“

25. (27) Im Jahre 1794 verfasste Freiherr von Seckendorf im Auftrage des Herzogs eine Denkschrift, die eine Zusammenstellung der Verhandlungen enthält, die zwischen Albert und Möllendorf gepflogen wurden. Das Original befindet sich im k. u. k. Kriegsarchiv, eine Abschrift im Staatsarchiv. S. Vivenot: Albrecht von Sachsen-Teschen I, Vorwort VII.

26. (27) Vgl. Borgnet I, 170.

27. (28) Vgl. Juste II, 124 u. d. f.

28. (28) In einem Schreiben aus Brüssel vom 20. März heisst es: „Le secrétaire Beaumont qui était chef de la registrature au conseil royal, est parti hier d'ici et compte se rendre à Bonn, sans s'y faire connaître. Il . . . pourra dire à V. A. R. bien des choses intéressantes, surtout sur

les projets du parti démocratique; . . . il a de l'esprit et est un furet très adroit. Je crois qu'il a travaillé dans de bonnes vues, quoique j'eusse d'ailleurs moins de confiance que lui dans les vues de démocrates . . .'

29. (29) Bei Wolf: Leopold II. und Maria Christine 131.

30. (30) Den Oberbefehl übernahm der preussische General Schönfeld. Juste II, 137. Borgnet 175. Van der Mersch wurde am 13. April auf die Citadelle von Antwerpen gebracht.

31. (32) Nicht vorhanden.

32. (33) Bei Wolf: Leopold II. und Marie Christine 136.

33. (34) Dieser Brief ist uns nicht erhalten.

Baron Feltz (Borgnet I, 174 nennt ihn ‚le haut espion de l'Autriche‘ im Haag) leistete den Statthaltern als ihr Agent in Holland wesentliche Dienste. Seine Berichte erregten so sehr die Aufmerksamkeit des Staatskanzlers, dass dieser den Kaiser veranlasste, Feltz wieder nach dem Haag zu senden, als seine Mission, die er dort erfüllen musste, zu Ende gegangen war. Dem betreffenden Vortrag des Fürsten vom 15. April 1790 lag auch der Bericht bei, den Feltz am 5. April aus Maastricht an die Statthalter gerichtet hatte und worin es u. A. heisst: ‚Suivant les différents rapports que j'ai eu l'honneur de faire à V. A. R., j'ai emporté de la Hollande la certitude morale que l'Angleterre et la République ne sont aucunement disposées à reconnaître l'indépendance des Pays-Bas, ni fournir des secours effectifs aux insurgés, que tout ce que ceux-ci ont à espérer dans l'état actuel des choses, tient aux complaisances de Madame la princesse d'Orange personnellement ennemie de la cour de Vienne, également attachée aux intérêts, aux profits, aux intrigues de la cour de Berlin, et conservant encore quelque espoir éloigné que la révolution pourrait amener des événements favorables à la maison d'Orange; cependant je n'ai pas laissé ignorer à V. A. R. combien les deux Puissances maritimes insistent sur la conservation intacte de l'ancienne constitution, combien elles se recrient contre les desseins qu'elles supposent au parti démocratique, et combien elles redoutent la connexion de principes et de vues qu'elles supposent exister entre ce parti et l'Assemblée Nationale de Paris. Il est très apparent que les manœuvres secrètes de la cour de Berlin n'ont eu d'autre objet que de faire une diversion contre la cour de Vienne et de tirer parti des embarras qu'elle pourrait lui susciter de tous les côtés à la fois, mais sans desseins absolument directs et présents sur les Pays-Bas mêmes. Quoique Maastricht ne fournisse pas grand'chose aux combinaisons politiques, j'y ai cependant acquis par le prince de Hesse et par d'autres personnes employées, des motifs de persister dans l'opinion que j'ai emportée de la Haye; et je suis parvenu à découvrir ici

que la maison de Hesse a eu aussi des projets, qu'elle a fait sonder le terrain par un officier qui a fait récemment un séjour de six semaines à Bruxelles, mais qu'il n'en a apporté que des réponses négatives; je tiens de lui même que tout se disposait à faire rentrer les Pays-Bas sous la domination de S. M. A. et que l'horrible division qui régnait entre les différents partis des insurgents amènerait nécessairement ce dénouement vers lequel la pluralité des vœux penchait parmi les gens raisonnables; il m'a confirmé au surplus ce que je redoutais, que le parti royaliste avait été atterré par la déclaration donnée au nom de S. M. et que le plus grand nombre n'attendait que le succès décidé de l'un ou l'autre des deux partis qui se disputent l'autorité, pour se jeter dans celui qui triompherait . . . Le prince de Hesse, gouverneur de cette ville, m'a dit hier ouvertement qu'il avait des certitudes que pour peu que les Puissances maritimes pussent croire que ce parti démocratique aurait des intelligences avec la France, elles n'hésiteraient pas à se déclarer et à occuper les Pays-Bas, soit pour les prendre en sequestre ou pour en disposer de manière à prévenir que tôt ou tard la France ne s'en empare et ne subjugué la Hollande. J'entrevois comme conséquence assez naturelle que si les trois Puissances alliées ont eu quelque dessein plus ou moins éloigné en fomentant plus ou moins la rebellion des insurgents, si leurs craintes à l'égard des démocrates sont réelles, ou si elles ont envie de disposer des Pays-Bas suivant les événements de la guerre dont l'Europe est menacée, elles ne saisissent un pareil prétexte pour agir ouvertement comme le prince de Hesse l'assure si positivement . . . Le prince de Hesse m'a dit hier qu'il croyait à la paix, qu'il savait de bonne part que le duc de Brunswick avait été à Berlin, qu'après un court séjour il était revenu chez lui et avait contremandé plusieurs préparatifs ordonnés pour la campagne, mais la vue de ce prince ne s'étend pas assez loin pour qu'on puisse attacher à ses conjectures politiques un certain degré d'importance. ' Nach der französischen Revolution zog sich Feltz nach Wien zurück, wo er der Regierung wesentliche Dienste leistete. 1793 wurde er als bevollmächtigter Minister nach dem Haag entsendet, welchen Posten er bis zur Vereinigung Hollands mit Frankreich bekleidete. Er starb 1820. (Biographie nationale VII, 10.)

34. (34) Schreiben des Fürsten Kaunitz an die Statthalter. Wien, 18. April 1790.

35. (35) Dieses Schreiben liegt dem Briefe der Erzherzogin nicht bei.

36. (35) Fürst Thurn Taxis.

37. (36) Nicht vorhanden.

38. (38) Nicht vorhanden.

39. (38) Chiffriertes Schreiben E. Walckiers' an Pistrich, worin es u. A. heisst: „ . . . Le roi de Prusse veut l'indépendance des Pays-Bas, la Hollande ou pour mieux dire la princesse d'Orange . . . mais ce que peut-être vous ne savez pas c'est que le cabinet de Londres est divisé; Mr. Pitt est de notre avis, il nous a cru dévoués à des principes contraires aux siens, il n'est plus dans l'erreur, et je m'attends d'un jour à l'autre qu'il m'indiquera le moment d'une entrevue; elle n'est retardée ou rendue incertaine que par deux considérations: 1° certains points qui sont en discussion avec la Prusse (on ne s'entend pas trop); 2° la division dont je vous ai parlé dans le cabinet. Le roi est pour la Prusse et l'indépendance, ainsi que le chancelier Thurlon; il faut donc voir entre eux et Pitt qui aura le dessus. Si avec l'indépendance on peut éviter une guerre, Pitt cède; mais si on peut lui faire voir ou qu'une guerre aura lieu ou que par les divisions intestines des Pays-Bas il est à craindre que la Flandre, le Tournesis etc. ne se jettent dans le bras de la France pour éviter le despotisme de Van Eupen et Vandernoot, alors il tient bon et peut prendre l'ascendant quand il le vaudra . . . Ce qu'il faudrait nécessairement serait quelqu'un, qui suivrait avec activité cette affaire; tout dépend pour ainsi dire du cabinet de Londres, et c'est là qu'il faut l'arranger. Il faut offrir en termes clairs la garantie de l'Angleterre bien stipulée, et il faut que les propositions finales aux Pays-Bas se bornent à la certitude de la liberté et à l'impossibilité de l'enfreindre . . . Le temps n'est pas encore venu pour ce manifeste final et conclusif; il ferait du mal à présent; on prendrait l'appui de beaucoup de monde, tant du parti aristocrate que de celui des démocrates; mais il faut être préparé pour saisir le moment, et il n'est peut-être bien éloigné. Pitt désire savoir quelles sont nos vraies intentions, les conditions que nous croirions convenables de part et d'autres pour un arrangement. Je souhaiterais aussi que les Autrichiens ne restassent pas si tranquilles; il faudrait en gagnant quelque avantage sur le général Schœnfeld, fortifier le parti Van der Mersch et ne pas craindre les Prussiens; si ces derniers entrent aux Pays-Bas, toutes les voix appelleront le roi d'Hongrie. Je ne dis pas cependant qu'ils n'entreront pas, ils en feront au moins la mine et même bientôt, et ce sera le moment d'agir en Angleterre et faire parler Pitt, et il faudra qu'il parle clair.‘

40. (39) Nicht vorhanden.

41. (41) Wolf 143.

42. (42) Dieser Bericht liegt dem Schreiben der Erzherzogin nicht bei. Hingegen findet sich in den Beilagen die Abschrift eines Berichtes

des Generalmajors von Corti an Bender vom 25. Mai 1790. Vgl. Janssens III, 161; Juste II, 148.

43. (43) Dieser Brief und die Beilagen fehlen. Vgl. Juste II, 168.

44. (44) Extrait d'une lettre datée de Limbourg du 2. Juin 1790, worin es u. A. heisst: „ . . . Qu'il ne faut pas croire aux bruits de pacification qui se répandent relativement aux différents survenus entre la maison d'Autriche et de Prusse; qu'au contraire la Prusse a mis pour première condition l'indépendance des Pays-Bas avec déclaration qu'en cas de refus elle déclarerait la guerre avant la fin du mois et enverrait des troupes aux Pays-Bas . . . ‘

45. (47) Abschriften von der Hand der Erzherzogin. In dem einen Briefe heisst es in Ansehung der Demokraten: „ . . . Ils disent qu'il est apparent que, lorsque les Etats ou plutôt le congrès se verra trompé dans l'attente d'être soutenu par les Puissances étrangères, qu'il n'aura plus rien à espérer de ses propres forces par rapport aux différents partis et factions qui règnent dans le pays et qui s'opposent à l'union qui est la base d'une Puissance quelconque, et qu'il n'aura plus d'autre ressource que celle d'entamer des négociations avec le souverain; il est apparent qu'alors la cour de Vienne abandonnera tous les autres moyens ou projets pour rentrer dans le pays et concentrera ses négociations avec le congrès à l'exclusion du reste de la nation. Les nouvelles qu'on a reçues hier de Bruxelles et qui portent que le congrès traite positivement avec S. M. le roi^a confirme cette idée dans les gens du parti opposé; on tire d'ailleurs cette conséquence de la bonté et condescendance extraordinaire que S. M. a eue en faisant les propositions du 3 Mars dernier, propositions qui ont alarmé presque toute la nation, attendu qu'elles rendaient les Etats plus souverains que le roi et par conséquent tous les particuliers esclaves de la volonté et de l'intérêt particulier d'une quarantaine d'individus dans le nombre desquels le clergé a le plus d'influence, parce que par le moyen de la religion il mène le tiers Etat . . . ‘ Das sicherste Mittel, um die Nation zufriedenzustellen, wäre ‚d'adresser à la nation un manifeste par lequel on lui promettait en général la manutention de tous ses privilèges, droits et coutumes, mais dans lequel il devrait être expliqué clairement que, comme il est important que le souverain connaisse le vœu de la généralité, l'intention de S. M. était que le plat pays, habité par une portion intéressante et la plus nombreuse de la nation, soit dorénavant également consulté par des représentants dans les affaires

^a In einer Erklärung vom 16. Juni wies der Congress auf die Grundlosigkeit dieser Gerüchte hin. Vgl. Juste II, 192.

qui concernent le bonheur et le bien-être de ses sujets, et que par conséquent elle voulait qu'un nombre suffisant de curés et de députés des différentes villes du plat pays fassent à l'avenir parti des Etats. Ce manifeste devrait être annoncé et être suivi immédiatement par la marche dans les provinces d'une armée qui serait uniquement destinée pour établir et maintenir cette nouvelle représentation propre . . .

Im zweiten Briefe (wahrscheinlich vom 19. Mai) heisst es: „ . . . Le parti démocrate est entièrement privé des ressources et du soutien nécessaire pour rentrer dans le pays et, ayant entièrement renoncé à l'espoir d'y jouer un rôle par leur propre force, il désirait la rentrée de S. M., non par négociation, mais par la force, craignant d'être le sacrifice des premiers (der Stände), si le roi s'accommode avec les Aristocrates . . . qu'il me soit permis . . . d'observer que, de s'abandonner uniquement au parti démocrate sans s'attacher en même temps le parti aristocratique, serait nourrir et perpétuer la discorde et la division . . . Il semble donc que l'idée que l'équité même paraît prescrire de s'adresser à la nation entière pour avoir une représentation du peuple plus égale et par conséquent plus nombreuse, ne doit pas être précipitée. Il semble que S. M. ne doit rentrer dans ses possessions qu'à l'appui des lois anciennes . . . Une fois de nouveau reconnu souverain du pays, il reconnaîtra sans doute les défauts de la représentation actuelle, et la confiance en lui une fois établie, il en corrigera les vues et les abus de concert avec la nation qu'il sera en son pouvoir d'assembler d'après le mode et de manière que sa justice et son amour pour le bonheur de ses peuples lui suggérera. "

46. (49) Das Antwortschreiben, auf das sich Marie Christine be-
ruft, ist nicht vorhanden. Vielleicht lag aber dem Briefe der Erzherzogin
die „Copie d'une lettre de N . . . " en date du 24 Mai 1790^a (von Alberts
Hand) bei, worin es u. A. heisst: „ . . . J'ai la plus grande peine de croire
à la sincérité et à la loyauté du parti démocrate; je doute fortement de
leur intention . . . qu'ils désirent le retour de la domination de S. M. le
roi d'Hongrie . . . Mais s'ils sont sincèrement portés pour les intérêts
de S. M., si vraiment ils n'ont pour objet que de se soumettre eux et le
pays au souverain légitime, s'ils veulent faire valoir leur zèle et leur
attachement, que ne se joignent-ils aux troupes qui sont dans la province
de Luxembourg? Que ne font-ils au moins des propositions? Que n'en-
voient-ils une députation aux pieds du trône? Que n'avouent-ils qu'ils
veulent reconnaître l'Auguste Leopold? Pourquoi admettent-ils encore
même entre eux, même en pays étranger, la distinction oiseuse de roya-

^a Nieulant.

liste et de démocrate? . . . Le fait est que plusieurs du parti démocrate se bercent encore de l'espoir de l'indépendance d'où je conclus que tant qu'ils ne reviennent de cette idée chimérique, on ne peut leur accorder quelque confiance . . .⁴

47. (50) Dies war der Tag, an welchem die Stände die Vorschläge des Kaisers (Permanenz der Auflagen, die von der Bewilligung der Stände unabhängig sein sollen; die Stände sollen sich alle Jahre wenigstens einmal versammeln; Umgestaltung in der Repräsentation des dritten Standes; jeder Stand soll unabhängig von den zwei übrigen nach der Mehrheit stimmen, der Rath von Brabant bestehen bleiben, aber die Verpflichtung übernehmen, die kaiserlichen Erlässe mit dem grossen Siegel zu versehen) abwiesen, worauf Josef II. die Joyeuse Entrée für aufgehoben erklärte.

48. (51) Marie Christine beruft sich hier auf ein Schreiben Leopolds vom 12. Juni (abgedruckt bei Wolf 153).

49. (56) Die Beilagen fehlen.

50. (56) Extrait d'une lettre écrite de Bergen op Zoom du 14 Juin 1790, écrite à Mr. Van Friess à Maestricht, worin u. A. Folgendes mitgetheilt wird: „ . . . Le prince d'Orange est venu faire la revue des troupes qui sont ici en garnison. Vendredi passé l'abbé de Tongerlo^a se rendit chez S. A. et la supplia de vouloir laisser passer à l'armée Belgique quelques centaines des dragons, quelques canons et quelques autres munitions de guerre. (Mr. Vandernoot était pour cette même fin à la Haye.) Le prince l'a nettement éconduit en lui disant qu'en aucune manière il ne put se mêler des affaires Belges . . . Trois officiers Belges . . . tous en uniforme, sont venus voir ici les manœuvres des dragons; à leur entrée en ville on leur demanda leur caractère, ils se qualifièrent non pas officiers patriotiques, mais volontaires de la ville d'Anvers, établis pour y veiller à la tranquillité publique. On m'assure que sans cette précaution on les aurait renvoyés . . . J'ai vu que pendant l'exercice les trois officiers suivirent partout S. A. dans l'espoir apparemment qu'elle les aurait pris en attention, mais S. A. parut s'apercevoir de leur intention et n'en être pas contente; au moins il me paraissait que c'était d'une façon étudiée, qu'elle leur tourna toujours le dos . . . Quelques officiers donnèrent en considération au prince s'il convenait que ces trois gaillards paraissent en leur uniforme à la revue, le prince répondit que des foux s'habillent comme ils veulent, et que des particuliers à la Haye donnaient pareille livrée . . .⁴

51. (56) Baron Haefden.

^a Vgl. über ihn Juste II, 146.

52. (58) Copie d'une lettre de P. (Pistrich) de Paris le 14 Juin (von der Hand der Erzherzogin). „Il semble que le congrès n'a pas abandonné le projet . . . de rapprocher les deux partis et d'agir de concert avec les démocrates. L'arrivée dans cette ville de Mr. Cornet de Grez et de Thiennes,^a les entretiens et conférences que le premier a eus avec ceux du parti opposé . . . tout me confirme dans cette idée.^b Zusammenkunft Cornet de Grez' mit Lafayette, „qui, en juger d'après sa réponse, n'est pas intentionné du tout de faire cause commune avec le parti Vandernoot et de Van Eupen. Mr. de Lafayette a fait entendre à Mr. Cornet qu'ayant de tout temps été des principes contraires à ceux qui paraissent dominer le parti des Etats; qu'ayant donné des preuves et en Amérique et dans ces derniers temps en Europe de son attachement pour le système populaire et que ne voulant pas s'en écarter, il ne lui convenait pas d'entrer dans des pourparlers avec lui (Cornet de Grez) seul ni avec ceux qui dominent actuellement dans les Pays-Bas; qu'une conduite pareille le compromettrait et l'exposerait même à être soupçonné d'approuver le gouvernement actuel des Etats si opposé à celui de la France; qu'il le priait en conséquence de rassembler chez lui les Flamands qui étaient réfugiés à Paris et qu'il ne ferait pas de difficulté alors de s'expliquer en leur présence . . .“ S. das Antwortschreiben Lafayette's an den Congress, welches diesen nichts weniger als befriedigen konnte, bei Juste II, 174 und Lafayette I, 350.

In einem zweiten Schreiben (Abschrift von der Hand der Erzherzogin), ddo. Paris, 17. Juin 1790, berichtete Pistrich Folgendes: . . . La séance^c s'est tenue chez Mr. Cornet de Grez, et il paraît qu'il a évité à dessein d'y faire intervenir le comte de La Marck; j'ignore la raison. Mr. Cornet ouvrit la séance par un discours très long, ayant résumé tous les faits et circonstances qui ont occasionné et accompagné la révolution des Pays-Bas, ainsi que les causes qui ont produit la division entre les deux partis; il voulait ensuite justifier les arrêts ordonnés par le congrès en dernier lieu, en observant que, l'époque de l'entreprise tentée par les démocrates s'étant rencontrée avec celle des succès des Autrichiens, cette

^a Deputirter aus dem Hennegau; er gehörte der aristokratischen Partei an. Le congrès souverain des Etats Belges Unis au général Lafayette. Bruxelles, le 3 Juin 1790 (Lafayette I, 350).

^b Vgl. darüber Juste II, 165 ff. und Borgnet I, 178 ff.

^c Diese Sitzung hatte am Abend des 15. Juni stattgefunden. Anwesend waren: Lafayette, Cornet de Grez, de la Sonde — jouant le rôle de pacificateurs ou médiateurs, heisst es im Berichte Pistrich's — und die Vertreter der aristokratischen und der demokratischen Partei.

circonstance a pu faire présumer qu'il y avait du concert et de l'accord entre les troupes du roi d'Hongrie et les démocrates et que, par conséquent, les mesures prises par le congrès paraissaient avoir été des précautions nécessaires et excusables; mais les démocrates se recrièrent tout de suite contre ce soupçon: ils dirent que présumer qu'ils agissaient de concert avec l'ennemi commun était leur faire injure et qu'un soupçon aussi mal fondé que celui-là ne pouvait aucunement justifier les horreurs exercés contre ceux de leur parti. Je prie V. A. R. de ne pas attacher à ces protestations contre la maison d'Autriche la moindre idée alarmante; je suis sûr des sentiments de tous ceux du parti démocratique qui ont assisté à cette séance, excepté du baron Godin^a qui est borné et par conséquent très entêté, suite ordinaire de la bêtise, et se croirait déshonoré s'il parlait autre chose que liberté, indépendance, despotisme et tyrannie.

J'ignore en effet quel est à cet égard le sentiment des aristocrates; à ceci juger d'après les souscriptions qui se font à Bruxelles pour la défense de la patrie, les harangues que le demi-dieu Vandernoot adresse aux paysans qui viennent de tous les villages voisins lui offrir leurs services, et les mesures que le congrès prend pour s'opposer au progrès des troupes royales, leurs intentions ne paraissent rien moins que pacifiques; mais ces Messieurs sont tous sur leur garde, l'un et l'autre parti a de la peine à déclarer son sentiment et ils veulent voir venir. Mr. Cornet lui-même que je crois toujours encore porté pour la maison d'Autriche a continué à se montrer son adversaire, et je présume qu'il joue de finesse et qu'il a choisi cette marche de préférence, afin d'être plus sûr de parvenir à rapprocher les esprits pour une conciliation générale. Mon ami W.^b seul a eu le courage de faire entrer dans son discours une proposition qui était propre à faire naître l'idée d'un rapprochement vers le souverain ainsi qu'Elles daigneront le voir plus bas. Mr. de Lafayette prit la parole après Mr. Cornet et, après avoir déclaré ses sentiments pour la vraie liberté, il condamna beaucoup les mesures des Etats et leur système et conclut par conseiller un rapprochement entre les deux partis; il y eut là dessus beaucoup de débats, beaucoup de discussions; enfin mon ami parla à son tour: il observa que les conférences qui ont eu lieu à Douai, celle qui se tenait alors, faisait effectivement présumer que les Etats désiraient un rapprochement, mais que d'un autre côté ce qui se passait tous les jours aux Pays-Bas ne le prouvait guères, qu'une conciliation ne pouvait avoir pour base qu'une confiance réciproque; qu'on ne pouvait en avoir aucune dans

^a Demokrat.

^b Eduard Walckiers.

les Etats tant qu'ils tiendraient dans les fers les amis, les parents de ceux attachés à la bonne cause et les défenseurs de la vraie liberté, qu'avant d'écouter aucune proposition il fallait préalablement que toutes les personnes arrêtées fussent mises en liberté à commencer par le général Van der Mersch et le duc d'Ursel; que sans cette disposition on ne pouvait en aucune manière penser à ce rapprochement; que cette disposition devenait même indispensable attendu que ceux du parti démocratique étaient décidés tous à sacrifier leur fortune et leur vie pour les délivrer ainsi que la nation de l'oppression tyrannique de l'Aristocratie; il ajouta que l'indépendance absolue que tout le monde avait désirée — et laquelle, si l'on avait agi de concert dans le principe, aurait été le fruit et la récompense des travaux et des soins que la nation aurait employés pour l'obtenir — devenait dans ce moment-ci que l'armée Autrichienne avançait à grands pas pour prendre possession du pays, et que l'espoir dont on les avait bercés du secours des Puissances étrangères s'évanouissait, une chose presque impossible qu'il fallait donc plutôt considérer les moyens à employer pour obtenir du roi Leopold des conditions qui assurent à la nation sa liberté, ses droits et ses privilèges ainsi que des sûretés contre les infractions. Cette dernière observation n'a pas été appuyée par les autres, mais le pas enfin est fait et on l'a au moins laissé passer sans y faire objection.

Mr. de Lafayette ayant trouvé la condition préalable d'élargir les prisonniers indispensable avant d'entrer en matière, il fut résolu finalement d'envoyer cette proposition au congrès et Mr. de la Sonde expédia pour cet objet à Bruxelles. Tel a été le résultat de cette séance. Elles auront remarqué que Mr. de Lafayette ne paraît être intervenu à cette conférence que pour donner de la considération et du poids à la négociation et, quant à lui peut-être, pour se faire un nom. Je crois cependant d'après la tournure que prennent les choses qu'il sera convenable que je rende compte de tout ceci au comte Mercy. J'ai fait ma cour à cet ambassadeur peu de temps après mon arrivée en cette ville, et j'ai cru ne pas agir contre les intentions de V. A. R. en lui communiquant le sujet de ma mission; il m'a dit que dès qu'il apprendra quelque chose qui puisse m'être utile et faciliter mes démarches, il me le fera savoir; du reste il m'a assuré que depuis trois mois il n'avait reçu de Vienne aucune direction relativement aux affaires des Pays-Bas . . .

53. (58) Bericht Seckendorf's an Herzog Albert. Bonn, 27. Juni 1790.

54. (62) Extrait d'une lettre du 25 Juin, worin es u. A. heisst: „Le 23 on a publié dans la province de Limbourg le manifeste Brabançon, et c'est ce jour-là que cette province à l'exemple de plusieurs autres s'est

trouvée forcée d'abjurer son souverain, non pas Joseph II, mais Léopold, Léopold le vertueux, l'exemple et le modèle de tous les souverains . . .'

55. (62) Ein von Vonck, Sandelin, Verlooy, Weemaels und D'Aubremez an Van Eupen gerichtetes Schreiben ddo. Lille, 1. Juni 1790. Abgedruckt bei Juste II, 165.

56. (63) Wolf 160.

57. (63) Die Nachforschungen über die Existenz eines solchen Journals waren von keinem Erfolg begleitet.

58. (63) Copia Befehls an den Herrn Feldmarschall Baron Bender, den 28. Juni 1790.

59. (64) Vgl. die Anmerkung bei Wolf 166, und Feuillet III, 280, wonach der Kaiser diesen Brief am 30. Juni oder 1. Juli zu schreiben die Absicht hatte. Bei Wolf soll es statt III, 197 richtig III, 180 heissen.

60. (65) Hier liegt ein Schreibfehler von Seite der Erzherzogin vor; denn Leopold hatte das Anerbieten des Herzogs, ihm eine Anzahl Hilfstruppen zur Verfügung zu stellen, ausgeschlagen. Vgl. Wolf 168.

61. (66) ‚Du Pape — hatte Leopold geschrieben — il n'y a rien à espérer. Il anime et suscite la révolte partout, et ici et en Hongrie et en Toscane et à Mayence, Cologne; il traite directement avec le roi de Prusse et avec l'électeur de Bavière pour empêcher mon élection, et enfin il n'y a chose qu'il ne fasse pour me faire du mal.‘ Wolf 169.

62. (70) Vgl. Borgnet I, 185.

63. (71) Wie wenig die Demokraten jedoch von Frankreich zu erwarten hatten, erhellt aus einem Schreiben Pistrich's vom 28. Juni, worin u. A. Folgendes berichtet wird: ‚Il est également vrai que ces comités travaillent à intéresser à leur cause les municipalités et surtout les garnisons des villes frontières; mais il est certain aussi qu'ils n'y réussiront pas. La France a besoin de son militaire et de sa garde nationale elle-même pour maintenir l'ordre dans le Royaume, et il est ridicule d'imaginer qu'elle pense à secourir l'Etranger, tandis qu'elle est elle-même exposée à des désordres sans fin dans l'intérieur. J'ai d'ailleurs des notions qui me rassurent parfaitement à cet égard; je sais de science certaine et ministériellement que Mr. de Lafayette ne veut plus se mêler des affaires des Pays-Bas, et que dans le temps qu'il a tenté de s'en mêler, son intention n'avait été jamais d'établir un gouvernement républicain, mais bien de concourir ce que le pays fût gouverné par la maison d'Autriche d'après les principes du gouvernement actuel de la France^a — quoi qu'il en soit,

^a Von anderer Seite wurde aber auch behauptet, dass Lafayette für den Plan Montmorin's thätig gewesen sein soll, dem Herzog von Orleans den Weg zum belgischen Throne zu bahnen. Vgl. Borgnet I, 201.

il a renoncé à toutes démarches ultérieures.' (Abschrift von der Hand der Erzherzogin.)

64. (73) Handelsmann aus Ostende und Agent E. Walckiers'.

65. (73) In dem einen Briefe vom 6. Juli (Abschrift von der Hand der Erzherzogin) berichtet Pistrich über das Verlangen des Congresses, Lafayette möge seinen vertrauten Freund, den Obersten Ternant, nach Brüssel entsenden.^a „ . . . Mais l'envoi de cet officier ne pourra avoir lieu, attendu qu'il est employé à Spire^b pour savoir ce qui se fasse relativement aux affaires de la France qui regardent l'Allemagne. Mr. de Lafayette qui a beaucoup de confiance en mon ami, lui a demandé une entrevue, et Mr. C. de G. — (Cornet de Grez) — de son côté a fait la même chose. Ce dernier a voulu faire entendre à mon ami l'importance qu'il y avait d'empêcher la maison d'Autriche d'entrer dans le pays par voie de conquête, et il a insisté sur la nécessité de mettre un homme de confiance à la tête de l'armée qui doit s'opposer au progrès des Autrichiens; il a fini par protester de son attachement pour les gouverneurs généraux et de son désir de les voir rentrer dans le pays comme princes souverains. Mon ami l'a écouté attentivement et, après avoir fait quelques observations générales, il l'a quitté sans s'être aucunement expliqué sur le fond de la chose; de là il s'est rendu chez Mr. de Lafayette à qu'il a fortement déconseillé de condescendre à la demande du congrès, en lui observant que non seulement il se compromettrait vis-à-vis de la France en fournissant des moyens de défense aux aristocrates Belges, mais qu'en même temps il empêcherait par là un arrangement avantageux que les bien-intentionnés espéraient obtenir de la maison d'Autriche. Mr. de Lafayette est entré dans ses vues,^c mais il a paru cependant disposé à y envoyer Mr. Mounier, afin de voir par lui-même l'état des choses . . . Mr. de Thiennes a dénoncé à Mr. Lafayette que le comte de Clermont-Tonnerre levait un corps sur les frontières pour le service du roi Léopold, et il prétend qu'il débauche les garnisons.' Als Anhang zu diesem Brief (,Mes réflexions') schrieb Marie Christine Folgendes an ihren Bruder: ,A tout autre souverain qu'au roi Léopold dont je connais le cœur et qui

^a Vgl. Juste II, 172; Lafayette I, 350.

^b „ . . . Je ne puis encore — schrieb Lafayette an den Congress — que vous offrir l'hommage de la reconnaissance que votre confiance ne manquera pas de lui inspirer . . . ' Lafayette I, 350. Ternant hatte an dem nordamerikanischen Freiheitskriege theilgenommen. In der Folge wurde er zum französischen Gesandten in Washington ernannt.

^c Vgl. das Schreiben Lafayette's an Cornet de Grez vom 7. April 1790 (Lafayette I, 348).

connait les plus secrets replis des nôtres, de notre caractère et façon de penser, je n'oserai copier comme je fais ce qui y regarde les gouverneurs généraux, mais vous avez su les principes, ce qui regardait ces fatales idées, et depuis 1787 vous avez eu la déclaration de nos sentiments, principes et façon d'agir, ce que le devoir et l'honnêteté et conscience nous a dicté vis-à-vis d'un souverain qui ne nous rendait pas justice, et qui avec tous ses mauvais procédures n'a pu nous faire un moment balancer sur notre devoir. Jugez, mon cher frère et ami, ce que la tendresse la plus vive et un cœur tout à vous fait sentir à d'aussi choquantes idées et dégoûtantes propositions; mais c'est une des raisons qui toujours ardemment m'a fait désirer de venir près de vous surtout voyant le peu d'utilité dont nous vous sommes ici . . .'

Im zweiten Briefe vom 8. Juli (auch diese Abschrift ist von der Hand der Erzherzogin) berichtet Pistrich in Betreff des Schreibens, das Vonck am 1. Juni an den Congress gerichtet hatte (vgl. Anmerkung 55): . . . que cette lettre a été encore à ce qu'on prétend, une suite des intrigues et de la conduite indéchiffrable de Mr. Cornet; c'est lui qui doit avoir engagé les signants à l'envoi de cette lettre qui a été faite et expédiée à Lille à l'insu des autres qui en ont été indignés lorsqu'ils l'ont appris. Les signants se sont excusés en disant qu'ils n'avaient fait cette démarche que pour ne laisser au public aucun prétexte de leur reprocher de vouloir sacrifier le bien général à leur ressentiment particulier et que d'ailleurs ils avaient bien prévu que leurs offres n'auraient pas été acceptées . . .'

66. (73) Wolf 173.

67. (74) Verschiedene Berichte, die im Wesentlichen mit dem übereinstimmen, was uns Juste II, 196 ff. darüber erzählt. In einem Briefe aus Lille vom 25. Juli (Abschrift von der Hand der Erzherzogin) berichtet Nieulant: „Il n'est plus douteux que les démocrates ne soient ici derrière les rideaux . . . Il me paraît que l'on n'a pas d'autre projet que de semer dans toutes les provinces les principes de l'Assemblée Nationale de France, de les établir ce qu'on nomme constituer et puis comme j'en juge de faire jouir à Léopold le rôle de Louis XVI avec quelques modifications près. On craint cependant que ce projet ne réussira pas de si tôt encore en Brabant, où l'aristocratie est à son comble; on parle de faire voler quelques têtes, ainsi veut la nécessité pour assurer la réussite. Léopold n'a rien gagné par cette révolution de Gand, vous pouvez en être intimement persuadé, les esprits sont montés pire qu'avant.“

68. (74) Vgl. Borgnet I, 203, 214; Lafayette I, 351.

69. (74) Paris, ce 27 Juillet 1790. „La demande du passage des troupes Autrichiennes — heisst es in diesem Schreiben — dont les ad-

ministrateurs du département des Ardennes ont informé l'Assemblée, a occasionné quelque surprise à l'Assemblée; quelques membres voulaient même que les ministres fussent mandés à la barre; le peuple paraît inquiet du passage de ces troupes, et on a fait même au Palais Royal et au jardin des Tuileries quelques motions incendiaires contre les ministres, que quelques députés voulaient mander à la barre ce matin.'

70. (74) 27. Juli 1790. Vgl. Spiegel 297. Vivenot I, 14.

71. (75) Wolf 182, 183. In Betreff des Verhaltens Preussens sei hier auf einen Brief des Königs an seinen Minister in Lüttich vom 2. Juli verwiesen, zu dessen Kenntniss die Statthalter gelangt waren; es heisst darin: ‚Quant aux affaires des Belges, elles dépendront sans doute en dernier ressort de la négociation qui continue encore entre moi et le roi d'Hongrie en Silésie, et dont l'issue très incertaine doit décider sans doute de la paix, et de là l'influence la plus marquée sur ces divers objets en discussion et actuellement sur le tapis, et c'est jusqu'au dénouement de cette grande crise qu'il faut suspendre son jugement à cet égard.‘ (Von der Hand des Herzogs;) ‚. . . Il est facile de voir — heisst es in dem Berichte des betreffenden Agenten aus Lüttich vom 7. Juli (Schriftstück von der Hand des Herzogs) — que tout ce qui se fait n'est qu'un jeu; les menées sourdes de la Prusse touchant les Pays-Bas, l'apparence hostile qu'elle forme sans avoir d'intention réelle de rompre ouvertement, ses ordres à son ministre de Liège de ne pas le compromettre, décèlent assez que tout ce qu'il fait n'est que pour gagner du temps et empêcher le secours que S. M. se propose d'envoyer contre les Belges . . . Il est facile de voir que, s'il avait osé rompre, il n'aurait pas attendu que la saison fût si avancée; tout ce qu'il fait enfin n'est que pour embarrasser le roi d'Hongrie et retarder l'activité de ses armées. Il trompe la Turquie, il trompe le roi d'Hongrie et même jusqu'aux Belges auxquels il promet des secours depuis 10 mois, il les trompe si bien qu'il en tire assez du grain pour en former des vastes magasins à Gueldre, à Clève et à Wesel.‘

72. (76) Vgl. Juste II, 209 ff.

73. (76) Nicht vorhanden.

74. (77) Dieser Brief weicht in einigen Punkten von dem ab, der bei Wolf 191 abgedruckt ist; Wolf lag eben das Concept des Briefes vor, welches die Erzherzogin während des Schreibens änderte.

75. (79) In einem Schreiben Pistrich's vom 1. August heisst es: ‚. . . Les Etats sont trop bien servis en espions et émissaires; à peine ont-ils appris l'affaire de Gand que, sans perdre un moment de temps, ils ont fait transporter à Bruxelles les argents qui étaient dans les barreaux en Flandre . . . Voilà sans doute un grand moyen que la prudence et pré-

voyance des États vient de leur ôter, car, point d'argent point de Suisse — et pour faire des révolutions il faut bien payer; une preuve bien convainquante que la chose n'a pas été concertée c'est que les démocrates même ont été étourdis de la nouvelle et le sont encore; leur embarras est extrême; les uns veulent agir, les autres disent que ce n'est pas le moment; un troisième parti veut proposer à la colace de Gand^a une affiliation; la colace les a de leur côté invités de se rendre à Gand, mais ils n'en ont pas encore le courage . . . Voilà l'état des choses actuel, et il faudra quelque temps avant que les contre-révolutions se reconnaissent; mais tout à son terme, de la confusion naît souvent l'ordre, et je suis toujours à désirer que le souverain n'attende pas qu'il y en ait, mais qu'il vienne bientôt lui-même d'y mettre ordre.⁴ In einem Schreiben vom 3. August (Abschrift von der Hand der Erzherzogin) berichtet Pistrich Folgendes: „ . . . Le comte (de la Marck) a donc dit à l'ambassadeur (Graf Mercy — lequel, heisst es früher — m'a chargé de vous marquer cet entretien, et quoique je lui ai dit que j'avais lieu de présumer que l'on n'agréera point cette proposition, il a évité de me faire connaître son sentiment) après lui avoir parlé de l'affaire de Gand que, si le roi ou les gouverneurs généraux se déterminaient à aider les bien-intentionnés d'une somme d'argent, il serait aisé de ramener les autres au même sentiment; mais que cet argent ne devrait pas être distribué par Vonck, ni par quelqu'un de peu moyennés, par la raison que cela donnerait des soupçons sur la source d'où ce secours viendrait, ce qu'il convient d'éviter; mais, ajouta-t-il, si c'était moi ou ma famille, qui fussent chargé de l'emploi de la somme, il n'y aurait plus lieu à des soupçons, et nous pourrions par ce moyen indirect disposer bien des personnes à servir la bonne cause lorsqu'il en sera temps . . .“ Vgl. die bei Borgnet (I. Ausgabe) I, 293 abgedruckten Schreiben des Grafen La Marck, aus denen erhellt, wie dieser bestrebt war, Vonck zu überzeugen, wie nothwendig es sei, mit Oesterreich zu unterhandeln.

76. (79) Leopolds Schreiben vom 3. August (Wolf: Leopold II. und Marie Christine 188).

77. (81) Der Congress hatte zwei Agenten, de Bousies und O'Hearn, nach Berlin entsendet. Ihre Mission scheiterte aber in kläglicher Weise. Vgl. Juste II, 215. Die Zusammenkunft Van Eupen's mit dem Grosspensionnaire (Van de Spiegel) fand am 11. August statt. Vgl. darüber Juste II, 222, und Spiegel 313.

^a Volksvertretung von Gent; Karl V. hatte ihr das Recht eingeräumt, den Magistrat zu ernennen.

78. (81) Schreiben der aristokratischen Partei an die Generalstaaten der Republik Holland vom 6. August 1790. S. auch das Schreiben des Congresses an den König von Preussen vom gleichen Tage, bei Spiegel 303, und Juste II, 216.

79. (82) Wolf 195.

80. (82) Am 10. August wurde Mercy nach dem Haag berufen, wo die Friedensconferenz zur Schlichtung der belgischen Wirren stattfinden sollte. Das betreffende Schreiben des Kaisers an Mercy vom 10. August 1790 (vgl. Vivénot I, 10) ist bei Arneth-Flammermont II, 310 abgedruckt.

81. (83) Drei Tage vorher hatten die Statthalter Folgendes an Kaunitz geschrieben: „ . . . Il (der Inhalt zweier Berichte Buol's vom 22. und 24.) ne confirme malheureusement que trop la vérité des rapports que nous avons déjà soumis sur les dispositions peu favorables aux intérêts de notre souverain dans lesquelles le Grand-Pensionnaire de Spiegel et Mylord Auckland, entièrement dévoués à la princesse d'Orange, se trouvaient en particulier relativement aux affaires des Pays-Bas, et la crainte fondée que nous avons toujours des conséquences qui pourraient en résulter, si ces affaires devaient en venir au point que leur conclusion et détermination pourrait dépendre absolument de l'influence et décision des Puissances garantes de leur retour à la domination Autrichienne, et qui ont offert leur médiation à cet effet. La proposition faite avec pertinacité par le ministre d'Angleterre d'accorder certains avantages qu'il ne détermina encore autrement qu'en disant qu'elles ne contrarieraient au fond en rien la constitution; proposition que le Grand-Pensionnaire a articulée également en ajoutant que l'animosité des esprits aux Pays-Bas rendrait infructueuses les exhortations les plus fortes des Puissances maritimes, si on ne pouvait les appuyer par la promesse de quelque concession; la proposition de gagner par argent les principaux chefs et agents de la révolte; celle enfin que S. M. devrait requérir l'Angleterre et la Hollande de faire paraître une escadre sur les côtés de ce pays; et que nous pourrions même au besoin nous faire assister des troupes Prussiennes cantonnées dans la Westphalie, semble prouver en effet à l'évidence que ces ministres et le parti auquel ils tiennent, ne cherchent qu'à empêcher que notre souverain ne puisse parvenir à soumettre par ses propres forces seules une révolte que ce parti a toujours fomentée et soutenue jusqu'ici, et de procurer à ceux qui en étaient les principaux mobiles et qui seraient toujours dans la dépendance entière du dit parti, des avantages et un état dont la jouissance et conservation mettrait à jamais un obstacle insurmontable à l'exercice de l'autorité compétente au souverain et perpétuerait

à l'infini les troubles et malheurs de ce pays. Une partie de ces propositions cadre d'ailleurs à cet égard très fort avec celles dont nous joignons ici l'extrait^a et pour l'objet desquelles le congrès Belgique doit avoir demandé l'appui des Puissances médiatrices dans le cas où il ne pourrait l'obtenir pour le maintien de son indépendance . . .' (Abschrift von der Hand Alberts.)

82. (84) Vgl. Juste III, 5.

83. (88) Den 19. September 1790 fand die Trauung der Prinzessin Marie Clementine mit dem Erbprinzen Franz von Neapel, die des Erzherzogs Franz mit der Prinzessin Maria Theresia von Neapel und endlich die des Erzherzogs Ferdinand mit der Prinzessin Ludovica statt. Vgl. Zeissberg, Erzherzog Karl I, 1. 48.

84. (90) Wolf 200.

85. (91) Vgl. Juste III, 4; Janssens III, 188.

86. (91) Vgl. u. A. das auch bei Juste II, 221 und Janssens III, 176 abgedruckte Circularschreiben des Congresses vom 8. August, worin sich dieser entschieden dagegen verwahrte, mit dem Wiener Hofe in Unterhandlung zu stehen.

87. (92) Graf von Nassau-Corvoy, Mitglied der Stände von Brabant. Seine Mission bestand u. A. darin, mit Holland über eine Anleihe zu unterhandeln. Vgl. Juste III, 10.

88. (92) Bevollmächtigter des Congresses im Haag. Er war Professor an der Universität zu Löwen und soll sich seinerzeit geäußert haben, dass die Insurgenten gut gethan hätten, die Vorschläge Leopolds anzunehmen. Vgl. Borgnet I, 194.

89. (93) Der betreffende Brief Leopolds ist uns nicht erhalten.

90. (94) „Auszug von Baron Buol sein Brief, Haag, den 19. September.

^a Concessions que le congrès Belgique demandera du roi Léopold, et pour l'obtention desquelles il a requis l'interposition et l'appui des Puissances médiatrices par le canal de ses ministres ou députés envoyés dans les cours respectives: 1° La constitution et les privilèges de toutes les provinces Belges, garanties par les Puissances maritimes Protestantes et surtout par l'Empire Germanique; 2° une armée nationale sans la dépendance des Etats des provinces; 3° la confirmation de tous les employés actuels dans le gouvernement et dans les autres charges publiques; 4° ils offrent une augmentation des subsides pour aider le souverain à payer des pensions aux personnes fugitives qui ont perdu leurs emplois. Vgl. auch das Schreiben der Statthalter an Leopold II. vom 25. Juli 1790 (Borgnet, I. Ausgabe, I, 289) und den Bericht Wildt's vom 18. Juli sammt Beilagen (ibid. 281—289).

Der Englische Bott. gross Pensionnaire und preussische gesandte waren mit Lempoelen und Nassau in Conferenz. Lord Auckland las, nach vorläufigen Einverständnuss mit die 3 Erstern eine Note Verbal vor; der Inhalt so wie Herr Botschaffter selbst mich versichert, soll hauptsächlich darin bestanden haben, dass Leempoel und Nassau nachdrücklich ermahnt wurden ihren Comittenden beizubringen, dass sie sich der Leitung der Ministres der alliirten Mächte überlassen möchten; dass diese nichts sehnlicher wünschet, als durch die Erwürckung eines Waffenstillstandes dem fernern Blutvergiessen zuvor zu kommen; zu welchem Ende vorderst amst erforderlich wäre, dass die betreffende Comittenden eine feierliche Versicherung von sich gäben gegen die konig: trouppen keinen weiterm Angriff wagen zu wollen, in der Hoffnung dass jene sich ihrer Seits eben davon enthalten wollen. Sobald die Ministres diese verlangte Versicherung, welcher sie mit allernächsten entgegen sahen, erhalten würden, wollen sie sich alsobald mit Vergnügen verwenden bester Seits den besagten Antrag genehmigt und alle Thätigkeiten in so lang gehemet würden, bis jener Mildefuss, auf welchen I. a. M. über die Niederländer zu regiren vor hätten denselben formlich bekant gemacht worden sein würden, und sie noch überhin zeit gehabt haben würden, ihn naher zu prüfen — wohingegen oft erwähnte Comittenden sich weigern wolten in diesen wohlgemeinten gütigen Vorschlag einzugehen, den Herren Ministres nichts anders als den Vorschlag einzugehen die Verblendete ihren Schicksal zu überlassen übrig bleiben würde. Die Note welche von niemanden unterfertigt war, wurde in den Händen der beeden Emissaires gelassen. Lord Auckland liess sich mit keinem Wort über die Anträge heraus, welche Leempoel und Nassau in dieser Conferenz auf die Bahne brachten; sie sollen einen letzten Versuch zu Erlangung der Anerkennung der Independenz gemacht haben, mit dem, dass, wenn in ihr diessfälliges gesuch nicht unbedingt gewilligt werden solle, man ihnen doch die Freiheit zuerkennen solle Ihre a. M. von neuem zu erwählen, nach deme sie zuvor über die Bedignüssen unter welchen sie beherrscht werden wolten, tractirt haben würden. In diessen Bezug hätt nur ein propos welchen Lord Auckland tages zuvor hielt besonders auf mein sprach von der Dreistigkeit, mit welcher die Nid. Blatter austreuten, dass in Reichbacher Conferenzen nichts gegen ihre Independenz entschieden worden wäre. Lord Auckland fiel ein dass dieses nicht allerdings so gantz falsch wäre; ich führte ihm doch die Ausdrücke die der preussische von den englischen und holländischen ministre feierlich angenohmen déclaration zu gemüthe: *Sauf ce qui sera nécessaire pour faire rentrer les Pays-Bas sous la domination de S. M. le roi d'Hongrie etc.* Der Botschaffter fühlte das

unwiderlegbare dieser einfachen Antwort, und brach mit der Ausflucht ab, dass es wohl ohndeme auf die Unabhängigkeit nie ankommen würde. Der russische Gesandte, an dem ich übrigens seit dem Ausgange der Reichenbachschen Conferenzen zu bemerken glaubte, dass sein dermaliges Dienstvertrauen eher ein Wirkung seines persöhnliches Vertrauen Verhältnuss, als seiner politischen Ueberzeugung sey, hat auch mit freundschaftlichen Nachdrucke gewahnet, dass ich ja den in Frage gesezten Antrag auf ein Armistice in keiner anderen Gestalt als in jener eines Fallstrickes betrachten soll.^a (Von der Hand der Erzherzogin.)

Dem Schreiben der Erzherzogin lag auch ein Bericht des Freiherrn von Feltz an die Statthalter bei, ddo. Haag, 18. September 1790 (Abschrift von der Hand des Herzogs), worin es u. A. heisst: „ . . . Le comte de Nassau a voulu déployer un caractère public; on s'y est refusé en donnant pour raison que l'indépendance n'existait que de fait; que d'y donner un pareil aveu serait aller contre le traité de Reichenbach; que cependant on était bien éloigné de les regarder et traiter comme des rebelles; qu'ils pouvaient envoyer des députés sans caractère public. Alors il a fait des reproches de ce qu'on les abandonnait après les avoir empêchés au mois de Mars de faire un accommodement à des conditions telles qu'ils n'en auraient jamais plus. Et c'est peut-être là le nœud de l'intrigue qui se trame. Les agents du congrès à Berlin ont remis un mémoire dans le même style au ministre pour le faire passer au roi; celui-ci, voyant qu'il s'y trouvait indirectement inculpé pour avoir été peut-être plus loin que les ordres du roi, a dit qu'il n'oserait remettre cette pièce qui blesserait la sensibilité du roi, mais qu'il en donnerait un extrait. Alors les agents, se doutant de quelque tour, auraient fait parvenir une copie au roi qui se serait fort emporté contre le ministre. Ceci vient de la princesse d'Orange qui doit avoir ajouté que ce ministre ne mourirait pas en place. Ce mémoire ou lettre est du 18 Août, le ministre de Sardaigne qui l'a lu, me l'a dit; mais il assure que le roi de Prusse était plus porté pour l'indépendance que le ministre . . . Le 16 il y a eu une conférence entre l'ambassadeur d'Angleterre, le ministre de Prusse, le Grand-Pensionnaire, le comte de Nassau et Leempoel. Nassau a demandé que, si on ne voulait pas reconnaître l'indépendance absolue, on la reconnaisse au moins quant à la maison d'Autriche, afin de pouvoir se ménager, négocier par la médiation des trois cours des conditions favorables pour déferer une souveraineté fort limitée avec un bon arrangement pour les chefs.‘

^a Vgl. Borgnet I, 209, Anm. 2.

91. (94) Copie d'une lettre d'E. W. (E. Walckiers) de Paris, ce 15 Septembre. Der Schreiber klagt darüber, dass ,les cruels agents du roi de Prusse ne cessent d'animer les esprits par des promesses et des fausses nouvelles. Mr. Brockhausen,^a premier moteur de tout ce qui est arrivé aux Pays-Bas depuis six mois, était allé à Wesel voir le général Schlieffen; il en est revenu le 10 avec la nouvelle que les troupes se joindraient bientôt à celles des Etats, qu'il a assuré sur sa tête que le roi d'Hongrie n'oserait pas détacher 10 mille hommes de la Bohême, que le 28 Août il n'y avait pas encore un soldat en marche . . . Uebertritt preussischer Officiere in die Armee der Aufständischen. L'on ne peut douter que le projet Prussien est de rendre la conquête des Pays-Bas aussi difficile et aussi coûteuse en hommes et en argent, qu'il sera possible; il y a double avantage: la ruine de ces belles provinces, lorsque le roi d'Hongrie y rentrera, et une perte très considérable pour la maison d'Autriche pour rentrer dans un pays abéré et dévasté . . .

92. (95) Leopold hatte am 15. März mit seinen Söhnen Franz und Karl und mit dem neapolitanischen Königspaare Wien verlassen und sich nach Florenz begeben. Der Zweck seiner Reise war, Toscana seinem Sohne Ferdinand zu übergeben. Am 20. Juli traf Leopold wieder in Wien ein. Marie Christine und Albert weilten diese Zeit über in Wien, das sie erst Ende April verliessen. S. Zeissberg, Erzherzog Karl I, 1. 60, 63.

93. (95) Graf Mercy^b an die Statthalter. „Bruxelles, le 18 Mars 1791. V. A. R. auront observé que depuis trois semaines il s'est élevé de tout part des rires et une sorte d'effervescence qui n'a cependant rien de critique et ne peut être considéré que comme une suite fort naturelle de la longue agitation où ont été les esprits pendant la révolution; cet inconvénient ne tire dans le fait à aucunes conséquences graves; je me suis occupé à rétablir dans Bruxelles le tribunal de la police qui n'y existait plus; les officiers fiscaux sont journellement excités à remplir leur devoir, le conseil de Brabant se prête assez à leur en faciliter les moyens, et il n'y a pas de doute que l'ordre se rétablira très incessamment dans la capitale; l'exemple qu'elle donnera à cet égard aux autres villes produira le même effet salutaire, et de ce côté il n'existe réellement rien qui doive retarder le retour de V. A. R. dans Leur gouvernement; je dois même réitérer encore avec certitude que Leur présence opérera plus de bien qu'aucun moyen subalterne ne pourrait en remplir . . . Les Etats s'aper-

^a Preussischer Agent in Brüssel.

^b Mercy weilte seit dem 4. Jänner 1791 in Brüssel. S. Zeissberg, Erzherzog Karl I, 1. 105.

çoivent du danger de leur position, du besoin qu'ils ont de l'appui du souverain, les Vonckistes leur ont donné à cet égard une bonne leçon, les ménagements que j'ai pour ces derniers sont toujours mesurés sur le degré de leur résistance réelle; quand elle paraît prendre trop d'effort, je suis attentif à y mettre des entraves sans jamais perdre de vue qu'en matière d'influence populaire il faut toujours se tenir bien en arrière des dangers; l'expérience que j'ai eue sous les yeux m'a trop appris la précaution extrême qu'exigent de pareilles circonstances . . .' (Vgl. das Schreiben Mercy's an Kaunitz vom 6. März 1790 bei Juste: Mercy 111.)

„ . . . Alors toutes les grandes bases se trouveront solidement posées, et il y aura peu à s'inquiéter des menées d'une petite troupe de fanatiques et de brouillons; s'il était possible de se débarrasser d'un de leurs chefs Mr. le cardinal de Malines, il deviendrait plus facile de réduire les autres; il faudrait à cet effet que S. M. l'empereur engageât le S^t Père à appeler sous quelque prétexte ce cardinal à Rome . . .' Am 12. December 1790 war Frankenberg von dem Feldmarschall Bender genöthigt worden, anlässlich der Wiederherstellung der österreichischen Herrschaft ein feierliches Te Deum abzuhalten; weiters hatte er auf Drängen des Grafen Mercy im Februar 1791 ein demüthiges Schreiben an den Kaiser gerichtet. (Janssens III, 203, 214.)

94. (95). Extrait d'une lettre de Bruxelles du 21 Mars 1791, worin es u. A. heisst: „ . . . Les démocrates n'aspirant qu'à la suppression des maisons religieuses et des Etats il n'est aucun doute que ceux-ci ne saisissent toutes les propositions qui pourront leur être faites, puisque après la leçon que leur ont donnée les démocrates — circonstance que j'avais envisagé comme très malheureuse et qui cependant aujourd'hui le devient moins — ils n'oseront plus se servir dans leurs réclamations du prétexte de la voix publique . . . Pour le reste du plat pays j'en reçois toujours des nouvelles plus satisfaisantes; les démocrates cependant y ont leurs agents pour faire agréer leurs projets, et je fais des vœux pour qu'ils ne réussissent pas, dans la persuasion où je suis que leur but est d'imiter l'Assemblée Nationale de France . . .' (Von Alberts Hand.)

95. (96) Vgl. Zeissberg: Zwei Jahre belg. Gesch. I, 15. Diese Deputirten kamen im März nach Wien.

96. (97) Der siebente Sohn Leopold II.; er wurde nach dem Tode seines Bruders Alexander (1795) Palatin von Ungarn. S. Anm. 99.

97. (97) Brief Leopolds vom 30. März 1791. Bei Wolf 217.

98. (97) In den Auszügen ‚Aus Berichten des Herrn Feldmarschall von Bender‘ (von Alberts Hand) heisst es u. A.: ‚Ueberhaupt tritt dormalen der Fall ein, wo militärische Schärfe unentbehrlich wird. Die Civil-

gerichte aus Furcht oder Bosheit strafen Niemanden; die Impunität reizt zu neuen Frevelthaten; Graf Mercy ist einstimmig, dass zur Herstellung der Ruhe kein anderes Mittel übrig bleibe, als die Friedensstörer wie Feinde zu behandeln.' Die Brochure, auf die Marie Christine sich beruft, liegt ihrem Schreiben nicht bei. Anlässlich der Wiederherstellung der österreichischen Herrschaft erschien eine grosse Menge solcher Flugchriften, von denen Janssens III, 211 einige aufzählt.

99. (98) Alexander Leopold, vierter Sohn Leopold II., Palatin von Ungarn (12. November 1790). Er starb am 22. Juli 1795.

100. (98) Der achte Sohn Leopold II. Er starb am 11. Mai 1859.

101. (99) Marie Christine hatte bereits früher mit ihrem Bruder den Plan einer Heirat Karls mit Auguste (damals 8 Jahre alt), der Tochter des Kurfürsten von Sachsen, besprochen. S. Zeissberg, Erzherzog Karl I, 1. 64.

102. (100) Maria Anna (geb. 21. April 1770, gest. 1. October 1809) war in den Jahren 1791—1800 Aebtissin des adeligen Fräuleinstiftes zu Prag.

103. (101) „ . . . La conduite des boutes-feu du Hainaut vient de se dévoiler par la demande qu'a faite le tiers Etat d'avoir connaissance des lettres originales que les deux premiers membres avaient reçues de leurs députés de Vienne. Ils avaient soin de les faire répandre par leurs agents dans des sens contraires au contenu puisqu'ils assuraient qu'ils avaient tout obtenu de S. M. . . . S. E. Mr. le comte de Mercy . . . paraît très disposée à soutenir ce qu'il y a été fait, malgré les réclamations que pourront faire les Etats noble et ecclésiastique; c'est à la vérité le seul et unique moyen de finir et de récupérer l'autorité souveraine qui jusqu'ici n'est malheureusement que ridiculisée, et c'est par les influences, mensonges et menées sourdes des moines . . . ' (Copie d'une lettre de Bruxelles du 1^{er} Avril 1791.) — „ . . . L'arrivée de V. A. R. en ce pays après laquelle je soupire vivement et que tout homme, ami de la paix et de l'ordre, désire si ardemment, est le seul moyen de rendre le bonheur à ma patrie . . . ' (Bruxelles, 5 Avril 1791.) — ,Tout s'est passé tranquillement aujourd'hui à l'assemblée des Etats; il paraît que le clergé satisfait des concessions de S. M.^a est disposé à contrebalancer l'Etat noble qui ne lasse que de contrecarrer tout ce qui pourrait tendre à un arrangement général. L'archevêque s'est donné malade; l'abbé de Tongerloë n'a pas été convoqué, l'évêque d'Anvers, moins repentant que les autres, fait ses efforts pour obtenir différents préalables avant d'entrer en arrangement, entre autres la réparation de l'insulte qui a été faite aux Etats;

^a Vgl. Borgnet I, 231.

mais on a fait entrevoir que le souverain était en droit d'exiger bien d'autres réparations de leur part. D'ailleurs la démarche qui vient d'être faite de la part du tiers Etat du Hainaut les déconcerte beaucoup et les engagera sans doute de saisir les moyens de clémence qui leur sont offerts . . .' (Bruxelles, le 5 Avril 1791.) — . . . So wie ich seit dem kurzen Hiersein alle Stände überhaupt kennen gelernt habe, sind sie schrankenlos, so im Fordern wie im Abschlagen, und der sonst den Polen zugeschriebene Charakter passt gänzlich auf sie, welche sich in Anflehen bis zum Füssen schmiegen, stracks mit der Willfahung hingegen das stolze Haupt emporheben und das Gewillfahrt vergessen . . .' (Aus einem Berichte Bender's an die Statthalter vom 5. April 1791.) — . . . On croit venir assez à bout les deux premiers ordres, mais on craint qu'il n'en sera pas de même avec le tiers Etat dont quelques doyens . . . se montreront, dit-on, fort exigeants. Ils ne veulent pas de la convention de la Haye et prétendent s'en tenir aux engagements de Reichenbach. Ils veulent amnistie plénière, cessation de toute responsabilité du chef des dépenses faites pendant l'insurrection, rétablissement de tous les couvents supprimés sans exception . . .' (Aus einem Berichte Weiss' an die Statthalter, Brüssel, 6. April 1791.) — . . . Mr. le baron de Hop est venu annoncer au ministre plénipotentiaire que ses maitres avaient donné à Vandernoot et à Van Eupen le conseil ou l'ordre de quitter les terres de la République. M. M. les Etats généraux commencent à reconnaître qu'il ne peut plus être question d'une seconde révolution . . .' (Aus einem Berichte Pistrich's aus Brüssel vom 6. April 1791.) — . . . Le Vonckisme sera toujours un des objets qui contribueront à arrêter la confiance des Etats, surtout de la part des Etats de Brabant qui soupçonnent beaucoup le gouvernement de donner dans ce système d'en encourager les fauteurs, de donner par des écrits tolérés et autrement de l'aliment à cette espèce de secte, et non seulement d'avoir vu avec complaisance, mais même d'avoir dissimulé les manœuvres, employés pour leur faire donner l'affront qu'ils ont essuyé; il est impossible de les guérir là-dessous, et cela fait du mal . . . Fasse le ciel que les Etats se conduisent bien! Je crains l'impétuosité de ceux du tiers Etat. Ils sont encore soufflés et ont eu trop le haut du pavé durant les troubles; et ils se prévaudront des menaces et des petits enfreintes militaires . . .' (Aus Crumpipen's Bericht vom 6. April 1791.)

104. (101) Vgl. Zeissberg, Erzherzog Karl I, 1. 64. Marie Christine und Albert reisten über Prag und Dresden nach Brüssel.

105. (102) Vgl. Beer, Leopold II., Franz II. und Katharina II., 102 ff.

106. (103) Maria Theresia, die Gemahlin des Erbprinzen, späteren Königs Anton von Sachsen.

107. (105) Vgl. Zeissberg, Erzherzog Karl I, 1. 65.

108. (107) Hier möge auf folgenden Brief Leopolds an Mercy verwiesen werden: ,Florence, le 14 Mai 1791. Je viens de recevoir par Vienne la lettre que vous m'avez écrite en date du 15 Avril. Je vous en suis infiniment obligé, ainsi que de tous les détails qu'elle contient. Je vois avec bien de plaisir que le bon ordre se remet peu à peu dans les Pays-Bas; je le devrai entièrement à votre zèle, aux soins que vous vous donnez, à la prudence et fermeté, avec laquelle vous avez traité et continuez à traiter les affaires de ces provinces, que le concours des circonstances, les différents partis et animosités qui y règnent, les influences étrangères qui pourtant, à ce que j'espère, vont cesser, et les dangereux et funestes exemples du voisinage Français ne peuvent que rendre plus scabreuses et difficiles. J'ai vu ici le duc d'Areberg à qui j'ai fait offrir de remettre dans son Grand-Bailliage dans le Hainaut. Il a témoigné beaucoup de bonne volonté, de zèle et attachement pour la bonne cause, mais il a refusé d'accepter le Grand-Bailliage, vu les circonstances de sa santé et de sa vue, et a proposé de le donner au prince de Ligne auquel j'ai intention de le conférer. Je suis également entièrement d'accord avec vous dans vos sentiments et réflexions sur les affaires de la France; et quoique de la part du comte d'Artois et en personne et par ses émissaires on cherche à m'animer pour agir et entrer dans le concert avec lui, je m'en tire toujours dehors, et tâche par mes conseils de le retenir de faire quelque explosion, étant bien d'accord avec vous que le moment n'est pas encore venu et que les circonstances présentes ne permettent point à se mêler de ces affaires. Ma sœur l'archiduchesse Marie et le prince Albert sont présentement bien proches à arriver aux Pays-Bas. Je me flatte et désire que leur arrivée puisse produire un bon effet dans l'esprit du public. L'acte d'inauguration servira aussi à dissiper entièrement les soupçons des mal-intentionnés, et je me flatte enfin qu'aux animosités personnelles près qui après ce qui est arrivé aux Pays-Bas, ne peuvent pas tout de suite être étouffées; les Etats céderont dans leurs hautes prétentions; le clergé verra et reconnaitra que le gouvernement ne lui veut point du mal; le tiers Etat et le peuple même ainsi que tous les autres ordres reconnaitront à la fin que le gouvernement ne désire et ne veut que leur bien qui ne peut s'obtenir que par la tranquillité, le repos, le bon ordre et le concours de la part de tous les individus au bien général. C'est à vous, Monsieur le comte, d'y contribuer; c'est à vos soins, vos travaux, vos peines et à la fermeté de vos principes de rétablir le bon ordre dans ces

provinces, et qu'elles devront, ainsi que la Monarchie et moi même, la tranquillité dont elles jouiront, et leur bien-être futur. Continuez, je vous prie, vos soins avec votre zèle accoutumé pour finir une fois ces affaires, dont vous vous êtes acquitté jusqu'à présent avec tant d'honneur, et soyez persuadé de toute ma reconnaissance et de la parfaite considération, avec laquelle je suis . . .'

109. (108) Wolf 230, 231. Der zweite Brief ist auch bei Feuillet III, 424, aber unrichtig datirt, abgedruckt.

110. (108) Maria Amalia, Gemahlin Ferdinand I., Herzogs von Parma.

111. (108) Dieser Bericht Mercy's liegt dem Schreiben der Erzherzogin nicht bei.

112. (109) Abschrift von der Hand des Herzogs. Dieser Bericht enthält im Wesentlichen nichts Neues und schliesst mit der Bitte, die Statthalter nicht mehr wie bisher über den Gang der Politik in Unkenntniss zu lassen.

113. (111) Vgl. Mercy's Ansicht über diese Parteien in seinen Berichten an Kaunitz und die Statthalter, bei Borgnet I, 307, 308. (Der Bericht an die Statthalter ist vom 25. Mai 1791.)

114. (112) Vgl. Zeissberg, Erzherzog Karl I, 1. 112.

115. (113) Vgl. Borgnet I, 308.

116. (116) Mémoire sur la question agitée entre le gouvernement et les Etats de Brabant, touchant la légalité du conseil de cette province, dans sa composition actuelle; suivi de deux notes adressées à Mr. le chancelier de Brabant; l'autre à Mr. de Jonghe, conseiller pensionnaire des Etats de Brabant, sous les dates des 14 et 21 Mai 1791. (Bruxelles, de l'imprimerie d'Emm. Flou, rue de la Putterie, 1791.) Vgl. im Uebrigen Zeissberg's übersichtliche Darstellung, Erzherzog Karl I, 109—111, und ‚Zwei Jahre belg. Gesch.‘ I, 31—48.

117. (117) Mercy an Leopold II. Brüssel, 16. Juni 1791. Bei Feuillet II, 86.

118. (118) Feldmarschall Bender zählte damals 78 Jahre. (Er wurde 1713 im Breisgau geboren.)

119. (118) Wolf 235. Nach dem Vermerk der Erzherzogin (bei Wolf) hatte diese den Brief Leopolds bereits am 18. Juni erhalten.

120. (119) Marie Christine dachte dabei wohl an die verhängnissvolle Sitzung des königlichen Conseils vom 21. Juni 1789.

121. (120) Die misslungene Flucht der königlichen Familie.

122. (121) S. das Schreiben Leopolds an Kaunitz ddo. Mantua, 20. Mai 1791. Bei Beer 404. Das betreffende Schreiben des Kaisers an Mercy befand sich noch am Wege.

123. (123) König Gustav III. an den Grafen Artois. Haga, 20. Mai 1791. Bei Feuillet III, 360.

124. (123) Vgl. das Schreiben des Grafen Mercy an Leopold, ddo. Brüssel, 30. Juni 1791. Bei Feuillet II, 133.

125. (124) Mercy an Leopold. Brüssel, 30. Juni 1791. S. Zeissberg: ‚Zwei Jahre belg. Gesch.‘ I, 76—81.

126. (125) Feuillet II, 60.

127. (126) Feuillet II, 137.

128. (126) Nr. 692. Assemblée Nationale, corps administratifs et nouvelles politiques et littéraires de l'Europe; réunis au Journal de Versailles, des départements de Paris, de Seine et d'Oise. Du Mardi, 28. Juin 1791. Die Declaration des Königs stimmt im Wesentlichen mit dem ‚Projet de réponse du roi à l'Assemblée, 26 Juin 1791‘ (Feuillet II, 501) und dem Inhalt des Schreibens Louis XVI. an die Nationalversammlung vom 7. Juli überein (ibid. II, 503). Der offene Brief des Herzogs von Orleans lautet wie folgt:

‚Paris, ce 26 Juin 1791. Au rédacteur! Ayant lu, Monsieur, dans votre Numéro 689, votre opinion sur les mesures à prendre d'après le retour du roi, et tout ce que vous a dicté sur mon compte votre justice et votre impartialité, je dois vous répéter ce que j'ai déclaré publiquement le 21 et le 22 de ce mois à plusieurs membres d'Assemblée Nationale, que je suis prêt à servir ma patrie sur terre, sur mer, dans la carrière diplomatique, en un mot dans tous les postes qui n'exigeront que du zèle et un dévouement sans bornes au bien public; mais que s'il est question de régence, je renonce dans ce moment et pour toujours aux droits que la constitution m'y donne. J'oserai dire qu'après avoir fait tant de sacrifices à l'intérêt du peuple et à la cause de la liberté, il ne m'est plus permis de sortir de la classe de simple citoyen où je ne me suis placé qu'avec la ferme résolution d'y rester toujours, et que l'ambition serait en moi une inconséquence inexcusable. Ce n'est point pour imposer silence à mes détracteurs, que je fais cette déclaration: je sais trop que mon zèle pour la liberté nationale, pour l'égalité qui en est le fondement, alimenteront toujours leur haine contre moi; je dédaigne leurs calomnies; ma conduite en prouvera constamment la noirceur et l'absurdité; mais j'ai dû déclarer, dans cette occasion, mes sentiments et mes résolutions irrévocables, afin que l'opinion publique ne s'appuie pas sur une fausse base dans ses calculs et ses combinaisons, relativement aux nouvelles mesures que l'on pourrait être forcé de prendre . . .‘

129. (128) Clemens, Kurfürst und Erzbischof von Trier.

130. (128) Wolf 239—250.

131. (129) Eine Abschrift dieses Briefes ist uns nicht erhalten.

132. (129) Leopold an Mercy. Padua, 5. Juli 1791. Wolf 242; Feuillet III, 376. Auf die Nachricht von der Anhaltung der königlichen Familie schrieb Leopold folgendes Postscript an den Grafen Mercy: „Après avoir déjà fermé et avoir été sur le point de vous expédier cette lettre, les nouvelles que nous avons de Turin de la délivrance du roi, quoique très détaillées, ne se confirment point, j'ai attendu deux jours pour voir s'il ne viendrait de courrier avec cette nouvelle; aucun n'en est venu ni aucune confirmation, et en attendant nous savons légalement que le roi et la reine ont été arrêtés. Je crains donc malheureusement que la nouvelle de leur délivrance soit fausse, et qu'ils aient été arrêtés et conduits à Paris. Vous pouvez vous figurer combien j'en suis affecté, affligé et inquiet, je prévois tous les inconvénients qui en peuvent résulter, les excès auxquels on pourra se porter et tout ce qui pourra en suivre. Je vous déclare donc qu'ayant considéré comme unique moyen de sauver le roi et la reine, d'agir de concert avec toutes les Puissances, en conséquence j'ai écrit la lettre dont je vous envoie copie ci-joint, aux cours de Russie, d'Angleterre, de Prusse, d'Espagne, de Sardaigne et de Naples, pour les engager à faire cause commune avec moi dans une affaire de cette importance, avec le projet de déclaration à faire, que je vous remets pareillement en copie, ceci pourra servir pour le cas que le roi se trouve encore arrêté; mes ordres précédents compris dans cette lettre vous serviront pour le cas qu'il soit en liberté ou qu'il y soit remis; je les ai donnés semblables aux gouverneurs généraux en leur communiquant les mêmes pièces. Je me flatte que dans une affaire de si grande importance vous voudrez bien avec votre zèle et attachement accoutumé contribuer à aider de vos conseils les gouverneurs généraux et me suggérer pareillement ce que vous croirez pouvoir être utile au service et à l'utilité de la reine et au bien de la chose. Je suis . . .“ (Copie d'un adjoint à la lettre de S. M. l'empereur au comte de Mercy de Padoue, le 5 Juillet 1791; écrit le 6 du même mois.) Dieses Schreiben liegt einem Handbillet Leopolds an Kaunitz vom 6. Juli bei, worin es u. A. heisst: „ . . . j'approuve que, s'il est possible, on insinue aux princes de la maison de Bourbon, comme je l'ai fait au prince de Condé et comme j'en ai chargé les deux électeurs de Trèves et de Cologne, de s'adresser aux cours, plutôt que de faire des démarches par eux-mêmes. En conséquence de ces intentions de ma part vous réglerez votre conduite et donnerez les ordres le plus promptement que possible à mes ministres, en remettant à votre considération, si vous ne le croyez pas convenable, pour gagner du temps, de faire faire en attendant cette déclaration directement de ma part à l'Assemblée Nationale en

France et au ministre de France à Vienne, de la façon la plus efficace, afin de les intimider et remédier aux scélératesses auxquelles ils pourraient être animés, s'ils ne voyaient pas des prompts résolutions et menaces . . .'

133. (129) Marie Antoinette an Mercy, 19. Juni 1791. (Feuillet II, 91.) Dem Grafen Fersen händigte der König ein Schriftstück mit dem Ersuchen ein, es dem Kaiser zu übergeben, im Falle die Flucht misslingen sollte, und worin er das Scheitern seines ‚letzten Versuches, die Freiheit zu erlangen‘, ankündigt und auch die Hilfe Europas anruft. Eine Abschrift dieses Briefes lag dem Bericht des Grafen Mercy an Kaunitz vom 23. Juni 1791 bei (s. diesen Bericht bei Feuillet II, 123) und trägt folgenden Vermerk: ‚Copie de l'écrit que le roi de France au moment de s'évader de Paris a remis au comte Fersen pour être consigné à l'empereur Léopold en cas qu'il fût arrêté. Juin 1791.‘ Was also Lenz (Hist. Zeitschr. LXXII, 225, Anm. 3) behauptet, dass jener Brief ‚kein anderer sein könne als der von Arneth (Marie Antoinette 184) unter den Juli-briefen eingereichte und bei ihm facsimilirte Brief Ludwig XVI. an den Kaiser . . .‘, erscheint demnach zweifellos richtig. Hingegen kann Graf Fersen nicht, wie in seinem Tagebuch (p. 3) zu lesen ist, das Original erst am 25. Juni dem Grafen Mercy übermittelt haben.

134. (130) Vgl. Leopolds Schreiben an die Kaiserin von Russland, an die Könige von Spanien, England, Preussen, Neapel und Sardinien (Feuillet III, 388; Vivenot I, 185; Wolf 247). An den Kurfürsten von Mainz aber war dieses Circularschreiben, wie Vivenot I, 185 behauptet, nicht gerichtet. Vgl. Ranke: Ursprung und Beginn der Revolutionskriege 1791 und 1792, p. 92, und das Schreiben des Fürsten Kaunitz an den Kurfürsten von Mainz vom 24. Juli 1791, abgedruckt bei Vivenot I, 206.

135. (133) Dieser Bericht ist uns nicht erhalten.

136. (133) Fehlen.

137. (135) Vgl. Borgnet I, 311; Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 169.

138. (135) Crumpipen, Kanzler von Brabant, an die Statthalter. Brüssel, 17. Juli 1791. Eine Deputation der Stände von Brabant hatte sich zu dem Kanzler begeben, um ihm zu melden, dass die Stände auf ihrem Beschlusse verharreten, die gegenwärtige Zusammensetzung des Rathes von Brabant nicht als legal anzuerkennen. Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 170, 171.

139. (137) Vgl. Feuillet II, 126.

140. (139) S. Leopolds Brief an Marie Christine vom 4. August 1791. (Wolf 259; Feuillet III, 427.)

141. (140) Vgl. Zeissberg, Erzherzog Karl I, 1. 52, 63.

142. (142) Fehlt.

143. (142) Leopold an Marie Christine, 21. Juli 1791. (Wolf 251.)

144. (143) Erzherzog Karl wohnte damals der Installation seines Bruders Leopold als Obergespan des Pester Comitatus bei. Vgl. Zeissberg, Erzherzog Karl I, 1. 63.

145. (143) Kaiser Leopold erfüllte in der That diesen Wunsch der Erzherzogin. Vgl. Zeissberg, Erzherzog Karl I, 1. 86.

146. (144) Ursel war der Schwager des Grafen La Marck.

147. (145) Graf Mercy sendete jedoch diese Denkschrift am 13. August 1791 an den Fürsten Kaunitz. Die Erzherzogin hatte sich daher in der Datirung geirrt, und ihr Brief ist richtig vom 13. August. Der betreffende Bericht des Grafen Mercy ist ein späteres P. S. zu seinem Schreiben vom 12. August (abgedruckt bei Feuillet II, 208). Die Denkschrift selbst rührte jedoch, wie Graf Mercy dem Staatskanzler mittheilte, nicht von La Marck her, sondern hatte den ehemaligen Secretär Mira-beau's, Jean Joachim Pellenc, zum Verfasser; ‚homme de beaucoup de talents‘, äusserte sich Mercy über ihn. Unter Talleyrand war Pellenc gleichsam der Genz des französischen auswärtigen Amtes. Vgl. auch über ihn die Note bei Feuillet II, 203. In seiner Denkschrift^a beleuchtete Pellenc in glänzenden Farben die Stimmung Frankreichs nach der Flucht des Königs, und in treffender Weise charakterisirte er das Treiben der Nationalversammlung. Der Schluss seines Memoirs lautet wie folgt: ‚Voici maintenant quel est l'état actuel de l'Assemblée. Prévoyant les embarras qui dans peu l'assailliront de toutes parts, elle se hâte de terminer la constitution pour la présenter au roi, imaginant qu'elle pourra alors quitter la carrière et se dérober aux événements qui menacent ses successeurs. — La révision dont on parle tant, n'est que le classement par chapitres des décrets les plus importants qui ont été rendus, et qu'on veut déclarer tellement irrévocables qu'un corps constituant ait seul le droit de les changer. Ces décrets sont au nombre de près de 180. Ce travail aurait pu améliorer la constitution; il ne servira qu'à la confirmer telle qu'elle existe, à détruire de plus en plus les espérances des bons citoyens, et à exaspérer le parti des princes réfugiés. Ce n'est pas que les chefs de l'Assemblée ne reconnaissent la nécessité de composer avec les circonstances, mais ils n'en ont pas le courage, et la crainte du danger

^a Von dieser sagte Graf Mercy Folgendes: ‚Cette pièce est aussi remarquable par sa justesse que par sa diction. Elle s'accorde avec l'opinion que j'avais conçue du vrai état des choses et d'après lequel j'ai réglé ma conduite.‘ Mercy an Kaunitz, 13. August 1791.

présent est plus forte sur eux que celle du danger plus éloigné quoiqu'inévitable. — Dans leur projet cette charte constitutionnelle, ainsi qu'ils l'appellent, sera présentée au roi pour qu'il l'accepte. On le mettra pour cela dans un état de liberté, en retenant son fils auprès du corps législatif. Quelle sera cette liberté? C'est ici où leur embarras est à découvert. Le roi ira-t-il dans le lieu du Royaume qu'il lui plaira? Choisira-t-il lui même sa garde? Pourra-t-il s'environner d'un conseil sur lequel l'Assemblée n'ait aucune influence: ou bien les révolutionnaires, après avoir fait la demande, se réserveront-ils le droit de dicter sa réponse? C'est à ce dernier résultat qu'il faut naturellement s'attendre. Car si la liberté est la faculté de faire une chose ou de la refuser sans péril, on ne peut pas se dissimuler qu'il n'y a point d'endroit de la Royaume où le roi dans ce moment d'anarchie puisse être parfaitement libre. — Cette liberté d'ailleurs se réduit à rien dans les principes de l'Assemblée, puisqu'elle regarde l'acceptation pure et simple comme une condition de la Royauté. Dans ce système, avoir le droit d'accepter librement la constitution, n'est autre chose qu'avoir le droit d'abdiquer; mais c'est en vain qu'on fixerait honorablement le sort du roi par un décret, en supposant l'abdication; l'Assemblée n'aurait pas le pouvoir de tenir les promesses qu'elle aurait faites. Cependant les chefs d'opinion sont véritablement effrayés de l'orage qui se forme au dehors contre leur ouvrage. Ce n'est pas au milieu des préparatifs d'une guerre que les impôts pourraient s'établir, le crédit renaître, les changes s'améliorer, les assignats reprendre faveur, et l'obéissance aux lois s'affermir. L'Assemblée sent vivement tous ces dangers; le besoin de calmer l'inquiétude du peuple la force chaque jour à prendre les mesures les plus utiles et les plus coûteuses; et si elle se ruine en précautions contre des dangers jusqu'à présent chimériques, que serait-ce si elle avait à repousser des périls réels? — Cette crainte a fait naître dans la tête de quelques membres de l'Assemblée, et l'on nomme surtout MM. Duport, Lameth et Barnave, le projet de négocier avec l'empereur pour le détacher des émigrants, et ramener par là ces derniers en France. J'ai tâché de suivre les fils de ce projet avec beaucoup de soin, et comme on n'a point cherché à le cacher même au public, il m'a été facile d'en être parfaitement informé. — On ne parlait d'abord que d'envoyer le chevalier de Coigny à Mr. le comte d'Artois pour l'engager au nom du roi de retourner en France. Il est en effet parti avec une lettre et des instructions qui ne sont que des conseils et des raisonnements; mais j'ai ouï dire que les chefs de l'Assemblée ont donné au même envoyé quelques instructions particulières; ils l'ont autorisé à offrir à Mr. le comte d'Artois de l'argent

et des places. Ils peuvent remplir la première promesse, mais la seconde n'est pas en leur pouvoir. — Les mêmes députés ont le projet de vous envoyer une autre personne avec une lettre de la reine pour l'accréditer auprès de vous. Je crois que la lettre a déjà été donnée, et que l'abbé Louis en sera chargé. J'ai redoublé d'attention, croyant que ce dernier projet pouvait avoir quelque but réel; mais je me suis bientôt convaincu par tout ce que j'ai ouï dire que les auteurs de cette double ambassade n'avaient rien dans la tête, et ne voulaient que changer le théâtre de leurs petites intrigues, art qu'ils entendent assez bien. — En dernière analyse, la première mission a l'air être donnée par le roi, et la seconde par la reine; mais par le fait la reine et le roi n'en sont que les instruments. D'un autre côté la mission de l'abbé Louis n'a point d'objet, à moins que ceux qui l'envoient n'ayent pour but d'apprendre pour vous ce qu'ils ignorent, et qu'ils seraient très curieux de savoir. Dans toute négociation on a quelque chose à proposer, quelques sacrifices à faire, et ici on n'a rien à proposer ni à promettre. Les chefs actuels de l'Assemblée céderont peut-être la place à d'autres avant que la mission soit terminée, et viendront-ils bout de se maintenir, ils ont bien plutôt de talent de se conformer à l'opinion publique que celui de la faire naître, et l'Assemblée est presque toujours un torrent auquel ils sont forcés de céder. — Quant à la mission auprès de Mr. le comte d'Artois, il n'y entre pas même de la bonne foi. On espère ici que la publicité d'une négociation quelconque avec les princes réfugiés aura le double avantage de mettre en considération les Puissances étrangères, de retarder peut-être leurs démarches, et de diviser en même temps soit les réfugiés entr'eux, soit les mécontents intérieurs de ceux du dehors, étant à présumer que les uns préféreraient les succès d'une négociation aux chances incertaines d'une attaque. D'un autre côté, disent-ils, si Mr. le comte d'Artois hésite pour des avantages personnels, il se perd dans son parti; s'il accepte, il sera facile de l'avilir; s'il refuse au contraire d'écouter toutes propositions, les gens modérés parmi ceux qui lui sont attachés, seront contre lui. Dans tous les cas, une négociation ouverte fait gagner du temps et rend les démarches d'un ennemi plus incertaines. Voilà du moins ce que l'on dit de cette mission, et si les détails qu'on en donne, sont exacts, la scélératesse en est le principe. Mais pendant que les chefs de l'Assemblée fondent leurs succès sur de pareils moyens, la marche de l'Assemblée, malgré les membres qui croient l'influencer, continue dans un sens contraire à toute négociation. On a aggravé depuis peu les lois contre les émigrations, on vient d'abolir tous les ordres, ce qui ne laisse plus aucun espoir à la noblesse. On est décidé à confirmer tous les abus de la

nouvelle constitution, et bientôt d'ailleurs la retraite de l'Assemblée ne permettrait plus de donner aucune suite d'une mission qu'on n'aurait pas rendu publique, si on avait eu un autre but que celui de diviser les émigrants. Ce qu'il y a de certain, c'est que la peur est le sentiment le plus dominant de l'Assemblée: que le seul but utile d'une négociation secrète aurait dû être par conséquent de porter les Puissances étrangères amies à faire des menaces apparentes pour augmenter encore cette terreur, et que par ce moyen les chefs d'opinion, doublant leurs propres forces, auraient eu infailliblement le pouvoir d'amener l'Assemblée et le peuple aux changements qu'ils auraient eux-mêmes concertés. Mais ils ne sont ni assez forts, ni peut-être assez bien intentionnés pour adopter un pareil système.'

148. (145) Diese Beilagen fehlen.

149. (145) Marie Antoinette hatte dem Grafen Mercy am 31. Juli und am 1. August 1791 geschrieben. Vgl. Arneth: Marie Antoinette, Joseph II. und Leopold II., 193, 194.

150. (148) Seit der Ausweisung Zondadari's aus Brüssel 1787 war die Nuntiatur in Belgien unbesetzt geblieben. Nun war Leopold II. umsomehr bestrebt, dem Wunsche der Erzherzogin zu willfahren, als er den Prälaten Brancadoro, der den Statthaltern gegenüber das Verlangen geäußert hatte, den Posten eines Nuntius in Brüssel zu erlangen, persönlich kannte und ‚als einen ruhigen und verständigen Mann‘ schätzte. Doch wollte der Kaiser an eine solche Ernennung die Bedingung geknüpft wissen, dass der Nuntius keine Gerichtsbarkeit in Belgien ausübe und im Uebrigen ‚wie der Minister eines jeden anderen fremden Hofes‘ behandelt werde. Am 21. August 1791 setzte Fürst Kaunitz den Cardinal Herzan von dieser Absicht des Kaisers mit dem Bedeuten in Kenntniss, ‚que ce serait contre la dignité de S. M. que de demander directement de sa part le rétablissement de cette nonciature en faveur du prélat Brancadoro, et que par là on fournirait un titre au Saint Père d'exiger que le nouveau nonce soit pourvu de quelqu'abbaye ou pension dans le Milanais; ce que cependant S. M. s'est décidée de refuser. Votre Eminence ne devra donc faire aucune démarche sur cet objet, à moins que de la part du Saint Père on ne lui fasse quelque proposition ou insinuation, mais alors Elle pourra répondre qu'Elle en fera rapport, mais qu'Elle ne doute pas, que S. M. ne consente volontiers au rétablissement de la nonciature de Bruxelles et à la mission du prélat Brancadoro, sur le pied indiqué ci-dessus. Du reste c'est ce prélat lui-même qui a pris sur lui de faire à Rome les démarches convenables pour obtenir la nonciature dont il s'agit.‘ (St.-A.) Am 7. September 1791 berichtete Cardinal Herzan u. A. Folgendes:

„ . . . Je ne crois pas qu'on fera la prétention que le nouveau nonce soit pourvu de quelqu'abbaye ou pension dans le Milanais n'en ayant point eu ses prédécesseurs qui n'ont pas été sujets de l'Auguste maison d'Autriche. Plutôt j'apprends qu'on excitera quelques prétentions sur la juridiction du nonce, s'il en a été autrefois en possession, ce que j'ignore.‘ St.-A. Vgl. die Berichte Herzan's vom 15. Februar und 3. März 1792 bei Brunner, Theologische Dienerschaft 224, 225.

Der römische Hof ernannte in der That Brancadoro zum Nuntius, als 1794 die Franzosen sich Belgiens bemächtigten. Vgl. Feuillet III, 428 i. d. Anm.

151. (149) Die Krönung Leopolds zum König von Böhmen fand am 6. September 1791 statt.

152. (150) Wolf, Leopold II. und Marie Christine 259, und Feuillet III, 427.

153. (150) S. Zeissberg, Erzherzog Karl I, 66.

154. (151) Wolf, Leopold II. und Marie Christine 260.

155. (152) Abbé Louis. S. das Schreiben des Grafen La Marck an den Grafen Mercy vom 5. August 1791 bei Feuillet II, 200; Bacourt III, 171.

156. (152) Graf Artois hatte den Kaiser ‚so angelegentlich‘ ersucht, sich nach Pillnitz begeben zu dürfen, ‚dass S. M. nicht umhin konnte sich damit seiner Seits zufrieden zu äussern, wenn der Herr Kurfürst von Sachsen und S. kön. Preuss. Majestät darein ihrer Seits willigen würden‘. Die genannten Fürsten wendeten in der That nichts gegen die Anwesenheit des Grafen Artois ein, weshalb sich dieser mit Calonne, bald nach der Ankunft des Kaisers, in Pillnitz einfand. (Cobenzl an den Grafen Mercy; Prag, 5. September 1791. St. A.) Darnach wäre Ranke, 106, zu berichtigen.

157. (152) In Schönbornlust bei Koblenz befand sich das Hauptquartier der Emigranten.

158. (153) Leopold begab sich am 19. August nach Böhmen und von da über Dresden nach Pillnitz.

159. (153) ‚ . . . lequel Monsieur de Mercy nous a reçu . . . ‘, heisst es im Briefe der Erzherzogin, woraus erhellt, dass diese während des Schreibens die ursprüngliche Satzconstruction fallen liess.

160. (153) Bericht Stadion's an den Fürsten Kaunitz. London, 12. August 1791. Ueber seine Unterredung mit Lord Granville äusserte sich Stadion folgendermassen: ‚ . . . In dem ganzen Hergang derselben war seine äusserste Sorgfalt sichtbar, auf der einen Seite keine determinirte Ursache sehen zu lassen, welche den König verhindern könnte,

in das vorgeschlagene Concert über die französischen Ereignisse einzugehen, auf der anderen Seite aber auch mir nichts weiter als eine Möglichkeit zu einer solchen Uebereinkunft zu zeigen, welcher Möglichkeit aber nothwendig die Erreichung aller bisher gegen den k. k. Hof noch nicht völlig durchgesetzten Absichten der alliirten Höfe vorausgehen müsse. Die Conferenz, die Stadion später mit Pitt hatte, verlief in ebenso unbefriedigender Weise. „Sie hat mich — berichtete er nach Hause — noch mehr in den Schlussfolgen, welche ich aus der Verhaltungsart des Lord Granville ziehen musste, bestärkt. Der König, erwiderte er mir, sehe mit Schmerzen den Fortgang der französischen Unruhen und könne nicht anders, als den Gesinnungen S. M. des Kaisers volle Gerechtigkeit widerfahren lassen; der Gegenstand meines Vortrages sei eine sehr heikliche Sache, und es sei der Fall, unter mehreren Uebeln das kleinste zu wählen...“

161. (153) 4. August 1791.

162. (153) Am 1. October 1791 fand die Trauung Wilhelms von Oranien mit der Prinzessin Friederike Louise Wilhelmine von Preussen statt.

163. (154) Die Ernennung des Grafen Metternich zum Statthalter der Niederlande hatte bereits im December 1790 stattgefunden. S. seine Instruction bei Borgnet (I. Ausgabe) I, 311.

164. (155) Dies geschah im December 1791. Vgl. Borgnet I, 314; Juste III, 101.

165. (155) Marie Christine glaubte wohl, vorher „la clef“ geschrieben zu haben.

166. (158) Dieser Brief ist uns auch nicht in Abschrift erhalten.

167. (159) „Note d'un projet pour rendre à la France son assiette d'autrefois et plan pour y faire entrer l'empereur et par là affaiblir la maison d'Autriche. Il faut, disent les projetants, toucher le cœur de S. M. par la peinture des peines de sa sœur et de sa situation, faire avoir Danzig et Thorn ainsi que les margraviats de Franconie afin que le roi de Prusse entre à coopérer à la conquête de la France et à ne pas inquiéter l'Autriche, afin que l'empereur donne à cette belle action toutes les forces en troupes et en argent, ces derniers par des envois d'argent, cautionnements et avances, on tiendra du côté d'Angleterre toujours les Pays-Bas en alarme jusqu'à ce qu'on ait atteint son but, d'affaiblir totalement pour plusieurs années la puissance de la maison d'Autriche trop redoutable à la France même; ceci est aussi le plan de Pitt, concerté avec Alvensleben, nouveau premier ministre de Prusse et tout dévoué à la princesse d'Orange, qui n'a pas perdu de vue ses projets sur les Pays-Bas où elle jouira encore plus d'un tour si S. M. en fait partir des troupes, à quoi on veut l'engager, le voyage du comte d'Artois n'ayant que ce but-là. Ce comte

veut commander cette armée combinée (à ce qu'ils disent) de 40 mille Autrichiens et des officiers Français au nombre de 1200. On nomme déjà à Coblenz les officiers généraux Castries, Maillebois (N. B. moi, je dois ajouter que c'est celui qui a servi les démocrates en Hollande). Broglie et Jeancourt serviront sous le comte d'Artois, il leur en a donné la promesse et ils sont actuellement assemblés à Coblenz où l'on fait le plan de la campagne; Condé commandera l'armée du Rhin, composée d'un autre millier d'officiers Français, 600 hommes de Mirabeau, 30 chevaux du même et 300 hommes du régiment Berwick, auxquels on espère joindre autant du régiment Penthièvre qu'on se flatte faire déserteur; en même temps l'armée d'Empire et 30 mille tant Autrichiens que Suisses; c'est Messieurs Antichamps, le duc d'Enghien — qui a 19 ans — le prince Max de Deux-Ponts et le prince Xavier de Saxe qui sont destinés à cette armée; Bouillé commandera 16 mille Suédois que le roi veut envoyer débarquer à Ostende au premier jour et qui camperont en attendant en Flandre jusqu'à que tout soit en mouvement à la fois. — 30 mille Prussiens aux ordres du duc de Brunswick viendront occuper Namur, Givet et ces contrées pour que S. M. l'empereur en puisse retirer ses troupes, Monsieur resterait à Coblenz ou Trèves pour la direction et être le centre de toutes les opérations. On a assigné l'armée Suédoise et Suisse à être payée par l'empereur qui en même temps s'engagerait à fournir des vivres de ces provinces Belges ou Prussiennes en leur accordant des dépôts et magasins tant à Namur qu'à Luxembourg. Ce projet est celui de Monsieur de Calonne lequel, pour s'assurer sur l'emploi des troupes Autrichiennes que l'on pourrait lui objecter être nécessaires pour surveiller la quantité de mécontents dont toutes les provinces Belges fourmillent et qui seraient d'abord en insurrection pour peu qu'on en retirât quelques troupes, pour répondre à cela veut proposer à S. M. de remettre une autre fois les villes de barrières dans les mains des troupes Hollandaises puisqu'on ne peut entraîner la République à coopérer à la contre-révolution que de cette façon; ils disent que ce moyen pourra accorder l'empereur sur la tranquillité aux Pays-Bas et lui faire employer toutes ses troupes en France, quand tout sera prêt et concerté; le roi de Suède s'est offert au cas que l'empereur ne commande lui-même l'armée d'aller lui-même le mettre y la tête de tout cela, et d'aller comme roi défendre la cause des rois. (In zwei Abschriften, von denen die eine von der Hand der Erzherzogin ist.) Vgl. Ranke 97 und das Schreiben der Prinzen an Katharina II. vom 31. Juli 1791 bei Feuillet II, 187.

168. (159) S. Leopolds Schreiben an Marie Christine vom 5. September 1791. Bei Wolf 263.

169. (161) Dieses Schreiben Leopolds ist uns nicht erhalten. Der bei Wolf 261 und Feuillet V, 23 abgedruckte Brief ohne Datum muss vor dem 19. August geschrieben worden sein.

170. (161) Die Absicht der Emigranten ging dahin, dass der ältere Bruder des Königs unter dem Titel eines Regenten ‚als der rechtmässige Vertreter der königlichen Gewalt‘ anerkannt werde. S. Ranke 131.

171. (162) Die Pillnitzer Convention wurde am 27. August 1791 abgeschlossen. Vivenot I, 234.

172. (162) Möglicherweise ist das Schreiben Leopolds vom 15. August dasselbe, welches bei Feuillet V, 23 und Wolf 261, und zwar ohne Angabe des Datums, abgedruckt ist. Den Brief Leopolds vom 30. Juli s. bei Wolf 254 (auch bei Wolf, Marie Christine II, 243) und bei Feuillet III, 421.

173. (163) Henry Crumpipen. In einem Actenstück, welches das Secretariat der Statthalter betrifft, heisst es von ihm: ‚Fort jeune homme, appliqué, ayant des talents, travaillait sous son oncle le commandeur qui lui accordait de même que les autres supérieurs de fort bons témoignages.‘

174. (163) Es gab zwei Limpens; der Aeltere wird im Almanach (p. 58) als Conseiller des chambres suprêmes, der Jüngere als Finanzrath (p. 56) angeführt; dieser war auch Mitglied des geheimen Rathes. Von ihm wurde Folgendes behauptet (vgl. Anm. 173): ‚. . . passait presque pour la bête noire du pays et pour fort peu honnête; on lui imputait des vexations dans le pays, beaucoup de partialité pour les créatures, des manèges et intelligences avec les différents magistrats dont il devait revoir les comptes, et d'être susceptible d'accepter des présents; il avait sous lui les douanes, et pour faire entrer quelques florins dans le trésor il a ruiné une superbe fabrique de pipes de terre . . .‘

175. (164) Vgl. Zeissberg, Erzherzog Karl I, 67, 68.

176. (165) Memoire von der Hand Alberts, worin dieser ausführt, ‚que dans le Brabant, centre et foyer de la rebellion, l'autorité n'y est au fond rétablie absolument qu'en apparence; que la souveraineté de V. M. n'y est pas en ce moment réelle et parfaite, puisque les actes à l'inauguration donnés par les Etats sont dressés de manière à rendre ce consentement conditionnel, en le faisant dépendre de l'accomplissement de tous les points de prétentions et de demandes qu'ils forment en vertu de l'interprétation qu'ils s'arrogent de donner à la constitution et aux engagements contractés avec les cours médiatrices, et du redressement exigé par eux de tous les griefs qu'ils osent former derechef; que V. M. ne retire pas un sol des impôts accordés au mois de Mai parce que le consentement qu'ils ont surpris à Mr. le comte de Mercy que ces impôts seraient em-

ployés en conséquence des conférences qu'ils trouvent toujours moyens de trainer et de rompre, le rend tout-à-fait nul et inopérant pour V. M. . . . il n'y a des motifs que trop fondés à croire qu'ils emploient l'argent qui en provient, à soudoyer leurs clients, et à augmenter de nouveau les suppôts de la rébellion dont ils cherchent à nourrir et à entretenir le germe par tous les moyens indignes qui leur sont devenus si familiers durant la révolte; . . . que par la déclaration téméraire à laquelle ils ont osé se porter vis-à-vis du conseil de Brabant, ils se sont mis formellement à la place de V. M., en exécutant un acte manifestement attentatoire à l'autorité souveraine . . . que l'effet de leurs menées s'étend . . . même sur une grande partie des habitants des campagnes, sur lesquels les curés mal-pensants et des moines toujours fanatiques, non obstant tous les motifs qu'ils auraient à ne plus l'être, ont encore un empire plus absolu; . . . que la conduite des Etats, privant de plus le gouvernement des moyens de parvenir à soulager ceux qui ont souffert pour la bonne cause, produit d'un autre côté l'effet de lui aliéner même l'esprit des sujets fidèles qui espéraient de trouver en lui l'appui; . . . qu'enfin toutes ces circonstances jointes à la fermentation plus ou moins générale . . . nous constituent ici . . . dans un vrai état de guerre qui exige toute la force, toute la vigilance et toute la fidélité des troupes que nous avons dans ce pays, mais dont on ne pourrait malgré elles que redouter les suites, si malheureusement V. M. se trouvait entraînée dans des démêlés avec la France, dont les mal-intentionnés de ces provinces-ci, toujours supérieurs encore en moyens si pas en nombre aux autres, profiteraient bien vite pour renouveler une insurrection qui serait derechef suivie de la ruine et vraisemblablement même de la perte de cette belle partie de la Monarchie . . .

Das Verhalten der übrigen Provinzen. V. M. verra en attendant par le tableau que nous venons de faire de la situation des affaires dans les différentes provinces de ce pays, ce qu'on peut attendre et combien on est éloigné encore du point où peut-être Elle a cru que nous étions parvenus. Elle pourra . . . juger . . . combien il est nécessaire que V. M. ait dans ce pays des forces imposantes qui ne soient détournées des moyens de le contenir par une occupation causée par les mouvements du dehors. ' Diesem Memoire liegt eine Denkschrift Nieulant's aus Brüssel bei, welche jedoch vom 2. September 1791 datirt ist. Sie weist darauf hin, . . . qu'il existe une espèce de vraisemblance d'une future coalition entre le parti des Vonckistes réfugiés à Lille et les Français démagogues à Lille; que les premiers, en intéressant les seconds dans leur cause sous le spécieux prétexte de vouloir introduire le système Français dans leur patrie, n'ont d'autre but que de faire renaître les anciens désordres de la révolution

pour assouvir leur vengeance; et que les seconds se servent des Vonckistes Lillois pour, au moyen des troubles à opérer dans les Pays-Bas, s'affermir dans leur pouvoir anarchique et rendre inutiles les efforts que l'empereur serait intentionné d'employer pour sauver la France de sa destruction entière; . . . que les satellites du rebelle Vandernoot mettent tout en œuvre pour se réconcilier avec les Vonckistes . . . Les Vandernootistes, gens d'une trempe fourbe et scélérate, regrettant leur ancienne souveraineté, se sachant devenus l'opprobre de tous les partis, ne manqueront pas d'expressions de regrets d'avoir opprimé les Vonckistes; ils jureront même de leur attachement à la cause qu'ils nomment celle du peuple; ils singeront une aversion pour les moines, pour les prêtres, pour la religion; ils vomiront mille injures même contre Van Eupen pour embaucher les Vonckistes uniquement dans l'intention de se venger de l'Auguste maison d'Autriche, dont ils sont les ennemis irréconciliables, et pouvoir de nouveau à l'aide d'une nouvelle usurpation exercer leurs cruautés et leurs brigandages. . . . Les Vonckistes de Lille, plus honnêtes, mais pas moins rusés, détestant le gouvernement, se trouvant sans ressources comme sans moyens, pourront, je le crois, simuler un accommodement avec les Vandernootistes, ils se relâcheront même dans le commencement sur la rigidité de leurs principes, prendront les secours que ceux de l'autre parti leur apporteront pour ensuite, une fois les maîtres dans la patrie, y établir le régime Français . . . Je crois devoir ajouter que . . . il paraît que le comte de la Marck n'est pas oisif et que, s'il ne coopère pas directement à donner quelque consistance aux projets des mécontents, du moins les entretient-il de l'espoir de sa folle et chimérique protection. En revanche, le duc d'Ursel n'y prend aucune part, il faut du moins le croire; car Vonck de Lille lui-même le traite de malheureux et blâme sa conduite tranquille . . .

177. (167) Auszug der vom 1. Juni bis Ende August 1791 bei den niederländischen Corps d'armée desertirten, attrapirten und revertirten Mannschaft. Brüssel, den 30. August 1791. Summa der Deserteurs 705; Summa der Attrapirten und Revertirten 573. (Bericht des Rittmeisters Blum.)

178. (169) Extrait d'une lettre de Lille du 4 Septembre 1791, worin es heisst: „On ne parle à Lille que des émigrés Français qui sont à Bruxelles et de l'empereur; tout Lille, c'est-à-dire le peuple, ainsi que la garnison l'attendent, disent-ils, de pied ferme, si l'empereur inquiète la France, c'en est fait pour lui des Pays-Bas. Van Eupen et Vandernoot ont fait un voyage à Paris. Les émigrants Brabançons sont au-dessus de Lille entre Carvin et Lens. Ils ont, dit-on, l'intention de réunir le parti des Vonckistes et celui des Vandernootistes, et ils cherchent avec leurs

adjoints à faire une coalition avec les Français pour, dans le cas que l'empereur attaquerait la France, recommencer avec leurs créatures dans l'intérieur l'insurrection dans les Pays-Bas. Ils ont des correspondances à Lille avec les amis de la constitution qui forment une société très dangereuse en ce qu'elle n'est composée que de brouillons et de têtes exaltées qui s'érigent en commentateurs des décrets de l'Assemblée Nationale. Un des membres de cette société a dit . . . qu'on avait raison de craindre dans le Brabant parce que, si l'empereur entrait en France, on ne ferait aucun quartier à aucun soldat Autrichien . . .'

179. (169) Unter diesen Briefen sind wohl folgende gemeint: Das sub CLXXIII bei Wolf 262 abgedruckte Schreiben, sowie die Briefe Leopolds vom 31. August 1791 (vgl. Zeissberg, Erzherzog Karl I, 67) und vom 5. September 1791 (Wolf 263, auch bei Feuillet IV, 84, jedoch unvollständig, abgedruckt).

180. (175) S. Zeissberg, Erzherzog Karl I, 1, 68—71.

181. (175) Leopold an Marie Christine. Prag, 30. August 1791. (Beer, Leopold II., Franz II. und Katharina II., 221.)

182. (176) Vgl. Beer, Leopold II., Franz II. und Katharina II., 222. Die betreffenden Beilagen sind abgedruckt bei: Vivenot I, 231—234, und Herrmann 89—94. Vgl. Ranke 106 u. f.

183. (177) Marie Christine schrieb: encouragementit.

184. (178) Die Statthalter an den Kaiser. 18. September 1791. Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 178—179.

185. (178) Marquis de Laqueille war früher Adelsdeputirter von Auvergne. (Pingaud I, 212 i. d. Anm.)

186. (178) Diese Beilage fehlt.

187. (178) Vgl. Ranke 119 und das Schreiben der Prinzen an Leopold II. Schönbornlust, 14. September 1791. (Vivenot I, 248.)

188. (178) Bei Vivenot I, 234. Die Prinzen veröffentlichten diese Declaration in einem Brüsseler Journal zugleich mit einer Auslegung derselben in ihrem Sinne. Vgl. Ranke 112. Die kaiserliche Regierung hatte diese Indiscretion vorausgesehen, wie aus einer Depesche des Fürsten Kaunitz an Cardinal Herzan ddo. 17. October 1791 hervorgeht, denn es heisst darin: „ . . Die von des Kaisers Majestät den königlich französischen Prinzen zu Pillnitz gegebene Erklärung ist von mir keinem Minister mitgetheilt worden, indem man vorsehen konnte, dass derselben allgemeine Bekanntmachung sofort von den Prinzen selbst sammt jener ihres Schreibens an den König geschehen würde . . . ' St. A.

189. (179) Ein solcher Brief des Grafen Artois an Leopold II. befindet sich nicht im Staatsarchiv. In Betreff der Kriegsrüstungen blieben

die Nachforschungen im Staatsarchiv erfolglos. Auch im Kriegsarchiv ergaben sie kein positives Resultat. Unter dem Fürsten Hohenlohe kann nicht der commandirende General von Prag gleichen Namens, sondern nur der preussische General, Erbprinz von Hohenlohe, gemeint sein, der sich damals in Prag aufhielt, um ein gemeinsames Vorgehen gegen Frankreich anzuregen. Aus seinen Aufzeichnungen geht hervor, „dass der Kaiser zu einer thätigen Hilfsleistung für den König von Frankreich wenig geneigt war“. Vgl. Häusser I, 392. Immerhin liegt die Vermuthung nahe, dass während der Anwesenheit des Kaisers und des Feldmarschalls Lascy in Prag über die Vorsichtsmassregeln berathen und beschlossen wurde, die von Seite Oesterreichs zu ergreifen waren. Es ist mir eine angenehme Pflicht, dem Director des Kriegs-Archivs, S. E. Herrn F. M. L. Leander Edlen von Wetzler, an dieser Stelle meinen verbindlichsten Dank für die Zuvorkommenheit auszusprechen, mit der er mir die betreffenden Acten zur Verfügung gestellt hatte.

190. (179) Liegt nicht bei.

191. (180) Am 27. September 1791, Abends 11 Uhr, traf Erzherzog Karl in Thorn ein. Zeissberg, Erzherzog Karl I, 1. 76.

192. (180) In ähnlichem Sinne hatten die französischen Prinzen am 22. September 1791 an die Kaiserin von Russland geschrieben. S. Feuillet II, 358 und die folgende Anm.

193. (180) Vgl. das Schreiben der Kaiserin von Russland an die Prinzen vom September 1791. Feuillet II, 355. Der Herzog von Polignac richtete am 12. October 1791 im Auftrage der Prinzen folgende Zeilen an den Kaiser: „ . . Du moment où l'impératrice de Russie a été instruite de la situation de la France et des bonnes dispositions de S. M. I., elle a fait signifier à Mr. Genet, chargé près d'elle des affaires de France, de ne plus paraître à la cour, et a sur le champ accrédité auprès des princes Mr. le comte de Romanzow. Elle leur a envoyé un secours de deux millions.“ In Betreff der Annahme der Constitution von Seite Ludwig XVI habe man den sicheren Beweis, „que ce malheureux monarque n'a cédé qu'à la crainte de voir la reine et ses enfants égorgés sous ses yeux, et que dans le cas où il aurait résisté aux ordres de ses tyrans, on l'avait menacé de retirer sa garde et de se livrer avec sa famille à la fureur des brigands . . . D'après ces vérités qui ne peuvent être révoquées en doute, il paraîtrait bien étrange qu'on cherchât à présenter l'acceptation du roi comme un acte de pleine et entière liberté . . . Ce monarque est aujourd'hui dans le même état de captivité où il se trouvait au moment de son arrestation; il est entouré des mêmes gardes qui l'ont arrêté et ramené captif, et dans la même ville qui a regardé son retour forcé comme un triomphe.

Les princes osent donc se livrer à l'espoir consolant que S. M. I., pénétrée de ces vérités, voudra bien n'apporter aucun changement aux sages résolutions qu'Elle avait prises au moment de l'arrestation du roi à Varennes . . . ' Original. St. A. Vgl. das Schreiben des Grafen Bezborodko an den Fürsten P. Kotchoubey, ddo. 14./3. September 1791. Recueil des instructions. Russie II, 509.

194. (180) Extrait d'une lettre de Lille du 19 Septembre (von der Hand der Erzherzogin), worin es u. A. heisst: „Que l'on ferait une seconde tentative pour expulser les troupes des Pays-Bas et qu'on s'y prendrait mieux que la première fois aussi sûrement avant six mois d'ici; cela sera exécuté ou bien l'empereur consentira à la formation de la troupe patriotique . . . nous avons dans notre plan trois objets: 1° La troupe patriotique; 2° l'expulsion des moines; 3° l'établissement d'une Assemblée Nationale . . . Il n'est pas difficile de juger que les Vonckistes entrent pour quelque chose dans ces projets. Voilà les trois objets principaux auxquels il faut que l'empereur malgré lui acquiesce ou de gré ou de force, et nous espérons bien cette fois-ci nous y prendre mieux . . . '“

195. (181) Ludwig XVI. hatte am 14. September die Constitution angenommen und unterzeichnet. Ihre feierliche Proclamation fand am 18. September statt. Posselt I, 64, 65; Louis Blanc VI, 93. Vgl. den Brief des Königs an Gustav III. ddo. 10. December 1791. Feuillet IV, 271.

196. (181) Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 206, 207.

197. (182) Vgl. ibidem 175, 177.

198. (183) Vgl. Borgnet I, 320, 325 u. f.; Juste, Mercy 151.

199. (183) Dieser Brief Leopolds ist uns nicht erhalten. Das Schreiben des Kaisers aus Prag vom 22. September (Wolf 266) konnte am 28. September noch nicht in die Hände der Erzherzogin gelangt sein.

200. (183) Zeissberg, Erzherzog Karl I, 76.

201. (183) Die Conservativen sammelten sich zu Douai in Frankreich, die Vonckisten zu Lille. Walckiers, welcher dieser Partei angehörte, weilte in Paris, wo er mit den einflussreichsten Mitgliedern der Nationalversammlung einen regen Verkehr unterhielt. Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 206; Borgnet I, 319; Juste, Mercy 151.

202. (184) Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 209.

203. (184) Auszug eines Briefes aus Dresden vom 25. September 1791. „Der Menschheit zum Besten ist zu wünschen, dass die Früchte der Zusammenkunft von Deutschlands Göttern dauerhaft sein mögen. Das Berliner Publicum ist mit allen diesen Pacificationen nichts weniger als zufrieden und schreiet laut darwider. Der entfernte Minister von Herzberg hebt sein Haupt wieder empor, macht Kabalen und Intriguen. Bischofwerder

wird verfolgt und in Verlegenheit gesetzt . . . ' Beilage: Extrait de nouvelles secrètes de Berlin (von der Hand der Erzherzogin). Es heisst darin: L'empereur et le roi de Prusse ont déclaré qu'ils sont disposés à concourir avec les émigrants Français pour renverser la constitution, étant convaincus qu'il est important de le faire; que le moyen des armes sera précédé d'un manifeste à toutes les Puissances pour les inviter à la ligue générale . . . ; que les démarches armées seront également précédées d'un traité d'alliance pour se garantir réciproquement les constitutions respectives conformément au plan de la princesse d'Orange . . . que le ministre Britannique a approuvé dans le temps et que le roi de Prusse vient de présenter à l'empereur qui en a également accepté le contenu; . . . que la Suède et Russie seront spécialement invitées à y accéder ne formant plus de doute sur leur adhésion, puisque sur la demande expresse de l'empereur le prince Nassau avait été envoyé par l'impératrice aux conférences de Pillnitz pour lui rendre directement compte de tout ce dont on y conviendrait . . . ; que d'après la déclaration formelle faite par Mr. Pitt à Mr. Calonne que l'Angleterre ne peut concourir à aucune démonstration ouverte contre la France, mais qu'en cas qu'elle conserve la paix avec la Russie, alors elle fournirait indirectement et sous main autant d'argent que possible; d'après cela il a été résolu qu'on ne fera plus d'autre instance à ce ministère pour concourir ouvertement, mais qu'on demandera le subside que Mr. Pitt a promis. Il a été calculé qu'on pourra faire marcher 150 mille hommes, y compris les moyens que les émigrants Français ont à leur disposition . . . Le roi de Prusse a persisté dans ses prétentions relativement à Danzig et Thorn et à la cession d'Ansbach et Baireut, et ce n'est qu'à ces conditions qu'il consent à ce que la Saxe succède la couronne de Pologne et que l'empereur forme une alliance de mariage avec la Saxe. L'empereur lui a donné à l'égard de ces conditions plus d'espérance que jamais, mais à condition aussi que le roi de Prusse consentit que l'Alsace, la Lorraine et les trois évêchés servissent d'hypothèque et restassent, casu quo, entre les mains de l'empereur jusqu'à parfaite liquidation des frais de la contre-révolution . . . A son retour le roi de Prusse témoigna à Bischofwerder que l'empereur n'avait pas montré une confiance égale à la sienne, mais celui-ci a tâché de le dissuader à cet égard. — La princesse d'Orange, tandis qu'elle tient en haleine la fermentation Belgique, attend à Berlin l'issue de toutes ces affaires et s'attache principalement à effectuer la garantie réciproque des constitutions avec l'empereur pour se mettre à l'abri de son ressentiment sur le passé que pour se rassurer contre les tentatives des patriotes Hollandais. Malgré tout ceci le cabinet de Berlin ne renonce pas à son plan de traiter

avec la nation Française, si un événement quelconque le met à même de le faire au détriment de l'Autriche et sans dangers . . .'

204. (185) Dieser Brief Leopolds ist uns nicht erhalten.

205. (185) Da Kaiser Leopold an einem Tage nicht zwei Briefe an seine Schwester geschrieben haben wird, so dürfte wohl hier ein Irrthum seitens der Erzherzogin vorwalten.

206. (187) Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 176.

207. (188) Zeissberg, Erzherzog Karl I, 1. 79.

208. (190) Ibid. 79, 80.

209. (191) Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 182. Decret vom 17. October 1791.

210. (192) La Marck hatte trotz dem Ersuchen des Grafen Mercy, Paris nicht zu verlassen, „où il rendait journellement des services d'autant plus importants que personne ne serait en état d'y suppléer“ die Reise nach Brüssel angetreten. Er stand damals in Unterhandlung mit der kaiserlichen Regierung, in deren Dienste er zu treten gedachte. Vgl. Juste, Mercy 136.

211. (193) Marie Christine dachte dabei an den Bericht Stadion's vom 12. August 1791.

212. (194) Copie d'un avertissement sûr (von der Hand der Erzherzogin). „J'ai entendu lundi chez un de ces Messieurs Français — berichtet der anonyme Schreiber — que, si l'empereur n'envoyait pas des troupes aux Aristocrates émigrés de leur nation pour les seconder, il saurait bien lui susciter de nouveaux troubles ici dans le pays même.“ „Je crains que nous ne soyons travaillés ici en cas contraire par les Aristocrates Français avec nos Aristocrates Brabançons et par les Jacobins ou délégués de la propagande avec les Vonckistes. Il serait bien heureux de les mettre tous dehors de l'un et l'autre parti.“

213. (194) Wolf 267; Feuillet IV, 151.

214. (194) Jean Maury, geb. 1746, war der Sohn eines Schusters. Als Deputirter des Clerus von Péronne wurde er Obmann der Rechten. 1791 emigrierte er und wandte sich nach Rom, wo er zum Bischof in partibus, dann zum Cardinal und Bischof von Montefiascone ernannt wurde. In der Folge bekleidete er beim päpstlichen Stuhle den Posten eines Gesandten Ludwig XVIII. 1810 wurde er Erzbischof von Paris, was ihm die Ungnade des Papstes und später auch die Ludwig XVIII. einbrachte. 1814 musste er resigniren. Er reiste nach Italien, wo er kurze Zeit in der Engelsburg gefangen gehalten wurde. Pius VII. nahm ihn bald wieder in Gnaden auf. 1817 starb er. Broglie, Mémoires du prince de Talleyrand II, 51 i. d. Anm. 1. Maury hatte seinerzeit dem Könige zu ver-

stehen gegeben, dass die Sanctionirung der Constitution auch die Billigung aller Verbrechen bedeuten würde, welche die Revolution verschuldet habe. (Louis Blanc VI, 84.)

215. (194) Vgl. Anm. 150.

216. (195) Vgl. Anm. 15.

217. (195) Im Almanach erscheint Pforzheim erst 1794 als Deputirter des Adels (p. 71).

218. (195) Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 141.

219. (196) Am 15. November 1791 fand die Krönung Leopolds zum Könige von Ungarn statt.

220. (198) Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 183. Der Brief der Erzherzogin trägt jedoch das Datum vom 9. November.

221. (200) Brief Leopolds vom 6. November 1791 (Wolf 276).

222. (201) Briefe Leopolds an Marie Christine und Albert vom 16. beziehungsweise 15. November 1791. Wolf 277, 278; Feuillet V, 39, 41.

223. (201) Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 186.

224. (202) Am 25. November hatten die Stände erklärt, die Vorschläge der Regierung nicht annehmen zu können. Sie baten die Statthalter, sich bei dem Kaiser dahin zu verwenden, dass ihnen gestattet werde, eine Deputation nach Wien zu entsenden. Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 186—187.

225. (202) Dieser Bericht ist ebenfalls vom 29. November. Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 188; Borgnet I, 313. (Das Original befindet sich im Brüsseler Staatsarchiv.)

226. (203) Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 123, 124.

227. (203) Ibid. I, 188.

228. (205) Brief Leopolds an Herzog Albert vom 15. November 1791 (Wolf 278).

229. (206) Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 190.

230. (206) Bei Feuillet IV, 243.

231. (206) Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 195. Das Schreiben der Erzherzogin (vom 1. December), auf das sich Zeissberg sowohl hier als an anderen Stellen beruft, ist eigentlich vom 3. December datirt. Das Concept, das sich in der Albertina befindet, ist allerdings vom 1. December.

232. (208) Dieses Schreiben Leopolds fehlt.

233. (208) Théroigne de Méricourt. Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 254; Louis Blanc VI, 24.

234. (208) Bericht der Statthalter an den Kaiser, 13. December 1791. (Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 195, 196.)

235. (208 und 209) Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 136, 137. Marquise Mansi (eine geborene Gräfin Nimpsch) weilte als Gesellschaftsdame im Hause der Erzherzogin.

236. (210) Nachdem der Kaiser erklärt hatte, blos für das Capital, nicht aber für die Interessen gut stehen zu wollen, so handelte es sich jetzt nur um die Frage, ob die zwei Handelshäuser sich bereit erklärten, das Darlehen unter dieser Bedingung zu leisten. „Im bejahenden Falle — berichtete Kaunitz am 9. December 1794 dem Kaiser — ist Graf Metternich bereits angewiesen, dieses Cautionnement, so bald es von den zwei Handelshäusern begehret wird, für das Capital, nie aber für die Interessen auszustellen.“ St.-A.

Ueber den Stand, in dem sich diese Angelegenheit im Jahre 1794 befand, gibt folgende „Note sur l'emprunt des Princes Français. Fait à Bruxelles le 1^{er} Avril 1794“^a genauen Aufschluss: „Feu l'empereur Léopold a cautionné pour les princes-frères du feu roi Louis XVI un million de florins de Hollande en 1792. Le banquier de Rotterdam Ozy en a fourni 250 mille florins et le banquier d'Amsterdam Cohen 500 mille florins. Ces deux sommes, n'étant pas encore remboursées par les princes et ne pouvant certainement pas l'être par ces A. R. au très prochain premier de Mai 1794, terme des contrats primitifs, il n'y a pas de doute que la charge de ces deux remboursements n'incombe à S. M. en vertu des actes de cautionnement qui en sont délivrés. Je n'ai cessé de proposer depuis le mois de Janvier dernier d'entrer en arrangement avec ces deux banquiers pour proroger sans éclat les époques de ces deux remboursements, en leur payant des provisions et des intérêts intermédiaires. Tous deux m'avaient fait faire des ouvertures à ce sujet que j'ai d'abord portées à la connaissance supérieure. J'ai représenté que, si on ne pressait sur cela une décision qui devait se prendre à Vienne, on risquait de voir le crédit de S. M. se compromettre en Hollande par des protêts que ces deux banquiers ne manqueraient pas de faire, si les cautionnements impériaux n'étaient pas réalisés à point nommé. Cependant jusqu'aujourd'hui rien n'est fait sur cela, et quelque pressant que soit cet objet, on doute s'il en a été écrit à Vienne. — Quant à la troisième partie de l'emprunt des princes qui laisse une somme restante de florins 250 mille de Hollande à trouver pour compléter ce million, l'électeur de Trèves qui a suivi la foi du cautionnement impérial et qui est devenu par là le principal créancier des princes du chef des cautionnements de leurs troupes dans son électorat avant l'expédition de campagne en 1792, s'était chargé de faire ex-

^a Von Barbier verfasst.

exploiter cette partie de l'emprunt; mais cette affaire a été entravée jusques ici et n'a pas réussi dans les mains du conseiller électoral Lippe, porteur d'un mandat des princes pour trouver les fonds en Hollande. Cependant les actes de cautionnement et d'obligation hypothécaire de la banque de Vienne en ont été expédiés le 4 Mai 1793 et envoyés ici. Le remboursement à faire y est stipulé pendant le courant de l'année 1794. Or, comme les fonds n'étaient pas trouvés jusques ici, le conseiller de finances, baron de Bartenstein et après lui le conseiller aulique Mittis, ont proposé de regarder cette troisième partie du cautionnement comme devenue caduque et déchuë, et ont suggéré de renvoyer ces deux actes à Vienne sans y donner aucune suite. Ils sont partis du principe que le premier de Mai était le terme péremptoire de la valeur de ces actes et ont appuyé leur conclusion sur ce fait et sur la nullité de l'emprunt que les princes Français ni l'électeur de Trèves n'avaient jusques ici pu trouver à remplir. Cependant l'électeur de Trèves avait dès le mois de Janvier proposé une novation avec lui au moyen de laquelle il donnait au cautionnement impérial un effet quelconque, et il avait lié cette offre à celle d'un don patriotique de sa part de 30 mille florins d'Empire pour les frais de la guerre. On n'a donné jusques ici aucune réponse à ce prince. Le baron de Bartenstein a été chargé par billet de S. E. le comte de Metternich, le 15 Février dernier de se concerter avec moi sur tout cela, mais il a trouvé ce concert inutile et a donné son avis seul. S. A. R. l'a itérativement chargé de cette concertation et il y a enfin obtempéré le 29 du mois de Mars dernier, mais pour persister dans ses propositions isolées de renvoyer les actes à Vienne et d'abandonner le cautionnement solennellement promis pour la dernière partie de l'emprunt, toujours sous le prétexte que les fonds n'étaient pas trouvés ni trouvables de la part des princes malgré la multiplicité de leurs mandats. J'ai de mon côté présenté un avis isolé le 30 Mars dans lequel j'ai prouvé que le terme du premier Mai 1794 n'était opposé nulle part pour le remboursement de cette partie d'emprunt qui allait à l'année entière, qu'il serait contraire à la dignité d'un grand monarque de retirer son cautionnement avant le terme; qu'on ne pouvait abandonner la foi de ce cautionnement suivi par l'électeur sans se compromettre en Empire ni retirer la foi de l'Auguste monarque sans manquer à tous les procédés. Dans le moment où je rédigeais mon avis, Mr. de Calonne, qui a aussi un mandat des princes pour négocier leurs fonds m'informe par lettre du 27 Mars qu'il venait de trouver les fonds chez le même banquier Cohen, désigné dans les actes de Vienne, et a fait remettre à S. E. le comte de Metternich une ample information à ce sujet.

Tel est le dernier état de cette affaire tout à la fait désagréable et délicate, où l'on allait se compromettre en tous points, si on avait suivi des avis légèrement donnés au gouvernement général.'

Die Anleihe wurde erst neun Jahre nach der Restauration, im Jahre 1822, zurückgezahlt. (Vortrag an den Kaiser ddo. 31. März 1822.)

237. (212) Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 189.

238. (212) Gazette universelle ou papier-nouvelles de tous les pays et de tous les jours, 16 Décembre 1791, mit der Rede des Königs vom 14. December. Vgl. Posselt I, 74; Ranke 139; Louis Blanc VI, 229 f.

239. (213) Graf Armand Louis de Bethune-Charost, ein junger Abenteurer, der sich rühmte, von den alten Grafen von Flandern abzustammen. Seine Conspiration hatte einen aristokratisch-ständischen Charakter. Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 207; Borgnet I, 327.

240. (213) Am 12. December 1791 erblickte Marie Louise das Licht der Welt.

241. (213) Dem Inhalte nach müsste dies der Brief Leopolds vom 28. November 1791 sein (Wolf 281; Feuillet V, 43).

242. (215) Copie par extrait d'une lettre de Mons du 21 Décembre 1791. Nous sommes ici et dans toute notre province infectés d'émissaires Français, ou pour mieux dire, ce sont des nationaux qui remplissent ces commissions. Je ne doute nullement d'un plan de révolution de leur part . . . Le rassemblement de nos émigrants qui se faisait à Lille, s'organise actuellement à Douai, ils sont soldés à 15 sols de France par jour. On recommence le débit des fables patriotiques, bien gens commencent à s'effrayer aux menaces des lanternes, la terreur panique s'empare déjà de quelques têtes et je vois tout cela avec peine, car je crains toujours les effets de la confusion. Déjà la canaille patriotique devient insolente . . . Je ne reçois aucune nouvelle de Bruxelles; il paraît qu'on y est paralysé et je parle à des sourds. Cependant si on n'y prend garde, on sera surpris; car je crains des événements dans le courant de six semaines. Je suppose un projet de soulèvement général le même jour et des incursions Françaises en même temps dans nos frontières . . .'

243. (215) Vom 22., beziehungsweise 23. December 1791. Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 190, 193. Die Beilage selbst fehlt.

244. (216) Jean B. François H. Graf von Baillet. Er besass von Seite der Stände eine Instruction (ddo. 24. December 1791), eine Eingabe an den Kaiser und ausserdem Empfehlungsschreiben an Kaunitz, Philipp Cobenzl, Starhemberg, Liechtenstein, Lederer, Spielmann und an den Fürsten von Ligne. Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 226 bis 228.

245. (217) Vgl. Zeissberg, *Zwei Jahre belg. Gesch.* I, 195.

246. (217) Dieser Brief Leopolds fehlt.

247. (219) Bericht des Grafen Mercy an den Fürsten Kaunitz. 24. December 1791. (Feuillet IV, 338.)

248. (219) Paraphrase d'un observateur, sur les dernières représentations des Etats de Brabant, du 25 Novembre et du 10 Décembre 1791. . . . On pourrait prendre — heisst es im Vorwort — le change, et ne pas savoir que les grands mots dont ces représentations sont rassasiées, sont en opposition avec les faits : pour prévenir toute erreur, nous nous sommes amusés à communiquer au public nos observations par la même voie dont les Etats se sont servis pour lui faire parvenir leurs pièces d'éloquence. '.

249. (219) Schreiben des Kurfürsten von Trier an die Statthalter. S. d. (Abschrift von der Hand Alberts.) Der Kurfürst setzt die Statthalter von seinem Briefe an den Kaiser und auch davon in Kenntniß, dass er von diesem ein tröstliches Schreiben erhalten habe. . . . Les circonstances — heisst es weiter — paraissent être urgentes au moins par les préparatifs sérieux que je prie V. A. R. de faire au moins sans délai, de façon qu'on apprenne à Trèves et dans les environs que je serais promptement et efficacement secouru, et il serait peut-être bon dans le premier moment, si mon statthalter de la ville de Trèves recevait par le commandant de Luxembourg . . . l'avis de préparer les quartiers pour 8000 hommes et si l'on pouvait insinuer au chargé d'affaires de France le contenu de la résolution de S. M. l'empereur à mon égard; . . . j'ai lieu de croire que mes sujets ou plutôt les membres des Etats sont fortement travaillés par la Propagande, laquelle a le projet décidé de renverser les trônes et tous les pouvoirs, et de faire la guerre aux souverains par l'insubordination et la révolte de leurs propres sujets. Mes Etats rassemblés dans ce moment critique ici ont osé me donner les représentations les plus fortes et les moins mesurées, et avant-hier le directoire de Trèves a envoyé à ses députés la résolution ci-jointe laquelle prouve le degré d'insolence et le ton de ces gens . . . '.

250. (220) Bericht Bender's an die Statthalter. Brüssel, den 30. December 1791. (Original.) . . . Obschon es eine politische Unmöglichkeit sein will — heisst es darin — von seiten des in der Militärverfassung, in dem Finanzwesen und in der bürgerlichen Ordnung ganz dahinliegenden Frankreichs angegriffen zu werden, so ist doch bei der hierländigen Lage nicht zu verbürgen, dass nicht die Zügellosigkeit des Pöbels durch Verbindung mit den missvergnügten Belgiern, Holländern und Lüttichern, dann durch die nach Trier abgebende Schwächung des

unterhabenden Corps angereizt, hie und da feindliche Auftritte und Einfälle von der französischen, Lütticher und holländischen Grenze sich erlauben dürften, weil man nach Abgabe der 8000 Mann alle wesentlichen Pässe behörig zu besetzen und zugleich die innere Ruhe, Ordnung und Sicherheit . . . zu handhaben nicht hinreichen würde.'

Revolutionäre Bestrebungen in Brabant. 'Diese Betrachtungen wollen das Wort für die Absendung der 8000 Mann in's Trierische nicht allerdings sprechen. Allein auf der anderen Seite wirft sich die nicht ganz ungegründete Vermuthung auf, dass das Wiener Cabinet bei Anordnung dieses beträchtlichen Detachements durch Ministerialwege und besonders durch die in öffentlichen Blättern bereits erschienenen Präliminarien zur Defensivallianz mit Holland — wider alle feindliche Frankreichs Unternehmungen sichergestellt sein müsse — welche Allianz im Bezuge auf die inneren Landesunruhen wenigstens für 20.000 Mann gültig angesehen, und unter dessen Schutze die Campine von grösstem Theil der Truppen degarnirt werden kann.' Abwarten des hofkriegsräthlichen Befehls.

251. (222) Dieses Schreiben Leopolds fehlt.

252. (222) Im December hatte Marie Antoinette drei Briefe an Mercy geschrieben. S. Arneht 229, 231, 236.

253. (222) Auch aus den Acten geht nichts Näheres darüber hervor.

254. (222) S. Anm. 244 und Gachard, Etudes et notices III, 379.

255. (223) Dieser Brief Leopolds ist uns nicht erhalten.

256. (225) Dies ist der Brief, auf den sich Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 226, ohne nähere Datirung bezieht. Das Concept von der Hand des Herzogs liegt in der Albertina.

257. (225) Auch dieser Brief Leopolds fehlt.

258. (227) Dieser Bericht ist vom 7. Jänner 1792.

259. (228) Dieser Bericht liegt nicht bei.

260. (231) Wolf 283; Feuillet V, 44.

261. (232) Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 213—214.

262. (234) Copie de la lettre à l'électeur de Trèves en date du 12 Janvier. (Die Abschrift ist von der Hand des Herzogs.) „ . . . Alles, was wir Dir inzwischen geschrieben, hatte nichts als Dein eigenes Wohl und die Entfernung eines ganz Europa bedrohenden Uebels zum Grunde. Ob die Betrachtungen, wegen welchen Du das erstere und die Ruhe Deines Landes auf das Spiel zu setzen Gefahr laufst, so geartet seien, dass sie alle übrige überwiegen, diess lasse ich Dir überlegen. Das kannst Du wenigstens mir nicht verargen, dass Deine Gefahr mir in Deinen Gästen

jene grossmüthige Denkungsart zu finden wünschen macht, mittelst welcher sie ihre Erkenntlichkeit gegen Dir, durch Entfernung dessen, was Dein Unglück nach sich ziehen kann, an Tag legen thäten. Aber statt diesem, was sahe ich selbst aus Deinem an Kaiser erlassenen Schreiben, als dass gar kein wirklicher Gedanken der scheinbarlich versprochenen Zerstreung der Emigranten noch existiren, weilen die Prinz ein Ort haben wollen, qui ne les éloigne pas trop de la noblesse Française émigrée? Was soll ich denken, wenn ich diese Noblesse noch haufenweise von hier nach Coblenz abreisen und sich so anschicken sehe, als wäre sie auf den Weg der Schlachten zu wandern gerichtet? Wie soll ich Deinetwegen ruhig sein, wenn ich den aufbrausenden, von Ehrgeiz angeflammten Calonne noch immer in dem Rath derer von ihm allezeit so übel gerathenen Prinzen die Haupttriebfeder zu sein weiss? Ich erkenne gar wohl, dass Dir sehr hart ankommen müsse, Dich gegen letztere auf eine Art zu äussern, welche ihnen dasjenige einsehen liesse, was sie von selbst errathen sollten; auch bin ich gar nicht in dem Fall, Dir solches zumuthen zu sollen. Aber das kann ich doch nicht unterlassen, Dich angelegentlichst zu bitten, dass Du alles mögliche anwenden möchtest, um auch nur den geringsten Grund einiger der französischen Nation Besorgnis geben könnenden Handlungen und Vorkehrungen zu entfernen, und Dir nochmals zu wiederholen, dass die Declaration, welche der französische Gesandte von der Zufriedenheit des Königs und der Nation über Dein Betragen geben wird, die Erfüllung der anverlangten Conditionen allein bestätigen kann. Dass Du umsomehr Ursache habest, alle Deine Sorge auf diese wirkliche Erfüllung zu bringen, als ich untrügliche Proben zu haben glaube, dass die emigrirten Franzosen alles in der Welt anwenden, um Deine Dispositionen zu eludiren, und Dir von Seiten Frankreichs einen Einfall zuzuziehen, in Hoffnung uns in ihren Handel und dadurch den Kaiser in einen ihren Absichten anpassenden, von ihme aber zu vermeiden entschlossenen Krieg wider seinen Willen zu verwickeln; dass ein Dir dergestalten zugezogen werden mögender Einbruch der Fall nicht sein wird, wo Dich der Kaiser zu unterstützen versprochen hat, und dass endlich die Fürsicht, die wir gebrauchen müssen, auch nicht den mindesten Anschein einer feindseligen Absicht gegen Frankreich zu geben, uns nicht gestattet die geringste Vorrückung von Truppen anzuordnen, welche ein Aufsehen machen, und den der französischen Nation gegen Dich gefassten Argwohn und Widerwillen auszubrechen Anlass geben könnte . . .

263. (234) Dieser Bericht des Grafen Mercy an den Fürsten Kautz ist vom 14. Jänner 1792; abgedruckt sammt den Beilagen bei Feuillet V, 93.

264. (235) Prinz Grimberghe starb im Juni 1791. (Wolf, Marie Christine II, 202.)

265. (237) S. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 133—134.

266. (237) So lesen wir in einem anonymen Schreiben an den Fürsten von Ligne, ddo. Mons, 25. Jänner 1792, u. A. Folgendes: „... Le projet que la France manifeste, est de s'emparer vers le 10 du mois prochain des gorges qui sont au delà de la Meuse et du pays de Liège, et de faire une invasion dans le Hainaut et Tournesis, et quoi qu'en disent ceux qui ne croient à la guerre, il est certain que, si on n'est pas bien assuré d'un parti pour le roi prêt à agir dans l'intérieur du Royaume, nous en serons les dupes dans toutes les frontières, qui seront saccagées parce que nous en avons trop à défendre, et qu'il est impossible à une garnison de se porter par tout . . . A l'instant l'ordre est arrivé de Bruxelles de faire partir la moitié des émigrés Français cantonnés dans le Hainaut pour l'intérieur du pays; mais la marche que je vois prendre à l'Assemblée Nationale me porte à croire qu'elle ne se contentera pas de cela; elle semble, ou par elle même, ou par instigation étrangère vouloir la guerre, et vous allez le voir devenir insolente qu'entreprenante; l'empereur doit s'y attendre, c'est contre lui particulièrement que toutes ces opérations se dirigent . . . Notre état des choses actuel est tellement ruineux pour le service de S. M. que chaque jour conduit sensiblement à une décadence certaine de l'état des finances s'il continuait encore quelque temps, ce qui doit faire adopter un parti quelconque mais tranchant et décidé. Qu'est devenu le temps où des hommes énergiques décidaient avec fermeté dans le conseil et exécutaient ensuite avec succès leurs entreprises? La nature humaine a-t-elle dégénérée, ou l'énergie, l'audace, les lumières et le courage sont-ils tous concentrés dans la démocratie pour donner des nouvelles lois à l'Europe?“

267. (239) Vgl. u. A. das Schreiben Ph. Cobenzl's an den Fürsten Kaunitz vom 30. März 1792. (Vivenot I, 430.)

268. (240) Josef Graf Ficquelmont (geb. 1755), Ritter des Maria Theresien-Ordens, starb am 17. April 1799 an den Wunden, die er in der Schlacht von Magnano (5. April 1799) erhalten hatte.

269. (240) Etat et dispositions des troupes Françaises réparties sur les frontières des Pays-Bas. (Von der Hand Alberts.) In Saarlouis, Metz, Thionville, Longwy, Montmedy, Henay, Sedan, Mézières, Charleville, Rocroi, Givet, Charlemont, Mariembourg, Philippeville standen im Ganzen 31.960 Mann. „Ces troupes-ci — berichtet Albert — font partie de celles qui se trouvent sous les ordres de Mr. de Lafayette; on ne sait pas quelles sont les troupes de ce corps dont les quartiers s'étendent vers ceux du

corps de Mr. de Luckner; on ne sait pas non plus ce qui se trouve à Verdun et autres places de seconde ligne; on sait d'un autre côté, qu'il a été formé des magasins à Mézières et à Givet, et que ce dernier est nommément fourni de tout ce qui est nécessaire à l'armée pour un temps de quelques mois.' In Maubeuge, Quesnoy, Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambrai, Douai, Arras, Lille, Armentières, Bethune, Aire, St. Omer, Bergues, Dunkerque standen 34.220 Mann.

Etat des troupes I. et R. réparties dans les Pays-Bas et l'évêché de Liège. Mit der Artillerie und den Pionniertruppen in Summa 39.673 Mann.

270. (241) Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 224, Anm. 2, und den Brief der Erzherzogin an Leopold II. vom 2. Februar 1792. (Wolf 311 und Feuillet V, 215.)

271. (242) ‚Einteilung sämtlicher Regimenter und Corps der k. k. Armee in denen Niederlanden, wie selbe im Fall einer Concentrirung sowol in denen Garnisonen als auch zur Formirung einer Armee zu stehen kommen, nach der Stärke in Loco allein gerechnet.‘ (Bericht Seckendorff's, Brüssel, 6. Februar 1792.) Die Stärke der Armee betrug darnach 45.496 Mann und 6784 Pferde, nicht eingerechnet die Feldartillerie (circa 1500 Mann).

272. (243) Feldmarschall Bender gelangte jedoch wieder zu Kräften; er starb am 20. November 1798.

273. (244) Johann Georg Graf Brown (geb. 1741) machte in der Folge die ersten Feldzüge in Belgien mit. Er starb 1794.

274. (245) Generalmajor Kollonicz befand sich unter den Generalen, die sich mit der Armee nach den Niederlanden zu begeben hatten. Vgl. Leopolds Handschreiben an den Feldzeugmeister Prinzen Hohenlohe, ddo. Wien, 25. Jänner 1792, bei Vivenot I, 344.

275. (245) Wolf (206) datirt diesen Brief fälschlich vom 31. Jänner 1791. Vgl. auch Feuillet V, 195, der in der Anmerkung auf diesen Irrthum verweist.

276. (246) Die Depeschen des Fürsten Kaunitz an Mercy vom 31. Jänner und 1. Februar 1792. (Vivenot I, 364—369.)

277. (249) Vgl. Pallain, La mission de Talleyrand à Londres 1772, und auch Broglie, Mémoires du prince de Talleyrand I, 220, 221. In Betreff dieser Sendung berichteten Blumendorf und Stadion Folgendes an den Staatskanzler:

Paris, 13. Jänner 1792.

... Mr. de Lessart klagte ... über den hier fortan herrschenden Parteigeist, und wie sehr man auf seiner Hut sein müsse, um durch die

mannigfaltige Auslegungen, die nach Maassgabe der verschiedenen Particularinteressen den Handlungen der Ministerii gegeben würden, nicht irre gemacht zu werden: ich würde hören, dass der bekannte Bischof von Autun inner Kurzem eine Reise nach London unternehmen würde; dieses würde vermuthlich verschiedene Raisonsnements und vielleicht den Argwohn veranlassen, als wenn derselbe mit einem geheimen Auftrage versehen wäre; nun sei aber nichts ungegründeter als eine solche Muthmassung, und könnte er mich des Gegentheiles versichern . . .‘

Paris, 15. Jänner 1792.

„ . . . Der allgemeinen Sage nach ist der vorige Bischof von Autun vorgestern nach London abgereist, und soll die Absicht seiner Reise darinne bestehen, eine Allianz zwischen England und Frankreich allort einzuleiten . . .‘

London, 24. Jänner 1792.

„ . . . Es ist schwer zu vermuthen, dass ein in seiner Partei so ausgezeichnete Mann, als dieser Bischof ist, hieher kommen sollte, ohne vorher irgend eine mittelbare oder unmittelbare Aufmunterung von hieraus zu diesem auffallenden Schritte erhalten zu haben. Ich habe zwar grossen Zweifel, ob Herr Pitt ernstlich in seinen Vortrag eingehen werde, so lange als die Ausführung seiner Vorschläge noch so zweifelhaft, als sie gegenwärtig sein muss, bleiben wird. In dem ganzen Vorfalle aber glaube ich den gleichen Gang zu sehen, den das hiesige Cabinet seit einigen Jahren angenommen zu haben scheint: versteckte Intrigue nämlich, und der Vorsatz, mit allen Parteien, die in den französischen Ereignissen verflochten sind, anzubändeln, die Verwirrung in Frankreich zu unterhalten, sie womöglich im Stillen noch zu vermehren, und endlich einen oder den anderen Vortheil, der sich ergeben mag, ohne kräftigen Widerspruch zu erhaschen. Zu bemerken ist, dass vor zwei Tagen ein in dem Interesse des Hofes stehendes Zeitungsblatt die vorgesagte Negociation der Jacobins in ganz deutlichen Worten dem Publicum vorträgt und sie, als lächerlich und unthunlich, weit wegwirft . . .‘

London, 27. Jänner 1792.

Chiffriert. „ . . . On vient m'assurer que Mr. Herries qui doit avoir des intérêts pécuniaires dans les Pays-Bas, a reçu une lettre de Mr. Walckiers qui lui dit qu'il n'y avait pas de doute, qu'au premier coup de fusil entre l'empereur et la France la révolte dans le Brabant et la Flandre éclaterait de nouveau; et qu'il en avertissait pour prendre ses arrange-

ments en conséquence. Ceci ne pourrait-il pas avoir quelque rapport avec la mission de l'évêque d'Autun? L'Assemblée Nationale ou ses moteurs paraissant compter sur l'insurrection des Pays-Bas dès qu'ils seraient au prise avec l'empereur, et le cabinet de Londres ayant conservé avec soin entre ses mains un instrument de chicane dans les difficultés sur la ratification de la convention de la Haye, il ne paraît pas improbable que l'évêque d'Autun doit toucher ce sujet dans les conférences. On m'a dit, je ne sais avec quel degré de certitude, qu'il avait porté avec lui une lettre signée du roi de France.'

London, 31. Jänner 1792.

... Der Bischof von Autun hat vorigen Freitag und Sonnabend Herrn Pitt und Lord Grenville, an die er Briefe mitgebracht hatte, gesprochen. Er will sich, soviel ich weiss, morgen bei Hofe vorstellen lassen. Er scheint allen Gedanken des Geheimnisses seiner Negociation aufgegeben zu haben. Der Duc de Byron, sein Freund, welcher nur einige Wochen hier zu bleiben gedenkt, hat mehreren seiner Bekannten versichert, dass der Hauptauftrag des Bischofs dahin gehe, das hiesige Ministerium zu befragen, welche Partei England nehmen werde, wenn ein Krieg zwischen dem k. k. Hofe und Frankreich entstehen sollte. Inwie weit derselbe in dem Geheimnisse der Negociation sei, muss ich E. fürstl. Gnaden erleuchtetem Urtheile überlassen ...'

London, 31. Jänner 1792.

Chiffriert. ... Il me paraît probable que la question la plus pressante de l'évêque à Mr. Pitt sera, de savoir l'intention de la cour de Londres dans le cas que la guerre s'allumât entre la France et l'empereur, et qu'elle ait une nouvelle révolte des Pays-Bas pour suite. Il est hors de doute que — quelque soit le système de Mr. Pitt — il ne pourra consentir à l'idée que les Pays-Bas se réunissent à la France. De même, il me paraît impossible qu'il veuille souffrir que la faction Française prenne un tel ascendant dans ces pays-là, qu'elle y anéantirait l'influence du cabinet de Londres, d'autant que cette situation des choses deviendrait également dangereuse à l'autorité présente du Stadthonder d'Hollande, laquelle ne peut pas être hasardée par cette cour-ci. Je soupçonne plutôt qu'on s'en tiendra ici à ces réponses vagues qui d'un côté conserveront de jour en jour à l'évêque négociateur l'espérance de la réussite, et de l'autre fourniraient un nouveau moyen pour chicanes et tenir en embarras la cour de Vienne, sans s'avancer directement, et sans laisser gagner trop de pied à la France. La fameuse ratification de la convention de la

Haye reviendra sans doute alors sur le tapis et servira merveilleusement les menées du ministère vis-à-vis de la France et de Vienne.'

Paris, 31. Jänner 1792.

„ . . . Ob der Herr Bischof von Autun, der mit einem hiesigen Schriftsteller Namens Galloy und dem Herrn Duc de Byron nach London bereits abgereist ist, all dort besser reussiren werde, solches wird die Zeit lehren. Mr. de Lessart versicherte mich, dass die über seinen angeblichen Auftrag ausgebreiteten Gerüchte ganz ungegründet seien, und habe er eine Abschrift des dem Bischof mitgegebenen Ministerialschreiben an das engländische Ministerium dem Mr. de Marbois mit der Anweisung zugestellt, solche im hergebrachten freundschaftlichen Vertrauen E. hochfürstl. Gnaden vorzulegen. Zuzufolge ebenbesagter Gerüchte soll demnach ernannter Bischof mit dem zweifachen Auftrage beladen sein, den grossbritannischen Hof I° zur Beobachtung einer genauen Neutralität bei entstehendem Kriege mit auswärtigen Mächten, und sodann II° zur Anerkennung der hiesigen Constitution, vermöge welcher die Souveränität der Nation angehört, zu vermögen . . . '

London, 3. Februar 1792.

„ . . . Der ehemalige Bischof von Autun und ein gewisser Mr. Truguet, Secofficier, sind vorigen Mittwoch und gestern dem Könige und der Königin vorgestellt worden. Beide Majestäten haben sie mit auffallenden Zeichen der Verachtung empfangen. Der König sprach bei der Vorstellung nur zwei Worte mit dem Bischof, und die Königin hat ihn ganz übergangen. Dieses ist hier, wo Ihre Majestäten mit Jedermann, der sich im Cercle befindet, besonders und mit äusserster Herablassung sprechen, ein deutlich bestimmtes Bezeigen des Missfallens . . . Der Bischof hat, so wie ich von guter Hand versichert bin, fürs Erste dem hiesigen Hofe vorgeschlagen, dass, wenn man sich hier in eine Allianz einlassen wolle, Frankreich sich verpflichte: I° die Arbeiten in Cherbourg nicht fortzusetzen, ja sogar die älteren Arbeiten zu demoliren; II° den „Pacte de famille“ und III° die Allianz mit dem Hause Oesterreich von 1756 zu verlassen. Es soll ihm geantwortet worden sein, dass der erste Punkt schon wirklich von sich selbst in Erfüllung gebracht sei, und die zwei anderen Punkte, wenn die Constitution dauern sollte, durch das, was bisher vorgegangen, ohnehin erfolgen müssen; wenn sie aber nicht dauerte, doch Alles, wozu der Bischof bevollmächtigt sei, zu Nichte gehe, und dass man sich jetzt, so wie vom ersten Augenblicke an, in nichts,

was die französische Revolution betreffe, auf irgend eine Art einmengen wolle. Dennoch muss Mr. de Talleyrand nicht alle Hoffnung verloren haben, da er einige Arrangements getroffen hat, welche einen Aufenthalt von mehreren Monaten hier vermuthen lassen . . .'

London, 10. Februar 1792.

. . . Es scheint nicht, dass die Negociation des ehemaligen Bischofs von Autun grosse Fortschritte mache oder noch machen werde. Ausser den letzthin gemachten Anträgen soll er noch die Cession von Tabago, die Garantie der engländischen Besitzungen ausser Europa und mehrere dergleichen äusserst wenig annehmliche Vortheile dem Ministerium angeboten haben. Soviel ich weiss, hat er die Minister nur zweimal gesprochen; und die wenige Achtung, die ihm bezeigt wird, scheint ihn ohnerachtet der Unverschämtheit, deren man ihn beschuldigt, zu kränken. Man behauptet, dass er eine Million Livres mit sich gebracht habe, mit welcher er zuerst habe versuchen wollen, auf der Seite der Administration etwas auszurichten; dass aber sein weiterer Entschluss dahin gehe, wenn ihm dieses nicht gelingen sollte, sich damit an die Dissidenten und die Glieder eines hier allgemein verachteten und lächerlich gemachten Club der Revolution zu wenden, welcher schon in mehreren Gelegenheiten von der Assemblée Nationale für ein verehrungswürdiges Corps und für die Stimme des engländischen Volkes erkannt worden ist. Sogar sagt man, dass er gedenke, im äussersten Falle selbst nach Irland zu gehen, wo sich mehrere Dissidenten aller Art als hier befinden, und wo sie eine laute Stimme führen. Diese Pläne scheinen einerseits zu auffallend lächerlich, um Glauben zu verdienen, andererseits aber haben wir hier so viele Proben, wie wenig dieses Land den französischen Gesetzgebern bekannt ist, dass nichts dieser Art ganz ungläublich bleibt. Wenn es an dem wäre, so könnte der Bischof nicht anders als sehr übel von den Ministern hier angesehen werden und würde selbst in persönliche Gefahr kommen, wenn er seine Intriguen zu weit treiben wollte . . .'

London, 17. Februar 1792.

. . . Der Bischof von Autun erscheint gar nicht mehr, und man hört nichts von ihm. Ich vermüthe jedoch, dass er nicht so schnell alle seine vorgesezten Bearbeitungen aufgegeben habe, und dass er noch im Stillen fortfahre, seine ersten gemeldeten Pläne zu verfolgen, obschon ihm die Umstände von keiner Seite günstig zu sein scheinen. Seit einigen

Tagen hält er sich stark an einige Glieder der Opposition und andere mit den Dissidenten verbundene Personen, welches zu bezeigen scheint, dass er den Gedanken bei dem Ministerium zu arbeiten, für den Augenblick verlassen habe.'

London, 20. März 1792.

... Ich hätte schon vor einigen Posttagen die Abreise des Abbé Talleyrand Perigord von hier nach Paris gehorsamst anzeigen sollen, ob schon das Ereigniss selbst nach der äusserst unbedeutenden Rolle, die er hier gespielt hat, keine genauere Aufmerksamkeit verdient . . . Man sagt mir, dass er bei seiner Ankunft zu Paris Vieles von der ausgezeichneten Art, wie er hier empfangen worden sei, gesprochen und sich ein grosses Verdienst daraus gemacht habe, dass er das hiesige Ministerium zu jener vollkommenen Neutralität beredet habe, welche der hiesige Hof seit einem Jahre in Betreff aller die französischen Angelegenheiten betreffenden Ereignisse angenommen und gegen die verschiedenen europäischen Höfe bekennet habe . . .'

278. (250) Tableau de la délapidations des déniers royaux et publics par les ex-souverains Brabançons. Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 249 f.

279. (251) Bereits am 21. Jänner (Feuillet V, 137) hatten die Statthalter den Kaiser ersucht, Baillet nicht länger in Wien zu dulden. Vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 237 f. Der Kaiser richtete in Folge dessen am 21. Februar folgendes Handschreiben an den Grafen Cobenzl: ‚Da der Mr. de Baillet sich noch immer hier aufhält und Ihre königl. Hoheiten, die Gouverneurs-Généraux, ebenfalls schreiben, dass sich die Stände von Brabant noch beständige Hoffnung machen, er würde etwas negotiren können, und sie sich sogar darauf stützen, so werden Sie obbenannten Baillet zu sich rufen lassen und ihm bedeuten, dass da keine Deputationen noch Negociationen mit den brabantischen Ständen könnten angenommen werden, bis nicht die Subsidien bewilligt, der Process wegen der fünf Conseillers de Brabant geendigt und die Stände selbst, gleich den übrigen niederländischen Ständen, zur Ordnung gebracht wären, so möchte er alsbald sich wieder zurück nach Hause begeben, um allen diesen falschen Ausstreuungen ein Ende zu machen.‘ Ueber den Vortrag des Grafen Cobenzl vom gleichen Tage vgl. Zeissberg, Zwei Jahre belg. Gesch. I, 238.

280. (252) Dieser Brief der Erzherzogin ist bei Wolf 314 bis zu dem Absatze auf p. 253, der von dem Grafen Mercy handelt, ohne Angabe des Tages, bei Feuillet V, 249 hingegen mit dem Datum des 18.

oder 19. Februar abgedruckt. Das Uebrige erscheint bei beiden Herausgebern als selbständiger Brief, und zwar bei Wolf 212, ddo. 26. Februar 1791, bei Feuillet V, 283, ddo. 26. Februar 1792. In einer Anmerkung weist Feuillet, und zwar mit Recht, darauf hin, dass aus inneren Gründen die Annahme Wolf's eine falsche sei. Doch irrt auch er, denn beide Theile bilden einen einzigen Brief, dessen Schluss schon deshalb nicht am 26. Februar geschrieben worden sein konnte, da Graf Mercy sich bereits am 18. Februar seines Auftrages entledigt hatte. (Vgl. Anm. 283.) Im Uebrigen ist diese falsche Datirung von Seite Wolf's und Feuillet's darauf zurückzuführen, dass ihnen zwei verschiedene Concepte vorlagen, die sich in der Albertina befinden und unrichtig, beziehungsweise unvollständig datirt sind. Aber auch von Seite der Erzherzogin muss ein Irrthum vorliegen, wenn sie schreibt (s. p. 253, vorletzte Zeile), dass Graf Mercy sich am 15. Februar geäußert habe, den Auftrag des Kaisers in Bälde erfüllen zu wollen; denn bereits am 14. Februar hatte Mercy an Blumendorf geschrieben. Ihr Brief muss daher kurz vor dem 14. Februar abgefasst worden sein.

281. (252) Wolf 307.

282. (253) Vgl. Feuillet V, 252 i. d. Note.

283. (254) Graf Mercy an den Fürsten Kaunitz. Bruxelles, le 18 Février 1792.

Exténué par trois semaines de souffrances, qui me tiennent encore jusqu'à ce moment immobile et perclus, j'ai tâché de recueillir le peu de forces qui me restent, pour bien saisir le contenu de la dépêche et du P. S. dont V. A. m'a honoré en date du 31 Janvier et du 1 de ce mois. Je me suis d'abord occupé à remplir ce qui était le plus pressant, en faisant parvenir à Mr. de Blumendorff la réponse au mémoire de la reine, avec la lettre autographe de S. M. I. à cette princesse.* J'ai accompagné cet envoi d'une lettre ostensible dont suit la copie et adressée au conseiller d'ambassade; je l'avais prévenu la veille par quelques lignes en chiffre dont je joins ici l'énoncé.

Le surlendemain je rédigeai la note chiffrée ci-jointe pour être remise à la reine. Je crois y avoir déduit la substance de tout ce que les intentions présentes de l'empereur renferment de plus essentiel. Je m'y suis permis des remarques un peu tranchantes sur l'inconsidération avec laquelle on s'est permis de croire aux Tuileries que toutes les convenances

* Leopold II. an Marie Antoinette. 31. Jänner 1792. Arneth 242, 283. Der Brief des Grafen Mercy an die Königin ist vom 16. Februar 1792. (Arneth 249; Feuillet V, 231.)

de la Monarchie Autrichienne devaient céder à celle de la France; j'ai cité la source de ce système choquant, qui tient à la légèreté avec laquelle on écoute si facilement des donneurs d'avis, lesquels, par leur ignorance de tout principe d'une saine politique et d'une juste mesure dans l'idées qu'elle commande, n'écoutent que des données fantastiques, dont l'effet est de porter la confusion, une exigence injuste et un dégoût bien motivé dans les affaires.

Je crois qu'il n'aurait pas été sans inconvénient de proposer à Mr. le baron de Thugut de se rendre à Paris dans le moment actuel, où sa présence aurait pu occasionner une sensation très nuisible; d'ailleurs jusqu'à ce que les Puissances aient adhéré au plan de S. M. l'empereur, il paraît suffire que les masses en soient connues aux Tuileries et expliquées de manière à en faire sentir les convenances; c'est ce que j'effectuerai très facilement par la voie du conseiller d'ambassade de Blumen-dorff, auquel la reine est déjà accoutumée et qui, par son zèle, son exactitude et sa conduite prudente s'est concilié auprès de cette princesse toute la confiance nécessaire à être favorablement écouté.

Quoiqu'il n'y ait plus rien de douteux sur l'issue de la mission Française à Berlin et que peut-être elle n'y subsiste même plus aujourd'hui, cependant je viens d'écrire à Mr. le comte de la Marck que le mariage d'un de Messieurs ses frères a obligé d'aller passer quelques jours à Paris, pour qu'il tâche de se procurer par la voie du Sr. Jarry toutes les particularités passées et présentes de cette équipée politique. Depuis 18 mois d'absence de mon ambassade, c'est à Mr. de la Marck que je dois les notions les plus substantielles, les plus exactes, les plus intéressantes qu'il m'importait d'acquérir sur les conjonctures si variées et si critiques des affaires Françaises. Mr. de la Marck n'a épargné ni soins, ni zèle, ni dépense pour me procurer tout ce que je lui ai témoigné désirer à cet égard. Encouragé par l'espoir que S. M. l'empereur avait daigné formellement me permettre de lui donner, d'obtenir l'oubli d'une faute passée, et d'être réadmis dans l'Auguste service, Mr. de la Marck ne s'est occupé que des moyens de se rendre digne de cette grâce. Je lui dois la justice qu'en cela il ne s'est pas démenti un instant, et qu'il n'y a pas eu depuis cette époque la moindre nuance douteuse ni louche dans sa conduite, ni dans son dévouement. Je vois cependant avec une vraie peine qu'il n'a pas échappé à des accusations malveillantes qui lui ont attribué quelque connivence avec certains personnages factieux de ce pays-ci, et je n'hésite pas à me rendre garant que cette accusation est aussi injuste que dénuée de tout fondement; je protesterai toujours de mon impartialité sur tout ce qui concerne Mr. de la Marck; aucun motif, aucune affection per-

sonnelle n'est entrée dans ce que j'ai dit à son avantage; le seul bien du service a réglé mon opinion, et elle m'a porté à croire que même au milieu de la plus grande abondance de sujets à employer, Mr. de la Marck, par des talents distingués et réels, et par l'ensemble de sa position, pourrait encore mériter quelque attention de préférence du côté du parti utile qu'il y aurait à tirer d'un pareil sujet, lequel, après une faute passagère, franchement reconnue et avouée, se livre tout entier au désir de la réparer. Rien dans tout cela ne m'est personnel, que la délicatesse de me voir peut-être exposé à un reproche de la part de Mr. de la Marck de m'être servi de lui sous l'appas d'un espoir, que je ne lui aurais laissé concevoir que pour le faire concourir par ses soins à tout ce qui pouvait me procurer des facilités dans la surveillance que je dois à ce qui intéresse l'Auguste service.

Au premier moment d'une convalescence mieux décidée et raffermie, je reviendrai avec plus de suite et de méthode sur le contenu si important de la dernière dépêche qui m'est adressée et dont aucun point n'échappera à l'attention scrupuleuse et au zèle avec lesquels je chercherai à en remplir les directions.

J'ai l'honneur d'être . . .

Beilagen. Graf Mercy an Blumendorf. Bruxelles, le 14 Février 1792.

. . . Il y a quelques semaines que la reine de France me fit passer un mémoire destiné à l'empereur son Auguste frère.^a Cette princesse s'y expliquait sur les sentiments modérés et conciliants qui lui paraissaient les seuls propres à remédier aux maux dont la France est depuis si longtemps agitée. La reine, se fondant sur un désir presque général de la Nation, cherchait à diriger l'opinion de l'empereur dans le sens le plus analogue à ce vœu national, et en déduisait toutes les conséquences les plus convenables à un pareil ordre des choses.

Je viens de recevoir par un courrier la réponse à ce mémoire; et je me hâte de vous la faire parvenir pour que vous la présentiez le plus tôt possible à la reine.^b Elle y verra que les sentiments de son Auguste frère n'ont jamais varié sur le vif intérêt qu'il prend à tout ce qui concerne le roi et la reine, et une Monarchie qui lui est alliée depuis si longtemps . . .

Note chiffrée du 14 Février 1792.

Vous recevrez par Mde. de Crussol et peut-être aussi tôt que ceci, un gros paquet que vous remettrez à son adresse, en communiquant la

^a Arneth 240, 269.

^b Leopold II. an Marie Antoinette, 31. Jänner 1792. Arneth 242, 282.

lettre ostensible que j'y joins. Avertissez en même temps qu'on ne précipite pas son jugement, parce que j'ai à vous transmettre des développements qui vous parviendront dans deux ou trois jours.

Graf Mercy an den Fürsten Kaunitz. (Eigenhändig.) Bruxelles le 18 Février 1792.

Monseigneur.

J'ai fait parvenir à la reine de France l'opinion de V. A. sur le moyen le plus propre à sortir sans secousses de l'abîme où la France se trouve plongée.

Malheureusement cette opinion dictée par la sagesse et la raison, ne sera présentée qu'à la scélératesse et à la folie des gens incapables d'en saisir la justesse et d'en suivre les errements.

Je suis plus que jamais convaincu que dans cette mémorable catastrophe tout sera porté à l'extrême par une horde féroce et qui a déclaré la guerre au genre humain, et que l'Europe étonnée, inquiète à juste titre des horreurs qui la menacent, se trouvera finalement forcée à s'occuper, si non de la destruction, au moins de quelque grand démembrement de l'Empire Français et des moyens de réduire à l'état de pénurie et de misère une nation qui sans cela deviendrait le fléau de toute la terre.

Ma misérable santé me permet à peine d'écrire quelques lignes de main propre, j'y supplérai au retour de mes forces et tâcherai de ne rien omettre de ce que me dictent les intentions de V. A.

J'ai l'honneur d'être . . .

284. (254) Vgl. Anm. 210 und 283.

285. (255). Fürst Kaunitz an den Grafen Mercy. Wien, 19. Februar 1792. (Vivenot I, 388.) Der Brief des Kaisers an den Kurfürsten von Cöln, ddo. 18. Februar 1792, lautet wie folgt:

Très cher frère! J'ai reçu par Mr. de Rombeck et le capitaine Ficquelmont vos deux lettres, et vous en suis infiniment obligé. Je suis entièrement de votre avis tant pour les affaires de Liège que pour celles bien plus importantes de France. Pour ces dernières on ne sait quoi dire, faire, ni penser, car tout varie à chaque moment, et les extravagances sont telles qu'on ne peut faire fonds sur rien, ni y tablez d'un côté l'Assemblée Nationale qui voit sa destruction prochaine ne pouvant pas se soutenir et n'ayant ni crédit, déchirée par des factions opposées, ne fait que des folies et considère la guerre comme le seul moyen de se sauver en faisant la banqueroute; et occupant le public autre part, fait les plus grandes folies, mais n'a ni argent, ni moyens, ni bonne volonté dans les troupes pour la faire, ni soutenir. De l'autre côté le roi et surtout la reine mal conseillés, mal entourés, dirigés par Mr. de Breteuil et Fersen, se

plaignent de moi à toutes les cours, ne me font rien savoir de leurs intentions et se jettent entre les bras hors d'un parti, hors de l'autre et du roi de Suède et enfin les princes Français et les émigrés, dont vous connaissez les têtes, les alentours, la prudence et les conseillers, ceux-ci ne veulent que la contre-révolution, la guerre, la destruction de tout, pourvu qu'eux restent dans leurs droits, puissent se venger et surtout avoir des places à donner et de l'argent, car voilà le fort; ils croient toutes les Puissances et surtout l'Empire obligé à se sacrifier pour eux, mais ils ne veulent pas les laisser faire, et seulement disposer de nos troupes et de notre argent pour seconder leurs projets qu'ils ne veulent pas même nous confier. Ils ont amené à ces projets l'impératrice de Russie et le roi de Suède qui n'ont rien à risquer ni à y perdre, mais de la gloire à gagner. On sait que l'Angleterre ne veut rien faire, et fomente même le désordre en France, et l'Espagne s'est déjà déclarée à moi qu'elle ne peut et ne veut pas agir. Le roi de Sardaigne fera ce qu'il pourra, mais ce ne sera pas grand'chose, et les Suisses dont les princes parlent tant, ne sont pas sûrs et n'en ont pas la moindre envie. Il ne reste donc que le roi de Prusse, l'Empire et moi qui devraient se charger de toute la besogne, de faire la guerre à 25 millions d'âmes pour la France, loin de chez nous, et il n'y a que moi et l'Empire qui risquent quelque chose, et d'être attaqués chez nous. Tel est l'état des choses. Voyez en considérant les dépenses énormes et l'état de mes finances, s'il peut me convenir de faire la guerre, sans aucun espoir davantage quelconque sous les ordres des princes et émigrés, et de quels gens, et pour leurs beaux yeux, à la France. Je suis donc d'avis, et le roi de Prusse est en cela d'accord entièrement avec moi (notre alliance étant signée avec la promesse du secours respectif en cas de guerre ou désordre dans les pays respectifs à laquelle nous invitons l'Angleterre, la Russie, la Saxe et la Hollande à accéder), nous sommes donc convenus qu'en cas que l'Allemagne fût attaquée nous marcherions avec toutes nos forces pour faire la guerre à la France, et ceci est déjà déclaré à Paris, et est un devoir, mais que sans cela nous formerions un concert avec toutes les grandes Puissances pour demander à la France les seules choses que nous avons droit de demander, et qui sont justes, appuyant ces demandes faites en même temps au nom de toutes les Puissances par une armée de 50 mille hommes de mes troupes sans compter celles qui sont aux Pays-Bas, par 50 mille Prussiens et les troupes que les autres Puissances s'engageront de donner et tenir prêtes pour le même temps; les miennes le sont, généraux et tout est déjà nommé et destiné, et celles du roi de Prusse de même. Avec ces préparatifs nous demanderons à la France et exigerons d'elle les points que je vous envoie

ci-joint. Ce sont les seuls qui me paraissent justes et raisonnables, et qu'on a le droit de pouvoir demander. Les six mille hommes que j'ai fait marcher dans l'Autriche-Antérieure sont pour couvrir cette province de mes Etats des insultes et attaques possibles des Français. J'ai dû insister sur le désarmement des troupes des émigrés et leur dispersement pour ne point donner occasion aux Français de nous attaquer et d'engager une guerre coûteuse et jamais agréable.

Quant aux Pays-Bas je les crois intimément liées avec celles de la France et qu'elles ne se tranquilliseront que quand celles-là seront finies. Je souhaite que tout aille bien, mais que surtout la guerre s'évite, les esprits se tranquillisent et que, n'ayant tous en vue que le bien général et le bien public, tous ces noms et esprits de parti Aristocrate et Démocrate également fâcheux et dangereux viennent une bonne fois à cesser.

286. (257) S. Zeissberg, *Zwei Jahre belg. Gesch.* I, 222.

287. (257) Vgl. das Schreiben der Erzherzogin vom 7. Februar (Seite 241).

288. (257) Vgl. Wolf 313, Extrait de la lettre de Mr. de Buol, de la Haye. Beilage eines Schreibens der Erzherzogin an den Kaiser, ddo. 2. Februar 1792.

289. (258) Vgl. Zeissberg, *Zwei Jahre belg. Gesch.* I, 241—246.

290. (258) ,Comme vous n'êtes ni autorisé ni en passe, Monsieur, de vous mêler des affaires des Etats de Brabant, ni de côté du souverain, ni du pays, et que nous avons beaucoup d'affaires, trouvez bon que nous ne perdions pas notre temps en vains discours; le contenu du papier que vous nous avez remis, renfermait tant des choses sur lesquelles S. M. a déjà décidé et dont il ne peut plus être question; épargnez-vous donc, je vous prie, ces fréquentes visites sur ces mêmes matières; nous voulons croire que votre zèle vient d'un cœur pur et attaché à son souverain, et sous ce point de vue il nous est estimable.' (Von der Hand der Erzherzogin.)

291. (259) In einem Concepte dieses Briefes vom 25. Februar, das jedoch vom Tage vorher datirt ist (s. Wolf 324, der Schluss ist auch bei Feuillet V, 282 abgedruckt) und dem Inhalte des Originals nur zum Theil entspricht, bestätigt die Erzherzogin den Empfang eines Schreibens Leopolds vom 12. Februar. Dieses ist uns nicht erhalten.

292. (260) Kaunitz an Metternich. Wien, 19. Februar 1792. Original. Derselbe Courier überbrachte auch dem Grafen Mercy die Depesche des Fürsten Kaunitz vom gleichen Tage. S. Anm. 285. In Betreff des Schreibens der Erzherzogin vom 27. Februar ist zu bemerken, dass es im Original, und zwar auf demselben Blatt als die Fortsetzung des folgenden Briefes vom 28., erscheint.

293. (260) ,Extrait d'une lettre. Monsieur de la Valette a écrit au comte d'Astier à Tirlemont qu'il partait pour Vienne, chargé d'une mission secrète qui tend à faire faire renvoyer Messieurs de Crumpipen et de Feltz et à faire admettre par S. M. l'empereur une députation secrète de quatre membres des Etats de Brabant qui, sous le titre de voyageurs, doivent aller offrir à S. M. le subsidie comme un hommage personnel d'ici dont les dits Etats sont fort mécontents; il ajoute et se qualifie lui-même qu'il est l'ami de S. M. J'ai cru que ses notions pourraient intéresser L. L. A. A. R. R.' (Von der Hand der Erzherzogin.)

294. (263) S. p. 255.

295. (263) So berichtete Graf Stadion dem Fürsten Kaunitz in einer Depesche vom 6. Jänner 1792 über ein Gespräch mit Lord Grenville, dieser habe sich in Betreff des Verhaltens Leopolds Frankreich gegenüber dahin geäußert, ,dass der a. h. Hof mit vieler Richtigkeit die kaiserlichen Pflichten gegen das Reich und seine Glieder von dem freiwilligen Antheile, den S. kais. M. an den übrigen Gegenständen der Revolution in Frankreich nehmen könnten, zu trennen wisse.' St.-A.

296. (267) S. Anm. 285.

297. (267) S. die Depesche des Fürsten Kaunitz an Blumendorf, Wien, den 17. Februar 1792, mit den betreffenden Beilagen. (Vivenot I, 372—385.) Vgl. Ranke 184; Häusser 402. Blumendorf theilte dem Minister de Lessart das Office (so nannte man die österreichischen Noten von Bedeutung) am 27. Februar mit.

298. (269) Diese Stelle bezieht sich auf Haeften. Vgl. p. 257.

299. (270) Der Brief Leopolds an Marie Christine ist bei Feuillet V, 281 und Wolf, Marie Christine II, 246, und bei demselben, Leopold und Marie Christine 211, ddo. 24. Februar 1791, abgedruckt, ein Irrthum, auf den Feuillet in der Anmerkung verweist. Der Brief des Kaisers an Herzog Albert ist uns nicht erhalten.

300. (270) Neapolitanischer Gesandter in Paris.

301. (271) Ludwig Franz Marc. Hilar. de Conzié (1769—1804).

302. (271) Von der Hand Alberts.

303. (271) Herzog Albert bezieht sich hier auf das Schreiben Leopolds vom 22. Februar, das uns nicht erhalten ist.

304. (272) S. Anm. 297.

305. (274) Graf Mercy an den Fürsten Kaunitz. Bruxelles, le 7 Mars 1792.

Je présume que V. A. est déjà informée directement par Mr. de Blumendorff du premier effet que les réponses de S. M. l'empereur ont produit à Paris; mais Mr. le comte de la Marck vient de me faire parvenir

sur cet objet des particularités qui me paraissent assez intéressantes pour mériter d'être mises sans retard sous les yeux de V. A., et cela d'autant plus que, connaissant la source d'où proviennent ces détails, je ne puis avoir le moindre doute sur la précision et l'exactitude que l'on peut leur attribuer.

Dans cette occasion le délire de l'Assemblée, l'insolente fureur des factieux et l'ineptie ou les intentions perverses du ministère Français, se montrent dans toute leur étendue; cependant il y aura peut-être des retours à ce premier mouvement; la détresse chaque jour croissante porte à le prévoir. Le comité diplomatique vient d'être changé; on en a exclus quelques scélérats qui sont remplacés par des sujets plus modérés, au nombre desquels on doit citer un Mr. de Vaublanc.

Il est d'une notoriété évidente que ce fantôme d'armée Française, sans chefs, sans officiers, sans discipline, et manquant de tout, est absolument hors d'état de se mouvoir avant six semaines; cette vérité est consignée même dans les feuilles publiques; cependant il n'en résulte ni la certitude, ni même la probabilité qu'il n'y aura point de tentatives hostiles, d'où il suit que les motifs de précautions à y opposer semblent subsister dans leur entier. D'autres avis qui me viennent d'assez bon lieu, annoncent qu'un parti fort nombreux de gens plus raisonnables fait des efforts prodigieux pour préparer les esprits à la paix. On m'assure que Mr. de Lessart, avant de faire usage de la réponse de l'empereur, avait proposé au conseil d'en suspendre la communication à l'Assemblée Nationale et de dépêcher un courrier à Vienne pour y proposer un désarmement de la part de la France, pourvu que S. M. l'empereur s'engageât de son côté à une mesure pareille. L'objet de Mr. de Lessart était sans doute de mettre le roi dans le cas de dire qu'il avait fait de lui-même telle démarche, ce qui n'est qu'une preuve de plus de l'imbécillité du ministre. Mr. de Narbonne et son parti excite toujours à la guerre, ce qui devrait paraître incroyable de la part du ministre qui sait le mieux l'insurmontable difficulté de faire la guerre, sans succomber à des dangers dont sa place le rend plus ou moins responsable. Mr. de Lafayette opine pour la paix, si elle peut être solide; il conseille la guerre sans le moindre retard, si on présume que la solidité de cette paix soit incertaine. Il faut encore au moins huit jours pour discerner plus clairement ce que produira le choc des opinions diverses, la scélératesse des factieux, la peur des ministres et la situation flottante de la cour. J'ai fait parvenir à la reine une note chiffrée ci-jointe en copie. Je donnerai à ce qu'elle exprime un plus grand développement à la première occasion sûre que je pourrai me procurer. Il est facile et bien malheureux de s'apercevoir que le dénue-

ment entier où l'on est aux Tuileries de tout conseil et de tout système fixe, y rend de plus en plus difficile l'accès à ce que l'on cherche à y faire parvenir d'utile. Depuis six semaines je n'ai reçu aucunes nouvelles directes de la reine; j'espère qu'elle ne tardera plus longtemps à s'expliquer sur les dernières observations que je lui ai adressées.

J'ai l'honneur d'être . . .

Beilage. Copie d'une lettre de Paris du 2 Mars 1792.

Je n'ai pas écrit hier pour mieux connaître l'opinion sur la réponse de l'empereur; je ne suis guère plus avancé aujourd'hui; la raison en est simple; cette réponse est de 20 pages et en plusieurs pièces. Elle ne se trouve encore que dans le Logographe, et peu de gens l'ont lue. En général, elle a peu rassuré; car les effets ont baissé hier et l'argent a haussé. Les gens raisonnables ont dit: la coalition des Puissances tient, elle n'a pour objet que le roi. L'empereur ne dit pas que l'acceptation du roi a été libre, mais qu'elle lui a paru telle; donc si le roi partait, la coalition se tournerait contre nous, et l'incertitude subsistera encore plusieurs mois. D'autres personnes et le plus grand nombre ont dit: la réponse a été faite à Paris ou dictée de Paris; donc le roi est parfaitement d'accord avec l'empereur. Les Aristocrates ont trouvé que les émigrés présentés comme l'aumône y étaient trop maltraités. Les Royalistes auraient voulu qu'il y eut quelque chose de plus pour le roi de France. Presque tout le monde a observé qu'on aurait dû parler des Républicains, mais non pas aussi longuement des Jacobins, surtout en les nommant. Je vous dirai bientôt mon opinion. Le roi n'en a pas été très content; elle lui a paru longue, et manquer non pas de noblesse, mais de dignité dans le ton. Je ne sais ce qu'en pense la reine. Les ministres l'ont trouvée d'abord mauvaise, ensuite passable. Ils avaient voulu retrancher d'abord le mot extorquer, ensuite le mot insuffisants, en parlant de nos impôts, enfin le mot compatissants; on n'a retranché que cette dernière expression. L'Assemblée en a écouté la lecture avec un intérêt médiocre; on a quelquefois ri, quelquefois murmuré. Un député a traité l'empereur de feuillant, un autre d'insolent, un troisième de plaisant garçon. Les Jacobins disent: nous voilà une Puissance; nous avons fait fléchir l'empereur; il a obéi; il a répondu, et dans le délai prescrit; voilà une grande victoire pour un peuple libre. Mr. de Lessart tremblait de porter cette réponse, et il ne voulait pas aller à l'Assemblée. Aussi pour se populariser, a-t-il fait une sottise atroce en faisant signer au roi une réponse qui a détruit l'effet des offices de l'empereur; je veux parler de la réquisition nouvelle qu'il fait faire par le roi de faire cesser le concert des Puissances. On ne peut rien imaginer de plus maladroit dans un moment où l'empereur déclare que ce

concert n'a lieu que pour soutenir le roi dans sa Royauté constitutionnelle, et pour conserver la forme de gouvernement qu'il a acceptée. Les bons esprits s'attendent que l'empereur répondra nettement et promptement : Non, ce concert ne cessera point puisqu'il n'a pour objet que l'intérêt de la nation Française et l'honneur des Couronnes, bien qui leur appartient à toutes, et qui appartient aux peuples comme aux rois. Voici maintenant mon opinion. Le but de la réponse a été parfaitement saisi; elle est ferme, mais non pas haute, comme l'écrivait Mr. de Marbois qui l'avait mal jugée. On aurait pu dire quelque chose de plus pour anoblir le roi; il y manque une phrase à peu près dans ce sens : et même en faisant la guerre, si l'on n'y force, je croirai ne la faire que contre les factieux, et non point contre la nation Française dont je resterai toujours l'allié contre sa turbulente minorité. La réponse aura cependant trois effets remarquables : 1° Les factieux qui voulaient la guerre avaient pour but, en voyant la banqueroute inévitable, de pouvoir l'imputer aux émigrés, à l'empereur, à la guerre enfin, au lieu qu'étant le fruit de l'anarchie, elle ne pourra passer que pour leur ouvrage; ce but est parfaitement rempli; 2° comme on n'a cessé ici d'accuser le roi, en supposant qu'il n'a pas été sincère dans son acceptation, et qu'il ne veut pas du nouvel ordre établi, la réponse de l'empereur est très capable de détruire cette source de malveillance; en effet, cette réponse est tout à fait dans le sens selon lequel le roi se conduit ici; or comme l'empereur ne prendra les armes que dans le seul cas où la constitution serait attaquée, on ne peut plus soutenir que le roi ne veut pas de la constitution, et on argumentera puissamment de là contre tous les malveillants. J'avoue pourtant que cette manière de répondre a l'inconvénient de montrer que le roi s'entend avec la cour de Vienne, puisque les deux cours tiennent le même langage; ainsi je ne vois presque plus de possibilité que le roi use de son initiative pour déclarer la guerre à l'empereur quoi qu'il arrive, car on ne croirait plus à sa bonne foi, et ceci peut avoir des suites incalculables. En effet, je suppose que les troubles augmentent en France au point que dans le sens de l'empereur le concert des Puissances doive se réaliser; voyons quelle serait alors la position du roi. Refuserait-il l'initiative? On lui dirait : vous trahissez la Nation. Déclarerait-il la guerre? On lui répondrait : vous n'êtes pas sincère; car l'empereur ne fait la guerre que pour vous, que pour les couronnes et pour la vôtre. On s'est donc un peu enferré de ce côté-là, en négligeant cette donnée principale du problème; de manière qu'à mon sens le roi n'aurait d'autre ressource, si la guerre nous était déclarée par l'effet de nos troubles, qu'à chercher à quitter Paris. Il ne

lui resterait donc qu'une chance au lieu de deux, et la chance la plus périlleuse. On peut même observer ici que toute la réponse de l'empereur doit signifier pour le roi : il y a un concert de Puissances pour vous soutenir; ce concert existera, et si vous pouviez vous échapper, ce concert agirait. Or je ne sais pas si on a bien prévu toutes les fautes que cette espérance donnée publiquement à la cour est capable de faire faire à tous les partis. 3° Je ne blâme point du tout les détails de la réponse sur les Jacobins; la cour de Vienne en cela a très bien vu; elle a vu de loin et dans l'avenir. En effet, ou notre constitution tiendra, et dans ce cas elle s'améliorera; ou bien, elle tombera par l'anarchie, or dans ce dernier cas qui aura détruit ce Royaume, si ce n'est les Jacobins, les Républicains, les factieux. Aujourd'hui, ils ne paraissent qu'un point, et c'est pour cela qu'on reproche à l'empereur d'en avoir tant parlé; mais au jour de la dissolution, on ne verra plus qu'eux. Il est tout simple d'ailleurs que la cour de Vienne devait bien fixer les bases de sa conduite dans l'avenir; elle devait déterminer un point de départ, et elle ne pouvait pas en prendre d'autre.

Il y a eu encore hier quelques attaques contre Mr. de Lessart au sujet de sa réponse à l'empereur, mais dans un sens différent de celui dans lequel j'ai parlé. Mr. de Narbonne a fait insérer dans une feuille qu'il paye que la réponse de l'empereur est une rapsodie. Brissot l'a très maltraitée.

306. (274) Etwas unverständlich heisst es hier: . . . sont à la vérité de vues dire . . .

I N D E X.

A.

- Albert, Herzog von Sachsen-Teschen, Statthalter der Niederlande, 27, 32, 65, 99, 109, 138, 269, 270, 279, 284, 289, 293, 302, 303, 306—308, 319, 327, 331, 332, 334, 347.
- Alexander Leopold, Erzherzog von Oesterreich, Palatin, 98, 104, 143, 304, 305, 312.
- d'Alton, Eduard, Graf, Generalmajor, 24, 284.
- Richard, Graf, Feldzeugmeister, 16, 24, 163.
- Alvensleben, Philipp Karl, Graf von, königl. preussischer Staatsminister, 317.
- Anthon, geh. Hofsecretär beim Oberstkämmererstab, 12, 13, 281.
- Antichamp, Jean Thérèse Louis de Beaumont, Marquis d', 318.
- Anton Clemens Theodor, Herzog von Sachsen, 104, 106, 307.
- Arenberg, Louis Engelbert, Herzog von, 96, 144, 281, 307.
- Maria Louise Franziska, Prinzessin von, Gemahlin des Grafen Ludwig Josef von Starhemberg, 139.
- d'Arnal, kaiserlicher Oberst, 173.
- Arras, Bischof von, s. Conzié.
- Artois, Graf, 107, 108, 110, 117, 120—122, 125, 126, 129, 152, 154, 161, 168, 176, 178—180, 271, 307, 309, 313, 314, 316—318, 322, 328.
- d'Aspre, C., Capitän, 76, 77, 235.
- d'Astier, Graf, 347.

d'Aubremé, Charles Alexander J. Chr., Graf, 294.

Auckland, Lord, englischer Gesandter im Haag, 56, 81, 82, 92, 93, 184, 299, 301, 302.

B.

- Baillet de Latour, Jean Baptiste François Hyacinthe, Graf von, 222, 225, 244, 251, 252, 257, 258, 266, 273, 330, 340.
- Josef, Graf, k. k. General, 42, 76, 200.
- Barbier, Adrien Nicolas, Baron de, belgischer Finanzrath, 328.
- Barnave, Antoine Pierre Joseph Marie, Mitglied der constituirenden Versammlung und des Nationalconvents, 313.
- Barthodiszhy, k. k. Oberstlieutenant, 206, 223, 224.
- Bartenstein, Baron, belgischer Finanzrath, 189, 329.
- Beaulieu, Baron, k. k. General, 45, 87.
- Beaumont, Secretär bei der belgischen Regierung, 28, 284.
- Bender, Johann Bl. Coloman, Freiherr von, k. k. Feldmarschall, 21, 23, 25, 31—33, 35, 38, 42, 45, 49, 52—54, 63, 65, 69, 72, 92, 97, 158, 219—221, 227—229, 234, 240, 242, 243, 256, 268, 273, 288, 294, 304, 306, 308, 331, 335.
- Bethmann, Frankfurter Handelshaus, 210.

Bethune Charost, Graf Armand Louis de, 213, 214, 266, 270, 274, 330.

Bezborodko, Graf, 324.

Bischoffswerder, Johann Rudolf von, Generaladjutant Friedrich Wilhelms von Preussen, 324, 325.

Blum, k. k. Rittmeister, 321.

Blumendorf, Franz Paul, k. k. Legationssecretär in Paris, 254, 267, 272, 274, 335, 341, 343, 347.

Bouillé, Marquis de, 137, 318.

Bousies, de, Abgesandter des Congresses nach Berlin, 298.

Brancadoro, Césare, Prälat, 315, 316.

Braunschweig, Herzog von, 286, 294, 318.

Brenart, Joh. Anton, Bischof von Brügge, 149.

Breteuil, Baron de, 245, 271, 344.

Brissot de Warville, Jean Pierre, französischer Publicist, 351.

Brockhausen, preussischer Agent in Brüssel, 91, 303.

Broglio, Marschall de, 318.

Brown, k. k. General, 240, 244, 256, 268, 335.

Brügge, Bischof von, s. Brenart.

Buol-Schauenstein, Karl Freiherr von, österreichischer Geschäftsträger im Haag, 78, 83, 92, 94, 139, 204, 299, 300, 346.

Byron, Lord, 337, 338.

C.

Calonne, Charles Alexandre de, 159, 271, 316, 318, 325, 329, 333.

Castries, Charles Eugène Gabriele de la Croix, Marquis de, französischer Marschall, 318.

Charlotte Sophie, Königin von England, 338.

Charost Bethune, s. Bethune Charost.

Circello, neapolitanischer Gesandter in Paris, 86, 270, 347.

Fontes, II. Abth. Bd. XLVIII, I. Hälfte.

Clemens Wenzel, Kurfürst von Trier, 25, 32, 34, 180, 219, 221, 226—229, 233, 234, 309, 310, 316, 328, 329, 331, 332.

Clermont-Tonnerre, Graf, 73, 295.

Cobenzl, L. Philipp, Graf, Haus-, Hof- und Staats-Vicekanzler, 1, 4, 7—9, 25, 78, 216, 257, 316, 330, 334, 340.

Cohen, Banquier in Amsterdam, 328, 329.

Coigny, Jean Philippe de Franquetot, Chevalier de, 313.

Condé, Prinz von, 310, 318.

Conzié, Ludwig Franz M. H. de, Bischof von Arras, 271, 347.

Corbesier 225, 257.

Cornet de Grez, s. Grez.

Corti, österreichischer General, 288.

Cronfels 63.

Crumpipen, Henry de, der Aeltere, belgischer Staats- und Kriegssecretär, 9.

— Henry Hermann Werner François Antoine de, belgischer Staats- und Kriegssecretär, 2, 8, 16, 27, 101, 162, 163, 167, 306, 319, 347.

— Joseph Ambroise Henry J. N. de, Kanzler von Brabant, 27, 116, 203, 308, 311.

Crussol, Mademoiselle, 343.

D.

Dohm, Christian Wilhelm von, preussischer Minister, 81, 84, 85.

Dumont, österreichischer Officier, 195.

Duport, Adrien, 313.

Durieu, Präsident des Conseil von Luxemburg, 15.

E.

Einsiedel Detlev, Graf, sächsischer Minister, 158.

Elisabeth Philippine Marie Hélène von Frankreich, Madame, 158.

d'Enghien, Herzog, 318.

Esterházy, Gräfin, 101.
— Graf, 164.

F.

Fabry, 74.
Feltz, Wilhelm Anton Franz, Freiherr von, 34, 56, 78, 83, 92, 285, 286, 302, 347.
Ferdinand von Parma 308.
— Erzherzog, 300, 303.
Fersen, Graf Axel, 129, 134, 138, 151, 245, 251, 270, 271, 311, 344.
Ficquelmont, Josef, Graf, 240, 334, 344.
Frankenberg, Johann Heinrich, Graf, Erzbischof von Mecheln, Cardinal, 17, 18, 96, 134, 135, 250, 283, 304, 305.
Franz, Erzherzog, 23, 55, 97, 98, 100, 104, 190, 213, 284, 300, 303, (Kaiser Franz II.) 329.
Friederike Louise Wilhelmine, Prinzessin von Preussen, 153, 317.
— Sophie Wilhelmine, Erbstatthalterin von Holland, 8, 11, 52, 56, 81, 82, 85, 86, 92, 93, 117, 153, 159, 224, 250, 281, 285, 287, 299, 302, 317, 325.
Friedrich August, Kurfürst von Sachsen, 53, 83, 86, 99, 101, 102—106, 143, 158, 162, 175, 176, 180, 305.
— Wilhelm II., König von Preussen, 17, 22, 25, 33, 50, 56, 57, 64, 73, 75, 81, 84, 91, 104, 122, 123, 130, 153, 154, 156, 176, 178, 184, 193, 225, 246, 255, 256, 264, 287, 294, 297, 299, 302, 303, 316, 325, 345.

G.

Gallois Jean Antoine Gauvain, französischer Rechtsgelehrter, 338.
Gavaux, österreichischer General, Commandant der Citadelle von Antwerpen, 283.
Genêt, Edmond Charles, französischer Geschäftsträger in Petersburg, 323.
Georg III., König von England, 316, 317, 338.

Giorgio 10.

Godin, Baron, 292.

Gravière, Chevalier de la, französischer Gesandter in Brüssel, 119, 253.

Grenville, William Wyndham, Lord, englischer Minister, 316, 317, 337, 347.

Grez, Cornet de, belgischer Finanzrath, 2, 3, 8, 10—12, 280, 281, 291, 292, 295, 296.

Grimberghe, Prinz, 235, 334.

Grimm, Friedrich Melchior, Freiherr von, 271.

Gros, le, Präsident des Conseil von Limburg, 35.

Grünne, Philipp G., Graf, 127.

Gustav III., König von Schweden, 123, 309, 318, 324, 345.

Gutschmidt, Christian Gotthelf, Freiherr von, sächsischer Cabinetsminister, 104.

Guzmann, Anton Maria (?), 213.

Gyulay, Albert, Graf, 195.

II.

Haacke, Oberst im Regimente des Grafen La Marck, 46.
Haefsten, van der, holländischer Gesandter in Wien, 257, 290.
Happoncourt, österreichischer General, 273.
Hartig, Franz de Paula Anton, Graf, österreichischer Geschäftsträger in Dresden, 105.
Herden, niederländischer Courier, 25, 75, 162, 260, 263.
Herries 336.
Herzan, Graf, Cardinal, österreichischer Botschafter beim heiligen Stuhle, 96, 315, 316, 322.
Herzberg, Graf, preussischer Minister, 50, 81, 84, 85, 184, 324.
Hessen, Prinz von, Gouverneur von Maestricht, 285, 286.
Hoensbroeck, Ces. Const. Franz van, Bischof von Lüttich, 112

Hohenlohe-Ingelfingen, Fürst,
Gouverneur von Preussisch-Schle-
sien, 179, 323.

Hohenlohe-Schillingsfürst,
Fürst von, Feldzeugmeister, Com-
mandirender in Prag, 53, 323, 335.

Hompesch, Ferdinand Josef, Graf,
91.

Hop, Baron de, holländischer Ge-
sandter in Brüssel, 306.

Hopé, Bankhaus in Amsterdam, 121.

J.

Jarry, 342.

Jaucourt, Marquis, 121, 318.

Johann, Erzherzog, 98, 138.

Jonghe, de, 187, 259, 308.

Jordin 141.

Josef II., 1, 3, 10, 12—14, 16, 21, 22,
55, 164, 166, 220, 276, 277, 281,
283, 290, 294.

— Erzherzog, 97, 104.

K.

Karl V., Kaiser, 298.

— VI., Kaiser, 132.

— IV., König von Spanien, 123.

— Erzherzog, 98, 99, 101, 102, 104,
105, 127, 134, 138, 140, 143, 149—
151, 159, 162—164, 168—176, 180,
181, 183, 185, 187—199, 195, 196,
200—202, 209, 211, 224, 230, 235,
—237, 241, 255, 259, 268, 269, 271,
275, 303, 305, 312, 323.

— Alexander, Herzog von Lothringen,
27.

— Theodor, Kurfürst von Bayern, 50,
83, 86, 294.

Katharina II. von Russland 180,
200, 271, 311, 318, 323, 345.

Kaunitz-Rietberg, Fürst Wenzel,
Hof- und Staatskanzler, 9, 35, 64,
74, 79, 83, 92, 94, 100, 133, 153,
154, 162, 210, 216, 219, 222, 227,
237, 244, 252, 257, 280, 285, 286,
299, 304, 308, 310—312, 315, 316,
322, 328, 330, 331, 333—335, 341,
344, 316, 347.

Kempson, Secretär der englischen
Gesandtschaft im Haag, 92.

Kölbel, österreichischer General, 192.

Kollonitz, Generalmajor, 245, 246,
253, 335.

Kornrumpf, Freiherr von, 25.

Kotchoubey, Victor P., Fürst, rus-
sischer Reichs-Vizekanzler, 324.

Kulberg, de, 135.

L.

Lafayette, Marquis de, General,
239, 283, 291—295, 334, 348.

La Marck, Graf (Auguste Marie
Raymond Fürst von Arenberg) 46,
109, 144, 145, 192, 251, 254, 291,
298, 312, 316, 321, 326, 342, 343,
347.

Lamberti, Camillo, Graf, Oberst
und Generaladjutant des Erzherzogs
Franz, 143.

Lameth, französischer Deputirter,
313.

La Queille, Marquis, französischer
General, 178, 275, 322.

Lasey, Franz Moriz, Graf, Feld-
marschall, 179, 323.

La Valette, Marquis de, 21, 241,
245, 251, 257, 258, 260, 266, 273,
346, 347.

Lederer, Baron, 330.

Leikham, 56.

Lempeel, van, 92, 300—302.

Leopold II. 110, 248, 255, 276, 277,
279—285, 288—290, 292—300, 303,
305, 307—313, 315—319, 321—328,
330—335, 340, 342—344, 346—351.

— Erzherzog, s. Alexander Leopold.

Lessart, Antoine de, französischer
Minister, 335, 338, 347—349, 351.

Liechtenstein, Fürst Karl von, 330.

Ligne, Charles Joseph, Fürst de, 216,
307, 330, 334.

Lilien 137.

Limpens der Aeltere 15, 319.

— der Jüngere 163, 167, 215, 319.

Lippe, kurtrierscher Rath, 329

Locher, belgischer Finanzrath, 62.

Loewen, Capitän, 192, 195.
 Loss, Johann Adolf, Graf von, 104.
 Louis 73.
 — Abbé, 314, 316.
 Löwenhieln, schwedischer Gesandter
 im Haag, 271.
 Luckner, Nicolas, französischer Marschall, 239, 265, 335.
 Ludovica, Prinzessin beider Sicilien, 300.
 Ludwig XVI., König von Frankreich, 114, 122, 124, 126, 129, 133, 137, 138, 180, 181, 238, 246, 249, 274, 282, 296, 309—314, 319, 323, 324, 328, 330, 333, 334, 337, 348—350.
 — Graf von Provence, Monsieur, 120, 178, 319, 328, (Ludwig XVIII.) 326.
 Lusignan 45, 158.
 Lüttich, Bischof von, s. Hoensbroeck.

M.

Maillard, Sebastian von, Major, 173.
 Maillebois, Yves Marie Graf de, 318.
 Mainz, Kurfürst von, 83, 94, 107, 311.
 Maldeghem, Graf, 112, 143, 235, 236.
 Mansi, 208, 209, 229, 230, 328.
 — (geb. Nimpsch) 208, 209, 230, 328.
 Marbois 338, 350.
 Maria Amalia, Herzogin von Parma, 108, 308.
 — Ludovica, Kaiserin, 82, 98, 100, 138, 245.
 Marianne, Erzherzogin, 100, 305.
 Maria Theresia, Kaiserin, 283.
 — — Prinzessin beider Sicilien, 213, 300, 307.
 — — von Sachsen, 104, 176.
 Marie Amalie Auguste von Sachsen 175, 176.
 — Antoinette, Königin von Frankreich, 122, 124, 126, 129, 137—139, 145, 151, 158, 161, 222, 245, 249, 254, 256, 267, 310, 311, 314, 315, 332, 341, 343, 348, 349.
 — Auguste, Prinzessin von Sachsen, 99, 101—104, 143, 175, 176, 305.
 — Christine, Erzherzogin, Statthalterin der Niederlande, 280, 283,

286, 289, 290, 295, 296, 298, 302, 303, 305—308, 311, 312, 315—318, 322, 324—328, 335, 340, 346, 347.
 Marie Clementine 300.
 — Josephine Louise, Gemahlin Ludwigs Grafen von Provence, 120.
 — Louise, Erzherzogin, 330.
 — Therese Charlotte von Frankreich 159.
 Maury, Jean Siffrein, Abbé, 194, 326.
 Maximilian, Kurfürst von Cöln, 3, 22, 34, 82, 86, 107, 255, 267, 310, 344.
 — Herzog von Zweibrücken, 318.
 Mercy-Argenteau, Graf, österreichischer Gesandter in Paris, 42, 82, 84, 86, 95, 96, 99, 108, 112, 113, 115—119, 121—125, 128, 129, 138, 139, 141—146, 150, 152, 153, 160, 162, 210, 215, 219, 221, 222, 230, 234, 237, 240, 246, 253—256, 263, 267, 268, 270, 274, 293, 298, 299, 303—305, 307—312, 315, 316, 319, 326, 331, 333, 335, 340, 341, 343, 344, 346, 347.
 Merode, Graf, 81, 280.
 Metternich, Graf Franz Georg, bevollmächtigter Minister in den Niederlanden, 26, 34, 36, 37, 39, 82, 108, 112, 154, 163, 190, 192, 210, 211, 227, 230, 284, 317, 328, 346.
 — Clemens Lothar Wenzel, Fürst, Staatskanzler, 329.
 Mirabeau, Honoré Gabriel Riquetti, 312.
 Mittis, Hofrath, 329.
 Möllendorf, preussischer General, 284.
 Montmorin, St Hérens Armand M., Graf, französischer Minister, 294.
 Mounier, Jean Joseph, französischer Rechtsgelehrter, 295.
 Müller, Rath, 189.
 Mylius, Oberst, 74.

N.

Narbonne, Graf, französischer Minister, 348, 351.

Nassau-Corvoy, Graf von, Deputirter des Congresses im Haag, 92, 300—302.

Nassau-Siegen, Othon, Prinz von, russischer Viceadmiral, 325.

Neapel, Franz von, 300.

Nelis, Bischof von Antwerpen, 226, 281, 305.

Nettine, Bankhaus in Brüssel, 17, 123.

Nieulant, Vicomte, 39, 77, 296, 320.

Nimpsch, s. Mansi.

Nostitz, Graf, 127.

O.

O'Hearn, 298.

Oranien, Prinzessin Friederike Wilhelmine von, s. Friederike Sophie Wilhelmine.

— Prinz von, 290, 317.

Orleans, Philipp Josef Herzog von, 109, 126, 144, 283, 294, 309.

Ozy, Banquier in Rotterdam, 328.

P.

Palffy, Graf, 149, 164, 173.

Parys, 196, 197.

Pellenc, Geheimsecretär des Grafen Mercy, 312.

Pforzheim, de, 195, 327.

Pistrich, Privatsecretär und Agent der Statthalter, 38, 40, 58, 73, 287, 291, 294—298, 306.

Pitt William, Earl of Chatham, englischer Minister, 39, 159, 287, 317, 325, 336, 337.

Pius VI., Papst, 49, 55, 63, 96, 194, 294, 304.

— VII., Papst, 326.

Plançq, del, belgischer Finanzrath, 167.

Polignac, Herzog von, 323.

R.

Reuss, Prinz Heinrich XIV., kaiserlicher Gesandter in Berlin, 122.

Revitzky, Graf, österreichischer Gesandter in London, 39.

Rochambeau, Graf, französischer General, 239.

Rollin, Franz X., Oberst, Generaladjutant des Erzherzog Franz, 143.

Romanzow, Graf, 323.

Rombeck 344.

Rosenberg, Fürst Franz X., Oberstkämmerer, 155.

S.

Sachsen, Friedrich August, Kurfürst von, s. Friedrich August.

Sadeler 167.

Sandelin 294.

Sardinien, König von, s. Victor Amadeus.

Schlieffen, preussischer General, 50, 81, 85, 303.

Schönfeld, Graf, preussischer General, 81, 144, 285, 287.

Schweden, König von, s. Gustav III.

Seckendorf, Baron, 27, 59, 63, 284, 293, 335.

Semonville, Marquis de, 280.

Senft 81, 85.

Simolin, Jean Mathieu, Baron, russischer Gesandter in Paris, 271.

Sonde, de la, 291, 293.

Spanien, König von, s. Karl IV.

Spiegel, van der, 81, 82, 116, 298, 299, 301.

Spielmann, Anton, Freiherr von, 330.

Spreitzer 56.

Stadion, Johann Philipp, Graf, österreichischer Gesandter in London, 153, 204, 263, 316, 317, 326, 335, 347.

— Graf, 137.

— Georg Adam, Fürst, 139, 216, 330.

Starhemberg, Ludwig, Graf, 139.

Strens, niederländischer Courier, 34, 79, 90, 208.

Stutterheim, Heinrich Gottlieb von, sächsischer Minister, 83.

T.

Talleyrand-Périgord, Charles Maurice, Bischof von Autun, 249, 312, 335, 340.

Ternant, französischer Oberst, 295.
Théroigne de Méricourt, Anne
Joseph, 208, 211, 327.

Thiennes 291, 295.

Thugut, Baron Franz, 342.

Thurlow, Edward Hovell, Lord, eng-
lischer Kanzler, 287.

Thurn-Taxis, Fürst, 35, 286.

Tongerloo, Bischof von, 290, 305.

Trauttmandorff-Weinsberg,
Ferdinand, Fürst, 12, 13.

Trier, Kurfürst von, s. Clemens
Wenzel.

Truguet, Laurent Jean François,
Graf, 338.

U.

Ursel, Herzog, 144, 293, 312, 321.

V.

Vandermersch 19, 28, 34, 46, 226,
283, 285, 287, 293.

Vandernoot, Henry, 18, 19, 74, 81,
101, 118, 135, 144, 145, 147, 160,
225, 281, 287, 290—292, 306, 321.

Van Eupen 81, 118, 145, 147, 160,
226, 281, 287, 291, 294, 298, 306,
321.

Vaublanc, Vincent M. Viennot, Graf,
348.

Verlooy 294.

Versayden 163.

Victor Amadeus III., König von
Sardinien, 123, 345.

Vogelsang, Oberstlieutenant, 87.

Vonck, 294, 296, 298, 321.

W.

Walckiers, Bankhaus in Brüssel,
17, 287, 292, 303, 324.

— Eduard, Vicomte de, 38—40, 62,
73, 74, 281, 295, 336.

Walwitz, Georg Reinhard von, kur-
sächsischer Conferenzminister, 104.

Warensdorf 127, 143, 151, 174, 236,
237.

Weemaels 294.

Weiss 280, 306.

Wildt 70, 73, 300.

Wilhelm von Oranien 153.

Wilhelmine Prinzessin von Oranien,
s. Friederike Sophie Wilhelmine.

Winkelhausen, General, 50.

Woronzow, Graf, 180, 193.

Württemberg, Herzog Karl Eugen
von, 65.

X.

Xaver Franz August, Prinz von Sach-
sen, 180, 181.

Y.

York, Herzog von, 284.

Ysemburg, Prinzen von, 50.

Z.

Zerbst, Prinz von, 32, 168.

Zondadari, de, vormaliger Nuntius
in Brüssel, 315.

LITERATURANGABE.

- Arneth, Alfred Ritter von: Marie Antoinette, Josef II. und Leopold II. Ihr Briefwechsel.
- Bacourt, M. Ad. de: Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck pendant les années 1789, 1790 et 1791. 3 Bände.
- Beer, Adolf: Analekten zur Geschichte der Revolutionszeit (Sybel's hist. Zeitschrift XXVII, 1).
- Josef II., Leopold II. und Kaunitz. Ihr Briefwechsel.
 - Leopold II., Franz II. und Katharina. Ihre Correspondenz nebst einer Einleitung zur Geschichte der Politik Leopolds II.
- Blanc, M. Louis: Histoire de la révolution Française. V und VI.
- Borgnet, Ad.: Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle. Beide Ausgaben.
- Brunner, Sebastian: Die theologische Dienerschaft am Hofe Josefs II.
- David, J.: Manuel de l'histoire de Belgique. 2. Ausgabe.
- Feuillet de Conches, F.: Louis XVI, Marie Antoinette et Madame Elisabeth. Lettres et documents inédits. 6 Bände.
- Gerlache, E. C. de: Histoire du Royaume des Pays-Bas depuis 1814 jusqu'en 1830. I.
- Häusser, Ludwig von: Deutsche Geschichte vom Tode Friedrichs des Grossen bis zur Gründung des Deutschen Bundes. I.
- Heigel, K. Th.: Deutsche Geschichte vom Tode Friedrichs des Grossen bis zur Auflösung des alten Reiches. (Zwiedineck-Südenhorst: Bibliothek deutscher Geschichte, Lieferung 102.)
- Herrmann, Ernst Dr.: Diplomatische Correspondenzen aus der Revolutionszeit 1791—1797.
- Janssens, J. H., l'abbé: Histoire des Pays-Bas depuis les temps anciens jusqu'à la création du Royaume des Pays-Bas en 1815. III.
- Juste, Theodore: La révolution Liégeoise de 1789.
- Le comte de Mercy-Argenteau. (Souvenirs diplomatiques du XVIII^e siècle.)
 - Les Vonckistes.
 - Histoire du règne de l'empereur Joseph II et de la révolution Belge de 1790. 3 Bände.
- Klinkowström, R. M. baron de: Le comte de Fersen et la cour de France. 2 Bände.

- Lafayette: Mémoires, correspondance et manuscrits du général Lafayette, publiés par sa famille.
- Langwerth von Simmern, H. Freiherr von: Oesterreich und das Reich im Kampfe mit der französischen Revolution 1790—1797. I.
- Lenz, Max: Die Vorbereitung der Flucht Ludwigs XVI. (Sybel's hist. Zeitschrift LXXII, 1 und 213.)
- Pingaud, M. Léonce: Correspondance intime du comte de Vaudrenil et du comte d'Artois pendant l'émigration. 2 Bände.
- Posselt, D. E. L.: Chronologisches Register der fränkischen Revolution von der Eröffnung der ersten Versammlung der Notablen bis zur Einführung der Consularregierung, 22. Februar 1787 bis 15. December 1799.
- Ranke, Leopold von: Die deutschen Mächte und der Fürstenbund. II.
— Ursprung und Beginn der Revolutionskriege 1791—1792.
- Spiegel, L. P. J. van de: Résumé des négociations que accompagnèrent la révolution des Pays-Bas Autrichiens avec les pièces justificatives.
- Sybel, Heinrich von: Geschichte der Revolutionszeit 1789—1800. I (vierte Ausgabe).
— Kaiser Leopold II. Gegen Ernst Herrmann. (Hist. Zeitschrift X, 387.)
— Polens Untergang und der Revolutionskrieg. (Ibid. XXIII, 66.)
- Terneaux-Mortimer, M.: Histoire de la Terreur 1792—1794. I.
- Trauttmansdorff: Fragmens pour servir à l'histoire des événemens qui se sont passés aux Pays-Bas depuis la fin de 1787 jusqu'en 1789.
- Vivenot, Alfred Ritter von: Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs während der französischen Revolutionskriege. I.
- Wolf, Adam: Leopold II. und Marie Christine. Ihr Briefwechsel 1781—1792.
— Marie Christine, Erzherzogin von Oesterreich. 2 Bände.
- Zeissberg, Heinrich Ritter von: Zwei Jahre belgischer Geschichte, 1791, 1792. I (Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, Band CXXIII).
— Erzherzog Karl von Oesterreich. I. Band, 1. Hälfte.

Abkürzungen.

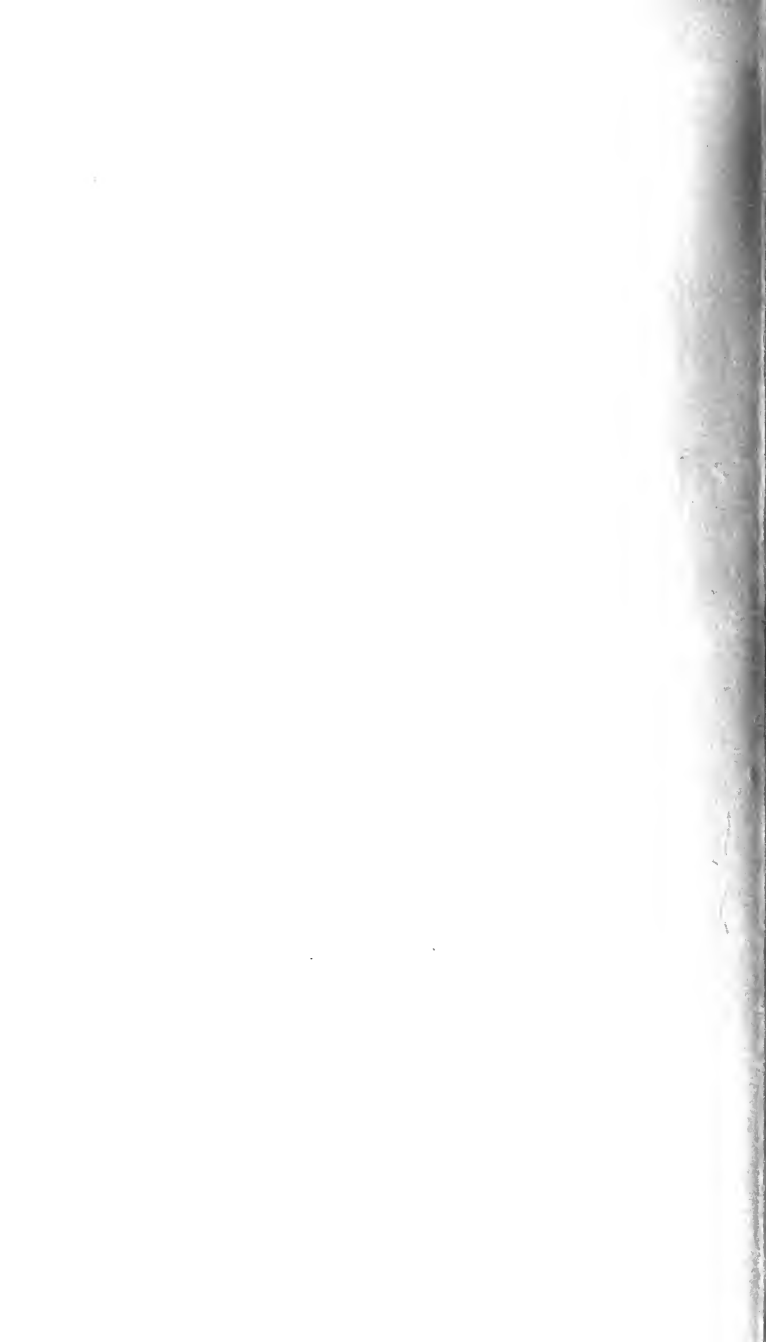
- A. A. = Albertina, Archiv weiland Sr. kaiserl. Hoheit des Erzherzogs Albrecht.
St. A. = K. u. k. Haus-, Hof- und Staats-Archiv.











BINDING DEPT. NOV 16 1965

CIRCULATE AS MONOGRAPH

DB
3
F683
Bd.48
Hft 1

Fontes rerum Austriacarum.
2. Abt. Diplomataria
et acta

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

CIRCULATE AS MONOGRAPH

